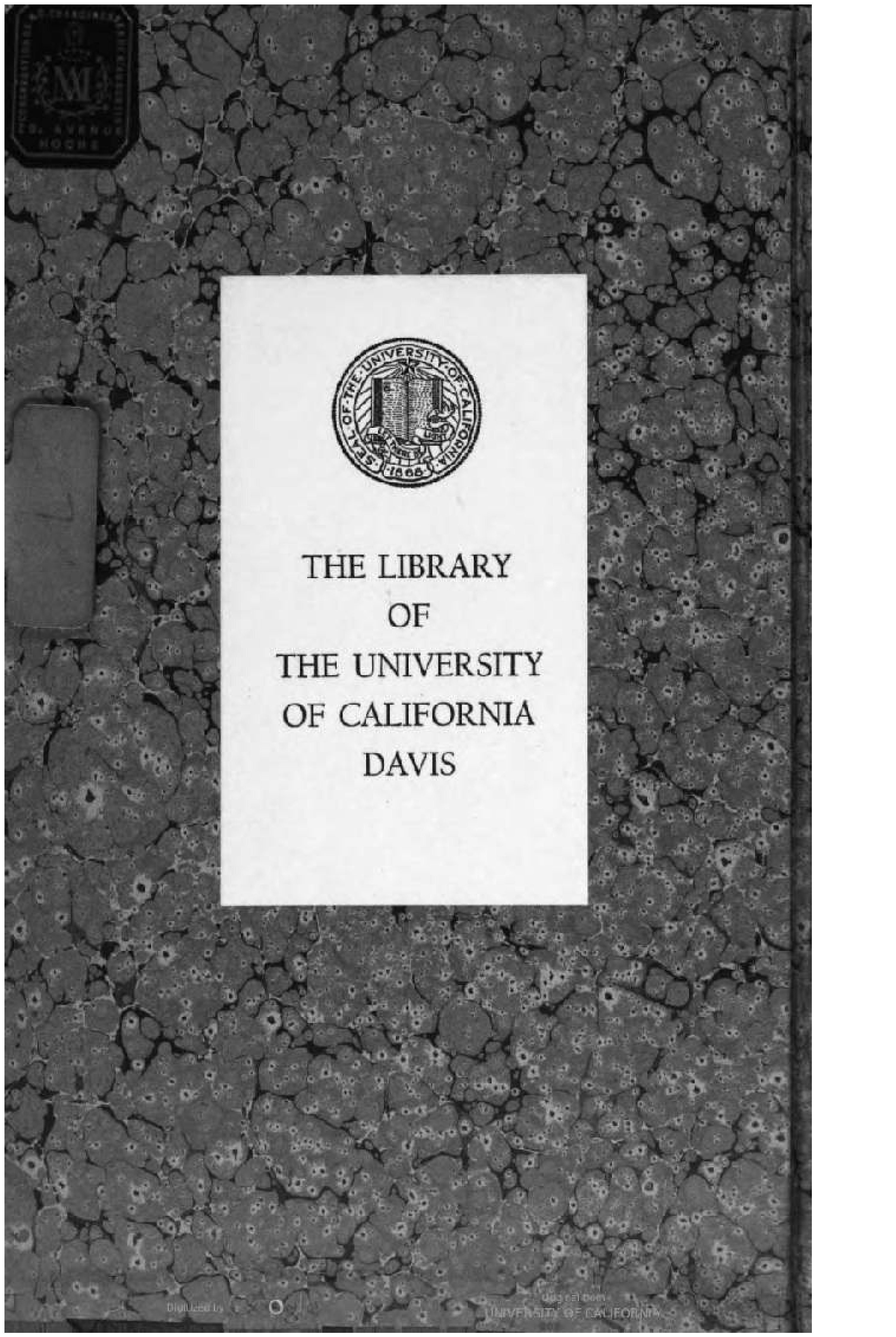

UC-NRLF
B 3 329 905


SEAL OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
1868
THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
DAVIS



M. DE BÉRULLE

ET

LES CARMÉLITES DE FRANCE

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en août 1872.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, RUE GARANCIÈRE, 8.

Maxime Lalanne sc.

CHÂTEAU DE SÉRILLY.



M. DE BÉRULLE

ET

LES CARMÉLITES DE FRANCE

1575-1611

PAR

M. L'ABBÉ M. HOUSSAYE

PRÊTRE DU CLERGÉ DE PARIS



PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

10, RUE GARANCIÈRE, 10

1872

A MONSIEUR LE BARON **DE MACKAU.**

Mon cher ami,

Ce livre a été commencé sous vos ombrages pendant les loisirs des vacances; je l'achève sous votre toit durant l'épreuve d'une longue convalescence. Comment ne le point dater de la demeure hospitalière où l'affection la plus délicate n'a cessé de me prodiguer ses soins, ses consolations, ses conseils? Acceptez donc cet hommage du premier ouvrage sorti de ma plume comme une faible preuve de ma tendre reconnaissance, et croyez à ma joie de voir en tête de cette Histoire votre nom uni à celui d'un des plus anciens et du plus dévoué de vos amis.

M. HOUSSAYE,
Prêtre.

Vimer, 29 septembre 1874.

A MONSIEUR LE BARON DE MACKAU.

Mon cher ami,

Ce livre a été commencé sous vos ombrages pendant les loisirs des vacances; je l'achève sous votre toit durant l'épreuve d'une longue convalescence. Comment ne le point dater de la demeure hospitalière où l'affection la plus délicate n'a cessé de me prodiguer ses soins, ses consolations, ses conseils? Acceptez donc cet hommage du premier ouvrage sorti de ma plume comme une faible preuve de ma tendre reconnaissance, et croyez à ma joie de voir en tête de cette Histoire votre nom uni à celui d'un des plus anciens et du plus dévoué de vos amis.

M. HOUSSAYE,
Prêtre.

Vimer, 29 septembre 1871.

INTRODUCTION

Je voudrais, si Dieu m'en fait la grâce, raconter l'histoire d'un homme vraiment grand.

Né vers le déclin d'une des époques les plus agitées et les plus fécondes de notre histoire, mort au début d'un de ses siècles les plus brillants et les plus disciplinés, Pierre de Bérulle tient de l'un et de l'autre. A l'originalité de son génie, dont aucun moule n'a fixé ni retenu le jet puissant, à son amour passionné pour la réforme du clergé, à la virilité prématurée de son caractère, on reconnait l'homme dont la verte jeunesse a grandi et pris conscience d'elle-même au milieu des orages du seizième siècle. Par son culte pour l'autorité dans l'Église et dans l'État, par son goût pour la sainte antiquité, par la marche lente, grave, majestueuse de sa pensée, par je ne sais quel éclat tempéré, mais saisissant, qu'imprime à sa physionomie la triple dignité du prêtre, du docteur et du magistrat, qu'on croirait voir à la fois reluire en lui, il est un des premiers représentants du dix-septième siècle, un des types les plus achevés qu'il ait produits.

Redouté dès sa jeunesse par les protestants comme l'un des plus rudes controversistes que pût leur opposer l'Église,

signalé de bonne heure à l'attention publique par des écrits où une rare expérience des voies de Dieu s'appuie sur la plus haute théologie, il était à vingt-neuf ans nommé par le Pape l'un des trois supérieurs des Carmélites dont on lui devait l'établissement en France ; et à trente-six ans, il fondait la congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ. La Cour, qui avait voulu successivement lui confier l'éducation du Dauphin, lui donner les plus riches bénéfices, l'élever aux premiers siéges du royaume, ne vit dans ses refus qu'un motif de l'estimer davantage. Aussi lorsqu'il s'agit de négocier à Rome le mariage de l'infortunée fille de Henri IV, Henriette de France, avec le prince de Galles, de l'accompagner en Angleterre, de prendre au conseil une place redoutable, puisqu'on y siégeait en face de Richelieu, ce fut sur lui qu'on jeta les yeux. Et partout il resta lui-même. Au Vatican, au Louvre, à Saint-James, il fit entendre le même langage. Il osa parler au Pape des fautes de ses prédécesseurs, et il en reçut la pourpre ; il osa résister au Cardinal, qui ne le lui pardonna jamais.

Mais l'aversion des grands pas plus que leurs faveurs n'était capable d'altérer la sérénité de son âme. Les grâces dont il avait été prévenu dès l'âge le plus tendre lui avaient vite révélé la vanité du monde et fait dédaigner tous ses honneurs. Le lieu de sa pensée et de son amour n'était pas sur la terre. De ses réflexions profondes, de ses vastes lectures, de ses entretiens prolongés avec Dieu, il était sorti pénétré pour Jésus-Christ d'une adoration aussi humble, aussi ardente qu'elle était savante et lumineuse. Sous la conduite des Pères de l'Église, dont il possédait à fond la doctrine, il s'était élevé jusqu'au sein de Dieu, et

il en était redescendu d'autant plus anéanti devant les abaissements du Verbe incarné qu'il avait sondé plus avant les grandeurs du Verbe incréé. Sous l'empire de cette pensée unique, car il y ramenait toutes les autres, on le vit, malgré les travaux si divers qui se disputaient tous ses moments, planer d'un vol soutenu dans les plus hautes régions de la contemplation. Tant il se possédait lui-même, étant toujours dépendant de Dieu! Tant était vraie la définition qu'on donnait de lui dès sa jeunesse : « C'est une » âme qui est toujours debout [1] ! »

Debout, il avait vécu ; debout, il vit venir la mort. Il l'attendait à l'autel, et ce fut là qu'elle le saisit.

Il mourut pleuré par les Carmélites, qu'il avait conduites dans les voies de la perfection ; par le clergé, dont il avait procuré la réforme ; par ce que la France renfermait de plus honnête et de plus vertueux ; et sur sa tombe, ses fils auraient pu graver, comme inscription dernière, ces paroles du pape Urbain VIII qui résument toute sa vie et qui disent toute sa gloire : « Il fut l'Apôtre du Verbe incarné. »

Et cependant, chose étrange, la mort, qui d'ordinaire est la vengeresse des saints, n'a pas veillé sur cette grande mémoire ; l'indifférence a de bonne heure délaissé son tombeau, la calomnie défiguré son image. A plusieurs reprises, il est vrai, on tenta d'écrire son histoire ; mais ce fut sans succès. La vie que publia, en 1646, Germain Habert, abbé de Cerisy, et l'un des quarante de l'Académie française, ne manquait pas d'un certain mérite. Com-

[1] *La Vie du cardinal de Berulle, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre-Seigneur*, par Germain Habert, abbé de Cerisy. A Paris, chez Sébastien Huré,

posée d'après des documents originaux, elle faisait revivre en plusieurs de ses parties l'âme même de M. de Bérulle. Malheureusement Habert se souvint trop qu'il était, c'est Ménage qui l'affirme, un des plus beaux esprits de son temps[1]. Il eut le tort de croire que la simplicité n'était pas de mise dans un sujet si relevé. Il adopta un style à la fois solennel et précieux qui fit sourire les lecteurs, et un ton de panégyriste qui, soutenu pendant neuf cents pages, lassa leur patience. « C'est une vie écrite par épigrammes, tant il y a de traits », avait malicieusement remarqué Godeau, « le célèbre M. Godeau », comme on disait alors ; et un autre oracle des gens de goût, Patru, avait ajouté : « Il y a cinq ou six cents testes à cet ouvrage, car il commence à tout bout de champ. » C'en était assez pour faire tomber le livre, et, à en croire Tallemant, le libraire s'y pensa ruiner[2]. Trois ans après l'insuccès de Habert, Louis Doni d'Attichy, évêque de Rietz, livra à l'impression une nouvelle Vie de M. de Bérulle[3]. On était en droit de lui présager un plus heureux sort qu'à la première. L'auteur,

ruë Saint-Jacques, au *Cœur-Bon.* MDCXLVI. Avec privilége du Roy. Liv. I, ch. XII, p. 194.

[1] Il fit, entre autres, une pièce de neuf cents vers sur la *Métamorphose des yeux de Phillis en astres,* en 1639. Ce qui ne l'empêcha pas d'être un des commissaires désignés par l'Académie pour revoir et corriger le *Cid.* Il mourut en 1643, dans la baronnie de Marcé, près d'Argentan, d'où dépendait son abbaye.

[2] *Les Historiettes de Tallemant des Réaux.* Édit. Monmerqué et Paulin Paris. Techener, 1857, t. VI, CCCLXIX, p. 347.

[3] Louis Doni d'Attichy était le deuxième fils d'Octavien Doni, seigneur d'Attichy, près de Compiègne, et de Valence de Marillac, sœur du garde des sceaux et du maréchal. Il entra chez les Minimes, devint évêque de Rietz, et mourut en 1664, évêque d'Autun. C'est en 1649 qu'il publia sa Vie du cardinal de Bérulle : *De Vita et rebus gestis Petri Berullii cardinalis, congregationis Oratorii in Gallia fundatoris.* Parisiis, 1649, in-4°.

neveu de M. Marillac, ce fidèle ami de M. de Bérulle, avait dû puiser nombre de faits inédits dans ses papiers de famille et dans ses propres souvenirs. L'attente du public fut trompée. Ce petit ouvrage n'était, à vrai dire, qu'un abrégé du gros volume de l'abbé de Cerisy, et pour comble de malheur, il était écrit en latin. Telles furent les deux seules histoires proprement dites que produisit le dix-septième siècle.

Le grand siècle cependant devait, à défaut d'histoire, rendre à la mémoire de M. de Bérulle, par deux bouches illustres entre toutes, un témoignage qui console de bien des silences. Le 20 décembre 1662, Bossuet, abordant pour la première fois ce genre nouveau dans lequel il se devait immortaliser, prononçait en l'église de l'Oratoire l'oraison funèbre du Père Bourgoing [1]. Arrivé dans son récit à l'époque de la fondation de l'Oratoire, il s'arrête, et trace de la congrégation naissante et de son fondateur cette impérissable image : « En ce temps, Pierre de Bé-
» rulle, homme vraiment illustre et recommandable, à la
» dignité duquel j'ose dire que même la pourpre romaine
» n'a rien ajouté, tant il était déjà relevé par le mérite de
» sa vertu et de sa science, commençait à faire luire à
» toute l'Église gallicane les lumières les plus pures et les
» plus sublimes du sacerdoce chrétien et de la vie ecclé-
» siastique. Son amour immense pour l'Église lui inspira
» le dessein de former une compagnie à laquelle il n'a
» point voulu donner d'autre esprit que l'esprit même de

[1] *Études sur la vie de Bossuet*,... par A. Floquet. Paris, 1855, t. II, liv. VII, p. 221 et suiv. — *Œuvres complètes de Bossuet*. Paris, Vivès 1863, vol. XII, p. 646.

« l'Église, ni d'autres règles que ses canons, ni d'autres » supérieurs que ses évêques, ni d'autres biens que sa » charité, ni d'autres vœux solennels que ceux du baptême » et du sacerdoce. Là une sainte liberté fait un saint en- » gagement : on obéit sans dépendre ; on gouverne sans » commander ; toute l'autorité est dans la douceur, et le » respect s'entretient sans le secours de la crainte. La cha- » rité, qui bannit la crainte, opère un si grand miracle ; et » sans autre joug qu'elle-même, elle sait non-seulement » captiver, mais encore anéantir la volonté propre. Là, » pour former de vrais prêtres, on les mène à la source » de la vérité : ils ont toujours en main les saints Livres » pour en chercher sans relâche la lettre par l'étude, l'es- » prit par l'oraison, la profondeur par la retraite, l'efficace » par la pratique, la fin par la charité, à laquelle tout se » termine et qui est l'unique trésor du christianisme. *Chris- » tiani nominis thesaurus,* comme parle Tertullien [1]. » Et huit ans plus tard, Bossuet, non plus dans la chaire de l'Oratoire, mais en celle de la Visitation de Chaillot, célébrant, au lieu des humbles labeurs d'un prêtre et de sa vie cachée en Jésus-Christ, les éclatantes disgrâces et la magnanimité chrétienne d'une reine détrônée, n'eut garde d'oublier, en louant la fille de Henri IV, celui qui la soutint de ses conseils et la consola dans ses malheurs, « le grand Pierre de Bérulle » , comme il se plaît à l'appeler [2].

Bossuet avait glorifié en M. de Bérulle le restaurateur de la discipline ecclésiastique et le courageux consolateur

[1] TERTULL., *De Patient.*, II, 12.

[2] 16 novembre. *Études sur la vie de Bossuet*, par A. Floquet, t. III, p. 358. — *Œuvres complètes de Bossuet*, éd. Vivès, vol. XII, p. 446.

des douleurs royales : Fénelon admira en lui l'un des maîtres les plus autorisés de la vie spirituelle, un de ces hommes dont la doctrine n'est si sûre que parce que leur conduite en fut toujours le vivant commentaire. Bossuet l'avait appelé « grand ». Fénelon le nomma « saint ». Et ce fut même derrière cette sainteté et cette science qui avaient conquis son admiration, que plus tard il chercha, lors d'un débat trop fameux, à abriter ses propres opinions [1].

A de tels hommages, il serait facile, en remontant plus haut, d'en joindre de plus graves encore. Saint Vincent de Paul, déclarant devant les prêtres de la Mission que M. de Bérulle était « un des plus saints hommes qu'il eût connus [2] » ; M. Olier, léguant à sa compagnie le respect de cet homme de Dieu comme une portion de son héritage [3] ; le saint archidiacre d'Évreux, M. Boudon, affirmant « que » l'éminentissime cardinal de Bérulle était un homme tout » rempli de l'esprit de Jésus-Christ, et qu'il pouvait dire » de lui, par une véritable expérience, qu'il attirait une » grâce très-spéciale sur ceux qui avaient recours à lui » pour aimer et être liés à notre divin Sauveur et à ses » mystères [4] » ; quelle gloire pure et solide ! Hélas ! c'é-

[1] *OEuvres complètes de Fénelon*. Paris, Gaume, 1851, grand in-8°, t. II, p. 225, 315, 668.

[2] *Vertus et doctrine spirituelle de saint Vincent de Paul*, par M. l'abbé Maynard. 1864, in-12, p. 375.

[3] *Vie de M. Olier, fondateur du séminaire Saint-Sulpice*, par M. Faillon. Paris, Poussielgue, 2e éd. *passim*.

[4] *L'Homme de Dieu en la personne du R. P. Seurin, religieux de la Compagnie de Jésus*, par H. M. Boudon, docteur en théologie et grand archidiacre d'Évreux, part. III, ch. VI. — M. Boudon eut beaucoup à souffrir des Jansénistes, qu'il ne cessa de combattre jusqu'à sa mort. Voy. *Vie nouvelle de M. H. Boudon*. Besançon, Outhenin-Chalandre, 1837, *passim*.

taient comme les derniers rayons du soleil dans un ciel qui s'obscurcissait de plus en plus : l'ombre gagnait ; elle cachait à tous les yeux la grande et sympathique figure du fondateur de deux saintes sociétés, d'un émule de Richelieu ; ou, si un jour incomplet et faux tombait sur ses traits, ce n'était plus, ce semble, que pour les défigurer. A quelle cause attribuer cet oubli, cette défaveur, cette injustice ? Quels motifs ai-je de les combattre ? Voilà deux questions que tout lecteur a le droit de me poser, et auxquelles je répondrai sans déguisement.

I

I. Ce n'est pas le lieu de raconter la naissance et les progrès du Jansénisme, de rappeler les erreurs enseignées par « cette hérésie déloyale qui n'osa jamais attaquer » l'Église en face et qui se cacha dans son sein comme » un serpent[1]. » Qui ne sait les ravages qu'elle fit dans l'Église de France, dont elle divisa les forces ; dans les âmes, qu'elle séduisit par l'apparente rigueur de ses principes, le talent de ses docteurs, les incontestables vertus de quelques-uns de ses disciples ; dans la société tout entière, où elle jeta des semences trop fécondes de révolte contre l'autorité ? Ce qu'il m'importe seulement de rappeler, c'est le nombre étonnant d'adeptes que le Jansénisme comptait au début du dix-huitième siècle. Qu'on

[1] P. Lacordaire, *Conférences de Notre-Dame de Paris*, IV[e] conf., t. I, p. 92.

lise le mémoire confidentiel adressé en 1705 au Souverain Pontife par Fénelon, et on sera confondu de voir avec quelle passion non-seulement des docteurs séculiers, mais les théologiens des ordres les plus réformés, des compagnies les plus pieuses, Dominicains, Capucins, Carmes déchaussés, Bénédictins de Saint-Maur et de Saint-Vanne, Prémontrés, Chanoines de Sainte-Geneviève, quelques Lazaristes mêmes, s'étaient enrôlés sous la bannière de l'évêque d'Ypres. Saint-Sulpice seul résistait avec cette foi sûre, ce bon sens modeste et ferme qui lui attira les hautaines injures de Saint-Simon[1]. Si tant d'ordres religieux, défendus contre toute nouveauté par le double rempart d'un enseignement traditionnel et d'une forte discipline, assistaient impuissants à la désertion de leurs jeunes profès et de leurs novices qui passaient avec une ardeur guerrière dans le camp d'Arnauld, est-il étonnant que le fougueux docteur ait fait des recrues dans une congrégation, sorte de ville ouverte où l'on vivait sans autres liens que ceux de la charité, où la liberté des opinions était un bien toujours respecté, où l'autorité elle-même semblait donner des conseils plutôt que dicter des ordres? Il y eut donc au dix-septième et au dix-huitième siècle des Oratoriens jansénistes, il y en eut infiniment trop; mais en conclure que l'Oratoire lui-même était janséniste, que l'institution du Père de Bérulle était ainsi atteinte jusqu'à la moelle, c'est lui faire une injure aussi

[1] *Soli sunt San-Sulpitiani seminaristæ quibus cordi sit hanc labem a se depellere. Memoriale sanctissimo D. N. clam legendum*, n. X., *Œuvres complètes de Fénelon*. Gaume, t. IV, p. 445. — *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édit. Chéruel. Hachette, 1864, in-12, t. I, ch. XVII, p. 176.

sanglante qu'imméritée[1]. Pour être imméritée, elle n'en est pas moins commune. L'histoire explique et, en un sens, atténue cette calomnie.

Dans les jours de crise suprême où il semble que l'Ennemi ait reçu la permission de déchirer la robe sans couture de Jésus-Christ, et où l'on dirait que toute l'Église de Dieu est divisée en deux camps, chaque parti, sous couleur de bien public, travaille, sans scrupule et sans relâche, à se recruter des auxiliaires et des soldats : appartenir sans réserve à l'une des deux armées, lui tout sacrifier, paraît être l'unique ressource de toute âme généreuse, le strict devoir de tout chrétien. C'est ce qui se dit et se fit alors. Divisés sur tous les points, amis et adversaires de Port-Royal se rencontraient sur un seul : « Pas de milieu entre être le disciple des Jésuites et celui de Jansénius : » exagération funeste qui aggravait le joug de la soumission et le rendait insupportable à des esprits orthodoxes, mais jaloux de maintenir le respect des opinions libres dans l'École : manœuvre déloyale qui ne vint que trop en aide, hélas ! au prodigieux succès de l'hérésie. Du moment où la question se posait d'une manière aussi absolue, il était trop aisé de prévoir le rôle que l'opinion publique et les passions domestiques de quelques-uns de ses membres feraient jouer à l'Oratoire.

La Compagnie de Jésus et l'Oratoire, nés pour se compléter et non pour se combattre, auxiliaires l'une du Pape, l'autre des évêques, voués à la réformation l'une des réguliers, l'autre des séculiers, avaient cependant de

[1] Voyez le beau et impartial ouvrage du P. Adolphe Perraud, l'*Oratoire de France au XVII*e *et au XIX*e *siècle*. Paris, Douniol, 1865.



bonne heure connu les rivalités. Il faut en gémir et non s'en étonner. On travaillait dans des champs limitrophes, et de part et d'autre les ouvriers ne se recrutaient point uniquement parmi les parfaits. Le bon accord avait été troublé du vivant même de M. de Bérulle par de fâcheuses dissensions. Après sa mort, elles se renouvelèrent avec des alternatives de paix qui témoignaient autant de la bonne foi de leurs auteurs que de la fragilité de leurs résolutions. C'est sur ces entrefaites qu'éclata la crise terrible du Jansénisme. On formait les camps, on comptait les hommes. La place de l'Oratoire fut aussitôt marquée. Les uns pour le perdre, les autres pour se l'attacher, persuadèrent au public et tâchèrent de lui persuader à lui-même que des antagonistes des Pères Jésuites ne pouvaient pas combattre Jansénius avec eux. Sans respect donc pour l'orthodoxie d'un grand nombre de ses membres, sans un regard pour les efforts constants et souvent heureux de ses Généraux en faveur de la vérité, on fit du nom d'*Oratorien* le synonyme de celui de *Janséniste*, et cette confusion dure encore. L'injure remonta des fils jusqu'à leur père, et les gens à logique intraitable ne manquèrent pas de conclure que si les ruisseaux étaient si amers, c'est que la source elle-même était empoisonnée.

A cette accusation, qui, par sa généralité même, échappait à un examen sérieux, vinrent bientôt se joindre pour l'appuyer des insinuations d'autant plus spécieuses qu'elles paraissaient reposer sur des faits indiscutables. On rappela les rapports de M. de Bérulle avec M. l'abbé de Saint-Cyran ; les approbations accordées à ses ouvrages par des docteurs de l'Université de Louvain ; les services

rendus par lui à Port-Royal. Ces faits et quelques autres, sur lesquels nous aurons à revenir, regardés à distance et à travers bien des préventions, transformèrent M. de Bérulle en véritable Port-Royaliste. Ainsi le traite dédaigneusement, et en le laissant du reste dans la foule de ceux qui ne méritent pas d'être nommés, un homme célèbre, mais qui n'a pas toujours lu les auteurs qu'il condamne, le comte de Maistre[1]. Sans entrer dans des développements qui trouveront leur place ailleurs, on pourrait demander timidement si c'était un bien grand crime à M. de Bérulle de voir avant 1630 M. l'abbé de Saint-Cyran, que saint Vincent de Paul, sans aucune faute assurément, fréquenta jusqu'en 1637[2]. Il serait naturel de rechercher comment M. de Bérulle, en sollicitant des approbations à Louvain, s'y prit pour caresser, dès 1622[3], le Jansénisme enfant, puisque l'*Augustinus*, son malheureux père, ne vit lui-même le jour qu'en 1639, et ne fut condamné qu'en 1641. Si les rapports de M. de Bérulle avec la famille Arnauld le rendent suspect, comment trouver innocents ceux que sainte Françoise Chantal entretenait avec la Mère Angélique[4]? Et n'est-ce pas se montrer bien sévère que de suspecter un cardinal parce qu'il protégeait un couvent auquel le pape Urbain VIII, deux ans avant la mort de M. de Bérulle, et Innocent X,

[1] *De l'Église gallicane*, liv. I, ch. v, p. 36. Paris, Pélagaud, 1868.

[2] Le fait n'est pas contestable. Voyez les *Vies de saint Vincent de Paul*, depuis celle de Collet jusqu'à celle de M. l'abbé Maynard.

[3] L'approbation de Jansénius est datée du 1er novembre 1622; celle de Richelieu, des plus élogieuses, est en tête de toutes les autres.

[4] Voyez, au t. II de l'*Histoire de sainte Chantal*, par M. l'abbé Bougaud, 2e édit., p. 571, une note du plus haut intérêt sur les relations de sainte Chantal avec la Mère Angélique Arnauld et avec l'abbé de Saint-Cyran.



seize ans après, accordaient les plus grands priviléges spirituels? Mais la passion ne se pique pas d'exactitude chronologique.

Hâtons-nous de le dire d'ailleurs. Ceux du *Parti*, pour me servir d'une expression consacrée, travaillaient avec non moins d'ardeur que les adversaires de l'Oratoire à compromettre M. de Bérulle. Les Jansénistes avaient une politique, et elle ne manquait pas d'habileté; c'était de tirer à eux, le plus qu'ils pouvaient, les grands personnages universellement vénérés dans l'Église, qui, dans les derniers temps, avaient voué tous leurs efforts à la réforme des mœurs et de la discipline. Dom Barthélemy des Martyrs, saint Charles Borromée étaient l'objet de leur particulière dévotion. Ils avaient essayé de mettre à profit les longues relations de saint Vincent de Paul avec l'abbé de Saint-Cyran, et n'avaient lâché prise qu'à grand'peine [1]. A les en croire, saint François de Sales aurait sûrement refusé de signer le *Formulaire,* s'il avait vécu de leur temps : les Arnauld étaient fiers de sa bénédiction [2], la Mère Angélique de ses conseils. Ce procédé habile, ils voulurent l'appliquer à M. de Bérulle; aussi se gardèrent-ils bien de le peindre dans cette pleine lumière qui donne à tous les traits leur valeur, et ne permet à l'œil aucune indécision. Ils le rejetèrent dans la demi-teinte, à un second plan discrètement ménagé, et qui, à en juger par les alentours, avait tout l'air d'un fond d'allée de Port-Royal. On se communiquait une lettre de M. de Saint-

[1] *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, par M. Lancelot. Cologne, 1738, in-12, t. I, p. 59, 97, 220, 259, etc.

[2] *Mémoires de messire Robert Arnauld d'Andilly.* Hambourg, 1734, Ire partie.

Cyran où, à l'occasion de la mort du saint cardinal, il ne manquait pas de parler de la familiarité de son commerce avec lui[1]. Lors de la célèbre conférence chez M. Olier, le P. Desmares essayait de faire remonter la responsabilité de ses opinions jusqu'au fondateur de l'Oratoire, dont Saint-Cyran n'aurait été, à l'en croire, que le fidèle écho[2]. M. d'Andilly dans ses Mémoires, s'honorait, comme d'une grâce, des témoignages de bienveillance qu'à l'époque de ses débuts à la Cour il avait reçus de M. de Bérulle[3]. Toutes les fois que son nom se rencontrait sous la plume d'un écrivain Port-Royaliste, les témoignages d'estime et d'admiration coulaient de source. Le pinceau même servit à compromettre par un chef-d'œuvre le modèle dont il immortalisait les traits. Philippe de Champagne n'était-il pas le peintre attitré de Port-Royal, son ami et son avocat[4]? Et pour comble de disgrâce, lorsqu'au début de ce siècle parut enfin une nouvelle histoire de M. de Bérulle, ce ne fut pour ses rares

[1] *Lettres chrestiennes et spirituelles de messire Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran*, dédiées à Messeigneurs les Illustrissimes et Révérendissimes Archevêques de France. Rouen, 1645, in-4°, lettre 55e, p. 287. « Et moy qui, sans parler des autres temps, l'ay hanté prés d'un » an dans son cabinet à six ou sept heures le jour. » J'aurai à revenir sur ce curieux passage, et à chercher si dans cette occasion M. de Saint-Cyran n'a point abusé de la *catachrèse*, figure de langage à laquelle il s'avouait fort enclin.

[2] Voyez *Vie de M. Olier*, p. II, liv. IX, n. 19, t. II, p. 210. Le P. Desmares était de l'Oratoire, théologien habile et prédicateur en renom. C'est de lui que Boileau a dit :

Desmares dans Saint-Roch n'aurait pas mieux prêché.

[3] *Mém. de R. Arnauld d'Andilly*. Ire part., p. 138.

[4] V. Cousin, *Du Vrai, du Beau et du Bien*, 5e édit., IIe partie, xe leçon, p. 233. — Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 2e édit., t. II, p. 246, 282; t. IV, p. 297. Ce portrait est conservé au séminaire Saint-Sulpice.



admirateurs qu'une cruelle déception. Ce travail, abrégé des Mémoires du Père Batterel et trop souvent copie presque intégrale du manuscrit de l'abbé Goujet[1], est clair, précis, rempli d'informations, généralement exact. Mais l'auteur, imbu des erreurs jansénistes, a répandu dans toute son œuvre, avec un froid mortel, l'amertume de ses préjugés. On n'y apprend pas à connaître l'âme de M. de Bérulle, à goûter ses doctrines et ses vertus. Et un livre qui promettait un hommage à sa mémoire ne fut en réalité qu'une arme de plus aux mains de ses adversaires.

C'est ainsi que le Jansénisme n'a cessé de susciter à M. de Bérulle des admirateurs compromettants ou des adversaires déclarés. Le simple et impartial exposé des faits, tel qu'on le trouvera dans cette histoire, sera, je l'espère, la meilleure réponse aux éloges des premiers, aux attaques des seconds. Je ne veux en ce moment que constater un fait : la part que le Jansénisme a eue dans la défaveur qui s'est attachée au nom de M. de Bérulle.

II. Mais si la calomnie l'a défiguré, comment ses œuvres, ces pages toutes remplies de la plus haute théologie, n'ont-elles point justifié sa mémoire et rendu à son grand esprit la place qu'il devrait occuper? Pour se l'expliquer il faut les lire, en se transportant par la pensée aux siècles qui nous séparent du sien.

[1] *Histoire de Pierre de Bérulle*,... suivie d'une notice historique des supérieurs généraux de cette Congrégation; ouvrage composé d'après des pièces originales et inédites, par M. Tabaraud, prêtre de l'Oratoire, censeur royal honoraire. Paris, A. Égron, 1817, 2 vol. in-8°. — J'aurai occasion de revenir sur les deux ouvrages manuscrits de Batterel et de Goujet, que j'ai sans cesse consultés.



Lorsqu'on ouvre les livres de M. de Bérulle, on est saisi tout d'abord de la souveraine autorité avec laquelle le dogme s'y impose à l'esprit et au cœur. C'est la foi cherchant l'intelligence, *fides quærens intellectum*[1], la cherchant non pour comprendre le mystère, mais pour abattre la raison devant lui, non pour l'expliquer à la manière des Scolastiques, mais pour l'exposer selon la méthode des Pères, en montrer la sublimité, en sonder les profondeurs, en adorer les plus lointains rayonnements, et, par la multitude des aspects, multiplier pour l'âme croyante et aimante, avec les objets de sa foi, les motifs de son amour. On sent que la foi est bien à ses yeux, selon la belle expression de Guillaume de Paris, « l'aurore de la gloire et le crépuscule de la vision. » Or, comme au ciel c'est dans la lumière du Verbe que nous verrons toutes choses, c'est aussi en elle que, dès cette terre, il veut tout regarder. Le Verbe est le lieu continuel de sa pensée. Avec le coup d'aile de saint Bonaventure, le regard pénétrant de saint Thomas, la paix profonde de saint Denys l'Aréopagite, il s'élève, il contemple, il plane dans ces régions sublimes, il se baigne dans cette lumière. On sent qu'au sein de ces grandeurs inaccessibles à la foule, sa pensée se meut à l'aise, son cœur se dilate, sa vie se purifie et s'accroît. Et quand il redescend sur la terre pour contempler le même Verbe, anéanti dans la chair, il ne se contente pas de recueillir les paroles, les larmes et le sang de son Sauveur, de baiser la trace de ses pas, d'adorer les épanchements de son cœur à Béthanie et au Cénacle; c'est dans les sacrés liens

[1] S. Anselm., *Cur Deus homo*.

de la nature divine avec la nature humaine, au mystère de l'Incarnation, c'est dans l'unique personnalité qui les possède l'une et l'autre, c'est dans le merveilleux échange de souffrance et de mérite qui en résulte pour le salut de l'humanité, que sa foi, éclairant son amour et éclairée par lui, trouve sa joie, et le type de sa propre perfection. Comme la personnalité humaine disparait dans le mystère de l'Incarnation, il veut, avec saint Paul, que dans le mystère de sa propre sanctification, son moi humain disparaisse devant les victorieux envahissements de la vie de Jésus-Christ[1]. Ainsi des sommets de la contemplation, il descend par une pente rapide et sûre dans la vallée profonde du renoncement chrétien[2].

Avouons-le. Il n'est pas aisé à la foule de suivre un si vaste esprit ni dans la sublimité de son vol, ni dans la profondeur de ses anéantissements. Pour entendre et pour goûter une doctrine si haute et si sévère, il est besoin d'une préparation, je dirais presque d'une initiation. La première génération de l'Oratoire, qui avait gardé des enseignements de son fondateur une ineffaçable empreinte, donna à M. de Bérulle, en échange des trésors qu'elle en avait reçus, des disciples fidèles qui firent connaître et apprécier ses écrits. Le P. Bourgoing se consacra tout entier à ce pieux devoir. Ses « Méditations »[3], que Bossuet trouvait « toutes pleines de lumière et de grâce[4], » n'étaient, à vrai dire, que M. de Bérulle sous une forme nouvelle. Si, comme

[1] *Vivo autem jam non ego, vivit vero in me Christus.* Galat. II, 20.
[2] *De l'estat et des grandeurs de Jésus.* Discours II, XII, p. 127; 1637.
[3] *Les vérités et excellences de Jésus-Christ.* Paris, 1668, 6 vol. in-12.
[4] *Oraison funèbre du R. P. Bourgoing.* Édit. Vivès, t. XIII, p. 648.

l'affirme Bossuet, leur succès fut grand, on doit ajouter qu'il dura peu. Les années vinrent. Les Pères qui avaient vécu dans l'intimité du saint fondateur ou de ses premiers disciples disparurent les uns après les autres; une nouvelle génération s'éleva, qui suivit le courant général, et M. de Bérulle fut délaissé.

Ce courant, en effet, était beaucoup plus moral que dogmatique. Port-Royal, dont les livres furent lus avec tant d'avidité au dix-septième et au dix-huitième siècle, contribua à le créer et ne cessa de l'entretenir. Il ne faut pas s'y tromper : Port-Royal, en dehors même des erreurs qu'on y enseigne, n'est point une forte école théologique. Le dogme n'y occupe qu'une place étroite : il n'y est ni l'objet premier de l'étude, ni l'aliment de la piété. Cantonnés dans la question de la grâce, les Jansénistes n'en sortent guère, bien plus occupés à la considérer par son côté externe, la liberté de Dieu qui la confère, que par son côté intérieur, la vie de Dieu qui habite en nous. De là leur soin constant à chercher dans les révélations des Saintes Lettres et dans celles d'une expérience journalière tout ce qui met à nu la pauvreté, les hontes, la douloureuse et radicale impuissance de l'homme. Ce sont des observateurs patients, déliés, subtils; des moralistes graves, austères. Mais leur ciel est sans rayon, la terre qu'ils cultivent sans rosée. La grâce qu'ils prêchent ne met pas le cœur en liberté, et la charité qu'ils ont sans cesse sur les lèvres n'y a point déposé d'onction. Saint Jean lui-même quand ils le commentent, la Croix elle-même quand ils l'adorent, leur inspirent de sages, de judicieuses réflexions;

elle ne leur arrache pas un de ces cris où l'âme a passé tout entière.

On ne peut adresser les mêmes reproches aux livres de piété que la Compagnie de Jésus donna vers cette même époque au public. Mais ce n'est point un blâme, c'est seulement une appréciation exacte de son esprit, et j'ajouterai volontiers, de sa grâce, que de dire qu'elle aussi est plutôt une école pratique que dogmatique. Sans doute, elle compte des auteurs d'un rare mérite, tels que le P. Saint-Jure et le P. Lallemant, qui ont travaillé à répandre la dévotion au Verbe incarné. Il n'en est pas moins vrai que leur tendance générale est surtout morale et psychologique, comme on dirait de nos jours. Examiner les passions pour les combattre, considérer les vertus pour les acquérir, est plutôt leur objet que la contemplation des mystères. Pour s'en convaincre il suffit d'ouvrir l'ouvrage justement célèbre du P. Rodriguez, devenu comme un auteur français par le succès de la traduction, les écrits si fermes du P. Judde, les livres trop ignorés et vraiment admirables du P. Surin, et les pages où s'épanchait plus tard l'âme du P. Berthier.

M. de Bérulle se trouvait donc isolé entre ces deux écoles : analysant les vices et les vertus beaucoup moins que les Pères Jésuites; ne s'attardant jamais en ces tableaux où se complaît le fin, l'habile pinceau de Nicole; allant droit à Jésus-Christ par une contemplation savante et ardente, et à qui sait l'entendre débordant d'onction. Pour répandre une doctrine si solide, mais si forte, il aurait fallu des disciples comme le P. Bourgoing, se succédant d'âge en âge. Ils lui manquèrent. Bossuet seul, vers la fin

de sa carrière, semble, dans ses magnifiques « Élévations », prendre son vol vers les hauteurs où l'avait précédé le fondateur de l'Oratoire. Mais outre que Bossuet, toujours évêque et toujours orateur, s'adresse à tous ses contemporains et à la postérité, et que dès lors il touche, sans y appuyer, les cimes où aimait à séjourner M. de Bérulle, un si grand homme est d'un périlleux voisinage. Il est si difficile, quand on vient d'entendre une telle voix, de prêter l'oreille à d'autres accents!

Il n'y a presque rien en effet dans les écrits de M. de Bérulle qui soulage l'esprit du lecteur, en donnant quelque prise à l'imagination. Certes la doctrine déborde dans la Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même, dans son « Histoire des Fondations »; mais comme la sainte vit, parle, grandit sous nos yeux! comme elle met, si j'ose dire, sa doctrine en action ou plutôt ne nous la révèle qu'en nous découvrant les secrets de son âme! Et quoiqu'elle s'en défende, quels trésors de poésie répand parfois sa plume!

La poésie! comme elle jaillit naturellement, comme elle coule abondante et pure dans les cantiques de saint François et de ses premiers disciples [1], dans les écrits enflammés de saint Bonaventure [2], dans les étonnants opuscules de H. Suso [3]! Comme elle échappe aux entraves que lui oppose un latin barbare dans le chancelier Gerson [4]! Quelles

[1] *Les Poètes franciscains*, par F. Ozanam.

[2] Surtout les Opuscules.

[3] *OEuvres du B. H. Suso*, trad. et publ. par E. Carlier. In-12. Paris, Sagnier et Bray, 1852.

[4] On en peut juger par une pièce intitulée *Philomèle*, dont le si regrettable abbé Perreyve avait donné la traduction dans le *Correspondant*.

comparaisons charmantes, quels hymnes passionnés elle inspire à l'austère saint Jean de la Croix! Quel aimable auxiliaire elle est à saint François de Sales pour cacher les épines des distinctions scolastiques sous les roses que multiplie en se jouant son magique pinceau! En d'autres saints qui n'ont pas écrit, c'est la personne elle-même, c'est la vie tout entière à laquelle la poésie fait une ravissante auréole. Union mystérieuse avec la nature, commerce miraculeux avec le ciel, visions, extases, existence angélique, tout dans leur histoire prend l'âme humaine par ce côté si accessible au merveilleux, que, lorsqu'elle a cessé de croire aux vrais miracles proposés par l'Église, elle en va mendier aux illuminés et aux spirites. En M. de Bérulle, rien qui parle à l'imagination. Sa vie est voisine de la nôtre : les siècles, en passant, n'y ont pas jeté cette teinte harmonieuse qui, sans altérer les lignes, adoucit les contours et poétise l'ensemble. Ses écrits tout didactiques sont profondément impersonnels : on y entend les cris d'admiration, d'adoration, d'amour de son âme; on n'y voit ni ses gestes, ni ses traits[1]. La poésie, il la sent; mais d'un mot il le dit et il passe : il ne s'attarde pas à en cueillir les fleurs. Le miracle, il l'a vu, nous croyons qu'il l'a opéré; les états d'âme que sainte Thérèse décrit, il les a expérimentés; mais ce n'est pas ce dont il parle. Dans ses livres, sans qu'il expose à ce sujet

[1] Une édition complète des lettres de M. de Bérulle, dans laquelle on aurait soin de ne rien supprimer et de ne pas se borner à des extraits dogmatiques, plan malheureux qu'a suivi le P. Bourgoing, répandrait un jour tout nouveau sur sa spiritualité et sur l'action qu'il a exercée de son temps. Je parle ici de l'impression produite sur des lecteurs qui ne connaissaient notre cardinal que d'après les éditions imprimées de ses OEuvres.



aucune théorie, la distinction profonde et trop oubliée que la théologie signale entre le miraculeux et le surnaturel est affirmée à chaque pas. Il contemple Jésus dans la pure foi, et il ne se lasse pas de regarder, de pénétrer, d'analyser, si j'ose dire, un si divin objet. Et quand il regarde l'âme chrétienne, c'est bien moins dans les états extraordinaires où l'élève parfois une grâce spéciale, qu'en l'état ordinaire où elle est établie par la grâce du baptême et des sacrements, par l'union intime et vitale qu'elle y contracte avec Jésus-Christ. Telle est sa doctrine; elle ouvre des trésors à l'esprit, elle allume un feu ardent dans le cœur; mais elle dédaigne ou plutôt elle oublie de s'adresser à l'imagination pour la captiver. Son style le prouve. Les images y sont peu nombreuses et comme effacées. Il est ferme cependant et d'une précision rare dans ces luttes difficiles entre le cœur trop ému pour employer les termes glacés de l'école, et la foi trop respectueuse pour enlever à la vérité, par des tours inexacts, un seul trait de sa sévère beauté. Il est noble et ample, mais on le dirait, à première vue, plein de redites. Une lecture assidue peut seule lui faire rendre justice. Ces redites sont comme des retouches destinées à accentuer la pensée, à en marquer plus nettement le contour; ou plutôt, ce sont les retours d'une âme qui ne peut se séparer de l'objet qui possède son esprit et son cœur. On n'en comprend pas moins qu'à une époque éminemment littéraire qui pouvait avec Bossuet et Fénelon satisfaire sa piété en satisfaisant son goût; qui trouvait dans des auteurs ascétiques d'une incontestable autorité une lecture plus facile, plus variée et plus reposante, les œuvres de M. de Bérulle n'aient point



été en grande faveur. Si belle que fût la doctrine, il lui fallait pour captiver les regards de plus riches vêtements, des ornements plus choisis : on la trouva trop austère et on la méconnut.

Il y eut plus : toute méconnue qu'elle était, une circonstance douloureuse la rendit suspecte. On l'appelait *mystique*, et ce nom était devenu presque une accusation.

C'était l'heure où deux grands hommes, faits, ce semble, pour s'admirer et se soutenir, en étaient venus à une rupture ouverte. Qui n'en sait la cause, et qui n'a été douloureusement ému, en lisant l'histoire de l'Église, de cette néfaste discussion? Qu'on ne s'y méprenne pas cependant. Des esprits satiriques ou incrédules pouvaient nier la grandeur du débat, en n'en cherchant l'origine que dans des subtilités d'école ou de misérables rivalités. Mais Bossuet, auquel l'ardeur de la lutte arracha quelques paroles qu'on voudrait effacer de ses œuvres, n'en avait pas moins, de son regard d'aigle, embrassé la question dans ses plus lointaines conséquences. Dès le premier jour, quoique peu familiarisé encore avec les mystiques, il avait deviné que les nouveaux auteurs n'étaient point de leur race, et que, sous couleur d'une doctrine sublime, madame Guyon et, sans le vouloir, son pieux et illustre protecteur, posaient des principes ruineux, des maximes destructives du Christianisme. « Il y alloit de toute la religion, » s'écriait-il épouvanté. On sait le reste : les écrits échangés de part et d'autre pendant quatre longues années (1695-1699) ; l'érudition, l'esprit, le génie même déployés dans cette lutte acharnée entre les deux



plus illustres représentants de l'Église à cette époque, la victoire de la vérité en Bossuet, le triomphe de l'obéissance en Fénelon.

Mais quelque soin qu'eût pris l'évêque de Meaux de ménager ses expressions et de transporter aux vrais Mystiques la vénération profonde dont il était pénétré pour les Pères, il y avait un péril inévitable à exposer aux regards du public des sujets qui l'étonnent, le scandalisent même, et provoquent son jugement sommaire et ses dédains. Le monde, trop pressé pour approfondir, parce qu'il ne cherche de connaissance que ce qu'il lui en faut pour parler, ne se donna point la peine de distinguer entre les vrais et les faux mystiques, et un mot si respectable, mais si étendu et si flexible, devint presque la marque d'une doctrine suspecte et d'un esprit hasardeux. Vainement Bossuet, se retournant comme saint Augustin contre ceux qui auraient pu abuser de sa parole, écrivit-il de sa plume la plus ferme son livre *Mystici in tuto*. Il était trop tard, le coup était porté. Or, M. de Bérulle était rangé parmi les écrivains mystiques, et alors même qu'aucun trait précis ne l'eût désigné, c'en était assez, dans ce moment critique, pour le mettre en suspicion. Malheureusement, son nom même se trouva mêlé à ces douloureux débats. Dès le 8 février 1695, Fénelon signait un acte additionnel à ceux de la conférence d'Issy, dans lequel il déclarait adhérer pleinement à la doctrine du cardinal de Bérulle *sur l'état passif*, dont il transcrit les termes [1]. Il le cite encore dans son instruction pastorale du 15 septembre

[1] *OEuvres complètes de Fénelon*. Édit. Gaume, 1851, t. II, p. 225; t. I, p. 34.

1697, sur le livre des « Maximes des saints »[1]. Il y revient enfin dans sa première lettre en réponse à celle de l'évêque de Meaux (avril 1698)[2].

On ne voit pas que Bossuet ait relevé cette citation; elle n'en était pas moins fâcheuse. Non pas que la doctrine qui y est énoncée ne soit parfaitement exacte, mais parce que le public confondait Fénelon avec M. de Bérulle; parce que surtout ceux qui lurent ce passage et prétendirent juger par là de la manière et de la spiritualité de notre cardinal, se trompèrent étrangement[3]. Le « Traité de l'abnégation intérieure » est en effet un écrit de sa première jeunesse, et ressemble si peu, quel qu'en soit le mérite, aux œuvres de sa maturité, que le P. Bourgoing l'inséra presque à regret dans son édition des œuvres complètes de M. de Bérulle[4]. En ces pages remarquables, d'une analyse exacte et savante, toutes pleines de la haine de soi-même et de l'amour de Dieu, mais où ne domine pas la pensée de Notre-Seigneur, le P. Bourgoing ne retrouvait pas celui qui fut par-dessus tout un ardent contemplateur du Verbe en ses grandeurs et en ses abaissements. Mais il est tant de gens qui ne lisent des auteurs que les citations qu'ils en trouvent sous leur main, et qui ne laissent pas que de les juger comme s'ils les possédaient à fond! Ainsi en fut-il alors, et j'ai pu moi-même surprendre, pour ainsi dire sur le fait, l'inquiétude que, longtemps encore après ces disputes, le soupçon de quiétisme inspirait aux disciples du fondateur de l'Oratoire.

1 *Œuv. compl. de Fénelon*, t. II, p. 315.
2 *Id.*, t. II, p. 628.
3 *Id.*, t. I, ch. III.
4 Édit. de 1657, in-fol., p. 425.

Sur une feuille de Mémoires manuscrits, conservés aux Archives nationales, j'ai vu tout un passage, extrait des œuvres de M. de Bérulle, rayé par un correcteur anonyme avec ces mots en marge pour toute raison : « à supprimer à cause des erreurs des Quiétistes. » Et qui sait si le Carmel lui-même, si ce Grand Couvent dont Fénelon se plaignait en cette circonstance « comme du pays d'où le » grand zèle contre madame Guyon était sorti[1] », sans rien perdre de sa vénération pour son saint fondateur, ne conçut pas quelque défiance contre une doctrine hautement avouée par l'adversaire de Bossuet; de Bossuet le prédicateur de leurs solennités, l'admirateur constant de leur prieure[2].

C'est ainsi que, dès les dernières heures du dix-septième siècle, cette grande spiritualité qui avait nourri tant d'âmes, élevé tant de cœurs vers Jésus-Christ, fut abandonnée, et loin de protéger la mémoire de son auteur, contribua plutôt à l'amoindrir.

III. Il en fut de même des négociations auxquelles M. de Bérulle se vit employé pendant les dix dernières années de sa vie. Les services qu'il avait rendus furent vite oubliés, ses desseins méconnus, ses intentions calomniées. Un mot explique tout : il eut pour collègue au conseil et bientôt pour adversaire le cardinal de Richelieu.

Au dehors, abaisser la maison d'Autriche, au dedans, triompher à la fois du parti huguenot, de la faction des

[1] FÉNELON, *OEuv. compl.*, t. II, p. 251. *Mémoire pour motiver le refus d'approbation du livre de M. de Meaux.*

[2] On sait en quelle estime Bossuet avait la Mère Agnès de Bellefonds.

princes; et sur les ruines de tant de forces rivales, élever si haut la fortune de son Roi, que l'on pût dire de lui qu'il était le fils aîné de l'Église et de l'Europe; de la France, que son règne était enfin revenu, tandis que celui de l'Espagne était pour jamais passé : *præterire ætatem Hispaniæ et redire sæculum Galliæ*[1]; tel fut le dessein de Richelieu. Dessein d'autant plus grand, qu'on n'en a pas rapproché après coup les différentes parties pour les faire valoir l'une par l'autre. Les pièces les plus authentiques nous montrent ce plan, qui était celui de Henri IV, commençant, dès le court ministère de 1616, à s'emparer de l'esprit du jeune évêque de Luçon, pour se formuler nettement, dès sa rentrée aux affaires. M. Mignet ne s'est pas trompé quand il a écrit de Richelieu ce rare éloge : « Il eut les intentions de toutes les choses qu'il » fit[2]. »

Pour exécuter de si vastes projets, il fallait à Richelieu d'intelligents auxiliaires. L'un d'eux fut M. de Bérulle. Son habileté triompha des résistances de la cour de Rome et en obtint les dispenses nécessaires à la conclusion de ce mariage si fatal à la fille de Henri IV, mais si funeste à l'Espagne. Ses instances déterminèrent Louis XIII à entreprendre l'expédition du Béarn et à mettre le siége devant la Rochelle. Mais si, en ces circonstances, M. de Bérulle servait la politique de Richelieu, c'était dans l'espoir de faire triompher des vues bien opposées à celles du Cardinal-ministre.

[1] SAINTE-BEUVE, *Causeries du lundi*, t. VII, 3e édition, p. 227.

[2] Dans son Introduction à l'*Histoire des négociations relatives à la succession d'Espagne*.

En Richelieu, comme on l'a justement remarqué[1], se rencontrent, se touchent deux personnages distincts, l'homme d'Église et l'homme d'État. Dans le ministre, c'est ce dernier seul qui domine et conduit tout. Aussi, lorsque de cette même main qui écrase les réformés de France, il appelle Gustave-Adolphe, solde les troupes de Bernard de Weimar, et couvre les entreprises des luthériens d'Allemagne, ne se contredit-il pas. Ce qu'il poursuit dans les réformés de France, ce sont des ennemis de l'autorité royale; ce qu'il soutient en Allemagne, ce sont des alliés « qui, par leur haine pour l'Espagne, font par» ticulièrement estat d'estre bons François. »

Homme d'Église avant d'être homme d'État, M. de Bérulle ne sépare point les intérêts de la religion de ceux de son pays. Durant les longues et pénibles négociations du mariage d'Henriette, il avait été uniquement soutenu par l'image sans cesse présente à ses regards de l'Église d'Angleterre persécutée, par le trompeur espoir que l'avénement au trône d'une fille de France serait pour les catholiques le signal de la liberté et du triomphe. C'était la restauration de la religion dans le Béarn aussi bien qu'à la Rochelle et à Montauban qu'il poursuivait, lorsque, devançant les désirs de Richelieu, il poussait Louis XIII à ces expéditions. Aussi l'alliance avec les protestants d'Allemagne ne pouvait-elle trouver grâce à ses yeux et aucune raison d'État ne le fit jamais céder sur ce point. Peut-être aurait-on pu lui représenter qu'un em-

[1] *Discours prononcé dans l'église de la Sorbonne par le P. A. Perraud, de l'Oratoire, à l'occasion de la translation du chef de Richelieu*, le 16 décembre 1866. IV.



pire même catholique, mais incliné par le poids et l'unité de son pouvoir à tout envahir, prépare à l'autorité de l'Église et à sa liberté de plus sérieux périls que quelques États protestants épars et destinés, croyait-on alors, à n'être jamais réunis en faisceau. De quel souverain Sixte-Quint avait-il eu plus à se plaindre que du catholique et absolu Philippe II [1] ? Mais une telle manière d'envisager les choses eût été peu comprise non-seulement de M. de Bérulle, mais même de ses contemporains. Il fallait être Fénelon pour l'entrevoir au dix-septième siècle [2], et le Père Lacordaire pour oser le soutenir de notre temps [3].

Si M. de Bérulle était opposé à quelques-uns des desseins du tout-puissant ministre, il ne l'était pas moins aux moyens qu'il employait pour les réaliser. Il n'estimait pas qu'un homme d'État, si grand qu'il fût, personnifiât tellement la France que tous ses adversaires devinssent par le seul fait les ennemis du pays et dussent être traités comme tels. Il ne croyait pas que la possession de l'esprit de son maître étant nécessaire à l'établissement de sa fortune et à l'exécution de ses plans, il pût, pour s'y maintenir, jeter la discorde dans la famille royale, bien loin de l'y apaiser.

Mais les moyens employés par Richelieu furent oubliés avec leurs victimes, sa gloire triompha avec ses desseins. On salua en lui le continuateur de Henri IV ; le prédéces-

[1] M. de Hübner, dans son *Histoire de Sixte-Quint*, en donne les preuves.

[2] « Par ces puissants moyens, il portoit chaque jour des coups mortels » à l'impérieuse maison d'Autriche, qui menaçoit de son joug tous les pays » chrétiens. » FÉNELON, *Discours de réception à l'Académie française*. OEuv. compl., éd. Gaume, t. VI, p. 606.

[3] *Panégyrique du B. P. Fourrier* par le R. P. Lacordaire.

seur de Louis XIV. Les esprits les plus finement railleurs, les caractères les plus indépendants s'inclinèrent à l'envi devant le grand ministre. La Bruyère ne dissimule pas son admiration pour « cet homme qui augmente d'année à » autre de réputation, auquel les plus grands politiques » souffrent d'être comparés[1]. » Fénelon, plus réservé dans la louange, quand sa conscience de précepteur d'un prince est une fois mise en éveil[2], ne lui prescrit aucune borne, lorsqu'il entretient l'Académie de son illustre fondateur. Quelques coups de crayon lui suffisent pour en tracer un admirable portrait, au bas duquel il ajoute ces mots qui valent tous les panégyriques : « Le temps qui efface » les autres noms fait croître le sien ; et à mesure qu'il » s'éloigne de nous, il est mieux dans son point de vue[3]. » Une si belle auréole, empruntant un nouvel éclat au soleil de Louis le Grand, ne permettait plus aux yeux fascinés de considérer dans le règne de Louis XIII une autre figure que celle du Cardinal ; et à peine pouvait-on reconnaître, à quelques traits indécis dans le fond du tableau, l'image de M. de Bérulle désormais oublié.

Au dix-huitième siècle, il est vrai, sous l'empire de ces colères philosophiques qui manquent rarement de compromettre les causes qu'elles prétendent servir, Montesquieu osa affirmer que « les plus méchants citoyens de la France » furent Richelieu et Louvois[4]. » Mais cet étrange arrêt de l'auteur des « Lettres persanes » ne pouvait obscurcir la

[1] La Bruyère, *Caractères*, du Souverain ou de la République.
[2] Voyez, dans les *Dialogues des morts*, les 69e, 70e, 71e et 72e. OEuv. compl. de Fénelon, éd. Gaume, t. VI, p. 253 et suiv.
[3] *Discours de réception à l'Académie*, déjà cité.
[4] *Pensées diverses*, édit. Lefev., 1826, t. VIII, p. 421.

mémoire de Richelieu ; il ne pouvait remettre dans la lumière celle de M. de Bérulle. Le Cardinal-ministre continua à dominer l'histoire comme il avait dominé son temps, et les dépositaires d'une autorité qu'ils avaient héritée de lui veillèrent à l'intégrité de sa gloire. Aussi lorsque les Oratoriens tentèrent de revendiquer pour leur saint fondateur, dans une histoire nouvelle, la place que lui reconnaît une critique impartiale, la censure royale fit de telles difficultés que le P. Houbigant différa l'impression de son livre et que l'Oratoire finit par y renoncer[1].

Si de nos jours, avec la liberté de jugement qui est un des premiers droits et des premiers devoirs de l'historien, MM. Bazin, Guizot, Mignet, Cousin ont généreusement protesté contre les abus de pouvoir de Richelieu, ils n'ont point cherché à rencontrer dans le cabinet du Roi ou dans la salle du Conseil M. de Bérulle, à s'entretenir avec lui, ou à prendre connaissance de ses dépêches. M. Avenel, dont les fragments sur Richelieu font désirer si ardemment, à quiconque les a lus, qu'il les rapproche, les complète et élève enfin ce monument qui s'appellera la vie du Cardinal, n'a malheureusement pas jusqu'ici révélé au public ce qu'il sait des époques où M. de Bérulle se trouva en présence de Richelieu[2]. Aussi les écrivains si éminents dont je viens de rappeler les noms n'accordent-ils qu'une attention médiocre au rôle politique du fondateur de l'Oratoire. M. Bazin ne voit en lui « qu'un homme simple et pieux dont le tort était d'appliquer au succès des choses

[1] *Hist. de Pierre de Bérulle*, par M. Tabaraud, t. I, p. 14, et suiv.

[2] *Revue des questions historiques*, 2e année, 7e livraison ; 3e année, 11e livraison, etc.



humaines cette foi patiente, cette charité bienveillante et crédule qui servent seulement au salut[1]. » M. Cousin, le rencontrant sur son passage, oublie tout à coup le ton exquis dont il ne se départit jamais dans le commerce de mesdames de Longueville et de Chevreuse, et le traite avec une familiarité qui contraste étrangement avec la gravité habituelle de son style[2]. M. Guizot, toujours digne, en fait un bel éloge; on voit néanmoins qu'autant il est sympathique au zèle du prêtre, autant il est opposé aux vues du politique[3].

Pour s'étonner de cette défaveur presque universelle, il faudrait non-seulement oublier la renommée toujours grandissante de Richelieu, mais encore ne pas se souvenir que cet homme, affamé de gloire, non content d'éblouir ses contemporains, s'est efforcé par ses Mémoires de circonvenir la postérité. Regardant donc M. de Bérulle comme un rival et un ennemi, mais ne pouvant décemment l'envoyer à Vincennes, il s'est réservé la joie de le dénoncer à l'histoire. Dans la crainte qu'une sympathie tardive ne rendît hommage à sa force d'âme et à son intraitable honnêteté, il s'est plu à le meurtrir par les insinuations les plus perfides, à l'accabler des accusations les plus graves, à le tuer enfin par le ridicule[4]. Or, je le

[1] Bazin, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 48.

[2] « Louis XIII était fait pour entendre Richelieu, et en dépit des efforts du bonhomme de Bérulle..... » *La Jeunesse de Mazarin*, par V. Cousin. Didier, 1865, in-8°, ch. II, p. 59. Voyez aussi la note de la même page.

[3] *Un projet de mariage royal*, par M. Guizot. Hachette, 1863, in 12, XII, p. 307 et suiv.

[4] *Mémoires du cardinal de Richelieu*, publiés par M. Petitot. Liv. XX, année 1629, t. V.

demande, est-il beaucoup de lecteurs assez maîtres de leur admiration pour contester les récits d'un auteur qui, après avoir fait la France si grande, a prétendu lui dire comment il s'y était pris? Où sont ceux qui vont chercher dans les rayons poudreux des bibliothèques, dans les archives inaccessibles, les dépêches de l'accusateur et de l'accusé pour les confronter, les analyser et porter un jugement personnel au lieu d'accepter celui qui est en vogue?

Le P. Batterel, l'abbé Goujet, le P. Houbigant le tentèrent; mais leurs travaux restèrent inédits. Tabaraud les mit au jour; mais quoique les pièces qu'il produisait fussent très-précieuses et ses jugements très-modérés [1], sa tentative eut peu de succès. Avec plus de hardiesse, un éminent professeur de l'Université, M. Nourisson, dans des pages substantielles, n'a pas craint de se prononcer en faveur de la politique du cardinal de Bérulle contre celle du cardinal de Richelieu [2], et M. Keller, pour la première fois, je suppose, dans un abrégé d'histoire de France, a prononcé avec une respectueuse admiration le nom du prêtre saint et modeste qui fit et souffrit tant pour son pays [3]. Mais ces témoignages, si honorables qu'ils soient, sont récents et rares, et ils ne détruisent pas ce que j'ai cru pouvoir affirmer, que jusqu'à nos jours le rôle politique joué par M. de Bérulle, loin de servir à sa gloire, n'a pas même protégé son souvenir.

[1] Tom. II, liv. V, ch. v, p. 105.

[2] *Le Cardinal de Bérulle*, par M. Nourisson. Paris, Didier, 1856, p. 235 et suiv.

[3] *Histoire de France*, par E. Keller, député. Paris, Douniol, 1862, t. II, liv. VI, p. 148.

Jansénisme, mysticisme, politique, tout s'est ainsi réuni pour effacer ou dénaturer ses traits; pour arracher la plume des mains découragées de ses historiens; pour faire planer sur ses actions et sur ses œuvres des incertitudes pénibles et des doutes outrageants. N'est-il pas temps enfin de rompre un silence qui est vraiment une injustice et une ingratitude? Je l'ai pensé, et voici mes raisons.

II

La première est historique, la seconde morale.

L'époque à laquelle vécut M. de Bérulle attire de notre temps l'attention de tous les historiens au double point de vue national et religieux. J'ai dû croire qu'à ce double titre, l'heure était venue de parler de lui.

En outre, sa vie m'est apparue pleine d'enseignements particulièrement appropriés à nos jours. Il m'a semblé dès lors que mettre en pleine lumière la figure de M. de Bérulle était une œuvre utile et pratique.

Quelques développements sont nécessaires pour faire comprendre ma pensée.

I. Entre toutes les époques de notre histoire, il en est peu d'aussi grandes que celle dont Henri IV commence et dont Richelieu achève la gloire. Depuis des siècles, on n'avait vu en ceux qui gouvernent tant de sagesse dans le conseil, de fermeté dans l'exécution, de persévérance dans les entreprises, et avec un éloignement invincible pour les aventures, un sentiment plus délicat et plus fier de la

grandeur de la France. A l'ombre d'une autorité réparatrice, toutes choses renaissent et prennent un nouvel essor; les hommes surgissent pour tous les devoirs de la vie, pour tous ses légitimes plaisirs. Tandis que la magistrature s'enorgueillit des Jeannin, des Molé, des Séguier; la diplomatie des d'Ossat; tandis que des généraux formés à la victoire par Henri IV réalisent ses plans, en ne croyant obéir qu'à Richelieu; la société dans tous les rangs se transforme sans secousses; les mœurs s'adoucissent et se règlent; un âge nouveau commence pour les arts, dont l'exubérance se modère; pour les lettres, qui recueillent l'héritage de la Renaissance, mais en se l'appropriant : époque privilégiée dont Israël Sylvestre, dans ses spirituelles eaux-fortes, nous a conservé les hôtels et les églises; dont Callot a buriné avec tant de verve les seigneurs magnifiques et les mendiants en haillons; dont Champagne a éternisé les grands hommes; âge heureux qui put méditer les premiers écrits de Descartes, applaudir aux premiers accents de Corneille; siècle spirituel et fort, vivant et pittoresque encore! Car, sous la discipline de Richelieu, il a gardé une vigueur de personnalité, une liberté d'allure qui ne va que trop tôt se calmer dans les galeries de Versailles et s'évanouir sous le regard du Grand Roi.

Dans l'Église, c'est le même mouvement, la même vie. Arrêtée par les guerres de religion, encouragée par la paix que fait régner Henri IV, la réforme, dont la glorieuse initiative remonte au saint concile de Trente, s'insinue, se répand et bientôt s'impose partout. Elle est servie par des hommes, par des femmes d'une vertu incomparable, dont la vie et les œuvres prouvent à la fois l'invincible

puissance et la merveilleuse diversité de l'esprit de Dieu. De tous les rangs de la société nous voyons sortir un saint. La noblesse offre à Dieu François de Sales et César de Bus, la baronne de Chantal et mademoiselle de Fonteines; la magistrature, le P. de Champigny, M. de Bérulle, mademoiselle Acarie, tandis que des environs de Dax arrive dans la capitale ce jeune paysan qui s'appellera Vincent de Paul, et qui s'y rencontre avec M. Bourdoise. Aussi, de toutes parts, le clergé séculier rentre dans le devoir et les anciens ordres religieux dans la règle; les âmes appelées aux œuvres extérieures voient s'ouvrir à leur charitable zèle d'infinis horizons, et celles que la vie intérieure sollicite peuvent se retirer dans les couvents dont la Visitation et le Carmel enrichissent à l'envi la France. Les ames! à cette époque, on les voit, on les touche. Comme aux premiers jours du printemps, dans les champs et dans les bois, on aperçoit, on ressent, on aspire je ne sais quel mouvement, quel tressaillement secret, quelle tiède et généreuse senteur de renaissance et de vie; ainsi, à cette aurore du dix-septième siècle, en ce beau jardin de l'Église, sous la rosée de la grâce, sous la vivifiante haleine de l'esprit de Dieu, la terre de France, toujours féconde, entr'ouvre son sein et prépare une des plus riches moissons qui ait jamais rempli les greniers du père de famille.

Il n'est donc pas étonnant qu'une époque si grande à tous les titres ait éveillé la curiosité des historiens et obtenu leurs préférences[1]. Aussi, depuis cinquante ans,

[1] La grandeur au point de vue social de cette première partie du dix-septième siècle est reconnue par un de nos économistes les plus éminents, M. Le Play, dans son livre de l'*Organisation du travail*. Mame, 1870.

que de travaux sur ce siècle privilégié ! Henri IV, qui pressentit le mérite de M. de Bérulle et voulut se l'attacher, nous livre les secrets de sa politique et nous révèle toutes les séductions de son esprit dans sa volumineuse correspondance. L'émule redoutable du cardinal de Bérulle, le cardinal de Richelieu, nous apparaît plus grand encore dans ses missives et ses lettres que ne l'avaient montré ses Mémoires. Luynes, qui employa le P. de Bérulle sans conquérir sa confiance, trouve dans M. Cousin un défenseur inespéré qu'il doit bien un peu à la duchesse de Chevreuse. M. Guizot, avec sa lucidité magistrale, nous initie aux négociations dont M. de Bérulle fut le principal agent et qui réussirent pour le malheur d'Henriette. L'Université, sur les bancs de laquelle le P. de Bérulle rencontra ses premiers disciples et qui lui fut ensuite un adversaire acharné, nous ouvre ses colléges, nous permet d'assister à ses discussions, nous intéresse à sa vie, grâce à la plume facile et savante de son dernier historien, M. Jourdain. N'est-il pas naturel de croire que, prenant un intérêt si vif aux contemporains de M. de Bérulle, les lecteurs studieux désireront enfin le connaître lui-même? C'est l'histoire de son temps d'ailleurs, aux affaires duquel il fut continuellement mêlé, que je dois souvent écrire en écrivant sa vie. Je le fais avec les détails qu'une étude biographique seule comporte, et qui, mieux que les considérations les plus éloquentes, permettent de juger les secrets ressorts de la politique, l'esprit d'un gouvernement et d'une époque, l'état des mœurs et des caractères. Un secours inappréciable m'a permis de donner la précision la plus sévère à mon portrait. A tous



les documents que j'avais recueillis à la Bibliothèque, aux Archives nationales, dans des collections particulières, j'ai pu joindre, grâce à une bienveillance dont je suis profondément reconnaissant, des pièces nombreuses conservées aux archives si riches des Affaires étrangères. J'ai pu ainsi éclairer certains côtés d'une époque déjà si sérieusement étudiée, et offrir un modeste supplément aux travaux considérables qui se sont produits depuis quelques années.

Et si dans M. de Bérulle je regarde ce qu'il est avant tout, l'homme de Dieu, il me semble non moins certain que l'heure de parler de lui est venue. Grâce, en effet, à d'habiles et consciencieux historiens, nous pouvons entrer dans l'intimité des saints qui vécurent de son temps. Saint François de Sales, qui lui laissa voir les trésors de son âme; sainte Chantal, dont il prévit la sainteté; la bienheureuse Marie de l'Incarnation, dont il fut le père et l'ami; saint Vincent de Paul, qui le choisit pour son maître dans les voies de Dieu; M. Olier, dont la sainteté est sa couronne, semblent reprendre sous nos yeux une nouvelle vie. En même temps, Rome, le pays « d'où nous vient lá lumière, » selon son expression, nous fournit une nouvelle preuve de la grandeur du rôle joué par lui au dix-septième siècle. Tandis que l'on instruit le procès de béatification de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, fidèle à M. de Bérulle pendant sa vie, et après sa mort héritière de ses pensées et constante admiratrice de ses vertus, l'Oratoire, qui ressuscite en France à la voix d'un des prêtres les plus austères et les plus vénérés de nos jours, est encouragé par Rome à suivre les règles et l'esprit du

cardinal de Bérulle, son fondateur[1]. Possesseur de pièces nombreuses et inédites, qui mieux peut-être que ses œuvres imprimées me permettaient de pénétrer dans l'intérieur de son âme et m'en révélaient toute la beauté[2]; voyant qu'une si grande figure ne tentait aucun pinceau[3], malgré le sentiment profond de mon inexpérience, je me suis décidé à écrire cette histoire.

II. Mais lorsqu'il a fallu songer à la donner au public, pourquoi ne l'avouerai-je pas? j'ai été tenté de reculer. Je me suis demandé si, en des jours comme les nôtres, il convenait de distraire les esprits des impérieux devoirs du présent, des graves sollicitudes de l'avenir, pour les occuper d'un passé qui n'est plus. La restauration de la France, voilà l'œuvre à laquelle nous devons dévouer tous nos efforts. Est-ce y travailler, me demandais-je en une heure

[1] Décret de la Congrégation des Évêques et Réguliers, 22 mars 1864. (L'*Oratoire de France au dix-septième et au dix-neuvième siècle*, par le P. A. Perraud. Paris, 1865, p. III, ch. II, p. 391.)

[2] On verra dans cette histoire ce que mes recherches m'ont fait découvrir dans les monastères de Tours, de Nantes, d'Autun, de Toulouse, de Chalon, de Limoges, de Bourges, de Lectoure, de Besançon, etc. Mais c'est surtout au monastère de l'Incarnation, à Paris, que j'ai trouvé des richesses véritables, grâce à la confiance des Rév. Mères Carmélites et de M. l'abbé Le Rebours, leur supérieur, qui, par sa bienveillante affection et ses conseils, n'a cessé de m'encourager dans mon travail. J'ai écrit aux archivistes de tous les départements dans lesquels se trouvent les villes où existaient autrefois des maisons de l'Oratoire et des couvents du Carmel. J'ai obtenu ainsi communication non-seulement de pièces importantes pour la chronologie de cette histoire, mais même d'autographes considérables de M. de Bérulle. Aux archives de Rouen, neuf lettres très-précieuses et un acte de visite m'ont été signalés par le savant conservateur de ce dépôt, M. de Beaurepaire.

[3] J'estime à sa très-réelle valeur l'excellent livre de M. Nourisson, *le Cardinal de Bérulle;* mais M. Nourisson, de même que le P. Perraud, n'a voulu nous donner qu'une esquisse. Venu après eux, profitant de leur travail, j'ai essayé un tableau.



de découragement, que de raconter les actions d'un homme mort il y a deux siècles et dont la vie se partagea entre les devoirs d'un supérieur de communauté et ceux d'un ministre de Louis XIII?

Je le dis sans détour, si je n'avais recueilli dans mes recherches que des satisfactions archéologiques, je n'aurais pas eu, en l'an 1872, le courage d'en faire part au lecteur. Mais, grâce à Dieu, j'y ai trouvé des consolations meilleures. Le passé, je le savais, est l'école du présent. En suivant M. de Bérulle du berceau à la tombe, j'ai pu le constater bien des fois. De mon long commerce avec lui, je suis sorti convaincu qu'en le regardant on pouvait apprendre comment on supporte les maux qui ont fondu sur notre patrie, comment on en triomphe. Cette conviction m'a décidé à parler.

Lorsque l'entrée de Henri IV à Paris rendit la paix à la France, M. de Bérulle était âgé de dix-neuf ans. Il avait grandement souffert comme citoyen et comme catholique. Il avait pleuré sur « ces luttes plus que civiles », comme il les appelait après le poëte romain, luttes qui sous ses yeux avaient joint leurs horreurs à celles de la guerre étrangère et qui « aux François accoustumés à vaincre avoient appris » à estre vaincus et vaincus par eux-mesmes[1]. » L'impression produite par de si grands événements dans une âme religieuse, passionnée pour la justice et la vérité, est ineffaçable. M. de Bérulle comprit que de ce chaos toute une société nouvelle allait sortir, et qu'à une pareille tâche les Henri IV et les Sully ne suffisaient pas. Il se dit que

[1] *De l'estat et des grandeurs de Jésus.* Dédicace au Roy. Éd. de 1657, p. 89.

pour régénérer la France il fallait faire refleurir la piété dans les âmes, le sentiment de leur dignité chez les prêtres, et donner l'exemple de l'honnêteté dans les affaires publiques et du caractère à tous les citoyens; et à cette grande œuvre il se consacra tout entier. Or est-il besoin d'une longue réflexion pour nous convaincre que, plus malades encore que les contemporains de Henri IV, nous devrions, si nous étions sages, demander un peu de soulagement dans nos maux aux remèdes qui les guérirent?

Comme il arrive toujours aux époques de lutte ardente, la vie de l'Église, aux dernières heures du seizième siècle, s'était toute portée au dehors. Réduite à défendre ses croyances les plus fondamentales contre les attaques des protestants, elle n'avait pu s'en nourrir dans le silence, et la piété, retirée dans un très-petit nombre d'âmes, semblait prête à s'enfuir d'une terre si agitée. C'est alors que Dieu suscita François de Sales, si Français par le génie et par le cœur, et à côté de lui M. de Bérulle. L'un et l'autre eurent la gloire de ressusciter en France le culte de la vie intérieure, de lui donner, chacun selon sa grâce particulière, l'aliment qui lui manquait. D'un esprit plus dogmatique que le saint évêque de Genève, avec moins de charme dans le ton et la forme, M. de Bérulle répandit, comme lui, une dévotion qui, se déduisant du dogme révélé, ne cherchant ses inspirations qu'aux sources toujours pures où l'Église puise les siennes, l'Écriture et la tradition, n'avait rien à craindre des attaques de l'hérésie. Il lui imprima, sans parti pris, mais sous le coup d'un invincible attrait, un cachet qui lui est propre : celui d'une unité profonde, puissante, par un retour perpétuel au Verbe incarné, son prin-

cipe. Cette vie intérieure, cette union de tous les instants à Jésus-Christ, il ne se contenta pas de l'enseigner, de la décrire dans ses livres; il fit mieux. A une génération qui avait abusé de tout, de l'esprit, du pouvoir, de la fortune, qui s'était habituée dans le tumulte des camps à la licence des mœurs, il offrit le spectacle des vertus incomparables dont le Carmel était le foyer. Dans des vierges, dans des veuves, autrefois les idoles du monde, maintenant les épouses de Jésus-Christ, il montra réalisée et triomphante cette vie intérieure, cette vie divine qu'il prêchait.

Le monde d'alors le comprit. Lui que les préceptes de l'Évangile trouvaient souvent si rebelle, il accepta cependant que des femmes jeunes, riches, belles, allassent s'ensevelir dans un cloître pour y accomplir en leur plus crucifiant héroïsme les conseils de Jésus-Christ. Il admira ce triomphe de l'esprit sur les sens, de l'âme sur la matière. Il se prit à vénérer ces solitudes fermées à tous les bruits de la terre, ouvertes à toutes ses douleurs. Il vint frapper à ces asiles sacrés où il était sûr de trouver dans d'innocentes victimes, pour ses péchés une pénitence expiatrice, pour ses besoins d'ardentes supplications. C'est que la société d'alors, si malade qu'elle fût, savait respecter les droits de Dieu, même lorsqu'il réclamait des victimes; c'est que les convenances sociales n'avaient point encore passé leur niveau bourgeois jusque sur les vertus; c'est que comme on savait mourir pour la Ligue ou pour le Roi, on trouvait naturel qu'on voulût vivre sous les livrées de Jésus-Christ. Société grande au milieu de ses faiblesses, et qui allait bientôt se montrer digne, jusque dans ses plaisirs, d'entendre et d'applaudir les discours de Polyeucte!

Il me semble utile de rappeler ces choses. Plus malade que la société du seizième siècle, car alors les hommes manquaient aux principes, tandis que de nos jours ce sont les principes qui manquent aux hommes, notre société vit par le dehors, et les chrétiens eux-mêmes ne savent plus guère ce que c'est que de vivre par le dedans. « Vie spirituelle, vie intérieure, » ces mots qui avaient un sens si profond dans la langue du dix-septième siècle, n'en offrent aucun à la plupart des chrétiens. A peine ose-t-on les employer dans la chaire. Peu s'en faut qu'ils n'attirent un sourire sur les lèvres d'auditeurs ignorants ou prévenus. Nous avons les manifestations de la vie, et la vie elle-même nous manque. Les œuvres et les dévotions se multiplient, tandis que le principe qui en fait toute la valeur aux yeux de Dieu décroît. Les esprits réfléchis s'inquiètent, s'affligent et poussent un cri d'alarme. Mais qui est-ce qui les entend?

Et parce que cette vie intérieure, qui est le commerce intime de l'âme avec son Auteur, diminue dans notre estime, le culte de la prière et le respect pour les sociétés consacrées à l'adoration silencieuse de Dieu est profondément atteint. Le monde, il ne faut pas se le dissimuler, n'accepte guère de ces existences vouées par l'état religieux au sacrifice que celles dont il recueille matériellement les bienfaits : il ne reconnaît d'autre don que celui qui se termine à l'homme : il ne croit à d'autre efficacité qu'à celle de l'instruction donnée à ses enfants, des secours distribués aux malheureux. Lui qui ne parle que de liberté, il ne reconnaît pas à une jeune fille, éprise des charmes d'un Époux invisible, le droit de se consacrer à



lui seul. On aurait pu espérer du moins qu'en sentant le sol trembler sous ses pas et qu'en se retrouvant toujours aussi lâche pour le sacrifice et l'expiation, il aurait béni les filles héroïques dont la pénitence désarme le bras vengeur de Dieu, dont la continuelle prière attire dans les veines de l'Église les flots plus pressés de la grâce de Jésus-Christ. Écoutez ce qui se dit, lisez ce qui s'imprime, et vous verrez ce que nous avons appris.

Je n'ai certes pas la présomption d'espérer que ces pages triompheront chez tous ceux qui les liront de préjugés si invétérés. Je ne leur offre d'ailleurs ni un discours sur la vie intérieure, ni un plaidoyer en faveur des ordres contemplatifs. J'expose à leurs regards, dans un récit sincère, ce qu'était la vie des âmes dans le monde et dans le cloître durant les premières années du grand siècle. Mais si quelques-uns de mes lecteurs, après avoir fréquenté avec moi ces monastères inconnus et calomniés, en sortaient pénétrés pour les grandes religieuses qui les habitaient, de la respectueuse sympathie que leur avait vouée M. Cousin[1], je m'estimerais déjà récompensé de tous mes efforts. Si surtout en voyant de près ce mystérieux travail de la grâce, ils étaient persuadés que dans l'Église ce qu'il y a de plus grand, le principe qui fait tout mouvoir et auquel tout doit se rapporter est cette vie du dedans, humaine et divine tout ensemble, puisqu'elle habite des cœurs d'hommes, mais vient d'un cœur de Dieu et pour y retourner : quelque restreint que dût être le nombre de ces lecteurs convaincus, j'aurais lieu de bénir le ciel et de croire que

[1] *La Jeunesse de madame de Longueville*, par V. Cousin. 5e éd., ch. I, p. 86 et suiv.

cette étude sur les origines du dix-septième siècle avait de nos jours son opportunité.

Grâce à l'institution des séminaires, dont la gloire remonte de M. Olier jusqu'à M. de Bérulle ; grâce aux persécutions qui ont permis à l'Église de France de laver, il y a quatre-vingts ans, ses souillures dans son propre sang ; grâce même aux injustices et aux haines de nos contemporains, on peut le dire sans crainte d'être démenti par l'histoire, la comparaison n'est pas possible entre le clergé dont les vices et l'ignorance déchiraient le cœur de M. de Bérulle, et celui qui aujourd'hui travaille, souffre, combat, prie et meurt sous nos yeux.

Est-ce à dire qu'il n'y ait pour lui nul profit à vivre dans le commerce du fondateur de l'Oratoire, à écouter ses enseignements, à regarder ses exemples? Non assurément. M. de Bérulle en effet ne s'est pas borné à proscrire les abus qui dominaient aux premières heures du dix-septième siècle en rappelant, par des motifs de foi, et avec toutes les ardeurs du zèle, le clergé à la pratique de la discipline et à l'obéissance des saints canons. A la réforme des maux plus particuliers à son siècle, il a donné une base assez large pour convenir à tous les temps : parce que c'est sur un principe éternel qu'il a fièrement établi son œuvre. Déjà sans doute de grands réformateurs avaient paru dans l'Église qui avaient soumis des générations entières à l'empire de l'idée qui les dominait eux-mêmes. Avec saint Benoît et saint Bernard, le sacerdoce s'était retrempé dans la solitude et le silence ; avec saint Dominique et saint François, dans la science et dans l'amour. Mais pour bénéficier de leur réforme il fallait, tout prêtre qu'on était,



ajouter des vœux nouveaux aux promesses du sacerdoce, revêtir un autre habit que celui de la cléricature, accepter un esprit particulier et s'en inspirer dans sa vie et ses œuvres. Autre fut la pensée de M. de Bérulle, et on n'en saurait contester l'originalité puissante.

Pour réformer le clergé, il n'a cherché d'autre type, d'autres moyens que ceux qu'il trouvait dans son institution [1]. Le sacerdoce s'est présenté à ses yeux tel qu'il est sorti des mains et du cœur de Jésus-Christ, ou plutôt tel qu'il est essentiellement en Jésus-Christ, le Prêtre unique et éternel, tel qu'il est par participation dans les hommes sur lesquels il daigne épancher son onction. Il a regardé fixement cet idéal, étudié sous toutes ses faces cette institution. De cette contemplation, il est sorti rempli des lumières les plus vives, les plus pénétrantes, les plus capables de toucher un cœur d'homme, et de lui faire comprendre par la grandeur de ses droits celle de ses devoirs.

Si le prêtre, en effet, lorsqu'il monte à l'autel, est tout abîmé dans la vue de ce Jésus, pontife et victime, dont il renouvelle l'immolation, et à la suite duquel il habite le sein du Père; si en gravissant les degrés de la chaire, il se sent faiblir sous le poids du Verbe divin qu'il porte en lui; si dans le silence du tribunal, il comprend que gouverner une âme, c'est gouverner un monde, et faire acte d'un pouvoir dont les anges eux-mêmes ne disposent pas; si malgré les souillures que le contact avec les créatures

[1] Il est à remarquer que le dix-septième siècle n'a vu naître en France que des congrégations ecclésiastiques : la Société de Saint-Lazare, fondée par saint Vincent de Paul; la Société de Saint-Sulpice, par M. Olier; la Société des Missions étrangères, par le P. Pallu, etc.

amasse en son âme, il se sent néanmoins le canal vivant, fidèle et libre par lequel ne cesse de couler sur l'Église la vie de Jésus-Christ; quelle force pour se maintenir dans la vertu, pour y grandir, ne puisera-t-il pas en ces pensées, qui toutes n'ont d'autre principe que la féconde et divine idée du sacerdoce?

Une doctrine si sublime, si simple, si manifestement tirée de la nature et des effets du sacerdoce, si propre à sanctifier le prêtre par l'exercice même des fonctions qui le mettent en contact avec le monde, ne semble-t-elle point née pour notre temps? On ne saurait se le dissimuler, en effet : de plus en plus la société réclame que, séparé d'elle par ses vertus, le prêtre ne le soit pas par sa vie; qu'il se mêle à elle comme pour prendre une conscience plus exacte de ses aspirations et de ses besoins. Or, la réforme tentée par M. de Bérulle se plie merveilleusement à ces exigences contemporaines, et en même temps elle en conjure le péril.

Maintenant qu'aucune barrière ne sépare le sanctuaire du reste du temple, qu'aucun privilége ne rappelle au peuple le caractère sacré de la tribu de Lévi, qu'aucun éclat temporel ne vient révéler aux yeux de la foule la royauté invisible du ministre de Jésus-Christ, il importe plus que jamais que le prêtre ait une haute et glorieuse idée de la majesté du sacerdoce. Qu'il accepte loyalement le sort que lui fait son pays; qu'il s'intéresse à ses progrès, se réjouisse de ses gloires, souffre de ses douleurs; qu'il entretienne avec ses concitoyens des rapports rendus à la fois plus fréquents et tout autres par le changement des mœurs, rien de mieux; à la condition cepen-



dant de se rappeler toujours que si en tant qu'homme il est leur semblable, comme prêtre il est d'une autre race, et doit, à force de vertus, conquérir un respect que d'autres âges auraient accordé à son seul caractère.

Ces vertus, il les puisera dans une conviction profonde de sa dignité et par un recours continuel à Jésus-Christ.

Aussi M. de Bérulle ne s'est-il pas borné à déduire tous les devoirs des prêtres de la notion même du sacerdoce; il leur a donné un autre secours en développant avec plus de force, plus d'onction, plus d'unité qu'on ne l'avait fait avant lui, la dévotion au Verbe incarné. Et n'est-ce pas la piété des prêtres par excellence que la dévotion à Celui dont ils sont les ministres, les suppléments et comme une extension à travers l'espace et le temps? dévotion qui a ce double caractère singulièrement approprié aux besoins de notre âge, qu'elle est à la fois une science pieuse et une piété savante, deux choses trop souvent séparées. Il semblerait que dans le culte du Dieu qui est Amour et Vérité tout ensemble, on ne saurait établir un divorce entre le cœur et l'esprit, et cependant ne s'accomplit-il pas sous nos yeux? N'entendons-nous pas traiter la Théologie comme si elle n'était qu'une vaine curiosité plus propre encore à dessécher le cœur qu'à éclairer l'esprit? Ne voit-on pas aussi parfois des esprits studieux négliger la piété, sans laquelle tout travail est stérile, parce qu'on la leur a présentée sous un jour effacé et mou qui ne les a ni éclairés ni touchés? Et de ce mal, si on n'y prend garde, en naîtrait fatalement un autre. Destituée de sa base dogmatique, la piété que l'on prêcherait n'instruirait pas le peuple et ne dé-

poserait pas en lui la séve vigoureuse qu'une solide théologie peut seule donner; et, d'autre part, privé de l'onction dont la piété seule a le secret, l'exposé du dogme ne serait plus qu'un sec enchaînement de vérités abstraites, la défense de la religion qu'une polémique plus propre à irriter qu'à ramener les âmes. Ah! comme un prêtre qui, à l'école de M. de Bérulle, étudierait les paroles, les actes, les états du Fils de Dieu; qui en ferait le plus cher objet de ses réflexions solitaires, de ses saintes aspirations; qui ne porterait en chaire les enseignements recueillis dans l'Écriture, dans les Pères, dans les auteurs ascétiques, qu'après s'en être nourri dans le silence et y avoir trouvé la règle, l'honneur et la joie de sa vie; comme un tel prêtre serait puissant de nos jours! qu'on trouverait belle, simple, nouvelle surtout, une manière si antique de prêcher Jésus-Christ!

Rien, d'ailleurs, n'est moins exclusif qu'une telle doctrine [1]. Et comment le serait-elle, puisqu'elle donne pour objet à l'esprit et au cœur Celui-là même en qui et par qui Dieu voit et fait toutes choses? Elle ne nuit à la liberté ni de l'âme, ni de la grâce; elle imprime seulement à tout le divin cachet de l'unité. Certes, les génies les plus divers se pressaient à l'Oratoire : prédicateurs, missionnaires, historiens, philosophes, érudits, théologiens, directeurs des âmes, tous y avaient leur place. Mais tous que cherchent-ils? de qui parlent-ils? De Jésus-Christ. Écoutez leur père à tous, il n'a pas d'autres discours. Interrogez le P. de Condren, il ne vous entretiendra que

[1] Voyez l'admirable lettre du P. Lacordaire à Emmanuel sur Jésus-Christ dans l'Écriture sainte.



de son sacerdoce et de sa vie ressuscitée [1]. Bourgoing adore dans les saints le rayonnement multiple et radieux de sa gloire [2]. Seguenot enseigne aux âmes à ne proférer dans l'oraison qu'une parole, celle que le Père profère éternellement [3]. Senault contemple par avance le chrétien associé à l'éternelle génération du Verbe [4]. Thomassin, au milieu des travaux de l'érudition la plus variée, ne se laisse pas distraire de cette pensée unique : il voit le Verbe répandu dans l'histoire, chanté par les poëtes, entrevu par les philosophes, préparé par les patriarches, développé par la loi de Moïse, incarné dans son Église [5]. Et lorsque Malebranche, fils de Descartes et de Bérulle, aura paru, résumant dans une admirable synthèse la doctrine de ses Pères, il saluera avec saint Jean, dans le Verbe de Dieu, la lumière de notre raison et le soleil de notre foi [6].

C'est ainsi que la dévotion au Verbe incarné donne une direction intérieure et pratique aux spéculations de la théologie, et, en permettant de ramener toutes les autres études au point central des choses, à l'œuvre des œuvres de Dieu, qui s'appelle Jésus-Christ, conjure un péril redoutable, maintenant surtout, celui de surcharger l'esprit de mille connaissances diverses qui l'amusent,

[1] *L'idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ.* Paris, 1677, in-12.

[2] *Les véritez et excellences de Jésus-Christ.* Paris, 1648, 6 vol. in-18.

[3] *Conduite d'oraison pour les âmes qui n'y ont pas facilité.* Lyon, 1660.

[4] L'*Homme chrestien.* Paris, 1648, in-4°.

[5] *Traitez historiques et dogmatiques sur divers points de la discipline de l'Église et de la Morale chrestienne. — Méthode d'estudier chrestiennement les poëtes, les historiens, les philosophes,* 1681. — *Traité de l'Office divin,* 1685. — *Discipline de l'Église. — Dogmata theologica.*

[6] *Entretiens sur la métaphysique.* Paris, 1732, t. I. Préface.

le fatiguent, l'envahissent, mais ne le satisfont pas, parce que instinctivement il est affamé d'unité. En ce temps où l'histoire nationale et celle des anciens peuples, l'étude des sciences naturelles et celle des sciences physiques, les systèmes philosophiques et les problèmes sociaux deviennent matière à des attaques tantôt sourdes, tantôt ouvertes contre l'Église et son enseignement, quel bien pour notre société si des rangs du clergé sortaient quelques hommes au fait de toutes ces questions, modérés parce qu'ils seraient forts, ardents parce qu'ils seraient convaincus, qui, sur toute la ligne d'attaque, non-seulement défendraient pied à pied, au double nom de la foi et de la science, l'enseignement de l'Église, mais encore, sous le drapeau de Jésus-Christ hardiment arboré, montreraient le rapport de toutes ces choses et de tous ces événements au Verbe incarné, en qui tout se termine, « *in quo omnia constant* [1] ! » Telle fut l'action de M. de Bérulle sur le clergé au dix-septième siècle. Heureuse l'Église de France si son esprit, ressuscitant de nos jours, nous éclairait, et à tant d'âmes généreuses et avides de bien penser et de bien faire donnait une direction devenue trop rare et une unité trop peu comprise! Heureux aussi notre pays s'il voyait s'élever, pour défendre ses intérêts et ses droits, des citoyens aussi dévoués et aussi fermes que le fut M. de Bérulle!

Il a aimé, beaucoup aimé la France, ce grand cardinal. Jamais ses ardentes aspirations vers la patrie céleste n'ont tari son amour pour sa patrie d'ici-bas; jamais dans son cœur la charité pour les hommes n'a dégénéré en je ne

[1] *Coloss.* I, 17.



sais quelle passion humanitaire, toujours prête à exalter l'étranger, à rabaisser la patrie. Il savait les défaillances de son pays; il avait été témoin de ses malheurs; mais il n'en avait ni rougi, ni désespéré. Ses goûts, ses études, ses œuvres, tout l'éloignait de la vie publique; et cependant, lorsqu'il crut son intervention utile à ses concitoyens, il n'hésita pas un instant et s'y dévoua tout entier. On entendit alors de cette bouche si humble sortir de fières paroles pour venger la France outragée, et ce cœur si pacifique battre de joie à la nouvelle de la gloire dont se couvraient nos armées. Mais s'il servit bien son pays, c'est avant tout, ne l'oublions pas, parce qu'il fut un caractère.

Le caractère! il se montre en lui dès sa jeunesse. En pleine réaction royaliste, il se compromet pour les Jésuites persécutés et bannis. Le Parlement cite à sa barre les Pères Capucins; il choisit ce moment pour aller, sous leur conduite, se préparer à son ordination. Le Roi interdit des réunions qui pouvaient dégénérer en tumulte et charge un médecin d'écrire contre Marthe Brossier : M. de Bérulle voit dans cette interdiction un attentat à la liberté de l'Église, et il combat à outrance le docteur Marescot. Ce qu'il fut alors, il le sera toujours. La vie publique, à laquelle tant d'hommes ont sacrifié leur caractère, ne servira qu'à mettre en tout son jour la calme intrépidité du sien. « Je dois vérité à Dieu, au Roi, à l'État, à moi-» même, se dit-il en entrant à la cour. Je ne parlerai » point, mais si on me demande mon sentiment, je le » dirai avec la candeur que je crois que Dieu demande de » moi. » Ainsi fit-il, et rien n'égala sa franchise à exprimer ses sentiments, sa vigueur à les soutenir, sa fermeté



à ne se rendre qu'après avoir été convaincu. Il crut que la politique étant soumise, comme tous les actes de l'homme, aux principes éternels de la justice, il devait non-seulement combattre les desseins injustes, mais encore repousser obstinément les moyens tortueux et illégaux que le succès voudrait autoriser. Ce que j'admire dans M. de Bérulle, ce n'est donc pas un génie politique égal à celui de Richelieu, c'est une probité supérieure et qui ne se dément pas. Ce qui me semble digne des regards de l'histoire, c'est que, convaincu qu'on devait au dedans lutter contre les protestants et rétablir l'union dans la famille royale, au dehors chercher des alliances catholiques, il eut le courage de soutenir son opinion, de travailler à la rendre réalisable, de ne point se laisser abattre par les mauvais procédés de son antagoniste, et de demeurer inébranlable. Ce qui me paraît d'un grand et profitable exemple, c'est la lutte engagée par lui, pied à pied, dans le conseil contre un despotisme qui montait toujours, d'autant plus redoutable qu'il promettait déjà de plus glorieux fruits. Ce qui m'émeut, c'est de l'entendre refuser obstinément d'apposer sa signature à un traité que la politique pouvait conseiller, mais que repoussait l'honneur, et de voir dans ce prêtre austère une si religieuse et si chevaleresque fidélité à l'infortunée Henriette de France. A de tels traits on reconnait l'homme et le citoyen.

Les années qui viennent de s'écouler, les désastres qui ont fondu sur la patrie ont jeté un jour trop éclatant sur la nécessité et la rareté, hélas! de ces natures énergiques que rien n'ébranle dans leur inflexible hon-

nêteté et dans leur irrévocable dévouement. Appelés en plus grand nombre que nos pères à la vie publique, obligés tous, dans une certaine mesure, à nous y mêler, nous devons y apporter, à défaut de grandes lumières, des convictions raisonnées et non des opinions flottantes; un insurmontable dégoût pour toutes les bassesses, de quelque nom qu'on les colore, de quelque hauteur qu'elles descendent; cette crainte, ce culte de la conscience qui met son témoignage à plus haut prix que tous les honneurs, et dans un seul mot d'elle trouve un dédommagement à toutes les calomnies; cet inviolable amour de la ligne droite qu'aucun intérêt ne fera jamais fléchir. Ah! certes, jamais la France n'eut un plus pressant besoin qu'elle ne l'a de nos jours d'un Richelieu, d'un ministre qui rétablisse en Europe sa légitime influence, qui lui rende ses frontières, qui fasse régner l'ordre dans ses finances, la discipline dans son armée, et par une main de fer réduise à plier sous le niveau de la loi non plus les grands, qui ont cessé d'exister, mais les petits, les seuls qui maintenant réclament, les armes à la main, des priviléges contre l'égalité. Et cependant si de tels biens devaient être acquis par des moyens inavouables, si la violence devait primer le droit, si le mensonge devenait une machine de guerre, il faudrait d'abord se rappeler que la morale, qui est éternelle, finit toujours par avoir raison, et qu'elle se venge des insultes passagères qu'on lui a faites en laissant crouler bientôt les œuvres auxquelles elle n'a point été mêlée; il faudrait ensuite avoir le courage de résister au génie lui-même, et tout au moins, lui déniant le droit d'écarter de son conseil

l'honnêteté et la modération, donner aux Bérulle une plus large part auprès des Richelieu.

Mais quand un homme a le bonheur et la gloire d'être le fils soumis de l'Église, il ne suffit pas, pour qu'il soit un citoyen, du caractère qui le garde de toute pusillanimité, de l'honnêteté qui le préserve de toute bassesse. Ce n'est pas seulement dans la direction de sa propre conscience, dans le gouvernement de sa famille, c'est aussi publiquement, dans l'exercice de ses droits civils, qu'il doit compter avec son titre de catholique. « Dieu n'aime rien tant en ce monde que la liberté de son Église, » s'écriait saint Anselme [1]. Citoyen d'une république ou d'une monarchie, tout chrétien de nos jours doit se rappeler cette belle parole de l'archevêque de Cantorbéry : il doit la choisir pour devise de sa vie. M. de Bérulle nous donne ce mémorable exemple. Assurer le règne de Jésus-Christ a été sa pensée fixe, immuable, le secret ressort qui l'a fait toujours agir. Les temps ont changé, mais les principes demeurent. Tenter au dix-neuvième siècle de faire triompher Jésus-Christ et son Église par les mêmes moyens qu'au dix-septième serait une folle entreprise; chercher dans les dépêches de M. de Bérulle des règles de politique à l'usage du temps présent serait un travail qu'assurément je ne conseille pas : ce que je veux dire, c'est qu'il importe souverainement de comprendre comme lui qu'on n'a pas le droit de laisser la robe de son baptême à la porte du Temple, pour entrer ensuite avec une allure plus dégagée dans le Forum.

[1] *Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quam libertatem Ecclesiæ suæ.* Epist. S. Anselmi, IV, 76.



Non, on est catholique partout ou nulle part. Qu'après cela on diffère d'idées, de sentiments, d'aspirations; qu'il y ait parmi les défenseurs de l'Église divergence de plans, de tactique et d'armes, c'est ce qui subsistera éternellement. A chacun, sur les points qui ne sont pas définis, la liberté de ses opinions[1]; mais à nul le droit de rester neutre dans la lutte et de détourner les regards de la fin à laquelle tout se termine de gré ou de force, et qui est Jésus-Christ.

Tels sont les enseignements qu'il nous est facile, de recueillir des paroles, des actions, de la vie du cardinal de Bérulle, qui en ressortent naturellement selon qu'on le considère comme fondateur du Carmel, comme instituteur de l'Oratoire, comme collègue de Richelieu. Que le lecteur ne s'effraye pas cependant. Je ne le fatiguerai point, durant le cours de mon récit, par des allusions au temps présent ou par des réflexions morales. Tout souvenir du dix-neuvième siècle s'éteint au seuil de mon livre, et quant aux considérations générales, je les ai épuisées dans cette Introduction.

Puisse cette promesse rassurante en expliquer la longueur et m'obtenir grâce pour les courtes explications par lesquelles je termine.

III

J'ai cherché deux choses dans cette histoire : la vérité et la vie.

La vérité d'abord, et c'est pour l'historien un devoir si

[1] *In dubiis libertas.* S. VINCENT LIRIN, *Common.*

élémentaire que je n'ai garde de m'en prévaloir; mais je l'ai si passionnément poursuivie et dite si résolument, que je voudrais, en toute franchise, prévenir un malentendu.

Comme la vie des saints est une des lectures les plus propres à édifier les âmes, parce qu'elle est, pour ainsi dire, l'Évangile mis en action, nombre d'auteurs fort estimables, préoccupés avant tout de ce but principal, y ont sacrifié, je ne dis pas la vérité, mais l'intégrité de l'histoire. Laisser dans l'ombre des faits peu capables de toucher le lecteur, voiler discrètement les lacunes qui se rencontraient peut-être chez leur saint; passer rapidement sur ses fautes, quand il en a commis, telle a été trop souvent la méthode adoptée.

Qu'en est-il résulté? Un grand péril pour certaines âmes : celui du découragement. Comment, en effet, se proposer pour modèles des hommes, des femmes en qui ne paraît aucune de ces faiblesses que le Saint-Esprit, peintre exact, j'imagine, nous montre dans les Apôtres même confirmés en grâce; aucune de ces lacunes que saint Pierre et saint Paul reconnaissent tour à tour l'un dans l'autre; Pierre avouant que Paul est parfois obscur en son style [1], Paul, que le chef de l'Église a manqué de caractère en une circonstance difficile [2] ?

Le découragement n'est pas le seul danger auquel une manière si incomplète d'écrire l'histoire des saints expose le lecteur : elle développe chez lui une délicatesse mal-

[1] II Petr., III, 16.

[2] Galat., II, 14. S. Ambroise dit excellemment : *Cognoscamus sanctos non naturæ præstantioris fuisse, sed observantioris; nec vitia nescisse, sed emendasse.* De Joseph patriarcha, c. I. (Éd. Migne, t. I, col. 674.)

saine et le rend très-facile à se scandaliser. Qu'une personne habituée à ce genre de lecture ouvre une histoire ecclésiastique sérieuse; qu'elle tombe sur quelqu'un de ces faits, fort regrettables sans doute, mais faciles à expliquer pour quiconque connaît la vie et le cœur humain, tels d'ailleurs que tous les siècles même les plus chrétiens en ont vu s'accomplir : quel étonnement! peut-être quelle pierre d'achoppement pour sa foi! Et cependant entre des saints admirables se sont élevés des malentendus qui n'ont point altéré l'ardeur de leur charité, quoique leur langage nous semble aujourd'hui dur ou passionné. Entre des ordres religieux voués au service des âmes il y a eu de secrets, de publics dissentiments qui n'ont point empêché ces cloîtres rivaux d'abriter de vrais serviteurs de Dieu. Imposera-t-on à l'historien, dans la peur de scandaliser les faibles, le devoir d'adoucir l'âpreté des expressions, de taire les rivalités, de cacher le nom de ces congrégations? Mais alors nous ressemblons à ces chrétiens craintifs qui, plus sages que saint Jean, avaient osé arracher de son Évangile le divin épisode de la femme adultère, parce qu'ils tremblaient d'exposer un tel tableau aux regards impurs des payens. Autre et plus simple est le remède : que tous les écrivains traitent largement et franchement leur sujet; qu'ils disent la vérité sans réticence : l'Église et les saints n'ont rien à en redouter[1]. Peu à peu on s'habituera à ce loyal langage, et bientôt nul, parmi les chrétiens, ne se scandalisera plus. Un si délicat respect pour la vérité tiendra même en garde contre un

[1] « Il faut dégager la cathédrale. » LÉON GAUTIER, *Revue des questions historiques*, 1re année, p. 662.

des effets les plus inattendus de la calomnie, celui de conférer dans l'estime des gens honnêtes et trop sensibles une sorte d'inviolabilité à ceux qu'elle a essayé de meurtrir de ses coups. On n'exigera plus de l'historien une admiration sans réserve pour un homme ou pour une institution par le seul motif qu'à tel moment de leur existence l'injustice les a accablés; on comprendra, enfin, que le malheur lui-même ne doit pas réclamer de priviléges contre la vérité.

Ces principes me semblent si évidents que je n'ai point un instant hésité à les suivre.

Je sais fort bien qu'il y a dans la physionomie du P. de Bérulle des traits qui risquent de blesser les regards de mes contemporains. Je n'ai point essayé de les adoucir. A l'aide de retouches discrètes, en éclairant certains fonds, en glaçant des tons un peu durs, il eût été assez facile de donner un air plus moderne, plus attrayant peut-être à mon portrait. J'ai apporté, au contraire, un soin scrupuleux à ne rien hasarder dans cette peinture qui ne fût strictement vrai, mais aussi à rendre la vérité, du moment où je croyais l'avoir saisie, avec la plus sévère fidélité. Un cadre du temps pour bordure est le seul embellissement que je me sois permis, encore était-il exigé par la vérité elle-même : comment comprendre un homme, si l'on ne connaît la société au milieu de laquelle il a grandi et vécu?

Ce cadre explique à lui seul certaines choses que je n'ai pas eu un moment l'intention de taire, et me dispense de toute explication. Il n'y a qu'à en regarder la date On ne trouvera donc dans ce livre, à propos des protes-

tants, nulle tirade sur la tolérance, mais seulement des lettres, des dépêches, qui prouveront combien il serait naïf de demander à M. de Bérulle des sentiments aussi peu soupçonnés des calvinistes que des politiques de son temps. Je ne chercherai pas à le justifier d'avoir fondé le Carmel. Je raconterai ce qui se passait, je répéterai ce qui se disait, et je n'interromprai pas mon récit pour supplier le lecteur de songer que le christianisme était compris aux premières heures du dix-septième siècle d'une manière autrement virile qu'au dix-neuvième, et que l'amour filial et paternel n'avait peut-être point alors, comme l'a remarqué un des plus sagaces et des plus élevés de nos critiques [1], le caractère de tendresse touchante, parfois même de sensibilité presque maladive qu'il revêt sous nos yeux. Au risque d'éloigner quelques lecteurs, je ne cacherai rien ni de la vie dure et mortifiée des Carmélites, ni des grâces dont Dieu les comblait, ni de celles qui illuminaient l'esprit et embrasaient le cœur de M. de Bérulle. Tout ce que je puis faire, c'est d'emprunter ici le langage de Bossuet et de « conjurer » avec lui « les gens du monde de ne point traiter ces *états* de » visions et de rêveries. Doutent-ils que Dieu, qui est » admirable dans toutes ses œuvres, et singulièrement » admirable dans ses saints, n'ait des moyens particuliers » inconnus au monde de se communiquer à ses amis, de » les tenir sous sa main et de leur faire sentir sa douce » souveraineté? Qu'ils craignent donc, en précipitant leur » jugement, d'encourir le juste reproche que fait l'apôtre

[1] SAINT-MARC GIRARDIN, *Cours de littérature dramatique*. Paris, Charpentier, 1868, t. I, p. 143.

» saint Jude à ceux qui blasphèment ce qu'ils ignorent [1] ».
M. de Bérulle a eu des luttes douloureuses à soutenir : de différents ordres vénérés dans l'Église lui sont venus des adversaires passionnés. Je les nommerai; je raconterai les faits, quelque étranges qu'ils puissent paraître à mes contemporains. J'ai tenté le portrait d'un homme, d'un saint mort en 1629. Où serait le respect pour la vérité, si je l'avais affublé de notre costume, peint avec des couleurs modernes, entouré d'un cadre de convention?

C'est assez dire combien je comprends le désir du lecteur de recourir aux sources et de me contrôler. Il serait fastidieux de faire ici l'énumération des autorités garantes de ma véracité : on en trouvera la liste en tête des Pièces justificatives. Elle prouvera à ceux qui voudront bien y jeter les yeux, avec quel scrupule j'ai cherché la vérité. Le P. Malebranche, dont on sait le peu de goût pour l'histoire, reprochait un jour à son ami le P. Lelong les mouvements qu'il se donnait pour découvrir une date ou quelques anecdotes. « La vérité est si aimable, lui répon- » dit son savant confrère, qu'on ne doit rien négliger » pour la découvrir, même dans les plus petites choses [2]. » Je me suis efforcé de suivre cet exemple. J'y voyais un devoir, et j'y ai trouvé un plaisir.

« N'oser rien dire de faux, n'oser rien taire de vrai [3] », telle a donc été ma règle. Elle répond de mon impartialité; mais l'impartialité n'est pas l'indifférence. On ne peut

[1] BOSSUET, *États d'oraison*, liv. VIII, nº 27. OEuvres complètes, édit. Vivès, t. XVIII, p. 564.
[2] Abrégé de la Vie du P. Lelong, en tête de sa *Bibliothèque de la France*, t. I, p. 2, XXIV.
[3] CICÉRON.

exiger d'un homme qui a vécu pendant des années dans l'intimité d'un saint d'en parler froidement; on ne peut honnêtement lui faire un reproche de ce que parfois, en transcrivant des calomnies vieilles de deux siècles, la plume tremble entre ses doigts. Le dirai-je même? Du moment où le sujet devient plus délicat, il y aurait, ce semble, quelque lâcheté à dissimuler ses sympathies, et une indifférence affectée me paraîtrait un manque secret de probité. Il est utile au lecteur de connaître les sympathies de l'historien. Les miennes, on les devine; mais elles n'ont jamais altéré, je l'espère de la grâce du Dieu qui est vérité, ni la sincérité de mes recherches, ni la liberté de mon jugement.

Si j'ai cherché à saisir les traits de mon modèle, à les reproduire fidèlement, j'ai eu encore une autre ambition, celle de le faire vivre sous les yeux de mes lecteurs.

Tout homme possède une double vie : l'une extérieure et visible, l'autre intérieure et cachée. La première se montre à tous les regards, la seconde à un petit nombre seulement; et cette dernière est la plus belle, car c'est la vie de son âme faite à l'image de Dieu, vie supérieure dont ses paroles et ses œuvres ne sont que la manifestation toujours imparfaite et grossière. Or, s'il est d'un souverain intérêt de descendre dans l'âme d'un homme, d'assister au premier réveil et au développement de sa raison; d'analyser ses pensées, ses sentiments, ses affections; de surprendre la formation de son jugement, le rayonnement de son esprit; de chercher comment le cœur lui-même se cultive et se dilate; si cette étude puise une nouveauté sans cesse renaissante dans la merveilleuse

diversité des caractères, des esprits et de leurs dispositions, que dire d'une telle étude appliquée à l'âme d'un saint? Là, en effet, l'observateur ne se trouve plus seulement en présence des phénomènes déjà étonnants de la nature; ce sont des jeux plus divins encore de l'éternelle Sagesse [1] qui se déroulent devant lui : c'est dans le temple du Saint-Esprit qu'il pénètre; ce sont ses opérations qu'il contemple, et leur variété est si prodigieuse que de chacun des bienheureux dont elle célèbre la gloire, l'Église peut chanter toujours sans se contredire jamais : « Il n'y en eut pas de semblable à lui [2] ».

Quiconque écrit la vie d'un saint, prend donc un double engagement. Il doit d'abord nous transporter, par une illusion savante, au siècle où a vécu son héros, nous introduire dans son milieu, nous mêler à la foule de ses contemporains, nous faire entendre ses paroles, voir ses œuvres, constater à chaque pas son influence, demeurer sous son toit : en un mot nous le présenter vivant au sein de la société où il est né. Il y a plus; cette âme posséda des trésors qu'elle n'a point versés sur le monde; elle recéla un sanctuaire inaccessible à la foule : Dieu y opéra des merveilles dont la mort seule a révélé toute l'étendue. A l'historien de nous ouvrir ces trésors, de nous faire pénétrer dans le sanctuaire, de nous initier à toute l'œuvre de Dieu. Le saint ne nous apparaîtra vivant que si on nous le montre dans sa double grandeur.

Tel est aussi le double but que je me suis efforcé d'atteindre.

[1] Prov. VIII, 31.

[2] *Non fuit similis illi qui conservaret legem Excelsi.* Eccli., XLIV, 20.



Faire connaître l'époque à laquelle a vécu M. de Bérulle, l'état des institutions et des mœurs, les différents caractères des hommes avec lesquels il s'est rencontré, m'a donc paru d'abord d'une nécessité absolue. Mais persuadé qu'une monographie n'a de valeur que par l'extrême précision des détails, je me suis interdit tout tableau général. Il m'a semblé plus exact et plus vrai d'introduire le lecteur dans l'intimité de M. de Bérulle, de le conduire à sa suite dans les monastères qu'il fréquente, dans les rares hôtels qu'il visite, dans les églises où il prie; de lui montrer du doigt ce qu'il aurait considéré de lui-même, s'il avait vécu entre 1575 et 1629, pour peu qu'il eût été touché de la gloire de l'Église et de celle de la France; de le mettre en rapport avec les amis ou les adversaires de M. de Bérulle. En un mot, je me suis proposé de faire vivre le lecteur avec mon héros.

Et qu'on ne croie pas que j'aie entendu ainsi sacrifier au pittoresque ou faire une concession au goût qui prévaut de nos jours. J'ai obéi à une conviction profonde. Sans l'étude que je viens d'indiquer, il me semble impossible de juger équitablement les actes d'un homme, de se rendre compte des difficultés qu'il a rencontrées, des succès qu'il a obtenus. Elle est surtout indispensable, si, regardant le passé avec la préoccupation du présent, on veut rendre acceptables à notre âge des idées conçues et émises en des temps très-différents. Une connaissance minutieuse des circonstances au milieu desquelles se sont développées la raison et la sainteté de celui dont on étudie l'histoire peut seule guider dans un travail aussi délicat qu'indispensable, celui de distinguer soigneusement entre l'esprit

qui le faisait agir, lequel étant de Dieu, a quelque chose d'immuable et partant d'imitable à toute époque, et certaines applications qu'il en a pu faire, lesquelles étant de l'homme varient selon les lieux, selon les temps. Quiconque connaît le dix-septième et le dix-neuvième siècle peut s'emparer des principes immortels qui ont dominé les œuvres et la vie de M. de Bérulle, s'en nourrir, et s'efforcer de les faire goûter à d'autres esprits. Il n'est point à craindre alors que, se laissant entraîner à de pieux anachronismes, il essaye d'imposer à notre temps, sans préparation et sans adoucissement, certaines idées secondaires que M. de Bérulle, s'il était notre contemporain, laisserait dans l'ombre, ou abandonnerait tout le premier.

Mais le fond du tableau, quelque importance qu'on lui donne, est peu de chose en comparaison du principal personnage. Trois œuvres aussi grandes que dissemblables se sont partagé la vie de M. de Bérulle, l'établissement du Carmel, la fondation de l'Oratoire, les négociations politiques; et, chose rare, son existence elle-même est divisée de telle sorte, qu'en s'en tenant à la chronologie, on pourrait intituler le premier volume de son histoire « M. de » Bérulle et les Carmélites » (1575-1611), le second, « le » Père de Bérulle et l'Oratoire » (1611-1625), un troisième enfin, « le cardinal de Bérulle et le cardinal de » Richelieu » (1625-1629). Et j'ai fait ainsi, parce que ces titres seuls montrent la grandeur et la fécondité de son esprit et de ses œuvres. Mais là se cachait une tentation. Comme M. de Bérulle, devenu supérieur de l'Oratoire, n'a pas abandonné ses chers monastères du Carmel; comme il n'a pas cessé de diriger ces deux saintes congrégations

dont il était le père, lorsqu'il fut entré au conseil, Tabaraud a trouvé plus simple et plus clair de conduire dans une première partie l'histoire des Carmélites jusqu'en 1629 ; dans une seconde, les événements qui intéressent l'Oratoire jusqu'à la même date ; et de s'occuper exclusivement de la politique dans la dernière partie. Cette méthode, qui a l'avantage très-réel de présenter au lecteur sous un même jour et comme en un seul groupe les événements qui se lient logiquement, m'a paru néanmoins pleine d'inconvénients. On ne vit plus avec un homme qu'on voit deux fois mourir avant d'assister à sa vraie mort; on ne comprend plus, et pourtant n'est-ce pas un point capital ? l'unité de son esprit sous la multiplicité de ses œuvres. Ce sont trois mémoires historiques. Ce n'est plus une vie.

J'ai suivi une autre marche et me suis astreint à l'ordre chronologique. J'ai jugé des goûts du lecteur par les miens. Or rien ne m'intéresse comme de voir ce prêtre vraiment prêtre, tandis qu'il n'épargnait aucune fatigue pour réconcilier Louis XIII et sa mère, écrire de Tours ou d'Amboise des lettres de direction à ses fils de l'Oratoire, et tout en négociant avec le duc d'Épernon et Marie de Médicis, gagner au Carmel une des femmes les plus aimables de la petite Cour d'Angoulême, la marquise de Gadagne. J'aime à apprendre que c'est en errant de château en château à la suite d'Henriette qu'il écrit pour elle les « Élévations sur sainte Madeleine ; » j'aime à y chercher, à y trouver la trace de ses craintes paternelles pour une âme si intéressante et déjà exposée à tant d'orages. Il me plaît de l'attendre à la sortie du Louvre, de monter avec lui la rue Saint-Jacques, d'écouter ses conversations avec la Mère

Madeleine, pour laquelle il n'a point de secrets, et qu'il consulte aussi bien sur la direction de sa compagnie, sur la conduite qu'il doit tenir vis-à-vis de Richelieu que sur les états de son âme. Je trouve piquant de découvrir aux Archives des fragments mystiques sur le verso d'une lettre signée d'un de ses pénitents, qui s'appelait René Descartes; ou de lire, écrits de la même main, peut-être le même jour, une lettre au Père Bertin sur l'Oratoire, un billet à la Mère Madeleine sur son union à Jésus-Christ, et une dépêche chiffrée où lui-même s'appelle « Francigène », et Louis XIII « le Chesne ». De tels rapprochements sont plus que piquants, ils donnent la mesure d'un homme; ils permettent d'apprécier d'un coup d'œil la variété de ses aptitudes et l'unité de son esprit.

Je l'ai dit, je le dois répéter encore, cette unité est le secret de la puissance de M. de Bérulle. Comme Beethoven, en ses immortelles sonates, par une phrase simple, grande, féconde, révèle dès les premières mesures sa pensée et lui donne un tel relief que, quels que soient ensuite les joyeux éclats dont il la couvre, ou les clameurs sous lesquelles elle semble disparaître, ou les orages qu'il fait gronder autour d'elle, une oreille, je devrais dire une âme attentive, entend toujours cette même phrase, tantôt sourde, tantôt vibrante, ici comme un cri douloureux, là comme un chant d'espérance, imprimant à toute l'œuvre son unité et sa beauté, jusqu'à ce que, par une rentrée dernière et une toute-puissante péroraison, elle arrache à l'auditeur des applaudissements et des larmes; ainsi, dans le cardinal de Bérulle, une pensée unique, mais d'une divine puissance, domine et règle tous les accidents de son

existence extérieure, tous les mouvements de son âme. Joies, douleurs, sacrifices, vertus, quelque nom qu'ils portent, tout finit par se perdre dans cette pensée première. Parfois on la croirait presque oubliée ; elle apparaît tout à coup, se liant par une harmonie inaperçue mais profonde à tout le reste : elle seule est sa force ; elle seule le secret de sa sainteté ; grâce à elle, tout se réduit à l'unité, jusqu'au jour où il exhale son dernier soupir en Celui qui fut sa seule pensée, son seul amour, le Verbe incarné. Réserver l'examen de sa doctrine spirituelle, de sa vie intérieure à des chapitres spéciaux, c'eût été prouver qu'après un si long commerce avec M. de Bérulle je n'avais compris ni la grandeur, ni le caractère propre de sa sainteté. Je ne l'ai donc pas fait. Le lecteur est un observateur. Je me suis efforcé de placer sous son regard un homme qui vit, qui se développe, dont les idées se précisent, dont le caractère s'accuse avec les circonstances, dont les vertus éclatent lorsque l'occasion en fait jaillir, comme le choc du caillou, la divine étincelle. Je lui ai réservé la joie de les découvrir, le mérite de s'en faire l'application.

Tel est ce livre. Puissé-je avoir atteint, sinon l'idéal que j'avais rêvé, au moins le degré d'intérêt et de vie suffisant pour faire connaître un grand homme si peu connu et si digne de l'être. Dans la tâche difficile que je m'étais imposée, Dieu ne m'a pas laissé seul, et je l'en bénis. Je ne sais quel humaniste du seizième siècle écrivait à la suite de son nom sur les volumes de sa bibliothèque « *et amicorum.* » J'aime à inscrire les mêmes mots à la première page de ce livre. Il appartient autant à mes amis qu'à moi.

Que d'autographes enfouis dans les bibliothèques ou dans les collections particulières, que d'estampes précieuses acquises par l'État, que de livres à peine catalogués eussent échappé a mes recherches, si l'amitié ne m'avait conduit par la main ! Que de fautes, outre celles qui demeurent, dépareraient ce livre, si l'amitié ne m'avait aidé à les faire disparaître ! Que de côtés attachants et profonds de l'âme de M. de Bérulle j'aurais été incapable de comprendre et de peindre, sans les secours que je puisais dans l'amitié, dans ses prières, ses encouragements, ses conseils! Daignent ceux qui se reconnaîtront ici et qui savent ma gratitude, en recevoir la publique expression! Daigne le grand cardinal dont j'ai osé écrire l'histoire, et qui apprécie mieux que quelques-uns d'entre eux tout ce que je leur dois, se faire lui-même, et à la manière des saints, l'interprète de ma reconnaissance, en obtenant à tous, et à moi le dernier, la grâce de grandir, à son exemple, dans la connaissance et l'amour du Verbe incarné!

DÉCLARATION.

Je déclare qu'en rapportant dans cette histoire, d'après les témoignages contemporains, des faits extraordinaires et qui paraissent miraculeux, mais sur lesquels la sainte Église ne s'est pas encore prononcée, et qu'en donnant le titre de *saint* ou de *bienheureux* à des personnages qui n'ont point encore été élevés sur les autels, je n'entends le faire qu'au sens et dans la mesure autorisés par les décrets du Pape Urbain VIII, du 13 mars 1625 et du 5 juin 1631. Je déclare en outre que je soumets cet ouvrage et ma personne au jugement du Saint-Siége, désavouant à l'avance de bouche et de cœur tout ce qui, contre ma volonté, ne serait point entièrement conforme à l'enseignement de la sainte Église, ma mère, dans l'obéissance de laquelle je veux vivre et mourir.



M. DE BÉRULLE

ET

LES CARMÉLITES DE FRANCE

CHAPITRE PREMIER.

LE CHATEAU DE SÉRILLY.

1575-1586.

Le château de Sérilly. — Histoire de M. Claude de Bérulle, conseiller au Parlement. — Son mariage avec mademoiselle Louise Séguier. — Ils viennent habiter Sérilly. — Le protestantisme dans le diocèse de Troyes. — Assemblées des calvinistes à Céant-en-Othe. — Exemples donnés aux catholiques par M. et madame de Bérulle. — Naissance de Pierre de Bérulle, 4 février 1575. — Son baptême. — Triste situation de la Champagne. — Agitation à Paris. — Mort du président Séguier, 4 octobre 1580. — Mort de M. Claude de Bérulle, 1582. — Courage et piété de Pierre de Bérulle. — Vertus de sa mère.

A l'extrême limite de l'ancienne province de Champagne, aux confins de la Bourgogne et de l'Orléanais, et non loin du joli bourg de Rigny-le-Féron[1], s'étend une vallée fertile et solitaire. Resserrée entre un double rang de collines que des bois couronnent au midi, fécondée, autrefois surtout, par des eaux vives qui vont, après quelques détours, alimenter le cours de la Vanne, elle cache de fraiches et riches prairies sous les ombrages touffus de ses peupliers et de ses frênes. C'est là qu'au seizième siècle

[1] Département de l'Aube.

s'éleva le château de Sérilly[1]. Le plan en était simple et la construction sévère : un corps principal flanqué de deux ailes faisant saillie et que terminaient deux grosses tours, sans autre ornement que des revêtements de brique entourant de leur rouge bordure les fenêtres larges et hautes, et couronnant la petite porte où l'ogive se dessinait encore. A l'intérieur, les salles étaient peu élevées, mais spacieuses, avec de vastes cheminées en briques dont le manteau touchait aux poutres apparentes du plafond[2]. Les mêmes dispositions se retrouvaient à l'étage supérieur, mis en communication avec le rez-de-chaussée par un escalier à vis, étroit, rapide, et dont le chêne n'avait été fouillé par aucun ciseau. Devant le château, adossé aux dernières pentes d'un mamelon voisin, s'étendait une grande cour enserrée de tous côtés par un mur de défense qui se relevait en poterne, pour donner accès dans l'enceinte. Des fossés qu'emplissait une eau sans cesse renouvelée, et où les sombres tourelles et la verdure éclatante confondaient leurs images[3], formaient une large ceinture au manoir. Sérilly n'offrait donc à ses seigneurs qu'une retraite grave et solitaire, perdue dans

1 Canton de Cerisiers, arrondissement de Joigny, département de l'Yonne.

2 *Répertoire archéologique du departement de l'Yonne*, par M. Quantin, archiviste de l'Yonne. Paris, Imprim. Imp., 1868, in-4°, page 140. — Le château de Sérilly existe encore. L'eau-forte de M. Lalanne qui est en tête de ce volume le représente avec une scrupuleuse exactitude dans son état actuel.

3 Les eaux étaient autrefois si abondantes à Sérilly, que le sol de l'ancienne église située aux portes du château en fut miné, *fundo paulatim aquis submerso*, et qu'en 1786, Amable-Pierre-Thomas, marquis de Bérulle, dut faire construire sur un terrain plus sec une nouvelle église. Il y plaça une inscription qui existe encore et où j'ai lu les détails que je viens de rapporter. Depuis les travaux exécutés pour amener à Paris les eaux de la Vanne, la plupart des sources ont tari

des bois au vigoureux essor; mais où la vue d'une ravissante clairière, les jeux infinis du soleil dans les feuilles, tous les charmes enfin d'une nature riante et calme, pouvaient faire oublier qu'il est des horizons plus vastes et des demeures plus somptueuses.

L'abbaye de Vauluisant, à qui appartenait autrefois ce domaine [1], l'avait aliéné au commencement du seizième siècle [2], et, en 1571, Galéas de Bérulle, en mourant, le laissa à son fils Claude de Bérulle, chevalier, avec la baronnie de Céant-en-Othe et les seigneuries de Bailly, Vieil-Verger, Turny, Cudot et Fay.

Conseiller au parlement de Paris [3], Claude de Bérulle, le premier de sa race, ne suivait point la carrière des armes, et c'était une tragique aventure qui l'avait contraint d'échanger la cuirasse de ses ancêtres contre la robe du magistrat. A peine âgé de quatorze ans, il faisait à Naples sa première éducation militaire, lorsqu'une violente querelle arma l'un contre l'autre Galéas de Bérulle et Hector de Saint-Blaise, son oncle et son voisin. La terre de Torigny, dont tous deux revendiquaient la propriété, et dont Galéas était en possession, venait d'être, au mépris de la justice, occupée de vive force par le seigneur de Saint-Blaise. L'insulte criait vengeance. Galéas de Bérulle ne chercha plus qu'une heure favorable, et ne

[1] Abbaye d'hommes de l'ordre de Citeaux, à six lieues de Bray-sur-Seine. — *Dictionnaire de Lamartinière,* t. VI; *Gallia christiana*, t. XII.

[2] *Généalogie de la maison de Bérulle*, extraite du t. IX de l'*Histoire générale et héraldique des pairs de France,* par le chevalier de Courselles. Paris, Plassan, 1828, p. 5.—*Archives du département de l'Yonne,* série G, 31, 31 *bis*, 31 *ter*.

[3] Depuis 1568.

l'attendit pas longtemps. Un jour, chevauchant dans la campagne, les deux rivaux se trouvèrent en présence. La haine au cœur, ils fondirent furieusement l'un sur l'autre. Hector de Saint-Blaise resta sur le terrain, tandis que Galéas, avec ses tenants, se dérobait par la fuite à la sévérité des édits royaux. Il n'en était pas besoin. Henri II, au siége de Metz, avait admiré sa valeur. Il lui envoya des lettres de grâce, et Sérilly revit son seigneur. C'est alors que, redoutant pour son fils une vengeance qu'il ne savait pas craindre pour lui-même, Galéas rappela de Naples Claude encore enfant et l'envoya bientôt étudier en droit à Paris. Ainsi il réduisait à l'impuissance le ressentiment des héritiers de Saint-Blaise en même temps qu'il enlevait à son fils la tentation de soutenir par les armes les droits de sa maison [1].

La charge de conseiller au Parlement, que l'influence de sa famille lui avait obtenue dès l'âge de vingt-sept ans, n'avait point consolé, peut-être, le fils de Galéas du sacrifice que lui imposaient la faute et la tendresse de son père. Claude était fils de preux, et plus d'une fois sans doute, en relisant le récit des exploits d'Amaury de Bérulle à la funeste bataille de Crécy, les prouesses de Thibaud de Bérulle contre les Anglais au temps de Charles VII, en revoyant les lettres patentes octroyées par ce prince à Jean de Bérulle et dans lesquelles il était déclaré que lui et ses ancêtres avaient bien mérité

[1] *Vie manuscrite du cardinal de Bérulle*, par l'abbé Goujet, 1756, in-fol. liv. I, p. 1 et 2. Les RR. PP. de l'Oratoire en possèdent une copie qu'ils ont bien voulu me confier. — HABERT, liv. I, chap. 1, p. 6, n'entre dans aucun détail et dénature même les faits.

de l'État [1], il avait senti bouillonner en lui le sang valeureux de ses pères et trouvé dur de laisser dormir dans son fourreau la vieille épée qu'il s'estimait capable de porter avec autant d'honneur que les plus vaillants d'entre eux.

C'était au Parlement, cependant, qu'il devait le plus sérieux bonheur de sa vie. Lorsqu'en 1568 il y était entré comme conseiller, Pierre Séguier y occupait une charge de président à mortier. C'était « l'une des plus brillantes lumières du temple des lois », disait Scévole de Sainte-Marthe [2], l'un des types les plus achevés de « cette vieille » magistrature française, qui n'eut d'égale ni même d'ana» logie dans aucune autre monarchie chrétienne ». Gardien fidèle des droits de la royauté, mais adversaire indigné de la flatterie qui l'égare; défenseur énergique des priviléges du Parlement, mais intègre observateur de tous ses devoirs; catholique éclairé et convaincu, mais ennemi par là même des abus qui déparent l'institution divine, il appartenait à cette race de magistrats qui, « confondant le Roi et la patrie dans un même amour, » aimaient par-dessus tout, avant le Roi et avant la patrie, » Dieu et la justice et la vérité qui viennent de Dieu [3]. » Aussi ce grand homme, en quelque situation qu'il se trouvât, paraissait-il toujours égal à lui-même; qu'il siégeât au Parlement entouré de quatre de ses fils ou que, le

[1] Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. III, p. 745. — Goujet, *Vie manuscrite*, liv. I, p. 1.

[2] Voir le *Dictionnaire de Moreri*, la *Biographie universelle* de Michaud, les Mémoires du temps, l'Estoile lui-même.

[3] *Introduction aux Mémoires de Mathieu Molé*, par le comte Molé, t. V des *Mémoires*, p. 13.

soir, avec cette autorité qu'alors les pères n'abdiquaient jamais, il présidât la table où s'asseyaient ses douze enfants, rien en lui ne démentait le magistrat incorruptible, qui savait affronter tour à tour la colère des princes et les menaces du peuple, ni le chrétien qui chaque jour se réservait une heure pour se préparer à la mort[1], et léguait comme le résumé fidèle de sa vie à ses fils et à ses filles ses *Elementa cognitionis Dei et sui*.

L'une d'elles surtout avait profité des maximes et des exemples de son père : c'était Louise Séguier. Sa foi profonde, sa vertu déjà austère, son éloignement pour un monde dont les plaisirs lui inspiraient autant de dégoût que d'aversion, avaient même un instant tourné vers le cloître ses espérances et ses désirs. Mais cette pensée n'avait point si fortement dominé son esprit qu'elle eût cru s'y devoir arrêter plus longtemps, et elle était libre de disposer d'elle-même lorsque Claude de Bérulle vint solliciter sa main.

Le président Séguier avait pu apprécier au Parlement les qualités sérieuses du jeune conseiller. Ferme et loyal catholique, Claude de Bérulle était encore d'ancienne et bonne maison. De vieille souche par son père, il était allié par sa mère, Louise de Neufvis, à la famille de l'Isle-Adam; par sa tante, Anne de Bérulle, dame de Nancray, à celles de Prie et de Rochechouart. Les maréchaux de Montigny et de Castelnau[2] étaient ses parents.

[1] *Mém. manuscrits de la R. M. Marie de Jésus-Christ* (madame d'Autry). Arch. nat. M. 233. Elle dit que M. Séguier eut dix-sept enfants et que madame de Bérulle était le quinzième; mais il en perdit plusieurs.

[2] Batterel, liv. VIII, p. 16.

Le président accorda sa fille. Louise Séguier avait environ vingt-neuf ans[1] (27 mars 1573).

Dix-huit mois plus tard, M. et madame de Bérulle habitaient Sérilly. C'était en 1575.

Le calme et la simplicité de cette solitaire demeure répondaient admirablement aux goûts sévères de la jeune et noble femme[2]. Pour être engagée dans les liens du mariage, Louise Séguier n'avait rien retiré à Dieu de ce que, jeune fille, elle lui avait donné. De ses désirs de vie religieuse, maintenant transformés, elle conservait un zèle pour le service de Dieu, un goût pour l'oraison, un amour pour la lecture qui l'alimente et pour la solitude qui l'entretient, une aversion pour les discours inutiles et pour les sociétés frivoles, une charité éclairée et généreuse qui, loin de nuire à ses devoirs d'épouse et de châtelaine, lui en facilitaient au contraire le continuel accomplissement. M. de Bérulle encourageait, en l'admirant, une vertu dont, le premier, il recueillait les fruits. Sa piété, moins intime, était également sincère. Homme de foi et d'honneur, il possédait toutes les qualités « que doit » avoir un juge qui attend d'estre luy-mesme iugé[3] »; et sa vie publique n'était pas, pour ceux qui l'entouraient, un moins bel exemple que la vie humble et toute cachée de madame de Bérulle.

Il ne fallait pas moins que cette double influence pour soutenir avec quelque avantage la lutte qu'engagèrent alors les nouveaux seigneurs de Sérilly contre le mal

[1] Elle était née en 1544. V. Généalogie de M. de Bérulle (Pièces just.).

[2] HABERT, liv. I, ch. 1, p. 8.

[3] HABERT, liv. I, ch. 1, p. 9.

redoutable qui menaçait d'envahir la province tout entière, après l'avoir déjà profondément atteinte.

Aucune Église de France, en effet, n'avait plus tôt donné à la Réforme de plus nombreux adeptes que l'Église de Troyes, dont relevait la châtellenie de Sérilly. Des hommes d'une rare intelligence comme Pithou [1], des apostats corrompus comme l'évêque Carraccioli, en avaient jeté les premiers germes [2]. Les scandales donnés à Troyes même par les cardinaux de Bourbon et de Guise, les violences et la faiblesse d'une cour hésitante et parjure, en avaient hâté le douloureux épanouissement [3].

L'édit de pacification du 19 mars 1563, qui concédait aux réformés le libre exercice de leur culte, avait donc trouvé à Troyes un nombre considérable de dissidents, qui en réclamèrent aussitôt l'exécution. Le duc d'Aumale, Claude de Lorraine, gouverneur de Champagne et de Brie au nom du duc de Guise, son neveu, encore mineur, refusa de les souffrir dans sa ville capitale, et leur assigna pour lieu de réunion le bourg de Céant-en-Othe, distant de Troyes d'environ huit lieues et voisin de Sérilly.

Vainement les réformés lui représentèrent l'éloignement et l'insuffisance d'un lieu où ne « pourroit se loger

1 Voyez Grosley, *Vie de P. Pithou et de ses frères*. Paris, 1756.

2 *Topographie historique de la ville et du diocèse de Troyes*, par M. Courtalon. Troyes, 1783, t. I, liv. I et II.

3 Tous les détails qui suivent sont tirés d'un curieux manuscrit in-folio de 1100 pages, conservé à la Bibliothèque nationale, *fonds Dupuy*, cote 698. C'est une histoire du protestantisme à Troyes, et l'auteur est Nicole Pithou. L'ouvrage intitulé : *Le Protestantisme en Champagne, de 1539 à 1595*, par Ch. L. B. Recordon, pasteur, Paris, 1853, ne fait presque que reproduire le manuscrit de Pithou. Lorsque je cite M. Recordon, ce n'est jamais sans avoir recouru au texte de Pithou.

le tiers de l'Église », vainement ils exposèrent l'hostilité des habitants; le duc d'Aumale ne voulut rien entendre. Pendant six ou sept ans, on vit donc chaque dimanche passer dans la campagne de longues files de religionnaires se dirigeant vers Céant. Un consistoire, des diacres y avaient été établis par Jacques Sorel, une école ouverte aux enfants par Julien Pingot. Bientôt de pauvres familles, lasses de faire chaque semaine un si long voyage, étaient venues s'établir dans le pays[1]. Vers 1572, les protestants avaient, à la vérité, quitté Céant pour Saint-Mards, dont le seigneur les protégeait ouvertement[2]. Mais il est difficile de croire que « les saintes assemblées des fidèles de » Troyes » n'eussent produit aucun effet et que la foi fût restée aussi vigoureuse qu'elle l'était auparavant dans une population désormais divisée.

Soutenir et fortifier les croyances là où elles luttaient encore contre les efforts de l'hérésie, les ranimer et les assurer pour l'avenir là où elles s'étaient éteintes, telle était l'œuvre qui appelait à la fois l'intelligence et le dévouement de M. et de madame de Bérulle, mission grande et laborieuse que leur charité leur fit trouver facile. Déjà la belle église de Céant avait été réparée sans crainte du voisinage du prêche; ses vitraux harmonieux, ses élégantes sculptures prêtaient aux solennités du culte catholique une pompe et un éclat qui ramenaient dans ses murs un peuple encore indécis[3]. C'en était assez pour

[1] Recordon, p. 146, 149, 167.

[2] Charles de la Porte, sieur de Chevrosche. — Courtalon, *Topographie de Troyes*, t. III, p. 172.

[3] Le village de Céant s'appelle aujourd'hui Bérulle. L'église, dédiée à la Nativité de la Très-Sainte Vierge, est du seizième siècle. De beaux vitraux

charmer ses yeux et toucher quelquefois son cœur; mais pour pénétrer jusqu'à son âme et la convaincre, les seigneurs de Sérilly, avec raison, fondaient leurs espérances sur une action plus intime et plus directe. Activement mêlé aux affaires de son temps, M. de Bérulle avait pu se convaincre que pour garder un peuple dans la foi de ses pères et le respect des lois il fallait moins l'entretenir de ses devoirs que lui donner l'exemple de la fidélité, et tandis qu'il pratiquait ce principe avec autant de simplicité que de persévérance, madame de Bérulle, prosternée devant le tabernacle ou veillant au chevet des malades, ne quittait sa demeure que pour visiter son Dieu, le trouvant et l'adorant partout, au temple où il réside, auprès du misérable grabat où il se cache. De retour au logis, on la voyait accomplir avec une égale estime les actions les plus communes comme les plus hautes, du moment qu'elles revêtaient à ses yeux la dignité d'un devoir, maintenant un ordre exact parmi ses serviteurs, leur inspirant l'amour de la vertu, obtenant d'eux, par ses charitables efforts, une régularité dans leur piété, une gravité dans leur conduite, qui les rendaient pour tous un sujet d'édification et de respect. C'était là sa prédication, humble et silencieuse comme elle, mais témoignant victorieusement en faveur d'une foi qui forme de pareilles âmes et inspire de tels actes.

en ornent encore l'abside. Dans le transept gauche, j'y ai vu les armes du cardinal de Bérulle. Les fonts baptismaux pédiculés, ornés de bas-reliefs et d'inscriptions, sont curieux. — Voyez le *Répertoire archéologique du département de l'Aube*, par M. d'Arbois de Jubainville. Imprimerie impériale, 1861, p. 100. On trouve une vue de cette église dans les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France ; Champagne*, p. 27.

Ainsi s'écoulait la vie de M. et de madame de Bérulle, lorsque la naissance d'un fils vint combler leur bonheur. Le vendredi 4 février 1575, dans l'octave de la Purification, Dieu leur donna cet enfant, qu'il devait appeler à de si hautes destinées.

Soit que M. de Bérulle redoutât de laisser son fils exposé aux incursions des calvinistes, soit que l'avénement de Henri III exigeât sa présence au Parlement, il quitta bientôt la Champagne pour son hôtel de la rue de Paradis, au Marais, et ce fut à Saint-Nicolas des Champs, sa paroisse [1], le jeudi 10 mai, en la fête de sainte Scholastique, que Pierre de Bérulle reçut, avec le sacrement de baptême, une grâce dont son âme ne devait jamais être déshéritée. « Dieu, qui l'avait regardé dans son néant » et l'en avait tiré, le regarda dans le péché et l'en retira, » puis regarda son Verbe et le lui donna pour être son » salut et son tout. Triple regard de puissance, de compas- » sion et d'amour », que ne cessa d'adorer celui qui, à cette heure et dans un âge « imbécille », venait de contracter vis-à-vis de son Dieu la plus étroite et la plus douce des servitudes [2].

La joie de madame de Bérulle ne devait pas être de longue durée. Après deux années d'agitations sourdes et de soulèvements partiels, les factions, un instant désorganisées par les massacres de la nuit du 24 août, se

[1] Lazare, *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*, 1844, p. 454. — Hervé, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. I. — Avant que les Archives de la ville de Paris fussent devenues la proie des flammes, j'y avais recherché l'acte de baptême de Pierre de Bérulle, mais on n'y possédait ceux de la paroisse Saint-Nicolas des Champs qu'à partir de l'année 1580.

[2] Bérulle, *OEuvres complètes*, 1657, in-fol., p. 522.

reformaient plus puissantes que jamais. Les hésitations de Charles IX et de sa mère avaient favorisé leurs progrès en justifiant au moins quelques-uns de leurs griefs, mais en laissant surtout leur audace impunie. Les tristes débuts du règne de Henri III leur fournirent l'occasion de faire la levée d'armes qu'ils préparaient depuis longtemps. Un soulèvement général éclata, dont les excès menacèrent à la fois madame de Bérulle dans ses intérêts les plus proches, dans ses plus chères affections. En Champagne, il ne fallait plus songer à reprendre la vie calme et retirée dont Sérilly lui avait longtemps fait connaître les joies. C'était à travers cette malheureuse province que passaient et repassaient nécessairement les troupes étrangères appelées tour à tour par le Roi, la Ligue ou les huguenots. C'était là que le prince de Condé, après avoir traité avec Jean Casimir, le comte palatin, conduisait ses reîtres et ses Wallons, en attendant qu'il les jetât en Bourgogne. C'était là que le duc de Guise, à la tête de quelques milliers d'hommes, défaisait l'avant-garde des troupes protestantes et recevait la blessure qui lui valut, comme à son père, le surnom de Balafré [1]. C'était là, qu'après la paix de Monsieur (avril 1576), les troupes allemandes de Schomberg, engagées mais non soldées par le Roi, pillaient et saccageaient le pays, refusant de sortir de France avant d'avoir reçu leur argent. C'était là, enfin, que les compagnies de gendarmes, tant de pied que de cheval, levées par le commandement de Monsieur pour passer en Flandre, mettaient tout à feu et à sang, en attendant des ordres, jusqu'à ce que le duc de Guise

[1] 10 octobre 1575.

eut « fait faire carnage de ces soldats voleurs, ravageant « et opprimant le pauvre peuple champenois [1] ».

A Paris, les plus légitimes inquiétudes assaillaient madame de Bérulle au sujet du président Séguier son père. Dans les heures de crise et d'effervescence semblables à celles qu'on traversait alors, il appartient aux hommes modérés de réunir sur leur tête la haine de tous les partis, en attendant qu'ils triomphent avec le droit dont ils sont d'ordinaire l'expression. Tel était le sort de M. Séguier. Calme et ferme au milieu des partis extrêmes qui se levaient de toutes parts, sa modération avait paru une lâcheté, sa sagesse une trahison. On l'avait sollicité sans l'ébranler, puis condamné sans l'émouvoir, parce qu'il ne savait pas plus faiblir sous la menace que s'incliner devant un triomphe qu'il jugeait illégitime. C'en était assez pour le désigner à l'injustice et à la haine, alors même que les honneurs dont il était revêtu, l'éclat de sa fortune et les charges un peu rapidement conquises de ses fils, ne l'eussent pas d'abord exposé à tous les traits de la calomnie, à toutes les entreprises de l'envie.

Un instant éloigné de la lutte et retiré dans sa maison de Soret, il y avait été surpris et rançonné par l'un des frères du baron de Saint-Remy [2]. L'année suivante, un pamphlet qui l'attaquait dans son honneur fut répandu dans tous les quartiers de la capitale. Mais lorsque avec

[1] 1576. L'Estoile, *Collect. Michaud et Poujoulat*, p. 102. On trouve les détails les plus circonstanciés sur cette malheureuse situation de la Champagne dans un travail considérable : *Le Calvinisme et la Ligue dans le département de l'Yonne*, par M. Challe. (*Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1863, t. XVII.)

[2] L'Estoile, p. 67.

le président de Thou, MM. Nicolaï et Bailly, présidents des comptes, et M. de Nully, président des généraux, M. Séguier eut été commis à faire les taxes, les violences de ses adversaires ne connurent plus de bornes; et le 30 mai, madame de Bérulle put lire affiché dans tous les carrefours de Paris et au coin même de la maison de son père, un placard terminé par ces mots: « Opposez-vous-y » ou vous mourrez; car il n'est pas raisonnable que vous » jouissiez à votre aise et si longtems du bien qui vous » accroist par ruine d'autrui[1]. »

Les années s'écoulaient au milieu de ces perpétuelles inquiétudes. Pierre de Bérulle avait cinq ans : un frère et deux sœurs, Jean, Louise et Marie, partageaient alors avec lui les soins et la tendresse de sa sainte mère : car les plus vives préoccupations n'étaient point capables de distraire de ses devoirs cette femme admirable; et sa vertu, en ces temps difficiles, paraissait chaque jour plus grave, plus énergique et plus haute. Son âme élevée vers Dieu acceptait sans murmure toutes les croix du présent, se préparant ainsi à recevoir sans défaillance toutes celles que lui réservait l'avenir : elles étaient nombreuses et prochaines. Le lundi 24 octobre 1580, le président Séguier mourait en son hôtel de Paris, à l'âge de soixante-quinze ans[2]. La profonde douleur de sa fille ne lui laissa pas prévoir qu'une perte plus cruelle encore pouvait la menacer. Deux ans plus tard, M. de Bérulle rendait à Dieu son âme, laissant madame de Bérulle sans appui

[1] L'Estoile, p. 70.
[2] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf; édition Cocheris, Paris, 1867, t. III, p. 278.

et sans protection, mère de quatre enfants dont l'aîné comptait sept ans à peine, seule pour les élever, seule pour les défendre et conserver leurs biens, seule, à une époque où un courage vulgaire aurait pu trembler, à Paris, devant les insultes d'une populace qui ne voulait plus de frein; en province, devant les fureurs d'une guerre sanglante et générale que les haines politiques et religieuses portaient souvent aux plus barbares extrémités. Madame de Bérulle ne trembla point. Elle avait établi trop haut sa confiance pour que les agitations du monde la pussent jamais ébranler. Aux grandes épreuves, d'ailleurs, appartiennent les grandes consolations. Madame de Bérulle en trouva d'aussi intimes qu'inattendues dans son fils aîné. A un âge où la douleur n'est d'ordinaire qu'une impression fugitive et sans lendemain, Pierre de Bérulle ressentit profondément le malheur qui le frappait. Mais héritier déjà des mâles vertus de sa mère, ce fut lui qui, avec une fermeté digne d'elle, redoubla son courage en lui montrant le sien. « Dieu le vouloit, il faut » le vouloir. » Telle avait été sa réponse à ceux qui étaient venus lui annoncer la mort de son père[1]. Ces paroles les remplirent d'étonnement. Peut-être ils pressentirent alors ce que « cet enfant avoit à estre » et « l'eslection de Dieu » sur lui. Qu'eussent-ils donc pensé s'ils eussent pu connaître ce qui se passait au plus intime de son âme? Maître de lui-même en cette première douleur, il se sentit pressé d'abdiquer cet empire entre les mains de Dieu. Déjà, éclairé par une grâce extraordinaire, il avait compris le

[1] Du Verdier, *Cardinaux illustres*, p. 528. — Batterel, *Mémoires manuscrits*, liv. I, ch. 1, n. 2.



le président de Thou, MM. Nicolaï et Bailly, présidents des comptes, et M. de Nully, président des généraux, M. Séguier eut été commis à faire les taxes, les violences de ses adversaires ne connurent plus de bornes; et le 30 mai, madame de Bérulle put lire affiché dans tous les carrefours de Paris et au coin même de la maison de son père, un placard terminé par ces mots: « Opposez-vous-y » ou vous mourrez; car il n'est pas raisonnable que vous » jouissiez à votre aise et si longtems du bien qui vous » accroist par ruine d'autrui [1]. »

Les années s'écoulaient au milieu de ces perpétuelles inquiétudes. Pierre de Bérulle avait cinq ans: un frère et deux sœurs, Jean, Louise et Marie, partageaient alors avec lui les soins et la tendresse de sa sainte mère: car les plus vives préoccupations n'étaient point capables de distraire de ses devoirs cette femme admirable; et sa vertu, en ces temps difficiles, paraissait chaque jour plus grave, plus énergique et plus haute. Son âme élevée vers Dieu acceptait sans murmure toutes les croix du présent, se préparant ainsi à recevoir sans défaillance toutes celles que lui réservait l'avenir: elles étaient nombreuses et prochaines. Le lundi 24 octobre 1580, le président Séguier mourait en son hôtel de Paris, à l'âge de soixante-quinze ans [2]. La profonde douleur de sa fille ne lui laissa pas prévoir qu'une perte plus cruelle encore pouvait la menacer. Deux ans plus tard, M. de Bérulle rendait à Dieu son âme, laissant madame de Bérulle sans appui

[1] L'Estoile, p. 70.

[2] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf; édition Cocheris, Paris, 1867, t. III, p. 278.

et sans protection, mère de quatre enfants dont l'aîné comptait sept ans à peine, seule pour les élever, seule pour les défendre et conserver leurs biens, seule, à une époque où un courage vulgaire aurait pu trembler, à Paris, devant les insultes d'une populace qui ne voulait plus de frein; en province, devant les fureurs d'une guerre sanglante et générale que les haines politiques et religieuses portaient souvent aux plus barbares extrémités. Madame de Bérulle ne trembla point. Elle avait établi trop haut sa confiance pour que les agitations du monde la pussent jamais ébranler. Aux grandes épreuves, d'ailleurs, appartiennent les grandes consolations. Madame de Bérulle en trouva d'aussi intimes qu'inattendues dans son fils aîné. A un âge où la douleur n'est d'ordinaire qu'une impression fugitive et sans lendemain, Pierre de Bérulle ressentit profondément le malheur qui le frappait. Mais héritier déjà des mâles vertus de sa mère, ce fut lui qui, avec une fermeté digne d'elle, redoubla son courage en lui montrant le sien. « Dieu le vouloit, il faut » le vouloir. » Telle avait été sa réponse à ceux qui étaient venus lui annoncer la mort de son père [1]. Ces paroles les remplirent d'étonnement. Peut-être ils pressentirent alors ce que « cet enfant avoit à estre » et « l'eslection de Dieu » sur lui. Qu'eussent-ils donc pensé s'ils eussent pu connaître ce qui se passait au plus intime de son âme? Maître de lui-même en cette première douleur, il se sentit pressé d'abdiquer cet empire entre les mains de Dieu. Déjà, éclairé par une grâce extraordinaire, il avait compris le

[1] Du Verdier, *Cardinaux illustres*, p. 528. — Batterel, *Mémoires manuscrits*, liv. I, ch. 1, n. 2.

néant de tout l'être créé : la mort le lui fit toucher du doigt. Déjà le souverain domaine de Dieu était l'objet de ses silencieuses méditations : auprès du lit où gisaient les restes inanimés de son père, il en comprit toute l'étendue. Créature, il appartenait au Créateur; chrétien, il appartenait au Rédempteur, il le savait; mais il voulut, par un acte libre, faire de lui-même à Dieu une donation plus complète encore. Sa dévotion pour sainte Catherine de Sienne, dont il connaissait la vie, dont il s'efforçait d'imiter l'admirable enfance, lui révéla sa voie [1]. Jaloux de participer aux grâces dont le Seigneur avait récompensé le vœu qu'elle avait fait, dès l'âge de sept ans, d'appartenir comme la très-sainte Vierge à Jésus-Christ, seul et pour toujours, Pierre, un peu plus âgé que Catherine, fit à Dieu une entière consécration de son âme et de son corps [2].

Ses espérances ne furent pas déçues. Un acte si grave en un âge si tendre le fit passer subitement de l'enfance à la virilité. L'esprit de Jésus-Christ l'envahit et la sagesse divine le combla de ses faveurs.

Il ne s'arrêta pas à les goûter. Les grâces dont Dieu l'entourait pour préserver son esprit de la connaissance du mal et son cœur du penchant à le faire, ne devaient pas, croyait-il, le dispenser de l'effort et de la lutte. Il se mit à combattre sa chair innocente et soumise, comme s'il eût trouvé en elle une coupable et une ennemie, et il tâcha de se prémunir contre des tentations dont il devait tou-

[1] *Vies des Saints*, par le P. Giry, édition de l'abbé Paul Guérin. Paris, Palmé, 1867, t. IV, p. 521.

[2] Sœur Marie de S. Jérome, *Mém. manuscrits* (Arch. nat., M. 233).

jours ignorer l'amertume et la honte[1], par les travaux et les souffrances que s'imposent d'ordinaire les seuls pénitents. Il jeûna, il veilla, il coucha sur la dure, il disciplina ses membres délicats, il pria avec plus d'ardeur encore que par le passé. Chaque jour il récitait la belle hymne : *Jesu corona virginum*[2], et il lui semblait entendre les voix harmonieuses de ces vierges célébrant la beauté de leur époux, et les joies de leur amour. Il se mêlait à leur troupe innombrable pour respirer le parfum des lis qui couronnent leur front, et jaloux de partager leur triomphe dans le ciel, il conjurait l'Agneau sans tache de le lui assurer dès cette terre, en se rendant l'unique maître de ses sens et de son cœur.

Rien, du reste, dans la maison maternelle, ne distrayait cet enfant prédestiné de son union à Jésus-Christ. La mort de M. de Bérulle avait été pour sa veuve le signal d'un redoublement de zèle au service de Dieu. Son cœur s'était tourné vers lui avec d'autant plus de force, qu'il ne se sentait plus, par devoir même, partagé. Le ciel n'était plus seulement le séjour de son Dieu, il était aussi celui de son époux. Elle se renferma donc dans la solitude, elle renonça à toutes les visites que n'imposait point la charité[3]; elle garda un silence qui permettait à sa douleur

1 *Mémoires manuscrits de la M. Marie de Jésus.* (Archives nationales, M. 233.) — Hervé, *Vie manuscrite,* cite le P. Bourgoing, qui le lui avait dit et qui le tenait du P. de Condren. Le P. Lejeune (*Panégyriques,* Tolose, 1667, p. 1249) le répète, ainsi que le P. Edme Martin, de l'ordre de Fontevrault, dans l'Oraison funèbre du cardinal de Bérulle prononcée chez les Carmélites d'Orléans. (Archives nationales, M. 234.)

2 Brev. Rom., Comm. Virg., ad Laud.

3 *Chronique de l'ordre des Carmélites en France.* Troyes, 1846, t. I, p. 515.

de s'épancher, à sa prière de se multiplier. Et, satisfaisant ainsi aux exigences d'un double amour, on put croire qu'elle était sortie du monde avec son époux[1]. Douleur vraiment féconde ! Aux âmes fortes d'engendrer des forts, disait la sagesse antique[2]. Dieu le montrait en cette veuve. C'était vraiment un homme qui grandissait à ses côtés : c'était un saint que le ciel formait à son école.

[1] HABERT, liv. 1, ch. 1, p. 11.

[2] *Fortes creantur fortibus et bonis.* (Horat.)

CHAPITRE II.

L'UNIVERSITÉ.

1585-1594.

Gravité de la situation. — Madame de Bérulle se décide néanmoins à envoyer son fils à l'Université. — Le collége de Boncourt. — Les professeurs de Pierre de Bérulle. — Sa piété. — Sa réputation. — Étonnante maturité. — Il entre en rhétorique au collége de Bourgogne. — Maître Jean Morel. — L'enseignement de la philosophie au collége de Clermont. — Progrès que fait dans cette étude M. de Bérulle. — La congrégation de la Sainte-Vierge. — Conversation avec M. Asseline. — Premiers désirs de vie religieuse. — Refus de MM. Séguier. — Il revient chez sa mère et étudie en droit. — Son règlement de vie. — Vacances à Sérilly. — Premiers rapports avec madame Acarie. — On lui laisse enfin suivre sa vocation.

Piérre de Bérulle était arrivé à un âge ou l'éducation maternelle, si excellente qu'elle soit, ne suffit plus, où le contact avec les hommes devient nécessaire, où l'enfant, livré davantage à lui-même, quoique toujours astreint à la règle, doit apprendre tout à la fois à discipliner sa liberté et à s'en servir.

L'affection que madame de Bérulle portait à son fils était trop profonde et trop désintéressée pour qu'elle eût jamais songé à entraver le développement de son esprit et de son âme, en le retenant plus longtemps auprès d'elle. Elle avait toujours eu le dessein de lui faire suivre les cours de l'Université; mais lorsque vint l'heure d'exécuter sa résolution, le présent était si triste, l'avenir si sombre, qu'un courage moindre que le sien eût sans doute hésité. Il n'était pas besoin, en effet, à madame de Bérulle d'in-

terroger MM. Séguier, ses frères : les événements parlaient assez haut pour qu'elle pût juger par elle-même de la gravité de la situation. La France n'avait plus que l'ombre d'un roi. Depuis la mort prématurée du duc d'Anjou surtout[1], on parlait de la succession au trône comme si elle eût déjà été ouverte, tant Henri de Valois paraissait à tous incapable de régner et même de vivre[2]! La Ligue, arborant plus fièrement que jamais son drapeau, posait en principe dans son manifeste, signé du cardinal de Bourbon, qu'à Henri III, mort sans enfants, un hérétique ne pouvait succéder; que dans ce cas il appartiendrait au peuple de se choisir un roi. Les catholiques accouraient en foule sous les étendards de Henri de Guise; ils sommaient Henri III d'accepter leur programme et de mettre le Roi de Navarre et les protestants au ban de la nation; ils suppliaient Sixte V de leur accorder des bénédictions, des subsides et des troupes. Le Louvre et le Vatican hésitaient, le Roi par faiblesse, le Pape par habileté. Henri ne se sentait la force ni de combattre les protestants ni de soumettre les catholiques. Il passait d'un parti à l'autre, les lassant tous par ses variations, décourageant ses plus honnêtes serviteurs par son manque de probité. Qu'il se déclarât chef de la Ligue pour la dominer, ou qu'il traitât avec les protestants pour l'anéantir, il était désormais trop tard. Sixte-Quint redoutait la Ligue; il y voyait d'une part l'affaiblissement de l'autorité monarchique aux yeux des peuples, de l'autre un péril pour l'Italie, par cette nouvelle extension de la domination de Philippe II; et

[1] 1584.

[2] CHATEAUBRIAND, *Analyse raisonnée de l'histoire de France.*

cependant il se croyait obligé de la soutenir, l'avénement d'un prince hérétique au trône de France ne pouvant être admis comme légitime par la cour romaine [1]. Henri restait donc sans adhérents et sans alliés; mais au lieu de puiser dans les périls mêmes de sa position une résolution désespérée, il ne songeait qu'à s'étourdir, prodiguant à ses mignons l'or qu'il arrachait à son peuple, et n'interrompant ses dévotions ridicules que pour se plonger ouvertement dans les plus honteuses débauches. Aussi le peuple, avec une indignation sincère, que surexcitaient les prédications dans les églises, les pamphlets dans les rues, et, dans l'ombre, les menées des intrigants et l'or de l'Espagne, ne traitait-il plus Henri de Valois que de Roi fainéant et de nouveau Sardanapale. Les bourgeois, dans leurs groupes, parlaient de se saisir de sa personne et d'en finir: on se familiarisait avec la pensée d'une guerre, avec celle même de l'assassinat. L'Université partageait et fomentait l'indignation des masses; elle trempait dans leurs complots. L'un de ses colléges, celui de Forteret, avait donné asile dans sa pacifique enceinte aux fauteurs de tous les mouvements, ce qui lui avait valu le surnom, glorieux alors, de « Berceau de la Ligue [2]. » Les cours, il est vrai, n'étaient point interrompus; mais il est facile d'imaginer l'influence que les passions politiques devaient exercer sur l'enseignement des professeurs et le travail des élèves.

Madame de Bérulle, néanmoins, n'hésita pas; les intérêts de son fils exigeaient qu'il commençât ses études. Elle le confia à Dieu, avec le secret espoir, sans doute,

[1] *Sixte-Quint*, par M. le baron de Hübner. Paris, 1870, t. II, liv. VII.
[2] L'Estoile, dans la *Collection Michaud et Poujoulat*, p. 207.

que les terribles événements auxquels il allait assister, si jeune, formeraient son jugement, développeraient son caractère, et de l'enfant feraient vite un homme. Parmi les quarante colléges qui s'étageaient alors sur les flancs de la montagne Sainte-Geneviève, il en était un situé rue Bordelle, près de la porte Saint-Marcel, et qui, fondé en 1353 par Pierre de Boncourt, gentilhomme de Thérouanne, en avait retenu le nom. Un certain nombre d'étudiants pouvaient y demeurer internes et même y achever leurs cours ; car c'était une maison de plein exercice [1]. Les études y étaient fortes, et, malgré les malheurs de l'époque, les professeurs excellents. Madame de Bérulle se décida à y envoyer son fils.

Là, pendant quatre ans environ, Pierre de Bérulle put entendre les leçons de maîtres habiles et dévoués. C'était Vincent Raffar, dont la vieillesse attristée cherchait dans l'étude de la philosophie [2] quelque consolation à ses douleurs patriotiques. C'était Georges Criton, Écossais, d'humeur difficile, mais helléniste consommé et qui avait voué à Ronsard un culte si fervent, qu'à la nouvelle de sa mort il fit prononcer en son honneur, par un de ses élèves, un discours latin dont Pierre de Bérulle, alors âgé de onze ans environ, ne saisit peut-être pas toutes les délicatesses [3]. C'était Daniel d'Auge, ou, comme on disait dans l'Université, maître *Augentius*, travailleur infatigable, qui s'efforçait, par ses répétitions, de com-

[1] SAUVAL, liv. VIII, p. 378. — PIGANIOL DE LA FORCE, t. IV, p. 581.

[2] *Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France*, par M. l'abbé Cl. P. Goujet, t. II, p. 22 et suiv.

[3] *Id.*, *ibid.*, t. I, p. 505. — Ronsard mourut le 27 décembre 1585.

muniquer aux écoliers de Boncourt sa passion pour la langue d'Homère, et qui dut témoigner un intérêt d'autant plus sincère au jeune de Bérulle, que le professeur et l'élève étaient Champenois[1]. Lus et étudiés sous de tels maîtres, les auteurs de l'antiquité n'eurent bientôt plus pour le jeune Pierre ces difficultés qui rebutent et empêchent d'apprécier la beauté de la forme et la solidité du fond. Il se pénétra de ses modèles, et, en admirant leur style, il commença de bonne heure à former le sien.

Loin de ralentir sa piété, les études auxquelles il se livrait avec ardeur ne servaient qu'à la développer. Comme il ne cultivait les lettres humaines qu'afin de pouvoir un jour se consacrer aux sciences divines, son travail était une prière, et l'obéissance seule pouvait l'en arracher. Jamais oisif, il s'interdisait même les récréations les plus innocentes; et, tandis que ses jeunes camarades s'adonnaient aux plaisirs bruyants de leur âge, retiré à l'écart, il demandait les siens à la lecture et à l'oraison. Quand l'heure de l'étude avait sonné, il demeurait souvent à genoux, comme pour témoigner par son attitude que de Dieu seul il attendait une science dont seul il est la source. Sa ferveur était si grande, que, joignant la mortification à la prière, il se tenait les genoux nus sur des pierres qu'il avait amassées exprès[2]. Le jour ne suffisait pas aux ardeurs de son âme; tandis que tout était plongé dans le sommeil, il se relevait et passait dans d'intimes communications avec Notre-Seigneur, souvent récompensées par des faveurs extraordinaires, les heures que sa

[1] Goujet, *Mémoire historique et littéraire, etc.*, t. I, p. 489.

[2] Hervé, *Vie manuscrite*, liv. I, chap. III. (Archives nation., M. 220.)

foi courageuse dérobait à son repos; et quand la prudence le condamnait à interrompre des veilles qu'eût voulu prolonger son amour, c'était pour étendre sur le sol un corps fatigué par le travail et tourmenté par un rude cilice [1].

Tant de vertus étaient la joie de madame de Bérulle, sa mère, de madame d'Autri, sa tante, de ses oncles, MM. Séguier; elles étaient la consolation de ses maîtres, l'admiration de ses condisciples. Bientôt le bruit d'une sainteté si précoce dépassa l'enceinte du collége et celle de la maison maternelle, et des âmes avancées dans les voies de Dieu ne craignirent pas de consulter un enfant qui ne venait en apparence que d'y entrer.

Il avait environ douze ans [2], lorsque ceux qui étaient en droit de lui donner des ordres lui firent un devoir d'aller visiter une fille vertueuse qu'accablaient de grandes douleurs, réputées surnaturelles, miraculeuses même par plusieurs docteurs. Pierre de Bérulle s'y rendit. Il trouva auprès d'elle des ecclésiastiques désireux « d'esprouver et » de discerner son esprit ». Son tour étant venu de l'entretenir, il lui parla avec tant d'élévation des mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec tant d'onction des avantages et des mérites de la souffrance, qu'elle en demeura confondue. « J'admirois », ce sont ses propres paroles, « la profondeur de sa science, la grâce et l'efficace

[1] M. DE COSPÉAN, évêque de Nantes, *Oraison funèbre du cardinal de Bérulle*, manuscrit. (Archives nationales, M. 234.)

[2] La sœur Marguerite du Saint-Sacrement (mademoiselle Acarie), dans sa relation manuscrite, conservée aux Archives nationales (M. 233), semble croire qu'il était alors plus âgé. Mais le P. Hervé, dans sa *Vie manuscrite*, liv. I, ch. III, dit positivement que M. de Bérulle avait alors douze ans. Le texte de la principale intéressée, que nous reproduisons d'après Habert, ne laisse aucun doute à ce sujet.

» de ses paroles, et j'y voyois une majesté si puissante et si » humble, si grave et si douce, qu'estant entièrement portée à le regarder par admiration, j'aduoue que i'en estois » souuent empeschée par le respect. Quelquefois aussi i'estois retenue de cette envie par celle que i'auois de profiter de ses saintes instructions : car quand ie ne faisois » que l'escouter, ie croyois entendre un vieux docteur et » un directeur consommé dans l'expérience et n'auois pas » alors d'autre pensée; mais quand ie leuois les yeux pour » le regarder, ie voyois un petit garçon de douze ans, et » cette surprise partageant mon esprit, me donnoit tousiours quelque nouvelle distraction [1]. »

A la même époque, une personne de haute piété, mais à qui Dieu faisait acheter ses faveurs par des souffrances très-intimes et très-cruelles, rencontra dans une maison amie le jeune écolier. La manière dont il s'exprimait sur les perfections et les droits de Dieu l'étonna d'abord, lui inspira bientôt confiance. Elle le tira à part pour l'entretenir de ses peines et lui faire un récit que tant de fois elle avait inutilement répété. Dieu, afin de mieux faire éclater sa puissance, voulut se servir d'un enfant pour la soulager, et les paroles de Pierre de Bérulle lui rendirent la paix, bien inestimable qu'elle ne connaissait plus depuis longtemps [2].

Ce fut sans doute à l'époque des vacances qui, chaque année, le ramenait à Sérilly, qu' « une honneste femme » de Sens, dont le mary estoit employé dans les affaires » de sa maison », le vint trouver. Pleine de bonne volonté,

[1] HABERT, liv. I, ch. II, p. 31.
[2] HABERT, liv. I, ch. II, p. 33.

mais ne constatant en son âme aucun progrès, elle se désolait de ses misères et de son imperfection. Le jeune écolier écouta ses plaintes; puis, prenant une plume, il écrivit sous ses yeux quelques pages de conseils si sages, si nets, si fermes, que le directeur le plus expérimenté n'aurait pu assurément mieux dire [1].

Tandis que cet enfant privilégié employait si saintement ses heures de travail et ses jours de repos, l'horizon s'assombrissait de plus en plus. Les agitations populaires avaient reçu une direction et un but : un gouvernement révolutionnaire, d'abord occulte, bientôt avoué, s'était installé à Paris.

Pierre de Bérulle avait pu voir ses aînés dans les études quitter brusquement les bancs du collége, courir aux chaînes des rues, aider les bourgeois à les tendre, rouler avec eux des tonneaux, arracher des pavés, élever des barricades; il les avait entendus crier : « Vive Guise! » Et encore que dès le lendemain le peuple de Paris, qui ne sait secouer un joug que pour en chercher en toute hâte un autre, eût obéi au Balafré qui lui demandait de rester calme, et que sur un mot de lui l'Université eût repris ses leçons, la journée de la veille avait laissé trop de traces pour que les études ne s'en ressentissent pas [2].

[1] Je n'ai pas cru devoir insérer ici cet écrit, ni un autre cité aussi par Habert, p. 34. Le P. Hervé (*Vie manuscrite*, ch. IV) assure qu'il possédait en entier cet écrit, dont M. Habert, ajoute-t-il, a rapporté une partie. Mais cette partie, Habert, selon sa malheureuse habitude, l'a évidemment retouchée. Le style en est beaucoup plus soigné que celui du *Brief discours de l'abnégation intérieure*, composé cependant quelques années plus tard (voy. plus loin, ch. III), et on y trouve des antithèses qui ne sont pas du goût ordinaire de M. de Bérulle. Quant aux originaux dont parle le P. Hervé, je les ai vainement cherchés aux Archives.

[2] 12 mai 1588. Voy. CREVIER, *Histoire de l'Université*, t. VI, p. 390-403.

Que fut-ce lorsque se répandit dans Paris la nouvelle du honteux et lâche assassinat des Guise (23 décembre 1588)! Si une légitime horreur, sur laquelle spécula la politique espagnole, souleva le peuple de Paris, on peut juger de ce qu'éprouvèrent des jeunes gens pleins d'enthousiasme pour l'Église, d'admiration pour les princes lorrains et habitués de longue date à mépriser le plus méprisable des monarques. L'Université continuait, d'ailleurs, à leur donner l'exemple; et lorsque l'on apprit que le meurtre du duc de Guise était vengé par la mort de son royal assassin, nul ne s'éleva dans la Sorbonne pour flétrir le régicide, et Richer lui-même garda le silence[1].

A toutes les émotions que devaient causer à un jeune homme de quatorze ans des événements si étranges se mêlaient, pour Pierre de Bérulle, des douleurs de famille. Quoique les Seize dominassent à Paris, quelques gens de bien, fatigués de leurs excès et de leur tyrannie, tâchaient, en silence, de préparer un accommodement. Ils furent dénoncés. MM. Séguier étaient du nombre. Plusieurs d'entre eux avaient déjà quitté la capitale. Le doyen de Notre-Dame, Louis Séguier, jeté à la Bastille comme suspect, n'en sortit rançonné que pour être bientôt après exilé[2]. Ainsi madame de Bérulle restait seule et sans défense.

Cette femme vraiment forte ne voulut pas néanmoins que son fils interrompît ses études. Elle le retira du collége de Boncourt et l'envoya à celui de Bourgogne, rue

[1] 1er août 1589. *Vie d'Edmond Richer*, par A. Baillet, Liége, 1714, liv. I, p. 7.

[2] D. Félibien, *Histoire de Paris*, t. II, p. 1181.

des Cordeliers[1]. C'était là qu'il devait faire ses deux années de *première,* comme on disait alors, c'est-à-dire sa rhétorique[2].

Quel temps pour étudier les beautés de Cicéron et d'Horace, de Virgile et de Tacite! Henri IV, vainqueur à Ivry[3], venait de paraître sous les murs de la capitale. Le décret de la Sorbonne déclarant Henri déchu du trône, la fameuse procession de la Ligue, destinée à ranimer toutes les passions populaires, les invectives des prédicateurs dont la montagne de Sainte-Geneviève entendait les fidèles échos, la vue constante de trois mille hommes de troupes et de quarante mille bourgeois armés[4], c'était plus qu'il n'en fallait pour distraire de leurs études de jeunes rhétoriciens.

D'ailleurs ils ne demeuraient point étrangers à la lutte. Jean de Magoranes, élu recteur le 16 décembre 1589, se vante dans les actes de sa magistrature que, grâce à ses efforts, « les lettres ne furent point forcées au silence par » le bruit des armes ». Il n'en avoue pas moins que les écoliers s'armèrent pour la défense de la ville[5]. Bientôt ils furent réduits, comme les autres Parisiens, à la plus dure extrémité, et Pierre de Bérulle ne fut pas sans doute plus favorisé au collége de Bourgogne qu'André d'Ormesson, qui étudiait alors au collége du Cardinal-

[1] Sur le collége de Bourgogne, voyez Lebeuf, édition Cocheris, t. III, p. 38 et 316.

[2] *Histoire de l'Université de Paris au dix-septième et au dix-huitième siècle,* par Ch. Jourdain, membre de l'Institut. Paris, 1862, in-fol., liv. I, ch. I, p. 14.

[3] 14 mai 1590.

[4] L'ESTOILE, édition Michaud, année 1587, p. 215, note.

[5] CREVIER, *Histoire de l'Université,* t. VI, p. 417.

Lemoine, et dont toute la nourriture était du pain de son et de la chair de cheval[1].

Tant de privations, tant de troubles ne ralentissaient pas son travail. Les règles de la rhétorique et de la poétique lui étaient enseignées par Jean Morel, prêtre du diocèse de Rennes, professeur célèbre alors[2]. Sa vaste érudition n'avait point altéré la délicatesse de son goût, et, poëte en même temps que savant, il s'efforçait de faire revivre dans ses vers cette antiquité qu'il ne se lassait pas d'admirer. L'esprit vif et pénétrant de Pierre de Bérulle, ses rares dispositions intéressèrent M. Morel. Il salua en lui un favori des neuf Sœurs.

Plane deliciæ novem sororum.

Mais bientôt la gravité précoce du jeune rhétoricien, son éloignement pour toute distraction, ses méditations profondes laissèrent entrevoir au professeur un plus glorieux avenir pour son élève. Il se prit à le respecter autant qu'à l'aimer, et il s'honora toute sa vie de l'avoir compté parmi ses disciples[3]. Il était temps de commencer la philosophie. Madame de Bérulle résolut de confier son fils aux Pères Jésuites.

Tout l'inclinait vers ce choix. Les désordres publics en

[1] Cité dans le *Journal d'Olivier Lefevre d'Ormesson*, publié par M. Chéruel. Paris, Imprimerie impériale, 1860; introd., p. XIV.

[2] Nous savons d'une manière absolument certaine que Pierre de Bérulle eut pour maître Jean Morel; celui-ci le dit dans ses vers. Or, ce célèbre professeur n'enseigna au collége de Bourgogne que depuis 1587 jusqu'en 1591, époque à laquelle il se décida, à cause des troubles, à changer de quartier, et se retira au delà des ponts. (Voy. Moréri, art. JEAN MOREL.) M. de Bérulle fit donc sa rhétorique antérieurement à 1591.

[3] Ces vers de J. Morel sur M. de Bérulle se trouvent à la fin de l'Oraison funèbre du P. Claude de Montigny, imprimée en 1624.

7.



avaient engendré d'autres. Les colléges étaient remplis de gens de guerre. On forçait les principaux officiers de la compagnie, jusqu'aux syndic, greffier et receveur, de monter la garde et de faire le guet pendant la nuit. Bon nombre de professeurs s'exilaient volontairement. La plupart de ceux qui restaient cultivaient plus la politique que les Muses. Les élèves retournaient en province, ou, abandonnés à eux-mêmes, se livraient à des excès qui parfois se terminaient par le crime. Dans le collége même de Boncourt on avait vu un élève se suicider. L'Université, Richer le confessait avec douleur, semblait toucher à sa ruine.

Le collége de Clermont, au contraire, était florissant. Fondé depuis vingt-trois ans environ [1] par des hommes de foi et de science, illustré dès son origine par l'enseignement de Maldonat, maintenu dans l'éclat de ses débuts par les nécessités mêmes de sa lutte avec l'Université, qui lui contestait le droit de vivre, il avait puisé contre elle, dans les malheurs publics, une nouvelle force. Grâce à l'obéissance des religieux, il ne perdait aucun professeur [2]; grâce à leur dévouement, les élèves trouvaient à l'abri de ses murs l'éducation, totalement négligée dans les colléges, en même temps qu'un cours complet d'enseignement [3].

Le plus important de tous était, on peut le dire, celui de la philosophie. Sous des maîtres intelligents et fermes,

[1] Les classes furent ouvertes en 1564.

[2] CREVIER, *Histoire de l'Université*, t. VI, p. 461.

[3] *Histoire du collége Louis-le-Grand, ancien collége des Jésuites à Paris*, par G. Émond. Paris, Durand, 1845, ch. v, p. 38-42.



il avait subi une réforme que, depuis longtemps, tous les bons esprits jugeaient nécessaire [1]. Les maîtres de Clermont, fidèles à la méthode de Maldonat, ne se bornaient pas à monter en chaire pour y faire d'Aristote une lecture interrompue par des remarques sèches ou insuffisantes, ou par des thèses d'une fatigante subtilité. Pénétrer le texte pour y saisir exactement la doctrine du Stagyrite, suppléer à ses lacunes, redresser ses erreurs, ne pas craindre au besoin d'abandonner le « Maître » pour laisser à la pensée individuelle un plus libre essor, attaquer par le raisonnement les systèmes déplorables qui, depuis le commencement du siècle, avaient trouvé des défenseurs au sein de l'Université : telle était la méthode des Pères Jésuites, également éloignés d'un culte idolâtrique pour Aristote, et de la violente réaction qu'avait tentée Ramus [2].

Lorsque Pierre de Bérulle entra à Clermont, le recteur était le P. Alexandre George, de Reims [3], humaniste distingué. Ses professeurs y furent le P. Gaspard de Séguiran et le P. Claude Boucard. Le premier, qui alors n'était pas encore prêtre, contracta avec son disciple une amitié qui devait survivre à leurs études [4]. Le second ne se dou-

[1] *Maldonat et l'Université de Paris au seizième siècle*, par le P. J. M. Prat, S. J. Paris, 1856, in-8°, liv. I, ch. III et IV.

[2] Le P. Prat, *Op. cit.*, liv. I, ch. IV, p. 81.

[3] *Histoire du collége Louis-le-Grand*, par Émond, ch. XXXIV, p. 288.— Le P. Prat, p. 288.

[4] Il était né à Aix, en 1568, et entré dans la Compagnie en 1584. (*Bibl. des écrivains de la Comp. de Jésus*, par A. et A. de Becker, 1re série. Liége, 1853.) — « (Je fis) la logique aux Jésuites sous le P. Gaspard Sé- » guiran, non encore prestre et depuis prédicateur célèbre, qui fut confes- » seur du Roy, depuis l'an 1621 jusques en 1626 qu'il fut disgracié, depuis » 1592 jusques à Pasques 1593. » (*Journal d'Olivier Lefevre d'Ormesson* et *Extraits des Mémoires d'A. d'Ormesson*, publiés par Chéruel; introd., t. II, p. XXXII. Paris, Imprimerie impériale, 1860.)

tait point alors qu'à quelques années de là son élève deviendrait son maître, et qu'il devrait à l'efficacité de sa prière, plus encore qu'à la solidité de son argumentation, le plus grand des bonheurs, celui de rentrer dans le sein de l'Église après l'avoir déserté [1].

Pensionnaire à Clermont, Pierre de Bérulle y fut l'exemple de ses condisciples et la joie de ses maîtres. Le premier de sa classe par sa science, il l'était surtout par sa vertu [2]. Sa piété profonde éclatait au dehors, quelque effort qu'il fit pour la contenir. Dès l'année 1576, le P. Maldonat avait établi dans le collége une Congrégation de la Sainte Vierge [3], dont François de Sales, dix ans après, avait été le plus pur ornement [4]. On retrouva dans Pierre de Bérulle le parfum de sainteté qu'avaient respiré et que ne pouvaient oublier les régents du futur évêque de Genève. Sa tendre dévotion pour la Mère de Dieu le tenait comme attaché à son sanctuaire. Les plus humbles offices lui paraissaient honorables dès lors qu'ils contribuaient à sa gloire. On voyait ce jeune gentilhomme balayer la chapelle de la Vierge, et lorsque venaient ses fêtes imaginer toujours quelque nouvelle disposition pour donner à la parure de son autel plus de richesse et de variété, faibles témoignages de son amour et des pensées hautes et sublimes qu'inspiraient déjà à son âme méditative les grandeurs de la Mère de Dieu.

[1] Voyez le chap. XVI de cette Histoire.

[2] *Mémoire manuscrit de la R. M. Marie de Jésus.* (Archives nationales, M. 233.)

[3] *Maldonat et l'Université*, par le R. P. Prat, liv. III, ch. IV, p. 408.

[4] *Vie de saint François de Sales*, par M. Hamon. Paris, 1854, liv. I, ch. III; t. I, p. 35.

L'étude de la philosophie, soutenue et vivifiée par une piété si profonde, devait développer et développa en effet, dès cette époque, chez M. de Bérulle, un sentiment de la souveraineté de Dieu et de la dépendance de la créature qui, depuis longtemps déjà, germait au fond de son âme, mais qui prit alors, avec une forme plus raisonnée, un merveilleux accroissement. Parmi les jeunes hommes qui fréquentaient l'Université de Paris se trouvait le fils d'un avocat au Parlement, Eustache Asseline. Plus âgé de deux ans que M. de Bérulle, il avait eu, comme lui, une enfance pleine de promesses que tenait son adolescence [1]. Aussi les deux jeunes étudiants s'étaient-ils intimement liés. M. de Bérulle, sachant quels trésors « le petit M. Asseline » gardait dans le silence et l'obscurité, s'ouvrait volontiers à lui, et un jour, tandis qu'il étudiait en logique, il lui fit un discours si élevé au-dessus de ce qu'il pouvait avoir appris de son maître, pour expliquer la dépendance que les créatures ont de Dieu, tant en leur être qu'en leurs opérations, et pour montrer l'obligation qu'elles ont d'être étroitement liées à lui par la disposition de leur volonté aussi bien que par la condition de leur essence, que M. Asseline eut peine à cacher son étonnement. Il en conclut que son ami « n'auoit pu puiser » cette doctrine en une autre eschole que celle du Saint- » Esprit [2]. »

C'était peu de confesser dans ses discours cette universelle et continuelle dépendance de la créature, il eût voulu

[1] La *Vie du R. P. Dom Eustache de Saint-Paul Asseline*. Paris, Josse, 1646, in-12, liv. I, ch. I, p. 9.

[2] HABERT, liv. I, ch. II, p. 24.



l'adorer par un acte authentique, en liant à jamais sa liberté par les vœux de religion; aussi frappa-t-il successivement à la porte de plusieurs couvents. Nulle ne s'ouvrit devant lui [1]. Il n'insista pas, et quittant, pour le moment du moins, la pensée qui l'inclinait vers le cloître, il tourna toutes ses idées vers le sacerdoce. Telle avait été, d'ailleurs, dès sa plus tendre enfance, son constant attrait [2]. Il l'avait senti grandir avec l'âge et avec la conscience plus réfléchie des grâces du Seigneur et de son union à Jésus-Christ. Mais lorsqu'il s'en ouvrit à sa famille, il rencontra une opposition à laquelle il ne s'attendait pas, et MM. Séguier mirent tout en œuvre pour le dissuader de son projet.

A quel mobile obéissaient-ils? Il est difficile de le préciser. La haute position qu'ils occupaient dans la magistrature leur faisait désirer, sans doute, que leur neveu embrassât une carrière où leur nom, celui de son père, ses talents personnels lui assuraient un brillant avenir. Peut-être aussi, attachés comme ils l'étaient à la fortune de Henri IV, et prévoyant dès lors que la Ligue, épuisée par ses violences mêmes, en serait bientôt réduite à capituler, redoutaient-ils de voir leur neveu commencer ses études théologiques sous des influences que leur patriotisme réprouvait, et que leur sens politique leur montrait réduites à l'impuissance dans un prochain avenir. Les Jésuites, en

[1] M. de Bérulle examinera de nouveau la grave question de sa vocation à l'état religieux lors de sa retraite à Verdun (voyez le chap. VI de cette Histoire); mais les historiens nous le montrent dès le temps de ses études aspirant déjà à la vie religieuse et faisant une tentative inutile auprès des Capucins, des Chartreux et des Pères Jésuites, ses maîtres. (BATTEREL, *Mémoires manuscrits*, t. I, liv. I, n. 8.)

[2] *Relation manuscrite de la M. Marguerite.* (Arch. nation., M. 233.)

effet, soutenaient ouvertement la Ligue et les doctrines sur lesquelles elle s'appuyait ; la Sorbonne continuait à multiplier ses anathèmes contre Henri IV ; les docteurs, en petit nombre, qui, avec Edmond Richer, cherchaient à faire prévaloir les opinions modérées, y mêlaient les plus graves erreurs et n'exerçaient pas d'ailleurs une sérieuse influence dans la faculté. Laisser M. de Bérulle étudier la théologie en de telles circonstances, n'était-ce pas courir le risque de voir son esprit s'éprendre de doctrines dangereuses? N'était-ce point lui fermer le chemin de toutes les dignités ecclésiastiques? Pensée fort humaine, sans doute, mais à laquelle MM. Séguier n'étaient peut-être pas complétement indifférents.

Quoi qu'il en soit, M. de Bérulle, humble et patient, résolut d'attendre les moments de Dieu, et, docile à un arrêt qui lui était doublement pénible, il se mit immédiatement à l'étude du droit, pour laquelle il n'avait aucun attrait.

Au sortir du collége de Clermont, il était revenu habiter chez sa mère. Il y menait, on peut le dire, la vie d'un religieux. Son temps se partageait entre la prière, l'étude et les œuvres; et si ses actions étaient saintes, ses intentions et ses dispositions intérieures l'étaient bien plus encore. Il s'était du reste imposé une règle, et avec cette volonté énergique qui est un des traits caractéristiques de sa nature, il l'observait fidèlement. Un tel écrit donne la mesure d'un homme.

« Je concevray en moy tous les soirs et tous les matins » et souvent la journée un grand désir de tendre à la plus » grande perfection qu'il me sera possible, et de passer » par-dessus tous les empêchemens qui s'en rencontreront

» eu égard aux grandes obligations que j'y ay, aux mou-
» vemens particuliers que j'en ressens, et aux grandes
» choses que Dieu a faites pour m'y attirer. Je me deferay
» des autres affections qui surviennent une infinité de fois
» la journée ; et je les convertiray à l'accroissement de ce
» premier désir que j'uy formé.

» Parce qu'un des grands empêchemens à la vertu ou
» perfection c'est de penser qu'on l'a, je croiray être tou-
» jours infiniment éloigné de ce que Dieu désire de moy :
» et je ne seray jamais content d'aucune de mes actions
» tant accomplie soit-elle, ce qui me donnera une volonté
» perpétuelle de faire toujours mieux, et m'ôtera toute
» vaine complaisance en mes œuvres : que s'il se présente
» une contraire persuasion, je m'approprieray ce trait de
» l'Apocalypse : Vous dites que je suis riche et je ne manque
» de rien, et vous ne savez pas que vous êtes malheureux,
» misérable, pauvre, aveugle et nud.

» La source de toutes mes actions surnaturelles, spiri-
» tuelles et corporelles ne sera point autre que la volonté
» de Dieu ; et j'apprendray non-seulement à faire ce que
» Dieu veut, mais aussi à ne le faire que parce que Dieu
» le veut, et en la manière qu'il le veut. Je concevray et
» allumeray en moy le matin et le soir et souvent dans
» la journée ce désir de chercher en tout la volonté de
» Dieu et de gagner en chaque chose une particulière
» victoire sur moy.

» Je ne passeray point d'une action à une autre que je
» ne pense y estre porté par la conduite de Dieu ; et je
» choisiray toujours ce qui sera le plus parfait en soy, le
» plus conforme à Notre-Seigneur Jésus-Christ, le plus

» contraire à mes inclinations et à mes affections déré-
» glées.

» Si l'action est importante et de durée, au milieu et à
» la fin, je sonderay si rien ne s'y est glissé contraire au
» premier dessein ; si l'action est commune, je tascheray
» d'estre plus occupé du bon plaisir de Dieu que de cette
» action, et j'entretiendray cette occupation en diverses
» manières selon l'onction du Saint-Esprit.

» Aux actions qui pourront me plaire, j'ajouteray un
» renoncement particulier à ce plaisir..... et dans celles
» qui me déplairont, une acceptation actuelle du deplaisir
» avec une resignation efficace à estre en l'une depouillé
» de ce plaisir, et en l'autre rempli de cette amertume
» autant qu'il plaira à Dieu.

» Je m'exercerai ainsi par une humble, soigneuse et
» amoureuse attention à Dieu présent et m'assistant en
» tout temps, en tout lieu et en toute action.

» Je m'humilieray en toutes choses et de toutes choses,
» prenant de tout et en tout un sujet particulier de me
» mépriser et anéantir. Pour me réduire à cet état, je
» tiendray cette maxime que la bonté de Dieu envers
» l'homme, et la malice de l'homme envers Dieu est si
» grande, qu'il est impossible de croire combien l'homme
» à touts moments resiste à Dieu, qui voudroit sans cette
» résistance, opérer de grandes choses en luy et par luy.

» Je feray peu d'estime de mes élévations d'esprit quel-
» que sublimes qu'elles soient, si hors de là, je ne suis
» plus prompt qu'auparavant au travail de la vertu et de
» l'abnégation.

» Je n'accepteray les dons de Dieu que pour estre plus

» à luy, et j'emploiray tout en luy et pour luy : rien au » monde; rien au plus intime que j'aye; rien à moy-» même.

» J'aimeray Dieu en luy-même, pour luy-même; et hors » de luy-même, je n'aimeray rien que pour luy, que ce » qu'il aime luy-même, en la maniere qu'il l'aime, et » parce qu'il le veut ainsy de moy[1]. »

Il n'est pas étonnant que Pierre de Bérulle se traçât des règles si parfaites, puisque, comme il l'avoue lui-même, Dieu se plaisait à le prévenir par les grâces et les faveurs les plus signalées. Il avait à peine dix-sept ans, lorsque étant en prière au bas d'une église, il eut du purgatoire et des tourments que les âmes y endurent la vue la plus distincte et la plus pénétrante. Rempli, à ce spectacle, de crainte et d'amour pour la justice amoureuse de Dieu, il entra dans un mépris et un dégagement de toutes choses dont il ne sortit plus[2]. Bientôt une vision plus douce acheva de tourner toutes ses pensées et tout son amour du côté du ciel. Une nuit de Noël, « plus illuminée pour » luy que le plus beau jour[3] », tandis qu'il assistait aux matines et à la messe de la fête, il fut saisi d'un profond recueillement, et, ravi en esprit, il reçut sur l'incarnation et la naissance du Fils de Dieu des lumières telles que le ciel seul en accorde à ses privilégiés. Le P. Pacifique, capucin célèbre, auquel il s'en ouvrit, en fut saisi d'admiration. On dit même que la sainte Vierge, à qui Pierre

[1] HERVÉ, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. IV (Archives nationales, M. 220), qui dit avoir trouvé cet écrit dans un manuscrit du P. Bourgoing, l'a altéré par de nombreux changements. J'ai pu retrouver sous ses corrections le texte primitif : c'est celui que je donne.

[2-3] HABERT, liv. I, ch. III, p. 47. — *Id.*, liv. I, ch. III, p. 48.

de Bérulle avait voué une tendresse toute filiale, daigna lui apparaître tenant le divin Enfant entre ses bras, et que, s'inclinant vers son jeune serviteur, elle le lui offrit : « Non, non, sainte Vierge », se serait-il écrié alors, « il est » bien plus saintement entre vos mains, mais faites-moi » la miséricorde de me garder et de me recevoir avec luy. » Touchante prière qui fut aussitôt exaucée : la très-sainte Vierge lui mettant dans le cœur Celui qu'il ne voulait pas recevoir entre ses bras[1].

Aussi, tout rempli de son Sauveur, parlait-il de lui avec une élévation, une tendresse, une force qui ravissaient ses auditeurs. Il savait d'ailleurs, avec le tact des saints, proportionner sa parole à l'intelligence de ceux à qui il s'adressait. Ses préférés étaient les pauvres et les malades. Et l'on peut penser s'il les trouvait nombreux à l'époque de ses vacances, à Céant et à Vieil-Verger, après que, durant tant d'années, la guerre, la famine et la peste avaient promené leurs ravages dans tout le pays[2]. Pierre de Bérulle accompagnait sa mère dans les visites qu'elle multipliait au chevet de ses paysans ; et les secours matériels dont la châtelaine de Sérilly était prodigue paraissaient moins précieux à ces pauvres gens que les consolations spirituelles dont son fils était le zélé dispensateur. Tant Jésus-Christ, maître de son cœur, donnait à sa parole de douceur et d'efficacité[3] !

Pour le faire grandir en son âme, Pierre de Bérulle allait avec une sainte avidité le chercher en son sacrement.

[1] HABERT, liv. I, ch. III, p. 50.
[2] Voyez M. CHALLE, *Op. cit.*
[3] HABERT, liv. I, ch. III, p. 43. — F. ÉMOND, *Mémoires manuscrits.* (Archives nationales, M. 233.)

Les dimanches et les jours de fête le trouvaient toujours prosterné à la table où il recevait son Dieu ; mais comme on ne célébrait qu'une messe à la paroisse, et que son humilité redoutait qu'on pût conclure de la fréquence de ses communions à la sainteté de sa vie, il avait réussi, non sans effort, à obtenir du curé qu'il entendît sa confession et lui donnât la sainte Communion avant que les gens du château et du village fussent entrés dans l'église. Pour lui, le service divin achevé, se dérobant aux visiteurs qui se pressaient à Sérilly, il allait se cacher dans les bois[1]. Les bois, il en aimait la solitude, la majesté, la paix ; il écoutait ces mille bruits qui n'en troublent pas le silence. Il contemplait joyeux cette vie que Dieu a répandue à flots dans la nature : il en admirait les formes si diverses, il cherchait à en pénétrer les secrets, et il ne s'étonnait point, en entendant bourdonner les insectes, que la vie d'un de ces frêles animaux eût occupé la vie d'un philosophe « et l'eût ravi en cette occupation[2]. » Parfois, apercevant à travers les branches des grands hêtres les champs tout couverts de leur riche moisson : « Ah ! se disait-il, si la » terre que nous voyons de nos yeux et que nous foulons » de nos pieds estoit raisonnable, elle ouvriroit son sein au » soc et à la charrue, elle recevroit volontiers le semeur, » elle arracheroit avec ioye l'ivroye et les ronces. Nous donc » qui sommes une portion de terre vivante et intelligente, » et qui connoissons la charité de ce divin laboureur et le » fruit inestimable de son travail, ne devons-nous pas tra- » vailler incessamment à la mortification de nos cœurs et

[1] Habert, liv. I, ch. III, p. 43.
[2] Bérulle, *OEuvres de piété*, VI, p. 496 ; édition de 1657, in-fol.

» ne désister de nos soins, iusques à ce qu'il n'y ait plus » rien qui puisse empescher cette semence du ciel ou d'en- » trer ou de lever et fructifier[1]? » Puis rappelé à d'autres idées par le bruit que faisaient sous ses pas les feuilles dont les vents d'automne avaient déjà jonché la terre, et voyant les arbres si beaux encore sous leur feuillage diminué et jauni, il s'arrêtait pensif; de ces œuvres de Dieu condamnées, comme tout ce qui est créé, à décroître, à périr, et à adorer par les limites et les changements mêmes de leur être la plénitude et l'immutabilité de l'Être divin, il s'élevait vers leur Auteur, et, sûr de n'avoir d'autres témoins que les anges, il donnait un libre cours aux transports de sa reconnaissance. Il ne savait plus lui prescrire de bornes lorsqu'il songeait que le créateur de tant de merveilles, fait créature pour son amour, s'était anéanti le matin même jusqu'à venir habiter en son cœur. Les heures s'enfuyaient ainsi, rapides, sous les ombrages de Vieil-Verger et de Céant, et souvent, sans doute, le soleil, vraie joie de ses yeux[2], était prêt à disparaître derrière le coteau prochain, et dorait de ses derniers rayons Sérilly et ses tours massives, quand les paysans, voyant revenir leur jeune seigneur, grave, recueilli, absorbé dans une méditation profonde, se répétaient les uns aux autres : « C'est vraiment un petit saint[3]. »

Ils n'étaient point les seuls à le penser et à le dire. Non loin de Sérilly, en Champagne, tout près de la rue de

[1] *Œuvres de piété*, CLXII, p. 683.

[2] L'expression est de Bossuet. Le P. de Bérulle revient très-fréquemment sur la beauté du soleil et ses effets dans la nature. Voy. *Grandeurs de Jésus*, II, disc. II, p. 114; édition de 1657.

[3] HABERT, liv. I, ch. III, p. 47.

Paradis, à Paris, habitait une jeune femme, alliée à madame de Bérulle par le sang, unie intimement à elle par la grâce. Célèbre par sa beauté, plus célèbre par sa sainteté, « la belle Acarie, » comme l'avait d'abord appelée la société, commençait à recevoir de la vénération publique un plus glorieux surnom. Devenue par son mariage vicomtesse de Villemor, elle possédait des terres assez rapprochées de celles de madame de Bérulle[1]. Et sans doute les rapports étaient fréquents à la campagne comme à la ville entre des âmes si capables de se comprendre, si dignes de s'aimer.

Madame Acarie, déjà mère à l'époque qui nous occupe, mais toute jeune encore[2], avait, avec cette expérience des choses de Dieu, qui, chez elle, s'était développée si tôt et si vite, deviné l'âme de Pierre de Bérulle. Dans les tristesses dont elle était si souvent accablée, depuis surtout que M. Acarie s'était jeté à corps perdu dans la Ligue, sa conversation lui était une joie et une force. « En le voyant, il luy semblait voir un ange », disait-elle, et elle le révérait comme tel[3], tandis que M. de Bérulle puisait dans la vue d'une sainteté si haute les plus bas sentiments de lui-même. Touchant échange d'admiration et d'humilité qui rend si intime, si féconde et si durable l'amitié des saints!

[1] *Vie de la B. sœur Marie de l'Incarnation, dite dans le monde mademoiselle Acarie*, par J. B. A. Boucher, curé de Saint-Merry. Paris, 1816, ch. I, p. 17 et 20. — J'aurai souvent recours à cet excellent ouvrage, si estimé de Mgr Dupanloup, qu'il en a donné une nouvelle édition, enrichie de plusieurs pièces inédites.

[2] Elle était née en 1565. Elle avait déjà eu ses six enfants avant 1593. Voyez Boucher, Pièces justificatives.

[3] Hervé, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. III.

Cependant Dieu qui destinait M. de Bérulle aux grandeurs du sacerdoce, lui fit connaître sa volonté en l'humiliant. Quelle que fût la vivacité de son esprit, quels que fussent les efforts auxquels il se condamnait, son intelligence, ouverte à tant de questions, demeurait fermée à celles du droit. Après d'inutiles labeurs, il se résolut enfin à tenter une nouvelle démarche auprès de M. le président Séguier de Villiers. La déférence dont il avait fait preuve, la puissance de ses attraits, ne permettaient pas de lui imposer plus longtemps une si rigoureuse contrainte. Le président, homme d'une grande et solide piété [1], le comprit, et, sacrifiant à Dieu l'aîné de sa famille, il permit à son neveu de suivre sa vocation.

[1] *Histoire catholique...*, par le P. Hilarion de Coste, liv. IV, p. 747 et 798. Paris, Pierre Chevalier, 1625.

CHAPITRE III.

M. DE BÉRULLE PENDANT SES ÉTUDES EN THÉOLOGIE.

1594-1599.

L'enseignement de la théologie au collége de Clermont. — Ardeur qu'apporte à cette étude Pierre de Bérulle. — Entrée de Henri IV à Paris, 22 mars 1594. — Retour de MM. Séguier. — Sentiments de Pierre de Bérulle. — Exil de M. Acarie. — Les PP. Jésuites poursuivis et bannis. — Fidélité de M. de Bérulle à ses anciens maîtres. — Il suit les cours de la Sorbonne. — Dom Beaucousin. — Madame Acarie vient demeurer chez madame de Bérulle. — Sa sainteté. — Son union avec M. de Bérulle. — Vertus qu'il pratique. — Conversion d'un président du parlement de Pau, — de madame d'Abra de Raconis. — Histoire de Nicole Tavernier. — Publication du *Brief discours de l'abnégation intérieure.* — Examen de cet ouvrage.

Libre enfin de se livrer à une étude qui répondait à tous ses attraits, M. de Bérulle ne songea plus qu'à reprendre sa place au collége de Clermont.

L'enseignement de la théologie y était aussi soigneusement dispensé que celui de la philosophie. Le P. Maldonat avait formé des élèves, prescrit une méthode, laissé une tradition [1]. Le P. Bellarmin, envoyé à Paris pour traiter des affaires de la Ligue, avait certainement donné à ses confrères des conseils qui, tombés de sa bouche, revêtaient une incomparable autorité. Les Pères du collége de Clermont connaissaient ses œuvres, partageaient ses doctrines, et se montraient, dans l'ensemble de leur enseignement, sages et modérés [2]. Ce fut sous leur habile

[1] *Maldonat, etc.*, par le P. Prat, liv. II, ch. II.
[2] *Histoire de l'Université*, par Crevier, liv. XII, p. 467.



discipline que M. de Bérulle se plongea avec une joie inexprimable dans des études de tout temps chères à son cœur, car elles l'élevaient à une haute et sublime science de Dieu; elles lui faisaient « connaître de la grandeur de son » essence, de la pluralité de ses personnes, de la profon- » dité de ses conseils, de la singularité de ses œuvres, ce » que le sens humain n'en peut apprendre[1]. » Elles lui permettaient d'adorer sous toutes ses faces, de sonder en ses profondeurs « l'œuvre des œuvres de Dieu[2], le mys- » tère de ses mystères[3] », celui de l'Incarnation.

Aussi ses maîtres admiraient-ils en lui une science plutôt infuse qu'acquise, plutôt divine qu'humaine, et qui, fruit prématuré de son union à Dieu, en resserrait chaque jour les liens et la rendait à la fois plus intime et plus féconde. Le P. Crésol[4], son professeur, en fut si frappé, qu'il conçut dès lors pour son disciple une estime et un respect dont il ne sut pas toujours contenir l'expression.

Ces hautes et sublimes études n'absorbaient pas cependant M. de Bérulle jusqu'au point de le rendre insensible aux événements si graves qui s'accomplissaient sous ses yeux. Le 22 mars, au matin, il avait pu entendre les cris

[1] *Grandeurs de Jésus*, I disc. I, p. 109. Édit. de 1657.

[2] *OEuvres de piété*, V, p. 494.

[3] *Élévations sur la Magdeleine*, ch. II, p. 371.

[4] Louis Crésol, *Cressolius*, entra au noviciat en 1588. Son *Mystagogus de sacrorum hominum disciplina*, Lut. Parisior. Seb. Cramoisy, 1629, in-fol., ou 1638, in-4°, 2 vol., dont le P. Backer, t. II, p. 160, donne le titre, ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale. — Batterel, t. I, liv. I, n. 1, cite un passage de la Dédicace au cardinal de Bérulle, en date du 15 mai 1628. Le P. Crésol y dit que, trente-quatre ans plus tôt, il admirait ses vertus pendant qu'il étudiait la rhétorique au collége de Clermont, où il ne resta pas longtemps, ajoute-il, *ob tempora quæ consecuta sunt*, c'est-à-dire le bannissement des Jésuites au mois de janvier 1595.

joyeux et depuis longtemps inconnus à Paris de « vive le » Roy! » Il avait pu voir les bourgeois, les membres du Parlement, les maitres des comptes, ceindre l'écharpe blanche et descendre dans la rue, l'épée à la main, pressés qu'ils étaient d'en finir avec la domination espagnole. Peut-être s'était-il trouvé sur le passage du peuple nombreux qui courait à Notre-Dame, « affamé de voir un » Roy. » Au retour de Henri IV se rattachait celui de la famille longtemps dispersée de M. de Bérulle. Il revoyait et le doyen Séguier, qui avait payé de la prison et de l'exil sa modération; et Jean Séguier, le lieutenant civil, qui, sorti de Paris avec Henri III, n'y rentrait qu'avec son successeur, après avoir assisté, dans sa maison de Saint-Denis, où il rendait temporairement la justice, à la signature du traité qui valut à Henri IV la reddition de la capitale; et Antoine Séguier, rappelé de Tours pour venir exercer la charge d'avocat général, dont le premier il avait porté le titre, en ce Parlement de Paris où siégeait, comme président à mortier, Pierre Séguier [1].

Toutefois, le retour de Henri IV trouva-t-il dès l'abord Pierre de Bérulle aussi pleinement satisfait que ses oncles? Inaccessible aux entraînements de la foule, l'était-il aussi complétement dès lors aux secrètes et puissantes influences de l'école et de l'amitié? Certes, il avait horreur de ces luttes effroyables, de « ces guerres plus que civiles, » comme il les appelait après le poëte romain, qui, sous ses yeux, depuis dix-neuf ans, n'avaient cessé « de désoler les villes, » de ruiner les provinces, de rougir les campagnes du sang

[1] Voy. *Biographie universelle* de Michaud, art. SÉGUIER.

des chrétiens[1] ». Mais à quel prix allait-on acheter une paix si désirable? Quels fruits devait-on se promettre, en des heures si troublées, de la liberté assurée à tous? La France était-elle donc condamnée à ne trouver le repos dont elle était altérée que dans le triomphe de l'hérésie qui lui faisait horreur? Quelles préoccupations pour un cœur aussi religieux, aussi français! Et ce n'étaient point les seules. Favorisé dans ses affections de famille, M. de Bérulle était atteint dans sa plus chère amitié. Henri IV, qui, dans sa victoire, le jeune théologien aimait à le reconnaître, « ne respiroit que choses grandes et dignes de ses » triomphes[2] », avait accordé à tous ses ennemis pleine et entière amnistie. Il fallait cependant que la justice eût son cours et frappât un certain nombre de citoyens désignés par la voix publique comme les boute-feu de la Ligue et les suppôts des Seize. Le jeudi 24 mars, on commença à en connaître la liste. Ils n'étaient que cent cinquante; mais parmi les habitants du quartier de Dutertre exilés de la capitale, se trouvait M. Acarie[3]. Qu'on juge de l'affliction de M. de Bérulle! Qu'allait devenir madame Acarie? Il la voyait seule, ruinée, exposée aux lâches vengeances qu'enfantent toutes les révolutions. Il devinait la souffrance, la plus poignante peut-être que pût endurer une âme haute et noble comme la sienne, celle de voir le nom

[1] *Grandeurs de Jésus*, épître au Roy, p. 90. Éd. 1657.

[2] *Traicté des énergumènes...*, par Léon d'Alexis. A Troyes, 1599, in-12. *Au lecteur*, p. 7, v°.

[3] L'ESTOILE, *Registre-journal de Henri IV :* dans la collection Ed. Michaud et Poujoulat, p. 229. — Voy. aussi *Portefeuilles Fontanieu*, 424, à la Bibliothèque nationale, cité dans le *Journal d'un curé ligueur de Paris*, par Ed. de Barthélemy. Paris. Didier, in-12, notice, p. 30.

de son mari accolé à ceux de gens sans aveu, séides des Seize, et qui, moins honnêtes que le maître des comptes, avaient spéculé sur sa foi et l'avaient entraîné à leur suite.

A ces douleurs intimes, telles que l'amitié seule en sait éprouver, la reconnaissance vint unir les siennes. M. de Bérulle aimait les PP. Jésuites; avec eux il avait vécu, travaillé, prié; sous leur conduite, il avait grandi dans la connaissance et dans l'amour de l'Éternelle Vérité. Or ses maîtres étaient menacés dans leur existence, dans leurs biens, dans leurs personnes; et il était trop facile de prévoir que ce collége qui, pour lui, avait déjà tant de souvenirs, serait bientôt désert, peut-être dévasté.

Aux dernières heures de la Ligue, l'Université, dominée par les Seize, avait, sinon oublié, au moins contenu ses antiques rancunes contre la Compagnie de Jésus. Mais, lorsqu'elle se fut sentie subitement éprise pour Henri IV victorieux d'un amour longtemps comprimé, lorsqu'elle eut cru avoir reconquis les faveurs d'un maître dont la clémence habile ne demandait qu'à oublier le passé, elle se retourna aussitôt contre les Jésuites. Le Roi était entré à Paris le 22 mars. Dès le 18 avril, elle reprenait contre eux son procès interrompu, et sollicitait sans détour leur entière expulsion. En même temps, elle frappait à toutes les portes pour acquérir des adhérents; elle employait tous les moyens, bons et mauvais, pour arriver et promptement à ses fins [1].

M. de Bérulle, mûr avant l'âge, savait ce que sont les revirements de l'opinion. Le peuple était las de batailles, de blocus, de souffrances; les bourgeois, d'une tyrannie

[1] Crevier, *Histoire de l'Université*, t. VI, liv. XII, p. 449.



qui méconnaissait toutes leurs franchises, ruinait tous leurs intérêts; le Parlement, d'une rébellion qui pesait à sa mémoire; le clergé, du fanatisme qui avait déshonoré les chaires; tous, autrefois plus ou moins ligueurs, étaient honteux maintenant du rôle qu'ils avaient joué dans les derniers temps, alors que la Ligue, livrée aux mains de l'Espagne, n'était plus ce généreux mouvement catholique si légitime en son origine, et dont la grandeur les avait d'abord entrainés et séduits. Aussi voulaient-ils persuader au Roi, à la France, surtout à eux-mêmes, qu'ils avaient été trompés; que les vrais coupables ne se trouvaient pas dans leurs rangs. Aux fautes de tous, il fallait une victime expiatoire, ce fut la Compagnie de Jésus.

Sans doute M. de Bérulle ne pouvait se le dissimuler,, quelques-uns de ses membres avaient commis des imprudences; on répétait même partout que plusieurs s'étaient gravement compromis : le P. Varade, par ses relations avec les plus fougueux ligueurs; le P. Quignard, par ses déplorables doctrines; le P. Commolet, par ses violentes invectives; le P. Pigenat, par sa présence dans les conciliabules des Seize, auxquels il avait même donné asile dans le collége de Clermont, neuf jours avant la réduction de Paris. On leur faisait un crime d'avoir pour fondateur un Espagnol; pour général, un Italien, dont on ignorait la modération, et d'obéir aveuglément à la politique de Rome, qui, depuis la mort de Sixte V surtout, était devenue tout espagnole. Or, ni Paris, ni la France ne voulaient désormais que l'étranger se mêlât de leurs affaires; et tout ce qui rappelait au patriotisme les hontes des dernières luttes exaspérait les citoyens

La situation était fort délicate par elle-même : les Jésuites la compliquèrent encore. Tandis que tous les prêtres et tous les religieux, sauf les Capucins, avaient prêté serment à Henri IV, ils le refusèrent.

Néanmoins, ils auraient peut-être gagné leur procès contre l'Université, lorsque, le 27 décembre au soir, le bruit se répandit tout à coup dans Paris, que le Roi avait failli être assassiné[1]. A la pensée qu'avec la vie de Henri IV aurait pu lui échapper son indépendance et sa paix, le peuple, depuis les ouvriers jusqu'aux magistrats, depuis les bourgeois jusqu'aux prêtres, fut d'abord plongé dans une morne stupeur, à laquelle succéda la joie la plus expansive, lorsque l'on apprit que le Roi était à peine blessé. Mais quand on sut que Chastel était un élève des Jésuites, que son confesseur, le P. Guéret, était un Jésuite, la colère du peuple éclata terrible. La multitude se porta rue Saint-Jacques, en proférant des cris de mort; et si la force publique n'avait protégé le collége, il était pillé et les Pères massacrés. Leur sort n'en était pas moins arrêté dès ce jour et leur bannissement inévitable.

On vit cependant alors un petit groupe d'hommes courageux essayer, sans méconnaître la réalité des fautes commises, d'en atténuer la portée et de lutter contre les vengeances universitaires, contre les colères du peuple, contre la juste indignation du Roi. C'étaient en Sorbonne, les amis de M. de Bérulle[2]; c'étaient au Parlement, ses oncles, MM. Séguier.

[1] 1594.

[2] M. du Val surtout. *Andreas Vallius qui totus a nuncio Apostolico pendebat et dogmata Jesuitarum apud quos studia perfecerat, altissime imbiberat,* dit Richer. (*Hist. Acad. Paris.*, t. IV, fol. 63 v°.)



Les PP. Jésuites comprirent la part d'honneur qui revenait à leur élève, d'un courage alors rare et vraiment périlleux. Aussi, lorsque le 8 janvier, au nombre de trente-sept, ils sortirent du collége de Clermont[1], ce fut à M. de Bérulle qu'ils confièrent leurs plus chers intérêts. Et il accepta, et cela, « durant le courroux d'un grand » Roy sensiblement offensé ». Mais, comme il aima plus tard à s'en rendre le témoignage, « il ne considéra point » son indignation, nonobstant le péril, pour ne considérer » que leurs besoins et leur faire charité dans l'oppression » publique et lorsqu'ils étoient abandonnés de tous[2]. » Il resta donc chargé de leurs affaires; il s'occupa même de leur procurer des sujets; le Père provincial lui avait laissé, en partant, les pouvoirs d'examiner et d'admettre ceux qui désireraient entrer en leur Société, et ceux qu'il y jugea propres y furent en effet reçus[3]. Que ne fut-il assez puissant pour soustraire à un honteux pillage la bibliothèque de leur collége, collection de dix-huit ou vingt mille volumes, « la plus complète librairie de Paris et » peut-être de France[4] ! »

Un si douloureux événement attrista profondément M. de Bérulle, mais sans l'abattre; ses études théologiques devaient être continuées, il demanda donc à la Sorbonne ce que le collége de Clermont ne pouvait plus lui donner.

[1] *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par J. Crétineau-Joly, 3e édition, t. II, ch. II, p. 374. Lecoffre, 1859.

[2] Lettre de M. de Bérulle au cardinal de Richelieu. (Archives nationales, M. 234.) Voir dans le même carton les lettres autographes des PP. Rabin, L. Magio et Fronton du Duc.

[3] HERVÉ, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. V.

[4] *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. II, p. 375.

Il y trouva des professeurs dont la piété égalait le savoir, et pour lesquels, depuis longtemps déjà, il n'était point un inconnu : c'était M. Asseline qui, bachelier en théologie, enseignait avec succès[1]; c'était Mᵉ Philippe de Gamaches, docteur célèbre alors[2]; c'était Mᵉ André du Val, qui, ami des PP. Jésuites, avait une sympathie d'autant plus vive pour leur élève.

Chaque matin donc, à moins que ce ne fût fête à l'église, ou qu'il n'y eût à la Faculté quelque exercice public, tels que les actes de *sorbonique*, de *tentative* et d'*ordinaire*, M. de Bérulle se rendait de la rue de Paradis au collége de Sorbonne, afin d'y suivre les cours des professeurs en renom. La leçon était tirée de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le professeur commentait le livre sacré à l'aide de textes puisés dans les Pères de l'Église et dans le Maître des sentences, Pierre Lombard[3]. L'élève écoutait, notait les explications des professeurs; mais il était aussi des circonstances où il devait prendre lui-même la parole. Et alors, aimait à répéter l'un de ses condisciples, M. de Salette, depuis évêque de Lescar, « il expli- » quoit les paroles de l'Écriture avec une telle clarté, il en » découvroit le vray sens avec tant de facilité, tant de

[1] *La Vie du R. P. Dom Eustache de Saint-Paul Asseline, docteur de Sorbonne et religieux de la Congrégation de Notre-Dame des Feuillants,...* par un religieux de la même Congrégation. Paris, chez George Josse, 1646, ch. II, p. 15.

[2] Tous les écrivains du temps en parlent avec de grands éloges. Voir la *Vie du R. P. Marin Mersenne, minime,* par F. H. D. C. (Hilarion de Coste), religieux du même ordre. Paris, Séb. Cramoisy, 1649, p. 9. Voyez aussi Crevier, t. VII, p. 41.

[3] *Histoire de l'Université de Paris au dix-septième et au dix-huitième siècle,* par Ch. Jourdain, membre de l'Institut. Paris, Hachette, 1862, in-fol., liv. I, ch. I, p. 24.

» grâce et d'onction, et avec tant d'avantage par-dessus » tous ceux qui font profession de l'interpréter, que vous » eussiez dit que luy seul en avoit la clef. Aussi toute » l'école l'admiroit-elle comme un ange d'innocence et de » lumière [1]. »

Cependant à mesure que M. de Bérulle, par un commerce plus intime avec la vérité, se sentait plus épris de ses beautés, plus pressé de les faire connaître, plus désireux surtout d'y conformer sa vie, il sentait aussi davantage de quelle nécessité était à son âme un guide auquel il pût en confier tous les secrets. Depuis longtemps il était lié avec des prêtres exemplaires, avec des religieux avancés dans les voies intérieures; aucun cependant n'avait encore pris sur son âme, au nom de Jésus-Christ, ce bienfaisant empire sans lequel, il le savait, elle ne pouvait être en assurance contre les illusions, ni s'élever d'un vol rapide vers le Dieu qui le sollicitait.

Telles étaient sans doute les pensées qui le poursuivaient, lorsque, entre les cours du collége de Sorbonne, se dérobant aux bruyantes conversations des autres étudiants, il allait chercher sur les hauteurs désertes du faubourg Saint-Jacques, auprès de l'enclos des Chartreux et dans leur belle et sévère église [2], le silence et la solitude toujours si chères à son âme. Là était venu se réfugier depuis quelques années un jeune avocat bien connu dans le barreau de Paris. A peine entré dans la vie religieuse, il s'y était signalé par de tels progrès, que, déjà renommé par sa sainteté au moment où il venait seulement de s'en-

[1] Habert, liv. I, ch. iv, p. 60.
[2] Piganiol de la Force, *Description de Paris*, 1742, t. VI, p. 277.

gager à l'acquérir, il s'était vu élever, à peine profès, aux premières charges de l'ordre, celles de maître des novices et de vicaire du couvent. La réputation de sa vertu et de ses lumières s'était promptement répandue, et tout Paris savait quel cœur battait sous le froc blanc de Dom Beaucousin[1]. Connaissance du monde et des hommes; expérience anticipée des voies de Dieu; prudence surnaturelle; lumière parfois prophétique, voilà ce que M. de Bérulle trouva dans ce grand religieux, assez rapproché de lui par l'âge pour augmenter sa confiance, et, sans diminuer son respect, attirer son affection. M. de Bérulle, convaincu que Dieu bénirait son obéissance, s'ouvrit à Dom Beaucousin, sollicita d'être admis au nombre de ses pénitents, et l'obtint.

A toutes les grâces dont cette direction ferme et éclairée fut alors la source pour M. de Bérulle, se joignirent celles que, vers la même époque, il put puiser dans une amitié dont Jésus-Christ avait toujours été, dont il était plus que jamais le principe et la fin.

Depuis la retraite forcée de son mari à la Chartreuse de Bourgfontaine, madame Acarie avait été accablée de toutes sortes de maux : séparation de son vieux père, M. Avrillot, qui s'était retiré en Champagne; de ses enfants, qu'elle avait dû placer au collége de Calvi, à l'abbaye de Longchamps, ou dans sa famille; saisie de tous ses biens; procès qui menaçait d'engloutir avec les restes de

[1] Dom Beaucousin ne fit profession qu'en 1593. Ce fut donc à cette époque seulement et non plus tôt, comme semble l'insinuer Habert, que M. de Bérulle devint son pénitent. — Voyez BOUCHER, *Vie de la B. Marie de l'Incarnation*, liv. I, note, p. 62.

sa fortune, l'intégrité de son honneur ; outrages des adversaires politiques de son mari ; abandon de ceux, trop nombreux en tous les temps, qui ne courtisent que le bonheur : aucune amertume ne lui avait été épargnée. Son courage n'avait pas faibli ; mais sa prudence l'avait convaincue qu'à son âge, dans sa situation, demeurer seule était chose impossible. Elle avait donc quitté sa maison de la rue des Juifs, pour accepter l'hospitalité que lui offrait dans son hôtel de la rue de Paradis, madame de Bérulle [1]. Ce n'était pas changer de quartier, ni surtout d'habitudes. Madame de Bérulle laissait à son voisin de la rue Beaubourg, le président d'Ormesson, le soin de recevoir et d'amuser la Cour et la Ville [2]. A sa porte ne s'arrêtaient que de rares carrosses ; chaque année voyait diminuer le nombre de ses visites et de ses réceptions : obéissant à des attraits plus prononcés de jour en jour pour la retraite et le silence, elle éprouvait une sorte d'impossibilité à s'entretenir d'objets qui ne possédaient plus son cœur. Étrangère au monde, quel plaisir eût-elle pris à ses discours [3] ?

Madame Acarie, intimement liée de cœur et d'âme avec madame de Bérulle, pouvait donc, sous son toit, continuer sans contrainte un genre de vie qui n'étonnerait pas ses hôtes. Mais pour eux, quel continuel sujet d'admiration ! Levée de grand matin, après de courtes heures accordées au sommeil, elle se rendait à Sainte-Geneviève, suivie d'Étienne, son fidèle domestique, s'y confessait et commu-

[1] BOUCHER, liv. I, p. 52 et suiv.

[2] Extrait du Journal d'André d'Ormesson, cité par M. Cheruel dans son *Introduct. aux Mém. d'Olivier Lefevre d'Ormesson*, p. XVII.

[3] *Chroniques de l'ordre des Carmélites en France*. Troyes, 1856, t. I, p. 516. — *Livre des fondations*, manuscrit du grand couvent, t. II, p. 213.

niait. De retour au logis, elle prenait à la hâte un repas dont la frugalité surprenait la tempérance sévère de M. de Bérulle. Puis des voyages à Bourgfontaine ou à Luzarches, séjours successifs de M. Acarie, des visites à l'abbaye de Lonchamps où ses filles, Marie et Marguerite, étaient encore pensionnaires, des courses nécessitées par les intérêts de Dieu et par ses propres affaires, remplissaient les heures que l'oraison n'absorbait pas, ou plutôt occupaient son âme sans l'envahir, car, depuis longtemps, Dieu seul et Dieu toujours lui était toutes choses.

Au don qu'elle avait fait d'elle-même, le Seigneur avait répondu dès lors par les plus intimes et les plus merveilleuses communications. Il s'était plu à montrer qu'il était le maître absolu de son âme par les souffrances dont il l'éprouvait, par les faveurs dont il l'accablait. L'amour dont cette noble femme brûlait pour Jésus-Christ avait passé de son cœur à sa chair, et elle ressentait en ses pieds et en ses mains les douleurs miraculeuses qu'avait connues François d'Assise. Sa passion pour son Sauveur l'unissait à lui avec une telle intensité, que parfois son âme, comme si elle eût déserté son corps, le laissait, par l'extase, sans mouvement et sans force, ou semblait, par le ravissement, en l'élevant au-dessus du sol, vouloir l'entraîner à sa suite, loin d'une terre où elle ne voyait pas son Dieu [1]. Témoin et confident de ces merveilles, M. de Bérulle [2] savait par quelles luttes madame Acarie tentait de s'y soustraire. Tra-

[1] Voyez Boucher, liv. I, p. 29 et suiv.

[2] Voyez une lettre de la Bienheureuse à M. de Bérulle, où elle semble supposer qu'il connaissait, en 1615, son état depuis longtemps (Boucher, Append., p. 519) et la déposition de la M. Magdeleine de Saint-Joseph, (Boucher, Pièces justificatives, n. 2, p. 545. — Voyez aussi liv. I, ch. I.)

vail absorbant, longues courses dans la capitale, sanglantes disciplines, elle employait tous les moyens. Que de fois M. de Bérulle, absorbé dans la lecture de quelque Père ou de quelque théologien, entendait tout à coup les sons d'un instrument de musique frémissant sous les doigts de madame Acarie ; c'est que l'extase ou le ravissement menaçait cette grande âme : et, le sentant venir, elle cherchait, par cet innocent stratagème, à distraire son esprit de son amour pour son Dieu, afin d'échapper à ses faveurs. Lutte cruelle et inutile, dont Dieu sortait toujours victorieux.

Si de telles faveurs, preuves indubitables de l'amour dont le Seigneur la prévenait, augmentaient encore la vénération profonde de M. de Bérulle, elles n'étaient point ce que la solidité de son jugement et son expérience admiraient le plus en elle. Une mortification étonnante chez une femme d'une complexion délicate et exercée par de continuelles souffrances ; un attrait pour la pauvreté que semblaient combattre sa générosité pour les pauvres et son soin constant à garder le rang où la Providence l'avait placée ; une humilité qui, de son cœur rayonnant en tous ses actes, la prosternait chaque soir aux pieds de sa pieuse servante, Andrée Levoix, et lui arrachait alors l'aveu de ses fautes ; une prudence qui l'avait portée à conjurer le Seigneur de ménager de telle sorte ses grâces extraordinaires qu'elles ne nuisissent en rien à l'accomplissement de tous ses devoirs d'épouse et de mère ; un courage qu'aucune épreuve, aucun accident ne surpassait ni ne pouvait abattre ; un caractère qui, victorieux de l'orgueil, avait laissé en elle un sentiment de l'honneur si délicat et si fier que, plutôt que de consentir à une bassesse, elle au-



rait préféré voir M. Acarie pour jamais exilé [1] : et toutes ces vertus venant de Dieu et retournant à lui avant qu'elle se fût permis aucun regard sur elle-même, je ne dis pas pour se complaire, mais seulement pour se voir : tel était l'objet de l'admiration reconnaissante de M. de Bérulle. Quelle faveur du ciel en effet que de contempler ainsi, non plus dans les livres qui les décrivent, mais dans une âme qui les expérimente, les plus sublimes opérations de Dieu ! Quelle grâce que d'être uni à une si grande âme par les liens d'une amitié, supérieure en profondeur et en pureté à toutes les affections de la terre, parce que, puisée en Jésus-Christ, elle exprime et continue les divines amitiés de Béthanie et du cénacle ! Quelle consolation que de pouvoir ainsi, par un fraternel échange, et recevoir et communiquer tour à tour les dons les plus précieux du ciel !

Et ce fut le bonheur de M. de Bérulle. Il lui fut donné de vivre sous le regard si pur et par là même si pénétrant de la sainteté ; d'entendre les paroles de vie qui tombent de ses lèvres ; de respirer « la bonne odeur de Jésus-» Christ [2] » qu'elle répand et qu'elle est. Quelles que fussent les faveurs dont il était lui-même prévenu, il voyait toujours dans le spectacle d'une vertu qu'il estimait si supérieure à la sienne une raison de s'humilier ; il y trouvait toujours de nouveaux motifs pour s'animer à de plus généreux efforts.

Mais avec quelle austère vigilance il ménageait ses paroles, afin qu'aucune ne trahit sa joyeuse admiration !

[1] *La Vie admirable de sœur Marie de l'Incarnation*, par M. A. du Val. Paris, Taupinart, 1621, liv. I, ch. v.

[2] *Christi bonus odor sumus* (II Cor. ii, 15).



quelle crainte pieuse que, par la seule ombre d'une recherche d'elle-même, madame Acarie n'altérât la pureté de sa charité ! comme il aimait à lui répéter « qu'elle ne devoit » point s'arrester en l'excellence et rareté des grâces (dont » le Ciel la prévenait), lorsqu'elle y estoit actuellement » élevée, ny après, comme estant vn tacite entretien d'or- » gueil et d'amour-propre [1] ! » comme il l'encourageait à n'ambitionner que les simples et solides vertus, et à lutter contre Dieu même, s'il la voulait tirer de cette voie ordinaire et sûre ! « Car, répétait-il, le propre de Dieu est de » conférer des dons rares et excellents ; et le propre de » l'âme est de les refuser [2]. »

Dieu, du reste, fait toujours acheter ses faveurs. Madame Acarie, dont les maux étaient déjà si grands, l'éprouva alors.

Un jour qu'elle était allée au château de Luzarches où M. Acarie était alors exilé, son cheval fit un faux pas. Elle tomba et se cassa la cuisse. On la rapporta à grand'peine à l'hôtel de la rue de Paradis. On courut chercher Bailleul, le plus célèbre chirurgien d'alors. Il était absent : il fallut se contenter de son élève, qui fit si maladroitement l'opération, que le lendemain Bailleul la dut recommencer. Les souffrances de madame Acarie furent extrêmes ; mais, toute perdue en Dieu, elle ne paraissait rien sentir. Ses parents l'entourèrent des soins les plus délicats, et M. de Bérulle réclama la fatigue et la consolation de la veiller [3].

[1] *Brief discours de l'abnégation intérieure*, ch. I, n° 4, p. 430. Édit. de 1657.

[2] *Idem*, ch. IV, n° 13, p. 445.

[3] BOUCHER, liv. II, p. 149.

On vit alors tout ce que recélait de dévouement et de religieuse tendresse ce cœur si sévère à lui-même et si profondément détaché de la terre. Pendant tout le temps que madame Acarie garda la chambre, M. de Bérulle ne quitta pas son chevet. Il ne s'éloignait quelques heures que pour aller se prosterner aux pieds des autels, et demander à Dieu d'avoir égard à ses propres intérêts en conservant encore à la terre celle qui enseignait son amour à tant d'âmes. Dieu se laissa toucher; et, malgré de nouveaux accidents, la sainte malade entra enfin en convalescence.

Si M. de Bérulle voyait avec une consolation intime la vertu de madame Acarie grandir de jour en jour, la joie de celle-ci n'était pas moindre en constatant les continuels progrès de son pieux parent. Sa charité croissait visiblement, et quelques efforts qu'il fit pour en contenir les effets en son âme, il en avait d'autres témoins que son Dieu. M. Louytre, docteur de Sorbonne, le surprit un jour à Notre-Dame, versant des larmes abondantes au pied du tabernacle[1]. C'est qu'il avait pour Notre-Seigneur Jésus-Christ présent sur nos autels une dévotion d'autant plus profonde que ses lumières étaient plus vives. Il ne pouvait se lasser d'admirer ce mystère qui lui apparaissait « comme étant, de tous les mystères du Verbe incarné, » le plus durable, puisqu'il se prolongera jusqu'à la fin » des siècles; le plus étendu, puisqu'il s'accomplit en tous » lieux; le plus rapproché de nous, puisqu'il se fait devant » nos yeux et qu'il s'insinue jusque dans nos cœurs; le » plus étonnant, car il s'accomplit par la seule puissance

[1] HABERT, liv. I, ch. IV, p. 65. — HERVÉ, *Vie manuscrite*, liv. II, ch. IV.



» de Jésus-Christ[1]; le plus consolant, car Notre-Seigneur » y adore Dieu en notre place et nous y est en méme » temps un moyen de l'adorer[2] ». Mais ce qui le confondait, c'étaient l'humilité et l'amour triomphants sur l'autel de Celui qui a triomphé du monde, du péché, de l'enfer, de la mort et du démon; c'étaient les profonds anéantissements de Jésus en ce mystère, où, « nonobstant l'estat » supréme de sa gloire, l'amour de son Église et de nos » âmes le tient captif et dépendant des paroles de ses » prêtres, de leurs actions et des espèces sacramentales, » esquelles il luy a pleu de se lier pour nous lier à soy de » cette vie indissolublement[3]. »

S'il adorait avec tant d'amour qu'elle lui arrachait des larmes la captivité à laquelle Jésus-Christ se réduit librement sur nos autels, il n'avait pas une dévotion moins tendre à cette captivité dont, chaque semaine, la nuit du jeudi au vendredi lui rappelait le souvenir; il ne pouvait détacher sa pensée de « cette nuit des opprobres et des » douleurs » de son Dieu[4]; il ne pouvait quitter le jardin témoin de son agonie. Il recueillait les premières gouttes de sang que le Fils de Dieu ait versées alors et qui, prévenant la cruauté des bourreaux, sortirent sans autre plaie et sans autres violences que celle de l'amour[5]. Il écoutait les paroles de Jésus aux Juifs, et se prenant à réfléchir sur ces mots : « *Hæc est hora vestra!* » il conjurait le Seigneur de « n'avoir une seule heure ny un seul moment à luy en cette » vie ». « Oh ! s'écriait-il, mauvaise parole *hora vestra,* et

1 *Œuvres de piété*, LXXIX, p. 585. Édit. de 1657.
2 *Item*, LXXXIII, p. 591.
3-4 *Item*, LXXVII, p. 583.
5 HABERT, liv. I, ch. IV, p. 67.

» aussi malheur à ceux à qui elle est dite[1]! » Exercices multipliés que son amour lui rendait faciles : le sommeil ne pouvant triompher de ses souvenirs, sans cesse devant ses yeux apparaissait son Sauveur dans l'agonie et dans les liens.

Il allait cependant le chercher chaque jour en d'autres souffrances, en d'autres captivités. Les hôpitaux lui rappelaient ses douleurs; les prisons, ses chaînes; la maison du pauvre, ses privations. C'était toujours Jésus-Christ qu'il trouvait, qu'il secourait, qu'il adorait dans tous les malheureux.

C'était encore Lui dont il révérait l'autorité et la tendresse en madame de Bérulle. Aussi rendait-il des respects incroyables à sa sainte mère. Une seule fois il résista à sa volonté. Elle avait désiré se décharger sur lui du soin de sa maison. Il ne put s'y résoudre, et répondit agréablement que son incapacité pour les affaires le rendait plus propre à appauvrir sa famille qu'à l'enrichir : ce qui était assez véritable, car il ne savait même pas reconnaître alors les monnaies les plus usuelles[2]. Madame de Bérulle n'ignorait point à quel esprit obéissait son fils; elle n'insista pas. Ne voyait-elle pas d'ailleurs toutes les grâces qu'il attirait sur sa maison? L'autorité qui respirait déjà dans toute sa personne, jointe à une parfaite charité, lui avait concilié l'obéissance et l'affection de tous ses domestiques. Comme il respectait en eux de vivantes images de Jésus-Christ, il les traitait en frères plutôt qu'en serviteurs. Il leur donnait moins des ordres qu'il ne leur adressait des prières. Et bien qu'avec ce sentiment juste et

[1] *OEuvres de piété*, LXIV, p. 575.
[2] HABERT, liv. I, ch. IV, p. 73.



vrai des choses qui n'est pas un des traits les moins saillants de son caractère, il sût, quand il était nécessaire, les réprimander, sa sévérité était alors même tempérée par tant de douceur, il était si aisé de voir à la paix de son visage combien il demeurait maître de lui, qu'il les réduisait à obéir sans avoir paru forcer leur liberté. Aussi leur piété était-elle exemplaire. Chaque jour ils consacraient plusieurs heures à la prière dans « la belle et dévote chapelle » que madame de Bérulle avait érigée en sa maison[1]. Pour lui, il se faisait leur guide; et « on peut dire que s'il » estoit servi par quelques-uns, il se rendoit en eschange » le serviteur de tous[2]. »

Les gens de madame de Bérulle n'étaient pas les seuls à ressentir la pénétrante influence de sa vertu. Toutes les personnes qui visitaient la mère sortaient subjuguées par la sainteté du fils. Ses manières étaient graves, mais affables, sa conversation enjouée, quoique sérieuse, son commerce jamais pénible, toujours édifiant; car si la bouche parle de l'abondance du cœur, de qui aurait-il pu parler, sinon de celui qui le possédait entièrement : Jésus-Christ? Son humilité l'obligeait même à se tenir en garde contre les ardeurs de sa charité; et ce lui était un continuel travail de vouloir toujours dominer son émotion en ne pouvant converser que de ce qui l'entretenait. Si ses interlocuteurs se jetaient sur quelques discours inutiles et qu'il ne pût ramener la conversation sur des sujets plus sérieux, il se retirait doucement en lui-même. Là, absorbé, il écou-

[1] *Mémoires manuscrits de la Mère Marie du Saint-Sacrement, prieure de Xaintes.* (Archives nationales, M. 233.)

[2] HABERT, liv. I, ch. IV, p. 72.



tait en silence la Parole substantielle du Père, et les vaines paroles de ses frères n'arrivaient plus jusqu'à lui. On conçoit ce qu'une facilité si grande à converser intérieurement avec Dieu, un besoin si impérieux de lui ramener toutes choses, imprimaient à ses sens de retenue et de dignité. Ses yeux, qui ne semblaient voir que sa propre pensée, en retiraient, parce qu'elle n'était jamais que de Dieu, un éclat si céleste et si pur, que son seul regard suffisait pour imprimer Jésus-Christ dans les cœurs [1].

Tant de talents rehaussés par une vertu si prématurée et si solide ne permettaient plus à M. de Bérulle de se renfermer dans une obscurité, objet de tous ses vœux. On savait quelles étaient l'étendue de sa science, la puissance de son argumentation, la grâce victorieuse de sa parole, et ses maîtres eux-mêmes le prenaient pour second dans leurs conférences avec les calvinistes. Un président du parlement de Pau, homme instruit et versé dans la lecture des Pères, avait désiré avoir un entretien sur la religion avec M. André du Val. Celui-ci accepta, et se fit accompagner par M. de Bérulle et par un jeune licencié en théologie, M. Bence [2]. Au bout de quelque temps, M. du Val s'a-

[1] *Mémoires manuscrits de la Mère Marguerite du Saint-Sacrement*, n° XIII. (Arch. nat., M. 223.)

[2] M. Bence fut un des premiers Pères de l'Oratoire, il en sera souvent parlé dans cet ouvrage. C'est à des Mémoires rédigés par lui que Batterel emprunte cette anecdote (liv. I, n° 10). On la lit également dans Habert, liv. I, ch. V. Du reste, le fait était si connu, que je le trouve dans la notice consacrée à M. de Bérulle par Perrault, avec une variante qui mérite d'être notée : « Un jour qu'il disputoit contre un président du » parlement de Pau, M. du Val, célèbre docteur et professeur en théolo- » gie, l'entendant parler, dit qu'il estoit son maistre en cette matière. » (*Les hommes illustres qui ont paru en France pendant le siècle, avec leurs portraits au naturel*, par M. Perrault, de l'Académie française. A Paris, chez Antoine Dezallier, MDCXCVI, in-fol., t. I, p. 3.)

perçut que la parole de M. de Bérulle produisait plus d'impression sur le président que la sienne. Aussitôt, avec une humilité rare, il ne songea qu'à s'effacer pour laisser le champ plus libre à son jeune ami. Le président, un livre calviniste à la main, en tirait contre les dogmes catholiques des citations qui lui semblaient des arguments invincibles. M. de Bérulle prenait le texte, l'expliquait, lui donnait son véritable sens, et prouvait à son antagoniste, avec tant de clarté, que les passages étaient cités à faux ou tronqués, que, malgré son opiniâtreté naturelle, il s'adoucissait visiblement. On prit heure pour le lendemain; mais la lutte ne se prolongea pas. Après quelques nouvelles difficultés, aussitôt résolues, le président se reconnut avec joie la conquête d'un si jeune étudiant, et embrassa la religion catholique.

Vers la même époque arriva à Paris une jeune femme de bonne maison, calviniste ardente et instruite, mademoiselle d'Abra de Raconis [1]. La conversion récente de

[1] Son père était ambassadeur en Suisse, disent les *Chroniques de l'ordre des Carmélites en France*, t. II, p. 206. Il est assez difficile de déterminer exactement l'époque de la conversion de mademoiselle de Raconis. Moréri affirme qu'elle fit son abjuration entre le mois de février et le mois de mai 1593. Il ne donne pas ses raisons; mais il s'appuie évidemment sur la date de 1592, que Dom Liron (*Bibl. chartraine*, Paris, Jean-Michel Gannet, 1719, in-4°, p. 243) assigne à la conversion d'Ange de Raconis.— En outre, dans sa relation, mademoiselle de Raconis dit que M. de Bérulle paraissait avoir alors dix-sept ou dix-huit ans : ce qui nous donne exactement l'année 1593. Ce qui fait ma difficulté, c'est que la conférence entre le ministre protestant et M. de Bérulle eut lieu, dit mademoiselle de Raconis, à l'hôtel de Bar, auprès de la chapelle de Bracque. Or, cet hôtel, aujourd'hui l'hôtel Soubise (*Piganiol*, t. IV, p. 214), ne put être habité par la sœur de Henri IV, Catherine de Bourbon, qu'après son mariage avec Henri de Lorraine, duc de Bar, lequel eut lieu le 30 janvier 1599. J'ajoute que l'autorité de Dom Liron n'est pas incontestable, et que M. de Bérulle pouvait paraître à mademoiselle de Raconis plus jeune qu'il n'était en effet. Mais je ne tranche pas la question.

trois de ses sœurs, celle de son frère unique, qui était même entré aux Capucins, lui avait causé une telle douleur, une si vive indignation, que sans les motifs impérieux qui l'appelaient à Paris elle eût rompu avec ses sœurs. M. de Bérulle, qui n'était pas étranger à leur conversion, résolut de s'employer à la sienne. Pendant plus de six mois il fit des efforts surhumains pour la conquérir à la vérité. Elle, tout imbue des idées de la réforme, cherchait par tous les moyens à éluder les poursuites du jeune apôtre. Comme elle connaissait sa manière de frapper à la porte, « parce qu'il le faisoit de loin en loin, lisant » toujours quelque livre en attendant qu'on lui vint ou- » vrir, elle prenoit plaisir à le faire attendre longtemps » ; d'autres fois elle se cachait ou prétextait quelque commission pressée qui l'obligeait à sortir. Rien ne put lasser sa patience. Après être venu la chercher le matin, il revenait encore le soir, quoique la demeure de mademoiselle de Raconis fût fort éloignée de la sienne, et plus d'une fois, comme elle voulait l'éconduire, il se jeta à ses pieds pour la conjurer de l'entendre. Poussée ainsi dans ses derniers retranchements, mademoiselle de Raconis eut recours à ses ministres, et, dans l'espoir qu'ils pourraient non-seulement la fortifier elle-même dans ses sentiments, mais encore y ramener ses sœurs, elle parla d'une conférence à M. de Bérulle, qui l'accepta; et comme alors elle lui demandait s'il ne se rangerait pas du côté des ministres au cas où ils auraient l'avantage : « Non, ré- » pondit-il, car quand ils m'auroient vaincu ils n'au- » raient vaincu qu'un pauvre petit écolier; mais l'Église » ne laisserait pas de demeurer ferme, et moi avec elle. »

La duchesse de Bar, sœur du Roi, qui était la protectrice déclarée de tous les religionnaires, consentit à ce que la conférence eût lieu en son hôtel, situé près de la chapelle de Bracque, et que son ministre y soutînt la doctrine réformée. Celui-ci ignorait le nom de son antagoniste. Quand il eut aperçu par la fenêtre M. de Bérulle, il s'enferma dans son appartement, et refusa obstinément de se montrer, malgré les instances de mademoiselle de Raconis. Celle-ci ne se rendit pas encore. Bientôt elle tomba malade. Ce fut pour M. de Bérulle une nouvelle occasion de lui prodiguer tous ses soins. Agenouillé à son chevet, il ne cessait de la supplier d'ouvrir enfin les yeux à la vérité et de se soumettre à l'Église. Quoique frappée de ses raisons, mademoiselle de Raconis voulait toujours recourir à une conférence. Enfin, un « surveillant qui étoit en réputation » parmi les frères » consentit à entrer en lice avec le jeune controversiste; mais dès la seconde réponse il rendit les armes, et s'en alla en l'appelant « sorboniste ». Elle déclara alors que si on la tranquillisait sur deux points : l'infaillibilité de l'Église et la réalité de la présence de Jésus-Christ au sacrement de l'autel, elle se soumettrait. M. de Bérulle le fit aussitôt, par écrit, avec tant de clarté et de force qu'elle s'avoua vaincue. La joie qu'en ressentit M. de Bérulle fut extraordinaire; mais loin de s'attribuer la victoire, il ne songea qu'à en rendre grâces à Dieu, puis il alla chercher lui-même le pénitencier, « réglant jusqu'aux moindres circonstances et particu» larités de son abjuration ». Il ne prit pas moins de soin de l'instruire pour sa confession, et la prépara avec un zèle admirable à sa première communion, qu'elle fit dans

la chapelle des Capucins. Ce lui fut une si belle fête qu'il y convoqua ses amis, voulant, après les avoir intéressés à son travail, leur en faire goûter les fruits. Il s'approcha de la sainte Table en même temps que mademoiselle de Raconis, et assista à la confirmation, qu'elle reçut le même jour des mains de M. de Senlis. Transportée de reconnaissance, la nouvelle catholique voulait l'exprimer à son bienfaiteur. « Allez, lui dit-il en l'interrompant, un » *Ave Maria* vaut mieux que ce que j'ai faict. » Elle le suppliait de se charger de sa conduite ; mais il s'y refusa, alléguant qu'il était trop jeune et qu'il n'était pas prêtre. Il la remit entre les mains du célèbre P. Benoît de Canfeld ; puis, jugeant sa mission remplie, il la quitta comme s'il ne l'avait jamais connue [1].

M. de Bérulle ramena à la vraie foi, en même temps que mademoiselle de Raconis, l'un de ses cousins [2], puis le baron de Salignac, et un gentilhomme, fils du gouverneur de Vendôme. Cette dernière victoire lui demanda bien des efforts ; il fallut six mois de conférences journalières, dont chacune durait près de trois heures, pour que ce jeune homme ouvrît les yeux à la vérité [3].

Dans le courant de cette même année 1597, M. de Bérulle fut appelé auprès d'une calviniste convaincue et zélée,

[1] J'ai suivi dans ce récit la *Relation* de mademoiselle de Raconis. Elle est imprimée dans HABERT, liv. I, ch. v, p. 81 et suiv., et avec quelques variantes dans les *Chroniques de l'ordre des Carmélites en France*, t. II, p. 206 et suiv. Batterel, dans ses Mémoires manuscrits, la reproduit en grande partie.

[2] Ce cousin était sans doute Charles-François d'Abra de Raconis, né en 1580, qui se convertit à l'âge de douze ou treize ans, dit Moréri, et devint plus tard évêque et célèbre dans les controverses du jansénisme.

[3] MOREAU, *Actions édifiantes de quelques saintes personnes*, in-4°, p. 169.



madame de Bains. Son mari appartenait à la première noblesse de Picardie et était gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Elle descendit chez sa sœur, madame de Ligny, qu'elle venait consoler dans son veuvage. Un jour qu'elles s'entretenaient ensemble de l'objet qui occupait madame de Ligny tout entière, sa sœur lui avoua ingénument qu'elle enviait aux catholiques le bonheur de pouvoir prier pour ceux qu'ils avaient aimés et qui n'étaient plus. A ces mots, madame de Ligny, oubliant sa douleur et se laissant aller à toutes les préventions de sa secte, se leva, et fit immédiatement prévenir le ministre Bourguignon, le priant de venir chez elle pour fortifier la foi de sa sœur qui paraissait chanceler. Bourguignon accourut; mais presque au même moment arrivait M. de Bérulle, conduit par madame de Prouville, sœur de M. de Champigny, alors premier président, et amie de madame de Bains. On entra aussitôt en matière, et M. Bourguignon, ne trouvant rien à répondre aux arguments par lesquels M. de Bérulle prouvait l'efficacité de la prière pour les morts, eut recours aux invectives et se retira. Madame de Bains, quoique très-ébranlée, ne se rendit pas encore. Après le ministre Bourguignon ce fut le célèbre Tilenus, qui, devant elle, fut confondu par M. du Perron. Elle hésitait toujours. Cependant ces conférences, dont les dernières avaient été publiques, firent un si grand bruit que M. de Bains en fut informé. Il craignit pour la foi de sa femme et se rendit sur-le-champ à Paris. A peine y était-il arrivé qu'il recevait la visite de M. de Bérulle et de M. du Val. La discussion s'engagea aussitôt. M. de Bains vaincu, mais triomphant dans sa défaite, fit son abjuration. Madame de

Bains, madame de Ligny suivirent son exemple, ainsi qu'un grand nombre d'autres calvinistes.

Madame de Bains était enceinte lors de son arrivée à Paris. Elle savait que M. de Bérulle avait demandé la grâce de sa conversion à la très-sainte Vierge, et qu'il lui avait offert le fruit qu'elle portait. De retour en Picardie, elle mit au monde une fille, et M. de Bérulle apprit avec joie que, fidèle à sa promesse, elle avait donné le nom de Marie à cette enfant prédestinée dont le Carmel devait un jour admirer l'héroïque vertu [1].

Ces conversions éclatantes ne coûtaient pas seulement à M. de Bérulle de longues études, elles n'absorbaient pas seulement une grande partie de ses journées; comme il savait que la foi est un don du ciel, il la demandait avec larmes pour ceux qu'il cherchait à instruire, et les grandes pénitences qu'il s'imposait dans le secret avaient plus d'efficace encore que sa parole pour arracher à l'erreur des âmes abusées [2]. Mais aussi à une piété si profonde il devait des lumières que l'étude la plus opiniâtre est impuissante à donner. Grâce à elles, il n'était pas moins perspicace quand il s'agissait de discerner les esprits, que convaincant lorsqu'il cherchait à ruiner l'hérésie.

Il y avait alors à Paris une fameuse illuminée dont on rapportait les choses les plus extraordinaires. Nicole Tavernier, c'était son nom, avait, à en croire la rumeur publique, des extases, des visions; une lumière qui pénétrait à travers les plus épaisses ténèbres l'environnait tou-

[1] Mademoiselle de Bains (sœur Marie-Madeleine de Jésus) naquit le 25 janvier 1598 (*Livre des fondations*, manuscrit du grand couvent, t. II, p. 247 et suiv.). Voy. aussi Hervé, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. VI.

[2] *Relation manuscrite de la Mère Marguerite du Saint-Sacrement*, n° XI.

jours. Par elle des moribonds avaient été avertis de péchés oubliés ou cachés. L'avenir lui-même semblait lui livrer ses secrets. Elle pénétrait avec une aisance merveilleuse dans les profondeurs des Écritures, et donnait à certains textes, surtout à ceux du Cantique des cantiques, des sens si lumineux, que de savants docteurs en étaient émerveillés : aussi la consultait-on de toutes parts. Les grands du royaume se recommandaient à ses prières, les ecclésiastiques suivaient ses conseils. Elle ne parlait que de pénitence, et annonçait que si l'on se repentait de ses péchés on verrait bientôt cesser les calamités publiques. Son autorité était si grande, qu'à Paris, elle fit faire une procession, à laquelle assista le Parlement accompagné des autres cours souveraines et d'une foule immense. Elle avait osé dire à l'Évêque que si la procession n'avait pas lieu, il mourrait avant la fin de l'année [1].

Malgré l'estime générale dont jouissait cette fille, M. de Bérulle n'avait aucune confiance en elle. Après l'avoir bien examinée, il soutint énergiquement dans une assemblée de gens graves, convoquée pour juger de son état, que l'esprit de mensonge était le principe des faits merveilleux par lesquels elle avait surpris l'admiration de tout Paris [2]. Madame Acarie, qui n'en avait point une meilleure opinion, lui tendit un piége où elle se laissa prendre misérablement. Elle lui confia une lettre pliée et décachetée dans laquelle étaient des petits morceaux de papier presque imperceptibles. Quelque temps après,

[1] Boucher, *Vie de la B. Marie de l'Incarnation*, liv. II, p. 189.

[2] Tabaraud, liv. I, ch. II. — Batterel, liv. I, nº XIV, emprunte le détail de cette conférence à l'Oraison funèbre de M. de Bérulle, par M. Cospéan, conservée aux Archives nationales, M. 234.



elle retira la lettre et demanda à Nicole si elle n'avait pas été tentée de la lire. Nicole répondit que non, mais les petits morceaux de papier qui étaient tombés sans qu'elle s'en fût aperçue en l'ouvrant témoignaient de sa curiosité et de son mensonge. Délaissée depuis ce moment par l'esprit de ténèbres, Nicole ne laissa plus voir en elle que son ignorance et sa grossièreté naturelles, sans aucune apparence de vertu [1].

En même temps que M. de Bérulle s'employait si utilement à convertir les hérétiques et à dévoiler les imposteurs, il se livrait dans le silence à des travaux plus conformes encore à ses attraits. Par les ordres de Dom Beauvoisin, il avait composé sur la Vie intérieure un ouvrage que, pendant plusieurs années, il déroba au public ; mais enfin il dut céder à la volonté de son directeur et le laisser imprimer. Le livre parut vers la fin de 1597 avec l'approbation de M. André du Val. Il avait pour titre : « Brief discours de l'abnégation intérieure [2]. »

C'était chose vraiment surprenante de la part d'un homme de l'âge de M. de Bérulle qu'une campagne si vigoureusement menée contre l'amour-propre et avec une connaissance si profonde des forces et des tactiques de l'ennemi, des replis les plus cachés du territoire qu'il veut envahir, des moyens que l'âme doit employer, sinon pour se préserver de ses coups, au moins pour le tenir conti-

[1] Cette histoire fit beaucoup de bruit alors. Saint François de Sales y fait allusion, je crois, dans une de ses lettres (Éd. Vivès, t. VI, p. 529). Voyez aussi BOUCHER, liv. II, p. 190. — HABERT, liv. I, ch. VI, p. 95 et suiv., en parle comme d'un fait avéré.

[2] Voyez l'avis en tête de l'édition de 1624 et de celle de 1657, in-fol., p. 425.

nuellement en échec et « ne iamais tourner arrière en » cette vie vrayment militante. »

Dès le début M. de Bérulle pose nettement sa thèse. L'amour-propre « bande nos yeux ». Il nous faut un guide spirituel. L'amour-propre vit perpétuellement en nous; nous devons nous résoudre à une guerre sans relâche. L'amour-propre entre partout, s'empare de tout; il n'est aucune action intérieure ou extérieure, naturelle ou surnaturelle, qu'il ne cherche à corrompre, à diminuer, à éteindre; à l'âme de le poursuivre partout afin d'en triompher par l'abnégation.

Or, cette abnégation repose sur deux pierres fondamentales: « une très-basse estime de toutes choses créées et de » soy mesme plus que de toutes; une très-haute estime de » Dieu, non par une pénétration sublime des attributs de » la Divinité, mais par une totale soumission de soy à » Dieu, pour l'adorer et lui donner tout pouuoir sur nous » et ce qui est nostre, sans réserue d'aucun intérest parti- » culier, tant saint soit-il. »

Convaincu ainsi de la nécessité de l'abnégation, l'âme doit travailler à l'acquérir, et pour cela se résigner à passer par un triple creuset. C'est d'abord le renoncement aux choses « de soy indifférentes à l'estat de la vie et de » l'esprit, comme les dignités, les richesses, la santé ». C'est ensuite l'abnégation des choses très-utiles à la vie de l'esprit, qui sont les consolations; les unes sensibles, résidant en la partie inférieure de l'âme, les autres spirituelles, résidant en sa partie supérieure. Mais ce n'est point assez, il faut passer plus outre, et porter jusqu'aux choses nécessaires à la vie de l'esprit le glaive du renon-

cement. Ici, le jeune maître, analysant avec une merveilleuse précision les fibres les plus délicates d'une âme possédée par la grâce, distingue en elle l'habitude infuse ou acquise, l'acte de la vertu, la réflexion sur cet acte, le désir de cette vertu, le sentiment qui en procède, et montre qu'il n'est rien de toutes ces choses à quoi l'âme ne doive renoncer pour se trouver seule, dans l'expérience de son néant, en face de l'être de Dieu, et confesser ainsi par son état même qu'elle n'a plus d'autre volonté que la sienne. Et comme s'il craignait de n'avoir pas suffisamment atterré l'orgueil humain par cette impitoyable dénonciation de ses ruses les plus subtiles, il conjure « l'âme » eslevée en la perfection contenue en ce livre, et exercée » en toutes les pratiques d'abnégation qui y sont décla- » rées », de ne pas croire « pourtant estre arrivée au dernier degré de perfection ». Puis après avoir ouvert en quelques mots à sa générosité la plus vaste carrière et décrit les opérations les plus crucifiantes de l'Esprit de Dieu, il s'arrête et termine humblement en ces termes : « Ie laisse à un autre esprit d'entendre cet ouurage, et à » une autre plume d'en escrire. Ioint que telles âmes ont » plus besoin d'une abnégation à tout et d'un auilissement » continuel de tout ce qui est en elles, soit de riche, soit de » pauure, soit de la part de Dieu, soit de la part d'elles- » mémes, ou de celle de l'ennemi, que de beaucoup d'ad- » uis et d'écriture. »

La lecture de ce petit traité dut singulièrement frapper M. du Val. Que d'écueils, contre lesquels, en une matière si délicate, il était trop facile de se briser! M. de Bérulle les évite, et sans le laisser paraître, tant il est sûr de sa marche.

Sa logique est serrée, mais contenue par une analyse minutieuse de la vertu, des conditions dans lesquelles elle s'exerce, de l'âme en qui elle réside. Il revient sans cesse sur la nécessité de la dépendance de l'être créé vis-à-vis de l'être incréé, sur la subordination totale de la volonté humaine à la volonté divine; mais il échappe à tous les entraînements et n'anéantit que le mal. Ne lui parlez pas des lumières de l'entendement que n'accompagne pas l'abnégation de la volonté; des désirs de sainteté qui ne savent pas se ployer aux exigences providentielles de l'obéissance et de la charité; de cette oisiveté plus tard proscrite sous le nom de quiétisme, et qui s'imagine devoir, par perfection même, cesser tout exercice de vertu. Il ne se laisse pas prendre à ces faux semblants et il va droit à son but. Et, quoique jeune, et plein d'une généreuse et communicative ardeur, il sait se maîtriser. Il revient plusieurs fois sur « la tranquillité vrayement » divine » dont jouit une âme qui, abandonnée à Dieu, sans aucun regard sur elle-même, n'a d'autre vouloir que le sien; et ce qu'il enseigne, il le pratique. Il s'attend à trouver des critiques et des contradicteurs : il ne s'en étonne ni ne s'en émeut. Aussi, tout ce petit livre respire la paix, quoiqu'il ne parle que de guerre; et, pour être sorti de la main d'un étudiant, il ne laisse pas de s'imposer avec une invincible autorité. M. de Bérulle ne cherche pas à persuader, il expose; ou plutôt, dans un style sobre, nerveux, dépourvu de tout ornement, il formule contre l'orgueil humain, après lui avoir arraché tous ses masques, un arrêt vraiment magistral et qui ne souffre pas de réplique.



Dans ce « Brief discours de l'abnégation intérieure », M. de Bérulle, outre les lumières qu'il avait puisées dans l'oraison, et malgré sa jeunesse, dans une expérience personnelle, mit en œuvre les enseignements qu'il avait reçus au collége de Clermont et les exemples que madame Acarie renouvelait sans cesse sous ses yeux. Il y a dans l'ensemble de ce traité une dévotion psychologique, si l'on peut ainsi parler, qui est à la fois un fruit de l'étude de la philosophie et un hommage à la spiritualité de la Compagnie; mais il est nombre de passages où l'on devine, sous la plume virile du théologien, les émotions d'un homme habitué à être le témoin des opérations les plus extraordinaires de la grâce, et le soin pieux d'un ami qui veut tenir une âme chère en garde contre les illusions auxquelles pourrait l'exposer la perfection même de son état.

Bientôt le livre fut connu dans Paris. On en fit honneur à bien des gens, même à une dame milanaise[1]. Ce fut plus tard seulement qu'on apprit le nom d'un auteur qui, en se cachant sous un voile si épais, montrait clairement à tous combien il aspirait à pratiquer dans sa vie ce qu'il enseignait dans ses œuvres, l'abnégation.

[1] Habert, liv. I, ch. iv, p. 62.

CHAPITRE IV.

L'ORDINATION.

1599.

Histoire de Marthe Brossier. — Premiers exorcismes. — M. de Bérulle y prend part. — Ils sont interrompus par arrêt du Parlement. — Mécontentement des catholiques et de M. de Bérulle. — M. André du Val et les Pères Capucins cités devant le Parlement. — Le couvent des Capucins au faubourg Saint-Honoré. — M. de Bérulle s'y retire. — Vie qu'il y mène. — Saints religieux qu'il y rencontre. — Faveurs qu'il y reçoit du ciel. — Il est ordonné prêtre, 5 juin 1599. — Sa première messe. — Lettre qu'il écrit à M. Séguier.

M. de Bérulle venait d'atteindre sa vingt-cinquième année, et il n'était encore qu'exorciste. Une circonstance qui faillit atteindre les proportions les plus graves, même au point de vue politique, lui fournit alors l'occasion d'exercer les fonctions de son ordre, et le força à prendre parti dans une affaire des plus délicates.

On était dans les premiers jours de mars 1599, presque au lendemain de la vérification laborieuse de l'édit de Nantes[1] par le Parlement, lorsque arriva à Paris, conduite par son père, une fille originaire de Romorantin, nommée Marthe Brossier, « laquelle on disoit estre possédée de trois démons[2]. » Le père et la fille vinrent se loger près de l'abbaye de Sainte-Geneviève, où la dévotion à la patronne de Paris attirait toujours un grand con-

[1] 25 février 1599.

[2] L'Estoile, édition Michaud et Poujoulat, p. 301.

10.



cours de peuple. Soit que le seul bruit de sa possession eût, dès le principe, passionné la foule, soit que déjà, comme quelques contemporains le prétendent, les PP. Capucins se fussent crus autorisés à commencer les exorcismes, il n'était bruit dans tout Paris que de Marthe Brossier; et M. de Bérulle n'avait point été des derniers informé de ces faits étranges, lorsque M. de Gondi, de retour de sa maison des champs, évoqua l'affaire [1].

Le mardi 30 mars, il se rendit à l'abbaye de Sainte-Geneviève « en la salle de M. l'abbé », qui était alors Joseph le Foulon [2]. Il y avait mandé cinq des principaux médecins de la Faculté de Paris : les docteurs Michel Marescot, Nicolas Ellain, Jean Hautin, Jean Riolan, Louis Duret, et « plusieurs autres personnes notables », comme le sieur Marius, docteur en théologie et « professeur du Roi en la philosophie grecque ».

Interrogée en latin par M. Marescot, en grec par M. Marius, Marthe refuse de répondre. On la conduit alors dans une chapelle voisine, sans doute celle de Notre-Dame de Miséricorde [3]. Les cierges sont allumés, les prêtres revêtent leurs ornements, les prières commencent. Dès les premiers exorcismes, elle tombe à la renverse, tourne les yeux, fait les mouvements les plus désordonnés. M. de Gondi demande aux médecins leur avis. Ils déli-

[1] Tout ce récit est tiré du *Discours véritable* du docteur Marescot et de l'*Histoire* de de Thou.

[2] L'abbé le Foulon avait été curé de Saint-Étienne du Mont (voyez *Gallia christiana*, t. VII, col. 773). L'abbaye de Sainte-Geneviève, qui relevait immédiatement du Saint-Siége, avait la réputation d'être opposée aux Royalistes. (Voyez LEBEUF, éd. Cocheris, t. II, p. 587, notes et additions).

[3] Voyez LEBEUF, éd. Cocheris, t. II, p. 582.

bèrent, et Marescot répond au nom de tous : *Nihil a dæmone, multa ficta, a morbo pauca*[1]. Le lendemain mercredi, nouvelle assemblée. Les docteurs Ellain et Duret s'y trouvent. Les mêmes mouvements se reproduisent chez Marthe. Le docteur Duret la pique d'une épingle entre le pouce et l'index; elle paraît insensible. On se sépare à midi. Le jeudi 1er avril, la foule envahit Sainte-Geneviève. Les docteurs en théologie et en médecine étant arrivés, le P. Séraphin commence l'exorcisme. Au moment où il prononçait les mots *et homo factus est,* Marthe redouble ses contorsions et se traîne depuis l'autel jusqu'à la porte de la chapelle, avec une rapidité qui confond les assistants.

Cependant M. de Bérulle ne devait pas être seulement le témoin ou l'auditeur de ces faits extraordinaires. Il reçut l'ordre d'exorciser lui-même Marthe Brossier. C'était dans la belle église de Saint-Victor. Le fils du chevalier du guet, qui assistait à cette cérémonie, s'étant avisé de traiter tout haut d'impostures les contorsions de Marthe, cette malheureuse s'échappa des mains de ceux qui la tenaient, se rua sur lui et le terrasse à la vue de tous les spectateurs. Personne n'osait approcher; M. de Bérulle s'avança et dégagea sans peine le jeune imprudent. Une autre fois, elle avait enlevé à un gentilhomme son épée et la brandissait nue, au grand effroi des assistants. M. de Bérulle n'eut qu'à lui ordonner de la lâcher pour qu'elle obéit aussitôt[2].

[1] « Le démon n'y est pour rien, la supercherie pour beaucoup, la maladie pour quelque chose ».

[2] F. Emond, *Mémoires manuscrits.* (Archives nationales, M. 233.)



Mais de telles scènes, renouvelées presque tous les jours, amenaient les assemblées les plus tumultueuses et les plus fâcheuses divisions. Peut-être même, quoi qu'en pensât M. de Bérulle [1], étaient-elles sourdement entretenues par des ligueurs attardés, dont la paix renaissante sous Henri IV, et surtout les droits conférés aux protestants par l'édit de Nantes, réveillaient les vieilles haines. Henri craignit un mouvement populaire, il se décida à agir en roi. Le mardi 13 avril, il manda à son procureur général au Parlement, de défendre ces sortes d'assemblées et les exorcismes qu'on y avait commencés [2]. Sur sa requête, le Parlement statua que Marthe Brossier serait remise aux mains de Pierre Hugoli, lieutenant criminel, et de François Villamont, pour être par eux conduite au Châtelet. Là elle devait être examinée par les sieurs de la Rivière et André de Laurens, médecins du Roi, et, au dire de M. de Bérulle, « dignes de l'honneur de ses com» mandements [3] ». On leur avait adjoint Pierre Lafitte, doyen de la faculté de médecine.

Cet acte de vigueur faillit tout compromettre. Les catholiques, déjà blessés des larges concessions octroyées par Henri aux réformés et enregistrées à grand'peine par son Parlement [4], se prirent à comparer ce qu'ils regardaient comme une violation manifeste de leurs droits, avec l'extension accordée à la liberté de leurs adversaires. Ils se demandèrent avec une anxiété, sincère chez la plupart,

[1] Voyez le chapitre suivant.
[2] L'ESTOILE, éd. Michaud et Poujoulat, p. 302.
[3] Voyez *Traicté des Énerguménes*, par Léon d'Alexis. Troyes, 1599.
[4] L'édit ne fut publié qu'après plusieurs réunions. — Voyez *Histoire du règne de Henri IV*, par A. Poirson, 3e éd., t. II, p. 519, *note*.



s'ils pouvaient être sûrs des sentiments du Roi, s'ils n'étaient point trahis par lui. Les souvenirs de la Ligue se réveillèrent, et de nouveau les chaires se firent l'écho des inquiétudes et des murmures du peuple.

Le dimanche de Quasimodo, 18 avril, le P. Archange Dupuys, capucin, prêchant dans son couvent, signala à ses auditeurs comme une entreprise des magistrats contre la liberté ecclésiastique, l'interruption forcée des exorcismes de Sainte-Geneviève. Le même jour, à l'autre extrémité de la capitale, en plein quartier des écoles, dans la chaire de Saint-Benoît, M. André du Val protestait avec non moins de vigueur contre l'attentat dont l'Église était la victime. « Empêcher d'exorciser les démo- » niaques, » dit-il, « c'est priver les infidèles et les héré- » tiques d'un miracle que les exorcismes opèrent ordinai- » rement, et qui devient une preuve manifeste pour eux » de la divinité de l'Église. C'est en outre reconnaître que » les démoniaques sont de la juridiction temporelle, ce qui » est faux [1]. » Une telle déclaration était des plus graves, tombant de la bouche de M. du Val. Sa science, sa vertu austère lui avaient acquis une singulière autorité. Le Roi lui-même y avait rendu hommage, en lui confiant une des deux chaires de théologie créées par lui au collége de France [2]. Il représentait d'ailleurs un groupe de catholiques sincèrement ralliés à Henri IV, mais qui, engagés autrefois dans la Ligue par pur zèle pour la religion, ne s'étaient soumis au Roi de Navarre qu'avec la certitude

[1] De Thou, t. IX, liv. cxxiii, p. 295 (à la Haye). — L'Estoile, p. 302.
[2] En juin 1597. Voyez Ch. Jourdain, *Histoire de l'université de Paris*, 1862-64, *Index chronol.*, in-fol. p. 407.



qu'il respecterait l'Église et la défendrait. Était-ce ainsi qu'il entendait la respecter et la défendre? Quoi! « le iuge-» ment d'un corps ecclésiastique, le premier de la France » en lumière, et sur un subiet proprement ecclésiastique[1] », était brusquement interrompu, sur ses ordres, par un arrêt du Parlement! On contestait à l'Église le pouvoir de juger de la possession; et cependant, pensait M. de Bérulle, « c'est à celle qui a le pouuoir de chasser les esprits ma-» lings de les discerner aussy: estant vn mesme effect de » prudence militaire de recognoistre et de vaincre l'ennemy » ou la place : acte d'vne mesme iurisdiction de faire » enqueste et iugement d'vn fait; et l'issuë d'vn mesme » art de descouvrir et de chasser la maladie; aussi la police » ne l'a iamais entreprins. » Et ce qui redoublait son étonnement, c'est que les pouvoirs de l'Église fussent restreints et méconnus en une pareille époque, « en ceste saison de » liberté fraischement establie. »

Mais les plaintes et les protestations ne servaient qu'à irriter le Roi; sa décision était prise, et il n'aimait point à reculer. Voyait-il vraiment dans l'agitation causée par la réclusion de Marthe Brossier un coup monté contre son édit de Nantes, ou bien paraissait-il plus inquiet qu'il n'était réellement, afin de profiter de l'occasion pour affirmer sa politique? Quoi qu'il en soit, il ordonna de poursuivre l'affaire avec vigueur, et M. de Bérulle eut la douleur d'apprendre que le P. Archange et M. André du Val, ses amis, étaient assignés à comparaître devant le Parlement, le mardi 20 avril.

[1] *Traicté des Énerguménes...* Avis, p. 5.

M. du Val s'y rendit. Convaincu du fait, qu'il n'essaya pas de nier, il fut réprimandé par le premier président, puis renvoyé, « avec ordre de parler dans la suite, en tous » ses sermons, modestement et honorablement du Roy et » du Parlement. »

Si les PP. Capucins avaient suivi l'exemple de M. du Val, l'affaire n'aurait pas eu d'autre suite; mais le P. Archange ne comparut pas. Cité une seconde fois, il disparut. Pour réponse à l'exploit que lui avait remis l'huissier, le portier du couvent, F. Alphonse, lui donna un écrit signé du P. Jean Brûlart, gardien, et du P. Benoît, définiteur, déclarant que par la bulle *In cœna Domini*, il leur était défendu, sous peine d'interdit, de comparaître devant aucun juge royal. Or, la publication de cette bulle avait été défendue quelques années auparavant sous des peines très-grièves. Par leur déclaration, les Pères Capucins se mettaient donc en opposition directe avec une loi du royaume. Ils acceptaient pour tout l'ordre la responsabilité de la faute d'un seul de leurs Pères. Le Parlement, irrité, décréta d'ajournement personnel, pour le 4 mai, non plus seulement le P. Archange, mais les PP. Alphonse, Jean Brûlart et Benoît de Canfeld [1].

Au plus fort de cette effervescence des esprits, las de toutes ces luttes, M. de Bérulle, impatient de recevoir enfin les ordres sacrés, résolut de s'y préparer par une longue retraite.

Les couvents étaient nombreux à Paris. Il choisit celui des Capucins : acte vraiment courageux et digne d'une

[1] De Thou, t. IX, liv. CXXIII, p. 296.



âme libre. Déjà, simple étudiant en théologie, il s'était compromis vis-à-vis de la Cour par sa fidélité à défendre les Pères Jésuites persécutés, à les secourir, à entretenir avec eux depuis leur exil des relations amicales, une correspondance active; et maintenant, sans s'inquiéter du mécontentement probable de ses oncles, membres de ce Parlement qui venait de citer à sa barre les Pères Capucins; sans se laisser arrêter par la colère d'un Roi qui voulait être obéi, il allait demander à ces mêmes religieux, aujourd'hui disgraciés, un abri, des exemples et des conseils, pour se préparer au plus grand acte de sa vie.

Le seul couvent qu'ils possédassent alors dans la capitale était simple, mais suffisamment vaste et admirablement situé. Ils l'avaient bâti dans le faubourg, à quelque distance de la porte Saint-Honoré, à côté du monastère des Feuillants. Les jardins des Tuileries semblaient faire suite à leurs potagers et à leurs enclos; au couchant et au nord, s'étendaient des terrains vagues, des champs cultivés qui ne bornaient pas leur vue; puis un large horizon terminé par les hauteurs de Chaillot, les jardins de la Ville-l'Évêque, les rares maisons groupées autour de la chapelle de la Madeleine. A peine entendait-on les bruits de la ville; et, quoique à ses portes, on jouissait en ce lieu de la paix et de la solitude des champs [1].

Le dimanche du Bon Pasteur, 25 avril 1599, M. de

[1] Sur ce couvent, voyez le plan de Paris de Quesnel, 1609, et celui de Jean Leclerc ou Nicolay, avec les notes de Estienne Cholet, 1614 (Bibl. nat., cabinet des estampes). Voyez aussi PIGANIOL, t. II, p. 414. — Démoli en 1804, ce couvent était situé sur l'emplacement des rues de Rivoli, de Castiglione et du Mont-Thabor. (LEBEUF, éd. Cocheris, t. I, p. 301.)

Bérulle vint demander l'hospitalité à cette sainte maison [1]. Le P. Honoré de Champigny, alors provincial, était retenu en Provence par la visite de ses différents couvents [2]; mais le Père gardien, Jean Brûlart, dont toute la famille appartenait à la robe [3], connaissait M. de Bérulle, et l'accueillit à bras ouverts.

La prière que lui adressa en entrant le nouvel hôte dut toucher son cœur : M. de Bérulle supplia le P. Brûlart et les autres Pères de le traiter comme un de leurs propres religieux. « Et l'on peut dire que ces bons Pères lui firent la charité tout entière; et que comme ils ne connaissoient pas de plus grand bien, et qu'ils n'ont rien de si cher et de si précieux que la croix et la mortification, ils luy donnèrent assez bonne part à toutes celles de leur couvent [4]. »

Pendant les quarante jours qu'il passa avec eux, en l'honneur des quarante jours que le Fils de Dieu consacra dans la solitude à la préparation de son ministère sacerdotal, les yeux et le cœur fixés sur Jésus-Christ, il s'efforça, avec une incroyable ardeur, de reproduire ses vertus, afin de se rendre moins indigne d'exercer bientôt ses fonctions. Et comme le désert avait admiré le long jeûne, les dures mortifications, les incessantes prières de son Sauveur, le réfectoire des Capucins fut témoin de la rigueur de son jeûne; sa cellule, des sanglantes macéra-

[1] Hervé, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. VII.

[2] Il était fils de Pierre Brûlart, seigneur de Berni, président aux enquêtes, et de Marie Cauchon, dame de Silleri et de Puisieux (Moréri, t. II, p. 320).

[3] Voyez *Histoire de la vie, mort et miracles du R. P. Honoré Bochart de Champigny, capucin, par le P. Henry de Calais, prédicateur du même ordre*. Paris, Gervais Alliot, 1649.

[4] Habert, liv. I, ch. VII, p. 106.

tions de sa chair; la chapelle, de ses longues et ardentes supplications [1]; tout le couvent, de son esprit de pauvreté et d'obéissance, dans le renoncement aux biens grossiers de la terre et au bien le plus aimé de l'âme, la liberté [2]: double anéantissement qui exprimait et continuait le dénûment de Jésus-Christ au désert et sa soumission à l'Esprit qui l'y poussait. Il estimait donc ne rien posséder en propre, et il obéissait à tous comme s'il avait compté autant de supérieurs qu'il voyait de religieux.

Mais aussi quels religieux! C'était un P. Pacifique pour qui la France était devenue une seconde patrie depuis qu'il lui avait été donné d'y faire revivre l'héroïsme de saint François [3]. Un P. Ange de Raconis, le frère de cette jeune femme dont le retour avait coûté tant de travaux à M. de Bérulle, appelé à la sainteté presque en même temps qu'à la vraie foi [4]. Un P. Gabriel de Pontoise, digne d'admirer en M. de Bérulle des vertus dont il était lui-même le vivant exemple [5]. C'était le P. Archange de Pembroke, exilé volontaire d'une patrie où il ne pouvait librement servir son Dieu [6], et tant d'autres, qui, las des hommes et des choses, étaient venus se réfugier à l'ombre de ces cloîtres, et demander à la solitude la paix de la conscience, la sainteté des mœurs, la liberté de l'âme,

[1] Hervé, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. vi.

[2] *Œuvres de piété*, clxxxiv. Édit. de 1657, p. 715.

[3] Habert, liv. I, ch. iii, p. 48. — Hilarion de Coste, p. 724.

[4] Hervé, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. vi.

[5] Batterel cite le témoignage rendu par le P. Gabriel de Pontoise aux vertus de M. de Bérulle.

[6] Voy. sa *Vie* à la suite de la *Vie du R. P. Ange de Joyeuse, prédicateur capucin, autrefois duc, pair et maréchal de France et gouverneur pour le Roy en Languedoc*,... par M. Jacques Brousse, bach. en théol. A Paris, chez A. Taupinart, 1621, in-8°.

tous ces biens vainement cherchés, peut-être même momentanément perdus dans le tumulte des camps, la licence des cours, les intrigues des partis. Mais à les voir soumis à une même règle, sans autre distinction que celle de leurs vertus, qui aurait pu soupçonner la différence de leur origine ou les erreurs de leur passé? Lorsque M. de Bérulle entra aux Capucins, quelques semaines à peine s'étaient écoulées depuis le jour où, à la grande surprise de la cour et de la France, un gentilhomme célèbre « était » venu y reprendre, avec son habit, sa corde et ses san- » dales, la piété et solide dévotion, en la saincte compa- » gnie de ceux où il l'avait laissée [1] ». Et s'il n'en avait été instruit, M. de Bérulle n'aurait pas deviné que ce religieux à la parole enflammée, à la tenue grave et austère, à l'humble et rigoureuse obéissance, était un duc et pair, un maréchal de France, un gouverneur de province : M. de Joyeuse[2]. De tous les religieux, le plus grand pourtant n'avait pas la France pour patrie. Canfeld l'avait vu naitre. Il se nommait frère Benoît. Des visions étranges, des faits prodigieux avaient signalé sa conversion à la foi et sa vocation religieuse. Son noviciat, éprouvé par les tentations les plus terribles, l'avait élevé à une union avec Dieu dont l'intimité et les faveurs rappelaient celles dont le Seigneur avait prévenu François d'Assise et ses premiers compagnons. Quoique Anglais, il était de leur race : son âme ardente et poétique comme la leur, vibrait à tous les souffles de l'Esprit. Beautés de la nature, symbolisme des vieilles cathédrales, majesté des cérémonies catholiques,

[1] Hilarion DE COSTE, *Hist. cath.*, liv. IV, p. 687.
[2] Voyez sa *Vie* citée plus haut.

il comprenait, il sentait tout. Pour lui, comme pour saint François, la musique était un écho du ciel ; il ne pouvait ouïr les frémissements de l'orgue sans être ravi et comme transporté au milieu des concerts des anges. Et quand il redescendait sur la terre, c'était pour y parler un langage digne d'eux. Les larges horizons qu'il ouvrait sur la hiérarchie catholique, image à ses yeux de la hiérarchie angélique ; la profondeur de sa doctrine sur la mortification, dont il adorait le type dans le mystère de l'union personnelle du Verbe avec l'humanité ; l'unité féconde des règles qu'il prescrivait aux âmes éprises de la perfection chrétienne, tout, dans ses conversations et dans sa vie, était fait pour séduire le grand esprit de M. de Bérulle, et y laisser ces traces profondes que les années n'effacent pas [1].

Auditeur attentif de si hauts enseignements, généreux émule d'une si parfaite sainteté, M. de Bérulle était devenu un objet d'admiration pour ceux dont il sollicitait les conseils et croyait à peine imiter la vie. Ils ne pouvaient se lasser de contempler l'exactitude de son obéissance, la profondeur de son humilité, la rigueur de sa mortification, le long recueillement de sa prière. Et eux, si capables de juger de la vertu, le révéraient comme un ange [2].

Dieu lui-même, touché de tant de générosité, n'en différa pas la récompense. Il accorda, pendant cette retraite, les faveurs les plus rares au pieux ordinand. Dans le silence de l'oraison, il lui donna des profondeurs de son être et de la fécondité de sa vie une connaissance qui ne s'ac-

[1] Voyez sa *Vie*, par J. Brousse, à la suite de celle du P. Ange de Joyeuse, citée plus haut. — *La Reigle de perfection,... par le R. P. Benoist de Canfeld, Anglois, capucin.* Paris, Gilles André, 1666, in-12.
[2] Hervé, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. vi.



quiert ni par l'étude ni par le raisonnement [1]. Il l'introduisit dans le sanctuaire le plus intime de la Divinité, et lui laissa adorer, mais dans les clartés que le ciel seul dispense, l'éternelle génération de son Verbe et toutes les grandeurs de l'humanité qui lui est personnellement unie. Fidèle à la grâce qui le prévenait, M. de Bérulle voua au Verbe divin des adorations et un culte où la lumière ne semblait pas le céder à l'amour, et dont les ardeurs et les clartés devaient, par un continuel accroissement, initier dès ici-bas son âme à la vision bienheureuse que le ciel lui réservait.

Ainsi préparé par les hommes et par Dieu, par les plus victorieuses prévenances de la grâce et la plus complète immolation de sa liberté, M. de Bérulle ne songea plus qu'à recevoir les saints ordres. Une dispense de Rome l'autorisait à ne point observer les interstices [2]. Revêtu du diaconat et du sous-diaconat, il se présenta dans la même semaine à la prêtrise.

Ce fut le samedi des quatre-temps de la Pentecôte, 5 juin 1599, dans la chapelle supérieure du vieil évêché de Paris [3], et par les mains de M. Jean Daffis, une des victimes des troubles de la Ligue, évêque de Lombès depuis quelques mois, que M. de Bérulle reçut l'onction sacerdotale [4].

[1] Habert, liv. I, ch. vii, p. 110.

[2] On nomme *interstices* les délais qui, d'après le droit canon, doivent s'écouler entre la réception des différents ordres sacrés.

[3] On sait qu'il y avait alors deux chapelles superposées. L'officialité rendait ses jugements dans la chapelle basse. Les ordinations se faisaient dans la chapelle haute. Voyez Lebeuf, t. I, p. 26. Voyez aussi deux belles eaux fortes d'Israël Silvestre, dont l'une de 1658.

[4] *Gallia christiana*, t. XIII, pars 2[a], col. 326-327. — Voyez aussi Hilarion de Coste, *Histoire cathol.*, liv. IV, p. 709. Les lettres de prêtrise de M. de Bérulle se trouvent parmi ses papiers aux Archives nationales.



Qui pourrait exprimer les sentiments dont débordait alors son âme ? Il savait que Jésus-Christ étant victime en même temps qu'Il est prêtre, on ne peut participer à son sacerdoce sans participer à son immolation. Aussi, l'ordination lui apparut-elle comme un sacrifice dont il était lui-même l'hostie ; et lorsqu'il entendit l'évêque lui adresser le solennel avertissement : *Agnoscite quod agitis, imitamini quod tractatis* [1], il put se dire qu'il connaissait les inexorables exigences du don qui lui était confié ; et qu'appelé à célébrer les mystères de la mort du Seigneur, il entendait mourir et s'ensevelir avec lui. Mais s'il sembla comme écrasé sous le poids du sacerdoce, au moment où par l'imposition des mains de l'évêque, Jésus-Christ lui communiqua ses pouvoirs sur son corps eucharistique et sur son corps mystique, qui est son Église ; avec quelle joie cependant il offrit ses mains tremblantes à l'onction qui allait les rendre capables de toucher la chair de son Sauveur ! Avec quel transport il s'entendit conférer la puissance « de produire dans le temps celui-là mesme » que le Père produit en son Éternité [2] ! » Avec quel étonnement il reçut le droit, lui pécheur, de remettre les péchés, de « régir les âmes, et de former en elles » Jésus-Christ !... œuvre céleste, œuvre angélique, œuvre » vraiment divine [3] ! »

La sainte ordination achevée, M. de Bérulle revint au couvent des Capucins, et dès le lendemain, fête de la Très-Sainte Trinité, il célébra sa première messe.

[1] Prières de l'Ordination.
[2-3] *Direction des supérieurs*, ch. IX. Édit. de 1657, p. 412.

MM. Séguier, ses oncles, n'y assistèrent pas. En un jour où le Fils de Dieu, oublieux de ses grandeurs, descendait pour la première fois à sa parole et entre ses mains, il lui sembla juste d'effacer le souvenir de toutes les dignités de la terre et de n'en convoquer aucune auprès de cette nouvelle crèche du Verbe incarné. Les seuls témoins de son bonheur furent des âmes préparées par Dieu même à en comprendre la profondeur et l'étendue : sa mère, qui l'était par la grâce comme par le sang; sa sœur et sa fille en Jésus-Christ : madame de Bérulle, madame Acarie et mademoiselle de Raconis.

A l'émotion de M. de Bérulle, lorsque, debout au pied de l'autel, il s'accusa de toutes les fautes de sa vie, on voyait bien qu'il s'estimait un grand coupable « à la face de l'Église militante et triomphante [1] » : il fallut le Cantique des Anges et le Symbole de la foi pour l'arracher à cette sainte horreur de lui-même, en le plongeant dans la contemplation des miséricordes et des grandeurs de l'auguste Trinité. Plus l'action avançait, plus sa ferveur redoublait avec ses anéantissements. Il oubliait même ses misères, tant son regard était fixé sur Jésus-Christ; sur sa grandeur pour l'adorer, sur sa bonté pour l'aimer, sur ses mérites afin de se les appliquer, sur sa mort et sa passion afin de se nourrir de leur souvenir. « Il s'offroit à luy pour estre à iamais hostie sanglante ou » non sanglante, » selon son souverain bon plaisir [2].

Bientôt, de ses lèvres tremblantes, tomba cette parole toute-puissante qui conférait à Jésus-Christ un nouvel

1, 2 *OEuvres de piété*, LXXXIV-LXXXV, édit. de 1657, p. 592-593.

état, qui le tirait du ciel en terre une seconde fois, qui le réduisait à l'humble condition et vile apparence d'un morceau de pain[1]. C'est alors surtout que, s'abaissant jusqu'au centre de son être, ou plutôt de son néant, et se réfugiant dans le centre de l'amour de Jésus-Christ, il le conjura de s'emparer de sa personne et d'en faire un instrument à jamais fidèle de son humanité divinisée. Et lorsqu'il prit le don du ciel qu'il venait d'offrir à Dieu au nom des hommes, afin de le distribuer aux hommes de la part de Dieu[2]; lorsqu'il déposa sur les lèvres de madame de Bérulle, de madame Acarie et de mademoiselle de Raconis[3] le Dieu en quelque sorte fils de sa parole, qui pourrait dire ce qu'il éprouva, sentant à cette heure, plus qu'à toute autre, la grandeur de la médiation du prêtre, lien mystérieux qui unit les âmes à Dieu, pont hardi jeté entre la terre et le ciel, entre le temps et l'éternité?

Jésus-Christ, l'unique hostie du Père, l'unique nourriture des âmes, fut, après le sacrifice, son unique action de grâces : bienheureux, pensait-il, de pouvoir, dans son impuissance à offrir par lui-même des hommages proportionnés aux bienfaits de son Dieu, servir d'instrument à Jésus-Christ qui s'en acquittait en sa place. Possédant le Verbe et la parole, le discours et l'occupation éternelle du Père, il le laissait seul agir; ou plutôt, transformé en Jésus, ne faisant avec Jésus qu'un même corps et un même esprit, il ne pouvait plus parler à Dieu que son propre langage, ni s'entretenir avec lui que de son propre entretien. Ainsi Jésus-Christ, en même temps qu'il se

1-2 *OEuvres de piété*, LXXXI, p. 589 et 590.
3 Le P. HERVÉ, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. VII, cite son témoignage.

donnait à son serviteur en communion, se faisait vraiment son Eucharistie[1].

Aussi le nouveau prêtre semblait-il ne plus vivre sur la terre; et lorsque, revêtu de ses ornements sacerdotaux, il s'assit au milieu de la nef de l'église, afin que les assistants « pussent baiser les mains bienheureuses qui venoient » de toucher le corps sacré d'un Dieu[2] », à la majesté de son maintien, à l'altération de ses traits, à la pâleur extraordinaire de son visage, il était facile de juger des transports de son âme[3]. Perdu en Jésus-Christ, il le laissait recevoir seul des hommages qui ne pouvaient, selon lui, s'adresser qu'au Pontife éternel.

Si l'humilité n'avait pas permis à M. de Bérulle d'associer MM. Séguier aux premières joies de son sacerdoce, son respect pour les frères de sa mère lui imposa le devoir de leur rendre compte lui-même de son bonheur. Il écrivit à l'un d'eux en ces termes : « Ie penserois faillir, si ie » ne vous donnois aduis de mon changement de condition » et accroissement de dignité en la cour de ce Seigneur » que i'ayme et honore seul en la terre. C'est l'ordre de » prestrise que i'ay receu en ces derniers quatre-temps, et » exercé pour la première fois le dimanche de la sainte » Trinité. Comme ce nouvel estat termine d'vn costé tous » mes souhaits en ce monde, et ne me laisse plus à souspi» rer qu'après l'accomplissement de cette alliance estroitte » qu'il me donne icy avec Jésus-Christ à l'autel, ayant » plus de suiet que David de m'esleuer à Dieu en ces

[1] *OEuvres de piété*, LXXXII, 2. Édit. de 1657, p. 590.

[2] HABERT, liv. I, ch. VII, p. 108.

[3] *Mémoires de mademoiselle de Baconis* (Sœur Claire du Saint-Sacrement) cités par HERVÉ, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. VII.



» paroles : *Quid mihi est in cælo, et a te quid volui super*
» *terram*[1] ? d'un autre costé, il m'engage à viure comme
» en solitude, et à faire vn nouuel effort pour tendre à la
» pureté céleste que requiert cette condition ; et pour cor-
» respondre parfaitement à la sainteté de ma vocation, me
» rendre présent à luy comme il m'est présent, l'escouter
» comme il m'escoute...

» C'est pourquoy i'ay délibéré de faire vne retraitte du
» monde, des affaires et des visites, et de donner mon
» temps à Diev et à mes livres, afin qu'en l'vn *audiam*
» *quid loquatur in me Dominus*[2], et en l'autre, ie me dis-
» pose à pouuoir accomplir ce qu'il désirera de moy, et
» que sa volonté soit faite en moy, en la terre comme au
» ciel[3]. »

La retraite, le silence, telle est la constante aspiration des saints; mais ce n'est point ce que Dieu leur destine ici-bas. La lutte est leur vocation; M. de Bérulle allait bientôt l'apprendre.

[1] Psalm. LXXII, 25.
[2] Psalm. LXXXIV, 9.
[3] HABERT, liv. I, ch. VII, p. 109-110.

CHAPITRE V.

DISCUSSION AVEC LE DOCTEUR MARESCOT.

Continuation de l'affaire de Marthe Brossier. — Poursuites contre les Pères Capucins. — Mécontentement du Roi. — *Discours véritable sur le faict de Marthe Brossier de Romorantin, prétendue démoniaque.* — Indignation de M. de Bérulle. — Le docteur Marescot. — M. de Bérulle publie le *Traicté des Énergumènes.* — Préface, doctrine, originalité de cet ouvrage. — Seconde partie du *Traicté.* — Il reste inachevé, et pourquoi. — Habileté de Henri IV dans toute cette affaire.

L'affaire de Marthe Brossier passionnait toujours les esprits. Le Roi et le Parlement étaient décidés à ne point reculer. Aussi la retraite de M. de Bérulle avait-elle été attristée par la continuation des poursuites contre les Pères Capucins. Le 4 mai, les PP. Archange, Alphonse, Benoît de Canfeld et Jean Brûlart avaient comparu devant le Parlement. Ils y avaient été sévèrement admonestés, et le P. Archange s'était entendu interdire la chaire pour six mois. En outre, la cour avait fait brûler en présence du Père gardien et du P. Benoît la déclaration par laquelle ils déclinaient sa juridiction, et avait ordonné que son arrêt serait lu dans le couvent des Capucins. Le même jour, 6 de mai, M. de Bérulle avait donc vu arriver au couvent les conseillers Guillaume Bernard et Jean du Viviers, assistés du procureur général : il avait entendu la cloche appeler les Pères au chapitre où devait leur être donné lecture de l'arrêt de la cour [1]. Mais de tels moyens attei-

[1] De Thou, t. IX, liv. cxxiii, p. 296.



gnent rarement leur but. Les Capucins n'en continuèrent pas moins à protester dans leurs conversations privées et dans leurs discours publics, le P. de Joyeuse et le P. Jean Brûlart surtout. Henri IV en était vivement blessé. Aussi écrivait-il de Fontainebleau dépêche sur dépêche au cardinal de Joyeuse, protecteur des affaires de France à Rome, et s'adressait-il souvent de vive voix à M. de Sillery, frère du P. Brûlart, pour se plaindre à eux des déportements de leurs frères, et les conjurer de les rappeler à la raison. Il laissait clairement entendre qu'une opposition plus prolongée de leur part amènerait sur leurs personnes et sur leur ordre de véritables maux [1].

Sur ces entrefaites, l'on apporta à M. de Bérulle, prêtre depuis un mois, un opuscule d'une cinquantaine de pages, intitulé : « Discours véritable sur le faict » de Marthe Brossier de Romorantin, prétendue démonia» que [2]. » L'auteur avait choisi pour épigraphe ces mots de l'Ecclésiastique : « Celuy qui croit de léger, il est léger de » cœur et amoindrira et même sera tenu comme péchant » en son âme [3]. » La dédicace au Roi était fort louangeuse. C'était le Roi qui avait ordonné à l'auteur d'écrire ce discours, et « avec simplicité et vérité » ; il ne s'étonnait pas d'une telle recommandation, sachant « l'affection singulière » que Sa Majesté portait à la vérité et qui le rendoit d'au-

[1] *Recueil de lettres missives de Henry IV*, publié par M. Berger de Xivrey. — Imp. nat., 1850, t. V. — Lettres au cardinal de Joyeuse à Rome, du 14 mai, p. 115; du 28 mai, p. 121; du 4 juillet, p. 143; du 24 juillet, p. 149.

[2] *A Paris, par Mamert Patisson, imprimeur ordinaire du Roy.* MDXCIX. Avec privilége.

[3] *Qui credit cito, levis corde est, et minorabitur; et qui delinquit in animam suam insuper habebitur.* Eccli., XIX, 4.

» tant plus conforme à la Divinité de laquelle il est l'image
» vivante et qui est la vérité même. »

M. de Bérulle s'empressa de lire le livre. L'auteur, tout en soutenant la thèse de la possibilité de la possession en général, niait l'hypothèse de la possession dans le cas particulier de Marthe Brossier. Après avoir raconté, à sa manière, les assemblées de Sainte-Geneviève et y avoir fait jouer un rôle des plus importants au docteur Marescot, il prenait à partie les médecins partisans de la possession. Dans leur consultation du 3 avril, ils avaient dit : Les actions de Marthe sont l'œuvre de l'imposture, de la maladie ou du démon. Or « elles ne sont point de la maladie,
» ny ne sont feintes, elles procèdent donc du démon. »
Pour le prouver, ils affirmaient : « Que Marthe étant pi-
» quée bien avant d'une épingle, elle n'avait fait aucun
» semblant de la sentir; qu'il étoit apparu en sa bouche une
» escume très-ténue et déliée ; qu'elle faisoit des mouve-
» mens merveilleusement violens, sans aucune mutation
» ny en son pouls, ny en sa respiration, ny en sa couleur ;
» qu'elle avoit sinon parlé, au moins répondu à une inter-
» rogation et en anglois et en grec. » Telles étaient les quatre principales raisons sur lesquelles s'appuyaient les médecins pour soutenir le fait de la possession. L'auteur anonyme s'efforçait de les ruiner, c'était son droit ; à côté d'arguments sérieux, il en apportait de pitoyables, c'était son affaire. Mais ce qui dépassait les limites, c'étaient ses insinuations. Elles indignèrent M. de Bérulle.

Les religieux dont il venait de vénérer de près les vertus, dont il admirait la science profonde, le P. Séraphin, le P. Benoît de Canfeld, l'auteur anonyme les traitait de

« bons pères », les livrait au ridicule, faisait même planer sur eux le soupçon de quelque imposture. Les médecins dont le sentiment était opposé à celui du docteur Marescot s'étaient laissé entraîner par crédulité, par désir de plaire au peuple, par des motifs plus bas encore : « Ils nous auoyent dit le jeudy matin qu'ils auoient tousiours pensé le faict de Marthe estre imposture ; mais » après midy, ils la veirent en l'air ; pour ce que les vapeurs montant au cerveau sont accidens semblables aux » suffusions, en sorte qu'on voit les choses hors de leur » place, comme il se peut démontrer par l'optique : mesme » se peut faire que quelqu'un par cette vapeur ait vu : » *duplicem Martham, unam humi, alteram in sublimi*[1]. » Les ecclésiastiques qui présidaient les assemblées n'étaient point épargnés davantage par le mordant auteur. Il les accusait, lors des derniers exorcismes, d'avoir interdit l'accès de la chapelle aux premiers médecins. « *Non patebant* » *fores*, s'écriait-il, *ne pateret veritas :* les portes n'étaient » pas ouvertes, de peur que la vérité ne fût découverte. » Mais, accusation plus grave encore, il insinuait fort clairement « que ce nouveau diable pourrait bien engendrer » quelque nouveau monstre de sédition ; et cette flammesche allumer une grande flamme. » Il parlait des bruits merveilleux que semaient par la ville « plusieurs encore » infectés du vieil leuain ». Il dénonçait le père de Marthe comme ayant « esté tousiours fort factieux par la commune » renommée ». Et à propos de cette fille, il rappelait on ne voit trop pourquoi « frère Clément, ce meschant et » maudit apostat duquel il auoit horreur de se souvenir. »

[1] *Discours véritable*, p. 35.

C'est pourquoi il louait fort le Parlement de ne s'être pas laissé émouvoir par les ecclésiastiques, par les prescheurs qui « en crient tout hault », et de s'être ainsi montré « vray » protecteur et défenseur de la piété et justice[1]. »

Répandu à profusion jusque dans les provinces, le « Dis» cours véritable » ne devait servir qu'à passionner encore davantage les esprits. On se demandait curieusement le nom de l'auteur. Était-ce Michel Marescot lui-même, ou Simon Piètre son gendre[2] ? Quelques-uns attribuaient cet écrit à un avocat de Paris, M. Le Bouteiller[3]. M. de Bérulle crut avoir découvert l'auteur : « Manceau de nation, » médecin de profession, libertin de religion, homme inco» gneu », dit-il. Il se trompait ; l'auteur était Normand et fort connu à la Cour, c'était le docteur Michel Marescot. Du reste, peu importait le nom de l'écrivain ; il fallait répondre. M. de Bérulle se décida immédiatement, et il le fit avec une étonnante rapidité. Le « Discours véritable » avait paru dans la seconde moitié de juillet[4]. Le « Traité » des Énergumènes » vit le jour quelques mois après. M. Marescot n'avait pas dit son nom, M. de Bérulle cacha le sien sous celui de Léon d'Alexis[5].

[1] Pages 39, 12, 3.

[2] Guy Patin attribuait ce discours soit à Michel Marescot, soit à Simon Piètre. Voyez BRUNET, *Manuel du libraire*, 5e édit., t. II, p. 758. Voyez aussi *Biblioth. hist. de la France*, par le P. Lelong, nouv. édit. par M. Fevret de Fontenelle. Paris, 1768, t. I, liv. II, a. 5, p. 321.

[3] Père de l'archevêque de Tours. C'est l'opinion de Tallemant des Réaux. *Historiettes*, t. II, LXX, p. 43. Dans le Commentaire, p. 100, on fait observer que l'ouvrage attribué à Le Bouteiller diffère peut-être de celui de Marescot. Ce n'est pas probable, et le fait de la suppression rapporté par Tallemant est une preuve de plus qu'il s'agit du même ouvrage.

[4] Le privilége est du 13 juillet 1599.

[5] *Traicté des Énergumènes, suiuy d'vn discours sur la possession de Marthe Brossier : contre les calomnies d'un médecin de Paris. Par Léon*

« Il est plus dangereux d'être empoisonné par l'oreille » que par la bouche, disait Platon, c'est un aduis utile en » tous temps et en tous lieux, mais nécessaire en ce siècle » et en ce pays de liberté, auquel les langues de vipères » sont en possession de glisser leur venin dedans les » âmes. » Ainsi débute M. de Bérulle, et, avec une grande habileté, il éloigne du débat ceux que le docteur Marescot voulait non moins habilement y faire intervenir. C'était chose délicate, en effet, que de combattre le Parlement, alors tout-puissant ; la faculté de médecine, qui, protégée par le Roi, retrouvait au lendemain des guerres civiles une nouvelle vie, et était, dans l'estime de tous, un corps aussi considérable qu'étroitement uni ; le Roi lui-même, de l'autorité duquel le médecin anonyme avait eu soin de se couvrir. Le Parlement ! mais « le médecin » de Paris a mal entendu son arrêt ». La faculté de médecine ! « c'est une escolle trop riche pour auoir enfanté un » si pauvre discours ; trop grave pour l'auoir approuué ; » trop modeste pour l'auoir publié ; trop unie pour l'auoir » dressé contre ses propres membres [1]. » Le prince ! mais « ne respirant que choses grandes, dignes de ses triomphes, » il ne se rabbaisse point à vn si petit subiect qui ne concerne ny sa personne, ny son état ; et d'ailleurs il scait » trop bien que : *Spreta exolescunt si irascare agnita videntur.* » Mais Henri IV n'avait point les vues que lui

d'Alexis. A Troyes, 1599. M. Alexis Socard (dans l'*Annuaire de l'Aube*, 1863) attribue l'impression de cet opuscule à Estienne de la Huproye.

[1] Sur l'union qui régnait entre les médecins de la faculté de Paris et sur leurs sentiments religieux, on trouve les plus intéressants détails dans un ouvrage aussi savant que spirituel, *Les Médecins au temps de Molière*, par M. le Dr M. Raynaud, ch. I, p. 17, in-12. Didier.

prêtait M. de Bérulle. Le 31 mai, le Roi écrivait de sa main un billet pressant à M. Marescot pour le décider à prendre la plume [1].

M. de Bérulle l'ignorait-il réellement? voulait-il plutôt l'ignorer? Toujours est-il que, ne trouvant plus devant lui qu'un adversaire anonyme, il réclame au nom de la liberté commune le droit de le combattre; et il le fait en des termes où l'on ne sait ce qui domine, du sourd mécontentement causé par l'édit de Nantes, ou de la mâle jouissance qu'il éprouve à lutter pour la liberté de l'Église :

« Estant desormais libre d'escrire et de parler de Dieu » selon son goust, sans respect de la créance commune, » ie me tiens assuré en discourant de l'ennemy de son » nom, selon ce qui en a esté iugé par les doctes prélats » de l'Église; et me promets que ceste deffense ne sera » point arrestée, puisque ie lui donne cours auec le sauf- » conduit de la liberté publique ouuerte depuis peu de » temps en ce royaume; sauf-conduit le plus ample que » ie puisse obtenir, car il a lieu par toute la France; le » plus durable, car il est gravé du fer et signé du sang des » guerres passées; le plus agréable à ceux qui pourroient » l'interdire, car il est l'ouurage de leurs mains; et le plus » propre à mon intention, car aussi ie ne demande que » liberté, non d'agir, mais de parler, non d'accuser, mais » de deffendre. Elle ne sera pas desniée en ceste saison de » liberté fraischement establie; et en la France, pays libre » s'il y en eust onques, puisqu'un ancien a dit : *In civitate*

[1] *Recueil des lettres missives de Henry IV*, publié par M. Berger de Xivrey, t. V, p. 127. La question de l'auteur, que Brunet laisse indécise, est donc maintenant tranchée.



» *libera*, *liberam esse linguam oportere*[1] : ses lois que nous » appellons le cyment de l'Estat ne seront pas violées en » un subiet auquel il s'agist du diable, puisque Dieu mesme » n'est pas exempt de la licence effrénée de ceste liberté ! » Et il sera libre à vn ecclésiastique de deffendre l'Église, » puisqu'il a bien esté permis à vn médecin de l'accuser. » Car, dit-il, en se tournant, ce semble, du côté du Parlement, « ie ne puis m'imaginer que ceux-là mesmes » qui nous apprennent tant soigneusement les libertés de » l'Église gallicane, veuillent l'asseruir si estroitement » qu'ils ne luy laissent la liberté de hausser la voix pour » se deffendre. » Et il ajoute ces belles paroles : « L'Église » visible n'a rien de si propre que la langue ; c'est le » lien par lequel le corps est uni et auec son chef et auec » ses membres ; c'est le premier don qu'elle a receu à l'ad- » uenement de son Espoux qui luy apporta le don des » langues comme son douaire. Elle en aura donc l'vsage » libre au moins pour sa deffense[2]. »

Le lecteur ainsi « averti », M. de Bérulle entre en matière. Il examine successivement la possibilité, les effets, les remèdes de la possession, et il le fait avec une originalité dans la conception, un enchaînement dans les idées, une vigueur de raisonnement, une énergie de style, qu'on ne trouve dans aucun écrit de ce genre[3], et qui dut dès les premières lignes saisir ses lecteurs.

[1] Tacite.

[2] *Traicté des Énergumènes,...* Troyes, 1599. Au lecteur, p. 8 et 9. Cet avis fort curieux n'a pas été réimprimé dans les éditions subséquentes.

[3] Voyez, par exemple, *Disquisitionum magicarum libri sex, auct. M. del Rio S. J. Presbyt.*, Col. Agripp., 1679, et dont la première édition est de février 1599, petit in-4° ; ouvrage que M. de Bérulle a connu et

D'un regard, M. de Bérulle embrasse d'abord l'œuvre de Dieu. Il y voit l'homme placé au centre du monde « entre le ciel et l'enfer, par sa résidence; entre le temps » et l'éternité, pour la durée; entre Dieu et le diable, par sa » liberté; entre les anges et les animaux, par sa nature. » Il admire comment son corps le rattachant à la matière, son âme le liant aux esprits, il participe aux biens et aux misères de la nature corporelle et de la nature angélique. Il ne s'étonne donc pas que de même qu'il est tantôt recréé et tantôt travaillé par la rencontre des choses corporelles, ainsi il soit consolé par les visites des bons anges et affligé par les assauts des mauvais. « Disons donc que les anges » conversent avec les hommes comme parties d'vn mesme » monde, comme officiers d'vn mesme maistre, comme » personnes douées presque de mesme esprit, et comme » créatures destinées à vn mesme sort. Et que de la société » de deux si grands suiets, l'ange et l'homme, il ne s'en » peut rien attendre soit en heur soit en infélicité qui ne » soit extrême. »

Leur alliance, en effet, n'a pas été rompue par la chute. Satan, au contraire, cherche à la rendre plus étroite avec l'homme tombé comme lui. Banni du ciel, « battu et poursuiuy des bons anges, il fait sa retraite » dans ce petit monde »; il se réfugie dans son corps, « et » bien que l'âme y réside, comme en son domicile, si est-» ce qu'il en prend possession, et ostant le pouvoir et

qu'il cite dans son *Traité des Énergumènes*. — Voyez aussi un ouvrage publié trente ans plus tard, *Diversi tractatus de Potestate ecclesiasticæ coercendi dæmones*.... Coloniæ Agrippinæ, 1629, petit in-4°, et de nos jours, *la Mystique divine, naturelle et diabolique, par Görres*, traduit par Charles Sainte-Foi, t. IV et V. Poussielgue, 1861.

» l'usage qu'elle y a, il substitue en son lieu sa force et » son activité [1]. »

Cette « invasion furieuse que nous appelons posses-» sion » plonge celui qui en est la victime dans une misère effroyable. M. de Bérulle la décrit avec la plus vigoureuse précision. Il montre Satan causant au corps un tourment extrême, livrant à l'âme de violents combats; privant le possédé de la faculté d'agir, comme s'il était mort; le faisant pâtir, comme s'il était vivant; excitant ses passions, entravant l'exercice de ses facultés, et s'acharnant avec une rage infernale à diviser le corps d'avec l'âme et l'âme d'avec Dieu [2].

A un mal si terrible et si fréquent, Dieu, qui le permet par justice, a préparé un remède dans sa miséricorde. Jésus-Christ l'a appliqué le premier, puis il l'a légué à ses apôtres, « renforçant la milice de son Église d'vn ordre » particulièrement destiné au combat et à l'expulsion des » malings esprits [3] ». Et comme avant d'exorciser il faut s'être assuré du fait de la possession, M. de Bérulle expose dans les détails les plus circonstanciés quelles sont les

[1] Pages 18, 22, 21.

[2] La question de la possibilité de la possession ne fait pas un doute pour les catholiques; mais du temps de M. de Bérulle, certains protestants allaient bien plus loin que l'Église à ce sujet. Je trouve dans l'*Histoire manuscrite de l'Église de Troyes*, par Pithou, ouvrage que j'ai déjà cité, le curieux passage que voici : « Les bonnes gens du pays croyoient que » c'estoient personnes transformées en loups garous, qui est une opinion » que quelques sçavants personnages ont maintenu par plusieurs (*mot illi-» sible*) fortes raisons, et par l'expérience d'infinis exemples, estre véritable, » ainsy que Bodin l'escrit amplement en sa *Demonomachie des sorciers*, » livre I, ch. VI. Mays aussy il s'en trouve quelques austres qui tiennent le » contraire, etc., etc., et il leur donne leurs raisons. » (Bibl. nat., *fonds Dupuy*, 698.)

[3] Page 44.

causes qui la préparent ou la déterminent, et à quels signes on peut reconnaître la présence de Satan : considérations qui, par l'érudition qui les appuie, supposent chez leur auteur une immense lecture, et, par les principes auxquels il les ramène, une rare force d'esprit. Dans un dernier chapitre, M. de Bérulle cherche « quel est le dessein de Satan contre l'Église qui le veut déposséder », et après avoir démasqué la multiplicité de ses fraudes, il conclut en ces termes énergiques : « Vray est que Dieu » qui pose des bornes à sa rage quand il tourmente l'éner- » gumène, met aussi des limites à sa ruze quand il essaye » de tromper l'Église, afin qu'il soit vaincu en sa force » par la patience de l'un, et en sa fraude par la prudence » de l'autre. Et lors ce prince du siècle, qui se voit des- » couuert, a recours au crédit que cette qualité luy donne » parmi le monde, duquel il emprunte la force et la ca- » lomnie comme deux bras pour combattre l'Église et pour » maintenir sa possession. L'Église qui n'a point d'armes » contre la force, a contre les calomnies de l'innocence » en ses actions, de la vérité en ses paroles, de l'autorité » en ses iugemens pour se deffendre [1]. »

Le « Traicté des Énergumènes » n'est pas seulement un exposé exact, savant de la doctrine de l'Église sur les possessions, c'est une œuvre vraiment originale. Tout homme qui a profondément creusé une idée, ramène et rattache à ce point central et préféré de son esprit toutes ses autres conceptions : hommage instinctif à l'unité suprême de la Vérité. M. de Bérulle, convaincu dès lors que toutes les œuvres de Dieu trouvent dans le mystère de

[1] Page 83.

l'Incarnation leur type premier et leur fin dernière, examine à la clarté de ce haut et fécond principe l'objet particulier de son étude. Rien ne lui semble plus propre à montrer la grandeur du mal de la possession, que de la mesurer sur la grandeur même du bien qu'elle exprime. Or, ce bien, c'est le sacré mystère de l'Incarnation dont elle est une contrefaçon. « Comme il a pleu à Dieu », dit-il, « d'unir nostre nature à l'hypostase de sa divinité, » ainsi le singe de Dieu[1] se plaist à s'vnir à cette mesme » nature par vne possession qui est l'ombre et l'idée de la » possession singulière que Dieu a prise de nostre huma- » nité en Jésus-Christ. » Et il poursuit ce parallèle, qui éclaire d'une vive et nouvelle lumière les conséquences de la possession diabolique.

Le remède que Dieu a préparé contre un mal si terrible tire lui-même du mystère de l'Incarnation sa souveraine efficacité. Mais M. de Bérulle ne s'arrête pas à admirer son effet immédiat : le démon chassé, l'énergumène rendu à ses semblables et à lui-même ; il voit dans le pouvoir confié à l'Église sur les esprits mauvais, une autorité qui console l'humanité de sa chute et l'élève plus haut que le point d'où elle était tombée ; grandeur dont il ne peut trouver le principe que dans la consanguinité qui unit désormais l'homme à celui dont l'empire est universel, à Jésus-Christ.

Du moins, pensera-t-on peut-être, si ce mal est d'autant plus grand qu'il a son type dans l'Incarnation, il sera d'autant moins fréquent que l'Incarnation le combat plus efficacement. Non, répond M. de Bérulle ; et

[1] *Simius Dei*, expression de Tertullien.

encore que son affirmation semble contestable, on ne saurait nier l'élévation et la force des raisons qu'il apporte à l'appui. « La Providence de Dieu », dit-il, « coule incessamment par la permission du mal et par l'opération du » bien », et il y a toujours entre les deux une mystérieuse proportion. Or, comme l'opération de Dieu n'a jamais été aussi admirable qu'en l'Incarnation, la permission deviendra plus étendue depuis l'accomplissement de ce mystère, et elle s'exercera sur ce mal extraordinaire et surnaturel que nous appelons la possession : conception subtile, mais qui prouve à quelle profondeur le jeune controversiste avait creusé la question et avec quelle logique inexorable il poursuivait, jusque dans leurs dernières conséquences, les principes qu'il avait posés.

Le « Discours de l'Abnégation intérieure » avait montré dans son auteur un philosophe, le « Traicté des Énergumènes » révéla en lui un théologien. L'un brillait surtout par le rigoureux enchaînement des propositions et la minutieuse exactitude des détails, l'autre par l'originalité de la pensée et la largeur de l'horizon. Dans le premier ouvrage, M. de Bérulle, disciple des Jésuites, laissait espérer un moraliste mystique; dans le second, disciple des Pères, il promet un apologiste digne d'eux. Avec l'étude et avec l'âge, il a grandi. L'heure des tâtonnements n'est plus. Il a trouvé sa voie, accusé sa méthode, posé les fortes bases de sa doctrine. Déjà le mystère de l'Incarnation lui est apparu dans sa féconde unité et son immense rayonnement, et sa pensée en a gardé l'ineffaçable empreinte. Heure bénie que celle où s'est manifesté à une grande intelligence l'idée mère et maîtresse de toutes ses concep-

tions, surtout lorsque ce n'est point une idée abstraite, mais une idée personnelle et vivante à laquelle on peut, avec son esprit, livrer pour jamais son cœur[1].

Le « Traicté des Énergumènes » n'était que la première partie de la tâche de M. de Bérulle; dans une seconde partie, évoquant à son tour l'affaire de Marthe Brossier, il se proposait de justifier l'Église « en son comportement » et son iugement », de « maintenir Marthe en son inno» cence », de défendre « l'aduis » des médecins de Paris. A un travail théologique sur la « Thèse » succédait un discours polémique sur l' « Hypothèse », selon la distinction du docteur Marescot; après avoir exposé la vérité en elle-même, il s'agissait de la défendre en une de ses applications. Aussi quelle différence dans le ton de ces deux écrits! Autant le « Traicté des Énergumènes » est calme, autant le Discours sur la possession de Marthe Brossier est vif. Persuadé qu'il est en présence d'un calomniateur, M. de Bérulle le lui dit. Les mots durs tombent pressés de sa plume : ce qui en atténue la portée, c'est que, bien souvent, ils sont une traduction. Les auteurs profanes et sacrés, anciens et modernes, s'unissent en effet pour fournir à Léon d'Alexis des armes contre le docteur anonyme. Pline et saint Cyprien,

[1] M. Perennès (*Vie de saint François de Sales*. Paris, 1864, in-12, t. I, liv. III, ch. x, p. 273-274) attribue au saint évêque de Genève un *Traité de la Démonomanie* ou *des Énergumènes*, qu'il ne fit point imprimer, dit-il, mais qu'il avait composé contre un médecin de Paris. A en juger par l'analyse qu'il en donne, c'est tout simplement l'ouvrage de M. de Bérulle. Même nombre de chapitres, mêmes idées, mêmes expressions. On n'y retrouve en outre ni le style, ni la manière de saint François de Sales. L'autorité de Ch. Auguste de Sales ne suffit pas contre des preuves si évidentes d'une méprise. Car M. Perennès sait mieux que personne (Préface, p. XVI) avec quel soin il faut contrôler les affirmations du pieux, mais parfois infidèle historien.

Pindare et Tertullien, Térence et saint Augustin, marchent de front; Properce et Virgile sont moins étonnés du voisinage d'Averrhoës que de celui du R. P. Del Rio et du docteur Philalteus, « *medicus et philosophus clarissimus* ». On pense bien que des traits reçus de tant de mains et venus de si loin se sont quelque peu émoussés. Ils ne portent pas toujours. La mémoire refroidit l'ardeur de la dispute plus qu'elle ne la sert, et, au résumé, dans une polémique de ce genre, le goût reçoit beaucoup plus de blessures que la charité.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait des choses excellentes dans ce discours. Si les citations paraissent quelque peu hors de propos, quand elles s'appliquent au médecin anonyme, elles reprennent toute leur force lorsqu'il s'agit d'élucider un point de doctrine, un usage disciplinaire, un fait d'histoire ecclésiastique. Ainsi au sujet de l'usage des exorcismes, de la conduite de l'Église envers les énergumènes, M. de Bérulle fait preuve d'une rare connaissance de l'antiquité. On voit que, fidèle à sa résolution, « il a vécu avec ses livres ». Faut-il défendre la sollicitude dont Marthe Brossier a été l'objet, il rappelle, et par des arguments incontestables, que l'Église a toujours prodigué aux énergumènes les soins les plus compatissants. Sa discussion pour justifier M. l'évêque de Paris est serrée et lumineuse; et quand il revient sur le droit exclusif qu'a l'Église de juger des possessions, c'est avec une gravité et une autorité remarquables. Les mots heureux, ou plutôt élevés, ne lui font pas défaut. Afin d'engager le lecteur à le suivre : « Ouvre ton âme à cette remontrance », lui dit-il, « et d'autant plus volontiers que faisant part de

« l'Église offensée, tu as part à cette défense[1]. » Et pour se justifier d'entrer un peu tard en lice : « Je parle », s'écrie-t-il, « en faueur d'une Église, le bien et l'honneur » de laquelle est hors de prescription. »

Ce vif et curieux opuscule ne fut pas achevé; M. de Bérulle l'interrompit subitement. Qu'était-il donc advenu? Tandis qu'il écrivait sa réfutation du « Discours véritable », Henri IV avait appris que Marthe Brossier, enlevée de Romorantin, où elle devait résider par arrêt de la cour, avait été conduite par l'abbé de la Rochefoucauld sur les terres du Pape en Avignon. Il en écrivit aussitôt à son ambassadeur. Le cardinal d'Ossat négocia cette délicate affaire, et avec tant de succès, que le Roi eut gain de cause. Henri voulait toujours la victoire; il était trop habile pour chercher toujours le triomphe. Aussi, bien loin d'éterniser le souvenir de cette discussion, ne chercha-t-il au contraire qu'à l'étouffer, et par ses ordres on retira, autant qu'il fut possible, les exemplaires du Discours de Marescot. Que devait faire M. de Bérulle? Le Pape et le Roi étaient d'accord. Il ne lui restait qu'à mettre bas les armes. Il n'acheva pas son discours, et fit supprimer les pages déjà imprimées.

[1] Les exemplaires de la Bibliothèque nationale ne contiennent pas le *Discours sur la possession de Marthe Brossier*. Celui de la Bibliothèque de l'Arsenal n'en a que le titre. Il en est de même de l'exemplaire conservé à la Bibliothèque d'Auxerre et de celui que possède M. Manceau, secrétaire de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Le seul exemplaire où j'aie trouvé le *Discours* est celui de la Bibliothèque de Troyes, mais il s'arrête brusquement à la page 56 et laisse le sens suspendu. M. Paul Lacroix (le bibliophile Jacob) et M. l'abbé Coffinet, chanoine de Troyes, qui ont bien voulu m'aider dans mes recherches, en concluent qu'on a eu intérêt à faire disparaître le *Discours*. Dans toutes les réimpressions, l'*Avis au lecteur*, qui est en tête de tous les exemplaires de 1599, a été également supprimé.

On admira fort l'habileté du Roi, et comment. « pour » auoir sceu mespriser la fourbe après l'auoir éludée, il n'en » fut pas parlé dauantage[1] ». D'autres, plus soumis que convaincus, trouvèrent qu'en cette circonstance on avait quelque peu sacrifié les droits de l'Église aux exigences de l'État, le tout pour le plus grand bien de la paix. Peu à peu cependant les esprits se calmèrent. Henri, qui se connaissait en hommes, avait dû être frappé de la haute intelligence du jeune théologien. Il avait dû être sensible au respect sincère autant que politique avec lequel le jeune de Bérulle avait toujours écarté sa personne de tous les débats[2]. Il le savait d'ailleurs neveu de MM. Séguier. Tant de raisons réunies n'étaient point nécessaires pour décider le Roi à s'attacher un ecclésiastique dont l'avenir était plein de promesses. L'occasion s'en offrit bientôt; il s'empressa de la saisir.

[1] *Les Historiettes* de Tallemant des Réaux, IIIe vol., CLVI, p. 357. Éd. P. Paris et Monmerqué.

[2] J'ai cité plus haut l'éloge du Roi que renferme l'*Avis au lecteur*. M. de Bérulle s'étend bien davantage dans le *Discours de la possession de Marthe Brossier*. M. de Bérulle ne cessa pas néanmoins de s'intéresser au sort de Marthe Brossier. J'en trouve la preuve dans une lettre autographe d'un parent de madame Acarie, le P. Rabin, jésuite, lequel écrivant à M. de Bérulle, lui raconte avec de grands détails les nouveaux exorcismes faits sur Marthe à Tarascon. (Archives nationales, M. 234.)



CHAPITRE VI.

M. DE BÉRULLE A LA COUR ET CHEZ LES PÈRES JÉSUITES.

1599-1600.

La chapelle du Roi. — Les *aumosniers servants*. — M. de Bérulle est nommé aumônier honoraire, 16 décembre 1599. — Il paraît rarement à la Cour. — Livre de du Plessis-Mornay sur l'Eucharistie. — Propos de M. du Perron. — Conférence de Fontainebleau. — M. de Bérulle y assiste l'évêque d'Évreux. — Mécontentement des officiers de M. du Perron. — Conversion de M. de Sainte-Marie du Mont. — Éloignement croissant de M. de Bérulle pour le monde. — Il part pour Verdun. — Sa retraite chez les PP. Jésuites. — Ses sentiments et ses résolutions. — Lettre du R. P. Aquaviva, général de la Compagnie de Jésus. — Propos tenu par Dom Beaucousin à madame Acarie.

Henri IV, comme ses prédécesseurs, avait une chapelle considérable. Avec son bon sens ordinaire, il avait compris, même avant sa conversion, la haute convenance et la nécessité d'une telle institution chez les fils aînés de l'Église. Aussi, prévoyant l'avenir, avait-il, dès lors, pris soin de la conserver. Plus tard, il y avait apporté, comme partout, de sages réformes, qui témoignaient autant de la sincérité de sa foi que de son goût pour le bon ordre. Il avait supprimé des fonctions inutiles, augmenté celles qui lui semblaient nécessaires. En 1599, la chapelle du Roi comptait huit « aumosniers ordinaires ou servans », ainsi appelés parce que deux d'entre eux servaient par quartier, et huit clercs de chapelle [1]. Ils avaient tous pour

[1] *L'Histoire ecclésiastique de la Cour, ou les antiquitez et recherches de la chapelle et oratoire du Roy de France, depuis Clovis Ier iusques à nostre temps........ par Guillaume du Peyrat, protonotaire du Saint-Siége, con-*



supérieur le grand aumônier, qui était alors Renaud de Beaune, archevêque de Bourges. Outre ces aumôniers, dont les fonctions étaient assez multipliées, il y avait les « aumosniers honoraires » réputés officiers du Roi, et jouissant d'un certain nombre de priviléges.

Henri IV ne pouvait s'attacher M. de Bérulle en qualité d'aumônier servant. Les goûts bien connus du jeune prêtre pour l'étude et la retraite, son aversion pour le monde et surtout pour la Cour, eussent exposé le Roi à un refus. Mais le titre d'aumônier honoraire ne créant aucune obligation incompatible avec les attraits de M. de Bérulle et lui rendant même plus facile, en mainte circonstance, l'exercice de son ministère, il l'accepta sur la proposition du Roi. Les lettres patentes qui lui conféraient cette dignité furent expédiées le 16 décembre 1599, et il prêta serment, entre les mains de l'archevêque de Bourges, le 4 mars 1600 [1].

seiller et ancien aumosnier seruant des roys Henry le Grand et Louis XIII. A Paris, chez Henry Sara, MDCXLV, in-fol., liv. I, ch. LXXV, p. 457.

[1] Ce n'est pas sans quelque hésitation que je refuse à M. de Bérulle le titre d'aumônier ordinaire du Roi, car de graves autorités le lui donnent. Hervé, dans sa *Vie manuscrite du cardinal de Bérulle*, conservée aux Archives nationales (M 220), ch. VII, dit positivement que *le seizième décembre de la même année mil cinq cent quatre-vingt-dix-neuf, Henry le Grand, par ses lettres patentes, nomma notre vertueux Prestre pour son aumônier ordinaire.* Batterel, Goujet, à plus forte raison Tabaraud, le répètent sans donner de nouvelles preuves. Ce qui est plus grave, c'est que je trouve M. de Bérulle également qualifié de *conseiller et aumônier ordinaire du Roy*, dans un acte de donation fait par M. Acarie, le 30 décembre 1608 (Arch. nat., S. 4661, cote 99, 1re liasse). Mais, à ces autorités, s'oppose celle d'un homme très-compétent. Guillaume du Peyrat, dans son curieux et savant ouvrage cité plus haut, donne (liv. I, ch. LXXXV, p. 457) la liste des aumôniers servants sous Henri IV, et il était aux sources pour le savoir, l'étant lui-même. M. de Bérulle ne s'y trouve pas. Pour trancher la question, dans l'impossibilité où j'étais alors de faire moi-même de nouvelles recherches aux Archives, je me suis adressé à M. Luce,



M. de Bérulle ne changea rien à la manière de vivre qu'il avait adoptée. En un temps où les ecclésiastiques affectaient une tenue peu conforme à la gravité de leur état, à Fontainebleau comme à Paris on ne le vit jamais qu'« avec la soutane, les cheveux courts et la tonsure » cléricale[1] ». Il se fit une règle de n'aller à la Cour que lorsqu'il y serait mandé, et Henri IV, qui, par de spirituelles boutades ou de mordants avertissements, rappelait si volontiers à des évêques courtisans le devoir de la résidence, remarqua bientôt la « sauvagerie » de son jeune aumônier ; la manière dont il la lui reprocha témoigne évidemment du respect et de l'affection que lui inspira dès lors un caractère si esclave de ses devoirs et si ferme dans ses résolutions.

M. de Bérulle parut cependant à la Cour dans une cir-

l'éminent éditeur de Froissard. Il s'y est employé avec une bienveillance dont je le remercie. Il n'a rien découvert. On ne possède pas aux Archives d'état officiel des aumôniers de Henri IV. Ces états ont été brûlés dans l'incendie de la Chambre des comptes. Les Archives n'ont pour le règne de Henri IV que des fragments copiés à la Cour des aides. Quelques-uns se rapportent à l'année 1598 ou 1599; mais l'état des aumôniers ne s'y trouve pas. De 1598, il y a une lacune jusqu'à 1611. Pour cette dernière année, on a l'état des aumôniers du Roi; quatre noms y figurent : celui de M. de Bérulle n'y est pas. En présence de documents aussi contradictoires, obligé d'embrasser l'opinion la plus probable, je me range à celle qui n'accorde à M. de Bérulle que le titre d'aumônier honoraire. Mes raisons sont celles-ci : son éloignement pour le monde; les reproches que lui fait Henri IV de ce qu'il ne parait jamais à la Cour; or, comme aumônier servant, il eût dû s'y trouver fréquemment; ses occupations nombreuses, ses continuels voyages, ses absences prolongées, qui ne se concilient pas avec les fonctions d'aumônier ordinaire, telles que les décrit du Peyrat. Pourquoi n'ajouterais-je pas que redoutant l'écueil dont ne se méfient pas suffisamment des biographes, d'ailleurs fort honnêtes, celui d'accroître sans preuves suffisantes les titres ou les vertus de leur héros, je ne veux employer à l'histoire du mien que des preuves irréfragables?

[1] *Vie de quelques Prêtres de l'Oratoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, par le P. Cloysault, de la Congrégation, p. 22. (Le manuscrit appartient aux Pères de l'Oratoire.)

constance mémorable. Ce fut lors de la fameuse conférence de Fontainebleau.

M. du Plessis-Mornay avait composé en français un « Traité de l'Eucharistie et du sacrifice de l'ancienne » Église. » Le mérite de l'écrivain, la hardiesse de ses affirmations, l'érudition profonde que semblaient attester des citations innombrables des Pères grecs et latins, et même de quelques auteurs scholastiques ; la conclusion qu'en tirait contre la doctrine de l'Église, et avec sa hauteur accoutumée, celui qu'on appelait alors le « Pape des » huguenots », tout se réunissait pour faire de l'apparition de ce livre un véritable événement. Aussi, à peine était-il en vente, que les docteurs catholiques s'empressèrent de le lire ; ils le trouvèrent bien moins redoutable qu'ils ne l'avaient d'abord pensé. Tel fut l'avis du plus savant et du plus éloquent de tous, M. du Perron, alors évêque d'Évreux. Après avoir examiné l'ouvrage de M. de Mornay, il dit très-haut qu'il se faisait fort d'y trouver plus de cinq cents citations fausses. Le duc de Sully, avec lequel M. du Perron entretenait des relations amicales, eût voulu étouffer l'affaire, bien que Mornay ne lui fût nullement sympathique. Mais celui-ci n'osait déjà plus reculer, malgré d'assez vives inquiétudes dont madame de Mornay, avec quelques rares amis, était l'unique confidente ; et dans un écrit qu'il fit imprimer à Paris, il demanda que M. du Perron et tous ceux qui l'accusaient de falsification, souscrivissent à la requête qu'il avait dessein d'adresser au Roi. Il y suppliait Sa Majesté de nommer des commissaires savants et d'une probité reconnue pour examiner son livre, et décider si les reproches qu'on

lui faisait étaient bien ou mal fondés (20 mars). M. du Perron, alors au château de Condé dans son diocèse, accepta avec empressement la proposition, et convint avec lui de demander au Roi que les commissaires jugeassent de leur différend en présence de Sa Majesté, au cas qu'elle daignât assister à la conférence, et que ses occupations le lui permissent [1]. Il fut fait selon leur désir. Du côté des catholiques, Jacques-Auguste de Thou, président au Parlement de Paris, François Pithou et Nicolas Lefèvre, furent choisis pour commissaires. Du côté des protestants, Calignon, chancelier de Navarre, et en sa place, parce qu'il était malade, La Canaye, président en la chambre de Languedoc, avec Isaac Casaubon, reçurent la même charge. Le Fèvre ayant été empêché, le Roi choisit pour le remplacer Jean Martin, docteur en médecine [2].

A Paris et en province, il n'était question que de la conférence, et on peut juger, par la foi profonde de M. de Bérulle, de l'intérêt qu'il eût pris à une joute si sérieuse, alors même qu'il n'aurait dû en être que le simple spectateur. Mais M. du Perron, qui le connaissait et avait apprécié à leur juste valeur sa science et sa maturité, « voulut bien l'avoir pour second dans une querelle où il » devoit avoir le Roy pour témoin [3]. » Le prélat lui com-

[1] *Histoire universelle*, de J. A. de Thou, t. XIII, liv. CXXIII, p. 446, in-4°. Londres, 1734.

[2] Dans les *Mémoires historiques et littéraires sur le Collége de France*, par M. l'abbé A. P. Goujet (Paris, 1758, t. III, p. 63), on lit que le docteur Martin se trouva à la fameuse conférence de Fontainebleau, « dans » laquelle M. de Bérulle, alors général de la Congrégation de l'Oratoire, » fit un rolle si glorieux. » — Quelle distraction étrange, chez un homme aussi savant que Goujet! L'Oratoire, il le savait pourtant, ne fut fondé qu'en 1611.

[3] HABERT, liv. I, ch. IX, p. 141. — DU VERDIER, *Cardinaux illustres*,

muniqua d'avance tout le plan de la conférence, et concerta avec lui la méthode dont il se proposait de faire usage. Il le chargea en même temps de recueillir et de vérifier les passages des Pères et des auteurs ecclésiastiques qui devaient y être discutés [1].

M. de Bérulle se rendit donc à Fontainebleau. Il y trouva toute la Cour en émoi, et Henri IV lui-même si préoccupé, « que M. de Loménie, secrétaire du cabinet, » ne se peut tenir de luy dire que la veille de Coutras, » d'Arques et d'Ivry, il ne se montroit pas estre en sy » grand'peine, ce qu'il luy avoua [2]. » M. de Bérulle était moins inquiet. Il savait que M. de Mornay avait reçu un peu de toutes mains les passages des Pères dont il avait émaillé son livre, ce qui expliquait leur fausseté, sans porter atteinte à son honneur. Il connaissait et estimait la réfutation qu'en avait déjà publiée le P. Fronton du Duc, de la Compagnie de Jésus [3]. Il avait de ses yeux collationné nombre de textes, et pu en constater la fausseté.

Le 4 mai, on s'assembla, à une heure de l'après-midi, dans une salle du palais de Fontainebleau. Le Roi avait à sa droite M. du Perron, à sa gauche M. du Plessis-Mornay.

p. 532. — LOCYTRE, *Mém. man.* (Arch. nat. M. 233). — GAUCHER, *Oraison funèbre de M. de Bérulle*, p. 24, citée par BATTEREL, *Mém. man.*, liv. I, n° 20. — DOM D'ATTICHY, *De rebus gestis card. Berulli*, liv. II, ch. XIV.

[1] Le P. Batterel (*id.*, *ibid.*) dit avoir trouvé parmi les papiers de M. de Bérulle trois récépissés de livres pris par lui à la Bibliothèque de Sorbonne, pour l'usage de M. d'Évreux. Ce sont tous livres de théologie, et ayant un rapport visible à cette conférence. La date des récépissés vient à l'appui : ils sont du 19, 21 et 24 avril 1600.

[2] *Mémoires de madame de Mornay*, Paris, Renouard, 1868, t. I, p. 376.

[3] *Histoire de France*, par le P. J. Daniel, S. J. Paris, 1751, in-4°, p. 382. — Lettre autographe du P. Fronton du Duc à M. de Bérulle. (Archives nationales, M. 234.)

Les commissaires prirent place, ainsi que deux cents personnes environ, gentilshommes catholiques et protestants, avides de connaître l'issue de ce redoutable tournoi.

Après un petit discours du chancelier, quelques paroles de M. du Perron, louangeuses pour le Roi et respectueuses pour M. de Mornay, et la réponse de ce dernier, on arriva au fait.

L'évêque d'Évreux avait, deux jours auparavant, fourni à son adversaire une liste de soixante passages qu'il prétendait avoir été ou falsifiés, ou tronqués, ou pris à contre-sens, promettant, quand on aurait conféré sur ceux-là, d'en donner d'autres, jusqu'à la concurrence de cinq cents, ainsi qu'il s'y était engagé. Sur ces soixante, M. de Mornay en avait choisi dix-neuf, qui firent le sujet de la dispute [1].

M. de Bérulle se tenait auprès de M. du Perron, lui passant des notes [2], et se convainquant en l'entendant, plus encore peut-être qu'en lisant son livre, que « le sieur » du Plessis, nourri dans les tranchées et non dans les ca- » binets de la sapience soit humaine soit divine [3] », ne pourrait jamais se tirer du mauvais pas où l'avaient entraîné ses ministres.

[1] DANIEL, p. 385.

[2] M. de Bérulle, maître des requêtes, et neveu de notre cardinal, va jusqu'à avancer que du Plessis-Mornay, après la conférence, dit à M. du Perron : « Je serais venu aisément à bout de vous, sans votre second. » Et il prétend tenir ce propos de son propre père, Jean de Bérulle, conseiller d'État, et frère du cardinal (*Mémoires manuscrits*, Arch. nat., M. 233). Du Plessis, qui avait refusé d'adresser la parole à M. du Perron avant la conférence, ne chercha pas sans doute à lier conversation avec lui après qu'elle eut été levée. Ses préoccupations étaient alors trop sérieuses. Qu'on lise à ce sujet les *Mémoires de Sully*.

[3] M. DE BÉRULLE, *Œuvres de controverse*, Disc. I, sur la Mission des Pasteurs, VII. Edit. de 1657, p. 27.

On examina d'abord les passages de Scot et de Durand sur la présence réelle et sur la transsubstantiation ; et les commissaires décidèrent que dans l'un et l'autre cas, M. du Plessis, peu au courant de la méthode et du style des scholastiques, avait pris l'objection pour la réponse ; qu'il avait omis des mots essentiels dans les deux passages de saint Jean Chrysostome, et ceux de saint Jérôme sur l'invocation des saints ; que les paroles qu'il citait de saint Cyrille sur l'adoration de la Croix ne se trouvaient nulle part dans les ouvrages de ce Père ; que le texte tiré du code était véritablement de Crinitus, mais que Crinitus avait falsifié le code ; que les deux passages de saint Bernard que renfermait le huitième texte auraient dû être séparés, au moins par un *etc.;* ce fut le Roi qui fit cette remarque. Quant au neuvième texte, qui était tiré de Théodoret, il fut reconnu qu'on y avait pris le mot « idoles » pour le mot « images ».

A sept heures du soir, on se sépara. Le Roi était ravi et n'avait pu, durant la dispute, s'empêcher de dire à Sully : « Eh bien ! que vous en semble, de votre Pape ? » A quoi Sully avait répondu : « Il me semble qu'il est plus » pape que vous ne pensez. Car ne voyez-vous pas qu'il » donne un chapeau rouge à M. d'Évreux? Mais au fond, » je ne vis jamais homme si étonné, ni qui se défendît si » mal. Si notre religion n'avait un meilleur fondement que » ses jambes et ses bras en croix (car il les tenait ainsi), » je la quitterais plutôt aujourd'hui que demain [1]. »

On s'attendait à ce que la conférence se poursuivît le lendemain : M. du Perron « poussant sa pointe » demandait

[1] *Mémoires de Sully*, t. I, ch. XCXV.

une nouvelle séance[1]. Mais dans la nuit, M. du Plessis fut pris de vomissements, et hors d'état de continuer. Il demeura à Fontainebleau plusieurs jours encore, puis revint par eau à Paris, où madame de Mornay, que le ministre du Moulin avait déjà instruite de l'issue de la conférence, l'attendait dans la plus grande agitation[2].

Les catholiques triomphèrent; et Henri, saisissant habilement l'occasion d'affirmer ses sentiments, écrivit à M. d'Épernon le célèbre billet qui courut la France, et qui commençait par ces mots : « Mon amy, le diocèse » d'Évreux a gaigné celuy de Saumur... Certes, c'est un » des grands coups pour l'Église de Dieu qui se soit faict » il y a longtemps[3]. »

C'était vrai. Aussi la renommée de M. du Perron en reçut-elle un nouvel éclat. Mais les ecclésiastiques de sa maison, dont quelques-uns prétendaient recueillir les fruits temporels de sa victoire, ne surent pas dissimuler leur dépit de la confiance que leur maître avait témoignée à un étranger, en se l'associant dans une circonstance aussi solennelle. L'un d'eux s'emporta même jusqu'à reprocher à M. de Bérulle, dans les termes les plus amers et les plus blessants, de n'être venu avec l'évêque d'Évreux que dans l'espoir de nuire à ses officiers et de pousser sa fortune personnelle. M. Louytre, docteur de Sorbonne, fut outré d'un tel langage. Pour M. de Bérulle, il se contenta de répondre et sans paraître aucunement tou-

[1] *Abrégé chronol. de l'Hist. de France*, par le Sr de Mezeray. Amsterdam, 1696, t. VI, p. 225.

[2] *Mémoires de madame de Mornay*, t. I, p. 379.

[3] Cette lettre est rapportée dans les *Mémoires de madame de Mornay*, t. I, p. 377. Voy. aussi les *Lettres missives de Henry IV*.

ché : « Non, monsieur ; je ne suis pas capable de vous » faire tort ; mon dessein n'est nullement de vous nuire, » ny à personne de cette maison ; et je n'y serois point » venu, si l'on ne m'avoit mandé [1] » : rivalité misérable à laquelle M. de Bérulle dut sans doute de n'être pas nommé dans les actes de la conférence de Fontainebleau, donnés peu de temps après au public.

Que lui importait, du reste ? La cause de la vérité avait triomphé, et, par ordre du Roi, il allait même achever, en celui qui en avait été le premier instigateur, l'œuvre commencée à Fontainebleau. C'était un gentilhomme, nommé Sainte-Marie du Mont, dont madame de Mornay disait, en se servant d'une expression piquante dans sa bouche, qu'« il estoit tout résolu à la révolte [2]. » En effet, il songeait à se soumettre à l'Église, et après la conférence de Fontainebleau, décidé à rompre avec le calvinisme, il voulut se faire instruire plus complétement de la doctrine catholique. Le Roi l'envoya à M. de Bérulle, qui le disposa à son abjuration, et reçut ensuite sa confession générale [3].

Ce succès ne changea point le cours des pensées de M. de Bérulle, et ne lui fit pas aimer davantage le séjour de la Cour. Il eût pu s'imaginer que le Roi, qui l'avait

[1] LOUYTRE, *Mémoires manuscrits.* (Archives nationales, M. 233.) Voyez aussi HABERT, liv. I, ch. IX, p. 141.

[2] *Mémoires de madame de Mornay*, t. I, p. 371. Moréri dit qu'une baronnie du nom de Sainte-Marie du Mont, et située auprès du Grand-Vay, dans le diocèse de Coutances, appartenait à la maison de Rohan-Soubise. Il est à croire que le gentilhomme dont il s'agit ici appartenait à cette famille.

[3] Du Verdier, dans les *Cardinaux illustres*, prétend même que Sainte-Marie du Mont avait été persuadé par des raisons alléguées par M. de Bérulle : ce qui prouverait que ce dernier prit la parole dans la conférence.

distingué, le verrait avait plaisir ; et que ce prince, dont l'esprit était ouvert à toutes les questions, et qui, pendant ses repas, se plaisait à causer philosophie et théologie avec M. du Perron et ses aumôniers de service [1], entretiendrait volontiers le jeune neveu de ses fidèles serviteurs, MM. Séguier. M. de Bérulle ne se laissa point séduire. La controverse même était pour lui l'accomplissement d'un devoir, mais non la satisfaction d'un goût. Dans la parole parlée ou écrite, il voyait « l'interruption de ses vœux, de » ses larmes, de ses prières ; l'obligation de sortir hors la » tranquillité de sa retraite [2], » et il en souffrait. Le travail qu'il aimait, c'était l'étude solitaire, transformée par l'amour en une véritable contemplation ; et quand il lui fallait quitter le silence de sa demeure, les chemins qu'il préférait étaient ceux qui le conduisaient à quelqu'un des pèlerinages de Paris alors le plus en honneur. Il y célébrait la messe, et madame Acarie, qui d'ordinaire l'y rejoignait, y recevait la sainte communion de sa main [3]. Que de fois la vieille église de Notre-Dame le vit prosterné dans son enceinte ! Il lui était doux de venir invoquer Marie sous ces voûtes où avaient passé tant de générations, où tant de saints avaient prié, où tant d'âmes, en échange de leurs larmes et des cris de

[1] « J'ay un assez gros livre que i'intitule : *Les Propos de table du roy* » *Henry le Grand*, lequel contient toutes les questions que i'ay veu agiter » devant Sa Maiesté, par Monseigneur le cardinal du Perron, et par plu- » sieurs autres personnes de sçavoir et de mérite..... et peut-estre un iour » les mettray-ie en lumière. » (*Les Antiquités de la chapelle et oratoire du Roy de France*, liv. I, ch. LXXVI, p. 462.) Ce livre n'a pas été publié.

[2] M. DE BÉRULLE, *Œuvres de controverse*, disc. I, n. VII. Édit. de 1657, p. 27.

[3] HABERT, liv. I, ch. VII, p. 116.

leur foi, avaient reçu la lumière et trouvé la paix [1].

Lui aussi, il sollicitait la lumière. Il regardait son avenir, et ne voyait pas clairement ce que Dieu demandait de lui. Décidé à n'accepter aucune charge, aucun bénéfice, il se trouvait condamné à l'isolement. Ne devait-il pas, dès lors, chercher dans un ordre religieux une force que l'association seule peut donner? Il est vrai que jusqu'alors, tous ceux à la porte desquels il avait frappé s'étaient refusés, malgré leur admiration pour ses vertus, à ses humbles supplications. Mais n'était-il pas de son devoir de tenter un nouvel effort, et, dans une retraite décisive, de faire violence au ciel, de le contraindre à répondre? Il le pensa, et s'y résolut.

Les Pères Jésuites possédaient alors à Verdun une maison florissante. Dès 1570, l'évêque de cette ville, M. Baume, leur avait concédé l'hôpital Saint-Nicolas-la-Rivière, avec ses revenus et un fonds de mille francs «barrois» de rente annuelle, à charge de tenir gratuitement les classes, et d'enseigner les lettres grecques et latines [2]. Depuis leur exil de Paris, cet établissement avait pris une grande extension; ils y avaient même joint un noviciat, avec lequel M. de Bérulle entretenait de continuels rapports. Chargé, on s'en souvient, par la confiance des Pères de la Compagnie, de faire subir un premier examen à ceux qui s'y croyaient appelés, il envoyait à Verdun les sujets en qui il avait cru discerner les traits d'une vocation véritable. Il était donc connu de ces excellents Religieux,

[1] Voyez une touchante page sur Notre-Dame dans *la Vie chrétienne*, par Mgr Isoard, ch. IX, p. 243. Paris, Albanel, 1871.

[2] *Histoire de Verdun*, par le chanoine Roussel. Éd. de Bar-le-Duc.

et il connaissait lui-même la sagesse, l'expérience, l'habileté de leur supérieur le P. Laurent Magio, « homme » entendu, grave et d'un jugement très-grand[1] ». Tout le portait à venir chercher la lumière du ciel, à une époque si grave de sa vie, auprès de ceux qui avaient été les instituteurs de sa jeunesse. Il quitta Paris sans bruit, et arriva à Verdun vers la fin du mois d'août 1600[2].

Saint Ignace recommande à ceux qui veulent retirer de ses «Exercices spirituels» tout le fruit qu'on en peut recueillir, de faire la solitude autour d'eux et en eux, de se séparer de ce qu'ils ont de plus cher, afin d'entendre, dans le silence, la voix de Dieu seul[3]. M. de Bérulle le savait; et, se conformant à un avis si important, il s'efforça d'oublier pendant ces quelques jours, parents, amis, tout, en un mot, pour ne penser qu'à Dieu et à son âme. Il savait aussi que cet illustre maître de la vie intérieure exige de quiconque se livre aux exercices de la retraite, d'y entrer avec un grand courage et une grande libéralité envers son Créateur et Seigneur, lui offrant toute sa volonté et toute

[1] PALMA-CAYET, *Chron. sept.*, dans la *Collection des Mémoires sur l'Histoire de France*, de Michaud et Poujoulat, p. 275. — *Hist. de la Compagnie de Jésus*, par J. Crétineau-Joly. Paris, Lecoffre, 1859, in-12, t. III, ch. I, p. 29.

[2] Batterel (*Mémoires*, liv. I, n° 23) dit qu'il fit cette retraite quinze ou seize mois après son ordination : ce qui est exact. M. de Bérulle fut ordonné le 5 juin 1599, et il était à plus de la moitié de sa retraite le 10 septembre 1600, puisqu'il écrit que l'examen de sa vocation se faisait le jour de la fête de saint Tolentin, qui tombe à cette date. (*Retraitte du cardinal de Bérulle à la fin de sa vie*, par Habert, art. X, n° I, p. 39.)

[3] *Exercitia spiritualia Ignatii de Loyola*. Tolosæ, ex typ. sub signo Nominis Jesu, 1593, in-32. Tanto majorem faciet progressum spiritualis vitæ quanto magis ab amicis notisque omnibus et ab omni rerum humanarum sollicitudine sese abduxerit. » Annot. 20, p. 25.

sa liberté. M. de Bérulle n'eut pas de peine à pratiquer un conseil si conforme à ses attraits[1].

Dans cette maison de Verdun, pendant quinze jours, il se livra avec une ferveur admirable aux saints exercices dont Ignace de Loyola a laissé la règle et la tradition à son Institut; méditant cinq heures par jour sur les sujets qu'on lui proposait, y employant même une partie des nuits[2], consacrant les instants de liberté à la lecture, à de pieux colloques avec Jésus-Christ, et joignant le sacrifice de sa chair, cruellement macérée, à la généreuse offrande de son esprit et de son cœur. La fin de l'homme, le péché des anges, la mort, puis Jésus-Christ au mystère de son Incarnation et en celui de sa fuite en Égypte, tels furent, pendant les premiers jours, les objets principaux de ses réflexions. Il se conformait à la méthode de ses maîtres; mais il recevait en même temps des lumières qui permettaient de reconnaître déjà la forme de sa grâce et la vigueur de son esprit. Après avoir ainsi achevé sa préparation, dans la plus complète soumission aux règles qui lui étaient tracées, il aborda ce que saint Ignace appelle « l'élection »[3]. C'était le but de sa retraite, et du choix qu'il allait faire dépendait tout son avenir. « Je me suis recom-» mandé instamment à la très-sainte Trinité », écrivait-il alors, « à Jésus-Christ Notre-Seigneur, attaché pour moi » en croix; et pour m'acquérir le droit et les moyens du » salut et de la perfection, i'ay mis mon esprit et mon

[1] Voy. les *Exercices spirituels de saint Ignace de Loyola*, annotés par le R. P. Roothan, et traduits par le R. P. Jennesseaux. Paris, Adrien Leclère, 1861. Annotation cinquième, p. 7.

[2] *Id.*, 10e addit., p. 95.

[3] *Retraitte*..... art. II.

» cœur sous la protection de la très-sainte Vierge, afin » qu'elle dirige et tourne l'vn et l'autre selon sa volonté » et celle de Jésus-Christ son Fils. Je luy ay très-particu- » lièrement commis toute cette affaire, la suppliant de » me recevoir comme fils, comme pupille et orphelin[1]. » Puis il s'efforça d'entrer en un entier oubli de lui-même, et de n'avoir plus d'autre volonté que celle de Dieu.

Des dispositions si saintes, une si rare fidélité à la grâce, touchèrent le cœur de Dieu. M. de Bérulle était venu chercher la lumière, il la trouva. Par deux fois, dans la prière et au saint sacrifice, le Seigneur l'assura qu'il ne l'appelait point à l'état religieux, et qu'il le réservait pour une œuvre plus difficile, où des croix plus douloureuses ne lui seraient pas épargnées. Néanmoins, sentant que la nature n'avait aucune part en lui à la pensée d'entrer en religion, il fit de nouvelles instances. La réponse du ciel ne varia pas. La conclusion de ses exercices était évidente : Dieu ne l'appelait pas à la vie religieuse, mais à une vie purement ecclésiastique et sacerdotale; il ne lui deman- dait pas de changer d'état, mais de se perfectionner dans celui qu'il avait embrassé. Sa vocation n'était pas d'adop- ter l'esprit de telle ou telle société religieuse en par- ticulier, mais de travailler sans relâche à acquérir les vertus que chacune d'elles possède en un degré éminent. Toutes ces choses lui furent montrées « aussi clairement », dit-il, « que s'il les eût leues sur un papier. » Il se réso- lut donc, mais non sans douleur, à abandonner tout des- sein de vie religieuse; et, d'une main ferme, il écrivit ces mots qui résument l'état où il se trouvait au sortir de la

[1] *Retraitte*..... art. x, p. 83.

solitude : « L'âme ne fut pas néantmoins retirée de la reli-
» gion absolument, le goust m'en demeurant tousiours.
» Et ce n'est pas par aucune affection de la terre qu'elle
» est retirée de toute religion particulière, mais au con-
» traire ce luy est une espèce de croix et de sacrifice, de
» ne pouvoir satisfaire au désir qu'elle a de l'estat reli-
» gieux. Toutes les religions qui lui sont connues portent
» quelque opposition ou à son esprit de nature ou à son
» esprit de grâce. Or, nous auons receu de Dieu l'un et
» l'autre esprit; l'un en tant qu'hommes, l'autre en tant
» que chrestiens; l'un et l'autre a ses propriétez et ses
» offices; l'vn et l'autre doit estre pesé [1]. »

D'ailleurs, toujours en garde contre l'esprit malin qui eût pu le tromper, contre son propre esprit, capable d'altérer l'indifférence parfaite que Dieu exigeait de lui en un tel moment [2], il laissa au P. Magio le soin de prononcer. Ce saint religieux, oubliant ses propres intérêts pour ne voir que ceux de l'Église, et éclairé du ciel sur l'état de M. de Bérulle, conclut par ces paroles l'examen qu'ensemble ils venaient de faire : « Je ne sais, Monsieur, quel
» peut être le dessein de Dieu sur votre âme ; ce que je sais
» seulement, c'est qu'il ne vous appelle pas à la Com-
» pagnie [3]. » M. de Bérulle se soumit. Il quitta Verdun, emportant dans son cœur un souvenir ineffaçable de l'accueil qu'il y avait reçu, et le désir de s'employer plus activement encore, s'il lui était possible, que par le passé, au rétablissement des Pères Jésuites en France.

[1] *Retraitte*..... art. XIV.
[2] *Retraitte*..... art. X, nº 4.
[3] BATTEREL, liv. I, nº 23.

A peine de retour à Paris, il recevait de Rome la lettre la plus honorable. Elle était signée du P. Claude Aquaviva, général de la Société, et était conçue en ces termes :

« Claude Aquaviva, général de la Société de Jésus, au » noble et respectable seigneur Pierre de Bérulle, salut en » Celui qui est le véritable salut.

» L'affection que nous ressentons pour tous les hommes » vraiment pieux est acquise par un droit véritable à la » piété de Votre Seigneurie, à sa bienveillance pour notre » Société, à ses mérites. Aussi, quoique convaincus de » notre pauvreté, vous donnons-nous part aux prières et » sacrifices, et à toutes les autres actions et œuvres pies » qui, par la grâce et la bonté de Dieu, s'accomplissent en » notre Société. Ce que nous accordons à Votre Seigneurie » du plus intime de notre cœur, au nom du Père, et du » Fils, et du Saint-Esprit; suppliant humblement Dieu, » Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de ratifier et de » rendre durable du haut du ciel cette concession; le » conjurant de se faire lui-même le supplément de notre » misère, et d'accorder à Votre Seigneurie une abondante » effusion de ses dons.

» Donné à Rome, le 21 septembre 1600.

» CLAUDE AQUAVIVA [1]. »

[1] L'original de cette lettre sur parchemin, avec la signature autographe du P. Aquaviva et le sceau de la Compagnie de Jésus, se trouve aux Archives, M. 234. En voici le texte :

CLAVDIVS AQVAVIVA SOCIETATIS IESU PRÆPOSITVS GENERALIS.

Reuerendo et nobili Domino D. PETRO DE BERVLLE salutem in eo qui est vera salus. Cum qui erga omnes viros pios affectus noster est, is



Le retour de M. de Bérulle causa une joie d'autant plus profonde à ses amis que son départ leur avait inspiré de plus vives inquiétudes. Madame Acarie n'avait pas essayé de dissimuler les siennes : ne croyant pas son pieux parent appelé à la Compagnie de Jésus, elle redoutait pour lui un séjour qui ne pouvait qu'accroître ses désirs. Comme elle s'en ouvrait à Dom Beaucousin : « Non, non », reprit aussitôt et sans hésiter le vicaire des Chartreux, « vous » verrez que M. de Bérulle formera quelque jour en France » une congrégation de prêtres, comme le B. Philippe de » Néri a déjà fait en Italie[1]. » Il ne se trompait pas, mais l'heure n'était pas encore venue.

presertim Reuerendæ Dominationis vestræ pietati, et in Societatem nostram beneuolentiæ, ac meritis debeatur, propterea et si paupertatis nostræ conscii communicationem orationum et sacrificiorum, reliquarumque omnium piarum actionum, et operum, quæ in Societate nostra per DEI gratiam, et benignitatem fiunt, Reuerendæ Dominationi vestræ ex intima cordis affectione impertimur *In nomine Patris et Filii, et Spiritûs Sancti.* DEVM ipsum et Patrem Domini nostri IESV CHRISTI humiliter obsecrantes, vt et concessionem hanc de cœlo ratam, et firmam habere dignetur, et nostram ipse inopiam supplens, plurimam Reuerendæ D. V. suorum donorum copiam largiatur. Datum Romæ die XXI. septembris MDC. — CLAVDIVS AQ.

Batterel, dans ses *Mémoires,* liv. I, n° 22, fait, au sujet de cette lettre, la remarque suivante : « Par le moyen de ces lettres d'affiliation, » l'Oratoire se trouve en corps associé avec les Jésuites, selon les lois » d'union qui rendent communs les titres et les biens du Père avec ses » enfants. » Pensée consolante, qui nous montre, sous les divergences qui se produisent trop souvent à la surface, l'union profonde des âmes en Jésus-Christ.

[1] BATTEREL, liv. I, n° 23.

CHAPITRE VII.

M. DE BÉRULLE DIRECTEUR DES AMES.

1600.

État des âmes au commencement du dix-septième siècle. — Disette de directeurs à Paris, et pourquoi. — Ce que M. de Bérulle entend par la direction. — Son respect pour la liberté de Dieu, pour la liberté des âmes. — Son application à celles qu'il dirige. — Sa fermeté. — Conseils à un ecclésiastique. — Réponse à madame d'Autri. — Son détachement. — Sa charité. — Portrait de M. de Bérulle.

Au sortir de Verdun, M. de Bérulle ne savait peut-être pas d'une manière précise ce que Dieu attendait de lui, mais il savait du moins ce que Dieu ne lui demandait pas : il n'était point appelé à l'état religieux. Aussi, à peine de retour à Paris, se livra-t-il sans arrière-pensée et sans hésitation aux différents travaux du ministère sacerdotal, principalement à celui de tous pour lequel il avait reçu les grâces les plus éminentes, la direction.

Il n'est point d'époque de la vie de l'Église où la direction, qu'il ne faut pas confondre avec l'administration du sacrement de pénitence, ait cessé d'exister ; car il n'en est point où les âmes aient complétement abdiqué l'honneur de tendre à la perfection, et le sacerdoce celui de les guider dans leur route et de les gouverner dans leur vie. On peut dire, cependant, qu'à certaines heures le besoin s'en réveille plus pressant et plus intime. C'est surtout au lendemain de ces crises effroyables où « la fortune, c'est-à-



» dire ceste puissance de Dieu impréuoyable aux hommes, » les a pendus entre la crainte et l'espérance [1], » comme disait un contemporain de M. de Bérulle. Alors, en effet, la foi, en se réveillant dans les cœurs, les porte instinctivement à reconnaître l'autorité sacerdotale, et ce qu'ils ont souffert les prépare à accepter le joug de l'obéissance, à se résigner aux sacrifices qu'elle impose. On le vit bien alors. Combien n'y en avait-il pas, dans la magistrature et dans la bourgeoisie, dans la noblesse et dans le clergé, qui, découragés par la stérilité de tant de luttes, par l'écroulement de tant d'espérances, cherchaient une main secourable pour les conduire jusqu'à Dieu! Combien d'autres, sortis en vaillants soldats d'une lutte où ils avaient peut-être été vaincus, mais où s'était aguerri leur courage, étaient prêts désormais à tourner contre eux-mêmes tous leurs efforts! Ligueurs ou Royalistes autrefois, ils étaient maintenant résolus à faire régner en leur âme le Dieu qu'ils n'avaient point voulu laisser détrôner dans leur patrie; à donner au Roi du ciel la meilleure portion d'une vie consacrée au roi de France. Les femmes et les enfants qui vivaient dans cette saine et fortifiante atmosphère contractaient, sans y prendre garde, la mâle habitude de tout sacrifier au devoir. La mollesse des mœurs n'avait point encore énervé les courages, ni le despotisme de la Cour abaissé et vaincu les caractères. Malgré ses passions, c'était une forte race que celle dont le seizième siècle expirant léguait à l'âge qui allait lui succéder, la culture et le développement.

[1] *Les Œuvres du Sieur du Vair, garde des sceaux de France.* Rouen, 1617, 4e part., p. 803.



Mais, à cette grande et belle moisson, M. de Bérulle ne l'ignorait point, les bras faisaient défaut.

Tout prêtre, en effet, n'est point, par la seule vertu de son sacerdoce, un « Directeur ». « Cet art divin d'in- » struire les âmes et de les régir dans les voies intérieu- » res [1] » suppose des dispositions naturelles, et surtout des qualités surnaturelles qu'on ne peut exiger de tous. Une science « non de mémoire, mais d'esprit ; non d'é- » tude, mais d'oraison ; non de discours, mais de pra- » tique ; non de spéculation, mais d'amour, et d'amour de » Jésus, qui s'est livré et abandonné, s'est oublié et s'est » espuisé soy-mesme pour le salut des âmes [2] ; » une prudence qui sache ne donner aux âmes que ce qu'elles peuvent porter ; ne leur demander que ce qu'elles peuvent faire ; qui excite leur zèle sans décourager leur faiblesse, et ménage leur faiblesse sans encourager leur lâcheté ; qui attende les moments de Dieu sans jamais les prévenir, et dirige la volonté de l'homme sans attenter à la liberté de l'esprit de Dieu ; une charité qui cherche purement le bien des âmes, et dans le bien des âmes la gloire de Dieu ; qui se sacrifie pour elle sans compter, et refuse en échange de rien recevoir ; qui ressente toutes les délicatesses, toutes les angoisses, toutes les tendresses de la paternité, et n'en laisse cependant rien paraître qui soit capable d'amollir les cœurs en les liant par une reconnaissance trop sentie à d'autres qu'à Dieu seul : quelles rares qualités à toutes les époques et surtout en l'an de grâce 1600 !

Lancé dans toutes les aventures de la Ligue, le clergé

[1] M. DE BÉRULLE, *Direction des supérieurs*, ch. X, éd. de 1657, p. 413.
[2] *Id.*, *ibid.*, ch. XI, p. 414.

vivait depuis longtemps, par la pensée du moins, dans la rue et sur la place publique. S'il prêchait, c'était contre les Valois, contre la Cour, contre le Parlement; s'il étudiait, c'était de préférence ces questions où la politique confinant à la théologie lui prête beaucoup plus de ses passions qu'elle ne lui emprunte de ses lumières. S'il écrivait, c'étaient des ouvrages de circonstance, contre Henri III ou Henri de Navarre; tout au plus quelques traités contre les protestants. Et ceux-là étaient rares qui, tandis que le canon grondait aux portes de Paris, ou que la populace poursuivait de ses sinistres clameurs les plus intègres citoyens, auraient pu, calmes et absorbés, étudier dans les livres et en eux-mêmes les problèmes les plus délicats de la vie intérieure. Au milieu des ardeurs et de la publicité d'une lutte dont on sortait à peine, les meilleurs n'avaient guère étudié que les dehors de la maison de Dieu[1], et les loisirs qu'ils devaient à Henri IV étaient trop récents encore pour que leur esprit eût déjà pu se rasseoir et se livrer à des travaux plus intimes et plus fructueux. La « science des saints » n'était pas la seule disposition qui leur fît défaut. Si le clergé ligueur avait compté parmi ses membres des hommes d'un zèle vraiment désintéressé, rares étaient ceux dont la prudence eût été la vertu favorite; et on s'imagine difficilement ces bouches habituées à lancer l'anathème, et ces mains qui parfois avaient manié le mousquet, traitant avec tendresse les âmes faibles, pansant délicatement leurs plaies. Un rôle aussi actif et aussi décidé que celui qu'avait joué le clergé dans la Ligue avait eu, en outre, le malheur de

[1] Fénelon.

donner à ses actes la couleur d'un parti; or, du moment où le prêtre se fait l'homme de quelques-uns, il cesse d'être l'homme de tous, et il n'est plus, aux yeux de la foule, l'homme de Dieu. Tous ceux qui n'épousent point ses petites et inexorables passions lui retirent forcément leur confiance : ils n'osent espérer que celui-là aura pour leur âme quelque charité, qui semble se faire gloire de n'en avoir pas quand il combat des hommes qu'il appelle les ennemis de l'Église, et sont surtout les siens.

Le clergé régulier comptait, il est vrai, à cette époque, des religieux d'une vertu consommée. Toutefois, les mêmes agitations du dehors avaient surexcité les mêmes passions dans les cloîtres. Un grand nombre de couvents, à Paris, étaient déchus de leur régularité primitive, et ceux où la réforme régnait dans toute sa rigueur ne pouvaient pas, pour d'autres motifs, rendre tous les services qu'on était en droit d'attendre de leurs pieux habitants. Les Pères Capucins professaient en politique des principes qui rendaient leur direction suspecte à nombre de gens de bien ; les constitutions des Chartreux leur interdisaient la confession des femmes, et les Pères Jésuites étaient exilés.

Tel était l'état des choses lorsque M. de Bérulle revint à Paris. Ses qualités intérieures étaient admirablement servies par sa situation sociale. Vénéré dans les monastères de la capitale, lié d'amitié avec les ligueurs convertis, estimé à la Cour, il avait, par ses alliances de famille avec la noblesse et la magistrature, par ses rapports d'affection avec la haute bourgeoisie, son entrée dans tous les rangs de la société, sans être le privilégié d'aucune caste.

Aussi, bientôt les pénitents affluèrent, et le temps commença dès lors à trahir les ardeurs de son zèle.

De bonne heure il s'était senti appelé à ce ministère. Avant même qu'il eût reçu de l'évêque le pouvoir de remettre les péchés, il avait reçu de Dieu la grâce de faire fleurir la vertu. Lui-même, alors qu'il étudiait encore en Sorbonne, avouait à son directeur « qu'en la direction des » consciences il lui sembloit auoir des ouvertures diuines; » que son esprit n'auoit qu'à se présenter à Dieu, et qu'au » même tems les choses (qu'il devait dire aux âmes) se » présentoient à lui[1]. » Il était trop éclairé pour ne pas comprendre qu'un don si gratuit du ciel exigeait de sa part une entière fidélité. Il se rendit donc, mais non sans combat. A cet attrait supérieur pour la direction se joignait, en effet, un attrait contraire qui, sans réussir à triompher du premier, avait l'avantage de le contenir. S'il n'avait écouté que ses goûts, il aurait passé ses jours dans la solitude et le silence. Il n'aimait point à parler, et à tous les entretiens des hommes il préférait ceux de la divine Sagesse. Son crucifix et ses livres auraient suffi à son bonheur. Il pouvait donc être assuré qu'en un si auguste ministère c'était de Dieu et non de lui-même qu'il poursuivait les intérêts.

Comment en eût-il été autrement avec la juste et sublime idée qu'il se faisait de la direction? C'était peu, à ses yeux, d'avoir arraché le pécheur au mal s'il ne l'enracinait dans le bien, si, d'une main aussi vigoureuse qu'habile, il ne l'entait sur Jésus-Christ. La totale et irré-

[1] HERVÉ, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. IV. (Arch. nat., M. 220.)



vocable dépendance qu'il professait vis-à-vis de Dieu, propriétaire des hommes par le seul fait de la création, leur maître par un droit nouveau au mystère de l'Incarnation; le prix inestimable auquel il mettait le moindre degré de grâce, c'est-à-dire l'épanchement par gouttes, dans l'âme humaine, de la vie que le Verbe possède en plénitude [1]; son respect pour cette âme humaine, capable par sa nature de connaître l'Infini, par la grâce de le posséder, par la liberté d'en jouir ou d'en être privée pour une éternité, ne lui permettaient pas de concevoir que le prêtre trouvât dans l'absolution des péchés le dernier mot de son zèle, la dernière limite de ses pouvoirs. Il aimait trop son Dieu pour ne lui pas souhaiter un plus complet triomphe; il aimait trop les âmes pour borner à ce point leur grandeur et arrêter si tôt leur essor. Aider l'homme à se débarrasser de la tyrannie de l'amour-propre, afin d'établir sur ses ruines la royauté de l'amour divin; l'éclairer, le conseiller, le soutenir, l'exciter dans cette œuvre de correspondance à la grâce, tel était, aux yeux de M. de Bérulle, l'objet de la direction; et c'est ainsi qu'il l'avait compris et exposé dans son Traité de l'abnégation. Témoin des opérations de Dieu dans l'âme qu'il habite; appelé à faciliter l'écoulement de la vie divine dans ses facultés, canaux mystérieux et trop souvent obstrués, le directeur n'était pour M. de Bérulle qu'un intermédiaire. Il n'avait garde d'oublier que Dieu seul, type de toute perfection, a le droit de choisir celle que chaque être a pour mission d'exprimer plus particu-

[1] *Direction des supérieurs*, IV, p. 410, éd. de 1657.

lièrement; que Dieu seul, moteur invisible, peut opérer dans le cœur ce qu'il réclame de sa générosité.

Aussi, s'étonnant qu'il y eût des esprits assez « estroits » pour donner des loix et des bornes à Iesus-Christ, » n'avait-il rien tant à cœur que de « respecter et honorer » toutes les voyes de Dieu, qui, toutes en leur particulier, » ont quelque chose d'unique; mais qui, en général, sont » innombrables et infinies[1]. » Il laissait donc sagement entrer les âmes dans cette infinie variété des voies de Dieu[2]. Il estimait que, comme le peuple juif dans le désert, elles doivent « suivre non le chemin qui paroist » le plus droit, mais celuy qui est montré d'en haut[3]. » Il savait, d'ailleurs, par science et par expérience, que si chaque âme a sa voie, et forme comme une hiérarchie à part dans l'ordre de la grâce, elle peut aussi en changer; que Dieu, tantôt pour ménager sa faiblesse ou exciter son ardeur, tantôt pour mieux faire éclater les richesses de l'amour qu'elle lui porte et l'étendue de la puissance dont il la domine, paraît varier de dessein sur elle. On dirait alors qu' « il ne fait que planter et puis déraciner luy- » mesme ce qu'il y a planté, à raison de l'amour-propre » caché au plus creux de nostre intérieur, qui infecte et » environne ce que Dieu y met[4]. » Il regardait donc le travail de la divine sagesse, il écoutait ses paroles, il brisait les obstacles aux bienheureux envahissements de sa vie. Là s'arrêtait son action.

[1] HABERT, liv. I, ch. XII, p. 186.

[2] BOSSUET, *États d'oraison. Dernier éclaircissement à M. de Cambray.* Éd. Vivès, t. XX, p. 468.

[3] HABERT, liv. I, ch. XII, p. 185.

[4] *Bref discours de l'abnégation*, ch. IV, p. 438, 1re col., éd. de 1657.

Ainsi que tous les grands directeurs, M. de Bérulle, il est vrai, avait sa méthode, et déjà elle commençait à s'affirmer. Ce qu'il voyait dans l'âme, c'était plutôt Jésus-Christ vivant en elle que l'âme elle-même ; et bien que, avec tous les saints, il entendît élever le trône du nouvel Adam sur le cadavre du vieil homme, néanmoins sa pensée, comme celle des contemplatifs, se portait plus volontiers sur la vie à acquérir que sur la vie à sacrifier. Mais une vue si continuelle de Jésus-Christ n'altérait en rien la pureté de son regard et la simplicité de son action. Il ne poussait dans une voie qui lui était familière que les âmes qu'il y croyait appelées, et si elles étaient nombreuses, c'est que Dieu, qui leur avait donné un père, les conduisait à lui.

Cette large manière de diriger était si connue, que M. Despruets, évêque de Saint-Papoul, dit un jour à madame du Faure, prieure de l'abbaye de Saintes : « M. de » Bérulle a esté choisi de Dieu pour estre, s'il faut ainsi » dire, comme le libérateur de Dieu mesme. Il a remis la » grâce dans la large estendue de ses pouuoirs et de ses » opérations ; il l'a affranchie de la contrainte de certaines » méthodes estroites et particulières qui limitoient son » action et qui suffoquoient la capacité des âmes ; et enfin » il l'a tirée de la tyrannie de certains esprits, qui ne connoissent qu'une voye pour conduire les autres, comme » si Dieu n'auoit qu'une espèce de bénédiction à donner, » et qui, par cette indigence, semblent reprocher la pau» ureté à celuy qui est si riche et si abondant en miséri» cordes [1]. »

[1] Cité par Habert, liv. I, ch. XII, p. 187.

Et ainsi il délivrait l'âme elle-même. Avec tous les vrais maîtres de la vie intérieure, il avait horreur de tout ce qui l'amoindrit, de tout ce qui peut la captiver dans la formule et dans la routine[1]. Il croyait la rendre plus digne de Dieu en la faisant plus libre : il affranchissait son élan pour qu'elle se portât plus droit et plus haut. Il ne lui prescrivait de pratiques extérieures que celles qu'elle était capable de vivifier par la droiture de son intention. Il ne lui imposait jamais, d'ailleurs, que ce qu'il lui croyait demandé par Dieu même, et la poussait à le faire par amour : or, quoi de plus libre qu'une âme qui agit par amour? Il se serait donc bien gardé d'appeler captivité le soin qu'elle prend de tout faire pour Dieu. Il estimait, au contraire, qu'elle échappe aux limites du fini qui la brisent, en donnant à toutes ses œuvres le cachet de l'Infini et en se dilatant en lui. « Il y a, disait-il, des personnes que Dieu a résolu de sanctifier par de petites » actions, et pendant qu'il veut que les vns achептent son » royaume au prix de leur vie et de leur sang, il y en a » d'autres à qui il le donne pour un verre d'eau... C'est » que, ajoutait-il, ce ne sont pas nos actions, nos pensées » ou nos paroles qui honorent Dieu et qui nous sanctifient, » c'est la grâce qu'il daigne respandre dans nos cœurs, » c'est la participation de son esprit dont il lui plaist nous » remplir. Et, comme la plus petite action de Jésus estoit » d'une dignité et d'une valeur infinie, parce que le principe en estoit un Dieu, celles des hommes sont plus ou » moins excellentes, selon que le cœur dont elles partent

[1] E. Caro, *Nouvelles études morales*. Paris, Hachette, 1869, III, p. 147.

» est plus ou moins remply de la Divinité. Concluons » donc, qu'il ne faut pas tant s'arrester à examiner la » grandeur et la nature de nos actions qu'à prendre » garde à les faire dans l'esprit de Jésus-Christ, à les faire » pour luy et auec luy, à le prier qu'il les fasse en nous » et par nous; et puisqu'il est vray que la grandeur aussi » bien que la puissance et la force sont en sa divine main, » croyons qu'il la communique à tout ce qui en sort, qu'il » rend grand tout ce qu'il opère de plus petit avec nous, » et ne désirons rien dauantage à la noblesse et à la dignité » d'vne œuure, qui, par la grâce et par l'union avec Jésus-» Christ, est vrayement diuine [1]. »

Un si parfait respect pour la liberté des âmes et pour celle de Dieu, un soin si scrupuleux de ne les appliquer qu'aux œuvres vers lesquelles les poussait le souffle de l'Esprit, exigeait une connaissance profonde, minutieuse, de leurs attraits et de leurs répugnances, de leurs joies et de leurs épreuves, de leur courage et de leur infidélité. Pour l'acquérir, M. de Bérulle réclamait des personnes qui marchaient sous sa conduite un compte exact de leur intérieur. Alors, lui si avare de son temps le dépensait sans compter, et la dignité qui ne l'abandonnait jamais était tempérée de tant de bienveillance qu'il rendait l'ouverture facile à tous ses pénitents. Comme il savait qu'un mot dur ou sévère suffit pour éloigner une âme pendant des années, peut-être à jamais, des voies de la perfection, il se montrait plein de « douceur, au commencement surtout, » pour conserver la liberté de l'âme à se descouurir [2]. »

[1] HABERT, liv. I, ch. XII, p. 202-203.
[2] *Bref discours de l'abnégation*, ch. I, p. 428.

Afin de donner confiance aux plus timides, sa charité ne reculait pas devant l'aveu de ses propres misères, sachant, dans une juste mesure, humilier l'homme sans abaisser jamais son ministère [1]. Un zèle si généreux trouvait sa récompense dans les lumières surnaturelles dont parfois s'illuminait son regard. On eût dit qu'il devinait le secret des consciences, et souvent sa parole achevait ce que le pénitent avait à peine commencé [2]. Il discernait donc aisément les mouvements de la nature d'avec ceux de la grâce; et, comme ce qu'il cherchait uniquement c'était le triomphe de Jésus-Christ, quand un cœur lui semblait complétement docile à son action, M. de Bérulle ne s'attardait point en des examens souvent nuisibles à celui qui pousse trop avant l'analyse de ses voies. Il eût craint, d'ailleurs, d'attenter ainsi au domaine exclusif de Notre-Seigneur, jaloux de réserver pour son seul regard les dernières profondeurs d'une âme toute à lui.

La liberté qu'il laissait aux âmes ne compromettait nullement la fermeté de son gouvernement. Moins il cherchait à faire prévaloir ses idées propres, plus il était énergique à faire triompher celles de Dieu. Lorsqu'il avait examiné une question dans les lumières de la foi et avait cru voir ce que Dieu demandait, toute tentative pour obtenir de lui une transaction était superflue : il demeurait inébranlable. Un jour, un ecclésiastique vint le consulter. Il se trouvait dans une situation difficile : un grand seigneur, son pénitent, voulait accorder sa protection à des hérétiques. A quoi était tenu le confesseur? « A le

[1] *Mém. manuscrits de la Mère Marguerite du Saint-Sacrement*, n. XIV. (Arch. nat., M. 233.)

[2] HABERT, liv. I, ch. IX, p. 176.

» prévenir, répondit M. de Bérulle, qu'il n'en a pas le » droit; faute de cet avertissement, le confesseur en ré- » pondra à Dieu. — Mais, » repartit l'ecclésiastique, peu habitué à cette intrépidité, « l'avertissement sera inu- » tile : on ne me croira pas. » M. de Bérulle essaya alors de lui faire entendre que, du moins, il se serait acquitté de son devoir. Puis, emporté par son zèle, il ajouta : « Que servit à saint Jean-Baptiste de dire à Hérode qu'il » ne pouvoit retenir la femme de son frère? Et quel autre » effet eut cette sainte hardiesse que de luy faire trancher » la teste? Il le sçauoit bien, et il n'ignoroit pas ce qui » luy en arriveroit. Et néantmoins, il ne laissa pas de luy » parler, pour rendre à la vérité ce qu'il luy deuoit, et ne » pouuant la faire honnorer par la victoire, il l'honnora » luy-mesme par le sacrifice qu'il luy fit de sa vie et de » son sang[1]. »

Il ne montra pas moins de résolution en une circonstance rare et plus délicate encore. Une femme « jeune, » belle et riche, qui avoit beaucoup d'esprit et non moins » de vanité », fut si puissamment inspirée d'entrer en un couvent, toute mariée qu'elle était, qu'elle espéra pouvoir persuader la même chose à son mari et à toute sa maison. Son directeur, religieux d'ailleurs fort éclairé, s'étonna, ce qui est assez naturel, d'une résolution si étrange, et fit tous ses efforts pour l'en dissuader. Elle n'était point tranquille cependant. Pleine de perplexité, elle vint se mettre entre les mains de madame Acarie et de M. de Bérulle. Celui-ci consacra près d'un an à

[1] Habert, liv. I, ch. xi, p. 175.

examiner la vocation de cette jeune femme, la voyant sans cesse et sondant jusqu'aux derniers replis de son âme. Enfin, persuadé que son dessein venait de Dieu, il l'encouragea vivement à l'exécuter, ce qu'elle fit avec une générosité admirable. Unis de cœur dans leur sacrifice, ces époux chrétiens voulurent se consacrer à Dieu dans le même ordre, sous le même habit et la même règle : l'un entra aux Feuillants, l'autre aux Feuillantines. Le frère se fit capucin; tous les serviteurs et les servantes se retirèrent en divers ordres [1]. L'issue prouva que M. de Bérulle ne s'était pas trompé. Mais quelles lumières et quelle énergie pour oser un tel conseil, pour en poursuivre l'exécution, à une époque si éloignée, devait-on croire, de l'héroïsme des premiers siècles du christianisme ou des poétiques et sublimes immolations du moyen âge!

Comme il sentait bien que son invincible fermeté ne serait point du goût des âmes qui, plus savantes que Jésus-Christ, veulent servir à la fois deux maitres, il leur disait librement qu'elles feraient mieux de chercher un autre directeur; que, dans l'obligation où il croyait être de dire toujours la vérité, ils auraient peine à s'accommoder ensemble, et qu'il serait aussi peu capable de la taire, qu'elles de la souffrir [2]; aussi, n'acceptait-il que fort difficilement la conduite des personnes qui, nourries dans toutes les délicatesses du monde, lui paraissaient peu préparées à comprendre l'évangélique probité de ses conseils. « Une damoiselle qu'il auoit conuertie à nostre

[1] Habert, liv. I, ch. xii, p. 193.
[2] *Id.*, liv. I, ch. xi, p. 174. On cite un mot analogue du R. P. Lacordaire.

» religion », le vint conjurer de prendre soin d'une dame de la Cour « qui se vouloit mettre dans la dévotion ». Il se récusa; et après lui avoir dit que ces personnes sont tellement attachées au monde, que, pour l'ordinaire, il y a plus à perdre auprès d'elles qu'à gagner, il ajouta : « Si la » femme de Loth, qui auoit estée tirée de Sodome par les » mains des anges, et qui n'y voyoit que le feu et les fou- » dres du ciel, ne put néantmoins s'empescher de regarder » derrière elle, ny d'auoir de l'amour pour un pays qui » n'estoit plus capable de donner que de l'horreur, que » sera-ce de l'âme qui est encore en la Cour, qui n'y voit » qu'honneur et que délices; et à qui, pour l'en retirer, » on ne propose que la croix, la pénitence et la mortifica- » tion[1] ? »

Une vertu en apparence si sévère ne rebuta pas cependant des femmes du premier rang. Une entre autres, qui tenait à M. de Bérulle par les liens du sang, madame Séguier d'Autri, sa tante, le supplia de se charger de sa conduite. Il résista longtemps, et ne se rendit qu'après avoir vu dans la prière que telle était la volonté de Dieu. D'une grande beauté, mais d'une dignité plus grande encore, madame d'Autri avait été, dans le monde, exposée à de vrais périls. Une foi solide et un fier sentiment de l'honneur lui avaient assuré la victoire. Veuve à vingt-neuf ans, elle résolut de tout quitter; mais il était nécessaire d'abord de rompre avec sa nature, et c'était chose difficile. Du monde, elle avait emporté dans sa solitude le secret orgueil d'une femme habituée à recevoir des hom-

[1] HABERT, liv. I, ch. XII, p. 191.

mages et à les dédaigner. M. de Bérulle eut bientôt saisi le défaut ignoré et caressé de cette âme généreuse mais altière, et, avec un zèle impitoyable, il s'appliqua à l'humilier. Un jour que, lui rendant compte de l'état de sa conscience, madame d'Autri disait qu'elle avait répandu bien des larmes à la vue de ses péchés : « Ces lar- » mes, répondit le jeune et austère directeur, procèdent » d'orgueil. » — « D'orgueil ! » s'écria aussitôt madame d'Autri étonnée, « eh ! je n'en ai point ! » — « C'est que » vous ne le connaissez pas », repartit M. de Bérulle ; « mais il viendra un jour où Dieu vous éclairera pour le » connaître. » — Madame d'Autri ne se découragea pas ; et, sous la direction de son neveu, luttant avec une persévérance et un courage acharnés contre une nature rebelle, elle arriva enfin à la sainteté, objet de tous ses vœux [1].

Cette vigueur qui ne lui permettait de compter pour rien le succès quand la conscience était engagée, qui lui faisait refuser des pénitents illustres, dans la persuasion que leur délicatesse ne saurait s'accommoder de sa franchise sacerdotale, on la retrouvait dans tous les détails de sa direction. Il savait qu'il avait affaire à des âmes fortes, et il les traitait comme telles. Après avoir exigé d'elles, au nom de Dieu, des sacrifices intimes, cruels, sans cesse renouvelés, il parlait à Dieu en silence de leur fidélité ; il l'en bénissait ; rarement il leur laissait voir la joie dont leur progrès inondait son cœur. Si, trop pressées par

[1] Habert, liv. I, ch. xi, p. 179, raconte ce fait avec ses amplifications ordinaires et sans nommer madame d'Autri. Mais je trouve son nom dans les *Chroniques de l'ordre des Carmélites*, t. I, p. 536, où la même anecdote est rapportée.



l'épreuve, il se croyait obligé à les « conforter », c'était « discrètement et sobrement [1] », tant il appréhendait de détruire d'un côté ce que la grâce édifiait de l'autre! tant il redoutait qu'elles se reposassent en elles-mêmes, si on leur y montrait quelque bien ; ou qu'elles travaillassent moins purement pour Dieu, si elles pouvaient espérer, en le servant, de plaire à un regard humain ! Forte méthode, aussi pénible pour le père condamné à contenir ses joies, que pour l'enfant qui les doit ignorer. Mais quelle génération que celle qui savait ainsi travailler uniquement par devoir, se sacrifier par une si rigoureuse abnégation, mourir aux plus délicates, et en apparence aux plus légitimes exigences du cœur humain, pour mériter, par un dénûment universel, de se revêtir totalement de Jésus-Christ ! Quelle énergie dans les caractères suppose ce viril exercice de la Direction !

Aussi M. de Bérulle avait en aversion les entretiens inutiles. Il savait « ce que c'est que le temps d'un prêtre, » chargé de prier pour soi-même, et pour toute l'Église ; » de méditer profondément la loi de Dieu, et de travailler » pour ramener tant de pécheurs [2] » : et s'il ne regardait pas à consacrer des heures et des journées entières à une seule âme, pour peu qu'il crût servir par là les intérêts du Maître qui avait répandu pour elle jusqu'à la dernière goutte de son sang, aussitôt qu'il s'apercevait qu' « on » cherchoit plus auprès de lui un commerce de vaine con- » solation, qu'un conseil droit et vigoureux pour aller à » Dieu en mourant à soi [3] », il coupait court : tant il avait

[1] *Bref discours de l'abnégation*, ch. IV, XI, p. 441.
[2-3] Bossuet.

à cœur que sa parole, comme celle de Dieu même, fût toujours utile et efficace [2]; tant il respectait le temps; « ce captif », comme il l'appelait, « que le Fils de Dieu a » racheté pour nous, et pour nous faire acquérir en iceluy » rien moins que Dieu même ». Respect auquel les prêtres sont tenus plus que les autres, « car ils se doivent em- » ployer pour l'acquisition de l'éternité, non-seulement » pour eux, mais aussi pour autrui [3]. »

Sentir que l'on communique la vérité, qu'on l'engendre en une âme qui la comprend et qui l'aime, est assurément une des joies les plus pures et une des plus douces récompenses du zèle sacerdotal. Mais M. de Bérulle, dans sa défiance contre la nature, craignant qu'elle ne se retrouvât en ce qui eût paru à des yeux moins clairvoyants un légitime et surnaturel repos, se refusait même la consolation de parler des choses de Dieu, lorsqu'il croyait que l'heure n'en était pas venue, ou que ce n'en était point le lieu [4]. Il redoutait que, sans pénétrer jusqu'à la moelle, on s'arrêtât à l'écorce; et que sa parole devînt ainsi, comme l'on disait alors, plutôt un « amusement » qu'une édification. C'est ce qu'il fit sentir un jour à une de ses pénitentes, avide de recueillir les belles et hautes pensées qui tombaient de ses lèvres. « Vous n'avez pas besoin de mon entretien, » lui dit-il; Dieu ne me donne rien pour vous; faites ce » que vous savez, et c'est assez [4] », montrant ainsi jusqu'à quelle perfection il poussait l'oubli de lui-même; et avec

[1] HABERT, liv. I, ch. XII, p. 188.
[2] *Œuvres complètes,* in-fol., p. 771.
[3] HABERT, liv. I, ch. XII, p. 188.
[4] *Idem,* liv. I, ch. XX, p. 190.

quelle austère abnégation, référant tout à ce Dieu « duquel seul dépend nostre vie et nostre estre », il entendait « employer pour luy ce qui procède de luy[1]. »

Qu'on ne croie pas cependant que cette rigidité desséchât son cœur, que la force en bannît la tendresse. Il était dévoré de l'amour des âmes; et quand il en voyait quelqu'une exposée au péril de se perdre, cette vue lui arrachait les plus pathétiques accents. « Pauvre âme », écrivait-il[2] à une personne déchue de sa première ferveur : « iettez les » yeux sur l'amour de Jésus-Christ enuers vous, sur ce » qu'il a fait et souffert pour vostre amour. Il est encore » subsistant et puissant, pour faire naistre son amour en » vous; vous estes en puissance et en liberté de le recevoir, » si vous voulés; et ie voudrois me réduire en cendre, et à » quelque chose de pis encore, pour iamais, et estre digne » d'allumer et de conserver dans vostre cœur cet Amour » naissant, viuant et mourant pour vostre amour : naissant » en vne estable; viuant dans la pauvreté, et mourant en » vne croix pour estre aymé de vous éternellement. N'au- » riez-vous point d'amour pour cet amour? Seriez-vous » susceptible d'affections étrangères, périssables, misérables, » viles et abiectes? Scachés que vous ne les pouriez » auoir ny aymer éternellement; et souuenez-vous qu'il » vous faut auoir vn amour ou vne hayne éternelle; que » tel est nostre partage. »

C'était peu pour son cœur, de parler, d'écrire, de multiplier les démarches, les supplications. Il consacrait des nuits entières à conjurer Jésus-Christ de faire miséricorde

[1] *Œuvres de piété*, CLXXVI, p. 697. Éd. de 1657.

[2] HABERT, liv. I, ch. XII, p. 196.



à ces âmes pécheresses; il versait à ses pieds des torrents de larmes; il y mêlait son sang; il s'immolait pour elles, en union avec son Sauveur; avec lui il entrait en agonie. Car Dieu, qui en faisait un vrai père des âmes, voulait que, comme Jésus, il les engendrât à la vie dans toutes les douleurs de la mort, permettant même que son serviteur passât par quelques-unes de ces épreuves intérieures, auprès desquelles les traverses, les peines, les persécutions, toutes les croix inventées par les hommes, ne sont rien [1]. Tant il est vrai que si, par crainte de dérober à Jésus-Christ un seul battement de ces cœurs qu'il lui voulait consacrer tout entiers, il s'interdisait les joies les plus pures de l'affection, le sentiment n'en était nullement émoussé en lui! Mais, cruellement éprouvé dès la première enfance par la mort de son père; élevé sous les regards d'une veuve austère; habitué à la discipline rigide d'une famille de robe, il avait passé par la jeunesse sans en connaître les illusions et les sourires. On eût dit que Dieu, qui le prédestinait à restituer au clergé une gravité toute sacerdotale, se plaisait à en montrer déjà dans ce jeune prêtre le frappant exemplaire.

Des lumières si pures, un désintéressement si absolu, cette humilité dont les anéantissements fortifiaient, bien loin de l'ébranler, l'autorité de ses conseils, cette maturité qui formait avec son âge le plus surprenant contraste; ce zèle dont la charité inspirait tous les mouvements, dont la prudence réglait tous les actes; cette vertu secrète qui, s'échappant de lui, calmait les consciences troublées par la

[1] Voyez la lettre autographe de M. de Bérulle à madame Acarie, du 20 mai 1604. (Archives du couvent de l'Incarnation.)



tentation [1], tout, en lui, était, pour ses contemporains, un objet d'admiration. Avec cela, un extérieur digne de son âme : des manières graves, sans roideur ; une distinction qui, pour être de race, n'était cependant pas du monde ; un air vraiment grand, dont quelques familles parlementaires semblaient s'être réservé le privilége. Toute sa personne respirait je ne sais quoi de doux et de fort, de bienveillant et d'austère : on y sentait un mélange de virile ardeur et de profonde paix ; et cette énergie persévérante, indomptable, mais contenue, qui faisait dire de lui : « C'est une âme qui est toujours debout. » Les âmes accouraient de tous les rangs de la société, pressées d'entendre sa parole, d'accepter son autorité, de subir l'ascendant de sa vertu. Nulle, cependant, ne savait aussi complétement ce qu'il fallait penser de ce grand directeur, que celle qui, dès lors initiée à toutes ses œuvres, venait de le choisir pour son guide et son Père : madame Acarie.

[1] *Mémoires manuscrits de la Mère Marie de Jésus.* (Arch. nat., M. 233.)

CHAPITRE VIII.

L'HÔTEL ACARIE.

1601-1602.

L'hôtel de la rue des Juifs. — Fréquentes visites de M. de Bérulle. — Les fils de madame Acarie. — Ses filles : Geneviève, Marguerite, Marie. — Ses serviteurs. — Vertus de madame Acarie. — Ses parents. — Ses amis. — M. Gallemant. — M. de Bretigny. — M. du Val. — M. de Marillac. — La marquise de Maignelay. — Madame de Sainte-Beuve. — La marquise de Bréauté. — Leurs conversations. — OEuvres dont on s'y occupe. — Entretiens de madame Acarie avec M. de Bérulle. — Apparition de sainte Thérèse. — Première conférence au sujet des Carmélites chez Dom Beaucousin. — Saint François de Sales rue des Juifs. — Sa liaison avec M. de Bérulle.

Parmi les rues nombreuses qui sillonnaient au commencement du dix-septième siècle le quartier Saint-Antoine, il en était une qui tirait des juifs, ses anciens habitants, le nom qu'elle avait conservé[1], et d'un attentat commis en 1538 par les hérétiques, son actuelle célébrité. Des huguenots ayant mutilé une image de la Vierge placée à l'angle de la rue des Rosiers et de la rue des Juifs, chaque année ramenait aux pieds de la statue rétablie tout le clergé de Saint-Gervais, à l'époque anniversaire de la profanation, le mardi de la Pentecôte[2]. Dans cette

[1] LAZARE, *Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris*, 1844, p. 454.

[2] *Le Géographe parisien...* Paris, 1769, t. I, p. 292-293; Piganiol, éd. de 1742, t. IV, p. 276-277.



rue, d'ordinaire assez retirée et silencieuse, quoiqu'en un quartier commerçant et populeux, s'élevait une maison simple mais spacieuse [1], à la porte de laquelle, presque chaque jour, venait frapper M. de Bérulle [2]; c'était l'hôtel de M. Acarie [3].

Le maître des comptes avait bien failli ne jamais le revoir. L'entrée lui en semblait interdite par le Roi et par ses créanciers. La sainteté de madame Acarie triompha du premier, sa ferme prudence eut raison des seconds. Elle put donc quitter l'hôtel de Bérulle, où elle avait reçu de ses parents une hospitalité payée avec usure par le parfum qu'y laissait sa vertu, et rentrer sous un toit dont ses enfants et son mari ne devaient la conservation qu'à son incomparable énergie.

Elle y revint, grandie par l'épreuve, transformée par la charité. Sa prière avait été exaucée. Les faveurs extraordinaires dont le ciel la comblait, loin de nuire à l'accomplissement de ses devoirs, lui donnaient pour les remplir une vigueur et une facilité sans cesse renouvelées. Épouse et mère, elle cherchait, elle trouvait, elle

[1] Toutes les recherches que j'ai faites dans les Bibliothèques, aux Archives nationales et à l'Hôtel de ville, n'ont pu me faire découvrir ni un plan, ni la place exacte de la maison occupée par M. Acarie, rue des Juifs. Cet hôtel n'avait donc pas de valeur artistique, sans quoi j'en aurais trouvé la trace; mais c'était une vaste habitation. Ce qui le prouve, c'est qu'elle possédait une chapelle (HERVÉ, liv. XI, ch. XIII, p. 472; BOUCHER, liv. I, p. 198) et que, outre la famille de M. Acarie et ses domestiques, des hôtes nombreux pouvaient y demeurer. (Voyez au ch. IX, ce qui est dit de la réunion appelée plus tard *la Communauté de Sainte-Geneviève.*)

[2] C'est ce que nous apprend mademoiselle d'Abra de Raconis. Ap. BOUCHER, liv. II, p. 150.

[3] Des actes notariés, conservés aux Archives nationales (S. 4661, cote qq., 1re liasse), prouvent que M. Acarie demeurait rue des Juifs.



aimait Jésus-Christ dans son mari, dans ses enfants : amour d'autant plus tendre, d'autant plus fort, qu'un Dieu en était lui-même le principe et la fin.

En 1602, ses fils étudiaient encore au collége de Navarre, et souvent, sans doute, lorsqu'il se rendait aux Chartreux pour y voir Dom Beaucousin, M. de Bérulle se détournait pour s'informer de leurs nouvelles et de leurs travaux[1]. A l'hôtel de la rue des Juifs, il trouvait les trois filles de madame Acarie, Geneviève, Marguerite et Marie.

Geneviève n'était alors qu'une enfant, qui déjà, par son angélique piété, par son attrait pour la solitude et le silence, promettait d'être un jour digne de sa mère. La préférée de M. de Bérulle était la seconde. Marguerite, c'était son nom, venait seulement d'entrer dans sa treizième année[2]; mais en elle la grâce avait devancé la nature. La maturité de son jugement, une sagesse toute céleste, cette aisance à bien faire qui semble supposer un long usage, la rendaient pour tous un objet de vénération. Les flammes qui, au dire de la marquise de Maignelay, avaient entouré son berceau, étaient comme la prophétie du feu qui devait dévorer son cœur[3]. Déjà, rompue à la mortification, elle affligeait ses membres délicats de longues disciplines et ployait son esprit sous le joug de la plus complète obéissance. Rude et continuelle épreuve!

[1] C'est dans les bâtiments du collége de Navarre qu'a été établie l'École polytechnique.

[2] Elle était née le 6 mars 1590.

[3] *Vie de la V. Mère Marguerite Acarie, dite du Saint-Sacrement, religieuse carmélite déchaussée,...* écrite par M. T. D. C. (M. Tronson de Chenevière). Paris, Antoine Vuarin, 1639.

car madame Acarie, dont le regard exercé avait deviné dans l'âme de Marguerite, avec les plus rares effusions de la grâce, les germes déjà développés de la sainteté, refoulait dans son propre cœur les épanchements de sa tendresse, et s'imposait à elle-même le journalier sacrifice de conduire son enfant à Jésus-Christ par le sûr mais âpre chemin de l'abnégation. Marguerite y courait. Témoin de sa fidélité et devenu son guide par l'absence de M. Gallemant, M. de Bérulle la formait à l'oraison, lui choisissait ses lectures et voulait que, dès lors, chaque semaine la vît par trois fois agenouillée à la table où elle recevait son Dieu [1].

Autres étaient ses conseils à la sœur aînée de Marguerite. Bonne, loyale, ouverte, d'un visage agréable et le sachant, pleine de foi, mais frivole, Marie aimait la parure, le plaisir, et trouvait bien austère pour ses dix-sept ans la vie que l'on menait sous le toit maternel. La grâce pourtant la travaillait déjà et plus profondément qu'elle ne le soupçonnait elle-même. Le monde lui semblait plein de charmes, et elle ne voulait pas entendre parler de mariage : la pensée du sacrifice la remplissait d'effroi, et elle s'avançait, sans le savoir, aimable, insouciante, parée, au-devant de lui. Dès lors, du reste, malgré ses hésitations et ses défaillances, elle subissait la discrète mais persévérante influence que les paroles, la présence seule de M. de Bérulle exerçaient sur son âme [2].

Marie ne se trompait pas complétement; tout cet inté-

1 La *Vie de la V. Mère Marguerite Acarie*, ch. III, p. 30.

2 Voyez les *Mémoires manuscrits de la Mère Marie de Jésus*. (Arch. nat., M. 233.)



rieur était d'une imposante gravité. A l'exemple de leur maîtresse, la gouvernante, les serviteurs semblaient n'aspirer qu'à la perfection. Madame Acarie avait confié ses filles à mademoiselle d'Abra de Raconis, et on se rappelle la piété de cette nouvelle convertie, dont M. de Bérulle surveillait et dirigeait les continuels progrès dans la vie de la foi. Il ne pouvait se lasser d'admirer ceux d'Andrée Levoix, humble fille qui prenait à tâche de prouver mieux chaque jour combien elle était digne d'avoir une si vertueuse maîtresse. Les serviteurs étaient des modèles; toute la paroisse de Saint-Gervais en était édifiée. Revenus au logis, quand ils ne travaillaient pas ils priaient. Celui qui avait introduit M. de Bérulle avait interrompu, en entendant son coup de marteau, la lecture de quelque pieux ouvrage ou la récitation de son chapelet : car c'étaient Étienne, fidèle à madame Acarie dans toutes ses infortunes; Guichard, qui soupirait après la vie religieuse; Edmond de Messa, qui, bientôt, allait quitter la maison d'une sainte pour entrer au service d'un saint, et n'abandonner madame Acarie que pour suivre M. de Bérulle [1].

Toutefois, la gravité peut n'être pas sévère, et la règle ne tue pas la liberté. On s'en apercevait rue des Juifs. Rien de mieux ordonné que toute cette maison : un véritable monastère, tant chaque occupation avait sa place et son heure; et cependant rien qui sentît la gêne et la contrainte, tant la charité tempérait, jusqu'en ses moindres détails, l'autorité toujours respectée de madame Acarie. Et puis,

[1] Boucher, liv. II, p. 118.

quel admirable équilibre dans sa vertu! quel sage éloignement pour ces extrêmes si affectionnés des âmes passionnées, inégales ou vulgaires! A une fermeté invincible s'alliait en elle une telle douceur, qu'une réprimande adressée à ses domestiques était une véritable victoire remportée sur elle-même. Le luxe, qui ruine les meilleures maisons et énerve les âmes les mieux trempées, lui était en horreur; mais elle n'avait garde de le confondre avec ce soin modéré des vêtements et des meubles, avec « cette décence dans tout son domestique », comme on disait alors, qui impose le respect aux autres et à soi-même. La lumière divine qui, de son âme, rayonnait sur son visage, n'empêchait point un sourire de l'éclairer parfois. Naturellement gaie et aimable, pourquoi aurait-elle sacrifié ces charmantes qualités? La grâce les transformait sans les détruire, et ce lui était une arme de plus pour gagner les âmes à Jésus-Christ.

Une telle sainteté avait M. Acarie pour premier admirateur; quiconque eût osé la contester devant lui se serait attiré les plus vifs reproches; mais, par une contradiction qui n'est pas rare, il s'accordait fréquemment la permission qu'il aurait toujours refusée à autrui. Ni les réprimandes publiques, ni les petites scènes d'intérieur n'étaient épargnées à madame Acarie. Loyal, nullement dépourvu d'intelligence, plein de foi, M. Acarie, pour défendre l'Église, n'aurait reculé devant aucun sacrifice, et il l'avait prouvé au temps de la Ligue. Il avait peine cependant à comprendre d'autre forme de piété que celle qu'il pratiquait lui-même, et la sienne était fort au dehors, assez guerroyante, un peu la dévotion d'un homme de parti. Aussi la vertu qui

grandissait à ses côtés et dont il se plaisait à constater les progrès continuels et les fruits admirables, mais qui, toujours raisonnable, toujours maitresse d'elle-même, s'élevait au-dessus des questions d'individus et de partis, pour ne voir que Dieu dans les personnes et dans les choses, le froissait-elle souvent par sa perfection même. Il était de ces hommes qui s'irritent de ce qu'ils admirent, parce qu'ils s'imaginent, souvent à tort, qu'ils devraient imiter tout ce qu'ils voient. Très-fier de l'immense considération dont la sainteté de madame Acarie avait entouré son nom et de l'affluence de visiteurs de tout rang qui se pressaient dans son hôtel, il en était néanmoins comme jaloux. On eût dit qu'il en voulait à la vénération publique de lui disputer ainsi sa femme, et à sa piété de lui enlever quelques-uns de ses attraits. Il l'eût aimée plus élégante dans ses vêtements, avec un sourire moins contenu sur les lèvres, faisant quelquefois, avec une grâce plus mondaine, les honneurs de sa maison à des hôtes moins parfaits. Mais ces boutades, faciles à comprendre, passaient vite chez cet homme vraiment pieux et bon. Il reconnaissait ses torts, et pour les justifier : « On » assure que ma femme sera sainte un jour », disait-il gaiement, « mais j'y aurai bien contribué ; et il sera parlé » de moi dans le procès de sa canonisation, pour l'exer- » cice que j'aurai donné à sa patience [1]. »

Le mauvais accueil que parfois M. Acarie faisait aux visiteurs n'empêchait point son hôtel d'être le rendez-vous de tous les gens de bien. Ceux de sa famille, et ils étaient nombreux, avaient été des premiers à reconnaître

[1] Boucher, liv. II, p. 90-91.

à quel haut prix ils devaient mettre leur alliance avec la fille de M. Avrillot. Elle avait été appréciée avant et après son mariage par M. Bochart de Champigny [1], et voyait avec bonheur le P. Honoré, fils de M. de Champigny, illustrer déjà son nom, sous le froc de Saint-François, par ses vertus, et, ajoutait-on, par ses miracles [2]. M. Sublet de la Guichonnière, beau-frère du P. Honoré, était dès lors intimement lié avec madame Acarie : il consacrait aux bonnes œuvres tout le temps dont la cour des comptes lui laissait le libre usage, et rêvait de transformer en un couvent sa terre des Noyers, près de Gisors [3]. Mais nul, parmi tous les parents de madame Acarie, ne lui témoignait une vénération égale à celle que lui avait vouée madame de Bérulle. Aussi, comme pour se consoler de ne plus la posséder dans son hôtel de la rue de Paradis, venait-elle fréquemment la chercher rue des Juifs. Habituée à l'intimité d'une sainte, elle ne pouvait plus se passer d'un tel bien ; et rien n'était touchant comme l'amitié de ces deux femmes, si capables de se comprendre et si dignes de s'aimer [4].

Il n'était pas cependant nécessaire d'être uni à madame Acarie par les liens du sang pour avoir des droits à ses prières, à ses conseils, à son affection, à sa plus généreuse hospitalité : il suffisait de ceux que crée la grâce. Chez elle descendait, quand ses travaux l'appelaient à Paris, le vénérable curé d'Aumale, M. Galle-

[1] Boucher, liv. I, note p. 25.

[2] Voy. *Histoire de la vie... du R. P. Honoré de Champigny*, par le P. Henry de Calais. Paris, 1649. Citée plus haut.

[3] Boucher, liv. II, p. 212, note.

[4] *Id., ibid.*, p. 165.

mant, et M. de Bérulle s'était aussitôt lié avec lui, heureux de vénérer dans cet homme apostolique un zèle dont la petite ville d'Aumale, en peu de temps transformée, puis Senlis, Pontoise, Gisors, Rouen, Paris, évangélisés tour à tour, attestaient la grandeur et l'efficacité[1]. Avec M. Sublet de la Guichonnière, son ami, M. Gallemant caressait alors un projet bien audacieux, celui d'établir en France des religieuses carmélites de la réforme de sainte Thérèse. L'un et l'autre étaient encouragés dans leur dessein par un ecclésiastique du diocèse de Rouen que M. de Bérulle ne tarda pas à voir chez madame Acarie, M. de Brétigny. Espagnol par son père, M. de Quintanadenas, il avait eu occasion, pendant ses longs séjours dans sa patrie, de visiter les monastères érigés par sainte Thérèse. Les vertus héroïques qu'il y avait contemplées, ses entretiens avec le P. Gérôme Gratien, ce religieux dont sainte Thérèse a tracé un si magnifique portrait, les grâces qu'il avait reçues au contact de ces âmes prédestinées, lui avaient inspiré pour le Carmel une ardente admiration[2]. M. de Bérulle la partagea bientôt, et avec lui un des hôtes les plus vénérés de la maison, M. André du Val, prêtre aussi zélé que savant docteur, autrefois ligueur, ami fidèle des Jésuites, dur à lui-même, parfois un peu âpre dans la discussion, mais oublieux de ses intérêts propres, et ne cherchant que ceux de Dieu[3]. Une

[1] Boucher, liv. I, p. 70, et *la Vie du vénérable prestre de Jésus-Christ, M. Jacques Gallemant, docteur en théologie de la Faculté de Paris, premier supérieur des Carmélites en France,...* par le R. P. Placide Gallemant, récollet. Paris, chez Edme Couterot, 1653.

[2] *La Vie de M. de Brétigny, prestre*, par le P. de Beauvais, Soc. J. Paris, Moreau, 1765, in-12, liv. I.

[3] Sur M. du Val, voyez sa *Vie*, par Robert du Val, son neveu (ma-

longue maladie l'avait récemment condamné au repos, et madame Acarie, qui redoutait son austérité pour lui-même, l'avait fait transporter chez elle et lui avait prodigué tous les soins que réclamait son état. Guéri maintenant, il visitait fréquemment l'hôtel hospitalier et y voyait M. de Bérulle, son ancien élève en théologie, dont il connaissait l'intelligence et les rares qualités. M. du Val n'était pas le seul de l'Université qui vînt chercher auprès de madame Acarie des lumières moins froides que celles de l'école. On rencontrait souvent rue des Juifs et M. Asseline, célèbre en Sorbonne, qui se préparait à la solitude du cloître par la pratique de toutes les vertus qui y fleurissent [1], et M. Cospéan, dont on vantait la science théologique et l'éloquence très-remarquée en une langue qui n'était pas la sienne [2], l'un et l'autre amis de M. de Bérulle. Là, il retrouvait les Pères Capucins dont il avait pris si vaillamment la défense : le P. Pacifique, qui entretenait madame Acarie d'une de ses pénitentes, petite bourgeoise de Paris, mais grande chrétienne, madame Jourdain [3] ; le P. Jérôme, l'austère confesseur de la marquise de Maignelay [4] ; le P. Ange de Joyeuse, mêlé à tant d'œuvres que soutenait madame Aca-

nuscrit du grand couvent); le *Dictionnaire* de Moréri, et la Notice que lui consacre M. Boucher, liv. I, p. 64, note. M. du Val parle lui-même de son séjour chez madame Acarie dans sa *Vie* de la Bienheureuse.

[1] Voyez *la Vie du R. P. D. Eustache de Saint-Paul Asseline*, 1646, citée plus haut.

[2] *Philippe Cospéan, sa vie et ses œuvres*, par Ch. Livet. Paris, Alvarès, 1854.

[3] *Chronique de l'ordre des Carmélites en France*, t. II, p. 503. Voyez aussi Hilarion de Coste, p. 724.

[4] *La Vie admirable de très-haute, très-puissante dame Charlotte-Marguerite de Gondy, marquise de Magnelais.* Paris, 1666, ch. VIII.

rie [1]. Là, il commençait à se lier avec un homme excellent, dont bientôt il allait mettre à l'épreuve l'intelligent et infatigable dévouement, M. Gautier, avocat au grand conseil [2]. Mais celui dont la société devait lui être la plus chère, était un maître des requêtes, plus âgé que lui de douze ans environ : on le nommait M. de Marillac. Comme il avait son hôtel au Marais et que Saint-Gervais était sa paroisse, madame Acarie l'avait souvent rencontré à l'église et chez des amis communs [3]. Frappée de ses vertus, elle en avait parlé à M. Acarie, qui avait pu lui donner quelques détails sur le maître des requêtes. Condisciples au collége de Navarre, ils s'étaient retrouvés dans les rangs de la Ligue ; mais, plus sage que M. Acarie, M. de Marillac ne s'était pas laissé entraîner par les Seize. Les droits de Henri IV avaient trouvé en lui un zélé défenseur, alors qu'il fallait un vrai courage pour résister à la faction espagnole. Avec le triomphe du Roi, s'ouvrait devant lui la carrière des honneurs. Il n'en sollicita aucun. Ils vinrent à lui sans qu'il y prît garde. C'était, au milieu du monde, un sage et un saint. Chargé des affaires les plus graves et les plus délicates, jeté dans ce milieu de la politique et de la Cour, où si souvent l'élévation aux dignités s'achète par l'abaissement du caractère, il sut toujours conserver son âme libre. Jamais ses occupations, quelque absorbantes qu'elles fussent, n'obtinrent

[1] Boucher, liv. II, p. 134.

[2] *La Vie chrestienne de la V. Sœur Marie de l'Incarnation,...* par le R. P. D. Hervé, prêtre de l'Oratoire de Jésus-Christ N. S. Paris, Meturas, in-8°, 1666, liv. III, ch. II, p. 105.

[3] J'ai trouvé cependant aux Archives nationales un acte où il est dit qu'il demeurait rue Quincampoix et était paroissien de Saint-Nicolas.

d'empiéter sur les longues heures consacrées à la prière, à l'étude, aux bonnes œuvres. Aussi, la marquise de Maignelay, fort liée avec lui, remarquait spirituellement que « le jour avait plus de vingt-quatre heures pour M. de » Marillac[1] ». S'il est véritable, comme on le disait, qu'avec M. de Bérulle il se fût, au temps de la Ligue, enrôlé dans la Confrérie des Pénitents gris[2], leurs relations remontaient déjà loin. Ce qui est certain, c'est qu'à partir de 1602, ils contractèrent ensemble une de ces amitiés qui, ayant pour principe Celui qui ne change pas, ne connaissent point de déclin. Il y avait chez M. de Marillac, avec une piété aussi éclairée qu'ardente, une inflexibilité dans l'honneur, une vigueur dans le conseil et l'exécution, une simplicité noble dans les mœurs, je ne sais quoi d'austère dans le maintien et de magistral dans le discours, qui devait plaire à M. de Bérulle et qui en effet le séduisit.

Dans cette succession à peine interrompue de visites qui se pressaient rue des Juifs, les premiers noms de France se trouvaient mêlés aux plus humbles. Magistrats et religieux, gentilshommes et bourgeois, prélats et princes, la Cour, l'Église et la ville venaient tour à tour ou ensemble, sous le regard ému de M. de Bérulle, rendre de continuels hommages à la sainteté de madame Acarie. Madame Jourdain précédait la princesse de Longueville, et madame Billard succédait à la marquise de Maignelay[3].

[1] Boucher, liv. II, p. 162, note.

[2] Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*. Éd. de 1721, t. VII, p. 331. M. de Bérulle était alors à peine un jeune homme.

[3] Boucher, liv. I, p. 42.

Madame de Maignelay était une des plus chères amies de madame Acarie, et elle allait bientôt vouer à M. de Bérulle une affection qui ne se démentira jamais. Elle était Gondy, sœur de l'évêque de Paris, alliée aux premières maisons du royaume. Depuis la mort de son mari, assassiné à la Fère en 1591, elle avait renoncé au monde. Ligueuse, et ne s'en cachant pas, elle n'en avait pas moins conquis sans la chercher l'estime de Henri IV, qui aurait voulu posséder à la Cour « sa sage marquise [1] » ; mais elle n'y allait plus que rarement [2]. Retirée, silencieuse, adonnée à l'oraison et aux œuvres de la plus délicate et de la plus héroïque charité, elle portait jusque dans son costume le caractère grave et détaché de sa vertu.

Comme elle autrefois ligueuse, comme elle tendrement aimée par madame Acarie, dont elle était « la bonne et chère cousine [3] », madame de Sainte-Beuve ne le cédait ni en vertu ni en fermeté à la marquise de Maignelay [4]. Restée veuve à vingt-deux ans, aimable et belle, elle avait su sans éclat, mais avec la prudence et la fierté d'une vraie chrétienne, réduire Henri IV à l'admiration. C'est par ses mains qu'il aimait à distribuer d'abondantes aumônes. D'une charité qui l'avait fait surnommer par ses contemporains « la » Paule de son siècle », elle avait conservé au milieu de toutes les œuvres qu'elle entreprenait et dont M. de Bé-

[1] Voyez sa *Vie* citée plus haut, et BOUCHER, liv. II, p. 177, note.

[2] « Le 13 (mai), lundi... à 12 h. et demie, M. l'Évêque de Paris, madame la marquise de Maignelay, sa sœur », viennent visiter le Dauphin. (*Journal de Jean Héroard, sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII* (1601-1628), publié par Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy. Paris, Didot, t. I, p. 27.)

[3] DU VAL, *Vie admirable*,..... liv. I, ch. XIII, p. 299.

[4] BOUCHER, liv. III, p. 359, note dd.

rulle était souvent l'instigateur, la grâce et la liberté de son esprit. « L'argent, disait-elle en souriant, ne peut pas plus » demeurer avec moi que la tristesse[1]. » Aussi l'agrément de son commerce attirait d'abord auprès d'elle ceux qu'y retenait ensuite sa vertu. Mais défiante de ses lumières et assurée de celles de sa sainte cousine, elle aimait à lui amener les âmes qu'elle estimait dignes de ses conseils.

Un jour, madame de Sainte-Beuve ne vint pas seule à l'hôtel Acarie, une jeune femme l'accompagnait. Son élégance, la distinction parfaite de toute sa personne, mieux encore que sa beauté, disaient assez la noblesse de sa maison. C'était la seconde fille de M. de Harlay de Sancy, colonel des Suisses, la marquise de Bréauté[2]. Madame Acarie connut bientôt son histoire, qui était touchante, et son âme, qui, encore partagée, était déjà admirable. Veuve à trente ans, elle n'avait pas eu le courage de dire dès lors au monde un complet adieu: elle l'aimait et elle y était adorée. Mais Dieu la voulait, et se chargea de l'arracher lui-même aux plaisirs qui s'empressaient autour d'elle. Un jour, à Spa, tandis qu'elle dansait dans un bal par un temps orageux, un coup de tonnerre se fit entendre et elle voulut se retirer. Le gentilhomme qui lui donnait la main se moqua de son effroi et la retint. Au même instant le tonnerre gronda de nouveau, éclata et tua cet homme. Quelque temps après, elle rencontra les écrits de sainte Thérèse, les lut, et en fut si touchée, qu'elle résolut de quitter le monde[3]. Elle s'en ou-

[1] HÉLYOT, *Histoire des ordres monastiques*, 3e part., ch. XXI, t. IV, p. 157.
[2] Sur sa famille et ses alliances, voyez MORÉRI.
[3] *Chronique de l'ordre des Carmélites en France*, t. II, p. 10 et suiv.;

vrit à son confesseur, à Dom Beaucousin, à M. Cospéan. Elle en parla à madame de Sainte-Beuve, qui jugea la question trop grave pour n'en point conférer avec madame Acarie. Tel fut le commencement de l'étroite amitié qui unit bientôt la marquise de Bréauté à madame Acarie, et de l'union plus profonde encore qu'elle allait contracter avec M. de Bérulle et pour toute sa vie.

Quel charme dans le commerce de telles âmes, quel solide agrément dans leurs discours! Comme tout y était grave sans roideur, élevé sans effort! Toutefois M. de Bérulle était trop détaché de la terre pour s'arrêter au plaisir qu'offraient à son esprit et à sa foi de tels entretiens. Dans ses rapports avec des femmes d'une vertu si distinguée et si haute, dans ses relations avec tant de gens d'honneur et de piété, dans cet échange incessant de lettres, dans ces visites qui encombraient l'hôtel de madame Acarie, comme elle, il n'avait qu'un désir et qu'un but : la gloire de Dieu.

Aussi n'est-il point œuvre de foi et de charité qui n'ait été conçue, examinée, décidée et conduite à heureuse fin dans ces conversations aussi pratiques qu'élevées. Soin des pauvres, visite des malades, secours aux prisonniers, protection aux jeunes filles sans asile, travaux incessants pour éclairer les esprits séduits par l'hérésie, pour combattre ses entreprises[1]; tout ce qui intéressait le bien du prochain, l'honneur de l'Église, y trouvait un fidèle écho. De toutes ces

la Jeunesse de madame de Longueville, par V. Cousin, 5e édit., in-12, ch. I, p. 88.

[1] « De concert avec M. de Bérulle, elle dissipa une société d'anabaptistes qui venait de se former à quelque distance de Paris. » (BOUCHER, liv. II, p. 137.)



œuvres cependant, il en était une particulièrement chère au cœur de madame Acarie : la réforme des ordres religieux. Elle savait quelle gloire procurent à Dieu, quel bien font aux âmes ces saintes maisons, quand, fidèles à l'esprit de leurs fondateurs, elles sont pour ceux qui les habitent une école de sainteté et pour le monde qui les regarde le type de l'héroïsme chrétien. Mais elle savait aussi, et qui ne le savait pas alors? quel scandale pour les faibles, quel triomphe pour les protestants, quelle amère douleur pour les catholiques, lorsque le mépris des règles, l'oubli des devoirs monastiques, une vie mondaine et licencieuse, viennent souiller des cloîtres consacrés par les vertus de tant de générations. M. de Bérulle, si pénétré de vénération pour les fondations religieuses, encourageait vivement madame Acarie à se dévouer à cette œuvre principale [1]. Elle y était d'ailleurs excitée par les autres habitués de la rue des Juifs : M. du Val, M. Gallemant, madame de Sainte-Beuve, tous ses pieux amis. Quelle joie pour eux lorsqu'elle pouvait leur annoncer que Longchamps, sous son abbesse, Jeanne de Mailly, voyait refleurir la même discipline qu'aux jours où sainte Isabelle y faisait vénérer l'habit de sainte Claire [2] ! Comme elle aimait à redire la sagesse, la fermeté, la douceur de l'aimable et admirable abbesse de Montmartre, Marie de Beauvilliers [3] ! Comme elle se plaisait à espérer que le culte de la prière publique, fidèle-

[1] BOUCHER, liv. II, p. 143.
[2] *Calendrier hist. et chron. de Paris*, par A. M. le Fèvre. Paris, Hérissant, 1747, p. 588.
[3] HÉLYOT, *Hist. des ordres religieux*, 4e part., ch. XLI, t. VI, p. 318 et suiv.

ment conservé à la maison des Filles-Dieu, leur attirerait la grâce d'une véritable rénovation [1] ! Comme elle désirait voir dans les bâtiments de l'Hôtel-Dieu, agrandis par Henri IV, renaître la ferveur des religieuses, déjà ébranlées par ses paroles et entraînées par ses exemples [2] ! Et ce n'était pas seulement des couvents de la capitale que l'on poursuivait ainsi la réforme chez madame Acarie. De là elle étendait sa sollicitude à la Normandie, à la Picardie, à bien d'autres provinces encore. Les abbayes de Montivilliers, de Saint-Étienne de Soissons, de Froissy, lui devaient l'inestimable bien de rentrer dans la règle [3]. Mais pour y arriver, que d'entretiens avec les généraux d'ordre de qui relevaient les monastères, avec les supérieurs locaux souvent mal intentionnés, avec les gens de la Cour intéressés à entretenir des abus dont vivaient leurs cadets et leurs filles, avec les âmes touchées de Dieu et qui l'aidaient dans cette œuvre excellente !

Si elle était animée d'un tel zèle pour la réforme des communautés déchues de leur première ferveur, on peut penser ce qu'était son dévouement pour les monastères demeurés fidèles à leur règle et à leur esprit. Elle admirait leur piété, elle s'en entretenait avec bonheur. Non loin de son hôtel, rue des Barrés, les filles de Sainte-Claire avaient un couvent appelé l'*Ave Maria* [4]. Madame Acarie ne cachait pas ses prédilections pour cette maison, et comme

[1] Sur les Filles-Dieu, voyez Jaillot, *Recherches sur Paris*, t. II, p. 22 et suiv., et Le Beuf, éd. Cocheris, t. I, p. 139 et 275.
[2] Helyot, t. III, p. 187; Boucher, liv. II, p. 140.
[3] Boucher, *id.*, *ibid.*
[4] Le Beuf, *Hist. de Paris*, éd. Cocheris, t. III, p. 405 et 576; Piganiol, t. IV, p. 150 et suiv.

on lui en demandait un jour les motifs : « Je l'aime, » répondit-elle, parce que, depuis sa fondation, les reli- » gieuses s'y sont toujours maintenues dans la simplicité, » la pauvreté, l'austérité et la clôture la plus exacte[1]. » Elle n'était pas moins affectionnée aux fils de saint François qu'aux filles de sainte Claire. Parmi les visiteurs les plus empressés de son hôtel se trouvaient, on le sait, les Pères Capucins. Leur couvent de Paris était alors profondément affligé. A la suite du procès de Marthe Brossier, la situation du P. Archange de Pembroke et du P. Benoît de Canfeld était devenue des plus délicates. Soit qu'ils l'eussent compris, soit que leur zèle seul les eût conseillés, ils s'étaient décidés à quitter la France pour retourner en Angleterre. A peine y étaient-ils arrivés, que la persécution, qui, sous Élisabeth, sévissait sans relâche contre les catholiques, les précipita dans une étroite prison. Qu'on juge de la religieuse angoisse de madame Acarie et de ses pieuses amies ! Toutes professaient pour les deux religieux la plus profonde vénération : presque toutes avaient contracté vis-à-vis du P. Benoît une dette de particulière reconnaissance. Mademoiselle de Raconis, la marquise de Maignelay, madame de Sainte-Beuve avaient mis à profit ses lumières : madame Acarie avait longuement conféré avec lui de l'état de son âme et en avait reçu des décisions d'une sagesse vraiment supérieure. Quant à M. de Bérulle, il savait mieux encore, peut-être, quel trésor recélait l'âme de cet admirable religieux. On s'efforça donc d'intéresser le Roi à son sort.

[1] BOUCHER, liv. II, p. 140. Voyez aussi HELYOT, t. VII, 5e p., ch. XXV, p. 193; *le Théâtre des antiquités de Paris*, liv. III, p. 902.



On y réussit sans peine. Deux lettres de Henri IV obtinrent enfin l'élargissement du P. Benoît de Canfeld. Il rentra en France pour y édifier pendant quelques années encore sa patrie d'adoption[1].

D'autres démarches étaient à la même époque tentées auprès de Henri IV, qui semblait, avec sa fine bonhomie, faire la sourde oreille, mais qui, en réalité, examinait la requête et se disposait à y faire droit plus tôt qu'on n'osait l'espérer : il s'agissait du rappel des Pères Jésuites. Les gens de bien qui leur avaient ouvert leur conscience ; les pères de famille qui leur avaient confié leurs enfants ; ceux qui avaient vu dans leur bannissement un attentat aux droits et à la liberté de l'Église, réclamaient à l'envi leur retour. Leurs adversaires les plus déclarés ne se trouvaient guère que dans les écoles de l'Université et sur les bancs du Parlement ; mais ils en formaient la majorité, et elle était ardente, éloquente, habile. A la Cour, ils comptaient des protecteurs dont quelques-uns même avaient beaucoup à se faire pardonner, le sieur de la Varenne par exemple ; mais ce n'était pas un motif pour être sans influence auprès de Henri IV[2]. On savait rue des Juifs ce que tentaient les Pères, et ce qu'ils pouvaient espérer. M. de Bérulle, par sa charge d'aumônier du Roi d'une part, de l'autre par ses relations non interrompues avec les Pères Jésuites, avec le P. Magio en particulier, était parfaitement au courant de leurs démarches et de leur succès probable : et lorsque la conversation s'engageait

[1] Il mourut à Paris le 21 novembre 1611. Voyez sa *Vie* citée plus haut (ch. IV, p. 158).

[2] *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 185.



sur ce terrain, elle ne paraissait ni trop sérieuse, ni trop prolongée à M. Acarie, auquel le retour des Jésuites rendait son confesseur et son meilleur ami, le P. Innocent et le P. Commolet[1].

Certes, il était beau d'entendre madame Acarie traiter avec une autorité singulière, parfois avec un esprit prophétique, des sujets qui intéressent à un si haut degré l'honneur de l'Église et le bien de ses enfants. Il était beau de voir la sagesse consommée de cette humble femme dans la direction des œuvres dont elle était l'âme, et la merveilleuse flexibilité de son esprit, qui, des sommets de la contemplation, descendait sans secousse dans les plus humbles détails de la vie de tous les jours, qu'elle traitait en personne qui entend aussi bien les choses de la terre que celles du ciel. Ce n'était pas néanmoins par ce côté que la conversation de madame Acarie touchait le plus profondément M. de Bérulle; car il savait mieux que personne de quels trésors disposait cette admirable femme, lorsque, dans une intime communication d'âme à âme, elle laissait déborder la sienne et sa bouche parler de l'abondance de son cœur. Quels entretiens alors! Elle discourait des choses divines avec la rigoureuse exactitude d'un docteur et l'ardente pureté d'un ange, et quand elle pénétrait dans les profondeurs de l'âme, d'un coup d'œil aussi rapide que sûr, elle y discernait l'œuvre de Dieu d'avec celle de Satan; les mouvements intéressés de la nature d'avec les impulsions généreuses de la grâce; et sans s'égarer un instant dans la prodigieuse diversité

[1] Boucher, liv. I, p. 45.

des voies ouvertes par le Saint-Esprit, elle montrait à quiconque la consultait celle par laquelle il devait marcher. A une parole si lumineuse la force ne pouvait manquer. Pour peu que la gloire de Dieu fût en cause, on voyait cette femme si humble devenir presque audacieuse : à ses yeux toute distinction disparaissait alors devant l'égalité des âmes, et elle reprenait avec vigueur les personnages les plus considérés. Mais sa franchise, dont la prudence était la règle et la charité le baume, ne faisait une blessure que pour la guérir aussitôt ; et nul de ceux qui l'avaient une fois approchée n'était tenté de se soustraire aux séductions sévères de son autorité. Tels étaient les discours que tenait journellement madame Acarie ; ils étaient l'objet d'une admiration sans cesse renouvelée pour M. de Bérulle.

N'en profitait-il pas d'ailleurs plus qu'un autre ? Si aux docteurs et aux prélats qui venaient conférer avec elle ; aux novices qui lui soumettaient l'examen de leur vocation ; à ses amis qui abandonnaient leur âme à sa conduite, madame Acarie, avec une incomparable fidélité, transmettait tout ce que Dieu lui donnait pour chacun, que ne devait-elle point communiquer à celui dont le Seigneur s'était déjà servi pour lui accorder tant de grâces, et qui, réunissant tous les titres en sa personne, était son cousin par le sang, son frère par la vertu, son père par le sacerdoce : à celui dont elle disait elle-même : « Il n'y a personne en qui j'aie plus de confiance et à qui » j'aime mieux découvrir les secrets de mon âme[1] ? » Rien n'était touchant comme de voir et d'entendre ces

[1] Boucher, liv. II, p. 149.

deux grandes âmes converser l'une avec l'autre. Mademoiselle de Raconis, qui assistait parfois à leurs entretiens, ne pouvait se lasser d'en admirer la gravité et la sainteté. Leur attitude, leur parole n'étaient pas de la terre. Jaloux d'imiter la conversation des bienheureux, non-seulement ils ne traitaient que des choses de Dieu, mais encore c'était avec un calme et une paix vraiment célestes. Et ils y avaient du mérite : car madame Acarie était naturellement vive et prompte, M. de Bérulle fort arrêté en son sens. Mais, de crainte que sur des points où ils seraient d'avis différents, l'un des deux ne vînt à excéder, ils étaient convenus de s'avertir par un signe aussitôt qu'ils s'en apercevraient : tant ils redoutaient « que l'esprit de » la nature ne les surprît et n'affaiblît en eux l'esprit de » la grâce ! »

Parmi les sujets abordés dans ces intimes entretiens de madame Acarie avec M. de Bérulle et avec quelques-uns de ses amis les plus chers, se trouvait nécessairement celui des livres de dévotion récemment donnés au public. Lorsque Dom de Cheure, prieur de la Chartreuse de Bourgfontaine, publia la traduction des œuvres de sainte Thérèse et de sa vie par le P. Ribera, madame Acarie en fut bientôt prévenue. Cet empressement à l'en instruire se comprenait d'autant mieux que, depuis bien des années déjà, l'on parlait d'établir les Carmélites en France. Madame Acarie ne s'était point encore, à la vérité, employée à cette œuvre ; mais il était impossible qu'elle ne s'y intéressât pas. M. Sublet de la Guichonnière, son parent, M. Gallemant, M. de Brétigny l'en avaient déjà si souvent entretenue, qu'elle désira entendre quelques

chapitres des œuvres de sainte Thérèse, « car de les lire, » elle ne le pouvoit pas, Dieu l'attirant incontinent par » dessus soy [1]. » Elle les écouta attentivement, mais, chose étrange, ce fut presque sans goût, avec étonnement même, que celle qui avait écrit ces livres eût pu entreprendre et achever une aussi grande œuvre que la réforme du Carmel. Quelques jours s'écoulèrent. Une nuit, tandis que madame Acarie veillait dans l'oraison, elle se vit tout à coup entourée d'une grande lumière : une religieuse, aux traits vénérables, couverte de pauvres vêtements, mais toute rayonnante de gloire, était là [2], lui adressant la parole pour l'avertir de la part de Dieu qu'elle s'employât à fonder en France des monastères de son ordre. C'était sainte Thérèse qui venait de donner elle-même sa mission à madame Acarie.

Vainement dans sa prudente humilité, la Bienheureuse s'efforça d'oublier sa vision. La vision se représentait toujours à son esprit, et demeurait si fortement gravée dans le fond de son âme, qu'un plus long silence de sa part eût dégénéré en infidélité. Elle s'en ouvrit donc à M. de Bérulle et à Dom Beaucousin [3]. Le vicaire des Chartreux

[1] Du Val, ch. vii, p. 166.

[2] *La Vie de la V. Mère Anne de Iésus, reveue, augmentée et traduite en françois de l'espagnol du R. P. Ange Manrique.* Bruxelles, T. Vivien, 1639, in-4°, liv. VI, ch. i, p. 575; — Hervé, liv. XIII, ch. 1er, p. 513.

[3] Du Val (ch. viii, p. 166), laisse assez entendre que la Bienheureuse n'aurait parlé de cette vision qu'à Dom Beaucousin. Mais Hervé affirme qu'elle en parla également à M. de Bérulle (liv. XIII, ch. i, p. 513), et il s'appuie sur les Mémoires de madame de Bréauté et de mademoiselle de Baconis, qui durent être parfaitement informées de tous ces détails. Habert (liv. I, ch. xii, p. 209) ne parle que d'une apparition de sainte Thérèse à madame Acarie.

trouva la chose grave et digne d'être mûrement examinée. Ce rayon tombé du ciel sur madame Acarie, au moment où elle se sentait le moins attirée vers sainte Thérèse ; ce choix direct d'une fondatrice en France faite par la séraphique mère, alors que tous ceux qui s'étaient jusque-là employés à cette œuvre avaient vu tous leurs efforts frappés de stérilité ; il y avait là tout un ensemble de circonstances bien propres à impressionner Dom Beaucousin. Il ne voulut cependant rien décider par lui-même ; et, quoique persuadé que la vision venait du ciel, et que la fondation était voulue de Dieu, il résolut d'en conférer avec ceux qui avaient montré jusqu'alors le plus de zèle pour l'établissement des Carmélites.

M. Gallemant et M. de Brétigny étaient en Normandie. Prévenus, ils accoururent aussitôt. M. du Val et M. de Bérulle les accompagnèrent aux Chartreux, dans la chambre claustrale de Dom Beaucousin où se tint la réunion.

Mais quoique ces messieurs fussent unanimes dans leur désir d'établir en France la réforme de sainte Thérèse, quoiqu'ils tinssent pour certaine la vision dont avait été favorisée madame Acarie, quand on en vint aux détails de l'exécution, ils trouvèrent de telles difficultés, qu'ils jugèrent la chose totalement impossible. Il fut donc résolu qu'on dirait à madame Acarie « d'ôter cela de son » esprit, au moins jusques à ce que Dieu eust destourné » les grands empeschements qu'il y auoit lors ». La réponse ne l'étonna pas. Elle savait que Dieu se contente parfois de nos desseins et de nos désirs, sans exiger, sans vouloir même leur accomplissement. Entièrement résignée à Dieu, et faisant bien plus d'état de l'avis de ses

directeurs que de ses révélations, elle demeura en paix et résolut de n'y penser plus [1].

Sur ces entrefaites [2], arriva à Paris du fond de la Savoie un jeune prélat qu'y précédait depuis longtemps la réputation de la plus vive intelligence et de la plus aimable sainteté [3]. A peine avait-il fait son entrée à la Cour, où l'appelait une négociation diplomatique, et dans les chaires de la capitale, où le poussait son zèle, que ce fut un universel applaudissement. François de Sales possédait, en effet, tout ce qui gagne les cœurs. C'était un véritable apôtre et un parfait gentilhomme; et en lui, si l'on ose le dire, l'un achevait l'autre. Rien dans ses manières et dans sa parole qui rebutât les gens du monde; rien qui ne fût en même temps un modèle pour le plus austère religieux. Sans jamais énerver la doctrine, il savait y mettre un ton, une onction qui faisaient tout accepter. Sa physionomie disait ce qu'était son âme : elle reflétait ce mélange incomparable de finesse et de bonté, de fermeté et de mansuétude, de gravité et d'aimable enjouement, surtout cette charité qui, s'échappant comme à son insu des profondeurs de son âme, se répandait au dehors gracieuse, forte, insinuante, héroïque, et le rendait toujours victorieux.

Les saints se reconnaissent vite : ils sont de même maison. François de Sales avait-il déjà entendu parler de M. de Bérulle, ce qui est probable, ou entrait-il alors en relation avec lui pour la première fois? Toujours est-il

[1] Du Val, ch. viii, p. 168.

[2] 22 janvier 1602.

[3] On se rappelle que le *Traité des Énergumènes* lui avait été attribué Voyez plus haut, ch. VI.



que leur amitié data, on peut le dire, de leur première entrevue. Peu de jours après, M. de Bérulle introduisait lui-même le coadjuteur de Genève chez madame Acarie[1].

Il suffit d'un regard à l'œil exercé de François de Sales pour découvrir l'excellence de sa sainteté. Cet intérieur si sagement ordonné; ces jeunes filles conduites avec tant de douceur, de fermeté et de suite; ce concours de personnes de tout rang, de tout âge, venant chercher, auprès d'une femme de trente-sept ans, le conseil, le secours, la force, et s'en retournant éclairées, consolées et soutenues: quel spectacle, en effet! Mais le plus émouvant c'était elle-même. Avec sa robe de l'étoffe la plus simple, montant jusqu'à son cou, et cachant jusqu'à ses mains, elle avait un air si grand, qu'il commandait d'abord un respect augmenté encore par le rayon qui, de son âme rejaillissant jusqu'à son visage, donnait chaque jour un caractère plus céleste à sa beauté[2]. Vainement par son amabilité, sa douce gaieté, elle se faisait toute à tous: l'aisance, la sagesse qui brillait dans ses réponses aux questions les plus difficiles, trahissait, avec la supériorité de son esprit, l'héroïsme de sa vertu, et imposait à tous une religieuse admiration. Elle exerçait un pouvoir dont elle seule s'étonnait, mais que tous, autour d'elle, se réjouissaient de subir[3].

François de Sales lui-même, bien qu'il lui eût inspiré aussitôt une telle confiance qu'elle le choisit pour son con-

[1] Voyez ch. IX, p. 254.
[2] HERVÉ, liv. V, ch. VII, p. 233-234; liv. VI, ch. III, p. 254.
[3] *Id.*, liv. XIII, ch. VII, p. 530.

fesseur durant son séjour à Paris, n'osait pas, c'est lui qui le dit, l'interroger sur ses états intérieurs, tant cette femme était imposante dans son humilité. Il se bornait à contempler les trésors qu'elle lui ouvrait, à recueillir précieusement ses confidences, et à les rendre plus fréquentes par ses visites multipliées à l'hôtel Acarie. Pourtant la course était longue, presque un voyage; des hauteurs du faubourg Saint-Jacques, où il habitait, à la rue des Juifs, le chemin était désagréable, « parmy la boue dont il y a toujours foyson à Paris [1]. » Puis le coadjuteur était accablé de travail et de soucis; sa négociation traînait en longueur, et exigeait de sa part des mémoires, des courses, des discours à l'infini. Les paroisses, les couvents, la Cour lui offraient leurs chaires à l'envi; et s'il ne demandait rien, il ne savait rien refuser; enfin, des visites, des confessions, une correspondance volumineuse; mais rien ne l'arrêta, et pendant six mois il parvint à voir presque tous les deux jours madame Acarie [2].

Ce n'est point seulement avec elle qu'il s'entretenait; il avait su gagner l'amitié de M. Acarie, et, ce qui était plus aisé, la confiance de ses filles. Geneviève était bien jeune : Marguerite, si éminente en vertu, était la préférée de M. de Bérulle : François de Sales s'intéressa surtout à Marie. Avec sa charité perspicace et indulgente, il sut démêler, au milieu de bien des défauts, quelques-unes de ces qualités qui, sagement cultivées, réservent d'heureuses surprises à l'avenir. « Ce naturel bon, franc et naïf », lui plut, et il ferma doucement les yeux sur un penchant pour

[1] Ch. de Sales, *Hist. du B. Franç. de Sales*, liv. V, t. I, p. 323, éd. Vivès.
[2] Ch. A. de Sales, *loc. cit.*

le monde et la parure auquel n'avait pas encore renoncé « sa partiale fille », comme il l'appelait[1]. Là, il vit mademoiselle de Raconis, s'intéressa vivement à elle, et eut le bonheur de lui causer, ainsi qu'à ses sœurs et à son frère, une des plus grandes joies qu'ils pussent éprouver, par le retour à la foi de madame de Raconis leur mère[2]. Là, oublieux de ce qu'il était lui-même, « de la merveilleuse » suavité et lumière que l'on tiroit de ses avis », du charme que sa seule présence répandait sur ces « pieuses réunions, » il se félicitoit d'y être admis, et recevoit une très-grande » consolation de remarquer la conduite du Sainct-Esprit » en la saincte vie de ces belles âmes. »

La vue de tant de personnes éminentes en piété ne diminuait nullement la haute estime que François de Sales avait vouée à M. de Bérulle. Il admirait en lui « un des » esprits les plus clairs et les plus nets qu'il eût jamais ren- » contrés ». Et poussant plus loin l'éloge : « C'est un

[1] SAINT FRANÇOIS DE SALES, éd. Vivès, t. VI, p. 338, *Lettre à madame de Chantal*, et t. XI, p. 329, *Lettre à la Mère Claude Joly de la Roche*.

[2] Charles-Auguste de Sales (*Hist. du B. François de Sales*, liv. V, édit. Vivès, t. I, p. 315), M. Hamon (t. I, liv. III, p. 396), M. Perennès (liv. V, p. 21) attribuent à saint François de Sales non-seulement la conversion de madame de Raconis, mais encore celle de ses quatre filles et de son fils. C'est une erreur. Le lecteur se souvient que mademoiselle d'Abra de Raconis, depuis Carmélite sous le nom de Sœur Claire du Saint-Sacrement, fut instruite par M. de Bérulle, qui n'était pas encore prêtre, c'est-à-dire avant le 5 juin 1599 (voyez plus haut, ch. III, p. 138). Or, à cette date, c'est elle-même qui nous l'apprend dans le récit si authentique et si touchant de sa conversion, ses trois sœurs avaient déjà abjuré et son frère était déjà Capucin (*Chronique de l'ordre des Carmélites*, t. II, p. 206; HABERT, liv. II, ch. V, p. 81). Dom Liron (*Biblioth. Chartraine*. Paris, Jean-Michel Garnier, 1719, in-4°, p. 243) fixe même la date de l'abjuration du P. Ange de Raconis à l'année 1592. Donc, saint François de Sales n'avait plus à convertir les quatre sœurs et le frère en 1602. Charles-Auguste de Sales est si peu au courant de ce qui touche la famille de Raconis, qu'à lire son récit on croirait que la famille se composait alors d'hommes exclusivement.

« homme », ajoutait-il, « à qui Dieu a beaucoup donné et » qu'il est impossible d'approcher sans beaucoup profiter. » Il est tout tel que je saurois désirer estre moi-mesme ; je » n'ay guère veu d'esprit qui me reuienne comme celuy- » là, ains je n'en ay pas veu ni rencontré[1] » . M. de Bérulle, de son côté, était sous le charme de la mansuétude angélique[2] dont toutes les paroles et toutes les actions du coadjuteur de Genève étaient comme pénétrées. De cette estime mutuelle, de cette religieuse amitié naquit une confiance réciproque. Comme ces deux grands hommes n'avaient pas de plus amère douleur que de voir le mépris dans lequel était tombé, par le crime de ses membres, l'ordre sacerdotal ; comme leur plus cher désir était de faire revivre dans la sainte Église la pureté et la discipline des anciens jours, ils s'entretenaient fréquemment ensemble de cet objet de leur tristesse et de leurs vœux. Madame Acarie pouvait se mêler à leurs discours, car elle partageait tous leurs sentiments. François de Sales, qui dans l'établissement de la sainte maison de Thonon avait essayé de relever l'ancienne discipline ecclésiastique et de former une société de prêtres sur le modèle de l'Oratoire de saint Philippe de Néri, exposa à son ami son dessein et le commencement d'exécution qu'il avait reçu. Depuis la retraite de Verdun, M. de Bérulle avait renoncé à toute pensée de vie religieuse; et, sans s'être encore arrêté à un plan

[1-2] Charles-Auguste de Sales, liv. V, t. I, p. 322.

[3] Le P. la Rivière, *Vie de saint François de Sales*, liv. III, ch. viii, p. 249.

[4] Saint François de Sales, *Œuvres complètes*, éd. Vivès, t. VI, p. 114.

[5] *Déposition de sainte Chantal*, art. 37, ap. Perennès, t. II, liv. V, ch. viii, p. 37.

précis, il songeait à tirer de l'institution même du sacerdoce les éléments de la réforme de ses membres et de leur perfection. Il fut ravi de trouver les mêmes attraits et les mêmes vues en François de Sales; mais comme celui-ci le pressait de s'employer, sans plus tarder, à une œuvre si nécessaire: « Il n'est pas encore temps », repartit M. de Bérulle, « il faut d'abord travailler pour le retour » de la Compagnie de Jésus[1]. » Belle parole, qui n'était, madame Acarie le savait bien, que l'expression simple et vraie de ses sentiments.

Tels étaient, en 1602, les visiteurs de l'hôtel Acarie, lieu prédestiné, au-dessus duquel le ciel semblait plus ouvert et toujours prêt à verser ses grâces : M. de Bérulle l'éprouvait mieux que personne. Instrument des miséricordes de Dieu vis-à-vis de la plupart des habitués de cette sainte maison, il était trop humble pour ne pas confesser joyeusement les trésors qu'il y trouvait en échange de ceux qu'il y apportait. Ainsi, et c'était une double grâce, Dieu, par tant d'exemples dont il entourait sa jeunesse, rendait presque facile à son serviteur la pratique de la plus haute perfection, et permettait que, mûr avant la saison, il produisit déjà dans les âmes des fruits abondants de salut et de vie.

[1] Hervé, *Vie manuscrite*, liv. I, ch. v. C'est de la marquise de Maignelay qu'on tenait ce détail. Il est aussi rapporté par la Mère Marguerite du Saint-Sacrement dans ses *Mémoires manuscrits*. (Arch. nat., M. 233.)

CHAPITRE IX.

ASSEMBLÉE AUX CHARTREUX

1602

Nouvelle apparition de sainte Thérèse à madame Acarie. — Mademoiselle de Longueville, fondatrice. — Réunions chez madame Acarie, auxquelles assiste saint François de Sales. — Difficultés de la fondation. — Elle est résolue. — Lettres patentes, 18 juillet 1602. — Assemblée aux Chartreux, 27 juillet. — Divers points y sont arrêtés. — Visite au prieuré de Notre-Dame des Champs. — Le cardinal de Joyeuse refuse d'abord de le céder. — Voyage de M. de Bérulle à Verdun. — Troisième apparition de sainte Thérèse à madame Acarie. — M. de Santeuil part pour Rome. — M. de Brétigny écrit en Espagne. — Les lettres patentes sont enregistrées au Parlement, 1er octobre. — Donation de la princesse de Longueville, 22 janvier 1603. — Difficultés des Religieux de Marmoutier pour la cession de Notre-Dame des Champs. — Lettres de Henri IV. — Voyage de M. de Bérulle à Tours. — Mademoiselle de Fonteines. — Pose de la première pierre du couvent de Notre-Dame des Champs, 29 mars 1603. — Communauté de Sainte-Geneviève. — Départ de M. de Brétigny et de madame Jourdain pour l'Espagne, 26 septembre 1603. — Lettre de M. de Bérulle. — Bulle d'érection, 13 novembre 1603.

Madame Acarie n'avait conservé de la première apparition de sainte Thérèse qu'un souvenir ineffaçable et l'espoir qu'un jour, par d'autres mains que les siennes, s'achèverait cet édifice du Carmel de France, dont elle avait cru un instant saluer bientôt les premières fondations. Des hommes en qui elle vénérait l'autorité même de Dieu avaient parlé : elle n'avait su qu'obéir; et, comme si aucune voix du ciel n'eût retenti à son oreille, elle s'était livrée, sans songer davantage au Carmel, aux

œuvres multipliées et excellentes dont une Providence journalière faisait naître les occasions sous ses pas.

Six ou sept mois s'écoulèrent ainsi, mois dont l'amour de Dieu et de ses frères absorbaient toutes les heures, mois de préparation profonde et inaperçue d'elle-même à la grande œuvre qui devait l'immortaliser. Un jour, c'était dans la première moitié de l'année 1602, sainte Thérèse lui apparut de nouveau. De nouveau elle lui déclara qu'elle était appelée à établir les Carmélites en France, et pour l'encourager à mettre toute son énergie au service d'une œuvre si difficile, sainte Thérèse l'assura que, malgré tous les obstacles, le triomphe était assuré [1].

Devant les ordres précis de la sainte, il n'était plus permis à madame Acarie de reculer. Dom Beaucousin et M. de Bérulle, prévenus aussitôt, résolurent de soumettre l'affaire à un nouvel examen. On en parla à M. du Val, on en écrivit à M. Gallemant et à M. de Brétigny, qui se trouvaient alors en Normandie.

Mais avant qu'ils eussent pu se réunir, le ciel, comme pour prouver à madame Acarie qu'elle n'avait été le jouet d'aucune illusion, lui accorda une nouvelle faveur [2].

[1] Boucher, liv. III, p. 217.

[2] Quoique M. du Val, dans la *Vie de madame Acarie* (liv. I, ch. VIII, p. 172), place ce récit « après les conférences des Chartreux », je me suis déterminé à le mettre avant, et voici pour quels motifs : 1° Hervé (*Vie de Sœur Marie de l'Incarnation*, liv. XIII, chap. I, p. 154), après avoir parlé de l'apparition de sainte Thérèse, ajoute : « Quelques jours après, » Dieu luy procura, par une voye aussi puissante qu'elle étoit inopinée, » une princesse pour fondatrice du premier monastère qu'elle proposoit » d'établir; et sur cette assurance, elle pria les mesmes personnes qui » avoient déjà examiné ce dessein, de s'assembler derechef pour délibérer » de tous les moyens que l'on tiendroit pour l'exécuter. L'assemblée fut » convoquée, comme la première, dans la chapelle extérieure des Char- » treux..... » On ne peut rien désirer de plus formel que ces paroles d'Hervé.

Préoccupée du sort de quelques pauvres honteux, elle était allée solliciter la princesse de Longueville, qui assistait à un sermon dans une église de Paris. Tandis qu'elle attendait à la porte de la chapelle afin de lui parler à la sortie, « une voix du ciel luy dist au cœur : Gardez de » parler à la princesse de la nécessité de ces pauvres pour » lesquels vous êtes venue, mais parlez-luy de la fondation » du monastère; c'est celle-là que i'ay choisie pour en » estre la fondatrice. » Voyant la princesse qui, après avoir achevé ses dévotions, se levait pour sortir, madame Acarie lui exposa ce qui se passait pour l'établissement du monastère et de quelle importance il était qu'une personne de qualité acceptât le titre de fondatrice et se chargeât de faire agréer la chose au Roi[1]. La princesse promit aussitôt de s'y intéresser; néanmoins, elle voulut avoir l'opinion de saint François de Sales sur l'établissement projeté. Elle lui demanda donc d'en conférer avec les hommes éclairés et pieux qui s'en occupaient[2]. Ce fut

2° Saint François de Sales assista à la réunion qui se tint aux Chartreux et à celles qui se tinrent auparavant chez madame Acarie. Or, il dit, dans sa lettre au Pape Clément VIII, que ce fut à la prière de mademoiselle de Longueville, qui songeait alors à fonder les Carmélites, qu'il y alla. Mademoiselle de Longueville avait donc été sollicitée par madame Acarie avant l'assemblée tenue aux Chartreux. Voici les propres paroles de saint François de Sales : « *Quæ per id tempus monasterium fœminarum » ordinis Carmelitarum reformatarum in ipsâ Parisiensi civitate fundare » animo moliebatur.* » 3° Enfin, les lettres patentes pour la fondation du couvent des Carmélites, accordées à la requête de mademoiselle de Longueville, sont datées de Saint-Maur des Fossés, le 16 juillet. A cette date, mademoiselle de Longueville avait donc accepté le titre de fondatrice. Or, l'assemblée des Chartreux ne se tint que le 27 du même mois. Donc mademoiselle de Longueville avait agréé la demande de madame Acarie antérieurement à cette assemblée.

[1] Du Val, liv. I, ch. vii, p. 172.

[2] Saint François de Sales, *Lettre au Pape Clément VIII.* (Œuvres complètes, éd. Vivès, t. VI, p. 106).



alors que M. de Bérulle conduisit le coadjuteur de Genève chez madame Acarie[1], qui avait offert à M. Gallemant et à M. de Brétigny, arrivés de Normandie à sa demande, l'hospitalité sous son toit[2]. Chez elle se tinrent les réunions préparatoires à celle qui devait avoir lieu aux Chartreux[3].

L'œuvre projetée n'était populaire ni à la Cour ni à la ville : personne ne se faisait d'illusion à cet égard. Aux couvents sans nombre que depuis des siècles Paris renfermait dans son enceinte, la piété renaissante ajoutait chaque jour de nouvelles fondations. Les religieux du tiers ordre de Saint-François s'établissaient à Picpus[4]; les Récollets cherchaient une maison qu'ils allaient bientôt trouver au faubourg Saint-Martin[5]; on travaillait activement à rendre aux Pères Jésuites leur collége de Clermont et leur maison de la rue Saint-Antoine; les Pères Capucins songeaient à se procurer un nouveau couvent au faubourg Saint-Germain[6]. Les communautés de femmes

1 *Manuscrit de Pontoyse*, ch. IV, p. 19.

2 *Vie de M. de Bretigny*, liv. II, p. 201.

3 Se tint-il une ou plusieurs assemblées pour l'établissement des Carmélites? Du Val (liv. I, ch. VII, p. 169) dit positivement en parlant de la conférence des Chartreux : « en cette assemblée », et il ne fait mention d'aucune autre. Hervé (*Vie de Sœur Marie de l'Incarnation*, liv. XIII, ch. I, p. 515) parle de même. Mais, d'autre part, saint François de Sales, qui fut un des membres les plus consultés de la réunion, dit dans sa Lettre à Clément VIII qu'il y eut plusieurs assemblées : « *Convenimus omnes aliquot diebus.* » Boucher parle aussi de plusieurs assemblées (liv. III, p. 219), et l'hésitation se traduit dans plusieurs chroniques manuscrites des Carmélites. J'ai cru qu'il était facile de tout concilier en supposant qu'il y eut d'abord des réunions préparatoires chez madame Acarie. La chose me paraît indubitable pour des raisons que l'on verra plus loin, et le P. de Beauvais (*Vie de M. de Brétigny*, liv. II, p. 201) le dit expressément.

4 Hélyot, t. VII, 5e p., ch. XXXVII, p. 272.

5 Piganiol, t. III, p. 420; Hélyot, t. VII, p. 173.

6 Boucher, liv. III, p. 224.

se multipliaient avec la même rapidité. Dans cette seule année, Henri IV était à la fois sollicité par la comtesse de Saint-Pol, qui voulait établir deux couvents de Feuillantines [1], et par la duchesse de Mercœur, qui désirait fonder au faubourg Saint-Honoré un couvent de Capucines [2]. Aussi, quand on vint à parler des Carmélites, se récria-t-on de toutes parts. « A quoi bon, disait-on, établir un nouvel ordre, n'y en a-t-il donc pas assez? Tant de maisons religieuses nuisent au commerce, empêchent le développement des villes, dont elles occupent sans fruit le terrain, et, par les larges espaces dont elles s'emparent, causent une gêne considérable aux habitants, obligés à de longues courses et à de fatigants détours pour se rendre d'un quartier dans un autre [3] » : raisons frappantes pour des bourgeois de Paris, en un moment surtout où Henri IV mettait tant de goût, de sollicitude et de suite à assainir, à embellir, à transformer sa capitale [4]. Ces objections n'étaient pas les seules. On allait répétant partout que la multiplicité des maisons religieuses, nuisible aux villes, ne l'est pas moins à l'État, car « le

[1] Hélyot, t. V, p. 417.

[2] *Id.*, t. VII, p. 208.

[3] Ces objections contre la multiplication des maisons religieuses sont tirées d'un curieux manuscrit in-4°, dont je dois la communication à la bienveillance des RR. MM. Carmélites de Bourges, auxquelles il appartient. Il est intitulé : « *Requeil* (sic) *de ce que nous auons pu trouuer des commencements de l'ordre des Carmélites en France.* » La rédaction de ce recueil est postérieure à la publication de la *Vie de la Mère Anne de Jésus*, (la traduction de René Gautier est de 1636. Paris, Taupinart, in-8°), qui y est citée et dont on signale quelques erreurs, postérieure aussi à la *Vie du cardinal de Bérulle*, par Habert (publiée en 1646). On s'y est beaucoup servi des Mémoires de madame Jourdain, et j'ai tout lieu de croire que le récit entier des conférences des Chartreux est sorti de sa plume vive et spirituelle.

[4] Poirson, *Hist. de Henri IV*, 3e éd., t. III, liv. VII, ch. VIII, § 2.

bien qui entre dans les couvents est comme perdu pour la république », et à la société, puisque, dans l'intérêt de leurs maisons, les religieuses attirent les jeunes filles et les persuadent de quitter le monde pour le cloître. « N'honoreraient-elles pas Dieu tout autant, et ne seraient-elles pas plus utiles au public en devenant bonnes mères de famille? » Les anciennes maisons religieuses avaient été fondées « pour recevoir les pauvres demoiselles qui n'ont » pas de quoy s'establir dans le monde selon leur qualité». Les couvents sont en assez grand nombre pour les recueillir; qu'on les réforme s'ils ont besoin de l'être, mais qu'on ne vienne pas proposer sans cesse de nouveaux établissements, « qui ne pourroient manquer de faire tort aux » anciens[1]. »

Aux yeux de ces messieurs, telle n'était pas la question; l'important était de savoir si la volonté de Dieu était oui ou non que la fondation se fît. Tous se prononcèrent pour l'affirmative. Mademoiselle de Longueville en fut aussitôt informée; et, selon sa promesse, se rendit auprès de Henri IV pour solliciter son autorisation. Le Roi fit d'abord quelques difficultés : la pensée de voir des religieuses espagnoles arriver en France lui était évidemment désagréable. « L'on peut, dit-il, » trouver dans les communautés du royaume des per- » sonnes d'un grand mérite pour les placer à la tête de » ce nouvel établissement. — Il est vray, Sire, repartit

[1] *Manuscrit de Bourges*, p. 9.
[2] *La Vie de M. André du Val*, par Robert du Val, son neveu, 1re part., ch. IX, p. 47. Manuscrit in-8° de 193 pages appartenant au grand couvent.

» mademoiselle de Longueville, mais il s'agit de pauvres » religieuses qui gardent une clôture très-étroite et qui » mènent une vie très-retirée. Il n'y en a point dans tout » votre roïaume d'institution pareille, et l'on n'en peut » auoir que du païs où elle s'est formée d'abord [1]. » Le roi n'insista pas, et dès le 18 juillet il signait à Saint-Maur des Fossés les lettres patentes demandées par « sa très- » chère et amée cousine la demoiselle de Longueville [2] ». Elles furent remises par M. de Villeroy, secrétaire d'État, entre les mains de M. de Marillac, qui les fit aussitôt sceller par le chancelier M. de Bellièvre.

Tout étant ainsi préparé, il fut résolu qu'on se réunirait pour traiter des détails de l'œuvre immense que l'on entreprenait, et que cette assemblée se tiendrait aux Chartreux.

Dans la première cour de leur monastère s'élevait, à gauche, lorsque l'on entrait par la rue d'Enfer, une ancienne et vaste chapelle dédiée à la Sainte Vierge et à saint Blaise et nommée « la chapelle des femmes », parce que c'était la seule où elles eussent entrée [3]. Là se tint cette conférence célèbre où furent décidés la fondation à Paris, le gouvernement et l'avenir d'un ordre qui, de la France, devait envoyer tant de saintes au ciel. On avait choisi les Chartreux, afin de n'être point privé des lumières de Dom Beaucousin, et la chapelle extérieure, afin de pou-

[1] *Histoire manuscrite de la fondation des Carmélites.* Premier volume, p. 41. Voir aussi les *Chroniques de l'ordre des Carmélites*, t. III, p. 25-26.

[2] Il existe une copie de ces lettres patentes aux Archives nationales (L. 1046, 2e liasse, 1re pièce).

[3] Piganiol, t. VI, p. 277.

voir y profiter de celles de madame Acarie. Elle fut introduite par Dom Beaucousin. « Laissons de côté la rai-» son humaine, dit-il, écoutons le Saint-Esprit parler par » la bouche de son humble et fidèle servante, madame » Acarie[1]. » C'était exprimer le sentiment de tous les membres de l'assemblée. Pas un seul article ne fut adopté avant d'avoir été débattu en sa présence; et, durant toute cette discussion, il fut facile de reconnaitre à sa sagesse et à ses lumières les dons manifestes de l'Esprit divin.

Le premier point que l'on examina fut celui de la ville où serait érigé le premier monastère. On choisit Paris, « pour ce qu'estant la capitale du royaume et l'abord de » toutes les personnes de qualité, l'ordre se dilateroit aisé-» ment de là par toutes les provinces, tout ainsi que quand » l'estendart de la religion catholique fut arboré par saint » Pierre en la ville de Rome, le bruit en vola incontinent » par tout le monde[2]. »

Mais ce premier monastère, à quelles religieuses en confierait-on la fondation? La question avait été autrefois agitée avant même que madame Acarie s'intéressât à cette œuvre. On avait parlé alors de madame de Longuejoue, de l'ordre de Fontevrault. M. de Brétigny avait combattu avec force ce projet, qui n'était en réalité qu'un expédient. Ses séjours prolongés en Espagne lui avaient permis de se pénétrer de l'esprit et des traditions de l'ordre; il était convaincu, et avec une souveraine raison, qu'on n'aurait de véritables Carmélites en France qu'à

[1] *La Vie de M. André du Val*,... par R. du Val, 1re part., ch. IX, p. 47.
[2] Du Val, liv. I, ch. VIII, p. 169.

une condition, celle d'obtenir des Carmélites espagnoles pour les former[1]. On s'était donc rangé à son avis, et il avait été décidé que l'on ne se contenterait pas d'avoir le livre de la règle et des constitutions, comme avait autrefois pensé M. Gallemant, lorsqu'il espérait établir des Carmélites à Aumale ou dans la maison de M. Desnoyers, mais qu'on écrirait au général des Carmes déchaussés afin d'obtenir de lui quelques religieuses. On confirma dans l'assemblée des Chartreux ce qui avait été déjà décidé à ce sujet chez madame Acarie[2]. Il fut convenu que M. de Brétigny se chargerait de cette négociation. Dans sa lettre au général des Carmes, il devait insister sur l'importance du choix des religieuses destinées à la France, sur la nécessité de les prendre parmi celles qui, ayant vécu avec sainte Thérèse, communiqueraient plus abondamment aux Françaises l'esprit de leur séraphique Mère dont elles avaient hérité; on demanda même que dans leur nombre se trouvât la Mère Marie de Saint-Joseph. C'était la première Carmélite que M. de Brétigny eût connue, et elle était tellement convaincue que, malgré tous les obstacles, l'ordre s'établirait en France, qu'elle en

[1] *La Vie de M. de Brétigny,* par le P. de Beauvais, liv. II, p. 204.

[2] Ainsi que je l'ai dit plus haut, la plupart des questions résolues dans l'assemblée tenue aux Chartreux avaient déjà été débattues dans les réunions qui se tinrent chez madame Acarie. Cela est incontestable pour la question des Religieuses espagnoles en particulier. Comment, en effet, ainsi que le veulent tous les manuscrits, mademoiselle de Longueville, en sollicitant les lettres patentes au commencement de juillet, aurait-elle parlé des Religieuses espagnoles au Roi, et risqué de tout compromettre en touchant ce point très-délicat, si déjà on n'avait décidé de ne fonder le couvent qu'avec elles? Or, ces lettres patentes sont antérieures à l'assemblée des Chartreux. Donc il avait été décidé antérieurement, chez madame Acarie, qu'on écrirait en Espagne pour en obtenir des Religieuses.

avait appris la langue et se disait déjà toute Française [1].

Une autre question se présenta alors. L'ordre du Carmel était établi et reçu par l'Église en Espagne et en Italie; devait-on néanmoins recourir au Pape avant de l'établir en France? On se décida pour l'affirmative, par ce motif « qu'il n'y a point de plus grand défaut que celuy » de puissance, et auquel, si on manque une fois, le reste » ne peut estre bien asseuré, principalement où il s'agit » d'un vœu solennel, lequel, suivant l'opinion commune » des théologiens, ne peut estre si la religion où on le fait » n'est approuvée du Saint-Père dans le royaume où on » la veut establir [2]. »

On examina ensuite si l'ordre serait mendiant ou si chaque maison aurait des revenus suffisants pour se soutenir. Madame Acarie « combattoit pour la plus » grande pauvreté, faisant un singulier estat de se ieter à » perte de veüe entre les bras de la diuine Prouidence, ès » choses mesmes qui sont les plus nécessaires et desquelles » on ne se peut aucunement passer [3]. » Elle pensait que dans une ville riche et abondante comme Paris il suffisait de bâtir une maison religieuse, et que pour le reste Dieu y pourvoirait. Mais quelle que fût la vivacité de ses instances, elle ne convainquit point M. de Bérulle ni les autres membres de la réunion. « L'expérience fait voir, lui répon- » dirent-ils, qu'il n'y a guères moins de distraction aux com- » plaisances qu'il faut auoir et aux deuoirs qu'on est obligé » de rendre aux fondateurs et bienfaiteurs, qu'à ménager

[1] *Manuscrit de Pontoyse*, ch. I, p. 3.
[2] Du Val, liv. I, ch. VIII, p. 169.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 170.

» ses reuenus[1]. » Ils ajoutèrent que sainte Thérèse elle-même, cette grande zélatrice de la pauvreté, avait fondé des monastères auxquels des revenus étaient affectés, ceux de Malagon et d'Albe de Tormez entre autres[2], et que l'on pouvait en sécurité suivre son exemple.

La plus grande difficulté concernait le gouvernement spirituel des religieuses ; saint François de Sales fut des premiers à reconnaître qu'il était déjà très-difficile d'obtenir l'entrée en France des Carmélites espagnoles, et qu'il était vraiment impossible d'y introduire d'Espagne des Carmes déchaussés[3]. La Cour ne voulait à aucun prix y consentir. Pouvait-on lui en savoir mauvais gré? Les souvenirs de la Ligue étaient bien vivants encore, et nul n'avait oublié l'appui que l'Espagne avait cherché et trouvé dans les ordres religieux ; ne devait-on pas craindre qu'elle ne profitât de la présence à Paris de moines espagnols pour y nouer quelque intrigue nouvelle, tout au moins pour se tenir au courant de l'état des esprits et des choses ? Henri IV savait que les Espagnols, « gens dévots, du moins » en apparence », honorent beaucoup les religieux, mais il savait aussi qu'à « l'occasion, ils s'en servent, qu'ils les » consultent et les employent dans les plus grandes affaires. » De sorte qu'il arrive assez souvent que les religieux en- » trent dans les intrigues du monde et sortent des bornes

[1] *Manuscrit de Bourges*, p. 12.

[2] *OEuvres de sainte Thérèse*, trad. par le P. M. Bouix, S. J., t. II, *Livre des fondations*, ch. IX ; *Malagon*, p. 128-129, ch. XX ; *Albe de Tormez*, p. 273-274.

[3] Angebat tamen quod fieri posse non videbatur ut fratres ejusdem ordinis, qui monasterii hujusmodi gubernacula susciperent, in Galliam facile inducerentur. (*Lettre de saint François de Sales au Pape Clément VIII*, dans ses *OEuvres*. Éd. Vivès, t. VI, p. 106.)

» de leur profession. » Aussi la Cour, « craignant que ces » Carmes, une fois en France », s'occupassent d'autre chose « que d'apprendre à leurs religieux à faire l'orai- » son[1] », refusait absolument aux Pères la permission de résider à Paris, en quelque petit nombre qu'ils pussent être.

D'un autre côté, à en juger par les conditions posées autrefois par les Carmes à M. de Brétigny[2], il était facile de prévoir qu'ils ne consentiraient jamais de leur propre mouvement à donner des religieuses, si on leur refusait l'autorisation de les accompagner. On pensa qu'ils n'oseraient résister à une injonction du Pape, et on se flatta de l'obtenir d'autant plus aisément qu'à Rome même un couvent de Carmélites de la même réforme venait de s'établir, et que le Saint-Père lui avait donné pour supérieur un prêtre de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri[3]. Il fut donc décidé que l'on choisirait trois membres de l'assemblée pour être les supérieurs des Carmélites. Madame Acarie les avait déjà désignés : ce furent M. Gallemant, M. du Val et M. de Bérulle. M. de Bérulle voulait refuser cet honneur et cette charge. Il ne se rendit que sur l'assurance formelle de madame Acarie que telle était la volonté de Dieu[4] : mais il déclina constamment la première place, que M. Gallemant et M. du Val lui

[1] *Manuscrit de Bourges*, p. 10.

[2] *La Vie de M. de Brétigny, prêtre,...* par le P. de Beauvais, S. J. Paris, 1765, in-12, liv. I et II.

[3] Verum huic difficultati obviam itum est, ex recenti exemplo ejus monasterii illius ejusdemque ordinis, quod in urbe unius ex Patribus Congregationis Oratorii curæ commissum est. (*Lettre de saint François de Sales au Pape Clément VIII*, dans ses *Œuvres*. Éd. Vivès, t. VI, p. 106.)

[4] BOUCHER, liv. III, p. 222.

déféraient par égard pour sa naissance et pour ses vertus. Il obtint donc d'être nommé le dernier. « Je serai le courrier de l'ordre, dit-il, tandis que mes confrères le gouverneront. »

Telle fut la célèbre assemblée tenue aux Chartreux le 27 juillet 1602.

A peine était-elle terminée que M. de Bérulle, avec madame Acarie et M. de Marillac, se mit en quête d'un emplacement convenable pour le nouveau monastère. Il y avait alors sur les hauteurs qui dominent l'Université, à l'extrémité de la rue Saint-Jacques et non loin de la porte de ce nom, mais hors Paris, un antique prieuré connu sous le nom de Notre-Dame des Champs. Quoique assez rapproché de l'enceinte, le lieu était calme et solitaire; quelques maisons, basses, petites, formaient comme une rue de village qui se terminait au prieuré. De son enclos qui était vaste, la vue était vraiment belle. Vers le nord on voyait se dessiner sur le ciel les clochers voisins de Saint-Magloire et de Saint-Jacques du Haut-Pas, plus loin ceux de Saint-Étienne et de Sainte-Geneviève, puis, dans la brume, une forêt de tours et de flèches, les colléges, les chapelles, les églises de l'Université. Au couchant se dressait, à peu de distance, la grande église des Chartreux, entourée, comme une mère de ses enfants, des cellules de ses moines. Au levant et au midi, des potagers, des champs à perte de vue, quelques bouquets de bois; pour horizon une ligne bleuâtre de collines; partout le grand air, le silence et la paix [1].

[1] C'est sur le même emplacement que s'élève aujourd'hui encore le monastère des Carmélites. L'entrée, au n° 65 de la rue d'Enfer, est un reste



A toutes les séductions du lieu se joignaient celles de l'histoire. Une antique tradition, depuis longtemps connue de M. de Bérulle, aimait à y vénérer le souvenir des premières prédications de saint Denis. La chapelle souterraine, située sous le grand autel, servait, dit-on, de refuge au saint évêque pendant la fureur des persécutions; il l'avait dédiée à la Sainte Vierge, et y avait placé sa statue, la première [1], ajoutait la légende, connue en France. Là il instruisait son peuple et célébrait les divins mystères. Plus tard, les temps devenus meilleurs avaient permis d'ériger en ce lieu un monastère. L'art gothique avait passé sans y rien laisser de ses splendeurs. L'église, d'une extrême simplicité, portait à son sommet une antique statue de saint Michel, et les deux clochetons qui s'élevaient aux côtés de sa façade en étaient les seuls ornements. Les troubles du royaume avaient rendu presque désert ce sanctuaire autrefois si vénéré [2]. Quelques religieux de l'ordre de Saint-Benoît en étaient les seuls hôtes. Ils recevaient chaque année de leur prieur commendataire, M. François Choisnin, une somme nécessaire à leur en-

de l'ancien couvent. On trouve une description détaillée de ce qu'il était vers 1637 dans la *Jeunesse de madame de Longueville*, 5e éd., ch. I, p. 84. Mais la physionomie du couvent et des alentours était bien différente alors de ce qu'elle était en 1603. Pour me la représenter, j'ai eu recours à d'anciens plans de Paris, dont l'amitié de M. le vicomte Delaborde, conservateur du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, m'a révélé l'existence et m'a facilité l'étude, surtout le plan de Quesnel de 1609 et le plan de Nicolaüs de 1614.

[1] *La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph*,... par un Prêtre de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Paris, 1670, in-4°, liv. I, ch. x, p. 53. — *Chronique de l'ordre des Carmélites en France*, t. I, p. 28.

[2] Le Beuf, *Histoire du diocèse de Paris*, éd. Cocheris-Durand, 1865, t. II, p. 77-161. — Piganiol de la Force, éd. de 1742, t. V, p. 342 et suiv.



tretien. Tel était le triste état du prieuré de Notre-Dame des Champs, lorsque M. de Bérulle, madame Acarie et M. de Marillac songèrent à établir dans ses murs sept fois séculaires l'ordre du Carmel, et à restaurer ce sanctuaire que la piété des princes et des grands allait bientôt faire si magnifique.

Rien ne semblait plus aisé que d'obtenir les autorisations nécessaires à l'établissement des Carmélites dans le prieuré. On avait tout lieu de croire que M. François Choisnin et ses religieux seraient de facile composition. Il est bien vrai que leur maison étant l'un des deux cents prieurés qui relevaient de Marmoutiers[1], il fallait obtenir le consentement de l'abbé; mais cet abbé était alors le cardinal de Joyeuse: on ne pouvait, en apparence, être plus heureux. Comment, en effet, ne favoriserait-il pas un établissement que la maréchale de Joyeuse, sa mère, et lui-même, avaient autrefois si ardemment souhaité[2]? On s'adressa donc à lui. Mais, à la grande surprise de M. de Bérulle, le cardinal refusa. Il prétendit qu'il ne pouvait céder un domaine de son abbaye, et resta sourd à toutes les prières et à toutes les offres de mademoiselle de Longueville[3]. M. de Bérulle ne se découragea pas, et attendit en paix que Dieu changeât les dispositions de M. de Joyeuse.

Tant et de si graves préoccupations n'empêchèrent point M. de Bérulle de donner à cette époque à la famille de Raconis une nouvelle preuve de son dévouement. Ma-

[1] HÉLYOT, *Hist. des ordres monastiques*, IVe p., ch. VIII, t. V, p. 61-65.
[2] *Chroniq. de l'ordre des Carmélites*, t. I, p. 12.
[3] *Id., ibid.*, p. 29.

demoiselle Florence de Raconis avait résolu de se consacrer à Dieu dans l'ordre de Saint-François. Verdun possédait alors un monastère de Clarisses [1], où, surtout depuis l'arrivée récente dans cette ville [2] des Pères Récollets, fleurissait la plus étroite régularité. M. de Bérulle devait connaître ces saints religieux, que Henri IV favorisait ouvertement; et pendant son séjour à Verdun, chez les PP. Jésuites, il avait dû entendre parler du couvent des Clarisses. Il entreprit donc ce voyage avec M. et madame Acarie; M. Gallemant les accompagna [3]. La sainte conversation du curé d'Aumale consolait, édifiait les voyageurs, et M. de Bérulle laissait volontiers la parole à ce grand homme de bien, plus empressé qu'il était de profiter de ses discours et de ses exemples, que de partager avec lui l'attention de leurs amis. Mademoiselle de Raconis entra dans le monastère, heureux d'accueillir une victime qui lui était offerte par des mains si saintes. Elle y ajouta le nom de Saint-Joseph à celui de Florence qu'elle portait déjà, et y commença une longue vie de pénitence et de mortification couronnée par une sainte mort [4].

Au sortir de Verdun, les voyageurs se dirigèrent vers Saint-Nicolas du Port, bourg situé à l'extrémité de cette longue plaine où s'élève Nancy. Des Lorrains s'étant trouvés en Italie vers l'époque de la translation du corps de saint

[1] On dit communément que mademoiselle de Raconis se fit Récollette. Il m'a été impossible de découvrir la trace d'un couvent de cet ordre à Verdun, à l'époque qui nous occupe. D'ailleurs le texte de du Val est clair.

[2] Hélyot, Vᵉ part., ch. xix, t. VIII, p. 135-136.

[3] *Vie de M. Gallemant*,... ch. xv, p. 65.

[4] Elle y vécut l'espace de trente ans. (*Vie de M. Gallemant*, ch. xv, p. 65.)

Nicolas, en avaient obtenu quelques reliques. De retour dans leur pays, ils les déposèrent dans une chapelle de l'ordre de Saint-Benoît, encore inachevée aujourd'hui, mais qui, érigée sous le nom de Saint-Nicolas du Port, attira bientôt l'affluence des populations voisines [1].

C'est dans cette grande et belle église, immense reliquaire consacré par le moyen âge aux ossements d'un saint, que M. de Bérulle vint prier avec madame Acarie. Là, tandis que, profondément absorbés en Dieu, ils assistaient à l'office des matines, madame Acarie entendit pour la troisième fois sainte Thérèse, qui, visible à ses yeux, lui adressait la parole. En ce jour, c'était pour lui promettre qu'après s'être employée si courageusement à la fondation de l'ordre en France, elle-même y entrerait, et en qualité de sœur converse. A ces mots, le cœur de madame Acarie fut cruellement divisé. Autant la première partie de la prédiction lui paraissait douce, autant la seconde lui semblait amère. Assurément, avec une humilité comme la sienne, servir Dieu dans l'ordre de la Sainte-Vierge, même en y remplissant les plus basses fonctions, était une grâce dont elle se réputait indigne. Mais elle avait pour les saints offices de l'Église une telle dévotion ; il lui semblait si doux de chanter au chœur les louanges de Dieu, qu'elle ne pouvait se résigner à faire dans le cloître le sacrifice de ce qui était sa joie dans le monde. Elle résista longtemps. Mais, après avoir bien combattu, ne pouvant « comme sainct Paul regimber contre l'espe- » ron, elle se rendit et accepta d'un si grand courage la

[1] Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, ch. xx, n°s 132, 133, p. 1212.

demoiselle Florence de Raconis avait résolu de se consacrer à Dieu dans l'ordre de Saint-François. Verdun possédait alors un monastère de Clarisses [1], où, surtout depuis l'arrivée récente dans cette ville [2] des Pères Récollets, fleurissait la plus étroite régularité. M. de Bérulle devait connaître ces saints religieux, que Henri IV favorisait ouvertement; et pendant son séjour à Verdun, chez les PP. Jésuites, il avait dû entendre parler du couvent des Clarisses. Il entreprit donc ce voyage avec M. et madame Acarie; M. Gallemant les accompagna [3]. La sainte conversation du curé d'Aumale consolait, édifiait les voyageurs, et M. de Bérulle laissait volontiers la parole à ce grand homme de bien, plus empressé qu'il était de profiter de ses discours et de ses exemples, que de partager avec lui l'attention de leurs amis. Mademoiselle de Raconis entra dans le monastère, heureux d'accueillir une victime qui lui était offerte par des mains si saintes. Elle y ajouta le nom de Saint-Joseph à celui de Florence qu'elle portait déjà, et y commença une longue vie de pénitence et de mortification couronnée par une sainte mort [4].

Au sortir de Verdun, les voyageurs se dirigèrent vers Saint-Nicolas du Port, bourg situé à l'extrémité de cette longue plaine où s'élève Nancy. Des Lorrains s'étant trouvés en Italie vers l'époque de la translation du corps de saint

[1] On dit communément que mademoiselle de Raconis se fit Récollette. Il m'a été impossible de découvrir la trace d'un convent de cet ordre à Verdun, à l'époque qui nous occupe. D'ailleurs le texte de du Val est clair.

[2] HÉLYOT, V^e part., ch. XIX, t. VIII, p. 135-136.

[3] *Vie de M. Gallemant*,... ch. XV, p. 65.

[4] Elle y vécut l'espace de trente ans. (*Vie de M. Gallemant*, ch. XV, p. 65.)

Nicolas, en avaient obtenu quelques reliques. De retour dans leur pays, ils les déposèrent dans une chapelle de l'ordre de Saint-Benoît, encore inachevée aujourd'hui, mais qui, érigée sous le nom de Saint-Nicolas du Port, attira bientôt l'affluence des populations voisines [1].

C'est dans cette grande et belle église, immense reliquaire consacré par le moyen âge aux ossements d'un saint, que M. de Bérulle vint prier avec madame Acarie. Là, tandis que, profondément absorbés en Dieu, ils assistaient à l'office des matines, madame Acarie entendit pour la troisième fois sainte Thérèse, qui, visible à ses yeux, lui adressait la parole. En ce jour, c'était pour lui promettre qu'après s'être employée si courageusement à la fondation de l'ordre en France, elle-même y entrerait, et en qualité de sœur converse. A ces mots, le cœur de madame Acarie fut cruellement divisé. Autant la première partie de la prédiction lui paraissait douce, autant la seconde lui semblait amère. Assurément, avec une humilité comme la sienne, servir Dieu dans l'ordre de la Sainte-Vierge, même en y remplissant les plus basses fonctions, était une grâce dont elle se réputait indigne. Mais elle avait pour les saints offices de l'Église une telle dévotion ; il lui semblait si doux de chanter au chœur les louanges de Dieu, qu'elle ne pouvait se résigner à faire dans le cloître le sacrifice de ce qui était sa joie dans le monde. Elle résista longtemps. Mais, après avoir bien combattu, ne pouvant « comme sainct Paul regimber contre l'esperon, elle se rendit et accepta d'un si grand courage la

[1] Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, ch. xx, n°s 132, 133, p. 1212.

» condition que la saincte Mère lui prescriuoit, qu'elle en » fit vœu avant que de se lever de la place où elle estoit à » genoux [1]. » Cette vision, dont madame Acarie fit la confidence à M. de Bérulle [2], anima encore le courage du serviteur de Dieu. Comment douter du succès d'une œuvre dont sainte Thérèse bénissait déjà si manifestement les soutiens?

Aussitôt de retour à Paris, M. de Bérulle s'occupa activement de la Bulle d'érection. Il était nécessaire d'avoir à Rome un agent dévoué qui fit les démarches, les sollicitations d'usage. On choisit M. de Santeuil, prêtre du diocèse de Paris, intelligent et estimé de madame Acarie, dont il fréquentait la maison [3]. Il partit avec toutes les pièces nécessaires et force recommandations. On devait supposer que la requête de la princesse de Longueville serait bien accueillie par le Pape. Il y pouvait voir en effet une marque non équivoque de la fidélité de Henri IV aux promesses de son abjuration et de ses soins à procurer en France l'érection de monastères réformés [4]. En outre,

[1] Du Val, liv. I, ch. viii, p. 175.

[2] Hervé, liv. XIII, ch. ii, p. 527. — Boucher, liv. IV, p. 375.

[3] Ch. Aug. de Sales le nomme parmi les gens de bien que saint François de Sales aimait à rencontrer chez madame Acarie. Serait-ce le même qui a traduit en français « *la Chronique et institution de l'ordre de Saint-François* » et qui signe la dédicace au cardinal de Sourdis, de Rome, le 4 octobre 1599, *D. Santeul?* Le titre, où ne se trouvent que les initiales D. S., nous apprend qu'il était Parisien. On eut plus tard quelques difficultés avec lui, à en juger par une lettre écrite de Spolète à M. du Val, le 10 juin 1605 ou 1607, et où il est assez mal traité. Cette lettre, qui n'est malheureusement pas signée, se trouve parmi les papiers de M. de Bérulle aux Archives nationales, M. 234.

[4] Hervé, *Vie manuscrite du cardinal de Bérulle*, ch. iii, p. 15. Il cite le 12e art. de l'*Absolution de Henri IV*, liv. III des *Négociations et Ambassades* du cardinal du Perron.

Clément VIII cherchait dès lors à ménager un rapprochement entre la Cour de Paris et celle de Madrid ; la demande de religieuses espagnoles faite au nom d'une princesse de France était de bon augure, et lui devait sourire [1]. Enfin, saint François de Sales appuyait de toute son autorité, et elle était grande à Rome, la requête de mademoiselle de Longueville, employait tous ses amis en sa faveur [2], et exposait à Sa Sainteté dans une lettre courte, mais précise, l'importance de la fondation. Mais, dès ses premières lettres, M. de Santeuil détruisit les illusions de M. de Bérulle, s'il en avait jamais eu à cet égard. La fondation était combattue à Rome par des adversaires puissants et habiles, décidés à traîner les choses en longueur, dans l'espoir de lasser par une lenteur traditionnelle l'ardeur, d'ordinaire peu persévérante, des Français. M. de Bérulle souffrait de tous ces retards, mais ils étaient impuissants à abattre son courage.

Il est vrai qu'en France les obstacles que la fondation avait rencontrés d'abord tombaient successivement. Le 1er octobre, le Parlement enregistrait les lettres patentes accordées le 18 juillet. Le 20 octobre, le cardinal de Joyeuse, touché par une nouvelle démarche tentée auprès de lui, à la prière de M. de Bérulle, par la princesse de Longueville, renonçait à son droit de nomination ; et le 22 janvier 1603, cette même princesse de Longueville, par un acte passé en la demeure de madame Acarie, prouvait de nouveau son zèle et sa munificence par la

[1] *Les Mariages espagnols,*... par F. T. Perrens, Ire p., ch. v, p. 14.
[2] *Manuscrit de Pontoyse*, ch. iv, p. 21.

donation considérable qu'elle faisait au nouveau couvent[1]. Pour terminer complétement l'affaire, la renonciation du cardinal de Joyeuse ne suffisait pas ; le consentement des Bénédictins de Marmoutiers était encore nécessaire. Or ces religieux s'y refusaient absolument. M. de Brétigny avait fait exprès le voyage, mais sans aucun succès. Il fallait en finir ; on eut recours au Roi.

Mademoiselle de Longueville se chargea d'intercéder auprès de lui. Henri IV, qui était arrivé à Paris le 14 février 1603, écrivit ce jour-là même une lettre de cachet « à ses chers et bien amez » les religieux de Marmoutiers. Il leur rappela qu'ayant le consentement de leur abbé il voulait le leur ; que n'ayant pas moins de pouvoir sur eux que sur leur supérieur et ne les estimant pas moins ses fidèles serviteurs, il voulait croire qu'ils n'y apporteraient aucune difficulté : il terminait par ces mots significatifs : « Nous avons commandé au sieur de La Vallière, » nostre conseiller et maistre d'hostel ordinaire, de vous » faire plus amplement entendre et traister avec vous de » cet affaire, pour l'effet duquel, encore que nous ayons » assez de puissance sans vous, nous vous avons toutefois » bien voulu obliger en vous escrivant, croyant que vous » vous arresterés plus au commandement que nous vous » en faisons qu'à toute autre difficulté qui s'y pourroit » rencontrer pour vous en divertir. »

M. de la Vallière n'échoua ni ne réussit complétement dans sa négociation. Les religieux promirent de contenter le Roi, mais remirent l'effet de cette promesse à l'époque

[1] Archives nationales, S. 4667, cote J, 2e liasse.



où se tiendrait leur premier chapitre général. C'était montrer trop manifestement leur mauvaise volonté. M. de Bérulle s'était appelé « le courrier de l'ordre ». Il se décida à partir pour Marmoutiers. Son ami M. Gautier était du voyage, et il emportait une nouvelle lettre du Roi aux Bénédictins. Henri n'aimait pas les résistances taquines, et cette fois il parlait en maître : « Vostre bonne volonté » nous est très-agréable, et nous en désirons de vous dès » maintenant cet effet, que vous donniez présentement le » consentement de vostre chapitre particulier et nous l'envoyiez par le sieur Gaultier, notre avocat général en » nostre grand Conseil, que nous avons expressément » chargé de cette affaire, et désirons qu'il nous en rapporte » de vostre part toute satisfaction..... Je me promets », ajoutait le Roi en finissant, « que cette lettre sera la » dernière que nous vous adresserons sur ce sujet, et que » l'ayant si fort à cœur, vous vous disposiez à nous rendre » ce service très-agréable [1]. »

Des ordres aussi formels enlevaient aux Bénédictins la possibilité de résister; mais ils devaient, il faut l'avouer, les indisposer singulièrement contre M. de Bérulle. Cependant il n'en fut rien. Car étant entré dans le chapitre pour exposer de nouveau sa demande, il le fit avec tant de grâce et de douceur, il donna aux religieux des raisons si solides et dans un langage si insinuant, que non-seulement il obtint d'eux un consentement qu'ils ne pouvaient plus refuser, mais que, pénétrés de vénération pour sa personne, ils ne purent s'empêcher

[1] *Histoire de la ville de Paris*, par Dom Félibien, in-fol., t. IV, p. 25.

de dire à M. Gautier : « M. de Bérulle mérite plutôt » d'être regardé comme un ange que comme un » homme[1]. »

Le consentement des Bénédictins était un heureux fruit du voyage de M. de Bérulle; ce n'était pas cependant le plus précieux.

Aux environs de Tours vivait, en 1603, un grand homme de bien. Antoine du Bois, seigneur de Fonteines[2], avait été autrefois ambassadeur en Flandre; mais, depuis bien des années déjà, d'accord avec sa femme Marie Prud-homme, sœur de la chancelière de Sillery, il avait renoncé à la politique. La charge de secrétaire d'État que lui offrait avec insistance Henri III, n'avait point ébranlé sa résolution[3]. Retiré dans sa terre de Fonteines, il y donnait le rare exemple d'une vie toute consacrée au service de Dieu et au soulagement des pauvres. La mort de madame de Fonteines avait redoublé son amour pour la solitude, et il ne quittait plus sa terre que pour venir à Tours, aux grandes époques de l'année ecclésiastique. Les prédications du Carême l'y avaient attiré. Il y a des instincts de grâce comme des instincts de nature. M. de Bérulle, qui s'interdisait d'ordinaire les visites, dès qu'il

[1] *La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Ioseph, religieuse Carmélite déchaussée de la première règle selon la Réforme de Sainte-Thérèse*, par un Prestre de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre-Seigneur (le P. Senault). Nouvelle édition revue et augmentée. A Paris, chez Pierre Lepetit, 1670, liv. I, ch. x, p. 54. — Cette anecdote ne se trouve pas dans la première édition.

[2] Les uns écrivent *Fonteines* (Boucher, d'ordinaire très-exact, et surtout le P. Senault, *Vie de la Mère Magdeleine*), les autres *Fontaines* (comme les écrivains modernes et même M. Cousin).

[3] *Id., ibid.*, liv. I, ch. vii, p. 41.



fut instruit de sa présence, vint le chercher en son hôtel; il trouva auprès de lui sa fille, Madeleine.

Mademoiselle de Fonteines avait alors vingt-deux ans. Douée d'une heureuse mémoire, d'un jugement solide, d'un esprit vraiment grand, elle avait à peine connu les infirmités de l'enfance, et de bonne heure elle en avait dédaigné les plaisirs. « La belle enfant! » disaient en la voyant les amis de son père, « mais qu'elle est donc rê» veuse! » Elle ne rêvait pas, elle pensait. Sa pensée avait même dès lors un caractère frappant de virilité et d'originalité puissante. Ni les chefs-d'œuvre de l'art, ni les merveilles de la nature ne suffisaient à la captiver. Il lui fallait une nourriture plus forte; elle la trouvait dans la lecture et dans des entretiens graves et élevés. Ferme sans roideur, digne sans fierté, d'une vivacité que tempérait sa douceur, avec un visage qui exprimait fidèlement la mâle beauté de son âme, elle avait reçu du ciel une de ces natures rares où la délicatesse se marie à la force, et qui semblent nées pour exercer et faire aimer le commandement [1]. Sur un fonds si riche, la grâce avait travaillé en liberté, et son ouvrage était vraiment admirable. Nulle des qualités naturelles de mademoiselle de Fonteines n'avait disparu; mais combien elles étaient toutes purifiées, élevées, dépassées!

[1] Ses traits le prouvent. Elle avait la tête forte et d'un caractère puissant. Cela parait dans tous les portraits conservés au Cabinet des estampes, et ils sont nombreux; dans la gravure que l'on trouvera dans ce volume, et dont les RR. MM. Carmélites du premier couvent ont bien voulu me prêter le cuivre. Comme il était très-fatigué, il a été retouché par M. Morse, dont l'habile burin a été aidé des conseils de M. Henriquel-Dupont. Ce maître de nos graveurs a lui-même indiqué toutes les retouches à faire: il me permettra de le remercier publiquement de cette preuve d'une affection dont je m'honore.



Mortification de tous les instants, profond esprit de pénitence, humilité poussée jusqu'à ses extrêmes limites, renoncement complet au monde, et, ce qui lui coûtait davantage, à son propre esprit; charité qui la rendait aimable et empressée pour tous, zèle aussi prudent qu'actif pour la conversion des pécheurs et le soulagement des pauvres; quelle est la vertu qui n'eût pas dès lors jeté les plus vigoureuses racines dans son âme? Aussi avait-elle déjà reçu sa récompense. L'oraison lui était un repos où elle jouissait des communications divines, et bien que toujours prête à la quitter pour l'accomplissement d'un devoir, elle eût voulu s'ensevelir dans la solitude, afin de ne plus penser qu'à l'éternité et ne s'entretenir plus qu'avec son Dieu.

Il est entre les âmes des parentés mystérieuses plus profondes et plus anciennes que la connaissance qu'elles en peuvent avoir, et qui, au moment voulu de Dieu, se déclarent tout à coup. M. de Bérulle et mademoiselle de Fonteines se voyaient pour la première fois; et cependant, à peine avaient-ils échangé quelques mots, que leurs âmes se reconnurent. Elles sentirent de quels liens étroits elles étaient unies dans la charité de Jésus-Christ. Une confiance mutuelle leur ouvrit le cœur. Leur premier entretien dura sept heures, et ils étaient tellement absorbés, que, bien qu'ils fussent dans une salle où passaient plusieurs personnes, rien ne fut capable d'interrompre leur conversation. Mademoiselle de Fonteines déclara à M. de Bérulle son dessein d'entrer en religion, et M. de Bérulle, sans avoir aucune pensée de l'engager, la mit au courant de ce qui se faisait à Paris pour l'établisse-

ment des Carmélites. A ce mot, elle se sentit intérieurement poussée vers cet ordre; et lorsque M. de Bérulle lui eut appris que sainte Thérèse avait rétabli le Carmel en sa première perfection, y joignant heureusement les avantages de la vie solitaire à ceux de la vie de communauté, sa volonté de se donner à Dieu dans l'ordre de la Sainte Vierge fut si arrêtée, qu'on en pouvait dire « qu'estant » encore séculière en son habit, elle estoit déjà Carmé» lite en son cœur[1]. »

M. de Bérulle quitta Tours intimement consolé. Dieu lui fit-il soupçonner dès lors les lumières, les secours, les consolations qu'il puiserait pendant toute sa vie en cette union formée par Jésus-Christ lui-même? Put-il sitôt pressentir que mademoiselle de Fonteines serait la pierre angulaire de l'édifice qu'il travaillait à élever? Ce qui est certain, c'est que depuis le jour où il la vit pour la première fois, il ne cessa de la demander à Notre-Seigneur. Madame Acarie joignit ses prières à celles de M. de Bérulle, et supplia le ciel d'accorder au Carmel naissant une âme dont on lui apprenait tant de merveilles[2].

M. de Bérulle, à son retour, poursuivit activement ses négociations. Les revenus de la mense priorale de Notre-Dame des Champs furent transportés au collége de Marmoutiers; on obtint un autre prieuré pour M. Choisnin; enfin on tint compte au monastère de Marmoutiers de la somme qui lui était due pour l'emplacement et les bâti-

[1] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I, ch. VII, p. 42.
[2] *Id.*, *ibid.*, liv. I, ch. VII, p. 43.

ments. M. de Brétigny y contribua avec sa libéralité ordinaire [1].

Tout étant ainsi réglé, les clefs du prieuré furent remises le 21 mars à M. de Marillac, à qui mademoiselle de Longueville avait donné sa procuration [2].

On avait cru d'abord qu'avec peu de temps et de dépense on mettrait l'ancien prieuré en état de renfermer environ vingt religieuses; mais lorsque l'on examina de près les bâtiments, on s'aperçut qu'une très-petite partie seulement était logeable; encore fallait-il y rétablir des murs et des planchers très-endommagés. M. de Bérulle et mademoiselle de Longueville firent venir un architecte nommé Biart; d'après son avis, qui était aussi celui de M. de Brétigny, il fut décidé qu'on ne conserverait pas d'autre bâtiment que l'église, à laquelle on adapterait un chœur pour les religieuses, et qu'on bâtirait un nouveau monastère. M. de Brétigny avait eu la précaution de faire venir d'Espagne le plan tracé par sainte Thérèse elle-même pour toutes les maisons de la réforme. M. Biart reçut ordre de s'y conformer. Chœur, cellules, grilles, cloître, ermitages, infirmeries, tout, en un mot, dut être disposé comme dans les couvents d'Espagne.

Les ouvriers se mirent aussitôt à l'œuvre. Le 29 mars 1603, la duchesse de Nemours [3] posa la première pierre

[1] *Vie de M. de Brétigny*, liv. II, p. 210.

[2] Boucher, liv. III, p. 242, dit le 21 avril. Mais Hervé, liv. XIII, ch. I, p. 524, affirme que la première pierre fut posée le 29 mars. D'ailleurs, pourquoi se serait-il écoulé un si long temps entre la transaction, qui est du 7 mars, et la remise des clefs?

[3] Boucher, liv. III, p. 243, assigne pour date à la pose de la première pierre le 29 avril. J'ai dit plus haut pourquoi je préfère le 29 mars, d'après



des lieux claustraux au nom de la Reine, qui avait accepté le titre de première fondatrice et qui était alors à Fontainebleau; la duchesse de Longueville et la princesse d'Estouteville, sa sœur, posèrent la seconde pierre en qualité de secondes fondatrices [1]. La cérémonie se fit avec beaucoup de pompe. Il s'y était rendu un nombre considérable de personnes de distinction; leurs largesses hâtèrent les premiers travaux [2].

Peu de jours après, M. de Bérulle et M. de Marillac posèrent la première pierre du chœur. Madame Acarie était descendue avec eux et avec l'architecte dans la tranchée du bâtiment. Elle était profondément recueillie. Comme la cérémonie s'achevait, elle dit à M. de Bérulle : « Vous serez le fondement de cet édifice pour le spiri- » tuel » ; puis, se tournant vers M. de Marillac, elle ajouta : « Et vous pour le temporel [3]. » Madame Acarie avait prophétisé.

Ne voyait-elle pas d'ailleurs la grâce qu'avait M. de Bérulle pour conduire les âmes qui aspiraient au Carmel, et le présent n'était-il pas à ses yeux un garant de l'avenir? Depuis plusieurs mois déjà elle avait offert l'hospitalité chez elle à quelques jeunes filles dont le cloître était tout l'espoir. M. de Bérulle était leur confesseur et leur

l'autorité d'Hervé. Les *Chroniques des Carmélites* disent « le 29 mars ou le 29 avril », t. I, p. 33.

[1] Boucher, liv. III, p. 243.

[2] *Chroniques de l'ordre des Carmélites*, t. I, p. 33.

[3] M. de Marillac, qui a rapporté cette prédiction de madame Acarie, dans son livre de l'*Érection et institution de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel*, p. 51, a supprimé par modestie ce qui le regardait; mais les manuscrits du grand couvent en ont conservé le souvenir.

père[1]. Parmi ces douze néophytes venues de tous les rangs de la société, mais d'une distinction d'âme vraiment rare, M. de Bérulle remarqua d'abord une jeune fille et une veuve, l'une appartenant à la noblesse, l'autre à la bourgeoisie; mademoiselle d'Hannivel et madame Jourdain.

C'est au P. Ange de Joyeuse et à M. Gallemant que mademoiselle d'Hannivel dut de connaître les desseins de Dieu sur son avenir. Belle, instruite et spirituelle, d'un commerce plein d'agrément, la fille du grand audiencier de France voulut plaire au monde, et ses succès égalèrent ses désirs. Elle en fut d'abord enivrée; mais comme elle avait le cœur haut et grand, elle sentit bientôt le peu de solidité de tous ses plaisirs et l'amertume secrète de ses joies. Elle en était déjà désabusée, lorsque le duc de Villars, grand amiral de France, vint, après beaucoup d'autres qu'elle avait déjà éconduits, solliciter sa main pour son neveu. Elle le refusa. Et comme M. d'Hannivel, dans sa douleur de perdre une fille si aimable, ne pouvait se résoudre à la voir embrasser la vie religieuse, elle coupa elle-même ses cheveux, et parut ainsi devant lui, témoignant par ce sacrifice que son âme était prête à tout. Une volonté si arrêtée, soutenue par des vertus dont elle s'efforçait vainement de cacher l'héroïsme, triomphèrent de la résistance de sa famille. Elle vint à Paris, décidée à se consacrer à Dieu, mais hésitant entre l'ordre de Saint-François et le Carmel. M. de Brétigny et M. Gallemant la présentèrent à madame Acarie, qui connut dès lors

[1] *Chroniques de l'ordre des Carmélites*, t. I, p. 34 et suiv.



la grandeur de sa vertu. Elle allait s'élever encore sous la direction de M. de Bérulle[1].

Avec un caractère différent, madame Jourdain n'avait pas moins de générosité. Aucune douleur ne lui avait été épargnée. Elle avait perdu fort jeune un mari qu'elle aimait; la mort lui avait ravi une de ses filles, et Dieu, qui connaissait la tendresse de son cœur, lui avait demandé le sacrifice de la seconde. Son courage triompha de sa tendresse et son amour pour Dieu de toutes les croix dont il l'accablait. Elle travailla à acquérir la perfection chrétienne avec une vigueur bientôt facilitée par des lumières supérieures et des grâces extraordinaires. Nos plus augustes mystères devinrent l'objet de ses habituelles contemplations, et toutes les créatures ne furent bientôt plus qu'autant de miroirs qui reflétaient à ses yeux les beautés de leur Auteur. Tant de vertus étaient rehaussées par le caractère le plus heureux; ni les douleurs dont son cœur avait été déchiré, ni les épreuves intérieures qui avaient visité son âme, ni les mortifications dont elle affligeait sa chair, n'avaient altéré en elle la liberté de son esprit. Observatrice sérieuse et fine, spirituelle jusqu'à enfoncer le trait, mais sans blesser, conduite dans tous ses jugements et dans tous ses actes par un bon sens exquis, cette vaillante et aimable femme fut aussitôt appréciée à sa valeur par M. de Bérulle[2].

Ce fut aussi dès la première entrevue qu'il comprit les trésors que cachait dans son cœur de dix-huit ans made-

[1] Voyez sa *Vie* à la suite de celle de M. Gallemant, et les *Chroniques de l'ordre des Carmélites*, t. II, p. 409 et suiv.

[2] *Chroniques des Carmélites*, t. II, p. 491.



moiselle Anne de Viole. Orpheline à douze ans, sans autre direction que celle très-insuffisante de la présidente d'Endrezel, sa tante, elle avait commencé par demander au monde ce qu'il ne peut donner; et comme la pensée de la vie religieuse l'importunait sans cesse, elle avait tout fait pour s'étourdir. Mais un jour qu'elle était allée visiter au mont Valérien un ermite qui y habitait, elle fut accueillie par ces paroles qu'il lui adressa d'un ton sévère : « Jusques » à quand résisterez-vous à Dieu? » Déjà troublée par cet avertissement, elle fut bientôt terrassée par une de ces grâces auxquelles on ne se soustrait pas. Elle se rendit; et comme, malgré sa jeunesse, elle avait un grand courage, elle se précipita dans le bien. L'aumône, la visite des pauvres, les pénitences les plus rigoureuses, l'oraison, devinrent ses plus chères occupations. Ayant entendu parler des Carmélites, elle vint trouver madame Acarie, qui répondit à ses questions de manière à décourager une volonté moins forte que la sienne. Loin de faiblir, elle s'engagea dès ce moment, sous la direction de M. de Bérulle, dans la voie de la plus rigoureuse perfection[1].

Mademoiselle de Viole fut bientôt rejointe par une noble fille qui, elle, n'avait jamais été touchée par les joies du monde et n'avait jamais éprouvé qu'un désir, celui de les sacrifier. Sa parenté avec M. de Brétigny avait fait connaître de bonne heure le Carmel à mademoiselle Charlotte Prevost de Pucheuil, et elle brûlait du désir d'y entrer. Sa mère, une admirable chrétienne, bien loin de la dissuader, quoiqu'elle n'eût point d'autre fille et qu'elle eût

[1] *Chroniques*, t. IV, p. 142 et suiv.

trouvé en elle la plus chère consolation de son veuvage, la confia à madame Acarie. Saint François de Sales, qui alors n'avait pas quitté la capitale, vit mademoiselle de Pucheuil. Charmé de la candeur de cette aimable jeune fille, qu'il appelait « sa petite colombe », il voulut qu'elle renouvelât entre ses mains son vœu de virginité; et, de retour à Annecy, il lui continua par lettres le bienfait de ses conseils.[1]

Sous le même toit et dans la plus charmante intimité avec ces nobles jeunes femmes, vivaient des jeunes filles rendues leurs égales par la grâce d'une même vocation. C'était une humble, intelligente et courageuse femme, Rose Lesgu; c'était Andrée Levoix, l'admirable servante de madame Acarie; c'était Marie Lejeune, originaire de Troyes, âme simple et ouverte, appelée à une haute sainteté : celle-ci fut, sans le vouloir, la cause innocente de la translation de la petite communauté de la rue des Juifs à la montagne Sainte-Geneviève.

Pratique de la pénitence et de la mortification, amour de la solitude et du silence, abnégation de tous les instants, telle était la vie que, sous la direction de M. de Bérulle, menaient les douze postulantes réunies dans la demeure de madame Acarie. M. Acarie avait volontiers consenti à leur donner asile, mais il espérait profiter de leur société. Jeune de caractère, aimant à plaisanter, il se faisait un malin plaisir de troubler le recueillement des futures Carmélites. Aussi toutes s'enfuyaient-elles à son approche. Une seule, Marie Lejeune, « naturellement » jolie, enjouée et complaisante », se montrait moins sévère; elle écoutait M. Acarie, « luy répondoit, et dan-

» soit s'il la vouloit mener danser ». Aussi disait-il à sa sainte femme : « Va, va, toutes ces déuotes ne sont que » des bigotes, il n'y a de raisonnable que ma Troyenne ». Madame Acarie ne disait rien, mais elle allait chapitrer la pauvre Troyenne, qui lui répondait humblement : « Madame, il est le maître, je n'oserois désobéir; comment feroy-ie[1]? » Ces petites scènes d'intérieur, fort innocentes du reste, ne pouvaient se renouveler sans un notable inconvénient pour la formation intérieure de jeunes postulantes. Madame Acarie parla dans ce sens à M. de Bérulle. Elle lui exposa, ainsi qu'à M. du Val et à M. Gallemant, la nécessité pour la communauté naissante d'une vie plus retirée. Mademoiselle de Longueville acheta une maison convenable, située sur la place qui précède l'église de Sainte-Geneviève, dont la petite congrégation prit le nom[2].

Les personnes qui la composaient gardaient l'habit séculier, mais simple et modeste. Elles récitaient l'office divin, faisaient l'oraison, gardaient l'abstinence et le jeûne, et pratiquaient toutes les observances en usage chez les Carmélites. M. de Bérulle continuait à les confesser, et lorsque madame Acarie les conduisait à quelque pèlerinage, il leur disait la messe et les communiait[3]. Tantôt on se rendait à Aubervilliers, dans la plaine qui s'étend entre Saint-Denis et la capitale[4]; tantôt on se dirigeait vers la vieille église du Temple, bâtie, disait-on, sur le modèle

1 *Manuscrit de Bourges*, p. 28-29.
2 HÉLYOT, t. IV, p. 157.
3 BOUCHER, liv. III.
4 PIGANIOL, t. VIII, p. 287.

de Saint-Jean de Jérusalem[1], ou vers Saint-Denis de la Chartre, élevé, selon la tradition, au-dessus du caveau où saint Denis avait été enfermé avant son supplice[2]; ou encore vers Notre-Dame des Champs, toute remplie des souvenirs du premier évêque de Paris. Ce fut dans la chapelle souterraine de ce prieuré[3], pendant que M. de Bérulle y célébrait les saints mystères, le jour de la Présentation de Notre-Dame, 1602, que mademoiselle d'Hannivel vit clairement ce que Notre-Seigneur voulait d'elle. Elle semblait le matin même décidée à entrer aux Capucines; madame Acarie se contenta de lui dire : « Bien » loin de vous détourner de faire la volonté de Dieu, nous » vous aiderons autant qu'il sera possible à l'exécuter; » cependant, comme M. de Bérulle va offrir le saint sacri- » fice de la messe, afin que la divine Majesté manifeste sa » volonté à celles qui sont assemblées en son nom, deman- » dez à Jésus-Christ qu'il daigne vous apprendre ce qu'il » exige de vous. » Elle obéit, et, au moment de l'offertoire, elle connut d'une manière si évidente que Dieu la voulait dans l'ordre de la Sainte Vierge, que toutes ses hésitations s'évanouirent. Le sacrifice achevé, elle déclara à M. de Bérulle le changement que la grâce venait d'opérer dans son âme; il lui avoua alors qu'il n'avait jamais douté de sa vocation au Carmel, et il lui recommanda de

[1] Piganiol, t. IV, p. 225.

[2] *Id.*, t. II, p. 491.

[3] Ce fait est rapporté à la même date dans les *Chroniques de l'ordre des Carmélites de France*, t. III, p. 415, et dans l'*Éloge de la V. Mère de Hannivel*, à la suite de la *Vie de M. Gallemant*, citée plus haut, p. 334. Seulement, d'après l'*Éloge*, le fait se serait passé à Montmartre, et d'après les *Chroniques*, à Notre-Dame des Champs, ce qui me paraît plus probable.

supplier Dieu par de ferventes prières d'achever en elle son ouvrage.

Si la ferveur de la communauté de Sainte-Geneviève causait la plus vive consolation à M. de Bérulle, il n'en était pas de même de l'état des négociations avec l'Espagne. Aux lettres les plus pressantes de M. de Brétigny, que cet humble prêtre avait le soin de concerter avec M. de Bérulle, le P. François de la Mère de Dieu, général des Carmes, ne répondait que par des fins de non-recevoir. On commençait à se demander qui l'emporterait dans cette lutte. Madame Acarie était visiblement affectée. Un jour, s'entretenant avec madame Jourdain, elle se laissa aller à dire que « si l'on ne pouvait avoir des Carmélites » d'Espagne, on serait forcé de se contenter des constitu- » tions de l'ordre pour former les premiers sujets. » — « Si » vous n'avez pas des Religieuses de l'ordre », répondit aussitôt madame Jourdain, « vous ne ferez rien avec ses » constitutions. » — « Mais qui ira chercher les Religieuses? » reprit madame Acarie. — « Ce sera moi », répliqua vivement la jeune veuve. Ces mots furent un trait de lumière pour madame Acarie. D'accord avec M. de Bérulle, il fut aussitôt décidé qu'on demanderait à M. de Brétigny de se rendre en Espagne, et qu'il emmènerait avec lui quelques dames françaises destinées à accompagner les Carmélites qui seraient, enfin, espérait-on, accordées à la France. Madame Jourdain était naturellement désignée. On obtint de la piété de madame de Pucheuil, née de Quésada, d'origine espagnole, qu'elle suivît M. de Brétigny, son cousin. On lui donna, ainsi qu'à madame Jourdain, pour suivante, une pieuse fille de Sainte-Geneviève, Rose

Lesgu. M. Gautier, enfin, chargé des lettres obtenues du Roi par mademoiselle de Longueville pour l'ambassadeur de France et pour Philippe III, devait demander des Carmélites, et spécialement la Mère Marie de Saint-Joseph, au nom même de Henri IV.

On partit de Paris en grand secret, le 26 septembre 1603. C'est à Nantes que l'on devait retrouver M. de Brétigny. La peste y sévissait; M. Gautier y perdit son domestique. Fut-ce la peine que lui causa cet accident ou la conviction que M. de Brétigny, malgré ses grandes vertus, ne réussirait jamais, abandonné à lui-même, dans une si difficile négociation? Toujours est-il qu'il quitta Nantes, promettant à ses compagnons de voyage de les rejoindre bientôt et d'amener M. de Bérulle avec lui[1].

Pendant ce temps, M. de Brétigny continuait son voyage, pour arriver le 30 décembre seulement à Valladolid. Il écrivit aussitôt au général des Carmes, qui dans sa réponse exprima sa vive contrariété de le savoir venu de si loin pour éprouver un refus. M. de Brétigny vit bien alors qu'on ne pouvait rien espérer de la persuasion, et s'empressa de l'écrire à M. de Bérulle et à madame Acarie[2].

M. de Bérulle n'en fut pas surpris, et il répondit aussitôt

[1] Je trouve dans la *Vie de la Mère Anne de Jésus*, traduite par René Gautier (Paris, Taupinard, 1636, 2e part., p. 24) : « Le sieur Gaultier ayant » demeuré six sepmaines à Nantes, à Saint-Nazaire et au Pouliquen avec » les damoiselles, le sieur de Brétigny, prestre, qui en cette qualité prétendoit la conduite des affaires, quoiqu'il n'eût charge que de faire les frais » du voyage... » Le P. de Beauvais dit simplement que « M. Gaultier se trou» vant extrêmement incommodé, se fit descendre à Nice. » (*La Vie de M. de Brétigny*, liv. II, p. 238.)

[2] M. de Brétigny ne faisait rien sans consulter M. de Bérulle. (*Histoire des Carmélites de Pontoyse*, ch. VIII, p. 57.)



à M. de Brétigny : « J'ai vu l'état de toute cette affaire » que je poursuis en tous ses progrès et périodes, et l'ai » vue en tout extrêmement traversée, et si fort que les » commencements étaient jugés impossibles; et toutefois » l'issue a toujours été très-fauorable; et qui eût cédé aux » premières apparences d'impossibilité, on eût été frustré » du fruit de l'issue et on eût manqué à Dieu, qui veut que » nous travaillions et espérions en sa providence. » Il ajoutait : « M. de Santeuil, à son arrivée, ne trouva qu'épines » et impossibilités, et tous ceux auxquels on l'avoit adressé » pour conseil et assistance, je dis les plus portés et les » plus estimés à Rome, jugèrent l'affaire impossible, et » écrivirent des lettres pleines de raisons et d'apparence » pour changer tout l'état et l'anéantir incontinent. Main- » tenant, je tiens l'affaire conclue et le plus favorable- » ment qu'elle se pouvoit faire. Le Pape, sachant la lon- » gueur en laquelle étoit demeurée notre affaire, a fait » une assemblée extraordinaire de seize cardinaux, des » plus doctes, et a voulu être présent lui-même et prési- » dent en cette assemblée, au lieu du cardinal-président » qui étoit encore malade, et l'affaire a été approuvée de » tous, et ne s'y est fait difficulté aucune; et même, pour » plus grande autorité, le Pape voulut, à l'issue de l'as- » semblée, que chaque cardinal en son particulier la signât, » tellement que le cardinal d'Ossat mandoit que c'étoit la » plus solennelle érection de monastère qui ait jamais été » faite en présence du Pape et aussi grand nombre de car- » dinaux choisis [1]. »

[1] *Histoire manuscrite du monastère de Saint-Joseph des Carmélites de Pontoyse*, ch. IV, p. 26 et 27.

M. de Bérulle reçut enfin communication officielle de cette pièce si importante.

C'était un grand point, en effet, que l'obtention de la Bulle, accompagnée de lettres de jussion devant lesquelles le mauvais vouloir des PP. Carmes devait fatalement céder. Elle répondait en outre à tous les désirs de ceux qui l'avaient sollicitée.

Dans cette Bulle, donnée le 13 novembre 1603, Clément VIII expose la nature, l'étendue, l'exercice de l'autorité destinée à régir les monastères de Carmélites qui s'établiront en France, et règle tout conformément à la supplique qu'on lui avait adressée.

Deux autorités distinctes sont établies par le Souverain Pontife : l'une est celle des supérieurs qui auront la conduite ordinaire des couvents, et le Pape désigne pour l'exercer maître Jacques Gallemant, docteur en théologie, André du Val, docteur et professeur du Roi en la même Faculté, et M. Pierre de Bérulle; l'autre autorité est celle des visiteurs, et le Pape la commet au commissaire général de l'ordre des Carmes déchaussés, et jusqu'à ce que ces religieux soient établis en France, au général des Chartreux. Le pouvoir attribué par la Bulle aux trois supérieurs est considérable. Son objet est avant tout spirituel. A eux de recevoir, de diriger, de gouverner les religieuses; à eux d'en faire venir d'autres couvents de l'ordre; à eux de les confesser, de les pouruoir de chapelains; « à eux enfin » de faire toutes et chacune des choses que peuvent les » ordinaires des lieux comme délégués du Saint-Siége, et » les généraux et autres supérieurs des ordres de reli- » gieuses, aux monastères qui leur sont sousmis, mesme

» ce que pourroit le commissaire général de l'ordre des » Carmes deschaussés, s'il estoit enuoyé pour l'érection et » institution dudit monastère ou autre semblable. »

Ce pouvoir, si grand par son objet, ne l'est pas moins par son étendue. Il résulte, en effet, de la Bulle, que, dans la pensée du Souverain Pontife, il s'étend à tous les monastères qui seront érigés après le premier. Aussi l'appelle-t-il le chef de tous les autres, non qu'il doive exercer une juridiction sur les monastères à venir, mais parce qu'ils tireront de lui leur origine. Le pouvoir des trois supérieurs étant semblable à celui des généraux d'ordre, il est clair qu'ils ont autorité sur tous les monastères des Carmélites en France, et qu'il leur appartient d'étendre et de dilater l'ordre qui leur est commis.

Ce gouvernement enfin est établi pour toujours, car la Bulle porte que lorsque l'un des trois supérieurs mourra ou se retirera, les deux autres en éliront un troisième dans les six mois, lequel jouira de la même autorité que son prédécesseur.

La forme de gouvernement introduite par la Bulle est digne de remarque. D'ordinaire, en effet, les religieuses obéissent à une seule autorité; mais une telle concentration de pouvoirs n'est pas sans péril. L'autorité peut aisément alors se rendre absolue et assujettir les religieuses à une captivité aussi contraire à l'esprit de sainte Thérèse que redoutée par elle. Ici rien de pareil n'est à craindre. L'autorité des supérieurs est contenue par celle du visiteur, lequel, lui-même, ne peut rien faire de contraire aux saints conciles, aux constitutions canoniques, aux règles de l'ordre. Ces deux puissances se servent ainsi

de mutuel contre-poids ; et comme si ce n'était pas encore une garantie suffisante à la liberté des âmes, il est établi que « ny le visiteur, ny les supérieurs ordinaires n'ont » l'exercice des fonctions ordinaires, et que ceux qui ont » les fonctions journalières et ordinaires n'ont pas l'autho- » rité et peuuent estre changez quand l'on veut, ce qui » remédie à plusieurs inconvénients. Ainsi les vns et les » autres peuuent empescher le mal et non pas introduire » les abus. Ils maintiennent les religieuses en obseruation » de leurs règles et constitutions, et les préseruent et des » désordres et de la seruitude [1]. »

La sagesse qui brille dans ce jeu savant des différents pouvoirs n'éclate pas moins dans la manière dont sont réglés leurs rapports extérieurs avec les autorités constituées dans l'Église. Grâce à la forme de gouvernement qu'établit la Bulle, on trouve un Ordre animé d'un même esprit, fidèle aux mêmes observances, et cependant soustrait à l'autorité des religieux et exempt des Ordinaires : problème difficile à résoudre, mais ici tranché heureusement.

Rome avait parlé, il fallait maintenant que l'Espagne se décidât à obéir.

[1] *De l'érection et institution de l'ordre des Religieuses de Notre-Dame du Mont-Carmel,....* par Maurice-Michel de Marillac, conseiller du Roy.... A Paris, chez Edme Martin, 1622, in-8°, ch. VI, p. 57 et suiv. J'ai vainement cherché cette bulle dans *Bullarum amplissima collectio*, Rome, 1753. Elle a été imprimée à part. C'est une plaquette de 32 pages in-12. Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque nationale, E. On en trouvera le texte aux Pièces justificatives de ce volume.

CHAPITRE X.

VOYAGE EN ESPAGNE.

1604.

M. de Bérulle se décide à partir pour l'Espagne, 6 février 1604. — Une mission secrète. — Traversée. — De Bilbao à Burgos. — La Mère Thomasine-Baptiste. — Sœur Catherine de Tolosa. — Arrivée à Valladolid. — Entretien avec Mgr Dominique Gymnasio, nonce du Saint-Père. — Rapports des Carmes déchaussés avec les Carmélites. — M. de Barrault, ambassadeur du Roi. — Le P. François de la Mère de Dieu. — M. de Bérulle se rend à Madrid. — Difficultés du général. — M. de Bérulle retourne à Valladolid, puis revient à Madrid. — Nouvelles difficultés et nouveaux voyages. — Frère François de l'Enfant Jésus. — Fermeté, patience, foi profonde de M. de Bérulle. — Pèlerinage à Albe de Tormès. — Acte de vigueur du Nonce[1].

Cependant les nouvelles que l'on recevait d'Espagne n'étaient point consolantes. M. de Brétigny, impuissant à rien obtenir, pressait M. de Bérulle de se rendre sans retard à Valladolid; et M. Gautier, se souvenant de la promesse qu'il avait faite aux pieux voyageurs en se séparant d'eux

[1] Pour la rédaction de ce chapitre, j'ai eu constamment sous les yeux cinq lettres autographes de M. de Bérulle. La première est du 4 mars, la seconde du 8 avril. Je les ai trouvées aux Archives nationales, M. 216. La seconde est adressée à madame de Monbrost, c'est-à-dire à madame Acarie, et la première évidemment à elle aussi. La troisième, du 20 mai, est conservée au couvent des Carmélites de Besançon. La quatrième (même date) et la cinquième du 7 août, sont au monastère de l'Incarnation, à Paris. A ces pièces si importantes, dont quelques-unes étaient complétement ignorées, j'ai joint l'étude des manuscrits suivants : le *Livre des fondations*, t. I, p. 180 et suiv., et la *Relation de M. Navet* (Manuscrits du grand couvent). L'*Histoire manuscrite des Carmélites de Pontoyse* (appartenant à ce monastère) et l'*Histoire des Carmélites de Bourges* (aux RR. Mères Carmélites de cette ville). Je citerai mes autres autorités à mesure que le récit l'exigera.



à Nantes, joignait ses prières à celles de M. de Brétigny. Madame Acarie, enfin, était également persuadée que les dons et la grâce qu'avait reçus de Dieu M. de Bérulle pourraient seuls triompher de l'obstination des Pères Carmes. Mais elle redoutait la délicatesse de sa santé, l'opposition de sa famille et la douleur que causerait à madame de Bérulle cette longue absence de son fils. Aussi commença-t-elle, à l'exemple de M. de Bérulle, par recommander à Dieu cette grave affaire. Les lumières qu'elle reçut ayant dissipé ses craintes, elle lui fit part de son sentiment, sans lui rien dire, toutefois, qui pût engager en lui la liberté de l'esprit de Dieu. Il y témoigna d'abord une grande répugnance : madame Acarie l'avait prévu. Prêt à tous les sacrifices, mais faisant de lui-même la plus basse estime, M. de Bérulle ne reculait pas devant les difficultés; il craignait seulement de tout gâter en se mêlant de la négociation; de plus, aumônier du Roi, il ne pouvait sortir du royaume « sans le congé de Sa Majesté » : pour l'obtenir il fallait déclarer l'objet de son voyage et faire parler de lui, ce qu'il ne voulait à aucun prix. Néanmoins, en présence de tant d'instances, il douta de ses lumières, et se résolut à ne rien décider avant d'avoir consulté Dieu. Il eut recours aux prières de ses amis; il dit et fit dire à cette intention un grand nombre de messes à Notre-Dame des Vertus, à la chapelle de Notre-Dame de Lorette[1], à Saint-Denis, aux « Martyrs », à Sainte-Geneviève et autres lieux de dévotion autour de Paris. Un désir si ardent et si désintéressé

[1] « Qui est au Temple ». HABERT, liv. I, ch. XIV, p. 236.

de connaître la volonté de Dieu ne demeura point sans récompense. Un jour, comme M. de Bérulle célébrait le saint sacrifice, la Sainte Vierge lui fit entendre que s'il entreprenait ce voyage pour l'amour d'elle, « il lui ferait un service qui lui serait très-agréable [1] ». Puis elle ajouta ces paroles, capables de faire d'autant plus de violence à un cœur plein d'amour qu'elles lui laissaient une plus entière liberté : « Je ne vous y oblige pas et vous ne laisserez pas de m'appartenir quand vous ne le feriez point ; » mais vous m'appartiendrez encore davantage si vous le » faites. » M. de Bérulle, toujours humble, voulut encore soumettre cette vision à des conseillers graves et expérimentés ; assuré par eux de la volonté de Dieu, il ne songea plus qu'à l'accomplir. Il se rendit donc auprès du Roi afin d'obtenir son congé : il ne se doutait guère du parti qu'allait tirer Henri IV de son voyage au delà des Pyrénées.

Depuis longtemps il était question d'une alliance entre la France et l'Espagne. Clément VIII la désirait ardemment, et, sur sa prière, Henri IV avait envoyé à Madrid, où, depuis l'outrage fait à M. de la Rochepot, ne se trouvait qu'un chargé d'affaires, un ambassadeur, M. Émery de Barrault, « brave gentilhomme, de fort noble et illustre maison, du conseil de Sa Majesté, vice-amiral de » Guienne, enfin tenu pour l'un des plus sages et vertueux » seigneurs de France, et fort aimé de Sa Majesté ». Il devait traiter en confidence avec le Nonce, mais « retenu» ment et en termes généraux [2] ».

[1] HERVÉ, *Vie manuscrite*, chap. III, p. 18. — *Histoire des Carmélites de Pontoyse* (Manuscrit), ch. VII, p. 59. — HABERT, p. 237.

[2] Regnault à Villeroy, dép. du 12 juin 1602. Cité par M. Perrens, *Les Mariages espagnols*. Paris, Didier. Ire p., ch. I, p. 21.

A la Cour on était moins retenu, et si le jeune aumônier du Roi avait fait de plus longs séjours à Fontainebleau, à Saint-Germain ou au Louvre, il ne se serait point étonné de se voir ainsi mêlé à une intrigue matrimoniale. On s'y entretenait sans détour des mariages espagnols. Don Hieronimo de Taxis, don Sanche de la Serta, le connétable de Castille avaient tour à tour laissé entendre les vœux du Roi leur maître; et en voyant le Dauphin, à peine âgé de trois ans [1], boire déjà à la santé de l'Infante, ils avaient pu croire qu'Henri IV désirait sérieusement une alliance dont la Cour parlait si ouvertement. Toujours est-il que le Roi, apprenant le départ de M. de Bérulle, le chargea d'une mission confidentielle pour le Roi d'Espagne [2]. Cette négociation politique ne pouvait que favoriser la négociation toute religieuse de M. de Bérulle. Il ne négligea pas cependant les autres secours qui en pouvaient hâter le succès. La reine Marie de Médicis, la duchesse de Longueville [3], le P. Coton, son ami, lui donnèrent de pressantes recommandations [4]; puis, laissant à M. de Marillac et à madame Acarie le soin de poursuivre en France l'œuvre commencée, il s'en alla chercher en Espagne celles qui en devaient être les premiers fondements.

M. de Bérulle partit de Paris le lundi 9 février 1604, accompagné de M. Gautier, avocat général au grand conseil, « homme de singulière recommandation », et

[1] *Journal de Jean Héroard*, t. I, p. 54-61 et *passim*. — Voyez aussi M. Guizot, *Projet de mariage royal*, p. 20.

[2] Tous les historiens de M. de Bérulle l'affirment.

[3] Cette lettre, en espagnol, est aux Archives nationales, M. 216.

[4] On trouvera la lettre du P. Coton parmi les Pièces justificatives de ce volume.



d'Edmond de Messa, son fidèle domestique. Empêché qu'il était par la rigueur de la saison de traverser les Pyrénées, il se dirigea sur Nantes et s'embarqua au Croisic, petit port voisin.

Les orages fréquents en ce temps de l'année exposèrent tout d'abord M. de Bérulle aux plus grands dangers. A peine sortait-on du port qu'une violente tempête contraignit les passagers à abandonner le navire. M. de Bérulle, en se sauvant, tomba dans la mer, et ne dut la vie qu'à la manière miraculeuse dont son manteau le soutint à la surface jusqu'à ce qu'on lui vint porter secours. Interrogé plus tard sur l'occupation intérieure où il était pendant le péril : « Je demandois à Dieu, répondit-il, de » n'en point échapper, à moins que ce ne fût pour souffrir » davantage pour son service[1]. » Une autre fois, comme il se rendait à terre pour célébrer la messe, il tomba de nouveau dans la mer; on l'en tira, mais parce qu'il craignait de laisser passer l'heure du saint sacrifice s'il tardait davantage, il ne voulut jamais consentir à faire sécher ses vêtements avant que de monter à l'autel, malgré les prières de ses compagnons, qui redoutaient, en une saison rigoureuse, les suites d'un si fâcheux accident. Pour lui, il ne ressentit de véritable peine que lorsqu'il fut privé d'offrir la divine victime, ce qui ne lui arriva qu'une fois pendant toute son absence[2] : ce jour-là, on ne put lui faire prendre aucune nourriture. « Non, dit-il, il n'est

[1] On tient cette réponse de M. du Val, à qui elle fut faite. (*Vie de Sœur Marie de l'Incarnation*, liv. I, ch. VIII, p. 178.)

[2] BATTEREL, liv. I, n° 35. Et une seconde fois seulement dans toute sa vie. (*Mémoires manuscrits de la Mère Marie de Jésus.* Arch. nat., M. 233.)

» point raisonnable que mon corps soit mieux traité » que mon âme. » Enfin, M. de Bérulle débarqua à Placencia, petit bourg de la Biscaye, et à peine arrivé à Bilbao, il s'empressa de chercher des Français qui pussent l'aider à traiter de leur voyage. Ni lui, ni M. Gautier, ni son domestique ne parlaient la langue du pays, ce qui n'était pas une « petite incommodité[1] ». Tout s'organisa cependant; mais la route était longue : plus de cinquante lieues les séparaient encore de Valladolid, et pour les franchir « des chemins fort montueux et difficiles jusqu'à » Burgos, puis ni postes ni relais, mais des mules seule-» ment, si pesantes et si tardives qu'il n'y avoit aucun » moyen d'avancer[2] ». C'est en cet équipage que M. de Bérulle faisait chaque jour plus de dix heures de marche, ne se privant jamais, quelque difficulté qu'il y rencontrât, du bonheur de célébrer la messe, et Dieu le secourait manifestement, car alors que la faiblesse de sa santé l'obligeait, en France, à ne point demeurer à jeun plus tard que neuf heures, il pouvait, en voyage, attendre sans peine jusqu'à midi. Souvent les curés, ne le connaissant point, lui refusaient l'autorisation de célébrer; s'il ne réussissait pas à les convaincre, il allait jusqu'au village voisin, et quelquefois « faisait jusqu'à huit lieues » d'Espagne pour contenter sa dévotion[3] ». Un jour il rencontra un curé plus difficile. Après avoir vainement épuisé toute son éloquence, M. de Bérulle voyant l'heure s'avancer, dit à ses compagnons : « Je crois qu'ici l'occa-» sion dispense et que nous en pouvons user comme le

[1-2] Lettre du 4 mars 1604. (Arch. nat.)
[3] L'ancienne lieue d'Espagne compte 5,550 mètres.

» B. François de Borgia, qui, en pareil cas, se fit connaître » pour duc de Gandie. Disons donc que je suis aumônier » du Roi Très-Chrétien. » Le curé, à ce nom, se rendit et donna les ornements[1].

Les voyageurs avançaient cependant, tantôt gravissant de hautes montagnes, tantôt traversant les plaines arides de la Vieille-Castille, lorsque enfin, le 24 février 1604, jour de saint Matthias, le seizième de leur voyage, Burgos apparut à leurs yeux, attachée aux flancs d'une colline sans verdure et groupée autour des flèches de sa merveilleuse cathédrale. Là, tout vivants encore, étaient les souvenirs de sainte Thérèse. Vingt-deux ans à peine s'étaient écoulés depuis qu'elle-même y avait établi sa réforme ; la Mère Thomasine-Baptiste tenait des mains de la sainte la charge de prieure qu'elle remplissait encore[2]. Le recteur du collége de Burgos l'avait connue, et même avait servi de compagnon à l'un de ses plus excellents directeurs, le P. Balthazar Alvarez. Ce fut à lui que M. de Bérulle eut recours, lorsque après avoir dit la messe au couvent des Carmélites, il se rendit chez les PP. Jésuites, dont la lettre si chaleureuse du P. Coton lui ouvrait les portes. Son ignorance de la langue espagnole ne lui permettant point de s'entretenir avec la Mère Thomasine-Baptiste, il venait demander le secours d'un interprète ; et ce fut le Père recteur lui-même qui se mit à sa disposition. La seule conversation de ce saint religieux était déjà une grande consolation pour M. de Bérulle ; soit que le recteur lui parlât

[1] *Livre des fondations*, t. I, p. 144. (Manuscrit du couvent de l'Incarnation.)

[2] RIBERA, *Vie de sainte Thérèse*, liv. III, ch. XV, p. 314, édit. du P. Bouix.

de ses rapports avec sainte Thérèse, soit qu'il lui fit l'éloge des Carmélites, qu'il tenait « passer de beaucoup en vraye » perfection les plus saintes congrégations d'Hespaigne ». Grâce à lui, il put s'entretenir avec la Mère Thomasine-Baptiste. Il y employa le reste de la journée et ne quitta le parloir qu'à la fin du jour, « grandement instruit et » consolé[1] », ce sont ses propres expressions.

Il se remit en route le lendemain ; et le vendredi suivant, il se détourna de son chemin et fit sept lieues dès le matin pour se rendre à Palencia, où il célébra la sainte messe au couvent des Carmélites. Là, dans ce monastère de Saint-Joseph de Notre-Dame de la Rue, fondé par sainte Thérèse, le 29 décembre 1580, vivait encore une de ses plus illustres filles[2]. Après avoir donné au Carmel ses sept enfants, Catherine de Tolosa, changeant son nom contre celui de Catherine du Saint-Esprit, avait revêtu elle aussi les livrées de la Vierge : son austérité pour elle-même n'était surpassée que par sa charité pour autrui, et la réputation de ses vertus la faisait vénérer comme une sainte par tous les habitants de Palencia. M. de Bérulle n'eut pas la joie de converser avec cette grande religieuse. N'ayant point d'interprète, il ne la voulut point demander, et après avoir échangé quelques mots seulement avec la prieure, il quitta Palencia.

Surpris par la nuit à quelques lieues de Valladolid, M. de Bérulle et ses compagnons n'y purent entrer que

[1] Lettre autographe, 4 mars 1604. (Arch. nat.)

[2] SAINTE THÉRÈSE, *Livre des fondations*, liv. XXIX, p. 449. Édit. du P. Bouix.



» B. François de Borgia, qui, en pareil cas, se fit connaître » pour duc de Gandie. Disons donc que je suis aumônier » du Roi Très-Chrétien. » Le curé, à ce nom, se rendit et donna les ornements[1].

Les voyageurs avançaient cependant, tantôt gravissant de hautes montagnes, tantôt traversant les plaines arides de la Vieille-Castille, lorsque enfin, le 24 février 1604, jour de saint Matthias, le seizième de leur voyage, Burgos apparut à leurs yeux, attachée aux flancs d'une colline sans verdure et groupée autour des flèches de sa merveilleuse cathédrale. Là, tout vivants encore, étaient les souvenirs de sainte Thérèse. Vingt-deux ans à peine s'étaient écoulés depuis qu'elle-même y avait établi sa réforme ; la Mère Thomasine-Baptiste tenait des mains de la sainte la charge de prieure qu'elle remplissait encore[2]. Le recteur du collége de Burgos l'avait connue, et même avait servi de compagnon à l'un de ses plus excellents directeurs, le P. Balthazar Alvarez. Ce fut à lui que M. de Bérulle eut recours, lorsque après avoir dit la messe au couvent des Carmélites, il se rendit chez les PP. Jésuites, dont la lettre si chaleureuse du P. Coton lui ouvrait les portes. Son ignorance de la langue espagnole ne lui permettant point de s'entretenir avec la Mère Thomasine-Baptiste, il venait demander le secours d'un interprète ; et ce fut le Père recteur lui-même qui se mit à sa disposition. La seule conversation de ce saint religieux était déjà une grande consolation pour M. de Bérulle ; soit que le recteur lui parlât

[1] *Livre des fondations*, t. 1, p. 144. (Manuscrit du couvent de l'Incarnation.)

[2] RIBERA, *Vie de sainte Thérèse*, liv. III, ch. XV, p. 314, édit. du P. Bouix.

de ses rapports avec sainte Thérèse, soit qu'il lui fit l'éloge des Carmélites, qu'il tenait « passer de beaucoup en vraye » perfection les plus saintes congrégations d'Hespaigne ». Grâce à lui, il put s'entretenir avec la Mère Thomasine-Baptiste. Il y employa le reste de la journée et ne quitta le parloir qu'à la fin du jour, « grandement instruit et » consolé [1] », ce sont ses propres expressions.

Il se remit en route le lendemain; et le vendredi suivant, il se détourna de son chemin et fit sept lieues dès le matin pour se rendre à Palencia, où il célébra la sainte messe au couvent des Carmélites. Là, dans ce monastère de Saint-Joseph de Notre-Dame de la Rue, fondé par sainte Thérèse, le 29 décembre 1580, vivait encore une de ses plus illustres filles [2]. Après avoir donné au Carmel ses sept enfants, Catherine de Tolosa, changeant son nom contre celui de Catherine du Saint-Esprit, avait revêtu elle aussi les livrées de la Vierge : son austérité pour elle-même n'était surpassée que par sa charité pour autrui, et la réputation de ses vertus la faisait vénérer comme une sainte par tous les habitants de Palencia. M. de Bérulle n'eut pas la joie de converser avec cette grande religieuse. N'ayant point d'interprète, il ne la voulut point demander, et après avoir échangé quelques mots seulement avec la prieure, il quitta Palencia.

Surpris par la nuit à quelques lieues de Valladolid, M. de Bérulle et ses compagnons n'y purent entrer que

[1] Lettre autographe, 4 mars 1604. (Arch. nat.)

[2] Sainte Thérèse, *Livre des fondations*, liv. XXIX, p. 449. Édit. du P. Bouix.



le lendemain à neuf heures du matin. M. de Brétigny, madame de Pucheuil, madame Jourdain et Rose Lesgu, arrivés depuis trois mois, les y attendaient avec impatience et leur firent le plus joyeux accueil. On conféra aussitôt de l'état de l'affaire; et dès le jour même, M. de Bérulle alla saluer l'ambassadeur, M. de Barrault, qu'il trouva, dit-il, facile et favorable. Avec lui il se rendit à la Cour. Dans la harangue qu'il adressa au Roi Catholique, en lui présentant les lettres de recommandation du Roi Très-Chrétien, il laissa entendre qu'une double union pourrait resserrer l'alliance des deux couronnes, et il en exprima discrètement le vœu, sans insister[1]. Quelque temps après, accompagné de l'ambassadeur, il fut reçu en audience par le Nonce du Pape.

M. de Bérulle lui remit des lettres du Nonce de Paris et de mademoiselle de Longueville, puis il lui exposa l'objet de son voyage. « Mais n'avez-vous pas de lettre de la Reine de » France pour la Reine d'Espagne? » dit le Nonce, « Madame » la princesse de Longueville a écrit à la Reine », répondit M. de Bérulle, « la Reine à M. l'ambassadeur de France; » on n'a pas songé que la demande de trois ou quatre re-

[1] Entre Louis, Dauphin de France, et Anne, Infante d'Espagne, et entre Élisabeth de France et le premier Infant d'Espagne (depuis Philippe IV). P. Bourgoing, *Oraison funèbre de M. de Bérulle*. Dans Batterel, liv. I, nº 36. — Je trouve une trace de cette négociation dans une phrase incidente de M. de Bérulle (lettre du 4 mars à madame Acarie). « L'instance du Roy de France est si grande sur cette affaire, que il (l'am- » bassadeur) eust été exprès à Madrid, pour le prier et supplier, s'il n'eust » été retenu par un commandement particulier, de traiter quelques affaires, » présentes et importantes, avec le Roy d'Hespaigne. » J'espérais trouver dans les dépêches de M. de Barrault, citées par M. Perrens, quelques renseignements sur la mission de M. de Bérulle. J'ai consulté à la Bibliothèque nationale le manuscrit 16,112 qui les contient. Il n'y a malheureusement aucune dépêche pour l'année 1604.

» ligieuses, appuyée par l'autorité de Sa Sainteté, fût une
» affaire si difficile qu'on dût y employer d'autres moyens.
» Nous attendons du reste, de jour en jour, le bref de Sa
» Sainteté, et lors de mon départ de Paris, on m'avait
» assuré qu'il avait été accordé à Rome. — A la bonne
» heure » repartit le Nonce, « mais les religieux sont fort
» contraires à votre demande. Ils m'ont fait entendre qu'ils
» devaient accompagner les Carmélites non-seulement
» pour les assister, mais pour présider à la fondation;
» sans quoi, elle échouerait infailliblement, des filles étant
» incapables d'un si grand œuvre, assurent-ils. » M. de Barrault lui-même appuyait l'opinion du Nonce.

M. de Bérulle ne se laissa pas ébranler par les propos de Mgr Dominique Gymnasio [1]. Il était prévenu, et, dès cette première rencontre, il avait reconnu le terrain et deviné la tactique de ses adversaires. Les Carmes, M. de Bérulle le savait, n'étaient pas demeurés sans combat les supérieurs des Carmélites. Ayant tenté, sous l'influence du P. Doria, d'introduire une nouvelle forme de gouvernement dans l'Ordre, ils avaient soulevé une terrible tempête. La Mère Anne de Jésus, l'illustre compagne de sainte Thérèse, avait cru prendre la défense des constitutions de sa sainte Mère en combattant à Rome les entreprises des Carmes d'Espagne, et elle avait attiré sur le R. P. Jérôme Gratien, son conseil, sur le P. Jean de la Croix, son défenseur, sur les sœurs et sur elle-même enfin, les plus cruelles persécutions. Un bref de Grégoire XIV,

[1] *La Vie de la R. Mère Anne de Jésus, etc.* Bruxelles, 1639, l. VI, ch. II, p. 583. C'est toujours cette édition que je cite, sauf indication contraire.



qui annulait celui de Sixte V, rendit à l'Ordre le grand bien de la paix [1], mais quatorze ans s'étaient à peine écoulés depuis ces tristes dissensions, qui avaient failli ruiner l'œuvre de la réforme; elles étaient présentes à tous les esprits, et on conçoit le zèle jaloux que déployaient les Carmes pour éviter que leurs sœurs fussent soustraites même sur la terre étrangère à leur gouvernement.

Leurs motifs avaient paru si péremptoires, et surtout leur décision si arrêtée, que M. de Brétigny et les premiers négociateurs avaient consenti à ce que les religieux fissent la fondation ; et ce n'était pas, avec l'approbation du Nonce et de l'ambassadeur lui-même, une de leurs moindres armes contre M. de Bérulle. De la part de M. de Barrault, croire que des religieux espagnols seraient tolérés en France, alors que les souvenirs de la Ligue, aussi vivants qu'impopulaires, y frappaient de défaveur tout ce qui venait d'Espagne, c'était l'acte d'une grande légèreté et d'une étrange faiblesse. M. de Bérulle s'en étonna. Pour lui, éclairé par la grâce, guidé par son bon sens, il résolut de ne point céder. Sa jeunesse, son isolement, la faiblesse des moyens dont il disposait alors, rien ne l'arrêta, et dès sa première conférence, Mgr Dominique Gymnasio put se convaincre qu'il n'ébranlerait pas cet esprit énergique. Ses réponses données en latin étaient fermes et précises : Il s'étonnait des difficultés soulevées par les Carmes, car on ne demandait rien pour la France qui n'eût eu lieu précédemment en Espagne. La réforme des Carmélites

[1] Voyez *Vie de S. Jean de la Croix*, par le R. P. Dosithée de S. Alexis. Paris, 1727, in-4°, t. II, liv. VII, XX et suiv. Voyez aussi *la Succession du saint Prophète Élie en l'ordre des Carmes*, par le P. Louis de Sainte-Thérèse, p. 638.

n'y était-elle pas de longtemps antérieure à celle des Carmes déchaussés? Dieu ne serait-il pas libre d'observer en France l'ordre que sa Providence avait gardé en Espagne? N'était-ce pas, du reste, ce qui s'était vu à Rome, « la règle et la lumière du monde », et sous les yeux de Sa Sainteté? Un monastère de Carmélites n'y avait-il pas été fondé sans que les Carmes y eussent aucune part, et confié ensuite à la direction de prêtres séculiers, bien que les Pères fussent présents et dans la ville même, ce qui devait leur être bien plus dur et étrange?

Telle n'est pas d'ailleurs la question. Les Français n'ont pas entrepris le voyage d'Espagne pour apprendre de la bouche des religieux qui devrait faire la fondation, Sa Sainteté l'ayant déjà réglé et ordonné, mais bien seulement pour avoir des filles de l'Ordre, selon la puissance que le Pape en a donnée par les Bulles et le Bref.

Quant à prétendre, ainsi que le veulent les Carmes, que dans des monastères si nombreux et si fervents, dont plusieurs gardent encore dans leur enceinte, comme des reliques vivantes, leurs premières fondatrices, filles et coopératrices de sainte Thérèse, il ne se trouve aucune religieuse capable de fonder les monastères de France, c'est faire à ces saintes âmes une étrange injure, et couvrir d'un voile trop transparent le désir des religieux de passer en France pour leur propre compte.

Mais si, ce qu'à Dieu ne plaise, le jugement des Carmes sur l'incapacité des Carmélites était fondé, ce serait un nouveau motif, ajouta adroitement M. de Bérulle, pour que le Nonce de Sa Sainteté n'acceptât pas indifféremment celles que le général proposerait, mais en exigeât



dont la capacité eût été éprouvée en des fondations semblables à celles de France, c'est-à-dire antérieures à l'établissement des religieux [1].

Ce dernier point était d'une haute importance. De pieux Espagnols, entraînés par leur foi et leur admiration envers sainte Thérèse, avaient cru trop aisément que toutes ses filles avaient les qualités et les grâces nécessaires pour fonder; et ce n'avait pas été sans peine qu'on était parvenu à convaincre de son erreur le digne docteur Quesada, chargé jusqu'à ce moment de toute la négociation [2].

Cependant, l'affaire ainsi engagée, M. de Bérulle n'insista pas davantage; l'heure ne lui semblait pas venue. Lui-même en donnait les motifs à madame Acarie: « J'ay creu estre à propos de faire un peu alte, lui écri- » vait-il le 4 mars, de donner loysir à ces esprits de quitter » leurs impressions premières; de faire cognoistre à » M. l'ambassadeur la nécessité de ceste eslection sur la » différence grande des esprits et de l'air de France et » d'Hespaigne, d'employer ce temps, avec son congé, pour » aller veoir par les monastères de ceste province, celles » qui pourroient estre propres à nostre fondation en atten- » dant le bref, d'aller trouver le général en Madrid pour » le saluer et recognoistre de prez ses intentions particu- » lières sur cette affaire. [3] »

Le général des Carmes était depuis l'année 1600 le P. François de la Mère de Dieu [4]. D'une vertu austère,

[1] Lettre du 4 mars 1604.

[2-3] *Ibid.*

[4] *La Succession du saint Prophète Élie en l'ordre des Carmes*, par le R. P. Louis de Sainte-Thérèse, ch. CCLXIX, p. 648.



mais d'un esprit étroit, ce religieux s'était persuadé que la fondation projetée ne pouvait être que nuisible à la réforme en lui donnant une extension qu'il jugeait prématurée, et rien jusqu'alors n'avait été capable de le faire changer de sentiment. Avec sainte Thérèse, cependant, n'avait point péri au Carmel l'amour qu'elle portait à la France. Il vivait dans le cœur de ses filles, s'y fortifiait au souvenir des ardentes prières qu'avec elles et sur son ordre elles avaient si souvent élevées vers le ciel pour ce royaume[1]. Séville, Cordoue, Valladolid, Avila, Salamanque, renfermaient dans leurs cloîtres des âmes animées du généreux désir de voir la réforme s'établir en France, et d'en être les instruments[2] : le général le savait. Elles le souhaitaient avec passion, et dès 1586 elles l'avaient manifesté de toutes manières[3] ; le général le savait encore. C'était à lui qu'écrivait, en 1602, la Mère Anne de Jésus pour le conjurer de ne la point refuser à la France[4] ; c'était à lui que la Mère Isabelle des Anges adressait un peu plus tard la même prière[5]. La sœur Anne de Saint-Barthélemy avait appris de Notre-Seigneur lui-même qu'elle quitterait l'Espagne ; le général ne le devait pas ignorer. Mais aveugle devant tant de lumières, inflexible devant tant de supplications, il n'en était devenu que plus arrêté en son sens, plus opiniâtre en sa volonté ; et, comme trop souvent les gens de bien, il mettait au service de ce qu'il

[1] Sainte Thérèse, *Chemin de la perfection*, ch. i, p. 8, édit du P. Bouix.

[2] *Annales des Carmes déchaussez de France*, par le R. P. Louis de Sainte-Thérèse. Paris, Angot, 1665, in-fol. Préface, ch. vi, p. 14 et suiv.

[3] *Histoire des Carmélites de Pontoyse*, manuscrit, ch. xii, p. 86.

[4] *La Vie de la Mère Anne de Jésus*, liv. V, ch. xii, p. 583.

[5] *La Vie de la V. Mère Isabelle des Anges*. A Paris, de l'imprimerie d'A. Vitré, chez Pierre Lepetit, ch. viii, p. 73.

croyait son devoir une passion que l'on aurait crue depuis longtemps éteinte en son cœur. C'est ainsi que peu de temps avant l'arrivée de M. de Bérulle, obligé par la Bulle d'accorder à M. de Brétigny la Sœur Marie de Saint-Joseph, nièce de sainte Thérèse, il ordonna à cette sainte religieuse de quitter son monastère de Lisbonne et lui fit entreprendre, déjà malade, un si pénible voyage qu'elle en mourut[1]. Puis, dans l'espoir d'en finir avec des négociateurs importuns, il avait défendu à M. de Brétigny, sur qui il exerçait une certaine autorité, de venir le trouver à Madrid[2]. Telle était la situation lorsque M. de Bérulle résolut de partir. Ni les discours du général ni ses dispositions contraires n'avaient pu l'intimider. La rigueur de la saison et les craintes qu'elle inspirait à ses amis ne l'arrêtèrent pas davantage. « Sans lumière en l'esprit, mais avec » la joie au cœur », plein de force et de confiance, il partit de Valladolid le 5 mars, prétextant un voyage au tombeau de sainte Thérèse, afin de ne pas éveiller les soupçons du général sur les visites qu'il comptait faire en chemin à divers monastères. M. de Brétigny et M. Gautier l'accompagnaient.

Les inquiétudes de leurs amis n'étaient pas sans fondement. Partout difficile, la route devenait périlleuse au moment du passage du Guadarrama. La traversée de cette chaîne, la plus haute d'Espagne, présentait en effet de sérieux dangers, qu'aggravait encore l'abondance des neiges à cette époque de l'année. Toutefois, les pieux

[1] BOUCHER, *Histoire de la B. Marie de l'Incarnation*, éd. de Mgr Dupanloup, t. II, ch. II. — *Manuscrit de Bourges*, p. 75. — *Lettres de sainte Thérèse*, éd. Bouix, t. I, p. 427-430.

[2] Lettres de M. de Bérulle du 4 mars. (Arch. nat.)

négociateurs franchirent assez heureusement ce redoutable passage, et arrivèrent à Madrid sans accident.

Oublieux de leurs fatigues, ils se rendirent aussitôt auprès du Père général, qui avait déjà reçu les lettres de la Reine de France et de mademoiselle de Longueville. Ils lui présentèrent celles du Nonce, d'autres aussi, fort chaleureuses, de M. de Barrault, et l'informèrent pleinement du sujet de leur voyage[1]. Ils ajoutèrent à cet exposé tout ce qu'ils crurent plus capable de le fléchir, « le » conjurant de ne pas priver la France d'un si grand bien, » duquel Dieu seroit glorifié et beaucoup de bonnes âmes » de diverses qualités consolées[2]. »

Le général ne leur dissimula pas que l'œuvre dont ils s'occupaient offrait des difficultés telles, qu'il la regardait, quant à lui, comme impossible; qu'ainsi, s'il avait un conseil à leur donner, c'était de se désister de leur poursuite et de s'adresser à la Congrégation d'Italie, où ils trouveraient bien aisément des religieuses. Cependant, pour leur prouver sa bonne volonté, il consentait à assembler les définiteurs de l'Ordre, afin d'en conférer avec eux et d'aviser à ce que l'on pourrait faire.

M. de Bérulle ne s'étonna point d'un semblable accueil : il s'y attendait. Il eut alors plusieurs conférences avec les définiteurs et de nouveaux entretiens avec le général. Les voyant toujours inflexibles, il n'épargna pour les gagner aucune marque de soumission et de respect; il alla un jour jusqu'à se jeter à leurs pieds, les conjurant de ne pas lui refuser sa requête; en même temps, joignant les raisons

[1] *Manuscrit de Pontoyse*, ch. IX, p. 65 et suiv.
[2] *Relation de M. Navet.* (Manuscrit du grand couvent.)

aux supplications, il priait M. de Brétigny de rédiger un mémoire qu'il présenterait aux définiteurs le jour de saint Joseph[1]. Humble, mais péremptoire réponse aux principales objections du général, ce mémoire, bien qu'il rejetât les prétentions des Pères, obtint un résultat inespéré. Dès le lendemain, 20 mars, le définitoire réuni octroyait à ces messieurs leur requête[2], en suspendant toutefois l'exécution, jusqu'à ce que les religieux reçussent une lettre de M. le Nonce, « narrative de la commission qu'il avait de » Sa Sainteté pour pourvoir à cette affaire » ; et « il y avoit » eu bien de l'effort », dit M. de Bérulle, « à les faire con- » tenter de recevoir cette lettre sans avoir communication » du Bref[3]. »

M. de Bérulle retourna aussitôt à Valladolid, avec MM. de Brétigny et Gautier. Dès son arrivée il mit tout en œuvre pour disposer le Nonce en sa faveur. Ce n'était pas chose facile : « timide et formaliste », redoutant toujours de se compromettre ou de soulever la moindre contestation, sa faiblesse et son indécision le rendaient plus « difficultueux encore que le général ». Il voulait, avant de rien faire, « que le Roy mesme parlât, et s'obligeât en » parolle de roy au retour des religieuses qui iroient en » France, si elles vouloient revenir; puis il demandoit » procuration de la part de la princesse pour contracter ; » puis caution dans le pays pour le retour des filles ; puis, » récusant le docteur Quesada pour caution, il en deman- » doit d'autres ; puis il vouloit obliger à mener des dames

[1] Ce Mémoire se trouve dans le *Manuscrit de Pontoyse*, ch. IX, p. 66-67.
[2-3] Lettre de M. de Bérulle du 8 avril. (Arch. nat.)

» du pays et des parents des filles pour les accompaigner,
» et autres telles difficultés[1]. »

M. de Bérulle, à force de persévérance et d'adresse, parvint à obtenir ce qu'il désirait. Porteur d'une lettre pour les définiteurs, et d'un mandat à part pour s'en servir seulement en cas de nécessité, il reprit avec M. Gautier la route de Madrid, où il arriva le vendredi saint 16 avril.

Mais au moment où l'on croyait toucher au port, un accident inattendu en éloigna plus que jamais. Tandis que M. de Bérulle venait chercher du Père général l'obédience pour la Mère Thomasine-Baptiste et pour celles qu'elle désignerait (car il lui avait abandonné ce choix), cette digne fille de sainte Thérèse allait recevoir au ciel la récompense de ses travaux. « Si elle eust vescu », écrivait M. de Bérulle à madame Acarie[2], « nostre affaire estoit faitte
» dès Pasques, et bien faitte, et nous serions maintenant
» à Paris ; mais il semble que, par sa mort, Dieu a donné
» permission à l'ennemy de cette affaire de la cribler et de
» nous exercer, en sorte que ie vous confesserai ingénue-
» ment n'auoir eu iamais affaire plus difficile et que rien
» ne m'a tant cousté en ma vie, ny de poenes extérieures
» que celle-ci, ny mesme de poenes intérieures deuant
» Dieu. »

Depuis le lendemain de Pâques, en effet, ce furent des combats continuels avec le général. Il semblait ne plus se souvenir de la parole qu'il avait donnée, et ne cherchait que des prétextes pour rompre la négociation. Il voulait ne rien faire avant d'avoir vu les Brefs et les Bulles. M. de

[1] Lettre du 7 août. (Couvent de l'Incarnation.)
[2] Lettre du 20 mai. (Couvent de l'Incarnation.)



Bérulle, qui avait intérêt à ne les lui pas montrer, lui répondait habilement : « Nous venons à vous comme à un » père ; aussi nous ne voulons pas d'autre pièce que votre » bienveillance » ; mais si vous vous montrez « non point » père mais partie » , en ce cas nos pièces seront exposées, non devant vous, mais devant celui qui doit nous juger l'un et l'autre, Mgr le Nonce. Vous nous avez, en effet, obligés, dès le commencement de cette affaire, à recourir à Rome. Le Saint-Père a appris le peu de désir que vous aviez de la faire réussir. C'est pourquoi « il a voulu la » traiter de sa puissance absolue, et adresser ses mande- » ments à ses nonces et agens, le Bref au Nonce d'Hes- » paigne pour l'exequuter en Hespaigne, et les Bulles au » Nonce de France pour les exequuter en France. » Exiger que nous vous présentions ces pièces, c'est nous demander une chose impossible, c'est en même temps nous montrer « votre peu de vouloir à cette affaire, et » nous obliger à en traiter autrement » . Le Nonce ne se dessaisira point du Bref pour vous l'envoyer, mais le mettra lui-même à exécution. Ne vous suffit-il pas d'ailleurs de savoir par ses lettres qu'il a reçu charge de Sa Sainteté de pourvoir à cette affaire ? N'avez-vous pas appris par vos Pères de Rome l'expédition des Bulles ? et n'est-ce point vous avoir obligé que d'engager le Nonce à vous laisser agir sans contrainte, pour vous mieux prouver le désir que nous avons que le monastère reçoive ce bienfait de la main de l'Ordre et non d'une puissance étrangère [1] ? »

Pendant trois jours le général s'obstina à demander la

[1] Voyez aux Pièces justificatives l'examen de la conduite de M. de Bérulle en cette négociation.

communication des pièces et M. de Bérulle à la refuser. Enfin, le P. François comprit la nécessité de céder, et on traita de la nomination des religieuses. La lutte recommença sur ce point, et plus vive encore que sur le premier.

Le général prétendait nommer lui-même les religieuses; mais M. de Bérulle, qui voyait tous les inconvénients d'une pareille concession, était décidé à ne point l'accorder. Madame Acarie lui représentait cette résistance comme un véritable devoir. « Plus je vas en avant », lui écrivait-elle, le 18 mars, « plus je pense combien il est » important que Dieu nous donne des âmes propres pour » la conduite de cet édifice : nous l'attendons du choix » qu'il vous fera la grâce de faire. Prenez-y garde, et ne » déférez pas tant à l'avis d'autrui, que vous n'appliquiez » ce que Notre-Seigneur vous a prêté de lumière [1]. » Ce à quoi M. de Bérulle lui répondait [2] :

« Quand je considère devant Dieu que c'est l'affaire de » sa sainte Mère, qui commande tout ce qui est dans le » ciel et dans la terre et qu'elle l'a jusqu'à prœsent assistée » de sa faueur extraordinaire iusques en les plus petites » particularités, et qu'il semble qu'elle a voulu, par une » miséricorde envers moy, m'appeler à la seruir en ce » suiet et en ce pays, ie ne me puis rendre ny ployer à » rien; et ie veux », ajoutait M. de Bérulle, « que non- » seulement l'affaire se face, mais qu'elle se face avec le » plus d'avantage pour le bien de cet Ordre en la France; » et il me semble que ie dois croire que Dieu le veut ainsi, » et qu'il le fera, et qu'après avoir tant tesmoigné d'assis-

[1] HABERT, liv. I, ch. XIV, p. 344. — BOUCHER, *Appendice*, p. 514.
[2] Lettre de M. de Bérulle du 20 mai. (Couvent de l'Incarnation.)

» tance à ce dessein iusques à present, ce point de l'eslec-
» tion (qui est le plus important de tous) ne sera délaissé
» de sa Providence et assistance particulière. »

Ainsi, chapitres et élections se succédaient sans interruption. Pressés par les instances du Nonce, le général et les définiteurs s'assemblèrent d'abord à Ségovie, dans ce monastère célèbre dont Jean de la Croix avait été prieur et où le Seigneur Jésus lui était apparu pendant la nuit[1]; puis, quelques jours plus tard, dans leur couvent du désert, près d'Alcala de Henarès. Vainement M. de Bérulle, présent, ainsi que MM. de Brétigny et Gautier, à toutes les réunions, s'efforçait de les fléchir. Vainement il les suppliait de considérer « qu'ils ne mèneroient jamais
» trois cents lieues loing personnes incognues pour un tel
» sujet; que encores que toutes leurs filles fussent grandes
» religieuses, elles n'étoient pas toutes aptes à son des-
» sein » ; elles allaient passer de leur domination « à celle
» des supérieurs français », leur disait-il; n'était-il pas raisonnable dès lors « que ceux qui avoient à les régir
» cy-après recognussent auparavant si elles leur estoient
» convenables? Lorsque les Pères envoient fonder », ajoutait M. de Bérulle, « c'est le religieux prélat qui choisit
» ceux ou celles qu'il désire; ne leur doit-on pas cette cour-
» toisie à eux que le Pape a commis à la future fonda-
» tion? La France n'a-t-elle pas sujet de requérir en cela
» quelque sorte de considération? La paix et le bon gou-
» vernement d'un monastère deppend de la conformité de
» ceux qui doivent obéir et commander. Les négociateurs

[1] *Vie de S. Jean de la Croix*, par le P. Dosithée de Saint-Alexis. Paris, 1727, in-4°, liv. VII-XVII, t. II, p. 47.

« qui connoissent les supérieurs nommés par le Pape et
» celles qui doivent entrer en cette nouvelle fondation,
» n'ont-ils pas plus d'avantage pour ne se point fourvoïer
» en ce choix que les religieux qui n'ont habitude ni avec
» les premiers ni avec les dernières? »

Mais les plus justes raisonnements comme les plus vives instances demeuraient sans succès. Seul, le général avait le droit de délivrer des obédiences et prétendait dès lors que ce droit impliquait celui de désigner les religieuses[1]. Aussi, chaque chapitre amenait une nouvelle élection. M. de Bérulle partait aussitôt pour les couvents indiqués; il avait ainsi visité tour à tour Tolède, Medina del Campo, Madrid, Palencia[2], Albe, Cueva[3]. Mais dans tous ces monastères, si fervents et réguliers qu'ils fussent, il n'avait trouvé néanmoins aucun sujet qui lui convînt. Au retour de l'un de ces fatigants et inutiles voyages[4], il demanda à la place de la Mère Thomasine-Baptiste la Mère Isabelle de Saint-Dominique, « l'une des » premières de l'ordre et des plus employées »; après beaucoup de jours passés en pourparlers continuels, il l'avait obtenue, lorsque cette sainte Carmélite tomba malade; il fallut recommencer le choix de quatre autres. Le général voulut alors obliger M. de Bérulle à accepter une religieuse qui n'avait pas vécu du temps de sainte Thérèse. Il avait tout disposé avec beaucoup d'habileté et de détermi-

[1] Boucher, nouvelle édition, liv. II, ch. ii. p. 21.

[2] Boucher, nouvelle édition, t. II, ch. ii, p. 20.

[3] *Chroniques de l'ordre des Carmélites*, t. I, p. 78.

[4] « Il pouuoit y auoir un petit brin de malice chez les Carmes, qui » proposoient les moindres sujets pour fatiguer M. de Bérulle. » (*Manuscrit de Bourges*, p. 75.)

nation; il avait donné rendez-vous à M. de Bérulle au monastère où elle était prieure, répandant partout le bruit que l'affaire était conclue; il avait même choisi et fait venir le religieux qui devait accompagner les Carmélites en France.

M. de Bérulle fut inébranlable. Fatigué de tant de longueurs et d'opiniâtreté, de tant de visites lointaines et infructueuses, il répondit d'abord qu'il voulait pour supérieure quelqu'une de celles qui avaient commandé du temps de sainte Thérèse, puis il désigna lui-même quatre religieuses et déclara au général qu'il était résolu à les avoir avant midi, ou à s'en retourner [1]. Le général comprit alors la nécessité de fléchir; il envoya à M. de Bérulle quatre lettres ouvertes pour les quatre religieuses désignées, en lui faisant demander s'il les approuvait. M. de Bérulle, « encore qu'il y aperçût quelque petite froidure » au stile, comme en une chose faite par contrainte », les accepta « avec beaucoup de remercîment ». Il partit à l'heure même pour Madrid, et obtint du définitoire la promesse qu'il écrirait à ces religieuses « comme de la part de » tout l'Ordre ».

Le 20 mai, M. de Bérulle était à Valladolid, d'où il se rendit à Pampelune, « afin d'aller informer de vive voix la » prieure qu'il avait nommée, de l'état de cette fondation [2] ». Pendant ce temps, les Carmes se préparaient à tenir un chapitre à Pastrana pour l'élection d'un autre général, « encore » que le temps de celui-cy ne fût expiré [3] »; et M. de Bé-

[1] Lettre du 20 mai.
[2] Lettre du 20 mai.
[3] Les généraux étaient élus pour six ans, et le P. François de la Mère



rulle, prévoyant que son affaire en pourrait « recevoir beau- » coup d'avantage », attendait impatiemment la décision de l'assemblée. Mais lorsque, le 20 mai, il faisait part à madame Acarie de ses espérances à ce sujet, il ignorait que lui-même allait bientôt soulever devant les définiteurs des difficultés plus grandes encore que celles qu'il avait déjà vaincues. Soit, en effet, que de nouvelles conférences avec les religieuses désignées l'eussent moins satisfait; soit que les Pères leur eussent persuadé qu'elles feraient mieux de ne point quitter l'Espagne, ainsi que l'un d'eux tenta vainement de le faire plus tard auprès de la Mère Isabelle des Anges[1]; soit, enfin, que le général eût suscité de nouveaux obstacles, il est certain qu'aux premiers jours de juin, M. de Bérulle se désistait de sa demande et que M. Gautier, le lundi 7 juin, lendemain de la Pentecôte, présentait au chapitre de Pastrana une lettre du Nonce par laquelle il le pressait fort de donner la Mère Anne de Jésus, la Sœur Anne de Saint-Barthélemy et trois ou quatre autres que nommerait la Mère Anne de Jésus.

La lecture de ce message jeta la consternation parmi les définiteurs. L'Ordre était menacé d'une perte aussi douloureuse qu'irréparable. La réforme, en effet, ne possédait pas de plus dignes filles de la sainte Mère, et les abandonner toutes deux à la France était un sacrifice dont la seule pensée faisait frémir les Carmes. Un refus positif était impossible pourtant : les termes de la lettre étaient

de Dieu n'était en charge que depuis 1600. Voir l'ouvrage du R. P. Louis de Sainte-Thérèse, cité plus haut.

[1] *La Vie de la V. Mère Isabelle des Anges.* Paris, Vitré, 1658, in-8°, ch. VIII, p. 78.



précis, et le Bref, d'ailleurs, donnait le choix aux Français, conformément au désir de la princesse de Longueville. Les moyens détournés restaient seuls entre les mains des religieux; ils s'en servirent avec un acharnement incroyable; et toute mesure devint à leurs yeux légitime, du moment qu'elle apportait quelque obstacle au dessein qu'ils combattaient.

Le général, après un jour de délai, fit donc répondre à M. Gautier qu'il le priait de dire à M. le Nonce, que la tenue du chapitre l'empêchait de penser ni d'écrire alors pour cette affaire; mais que quinze jours après le chapitre, s'il était continué en sa charge, il lui enverrait une personne pour traiter avec lui. Le chapitre fut célébré, le général continué dans ses fonctions; mais il ne voulut en aucune façon parler de la négociation. M. de Bérulle l'y contraignit bientôt, et la lutte continua d'autant plus violente que les Pères savaient bien, d'une part, qu'elle serait décisive, et que M. de Bérulle, d'autre part, résolu à pousser « la patience, la persévérance et la longanimité » jusqu'au bout, préférait s'en retourner en France sans religieuses, plutôt que de ne pas amener avec lui celles qu'il sollicitait. Et comme il s'entretenait un jour avec M. de Barrault de sa pénible négociation, il lui exposa les motifs de sa résolution. « Pour establir de nouuelles fondations de » Carmélites en un royaume tel que celui de France et en » une ville si grande et si florissante comme celle de Paris », lui dit-il, « il est du tout nécessaire d'y mener une reli» gieuse qui ait été jugée digne de faire de nouvelles fon» dations par la Mère Thérèse elle-même »; qui ait par conséquent l'esprit et la piété qu'il faut donner au com-

mencement de semblables fondations. Or, bien que les autres religieuses que les supérieurs consentent à accorder soient très-vertueuses, « néanmoins elles n'ont pas eu, » hormis la V. Mère Anne de Saint-Barthélemy (qui n'est » encore que sœur du voile blanc), le bonheur de la con- » versation et familiarité avec la sainte Mère, ny pris l'es- » prit de l'ordre en sa source comme la Mère Anne de » Jésus [1] ».

Ce que M. de Bérulle ne disait pas à l'ambassadeur, mais ce qu'il avouait dans ses lettres à madame Acarie, c'est qu'au sujet de la Mère Anne de Jésus, il obéissait à une de ces impulsions intérieures auxquelles ne résiste point une âme aussi dépendante de Dieu qu'était la sienne. Il avait beaucoup prié, et sa conviction s'était affermie dans la prière : il lui était devenu comme impossible de ne pas déférer à un choix « hors duquel il ne trouvoit ny » repos, ny contentement » et qui lui semblait résolu par Dieu lui-même. Des obstacles en apparence invincibles s'opposaient à ses desseins : il le voyait et n'en était point ébranlé. Ferme et digne par nature, il l'était devenu davantage encore par grâce : il se disait avec l'humble et indomptable fierté des saints, « qu'il recevroit grand » reproche de rabaisser ses pensées et attentes, selon les » difficultés que Dieu ôte et change comme et quand il lui » plait [2] ».

Trop éclairé d'ailleurs pour n'être point convaincu que « nous pouvons estre trompé partout », M. de Bérulle

[1] Lettre de M. Navet. (Arch. nat., 1048 L.)
[2] Lettre de M. de Bérulle du 20 mai.

avait pris le plus sûr moyen d'échapper à l'illusion : il avait consulté. Non content de prendre l'avis de l'évêque de Tüy, du P. Oïeda[1], du P. Ribadeneyra, qui l'avaient confirmé dans sa pensée, il avait interrogé le P. Antolinez des Ermites de Saint-Augustin et le P. Dominique Banès des FF. Prêcheurs, professeurs à l'Université de Salamanque. L'un et l'autre étaient bons juges; ils avaient pu voir de près la Mère Anne de Jésus, et reconnaitre ses aptitudes et sa sainteté. Le sentiment du P. Banès surtout devait peser d'un grand poids dans la détermination de M. de Bérulle, qui vénérait dans le célèbre Dominicain une science profonde, une vertu consommée, et l'honneur d'avoir été pendant vingt années le témoin des opérations de la grâce dans l'âme de sainte Thérèse[2]. Tous furent d'avis que nulle religieuse d'Espagne n'était aussi capable que la Mère Anne de Jésus de la fondation projetée. Le P. Banès ne craignit même point de dire que cette digne fille de sainte Thérèse « n'étoit point inférieure à sa » Mère en dons surnaturels, et qu'elle la surpassait en » qualités naturelles[3] ».

Certain alors de « ne s'être point engagé en cette déter- » mination par une roideur aveugle et inconsidérée[4] », M. de Bérulle attendit avec patience l'heure marquée par Dieu. Cette fermeté sûre de l'événement et maîtresse d'elle-même exaspérait les Carmes; ils ne surent pas le dissimuler. Un jour le procureur, sachant que M. de Bé-

[1] *Manuscrit de Pontoyse.*
[2] BOUCHER, *Vie de sainte Thérèse*, t. I, liv. IV, p. 374, note O.
[3] BOUCHER, *Vie de la B. Mère de l'Incarnation*, liv. III, p. 258.
[4] Lettre de M. de Bérulle du 20 mai.

rulle était chez le docteur Quesada, vint l'y trouver avec un de ses religieux, et dans la chaleur de la discussion, s'oublia jusqu'à l'insulter. Un serviteur de M. de Brétigny, M. Navet, qui se trouvait dans une chambre voisine, en était si indigné qu'il voulait chasser ces Pères. « Laissez-» les, peut-être cet acte de patience portera-t-il Dieu à » toucher leur cœur », repartit M. de Bérulle; puis il les écouta avec la plus parfaite tranquillité, les laissa parler tant qu'ils voulurent, et, comme ils se retiraient, il se contenta de leur dire sur le seuil de la porte : « Mes Pères, une » autre fois, vous vous souviendrez que le Fils de Dieu a » dit : Apprenez de moi que je suis doux et humble de » cœur. » Tandis que les témoins de cette scène admiraient la patience et l'humilité de M. de Bérulle, lui, craignant que des mouvements involontaires qui s'étaient élevés dans son cœur n'y eussent laissé quelque trace, prit avec lui M. Navet et alla sur-le-champ trouver le supérieur des Clercs mineurs, auquel il se confessa[1]. Même parmi les Carmes cependant, se trouvaient des religieux qui le soutenaient et le consolaient. Il y avait alors dans leur couvent de Madrid un Frère convers que l'on nommait François de l'Enfant Jésus, et que ses vertus et les communications miraculeuses dont l'honorait, disait-on, le divin Enfant, rendaient célèbre. M. de Bérulle se recommanda à ses prières. F. François les lui promit. Comme M. de Bérulle arrivait un jour au couvent, F. François courut à lui, et l'embrassant : « Vous aurez les Mères que » vous désirez », lui dit-il, « vous en aurez de bonnes,

[1] M. NAVET, *Relat. manuscr.* — *Manuscrit de Bourges*, p. 69. — *Manuscrit de la Mère Marie de Jésus.* (Arch. nat., M. 233.)



oh! oui, de bien bonnes ! » — « Eh! qui vous l'a dit ? » — « L'Enfant Jésus », répondit-il [1]. A ce mot, M. de Bérulle sentit un grand calme remplir son âme et bénit le ciel. Mais de telles joies étaient rares, et ses douleurs fréquentes. Il n'ignorait pas par quelles calomnies on s'efforçait de noircir sa réputation. Une des plus poignantes douleurs qui puisse déchirer l'âme d'un prêtre ne lui était pas épargnée ; on allait jusqu'à suspecter son orthodoxie [2]. On l'appelait hérétique, et un pareil mot, ceux qui l'employaient le savaient trop, suffisait, si on y ajoutait foi, pour lui fermer la porte de tous les monastères et miner l'œuvre à jamais.

Quel besoin ne devait-il pas avoir, alors, d'ouvrir son cœur et d'épancher sa peine! Cette consolation lui était refusée. Souvent séparé de M. Gautier et de M. de Brétigny, il ne pouvait pas oublier d'ailleurs qu'il avait la conduite de l'œuvre, et que demander des conseils à des hommes d'une probité et d'une religion admirables, mais qui ne s'entendaient pas toujours [3], dont l'un était laïque, et dont l'autre était plus remarquable par sa vertu, par ses lumières et par son humilité que par sa fermeté [4], ne serait pas pour lui d'un grand secours et porterait peut-

[1] *Chroniques des Carmélites*, t. I, p. 73. J'ai vainement cherché ce trait dans la *Vie du V. Frère François de l'Enfant Jésus*, dont il a été donné une réimpression en 1868. Lyon, Josserand. Mais il est rapporté dans les *Annales des Carmes déchaussés*, du P. Louis de Sainte-Thérèse, liv. I, ch. VII, p. 44.

[2] *Autobiographie de la V. Mère Anne de Saint-Barthélemy*, liv. III, ch. I, p. 117.

[3] Voir au chap. IX.

[4] « M. de Brétigny ne faisoit rien du tout que par sa bonté et simpli- » cité ordinaire à croire ce qu'on lui proposoit. » (Lettre de M. de Bérulle à madame Acarie, 4 mars 1604. — Arch. nat., M. 216.)

être atteinte à l'autorité dont il était revêtu. Aussi, se retirant dès lors dans ces profondeurs de l'âme que le regard de Dieu seul pénètre, et observant au dehors le silence qui permet à la voix du Créateur de se faire entendre à sa créature, conférait-il peu avec ses compagnons. De la France seule il aurait pu recevoir avis et soulagement; mais, par une permission du ciel, qui devenait une nouvelle épreuve, les courriers se succédaient depuis Pâques sans lui apporter aucune nouvelle. Point de lettres de madame de Bérulle, sa mère, de M. de Marillac, son ami; pas un mot de madame Acarie, dont la constante approbation l'avait jusqu'alors soutenu et encouragé. Que penser de ce silence? De nouvelles difficultés avaient-elles surgi à Paris? Madame Acarie, déjà malade lors de son départ, avait-elle vu s'aggraver ses douleurs? Il ne se plaignait point, mais il souffrait d'être privé de son secours, au moment où il lui eût été le plus nécessaire. Cette femme admirable, initiée depuis si longtemps déjà à tous les secrets de son âme, n'en ignorait point les troubles, et ils étaient grands. L'isolement en un pays étranger, l'incertitude de l'événement, la longueur indéfinie des négociations [1], la responsabilité devant Dieu et devant les hommes de la conclusion ou de la rupture d'une si grande affaire, n'étaient rien auprès des peines intérieures qui, depuis quelques semaines, avaient envahi son âme.

Ce n'était pas la première fois que, malgré sa jeunesse, M. de Bérulle sentait la main de Dieu s'appesantir sur lui.

[1] Lettre CLXXI, dans les Œuvres imp. in-f°, 1657, p. 847.



Déjà, lorsqu'il étudiait en Sorbonne, il avait expérimenté ce qu'il en coûte de douleurs pour enfanter une âme à la vie. Madame Acarie, mêlée à cette œuvre, en avait gardé comme lui un profond souvenir. L'épreuve qui l'attendait en Espagne était plus cruelle; car l'âme en ces durs moments répugne à l'action et redoute la solitude. Or, on était au plus fort des négociations et il fallait agir; il était seul et il ne pouvait se confier.

Mais, loin de perdre courage, il trouva dans les rigueurs apparentes de Dieu un motif de plus pour espérer en sa miséricorde. Il se persuada qu'il aurait pour agréable une œuvre qui coûtait tant de sacrifices, et que le Seigneur ne l'associait aux souffrances de son Fils que pour le rendre participant de leur divine efficacité. Il continua donc à travailler aussi énergiquement que si la lumière eût brillé à son esprit et la consolation inondé son cœur. Mais dans cette lutte intestine, si la volonté resta la maîtresse, la nature s'avoua vaincue. Son corps, si endurci qu'il fût au travail, ne put supporter l'affliction de son esprit, et une maladie sérieuse le menaçait, c'est lui-même qui l'avoue, si Dieu, satisfait de sa constance, ne l'eût délivré.

Aussi bien était-ce de Dieu seul qu'il attendait le secours. Plus il souffrait, plus il priait et faisait pénitence. Non content de s'être volontairement condamné, et par vœu, croit-on [1], à observer une abstinence rigoureuse, jusqu'à ce que le succès eût couronné ses efforts, il avait découvert une pieuse industrie pour mortifier ses sens et satisfaire en même temps sa dévotion. Chaque jour, pendant

[1] Hervé, *Vie manuscrite*, ch. III.

les chaleurs brûlantes du mois de juillet, à l'heure où laïques et religieux, suivant l'usage du pays, cherchent le frais et l'ombre et s'étendent pour prendre un peu de sommeil, lui quittait sa demeure, traversait les rues désertes et se rendait à la cathédrale[1]; là, prosterné sur le pavé du temple, il adressait à la très-sainte Vierge ses plaintes et ses demandes, et soutenu par une ferveur incroyable, il ne se lassait pas de lui répéter ces simples paroles : Montrez-vous notre Mère, *monstra te esse Matrem,* comme s'il eût voulu dire : Vierge sainte, montrez que vous êtes Mère de Jésus et que vous avez pour lui un amour vraiment maternel, en travaillant à un dessein où il doit être grandement glorifié ; montrez que vous êtes ma Mère, en exauçant les vœux ardents que je vous offre ; montrez que vous êtes Mère, et le devenez en même temps d'une sainte et nouvelle génération, en soutenant l'œuvre qui vous la doit acquérir en France[2]. Sa dévotion pour saint Michel, « le premier du Paradis, le plus dignement » employé avec saint Gabriel dans les fonctions angéliques », l'attirait ensuite dans la chapelle des Jésuites dédiée à ce grand archange ; et là, dans ses ferventes prières, il suppliait ce bienheureux, qui a l'Église de Jésus en partage[3], et qui est en même temps l'Ange de la France[4], de favoriser une œuvre dont le succès devait procurer une gloire si pure à la France et à l'Église. La troisième station était celle qu'il faisait à une heure dans la chapelle des Clercs mineurs, « gens qui n'ont rien et ne demandent rien »,

[1] F. Émond, *Mémoires manuscrits.* (Arch. nat., M. 233.)
[2] *Manuscrit de Pontoise*, ch. x, p. 76.
[3] *Vie de Jésus*, ch. viii, p. 313, in-fol, édit. de 1657.
[4] Lettres aux Carmélites, CLXX, p. 847, *ibid.*

et pour lesquels il professait la plus profonde estime. Il avait choisi leur supérieur pour confesseur, et disait souvent qu'il eût bien voulu être d'une communauté semblable [1]. Ces pieuses visites achevées, et il les recommençait chaque jour, il rentrait chez lui, mais non pour interrompre ses prières. Qu'il fût retiré dans sa chambre, ou qu'il prît l'air dans un jardin, il se laissait aller souvent aux mouvements de l'esprit qui le pressait. Quand il croyait n'être point vu, il se prosternait le visage contre terre, ou bien il levait les mains au ciel dans l'attitude de la supplication, ou encore il étendait les bras en croix, dans la posture d'une victime, et comme si le jour n'eût pas suffi à l'ardeur de sa prière, oublieux de la fatigue, il y consacrait la plus grande partie de ses nuits.

Ce fut sans doute à cette époque que M. de Bérulle entreprit un second pèlerinage au tombeau de sainte Thérèse. Il la regardait comme étant, après la très-sainte Vierge, la Mère de l'Ordre du Carmel. Il était persuadé que, du haut du ciel, elle conduisait encore cette illustre et grande famille; et il aurait cru se rendre coupable de rapt et de violence, s'il eût osé emmener ses filles sans solliciter sa permission. Il se rendit donc à Albe de Tormès, distante de Valladolid de trente-cinq lieues environ. Qui pourrait dire ce qu'il ressentit en mettant le pied dans cette humble cellule conservée telle qu'elle était lorsque, vingt-deux ans plus tôt, sainte Thérèse y exhalait, dans une extase sublime, son dernier soupir? Qui pourrait exprimer son émotion lorsqu'il baisa la pierre de son tombeau

[1] *Mémoires manuscrits de la Mère Marguerite du Saint-Sacrement.* (Archives nat., M. 233, n° 20.)



et respira le parfum que répand encore ce cœur percé à Avila par le dard d'un Séraphin [1] ?

Mais sainte Thérèse ne devait plus tarder à lui manifester que depuis longtemps déjà elle avait exaucé les prières de la France et de l'Espagne. Plusieurs de ses filles, assurées par elle que Dieu les appelait en France, n'attendaient plus que l'heure où sa promesse se devait accomplir. Elles la pressaient de leurs vœux. La Mère Anne de Jésus, son illustre fille, la Sœur Anne de Saint-Barthélemy, son inséparable compagne, la Mère Isabelle des Anges enfin, surnaturellement instruites de leur mission, écrivaient leurs instances au général et trouvaient parmi les définiteurs des soutiens et des appuis.

En même temps, M. de Bérulle, tout en employant les moyens divins, comme s'il n'eût rien attendu que de ceux-là, n'en avait point négligé d'autres, quoique ce fût difficile, sa qualité de Français et d'aumônier du Roi, qui, au début de la négociation, l'avait favorisée, le rendant plutôt suspect depuis que les rapports entre les deux couronnes s'étaient refroidis [2]. Il était servi auprès de la Reine par un Jésuite allemand son confesseur, qu'il avait gagné à sa cause; il y avait encore intéressé le supérieur des Clercs mineurs, plusieurs dames de la Cour [3] et plusieurs personnages influents, dont les instances auprès du Nonce l'avaient peu à peu rendu plus favorable. Aussi bien, Mgr Dominique Gymnasio commençait-il peut-être

[1] *Œuvres de sainte Thérèse*, traduites par le R. P. Marcel Bouix, S. J. Paris, 1852, in-8°, t. I, note B, p. 643.

[2] M. de Bérulle le dit positivement dans sa lettre du 7 août. On a les dates par le *Journal de Jean Hérouard* et les Mémoires du temps.

[3] *Chroniques de l'ordre des Carmélites*, t. I, p. 77.

à s'inquiéter du mépris qu'on faisait de ses commandements. Quoi qu'il en soit, après avoir examiné les remontrances que le général des Carmes lui avait adressées par écrit pour justifier ses refus, il avait exigé du procureur général de l'Ordre qu'on remît, sous sept jours, entre ses mains, les obédiences des Religieuses désignées. Vingt jours écoulés, les Carmes n'apportèrent que des offres illusoires. Le Nonce vit son autorité ouvertement méconnue aux yeux de la France et de l'Espagne. Pour toute réponse, partit de la nonciature un exprès « portant » au général sentence d'excommunication majeure et dé» position d'office, à faute par lui de livrer au porteur » les obédiences[1] ».

[1] Lettre autographe de M. de Bérulle du 7 août.

CHAPITRE XI.

RETOUR D'ESPAGNE.

1604.

Le général des Carmes est contraint de céder, 14 août 1604. — M. de Bérulle se rend à Salamanque. — La Mère Anne de Jésus. — La Mère Isabelle des Anges. — Départ de Salamanque, 20 août. — Joie des voyageurs. — Avila. — Le docteur Frèche. — Julien d'Avila. — Le monastère de Saint-Joseph. — Nouvelles prétentions des Carmes. — Le P. Joseph de Jésus-Maria. — Burgos. — Difficultés et fatigues du voyage. — Périls auxquels échappent les Religieuses. — Leur héroïsme. — Message du Nonce. — Arrivée à Bayonne. — Les Mères espagnoles à Bordeaux. — M. de Bérulle part pour Fontainebleau.

Le général des Carmes était loin de s'attendre à un tel acte de vigueur de la part de Mgr Dominique Gymnasio. Comprenant aussitôt que toute résistance devenait impossible, il remit au courrier de la nonciature les trois obédiences; il y ajouta cependant trois conditions : la première, que les religieuses qu'il députait pour cette fondation seraient toujours accompagnées « des trois messieurs et des trois dames qui étoient venues de France » pour cette fin; la seconde, que ce couvent serait » sujet aux Pères de l'Ordre lorsqu'ils seroient établis en » France[1]; la troisième, que si, la fondation faite, les religieuses s'en vouloient retourner en Espagne, la prin-

[1] Il est à remarquer que le général n'avait pas le droit de poser cette condition. La question était réservée au Souverain Pontife, qui seul devait la résoudre : qu'il se nommât Clément VIII ou Paul V.



» cesse de Longueville et ces trois messieurs françois » seroient tenus de les ramener à leurs propres frais et » dépends en leurs couvents d'où elles sortoient[1] ».

Au moment où le général délivrait les obédiences, la Sœur Anne de Saint-Barthélemy crut voir un jeune homme beau et armé de toutes pièces, et elle l'entendit proférer ces paroles : « Ne balance point à partir et montre » du courage ! » C'était saint Michel, l'Ange de la France[2].

Le Nonce reçut de Madrid l'obédience de la Mère Anne de Jésus et de la Sœur Anne de Saint-Barthélemy le 14 août 1604. Il l'envoya sur-le-champ à M. de Bérulle. Ces messieurs firent aussitôt chercher des mules pour eux et leurs gens ; on loua un coche pour les dames françaises, et le soir même, à sept heures, tous quittaient Valladolid.

On marcha toute la nuit, et après un heureux voyage on aperçut au matin les vieilles murailles de Salamanque, dominées par sa cathédrale, son université et ses nombreux couvents; mais un seul, celui de Saint-Joseph, attirait l'attention des voyageurs. C'était là qu'Anne de Jésus, après avoir répandu en Espagne l'éclat de ses hautes vertus, attendait que l'heure fût venue où l'appellerait un autre royaume pour recevoir de ses mains les constitutions et surtout l'esprit de sainte Thérèse. Quarante années de travaux et de peines n'avaient point affaibli l'indomptable énergie de son âme; chaque jour l'avait trouvée égale en courage mais grandissante en sainteté, toujours aspirant vers la France, mais toujours

[1] *Manuscrit de Pontoise*, ch. xiv, p. 107.

[2] *Autobiographie de la V. Mère Anne de Saint-Barthélemy*, traduite par le P. Bouix. Paris, Lecoffre, 1869, in-8°, liv. II, ch. xiv, p. 96.



abaissant sous le joug de l'obéissance l'ardeur de ses désirs et de son admirable amour pour les âmes. Les Carmes connaissaient ses aspirations et savaient de quel poids serait auprès de M. de Bérulle un seul encouragement de sa part; aussi l'avaient-ils tenue dans l'ignorance la plus complète de la négociation, défendant même qu'elle communiquât aucunement avec les Français. Leurs ordres s'exécutaient encore lorsque M. de Bérulle et ses compagnons se présentèrent à la porte du monastère. On leur refusa absolument de les laisser parler à la Mère Anne de Jésus. Porteurs de son obédience et se voyant dans l'impossibilité de la lui donner, ils demeuraient fort indécis sur le parti qu'ils devaient prendre, lorsqu'un incident tout providentiel leur vint porter secours. Comme ils s'étaient rendus à la messe dans l'église du couvent, ils entendirent un gentilhomme qui parlait très-haut dans la sacristie avec l'une des Mères. Pensant qu'il s'entretenait de l'état de son âme, ils s'éloignèrent; mais tout à coup la pensée leur vint que cette religieuse que l'on venait ainsi consulter pourrait bien être la Mère Anne, et dès que le gentilhomme sortit, ils l'interrogèrent et apprirent qu'ils ne s'étaient point trompés. Ils entrèrent aussitôt dans la sacristie, et trouvant en effet la Mère Anne de Jésus, ils lui dirent le sujet de leur voyage, tout l'état de l'affaire, et enfin qu'ils la venaient enlever pour la conduire en France. Elle répondit sans hésiter « qu'elle iroit, et » mesme sans le congé de ses Pères Carmes, et que jamais » elle ne diroit qu'elle ne vouloit pas y aller[1] ». Mais

[1] Déclaration qui détruisait absolument le bruit qu'on avait répandu de son invincible opposition au voyage de France. Il est à remarquer que les



« comme il y a douze heures au jour », la Mère Anne changea subitement de sentiment et déclara qu'elle ne sortirait de son couvent que si on lui accordait quelques-uns de ses Pères pour l'accompagner, désirant cette consolation dans un pays où elle ne connaissait personne et dont elle ignorait la langue.

Ils s'entretenaient encore lorsque la Mère Isabelle des Anges, alors sous-prieure, avertie de la présence de M. de Bérulle, demanda et obtint la permission de lui parler; et comme elle entrait au parloir : « Comment vous nommez-vous? lui dit M. de Bérulle. — Isabelle des Anges, répondit-elle. — Ah bien, ma Mère, lui dit-il, vous êtes nommée dans l'obédience. » Elle eut une joie incroyable en se voyant si près de l'accomplissement de ses désirs[1], car depuis longtemps déjà Notre-Seigneur lui avait révélé qu'elle serait appelée à la fondation de France; et quelque peine qu'elle éprouvât à la pensée de quitter ses sœurs, d'un cœur non moins généreux qu'aimant, elle avait dès lors voué à sa nouvelle patrie une fidélité qui ne se devait jamais démentir. Il lui fallut bien pourtant modérer son impatience et attendre quelques jours encore; car, pour se rendre au vœu de la Mère Anne de Jésus et pour lever en même temps mille petits obstacles qui surgissaient du côté des Pères, M. de Bérulle se résolut à retourner à Valladolid avec M. Gautier et à y prendre de nouveaux ordres du Nonce.

Chroniques imprimées, t. I, p. 83, passent sous silence le revirement subit de la Mère Anne. Je le trouve dans le *Manuscrit de Bourges*, le seul où tout soit dit.

[1] *Vie de la Mère Isabelle*, ch. VIII, p. 74, 76, 78.



Madame Jourdain, madame de Pucheuil et Rose Lesgu restèrent seules à Salamanque avec M. de Brétigny. Elles allaient souvent aux Carmélites; mais les religieuses, voyant qu'on voulait leur enlever leur Mère, les recevaient très-froidement. Un jour qu'elles avaient sonné à la sacristie, une sœur leur vint dire d'un ton sec qu'on ne parlait point à ce tour; elles allèrent à l'autre, et furent bien dédommagées en y rencontrant la Mère Béatrix de la Conception, qui leur témoigna « les grandes ardeurs » que Notre-Seigneur lui donnoit de venir en France[1] », et leur fit promettre de la demander. Quelque temps auparavant, la Mère Anne de Jésus, assez dangereusement malade pour qu'on lui apportât le saint Viatique, avait prié la Mère Béatrix, alors infirmière, de lui donner une croix afin de la baiser et adorer. « Oui, je vous la donne» rai, lui répondit-elle, si vous voulez me promettre de me » mener en France avec vous ». La Mère fut fort étonnée de ce discours, car la chose était traitée si discrètement que le monastère entier l'ignorait absolument. « Hé! ma » sœur, lui répliqua-t-elle, que me dites-vous là? Vous » voyez que je m'en vais mourir; il est bien temps de » songer à aller en France! — N'importe, reprit la sœur; » j'espère que Dieu vous rendra la santé et que nous » irons. » Et elle la pressa si fort, que la Mère Anne lui promit de l'emmener.

M. de Bérulle, instruit de ce fait à son retour et sachant d'ailleurs que la Mère Béatrix était une excellente religieuse, se rendit volontiers à sa demande et l'obtint du

[1] *Manuscrit de Bourges*, p. 79.



général. Aussitôt que MM. de Bérulle et Gautier furent revenus de Valladolid avec la satisfaction qu'ils désiraient, ils voulurent faire partir immédiatement les Mères Anne de Jésus, Isabelle des Anges et Béatrix de la Conception, et aller prendre les trois autres chemin faisant; mais le Père général suspendit encore leur sortie jusqu'à ce qu'il eût envoyé pour les accompagner le P. Joseph de Jésus-Maria, provincial de Castille, et deux autres religieux. M. Gautier, « porteur des ordres du Roi de France, s'op» posoit à celuy du général, n'en ayant point d'amener » des religieux. » Il disait que « c'estoit pour cela qu'il » estoit accompagné de deux prestres, MM. de Bérulle et » de Brétigny, qui, sachant la langue, estoient en état de » donner toutes sortes de secours aux Mères » . Aussi voulait-il recourir au Nonce. Mais la Mère Anne de Jésus lui ayant exprimé, ainsi qu'à M. de Bérulle, son désir d'attendre la venue de ces Pères, ils « eurent encore pour elle cette complaisance[1] ».

Malgré son attachement pour ses supérieurs, cette vénérable Mère ne pouvait s'empêcher d'admirer la grâce et l'onction de M. de Bérulle, et charmée de sa fermeté vis-à-vis d'eux, elle disait souvent en parlant de lui : « Ce » petit Don Pèdre a plus de force et de vigueur qu'eux » tous; notre sainte Mère l'aurait bien aimé » .

Pendant ces quelques jours d'attente, les religieuses, désespérant de garder la Mère Anne, tâchèrent au moins de s'opposer au départ de la Mère Isabelle des Anges. Leurs supplications et leurs larmes émurent le Père provincial,

[1] *Manuscrit de Bourges*, p. 82.



qui, suivant aussi sa propre inclination, lui représenta un jour qu'il n'était pas besoin d'aller si loin pour servir Dieu et qu'elle le pouvait honorer aussi parfaitement dans sa patrie. « Mon Père, lui répondit-elle, je n'ai d'attache-
» ment qu'à la volonté de Dieu; mais comme je sais bien
» qu'Il m'appelle à travailler à la fondation de France, je
» ne doute point que Sa Majesté ne vous fasse connaître
» son dessein sur ce sujet comme elle a fait au Père géné-
» ral[1]. » Le Père provincial la quitta, faisant peu d'attention à ce qu'elle venait de lui dire, et retourna à son couvent pour dîner; mais il se sentit tout à coup si vivement pressé de la part de Dieu, qu'il se leva de table sans avoir rien pris, et revint sur ses pas dire à la Mère Isabelle qu'il n'avait pu attendre un moment à lui donner son congé, qu'il était convaincu que sa vocation venait de Dieu et qu'il ne s'y pouvait plus opposer. La communauté se rendit avec lui.

On ne songea plus qu'à se résigner au départ. Il fut fixé au 20 août; mais on n'était point sans crainte au sujet de l'opposition qu'on y pourrait faire dans la ville, car la Mère Anne de Jésus y était en grand respect et vénérée comme une sainte; souvent même les malades envoyaient demander quelque objet qui lui appartînt, afin d'obtenir la santé en le portant sur eux : et beaucoup avaient été guéris de cette manière. On avait donc agi fort promptement et en secret, mais non pas encore assez pour qu'il ne se fût répandu quelque bruit du voyage. Déjà dans la ville on avait cherché querelle à ce sujet aux

[1] *Vie de la Mère Isabelle des Anges*, ch. VIII, p. 79.

gens de ces messieurs; on redoutait surtout que l'émotion populaire ne vint à être soutenue par les parents de la Mère Béatrix de la Conception, qui était de la puissante maison de Sunega. Aussi, laissant à peine aux Mères le temps de faire leurs préparatifs, M. de Bérulle résolut qu'on partirait à deux heures du matin [1].

La Mère Isabelle des Anges passa la nuit précédente au chœur en prière. Tourmentée depuis longtemps déjà, ainsi que la Mère Anne de Jésus, de violentes épreuves intérieures au sujet du voyage de France [2], elle avait été, à la veille d'accomplir son sacrifice, chercher devant le Saint-Sacrement l'affermissement et le repos de son âme. Le démon, en effet, après avoir inspiré aux Carmes une résistance aveugle et s'être vu vaincu, avait dirigé tous ses efforts contre les religieuses, ne leur épargnant ni les doutes, ni les défiances, ni même les visions et les apparitions les plus étranges; mais les invincibles armes de l'obéissance et de la prière l'avaient partout repoussé, et son dernier combat, livré contre la Mère Isabelle des Anges, fut encore une défaite.

La veille de la Saint-Bernard, à minuit, le domestique de M. de Brétigny alla au couvent des Carmes prendre les deux Pères qui devaient faire le voyage. Leur maison étant fort éloignée, il fut obligé de traverser toute la ville de Salamanque, non, comme il l'avoue lui-même, sans une grande frayeur, « les chiens de la ville étant lâchés, » aboyant et le serrant de si près qu'il croyait en devoir

[1] *Manuscrit de Bourges*, p. 87.
[2] *Vie de la Mère Isabelle des Anges*, ch. VIII. — *Vie de la Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. III, p. 585.



» être dévoré. » Enfin il arriva sain et sauf au couvent, emmena les deux Pères, et les conduisit au monastère des Carmélites, où l'on avait eu soin de tenir deux carrosses prêts. Les Mères prirent place dans l'un et les Françaises dans l'autre. Les deux religieux montèrent à cheval, ainsi que MM. de Bérulle, de Brétigny et Gautier, et on sortit de Salamanque le 20 août, à deux heures après minuit. On fit une telle diligence qu'on arriva dès le matin à Peñaranda, ville distante d'environ neuf lieues de Salamanque[1].

Ce n'était point sans douleur que les Mères s'étaient séparées de leurs sœurs; ce n'était point sans déchirement, quoiqu'elle n'en eût rien laissé paraître, que la Mère Isabelle surtout, en embrassant ses compagnes désolées, leur avait dit à toutes : « Nous ne nous reverrons plus qu'au » ciel; Dieu soit avec nous ! » Elle y laissait sa sœur Béatrix de l'Incarnation, qu'elle n'avait jamais quittée. Mais quand, sorties de Salamanque, elles eurent commencé ce voyage auquel elles aspiraient depuis si longtemps, un sentiment plus intime et plus puissant envahit leur âme : elles allaient là où la gloire de Dieu et sa sainte volonté les appelaient, et c'en était assez à ces cœurs tout dépouillés d'eux-mêmes pour qu'ils se livrassent aux transports de la plus vive allégresse. On ne saurait exprimer « l'abondance » de joie et de contentement de la troupe françoise de » tenir les pierres vives taillées et dressées à la main du » Très-Haut et de sa chère amie la B. Mère Thérèse de

[1] Les *Chroniques* disent : *Segnaranda, à trois lieues* de Salamanque, ce qui est introuvable. *Peñaranda*, qui me semble plus probable, est à *neuf lieues* environ. Les distances sont presque partout inexactes.



» Jésus pour servir de fondement et dresser toutes les » autres, pour élever le très-grand édifice que l'on voit à » présent en France ! » Pour M. de Bérulle, il ressentait une telle joie, que souvent « lui et toute sa compagnie » chantaient à haute voix : *Repletum est gaudio os nostrum et lingua nostra exultatione : magnificavit Dominus facere nobiscum, facti sumus lætantes* [1], renvoyant ainsi à Dieu tout le succès de son heureuse négociation, tandis que le Père procureur « s'étendoit en louanges sur la vertu, la » prudence, la persévérance et la force d'esprit de M. de » Bérulle. Il y a, disait-il, dans sa conduite quelque chose » qui part de là-haut, oui, quelque chose de si fort et de » si puissant qu'il est impossible de lui résister [2]. »

C'est en de telles dispositions qu'environ deux jours après leur départ les voyageurs parvinrent sur les hauteurs qui dominent l'Adaja. Ils s'arrêtèrent sans doute à ce monument des *Cuatro Postes*, qui marque la place où sainte Thérèse et Rodrigue, son frère, s'en allant chercher le martyre au pays des Maures, furent rejoints par un de leurs oncles et ramenés à leur mère. Au delà du ravin où coule le torrent, sur la pente d'une colline qui s'avance comme un promontoire entre deux vallées profondes, Avila apparut à leurs yeux, enveloppée de sa fière enceinte. L'antique cité se souvenait avec orgueil de ses splendeurs passées. Ses hautes murailles et leurs tours massives, sa cathédrale et sa triple couronne de créneaux, les palais des Miraflorès, des Medina-Cœli, des d'Abrantès et de tant d'autres, tout rappelait la ville que redoutaient

[1] Psalm. cxxv, 2.
[2] *Chroniques*, t. I, p. 87.

les Maures et que les Rois aimaient. Une gloire plus pure et plus durable, toutefois, avait depuis peu rejailli sur son nom. Moins d'un siècle auparavant Avila avait vu naître Thérèse de Ahumada, et c'étaient les souvenirs de cette grande sainte qui remplissaient seuls l'âme des voyageurs, tandis que traversant les rues baignées de lumière de la vieille cité, ils arrivaient devant l'incomparable couvent de Saint-Joseph. Depuis un mois déjà on voyait jour et nuit briller au-dessus de ce monastère six étoiles resplendissantes; « elles figuraient celles d'entre nous qui » devaient partir pour la France; et moi, ajoute la Mère » Anne de Saint-Barthélemy, j'étais la plus petite de » toutes[1]. »

C'est là que les Mères descendirent. Pour les dames françaises, elles acceptèrent, avec l'agrément de M. de Bérulle, l'hospitalité que leur offrit le docteur Frèche, confesseur du monastère, « saint homme assez à son aise » et qui auoit auec luy mademoiselle sa sœur et deux de » ses niepces très-vertueuses[2] ». Elles témoignèrent à leurs hôtes leur joie de les posséder par toutes les prévenances imaginables. Les voyageurs durent s'arrêter à Avila plus longtemps qu'ils ne l'avaient d'abord prévu. La Mère Anne de Jésus ayant appris des sœurs de la maison qu'au monastère de Huesches, « à cinq lieues par delà Madrid », il y avait une religieuse qui parlait français, désira l'avoir pour compagne de voyage : c'était la Mère Éléonore de Saint-Bernard. Issue d'une noble et puissante famille alliée à la maison de Bavière, elle avait dès

[1] *Vie de la Mère Anne de Saint-Barthélemy*, liv. II, ch. XIV, p. 97.
[2] *Manuscrit de Bourges*, p. 88.

l'enfance renoncé en son cœur à toutes les grandeurs que lui assuraient et son rang et sa fortune. En 1598, à peine âgée de vingt et un ans, elle faisait profession, et peu d'années lui avaient suffi pour parvenir à la pratique des plus hautes vertus [1]. Aussi M. de Bérulle céda-t-il sans peine au désir de la Mère Anne, et M. de Brétigny partit pour Huesches avec un religieux envoyé par le général.

Pendant l'absence de M. de Brétigny, le docteur Frèche pria ses hôtes de se rendre aux vives instances que de tous côtés on lui faisait pour les voir, et lui-même les conduisit, avec sa sœur et ses nièces, dans tous les lieux de dévotion de la ville, qui y sont en fort grand nombre. Parmi tant de sanctuaires vénérés, il n'en était pas un seul auquel le souvenir de sainte Thérèse ne donnât un nouveau prix aux yeux de celles qui avaient supporté, pour l'extension de sa réforme, tant de fatigues et de travaux. Elles visitèrent le couvent des Augustines, où la sainte avait été élevée; celui de l'Incarnation, où elle avait fait ses vœux [2] et où, bien des années plus tard, Notre-Seigneur lui était apparu et l'avait saluée du nom glorieux de son épouse [3]; et le couvent de Sainte-Claire, qui protégea et secourut l'établissement de son premier monastère.

Non loin de cette sainte maison demeurait encore Julien d'Avila, frère de la Mère Marie de Saint-Joseph, l'une des quatre premières religieuses de la réforme. C'était un

[1] *Fondations*, t. I, p. 483.

[2] Le 3 novembre 1534. — *Vie de sainte Thérèse*, écrite par elle-même, éd. du P. Bouix, ch. IV, p. 35.

[3] En 1572. — Additions à la *Vie de sainte Thérèse*, écrite par elle-même, p. 648.



homme de grande oraison et que le ciel favorisait des grâces les plus extraordinaires. Confesseur de sainte Thérèse et son compagnon dans presque toutes ses fondations, il avait souvent, par ses éminentes vertus, excité l'admiration de la séraphique Mère[1]. Les Françaises l'allèrent voir. Quoique accablé par l'âge et la maladie, le saint vieillard les accueillit avec la plus touchante bonté. Il leur dit entre autres choses « que les livres de sainte Thérèse » qui avoient esté donnés au public ne contenoient pas la » moitié des grandes choses que Dieu avoit faites en elle ; » qu'il en écrivoit un, et que si Dieu lui prestoit assez de » vie pour l'achever, on y apprendroit bien d'aultres mer» veilles[2]. » Peu de jours après, Julien d'Avila vint trouver au couvent de Saint-Joseph la Mère Anne de Jésus. « Ces » deux grandes âmes, qui ne se devoient revoir que dans » l'éternité, parlant déjà comme des intelligences célestes, » ne se dirent que peu de mots et se séparèrent en Dieu[3] ».

Mais rien n'égalait pour les Françaises la joie de pouvoir converser librement avec les religieuses de Saint-Joseph. Auprès de la Mère sous-prieure, nièce de sainte Thérèse et élevée par elle dès son enfance, elles ressentaient tout le charme d'une âme ignorante du monde, dont rien n'a jamais troublé l'innocence et la simplicité. Dans la Sœur Anne de Saint-Barthélemy, qu'elles allaient emmener en

[1] Sainte Thérèse, *Histoire des fondations*, ch. xxi, p. 293.

[2] Julien d'Avila eut le temps d'achever ce Mémoire avant sa mort; mais on ignore ce qu'est devenu un si précieux manuscrit. Après d'assez longues recherches, M. l'abbé le Rebours a eu le bonheur d'en trouver en Espagne une copie; et bientôt on pourra donner au public le texte et la traduction de cette Vie de sainte Thérèse, écrite par un témoin oculaire dont elle-même parle avec de si grands éloges.

[3] *Fondations*, t. I. (Manuscrit du grand couvent.)

France, elles vénéraient cette « rare sagesse [1] », cette obéissance et cette humilité héroïque, qui avaient obtenu les éloges de sainte Thérèse et conquis son amitié à la vénérable Sœur. En toutes les Sœurs enfin elles ne pouvaient se lasser d'admirer la joie qu'elles exprimaient de voir s'étendre la réforme, « quoique cette consolation leur coûtât » le sacrifice de personnes bien chères ».

On était arrivé à Avila au moment de la fête de saint Barthélemy. Il y avait ce jour-là quarante-deux ans que, dans ce même monastère, sainte Thérèse, après avoir vu exposer le Saint-Sacrement dans la chapelle, avait donné l'habit aux quatre premières religieuses de la réforme. Ce glorieux anniversaire y fut solennellement célébré et attira, comme d'ordinaire, une foule immense. Les Françaises assistèrent à tous les offices. Pendant le sermon, le prédicateur les aperçut, et après avoir fait l'éloge de sainte Thérèse et de ses filles, « il tomba sur ces dames, et » leur donna des louanges si magnifiques, que bien leur en » prit d'être voilées à la mode du pays, pour pouvoir au » moins cacher leur visage et leurs belles couleurs [2] ».

Pendant ce temps, l'évêque de la ville témoignait à ces messieurs, par le meilleur accueil, « tout son contente» ment de voir des étrangers qui étoient venus de si loing » pour un si bon sujet. » Il pria M. de Bérulle et M. Gautier à dîner en sa maison, et, « comme il n'y pouvoit » admettre les dames, il se contenta de leur envoyer en » leur logis des viandes de sa table [3] ».

[1] SAINTE THÉRÈSE, *Histoire des fondations*, ch. XXIX, p. 447.
[2] MADAME JOURDAIN, *Chroniques*, t. I, p. 91.
[3] *Relation de M. Navet* (Manuscrit du grand couvent).

Enfin, M. de Brétigny étant de retour avec la Mère Éléonore de Saint-Bernard, on ne pensa plus qu'au voyage. C'était à Avila que devait se faire le dernier adieu. Le Père général s'y trouva et exhorta ses filles, à plusieurs reprises, à porter en France l'esprit et les vertus de sainte Thérèse et à ne s'en jamais écarter. Il nomma la Mère Anne de Jésus prieure de la nouvelle fondation et la Mère Isabelle des Anges sous-prieure, « ce dont tout le monde fut content[1] ». Les Françaises, qui ne le connaissaient point encore, voulurent obtenir de lui pour la France la Mère Casilde de Saint-Ange; mais « Sa Révérence leur refusa, disan
» qu'il leur donneroit plutôt celle qu'elles voudroient choi-
» sir par tous les couvents où elles devroient passer. Elles
» se mirent à genoux à ses pieds, lui demandant une main
» ou une partie notable du corps de la sainte mère Thérèse
» pour les couvents qui se feroient au roïaume de France
» et l'en supplièrent instamment. De tout il les refusa[2]. »

On sortit d'Avila le 29 août. Le général vint lui-même, avec quatre autres religieux, accompagner les voyageurs pendant environ une demi-lieue[3], puis il bénit ses filles et s'en retourna, leur laissant le P. Joseph de Jésus-Maria et un autre Père pour les conduire jusqu'à Paris. M. de Bérulle, craignant de nouvelles difficultés, ne jugea pas à propos qu'on repassât par Valladolid, où était la Cour. Il ordonna que l'on marchât droit vers Burgos. M. de Brétigny, seul avec son domestique, alla à Valladolid

[1] *Vie de la Mère Isabelle des Anges*, ch. VIII, p. 82.

[2] MADAME JOURDAIN, *Chroniques*, t. I, p. 92.

[3] *Relation de M. Navet*. — Madame Jourdain dit deux lieues.

« prendre quatre mille livres pour les frais du voyage[1] », et dès qu'il les eut reçues il rejoignit ses compagnons à grandes journées.

Malgré la prévoyance et le soin des Français, le voyage ne s'accomplissait pas sans peine : le mauvais état des chemins, la maladresse des cochers, la difficulté de pourvoir à la subsistance de vingt-deux personnes et de dix-huit mules devenaient tour à tour l'occasion de retards et d'accidents perpétuels.

Dans l'une des premières journées du voyage, en arrivant vers six heures du soir dans un village entre Avila et Burgos, on n'y put trouver un seul morceau de pain. L'alcade employa vainement son autorité, en alla chercher lui-même en plusieurs maisons, « personne n'y vouloit entendre », lorsque Edmond de Messa eut l'idée de faire le tour du village en quêtant partout pour l'amour de Dieu. Les aumônes furent abondantes, et il put ainsi pourvoir aux besoins de tous; mais, avertis par cet accident, tout le temps qu'on fut sur les terres d'Espagne, c'est-à-dire durant un mois environ, Edmond de Messa et le domestique de M. de Brétigny s'assujettirent à porter avec eux des provisions suffisantes pour que les voyageurs ne fussent plus désormais contraints de recourir à un semblable expédient. Ce ne fut point la seule marque de dévouement que donnèrent à leurs maîtres ces fidèles serviteurs pendant toute la durée de ce pénible retour;

[1] Habert et Tabaraud parlent ici de remercîments que M. de Bérulle serait allé faire au Roi. Les *Chroniques* disent positivement qu'il ne se rendit pas à Valladolid, ce qui s'explique surtout par l'état de la négociation politique à laquelle il s'était trouvé mêlé, et qui semblait abandonnée.



il n'était peines ni travaux qui leur coûtassent pour faciliter et hâter le voyage.

Le P. Joseph de Jésus-Maria ne s'y prêtait point de si bonne grâce ; il « aimoit fort les petites journées, et quand » il voyoit qu'il étoit un peu tard à la dînée, rien ne l'eût » pu résoudre à passer plus outre ce jour-là [1] » ; aussi, quelque diligence qu'ils fissent, ils n'avançaient guère. Le Père était, au reste, « fort malgracieux, » remarquait madame Jourdain, « encores qu'il fût bon et serviteur de » Dieu, mais d'un esprit assez rude et contrariant. Cela » ne venoit guère à propos pour l'humeur de la France : » aussi Dieu y remédioit. Soit qu'il ne se trouvât pas bien, » ou qu'il ne fût pas satisfait, il sembloit même que les » bêtes le contrarioient, d'autant qu'il vouloit faire que sa » mule allât contre la portière du coche des Mères afin de » pouvoir leur parler, et particulièrement lorsqu'il y aper- » cevoit M. de Bérulle, lequel souvent les côtoyoit ; mais » sitôt que ce bon Père avoit commencé son discours, les » chevaux du coche se mettoient à courir de toutes leurs » puissances, et le bon Père demeuroit là. Cela se faisoit » si souvent que ce bon Père s'en fâchoit, et ne se faisoit » point ainsi lorsque c'étoit M. de Bérulle. Cela fut sy » apparant que les Françoises s'en aperçurent très-bien, » leur coche étant après celui des Mères. »

On arriva pourtant à Burgos. Les Mères descendirent au monastère des Carmélites, ainsi qu'elles le firent dans toutes les villes où se trouvaient des maisons de l'Ordre, et y furent comme d'ordinaire reçues avec la plus grande joie.

[1] MADAME JOURDAIN, *Chroniques*, t. I, p. 93.



Le lendemain on se disposait à repartir, lorsque le P. Joseph arrêta tout par un obstacle aussi étrange qu'inattendu : il signifia à M. de Bérulle « qu'il ne permettroit » point à ses religieuses d'aller plus loin qu'on n'eût remis » en mains tierces deux mille louis d'or pour les frais de » leur retour en Espagne au cas que, se déplaisant en » France, elles voulussent revoir leur patrie [1] ».

La surprise et l'embarras de ces messieurs furent extrêmes. Faire renoncer le Père provincial à sa volonté, il n'y fallait point songer; en appeler devant les autorités légitimes, c'était ranimer toutes les passions et compromettre un succès si péniblement acheté : se soumettre à sa demande, quelque injuste et arbitraire qu'elle fût, était le seul parti à prendre; mais pareille somme n'était point facile à trouver. M. de Brétigny, ayant heureusement des amis à Burgos, obtint de l'un d'eux d'être sa caution, et on stipula qu'après deux ans de séjour en France l'obligation cesserait. Cette difficulté levée, on fixa le départ au lendemain.

Burgos donnait aux Mères une sixième compagne. Vingt-six années écoulées dans la pratique de toutes les vertus, et particulièrement d'un admirable renoncement, avaient rendu la Mère Isabelle de Saint-Paul digne de la haute mission qu'elle allait remplir. La veille du départ, à huit heures du soir, le Révérend Père provincial l'avait fait appeler au parloir et lui avait dit qu'elle allait partir pour la France. « Comme il plaira à Votre Révérence, » avait simplement répondu la Mère Isabelle de Saint-Paul,

[1] *Chroniques*, t. I, p. 96.



et le lendemain, à quatre heures du matin, elle montait en voiture avec ses cinq compagnes[1].

Avant de sortir de la ville on s'en alla dans une église écartée vénérer un crucifix que les habitants ont en grande dévotion. Il n'est pas même jusqu'à l'effrayant réalisme avec lequel l'art espagnol l'a exécuté qui ne soit pour eux un sujet d'admiration. Les Mères, accoutumées au goût de leur pays, éprouvèrent à sa vue la plus vive émotion et ne s'arrachèrent pas sans peine de ce lieu vénéré. Après cette visite on quitta Burgos.

Les fatigues du voyage commençaient à se faire sentir. Déjà la Mère Anne de Jésus se voyait « rigoureusement pressée de ses maladies ordinaires[2] ». Attaquée de la goutte depuis longtemps en effet, il y avait neuf ans que ses supérieurs l'avaient dispensée du jeûne et de l'abstinence. Épuisée par d'effrayantes austérités, la Mère Éléonore de Saint-Bernard souffrait d'une fièvre lente qui mit un instant ses jours en danger. La Mère Isabelle de Saint-Paul, le lendemain même de son départ, était atteinte de même mal. Enfin chaque soir, vers six heures, un violent accès de fièvre s'emparait aussi de madame Jourdain et ne la quittait au matin qu'en lui laissant une faiblesse extrême et d'intolérables douleurs dans tous les membres[3].

Mais pour cette sainte femme comme pour les Mères il n'y avait en ces souffrances qu'une occasion de plus de montrer un courage vraiment héroïque. Sainte-Thérèse n'avait point inutilement emmené avec elle dans ses nom-

[1] Elle avait eu pour directeur le P. Louis de Grenade. (*Manuscrit de Pontoise*, ch. XVII, p. 187.) — *Chroniques*, t. I, p. 503.

[2] *Vie de la Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. IV, p. 594.

[3] *Chroniques*, t. I, p. 99.



breux voyages la Mère Anne de Jésus et la Sœur Anne de Saint-Barthélemy : toutes deux se souvenaient, en même temps que de la grâce, du charme et de la joyeuse humeur qu'elle y portait, de la rigueur avec laquelle elle voulait qu'on y observât la règle aussi exactement que possible [1]. A l'exemple de la sainte Mère, « dans les coches comme » au monastère, on récitoit donc l'office, on sonnoit à » l'oraison, au silence [2] » : ni périls ni douleurs ne pouvaient les distraire.

Pour madame Jourdain, craignant d'inquiéter ses amis, elle dissimulait son état avec une incroyable énergie, et supportait en silence les reproches que lui adressait M. de Bérulle pour peu que les Mères vinssent à manquer de quelque chose, car il l'avait particulièrement chargée de leur service. D'autres fois, lorsque, dans les passages difficiles, il la voyait pâle et défaite sous l'influence de la fièvre, croyant que c'était l'effet d'une vaine frayeur, il ne le pouvait supporter et l'en reprenait très-vivement, sans qu'elle s'en défendît jamais. Rose Lesgu, qui seule était dans le secret, ne crut pas devoir le laisser plus longtemps dans l'ignorance, et aussitôt qu'il sut l'état de la pauvre malade, il lui témoigna la plus grande compassion, lui céda même sa mule un jour qu'il la voyait souffrant cruellement des secousses du coche, et ordonna qu'on en prît tous les soins imaginables [3].

Mais il fallait bien « suivre le train », malade ou non ; et quel voyage ! quelles fatigues ! quelles difficultés ! Tan-

[1] RIBERA, *Vie de sainte Thérèse*, trad. par le P. Bouix. Lecoffre, 1868, in-8°, liv. II, ch. XVIII, p. 213.

[2] *Vie de la V. Mère Anne de Jésus*, liv. III, ch. IV.

[3] *Chroniques. Vie de Sœur Louise de Jésus*, t. II, p. 191 et suiv.



tôt on devait mettre pied à terre et marcher longtemps dans la boue et les mauvais chemins ; aussitôt M. de Bérulle descendait de sa mule pour secourir les Mères et leur offrir son bras ; mais « les bonnes Mères s'en excu- » soient fort et le trouvoient étrange, d'autant que c'étoit » chose toute contraire à la façon d'Espagne[1] ». Tantôt les voitures s'embourbaient ou versaient, et il fallait un temps et des efforts inouïs pour les remettre en marche. Et le soir, lorsqu'on arrivait accablé de lassitude, que de fois ne trouva-t-on pas les hôtelleries pleines ! que de fois, après avoir installé les Mères (car elles avaient partout la meilleure place), ces messieurs et ces dames mêmes ne passèrent-ils pas la nuit sur des chaises ou sur le plancher, ou même à la porte, dans un coche, ainsi qu'il arriva un jour à M. de Bérulle, « n'ayant pu trouver dans la maison » de quoi se mettre à couvert[2] ». On n'avait point d'autre repos après de si laborieuses journées, et le lendemain, de grand matin, la messe dite, on repartait presque aussi fatigué que la veille. « Dans toutes ces rencontres, la » Mère Isabelle des Anges paroissoit si gaye et si résolue » qu'elle encourageoit toutes les autres, de sorte que les » François l'appeloient fort agréablement « la vaillante » Espagnolle », et depuis ce temps-là M. de Bérulle l'aima » et la considéra très-particulièrement, et elle aussi com- » mença d'avoir pour lui beaucoup de vénération[3] ».

Après avoir franchi, non sans les plus grandes peines, les montagnes de la Biscaye, ils entrèrent dans la province

[1] MADAME JOURDAIN, *Chroniques*, p. 98.
[2] *Manuscrit de Bourges*, p. 78.
[3] *Vie de la Mère Isabelle des Anges*, ch. VIII, p. 83-84.

de Guipuscoa, trois semaines environ après leur départ de Salamanque.

Un jour ils partirent de très-grand matin avec l'intention de s'arrêter à la première église qu'ils rencontreraient; mais les cochers s'engagèrent dans un mauvais chemin, les coches s'embourbèrent et on se trouva en pleine campagne, sans secours et sans nul moyen d'avancer. Le temps s'écoulait en efforts inutiles; M. de Bérulle craignait de voir passer l'heure du saint sacrifice. Il pressa les Mères de gagner à pied le plus proche village; mais, persuadées qu'on sortirait à temps de cet embarras, elles préférèrent attendre. M. de Bérulle alors, avec leur agrément, partit en avant, suivi des Françaises et du domestique de M. de Brétigny. Ils aperçurent bientôt une petite église, c'était celle d'un pauvre monastère de religieuses. Les voyageurs s'y présentèrent. M. de Bérulle célébra la messe. On s'entretint ensuite quelques instants au parloir, puis « chacun se sépara fort content, les religieuses d'une » si sainte visite, M. de Bérulle d'avoir dit la messe et les » dames de l'avoir ouïe [1] ». M. de Bérulle retourna sur ses pas pour rejoindre les Mères, et les Françaises continuèrent leur route afin de gagner un bourg voisin où tous devaient se réunir; mais en vain attendirent-elles jusqu'à trois heures après-midi, personne ne parut. Inquiètes, elles repartirent à la recherche de leurs compagnons, et elles n'avaient rien découvert lorsque la nuit les surprit dans des routes absolument inconnues et sans qu'elles sussent où trouver un gîte pour se mettre à l'abri. Elles

[1] *Manuscrit de Bourges*, p. 103.

marchaient au hasard, lorsqu'elles aperçurent deux hommes à cheval : c'étaient M. de Brétigny et M. Gautier eux-mêmes à la recherche de M. de Bérulle, qu'ils n'avaient point revu. Heureusement ils le rejoignirent bientôt, seul, errant et complétement égaré; alors M. de Brétigny les conduisit non loin de là, dans la maison d'un de ses amis, et ils s'y arrêtèrent tous, excepté M. Gautier, qui repartit au-devant des Mères. Ce ne fut, toutefois, que le lendemain matin qu'il les ramena et qu'on se trouva enfin réuni.

Le bienveillant accueil que les voyageurs reçurent chez l'ami de M. de Brétigny les engagea à y prendre quelques jours de repos, et ils n'arrivèrent que vers le 15 septembre à Tolosa, dans le Guipuscoa. L'alcade du lieu vint saluer les Mères et s'informa secrètement du moment de leur départ; puis, montant à cheval avec douze ou quinze des principaux de la ville, il les vint en grand honneur escorter pendant un quart de lieue environ. A peu de distance hors des portes se trouvait un pont sans garde-fou, bien qu'il traversât un précipice profond. Le cocher des Mères, « qui avait un peu trop bu de vin clairet de Navarre [1] », fait claquer son fouet en sortant de la ville; les mules, effrayées, s'emportent et s'engagent de telle sorte sur le pont que les roues du coche, perdant terre d'un côté, roulent dans le vide au-dessus du précipice. Peut-être parut-il alors à ces saintes filles que leur « chariot, devenu » semblable à celui d'Élie, leur Père, voloit comme le » sien par l'air et sans appui [2] ». Quoi qu'il en soit, le

[1] *Chroniques*, t. I, p. 105.
[2] Habert, liv. I, ch. xvi, p. 273.

coche, miraculeusement soutenu, traversa ainsi le pont et s'en alla verser un peu plus loin dans un fossé rempli d'épines. Pleins d'effroi, les Français, les Françaises, l'alcade et ses compagnons accoururent, implorant l'assistance du Ciel, et s'efforcèrent, les uns de relever le coche, les autres d'en faire sortir les Mères. On pensait les trouver sinon mortes, du moins grièvement blessées. Il n'en fut rien. Dieu les gardait et conservait l'Ordre entier des Carmélites de France en la personne de celles qui l'y venaient fonder. Deux d'entre elles avaient des contusions. « Pour moi, dit la Mère Anne de Saint-Barthélemy, » je n'avais senti ni la piqûre des épines, ni aucune chose » pénible : c'était comme si Dieu m'eût portée dans ses » bras [1]. » Pendant ce temps, les cochers se querellaient au mieux; les muletiers cherchaient à s'enfuir, croyant les Mères tuées et craignant le courroux de l'alcade, qui voulait les faire mettre en prison. Mais la Mère Anne de Jésus demanda et obtint leur grâce, et l'on put bientôt repartir, non sans remercier Dieu d'avoir échappé à un si grand péril.

Tant d'inquiétudes et de difficultés n'étaient point sans compensation; sans parler des égards, des soins incroyables des Français pour les Mères, de ces attentions incessantes, de cette « conduite si vertueuse et si parfaite », auxquelles la Sœur Anne de Saint-Barthélemy ne saurait, dit-elle, « donner d'assez justes louanges [2] », c'était assurément pour les religieuses une véritable joie de voir en quel honneur et quelle vénération était sur toutes les terres

[1-2] *Autobiographie de la Mère Anne de Saint-Barthélemy*, liv. III, ch. II, p. 121.

d'Espagne l'habit de la très-sainte Vierge et de leur sainte Mère. Partout où elles passaient, on les attendait en foule; dans les rues et dans les lieux où elles devaient descendre, lorsqu'elles entraient dans une église, « on sonnait toutes » les cloches, les orgues jouaient, on chantait »; toutes les populations, enfin, donnaient les plus vifs témoignages de foi et de respect.

D'autre part, des relations chaque jour plus intimes s'établissaient entre les voyageurs. Non moins remarquable par sa douceur que par son énergie, madame Jourdain surtout s'était attiré l'affection des Mères, en même temps que par ses souffrances elle avait excité leur compassion. Aussi prièrent-elles avec ardeur pour sa guérison, et elles eurent la joie de l'obtenir peu de temps avant de quitter l'Espagne.

Enfin, ce n'était point pour tous un faible motif de consolation et d'actions de grâces, que de voir la protection divine les suivre et les garder en tout ce pénible voyage, d'une manière si éclatante, et s'étendre même jusqu'à ceux qui les accompagnaient. Deux fois, des hommes qui précédaient les voitures pour les aider dans les mauvais pas furent renversés sous les roues, et se relevèrent sans blessures.

Et cependant ce n'était point au dehors que s'accomplissaient les plus grandes merveilles, c'était dans l'âme de ces admirables religieuses. Perdues en Dieu par une contemplation que ni les distractions du voyage, ni les périls de la route ne parvenaient à interrompre, elles vivaient dans la vue et l'intimité des anges[1]. Comme eux

[1] Habert, liv. I, ch. xvi, p. 273. — *Vie de la Mère Anne de Jésus*, — *de la Mère Anne de Saint-Barthélemy*, aux endroits déjà cités.



séparées de la terre, mortes au monde, elles ne reculaient pas devant les sacrifices les plus déchirants, pour prouver à Dieu qu'elles étaient à lui seul : la Mère Éléonore de Saint-Bernard, comprimant les élans de son cœur, ne s'était point détournée de sa route pour voir son père, parce que « son » obédience portoit qu'elle iroit droit en France[1]. » Il n'est pas jusqu'à leur ignorance des affaires humaines qui ne servît à mettre dans tout son jour le caractère chevaleresque et héroïque de leur sainteté. Dans l'espoir de les faire renoncer à la fondation de Paris, les Carmes s'étaient appliqués à leur représenter la France comme un pays perdu, où l'hérésie triomphait en liberté et où le martyre ne tarderait pas à interrompre d'une manière sanglante leurs premiers efforts[2]. Ames simples et innocentes, elles avaient cru leurs supérieurs ; mais cette conviction avait produit en elles un effet tout contraire à celui qu'ils attendaient; elles n'en désiraient qu'avec une ardeur plus véhémente de fouler enfin cette terre où devait couler leur sang. Ainsi elles s'avançaient intrépides et joyeuses vers les frontières d'Espagne. Quelques heures encore et on allait entrer en France. Déjà les voyageurs étaient à Irun, lorsqu'un obstacle survenu inopinément faillit, en retardant leur sortie, ruiner leur œuvre, et arracher de leurs mains le prix de tant de travaux.

Au moment de quitter Irun, les cochers et les muletiers se voyant aux confins de leur patrie, refusèrent de passer outre, bien qu'on fût convenu avec eux qu'ils iraient jusqu'à Bordeaux. En vain leur montra-t-on leur enga-

[1] *Chroniques*, t. I, p. 489.
[2] *Ibid.*, p. 426.

gement ; prières et menaces, tout fut inutile ; l'impossibilité où on se trouvait de les remplacer jetait ces messieurs dans une grande perplexité. M. de Brétigny se décida à aller trouver M. Arbalès, maître des postes, commandant à Irun, lequel était de ses amis. M. Arbalès revint aussitôt avec lui ; ses remontrances demeurant aussi sans effet, il employa l'autorité ; les cochers durent obéir ; mais, dans « l'excès de leur colère », ces honnêtes gens se vengèrent de la contrainte qui leur était faite, en jurant et blasphémant tout le long du chemin, maudissant tour à tour les mules, le voyage, « le jour de leur naissance même [1]. » M. Arbalès, qui « connaissait leur humeur, n'en faisait que rire. « Amen », répondait-il d'un ton calme à chacune de leurs imprécations, et il les amena ainsi jusqu'à la Bidassoa, qu'on passa en barques.

En mettant pied à terre : « C'est à présent que je suis » mère [2] ! » s'écria la Mère Anne de Jésus. Elle l'était en réalité ; et en même temps que le titre, elle en avait reçu les mystérieux priviléges. Sur ses seules instances, en effet, plutôt que de s'arrêter, ainsi que tous le désiraient, dans un château où les attendait la plus franche hospitalité, on avait hâté le passage de la frontière. « Pour si peu que » nous tardions », avait dit la Mère Anne, « il nous faudra » quitter notre dessein et retourner en nos monastères. » A peine les voyageurs avaient-ils mis le pied sur le sol de la France, qu'un courrier les rejoignait, porteur d'un ordre de Mgr Dominique Gymnasio, leur défendant de passer outre [3].

[1] M. Navet, *Relation manuscrite.*
[2] *Chroniques*, t. I, p. 108. *Ahora io son madre.*
[3] *Vie de la Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. iv, p. 595.

Les parents des religieuses qu'on emmenait avaient facilement, par leurs instances, obtenu cet ordre de la faiblesse du Nonce[1]. Mais les Mères n'étaient plus sous sa juridiction ; et le cœur plein de joie et de reconnaissance, elles poursuivirent leur chemin, louant Dieu et sans cesse répétant ces paroles d'actions de grâces : « *Laudate Dominum, omnes gentes.... Laqueus contritus est, et nos liberati sumus*[2]. »

Les pieux voyageurs espéraient entrer le même jour dans Bayonne, distante d'Irun d'environ sept lieues. Arrivés de bonne heure à Saint-Jean de Luz, ils se rendirent immédiatement aux environs du bourg, à un petit village situé sur le penchant d'une haute colline, et où ils avaient aperçu le clocher d'une église. Le saint sacrifice achevé, comme ils descendaient la montagne, madame Jourdain sentit autour d'elle un parfum dont la suavité lui imprima un tel recueillement, qu'elle comprit qu'il y avait là un effet surnaturel. Elle le dit aux Mères, et l'une d'entre elles lui répondit en souriant : « C'est notre sainte Mère Thérèse qui marche avec nous et nous reçoit en France[3].

Lorsqu'on repartit, M. de Bérulle et M. Gautier, avec l'agrément des Pères et de la Mère Anne de Jésus, prirent les devants afin de faire préparer le logis à Bayonne, et de prévenir le comte de Grammont, gouverneur de la province, de l'arrivée des Mères. M. de Grammont les accueillit avec les plus grands égards, et, sur leur demande, donna

[1] Boucher dit simplement : « un ordre du Roi ». (Liv. III, p. 282.)

[2] « Que toutes les nations louent le Seigneur. Le filet a été rompu, et nous avons été délivrés. » Ps. CXVI-CXXIII.

[3] *Chroniques*, t. I, p. 108.

ordre qu'on laissât les portes ouvertes jusqu'à l'arrivée des voyageurs. Pendant ce temps, ceux-ci poursuivaient leur chemin, et, le soir étant venu, ils ne se trouvaient plus qu'à un quart de lieue de la ville, lorsqu'un violent orage les surprit. Une obscurité complète les environna ; le vent et la pluie devinrent si violents que les cochers refusèrent d'avancer. On dut se résoudre à demeurer ainsi jusqu'au jour. On dételа les mules ; les Françaises allèrent retrouver les Mères dans leur coche afin de laisser le leur à ces messieurs, et ce fut de la sorte que s'écoula la première nuit que les Mères passèrent en France. « Cette dis- » grâce venoit assez bien un jour de jeûne », dit M. Navet, « car si elle fût tombée un autre jour, l'on eût fait un » maigre souper de bonne fortune. » Mais le P. Joseph prenait la chose plus tragiquement. « Ce n'est pas là ame- » ner des religieuses pour fonder, répétait-il indigné, » mais pour être tuées[1]. »

Dans la ville, M. de Bérulle et M. Gautier étaient agités des plus vives inquiétudes. Craignant que leurs compagnons ne se fussent égarés au milieu des ténèbres et de la tempête, ils avaient fait allumer des feux sur les murailles, afin de guider leur marche. Tout fut inutile ; et ils durent, pleins d'anxiété, attendre jusqu'au matin. Dès la pointe du jour, ils envoyèrent à la recherche des voyageurs un homme qui les trouva bientôt, et les amena heureusement jusqu'à Bayonne. Déjà on se félicitait de leur arrivée, lorsque, en entrant dans la ville, le cocher des Françaises s'engagea maladroitement sur le pont-levis : le coche

[1] *No es elevar monjas para fundar sino para matar.*

versa, et demeura suspendu au-dessus des fossés par les chaînes du pont. Un cri d'effroi s'éleva du sein de la foule accourue sur leur passage; le péril était imminent; les chaînes devaient se rompre mille fois sous un si grand poids; il n'en fut rien; la toute-puissante protection qui les accompagnait depuis leur départ ne les abandonna point alors; le secours arriva, on retira heureusement le coche, et, peu après, tous entrèrent dans Bayonne. C'était le 21 septembre, jour de saint Matthieu.

On trouva dans la ville le Père provincial de Catalogne, envoyé par le général, pour accompagner les Mères à Paris. Il remit au P. Joseph de Jésus-Maria des lettres d'obédience lui enjoignant de retourner en Espagne. Le P. Joseph avait fort envie de passer outre : et comme il avait accompagné les Mères, depuis Avila, de par l'autorité du Nonce, il pensait être dispensé d'obéir à son général, tenant les ordres d'un supérieur majeur. Mais M. de Bérulle et ses compagnons, qui avaient eu le temps « de » connoître que son caractère cadroit peu à l'humeur fran- » çoise, quoique d'ailleurs ce fût un saint religieux », parvinrent non sans peine à le déterminer à obéir. Il s'aperçut alors surtout qu'il avait bien jugé M. de Bérulle et ses compagnons, lorsqu'il avait dit d'eux, en faisant allusion à leur indomptable persévérance : *Ahora veo no es furia francesa :* A cette heure, je le vois, ce n'est point la furie française[1]. Et il reprit le chemin de la Castille. «Celui qui le » remplaça étoit, ainsi que son compagnon, de fort bonne » condition, débonnaire, et s'accordoient à tout ce qu'on » vouloit; tellement que l'autre étant si discourtois, ceux-ci

[1] M. Navet, *Lettre.* (Arch. nat. L.)

» étoient courtois, et d'un esprit doux et adhérant[1]. »

Le 23 septembre, on quitta Bayonne pour se diriger vers Bordeaux. Au moment d'entrer dans la ville, M. de Bérulle, afin de ne pas exciter la curiosité des habitants par la vue des voitures espagnoles, envoya chercher deux carrosses; les Mères et les Françaises y montèrent, et l'on se rendit, les portières bien closes, jusqu'au lieu où l'on devait loger. C'était en la maison d'un gentilhomme qui ne recevait que des personnes de considération. Il vint lui-même, par grand honneur, dans la cour où étaient entrés les carrosses, afin d'aider ses hôtesses à descendre, et voyant les Mères avec leurs grands voiles baissés, « il ne les » salua pas autrement, mais bien les Françoises du salut » ordinaire; ce que voïant, les Mères en furent très-éton- » nées, ne se pouvant accoiser, et pensant : Avec quels » gens sommes-nous venues? et ne se put tenir la Mère » Anne de Jésus de le dire assez sèchement aux Françoises, » une desquelles se récréant lui dit que c'estoit la coutume » des François, bien contraire à celle d'Espagne, et que » cela se faisoit avec courtoisie, honneur et sincérité et » sans malice; et les ayant ainsi accoisées, cette Mère » parut satisfaite, et demanda avec grâce et naïveté si on » saluoit ainsi les prêtres, on lui dit que non. Mais quel » eust esté leur effroy si elles eussent sçu que ce gentil- » homme estoit hérétique[2]!

Aussitôt qu'il eut installé les Mères à Bordeaux, M. de Bérulle prit congé de la Mère Anne de Jésus et partit en poste pour Fontainebleau, où se trouvait le Roi[3].

1-2 MADAME JOURDAIN, *Chroniques*, t. I, p. 111 et 112.

3 Le Roi était arrivé à Fontainebleau depuis le 8 octobre (vendredi).— *Journal de Jean Hérouard*, t. I, p. 62.

23.

CHAPITRE XII.

LE MONASTÈRE DE L'INCARNATION.

1604.

Arrivée de M. de Bérulle et des Mères espagnoles à Paris. — Pèlerinage à Saint-Denis. — Visite à l'abbaye de Montmartre. — Prise de possession du premier monastère. — On lui donne le nom de l'*Incarnation*. — Tristesse subite de madame Acarie. — M. Gallemant et M. de Gondy. — Visite de Marie de Médicis. — Les trois premières novices. — Leur prise d'habit. — Entrée de mademoiselle de Fonteines. — La marquise de Bréauté. — Vie des premières Carmélites françaises; leur ferveur. — Soins que leur prodigue M. de Bérulle. — Sa prudence dans leur direction. — Sévérité de la Mère Anne de Jésus. — Le Capitule. — Les quenouilles au chœur. — Nuages entre le Supérieur et la Prieure. — Rapports de M. de Bérulle avec la Mère Anne de Saint-Barthélemy, avec la Mère Isabelle des Anges.

La Cour ne retint pas longtemps le jeune aumônier du Roi. M. de Bérulle voulait instruire Henri IV de l'arrivée des Religieuses espagnoles; il tenait surtout, sans doute, à lui rendre compte de la mission confidentielle dont il l'avait honoré. Ces deux points traités, il prit aussitôt la route de Paris. Après une si longue absence, il lui tardait de revoir madame de Bérulle, sa mère, de conférer avec madame Acarie et M. de Marillac, de les instruire de tout ce que ses lettres n'avaient pu qu'imparfaitement leur apprendre, de hâter enfin les derniers préparatifs de Notre-Dame des Champs.

Pendant ce temps, le voyage des Mères espagnoles s'achevait sans accident et au milieu d'incessants témoi-



gnages d'honneur, de joie et de respect. Au monastère des Bénédictines de Saintes, elles avaient inspiré une telle admiration aux religieuses, que la coadjutrice, madame de Foix, alors âgée de dix-huit ans à peine, avait voulu les suivre, et ne s'était point sans résistance rendue aux avis de la Mère Anne de Jésus, qui lui conseillait de rester où Dieu l'avait placée. Elle conserva, du reste, pour les Carmélites un attachement dont elle leur donna plus tard des preuves éclatantes [1]. De Saintes, elles s'étaient rendues à Poitiers, puis à Orléans.

Instruits de leur approche, M. de Bérulle et M. de Marillac s'avancèrent à leur rencontre et les joignirent à Longjumeau, d'où ils reprirent tous ensemble le chemin de la capitale; c'était le 15 octobre 1604.

Ils passèrent, avant d'entrer dans la ville, devant le monastère de Notre-Dame des Champs. La maison priorale que les Mères devaient occuper en attendant que le grand couvent fût achevé, était prête à les recevoir; mais on se trouvait dans l'octave de saint Denys, et on avait décidé qu'avant de descendre à Notre-Dame des Champs, on irait tout d'abord vénérer les reliques du premier évêque de Paris, au lieu même de son martyre. On montra donc seulement aux Mères leur future demeure, et passant la porte Saint-Jacques, on descendit l'étroite et interminable rue bordée d'églises et de colléges qui porte le même nom. Sur le pont Notre-Dame [2], deux carrosses se joignirent au cortége. Dans le premier se trouvaient Leurs Altesses Sérénissimes mesdemoiselles de Lon-

[1] *Chron. des Carmélites*, t. I, p. 113.

[2] Proche du petit Châtelet, au petit Pont. (*Manuscrit de Bourges.*)

gueville et d'Estouteville ; dans le second, la marquise de Bréauté, madame Acarie et ses filles. M. de Bérulle, dans sa joie, s'était même permis quelques frais de costume, et madame Jourdain, à qui rien n'échappait, admira comme il était « bien en ordre, monté à cheval » avec une housse, et si bien équipé qu'il sembloit un » grand prélat[1] ». On se salua seulement et on marcha en silence jusqu'à Saint-Denis. Là, tous mirent pied à terre, et donnèrent un libre cours aux sentiments de joie, de reconnaissance, d'estime et de respect qui envahissaient alors leurs âmes. Seule, madame Acarie demeurait en un profond silence, comme si elle eût voulu laisser oublier à tous qu'elle était le premier instrument dont Dieu se fût servi pour accomplir cette grande œuvre, et leur dissimuler en même temps « tous les mouvements » d'un cœur accoutumé à n'avoir que le ciel pour té» moin[2] ».

Après cette entrevue, on remonta en carrosse, et l'on conduisit les Mères à la grande église, pour y vénérer les reliques du saint apôtre des Gaules. Elles s'agenouillèrent devant ces vieilles châsses d'argent, ouvrage d'une autre génération, sur lesquelles on pouvait lire, en caractères fort anciens, les noms de Denys, de Rustique et d'Éleuthère[3]. Lorsqu'elles eurent satisfait leur dévotion, le jour était déjà avancé; aussi passèrent-elles la nuit à Saint-Denis.

Le lendemain 16 octobre, les deux princesses et ma-

[1] *Chron. des Carmélites*, t. I, p. 114.

[2] *Id., ibid.*

[3] *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Denys en France*, par Dom Michel Félibien. Paris, 1706, ch. II, p. 531,

dame de Bréauté les menèrent « aux Martyrs ». C'était une petite chapelle élevée, d'après une tradition immémoriale, sur l'emplacement même que saint Denys et ses compagnons avaient arrosé de leur sang. Situé sur le penchant de la montagne, cet antique oratoire regardait et dominait Paris [1]. Madame Acarie, qui si souvent y avait prié avec M. de Bérulle, avant le voyage d'Espagne, vint y retrouver les Mères avec ses filles et mademoiselle de Fontaines. « Elles ouyrent la messe, qui fut » dite par M. de Brétigny, et vindrent toutes commu- » nier au lieu où le saint endura, et le supplièrent avec » grande dévotion, que puisqu'elles venoient en son » royaume pour une œuvre si sainte, qu'il les receust elles » et tout leur ordre sous sa protection [2] ».

La chapelle des Martyrs touchait presque le monastère des Bénédictines; elle n'en était séparée que par un clos de vignes [3]. On s'y rendit ensuite. Madame Jourdain avait sa fille alors pensionnaire et bientôt religieuse à Montmartre, et d'ailleurs l'abbesse avait droit, on peut le dire, à une si sainte visite.

C'était, en effet, un noble et grand cœur que Marie de Beauvilliers. Pour établir la réforme dans son abbaye, une des plus justement décriées d'alors, elle n'avait reculé devant aucun péril. Deux fois on avait essayé de l'empoisonner, une fois de la poignarder, sans parvenir seulement à l'intimider. Sa douceur avait consommé l'œuvre

[1] Hélyot, *Hist. des Ordres religieux*, IVe p., ch. LXXXI, t. VI, p. 324.
[2] *Vie de M. de Brétigny*, liv. III, p. 280; *Vie de la Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. VI.
[3] Hélyot, *Hist. des Ordres religieux*, IVe p., ch. XL, liv. VI, p. 318 et suiv.

commencée par sa foi et par son courage. Elle avait alors trente ans, et ses religieuses, formées sur son exemple, étaient des modèles de régularité et de vertu.

Après avoir comblé les Mères espagnoles de prévenances et de politesses, elle fit venir la fille de madame Jourdain pour qu'elle reçût les adieux de sa mère; ils furent émouvants et courts. Madame Jourdain annonça à sa fille qu'elle ne la reverrait plus, car elle se regardait « déjà comme morte au monde et ensevelie avec Jésus-Christ ». Puis on dîna au réfectoire, et le jour suivant on se sépara.

Mademoiselle de Longueville reconduisit les Mères à Paris, voulant, comme fondatrice, les introduire elle-même dans leur monastère. Beaucoup de personnes de distinction et une foule immense de peuple s'y étaient rendus, dans la joie où l'on était de les voir s'établir en France. Leur entrée fut aussi touchante que solennelle. Lorsque la Mère Anne de Jésus, sur le seuil de la chapelle, entonna, suivant l'usage de la sainte Mère, le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes*, ses compagnes l'achevèrent, dit son vieil historien, « plutôt avec des larmes » qu'avec des voix [1] ».

Si la joie que ressentit alors M. de Bérulle le rendit insensible à la fièvre qui commençait à l'incommoder, et devait, pendant six semaines, exercer sa patience [2], d'autres préoccupations plus graves vinrent dès ce jour mêler leur amertume à son bonheur.

Comment croire, en effet, que madame Acarie, qui

[1] *Loc. cit.*
[2] HERVÉ, *Vie manuscrite*, liv. II, ch. III.



n'avait point de secrets pour cet ami et ce guide de son âme, lui ait pu dissimuler les causes de la tristesse qui venait de l'envahir? Tandis que tous bénissaient Dieu du présent que la France recevait de l'Espagne, Notre-Seigneur lui faisait connaître que ces religieuses qu'on était allé chercher si loin, et au prix de tant de fatigues et de dépenses, n'achèveraient pas l'œuvre qu'elles commençaient en ce jour [1]. A ces tristesses de l'avenir se joignaient les complications du présent. On venait d'apprendre que M. l'évêque de Paris ne pouvant se résoudre à accepter, dans son diocèse, de nouvelles religieuses exemptes de sa juridiction, refusait de les bénir. .

Les Mères passèrent donc tout ce jour sans paraître et sans faire publiquement l'office, quoique ce fût un dimanche; et M. Gallemant courut à l'évêché pour tenter un nouvel effort. Le prélat voyant à ses pieds ce prêtre vénérable, se plaignit à lui, « avec une douceur un peu » mêlée de sévérité », de ce qu'on n'avait pas mis les servantes de Dieu sous son obéissance. « Monseigneur », repartit aussitôt M. Gallemant, « elles seront bien sous » votre obéissance, puisqu'elles sont sous la nostre qui » sommes tout à vous [2] ». Désarmé par cette réponse, et surtout par le ton dont elle était faite, M. de Gondy promit d'envoyer, dès le lendemain, son grand vicaire à Notre-Dame des Champs.

Celui-ci vint, en effet, et plaça solennellement dans la chapelle le Très-Saint Sacrement. Il célébra la sainte messe, communia les Mères, et leur donna sa bénédiction

[1] Boucher, *Vie de la B. Marie de l'Incarnation*, liv. III, p. 296.
[2] *Vie de M. Gallemant*, ch. xvi, p. 71.



au nom du Prélat. C'était un lundi, 18 octobre, en la fête de saint Luc. Touchante coïncidence! Les filles de la très-sainte Vierge entraient en possession de leur retraite, le jour consacré à l'évangéliste de Marie; et l'on donnait au premier couvent le titre de l'*Incarnation*, tandis qu'on chantait les louanges de l'écrivain sacré qui a décrit, en leurs plus adorables détails, les anéantissements du Verbe dans la chair. La pensée en fut suggérée par M. de Bérulle[1]. Les religieuses espagnoles, quel que fût le désir de la Mère Anne de Jésus de dédier à saint Joseph ce premier couvent, durent être touchées de ce titre; il leur rappelait Avila et le monastère où Thérèse de Jésus prononça ses premiers vœux, passa la moitié de sa vie et conçut le dessein de réformer le Carmel[2]. C'était dans leur exil un souvenir de leur berceau.

Trois jours après l'entrée des Mères, la Reine et les princesses vinrent, en « grand cortége », les honorer de leur visite[3], et Marie de Médicis fit au couvent de riches offrandes. Avant de se retirer, elle voulut voir M. de Brétigny. M. de Bérulle eut l'honneur de le lui présenter. Comme elle le comblait d'éloges et le remerciait au nom du Roi du présent qu'il venait de faire à la France: « C'est aux lumières de M. de Bérulle », répondit le saint prêtre, « que l'on doit le succès de l'entreprise; pour » moi, je n'aurois été capable que de l'arrêter par mon

[1] Bouchen, liv. III, p. 297; *Manuscrit de Bourges*, p. 116.

[2] *Vie de sainte Thérèse*, éd. Bouix, ch. IV, p. 35.

[3] *Fondations*, in-4°, t. I, p. 235. — La Reine, d'après le *Journal de Hérouard*, t. I, p. 94, était alors à Fontainebleau; mais on faisait de continuels voyages à Paris, et celui-ci se placerait aisément, d'après le texte du médecin de la Cour, vers le 21.

» défaut d'habileté et par mes misères [1] ». La Reine quitta édifiée et émue ce petit monastère qui devait si souvent la revoir, et qui était destiné à couvrir de son ombre tant d'âmes fatiguées du bruit de la Cour et désabusées de ses plaisirs.

La Reine s'étant retirée, M. de Bérulle, M. Gallemant et M. du Val présentèrent aux vénérables Mères les âmes ferventes dont le Carmel était depuis si longtemps l'unique désir. Examiner leurs dispositions était un travail que son ignorance de la langue française rendait impossible à la Mère Anne de Jésus. Elle s'en déchargea donc sur les trois supérieurs établis par la Bulle de Clément VIII. Convaincus de l'importance de cet examen, ils y consacrèrent le reste du mois d'octobre. L'expérience, le jugement toujours si droit de madame Acarie leur fut d'un grand secours. Ils savaient qu'elle n'avait point perdu de vue un seul instant la petite congrégation de Sainte-Geneviève; ils reconnaissaient en elle une vocation particulière pour l'établissement de l'Ordre; ils admiraient « le don du » discernement des esprits qu'elle auoit en un degré fort » éminent ». Aussi ne voulurent-ils rien conclure sans avoir pris ses avis [2].

Ce fut de commun accord qu'on résolut de ne recevoir d'abord que trois novices : mademoiselle d'Hannivel, de Rouen, madame Jourdain, de Paris, et Andrée Levoix, femme de chambre de madame Acarie, d'Orléans. La

[1] *La Vie de M. de Brétigny, prestre, etc.*, par le P. de Beauvais, de la Compagnie de Jésus. Paris, 1765, liv. III, p. 284.

[2] *La Vie admirable de Sœur Marie de l'Incarnation*, par M. André du Val,.... liv. I, ch. x, p. 202.

Mère Anne de Jésus choisit pour le jour de leur entrée celui de la fête de Tous les Saints.

L'heure venue qui comblait les vœux de ces trois premières novices et consommait l'œuvre de l'établissement, elles furent accompagnées au petit couvent[1] par « nombre de personnes de piété et du premier rang ». Mademoiselle de Longueville donnait la main à mademoiselle d'Hannivel, mademoiselle d'Estouteville à madame Jourdain, madame Acarie à celle qui de sa suivante allait devenir sa sœur[2].

La Mère Anne de Jésus les attendait à la porte conventuelle. Elle salua Leurs Altesses, puis, avançant la main, elle fit entrer d'abord Andrée Levoix qui marchait la dernière. Loin de se choquer d'une telle préférence, les princesses y virent un effet de son esprit évangélique et en furent grandement édifiées. Mademoiselle d'Hannivel et madame Jourdain, pour mieux entrer dans des vues que leur humilité leur rendait personnelles, peut-être aussi pour rendre un indirect et délicat hommage aux vertus de madame Acarie[3], supplièrent les supérieurs de permettre qu'Andrée Levoix reçût l'habit la première. C'était lui abandonner le glorieux titre de première Carmélite de France. Ils y consentirent, joyeux de trouver en leurs novices des sentiments si conformes à ceux du Verbe incarné. Cette pieuse fille prit le nom d'Andrée de Tous les

[1] C'est ainsi que l'on nomma la maison priorale, par opposition au *grand couvent*, auquel on travaillait et qui ne fut habité que plus tard, comme on le verra dans la suite.

[2] « Selon les apparences », *Livre des fondations*, t. I, p. 236 (Manuscrit du grand couvent).

[3] *Vie de la Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. VII, p. 614.

Saints; mademoiselle d'Hannivel, celui de Marie de la Trinité; Madame Jourdain fut appelée Louise de Jésus, selon la prophétie que lui en avait faite en Espagne la Mère Casilde de Saint-Ange [1].

Ce fut M. Gallemant qui fit l'exhortation. Sa qualité de premier supérieur, les soins dont il avait entouré la petite congrégation de Sainte-Geneviève, en l'absence de M. de Bérulle, les liens si étroits qui l'unissaient à mademoiselle d'Hannivel, tout le désignait d'avance pour cette touchante fonction. S'adressant donc aux trois premières novices qui étaient venues se ranger au pied de l'autel, il leur rappela la vocation d'Élisée qui, à peine revêtu du manteau jeté sur ses épaules par Élie, le premier des Carmes, devint son disciple par un changement de vie aussi complet que subit [2]. Puis, avec la force de l'Esprit de Dieu qui parlait en lui et par lui, il leur montra dans cette histoire la prophétie de ce qui s'accomplissait en elles, les merveilleux effets de la grâce en la fondation et en la réforme des ordres monastiques, la sainteté de l'habit religieux, livrée mystique de Jésus-Christ, et les bénédictions dont il lui plait d'« accompagner celuy des Carmé» lites, tout angélique et virginal [3] ». Le discours achevé, le R. Père provincial de Catalogne et son compagnon, auxquels on avait ménagé cet honneur, s'avancèrent et revêtirent les trois novices de l'habit du Carmel. Après quoi, ayant remis les religieuses espagnoles, au nom du R. Père

[1] *Chroniques des Carmélites de France*, t. I, p. 120

[2] III Reg. XIX, 19 et seq.

[3] *Vie de M. Gallemant*, ch. XVII, p. 74.

général, entre les mains des trois supérieurs français, ils s'en retournèrent en Espagne [1].

La joie de M. de Bérulle en une si grande solennité ne fut pas sans mélange. Celle qu'il regardait à juste titre comme la pierre angulaire du nouvel édifice; celle que les Mères, instruites de son mérite, en France par madame Acarie, en Espagne par Dieu même, auraient voulu revêtir la première du saint habit [2], mademoiselle de Fonteines s'était vue privée de ce bonheur. M. de Fonteines avait promis son consentement, mais avec le secret espoir qu'il serait inutile, et qu'une fois instruites de la chétive santé de sa fille, les Mères espagnoles refuseraient de la recevoir. Lorsqu'il eut appris avec quelle effusion de joie elles avaient accueilli la nouvelle postulante, il ressentit une douleur si vive, qu'elle le réduisit bientôt à l'extrémité. Qu'on juge de la douleur de mademoiselle de Fonteines! Elle chérissait uniquement son père et ses sœurs! Dieu ne le lui conserverait-il que pour la contraindre à empoisonner ses jours par son départ? Et s'il le rappelait à lui, devrait-elle laisser dans le monde ses sœurs isolées et sans appui? Dieu qui la voulait à son service, et qui était témoin de ses angoisses et de ses larmes, rendit son père à sa tendresse, et obtint son entier acquiescement. Pour être libre, mademoiselle de Fonteines ne cessait pas cependant d'être partagée. La grâce enfin l'emporta, mais au prix de quels déchirements! Ce qu'elle avait lu de l'agonie de sainte Thérèse lorsqu'il lui fallut dire adieu à la maison de son père, pour aller s'enfermer

[1] *Fondations*, t. I, p. 237 (Manuscrit).

[2] *Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, Ire p., ch. XIII, p. 64.





Vera effigies Venerabilis Matris Magdalenæ a St Joseph Monialis ordinis Beatæ Mariæ de monte Carmelo quæ obiit anno Incarnati verbi. 1637. aprilis. 30. ætatis vero suæ. 59.

Paulus Pontius sculpsit

dans le monastère de l'Incarnation à Avila[1], elle le ressentit en ce jour. Le carrosse qui la mena aux Carmélites, elle-même en fit l'aveu, lui parut semblable à la charrette qui traîne les criminels au supplice[2]. Tant était poignante la douleur qu'elle cherchait à dissimuler sous la fermeté de son visage !

Digne père d'une telle fille, M. de Fonteines voulut l'offrir lui-même à Dieu, et accompagné de sa sœur, la chancelière de Sillery, il se rendit aux Carmélites[3].

Cette jeune fille de vingt-six ans, qui dès l'âge le plus tendre avait foulé aux pieds les vanités du monde, sollicita la faveur de n'en point revêtir les livrées, même pour les dépouiller plus solennellement. Il n'y eut pas pour elle de parure même symbolique : elle ne porta en ce jour que sa robe ordinaire d'étamine. Arrivée au couvent, elle se jeta aux pieds de son père, et reçut sa bénédiction. Puis la porte, un instant ouverte, se referma sur elle pour toujours. La cérémonie de sa prise d'habit ne s'acheva pas sans que le démon, qui se voyait vaincu par une femme dont la force égalait la tendresse, tentât un dernier effort. Terrassé aussitôt, il la laissa à son Dieu, à ses sœurs, à sa joie. Sous l'habit de Sainte-Thérèse, son cœur ne se refroidit point. Ses ardentes prières obtinrent du ciel une telle abondance de grâces que la maison de Fonteines en fut comme transformée ; et son vieux père, au lieu de trouver la mort dans le sacrifice de sa fille, y puisa pour son âme un mystérieux rajeunissement.

[1] 2 novembre 1533. *Vie de sainte Thérèse écrite par elle-même*, ch. IV, p. 36.

[2] *Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, Ire partie, *loco citato*.

[3] C'était le 11 novembre, fête de saint Martin, apôtre de la Touraine.

En même temps que mademoiselle de Fonteines ajoutait le nom de saint Joseph à celui de Madeleine qu'elle avait toujours porté, mademoiselle Deschamps échangeait le sien contre celui de Sœur Aimée de Jésus. Dix jours après, en la fête de la Présentation de la sainte Vierge, mademoiselle Sevin, fille de M. le président Sevin, et veuve de M. du Coudrai[1], vint faire à Notre-Seigneur l'offrande de sa jeunesse et de sa vie. Depuis la mort de son mari, elle avait employé ses grands biens en toutes sortes de bonnes œuvres, et attendait avec une sainte impatience l'heure où elle pourrait rompre avec le monde pour se livrer sans réserve à Jésus-Christ. Elle prit le nom de Marie de la Trinité, porté déjà par mademoiselle d'Hannivel[2].

Cependant M. de Bérulle redoublait de prières pour obtenir que la marquise de Bréauté vînt augmenter bientôt le nombre de ces ferventes novices. Un obstacle invincible, ce semble, s'opposait à l'accomplissement de ses désirs, M. de Sancy ne pouvait se décider à donner sa permission, et M. de Bérulle, d'accord avec madame Acarie, ne voulait point s'en passer. Ils engagèrent l'un et l'autre la noble veuve à fléchir le ciel par ses prières et à attendre qu'il se déclarât. Tant d'instances, tant de supplications triomphèrent enfin de la miséricorde de Dieu et de la tendresse de M. de Sancy. Il accorda son consentement, et, les yeux pleins de larmes, il eut le courage d'annoncer lui-même sa résolution à madame de Sancy. « Je craindrais de m'opposer à la volonté de Dieu, lui dit» il, en retenant ma fille davantage. » Mais un si grand

[1] *Chroniques des Carmélites*, t. IV, p. 528.
[2] *Fondations*, t. I, p. 239.

sacrifice déchira son cœur. La vue de cette chère fille, autrefois toute sa joie, faisait maintenant tout son tourment. Il n'y put tenir, et la conjura d'avancer le jour de son départ. « Vous me faites mourir, lui disait-il, je ne fais » plus que languir en ce monde. »

Ce jour qu'il appelait arriva trop tôt à son gré. Le 8 décembre, fête de la Conception de la très-sainte Vierge, on entendit dès quatre heures du matin des carrosses monter la rue Saint-Jacques, et s'arrêter à la porte du grand couvent. La marquise de Bréauté, toujours ferme et maîtresse d'elle-même, en descendit, conduite par M. et madame de Sancy, qui fondaient en larmes. Madame d'Alincourt, sa sœur, madame de Belleassise, sa tante, mademoiselle de Longueville, fondatrice du monastère, l'entouraient émues et consolées. Madame de Sainte-Beuve, première confidente de ses aspirations à la vie religieuse, madame Acarie, son soutien dans les derniers combats, M. de Marillac, depuis longtemps admirateur de ses vertus, avaient tenu à honneur de l'accompagner. Dans son empressement à se donner à Jésus-Christ et pour se soustraire à la foule, elle avait devancé l'heure fixée d'abord pour la cérémonie. M. de Bérulle, instruit de ce changement, se trouvait à la porte conventuelle, derrière laquelle les Mères espagnoles se tenaient immobiles, couvertes de leurs manteaux blancs, leurs longs voiles noirs baissés, leur grand Christ à la main.

Madame de Bréauté se jeta aux genoux de son père, lui demandant sa bénédiction. A la vue de sa tendre et charmante fille, prête à lui échapper pour toujours, M. de Sancy, déjà brisé par sa douleur, ne put la contenir.

Vainement ce vieux soldat mettait son chapeau devant ses yeux pour dissimuler ses larmes, on les voyait couler ; ses genoux fléchissaient ; il essayait de parler, et ses lèvres refusaient d'articuler un seul mot. Il fallut que madame de Bréauté abrégeât cette scène, et que, soutenue par Dieu, elle s'élançât vers la porte qui s'ouvrait. Prosternée, elle couvrit de ses baisers et de ses larmes le crucifix que lui présentait une des sœurs; puis, se relevant, elle se dirigea, par l'intérieur du monastère, vers le chœur, où elle fut revêtue du saint habit. A ce moment, la pensée qu'elle ne porterait plus à l'avenir d'autres livrées que celles du Fils de Dieu et de sa sainte Mère, et que sa nouvelle condition la rendait leur esclave, la fit entrer dans un transport inexprimable qui domina tout autre sentiment. Juste récompense du sacrifice qu'elle venait de consommer!

M. et madame de Sancy, soumis à la volonté de Dieu, mais accablés de douleur, demeurèrent au bas de l'église. Lorsque M. le duc de Montpensier, prince du sang, avec une suite nombreuse, arriva, il était trop tard. Charlotte de Sancy, marquise de Bréauté, avait déjà échangé tous ses titres contre le nom de Marie de Jésus; et les grilles du Carmel devaient dérober désormais aux regards profanes de la Cour celle qui par sa beauté et sa grâce en avait été le plus pur ornement.

Le soin d'initier Sœur Marie de Jésus aux usages du monastère fut confié à Sœur Madeleine de Saint-Joseph, novice depuis un mois [1]. Déjà ces deux admirables femmes se connaissaient pour s'être rencontrées chez madame

[1] *Chroniques de l'ordre des Carmélites*, t. II, p. 24. — *La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, liv. I, ch. XIII, p. 69.

Acarie. Mais le cloître leur réservait l'inappréciable joie d'une de ces unions dont le monde ignore l'intimité et le bonheur, parce que le ciel, d'où elles viennent, en possède seul le secret.

Si mortifiée qu'eût été l'existence, dans le monde ou à Sainte-Geneviève, de ces vaillantes chrétiennes, quel changement la vie du cloître n'apportait-elle pas à leurs habitudes ! Une clôture rigoureuse derrière « ces grilles inac-» cessibles qui menaçent étrangement tous ceux qui appro-» chent [1] » ; pour vêtements, des étoffes de couleur enfumée, lourdes plutôt que chaudes, et qui promettaient d'être écrasantes en été ; pour chaussures, des alpargatas, sorte de sandale incommode ; pas de chaises, pas de tables, et en hiver point de feu pour en approcher leurs pieds et leurs mains roidis par le froid. Au réfectoire, sur une table de bois, auprès d'une tête de mort qui semblait présider au repas, dans des assiettes de terre, pour toute réfection après un long jeûne, des mets préparés à l'espagnole par la Mère Anne de Saint-Barthélemy. A toutes ces austérités de la règle venaient s'ajouter les mille inconvénients d'une installation provisoire. Les cellules n'étaient pas prêtes, et pour en improviser, on avait dû partager une chambre à l'aide de gros draps enlevés à leurs lits [2] ! La cloche les appelait-elle au chœur ? Debout ou à genoux, toujours sans appui, elles devaient tenir en leurs mains délicates de grands et pesants bréviaires, et, quelle que fût la solennité, psalmodier, d'une voix toujours la

[1] Bossuet, *Sermon pour la vêture de mademoiselle de Bouillon*, 1re p., éd. Vivès, t. XI, p. 379.

[2] *Livre des fondations*, t. I, p. 241 (Manuscrit du grand couvent).

même, sur un mode plaintif et mélancolique, dans une langue qu'elles n'entendaient pas, leurs longs offices. L'heure de la récréation n'était pas plus que les autres pour la nature celle de la liberté. Point d'entretien particulier avec celles des Sœurs dont le caractère était plus sympathique [1] ; point d'inaction : « Parler et ouvrer » peut-on? » répétaient, leurs quenouilles à la main, les Mères espagnoles [2] ; point de retour, même par une pensée silencieuse, vers un monde qui, à peine quitté, devait avoir laissé quelques traces, au moins dans la mémoire ; mais des manières simples, un visage ouvert, une gaieté contenue, une âme tout entière à ce que prescrivaient pour le moment les règles et les usages. En de telles journées, quels exercices continuels pour la patience ! quelle lutte de chaque instant contre soi-même ! Mais bien loin de se plaindre, les novices ne semblaient même pas s'apercevoir des sacrifices que leur imposaient l'austérité de la règle et la pauvreté de la maison : elles couraient au-devant des pénitences volontaires, impatientes de souffrir pour Jésus-Christ, et de lui prouver à quel haut prix elles estimaient l'honneur de devenir ses épouses [3].

C'était à M. de Bérulle qu'était confié le soin de les confesser, ainsi que les Mères [4]. M. Gallemant ne l'aurait pu, retenu qu'il était, par les devoirs de sa charge, à Aumale

[1] Cette règle pour les récréations ne contredit pas ce que nous aurons à raconter plus tard des saintes amitiés dont le Carmel fut le témoin ; des *licences* qui permettaient de les entretenir, et de la liberté dont y jouissaient les âmes.

[2] *Chroniques des Carmélites*, t. I, p. 128.

[3] *Idem*, t. III, p. 24.

[4] *Livre des fondations* (Manuscrit), t. I, p. 241.

dont il était curé ; et quant au vénérable M. du Val, une pénible infirmité le tenait éloigné du confessionnal : depuis plusieurs années déjà, il était atteint de surdité [1].

Quelle que fût du reste la sainteté de ces deux supérieurs, auraient-ils apporté à une mission aussi délicate les mêmes aptitudes que M. de Bérulle? Malgré sa jeunesse, il y était préparé, on peut le dire, depuis bien des années. Il avait acquis de la théologie mystique cette connaissance approfondie que des études sérieuses et continues commencent, que l'expérience peut seule consommer. La sienne était presque miraculeuse pour son âge. Il avait beaucoup vécu avec les âmes ; et quelles âmes! Il avait beaucoup souffert. L'Espagne lui avait ouvert des horizons nouveaux. Le Carmel lui était apparu alors non plus seulement dans l'image ravissante qu'en a tracée sainte Thérèse, mais dans sa vivante réalité. Il avait conversé avec ses grandes religieuses et respiré le parfum de leurs vertus : il s'était pénétré de leur esprit et de leurs exemples : il avait étudié leurs règles et retenu leurs usages. A toutes les difficultés, il aurait donc, on pouvait l'espérer, une réponse; à tous les besoins spirituels, un remède proportionné. Lors du retour d'Espagne, la longueur du chemin et l'intimité que créent nécessairement les péripéties d'un voyage, lui avaient en outre offert l'occasion, et il était trop prudent pour l'avoir négligée, d'étudier les idées, les sentiments, les caractères des Mères espagnoles. Quant aux postulantes, elles étaient déjà ses filles, pour la plupart du moins, dans le monde ou à Sainte-Geneviève ;

[1] *La Vie de M. A. du Val*,... par R. du Val, son neveu, IIe part., ch. XI, p. 155. (Manuscrit du grand couvent.)



et, à son retour à Paris, madame Acarie, leur confidente et leur maîtresse, n'avait pas manqué de lui rendre un compte fidèle de leurs dispositions intérieures.

Aussi, bien décidé à leur consacrer ses lumières, ses forces et son temps, il avait quitté le Marais et était venu s'établir sur les hauteurs du faubourg Saint-Jacques. La solitude et le silence plaisaient à son âme. Le voisinage du couvent facilitait ses soins. Il en était prodigue. Mais il recevait en échange la plus belle récompense que pût ambitionner sa foi. N'était-ce point en effet une bénédiction incomparable qu'un commerce de tous les instants avec de telles âmes? N'était-ce point un ravissant spectacle que celui dont pouvaient se rassasier ses yeux? Quelles clartés! quelles vertus! quel courage! quelle intimité avec Dieu! quels effets extraordinaires de sa grâce! Elles n'habitaient plus la terre, ces filles de l'Espagne et de sainte Thérèse! Et aussi quelle générosité leur exemple excitait au cœur de leurs novices! Témoin du progrès continu de leurs lumières, des ardeurs croissantes de leur amour, M. de Bérulle en était confondu et ravi. Guerre acharnée au corps, aux sens, aux passions; immolation de la volonté et de l'esprit propre; mort au monde et à soi, afin de ne vivre que pour Dieu et en Dieu; union surtout de tous les instants de leur temps, de toutes les facultés de leur âme, au Verbe incarné dont elles aspiraient à exprimer et à continuer les états, les mystères et la vie : telles étaient les pensées, l'occupation unique de ces jeunes filles, de ces jeunes veuves, hier idoles du monde, aujourd'hui victimes de Dieu.

Comme elles ne se proposaient toutes qu'un même but,

qu'elles cherchaient à l'atteindre par les mêmes moyens, rien n'égalait l'unité de leur esprit. La plus aimable charité établissait d'ailleurs entre elles une parfaite égalité. A voir les égards que leur prodiguaient ces novices, filles d'ambassadeurs, ou naguère dames de la Cour, Sœur Andrée de Tous les Saints et Sœur Louise de Jésus auraient eu peine à se souvenir, si leur humilité ne le leur eût sans cesse rappelé, qu'elles étaient, il y avait quelques semaines, l'une une pauvre servante, l'autre une petite bourgeoise de Paris. Les Mères espagnoles, du reste, comprenant quel trésor leur était confié, n'épargnaient aucun soin pour l'accroître. Démarche, contenance, paroles, actions dans le chœur et en récréation, dans les cloîtres et au réfectoire, elles observaient tout attentivement. Tandis qu'elles confiaient à M. de Bérulle leur joie des progrès de leurs novices, elles leur taisaient leurs vertus, pour les entretenir seulement de leurs manquements; et les estimant assez fortes pour être soumises à une austère discipline, elles ne leur ménageaient ni les avis, ni les humiliations, ni même les punitions.

Dans ces reproches de leurs Mères, les jeunes et ferventes religieuses ne trouvaient qu'un motif pour s'humilier, qu'un stimulant pour mieux faire. Rien ne pouvait diminuer leur vénération, abattre leur courage, lasser leur patience. Elles étaient si heureuses, elles le répétaient sans cesse, d'être enfin les filles de sainte Thérèse, bientôt les épouses de Jésus-Christ!

M. de Bérulle le savait; et assurément, s'il n'eût songé qu'à elles, il eût fermé les yeux sur certains côtés du caractère et du gouvernement de la Mère Anne de Jésus. Que



de soucis, que de douleurs il eût ainsi épargnés à la vénérable Mère et à lui-même ! Mais sa conscience de la grandeur de l'œuvre lui donnait foi en son avenir. Il la voulait telle à ses débuts qu'elle devait demeurer en ses développements. Il lui semblait donc nécessaire que les premières religieuses, pierres fondamentales du Carmel français, reçussent l'esprit et les règles de sainte Thérèse dans leur pureté originelle, mais dégagés de ce qui était particulier au génie espagnol[1], et à cette période ravissante que traversent, sans s'y arrêter, les sociétés religieuses.

La Mère Anne de Jésus, il l'avait vite remarqué, se laissait entraîner à quelques préventions contre les Françaises. Elle traitait facilement leur délicatesse de sensualité, leur vivacité de dissipation. Un jour cette sainte prieure ayant prononcé à l'espagnole les mots latins d'un capitule, les novices ne purent garder leur sérieux. La Mère entendit des rires étouffés : elle prit fort mal la chose. Non contente de les chapitrer, elle les priva de la sainte communion. Heureusement pour ces innocentes coupables, que M. de Bérulle survint sur ces entrefaites. Il réconcilia les filles avec la Mère, et fit lever leur punition. En soi, c'était peu de chose : il n'aurait pas fallu néanmoins que des scènes de ce genre se renouvelassent trop souvent. Rien ne ferme les âmes à la confiance et n'aggrave le joug de la règle, comme une rigueur déplacée. Par malheur, on la voyait poindre en maint détail de son gouvernement. Son austère visage en portait lui-même les traces, et la froideur de son aspect retardait souvent une ouverture

[1] « Qui est fort pour l'extérieur. » (*Manuscrit de Bourges*, p. 116.)

que lui aurait attirée sans réserve sa sainteté consommée. Peut-être attribuait-elle trop souvent à l'imperfection ce qui n'était qu'un effet du caractère national ou de l'éducation. Elle se croyait toujours à Salamanque : Paris en est bien loin.

Ne se reportait-elle pas aussi trop souvent peut-être à ces heures matinales du Carmel renaissant, alors que les miracles témoignaient, à chaque pas, de la sainteté de Thérèse, que les visions et les extases illuminaient son exil des ardentes clartés de la patrie ? Habituée elle-même aux opérations extraordinaires de l'esprit de Dieu, ne pouvait-elle point parfois confondre des regrets ou des jugements personnels avec les lumières prophétiques dont si souvent elle avait été déjà et devait être encore favorisée ? De là aussi ces touchantes familiarités que nous rencontrons toujours à l'âge héroïque des fondations religieuses, mais qui disparaissent peu à peu, lorsque lui succède, avec le temps, un état plus réglé, sans cesser d'être aussi saint. Jésus-Christ, au tabernacle, attirait si puissamment ces saintes religieuses, qu'elles passaient la plus grande partie de leur vie à ses pieds, et comme, en dehors des heures de communauté, le travail est de rigueur, elles croyaient tout concilier en apportant leurs quenouilles au chœur ou dans leur oratoire. Là, assises sur leurs talons, elles chantaient tout en filant. Souvent elles s'interrompaient, et apostrophant Notre-Seigneur, elles lui adressaient à haute voix, dans le langage le plus naïf et le plus tendre, les protestations de leur amour [1]. M. de Bérulle, dont la cha-

[1] *Manuscrit de Bourges*, p. 116.

rité était réglée dans ses manifestations par un bon sens tout français, n'approuva pas cet usage et le supprima. Il respectait la liberté, mais il voulait qu'elle eût des bornes. Certes, il savait, et par expérience, de quels élans l'amour divin transporte parfois les cœurs, et combien il leur est dur alors de ne rien laisser paraître du feu qui les brûle. Déjà dans l'âme de ses novices il pouvait adorer l'abondance et la diversité des dons de Dieu; et de ces commencements il lui était facile d'augurer les états sublimes, miraculeux même, auxquels la plupart d'entre elles seraient un jour élevées. Néanmoins, le regard fixé sur l'avenir, il ne se laissa pas éblouir par une si belle aurore. Il ne voulut donner pour base à la dévotion de l'Ordre, à sa vie intérieure, que la pure foi. La période miraculeuse, il le savait, n'a qu'un temps; l'état surnaturel doit durer toujours. Y plonger les âmes, les lier par une conviction raisonnée, par des actes fréquents, par des habitudes enracinées à ces opérations de l'Esprit-Saint dont le caractère constant et universel ne diminue en rien la sublimité, établir les âmes dans cette dépendance de l'esprit de Dieu, par la fidélité aux constitutions de sainte Thérèse et aux traditions qui en sont comme le commentaire, telle était, croyait M. de Bérulle, la vocation du Carmel français. Prudente et forte direction, qui, sans porter aucune atteinte à la liberté de la grâce, tenait les âmes en garde contre la séduction du merveilleux, et les disposait d'autant plus efficacement à être, s'il plaisait à Dieu, les sujets des opérations les plus extraordinaires, que leur imagination songeait moins à s'y complaire, ou leur sensibilité à les désirer.

On conçoit néanmoins qu'il s'élevât parfois des nuages entre deux grands esprits qui, dans les liens d'une charité commune, n'avaient pu abdiquer leurs convictions personnelles, et qui, tendant vers le même but, espéraient l'atteindre par des chemins différents. Ce qui leur rendait plus pénibles ces divergences d'opinions, était le besoin continuel qu'ils avaient l'un de l'autre, M. de Bérulle ne voulant rien imposer aux Carmélites sans le concours de la Mère Anne de Jésus, et la Mère Anne ne pouvant, à cause de son ignorance de la langue française, se passer, dans les occasions importantes, de l'intermédiaire de M. de Bérulle. Comme il était son supérieur, en même temps que son interprète, et que déjà il avait des idées fort arrêtées, tout ne se réglait pas toujours selon les désirs de la vénérable prieure. « Un esprit aussi vaste que le sien », remarquait avec sa fine bonhomie Sœur Louise de Jésus, « avait de la peine à se contenir dans des bornes si serrées. » Ainsi, ajoutait-elle, Dieu se sert de ses dons pour exercer » les bonnes âmes par leurs propres talents[1]. »

Pour s'étonner de ces difficultés, il faudrait n'avoir ni étudié, ni vécu, et méconnaître également la nature des opérations de l'Esprit divin, et le genre de coopération qu'y apporte la liberté humaine. Aussi M. de Bérulle ne s'en effraya-t-il pas. Mais il souffrait d'une situation pénible pour lui, pénible surtout pour la Mère Anne de Jésus.

Cette épreuve déjà lourde, il ne l'ignorait pas, n'était point la seule qu'elle eût à porter. Son arrivée en France

[1] *Manuscrit de Bourges*, p. 113. Tout ce récit, toutes ces réflexions sont évidemment de madame Jourdain.

avait été comme le signal d'un redoublement de peines intérieures. Des troubles incessants, des obscurcissements terribles, des tentations de tout genre étaient venus fondre sur elle. « Comme le mal présent fait oublier le passé », elle se persuadait dans sa douleur que la présence des Carmes aurait apporté à ses maux un remède infaillible, « comme » si ces bons Pères eussent été plus puissants ou plus élo- » quents en ce royaume qu'ils ne l'avoient été à Salaman- » que pour dissiper ces nuages[1]. » Fondé ou non, un tel espoir lui fit envisager avec la plus vive peine le départ du Provincial qui l'avait accompagnée[2]. « Il n'y a que le » corps en France, s'écriait-elle dans ses angoisses, Dieu et » l'âme sont demeurés en Espagne[3]. » Trop fidèle à la grâce pour se laisser abattre par cette tempête, elle ne pouvait cependant dissimuler entièrement ce qui lui semblait en même temps un attrait ; et elle trouvait d'autant moins de consolation dans le gouvernement des supérieurs français, qu'elle nourrissait davantage l'espérance de leur voir des Pères Carmes substitués un jour[4]. Peut-être le souvenir même des luttes qu'elle avait autrefois soutenues pour se soustraire à leur obéissance et qui lui avait coûté tant de larmes, avait-il été rappelé par ces religieux et lui faisait-il désirer plus ardemment, par un scrupule de

[1] *Manuscrit de Bourges*, p. 113.

[2] *Vie de la Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. VI, p. 612, n. VIII.

[3] *Id., ibid.*, ch. VII, p. 625, n. VI. Le Manuscrit de Pontoise ne place que plus tard les désirs de la Mère Anne de Jésus. Le P. Manrique en fait remonter l'origine au départ du Provincial, ce qui est évidemment la vérité, surtout si l'on se rappelle les demandes de la V. Mère à M. de Bérulle, lorsqu'elle était encore à Salamanque. Voyez plus haut, ch. XI, p. 328.

[4] *Vie de la Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. IX, n. II, p. 627.

conscience, d'achever sa carrière sous une conduite qu'elle n'avait pas toujours autant aimée.

M. de Bérulle apporta-t-il à consoler sa peine tous les ménagements auxquels a droit une âme souffrante et dépaysée? Malgré sa charité, le souvenir de l'opposition des Carmes à la grande œuvre qu'il avait entreprise ne lui fit-il pas supposer que ces religieux, avant de s'éloigner, avaient déposé dans le cœur de la Mère Anne le germe d'inutiles regrets et de dangereuses espérances? Fit-il assez large la part de la patrie absente, des couvents où avait vécu sainte Thérèse abandonnés pour toujours, d'une existence nouvelle, si tard commencée, sur une terre étrangère? Tout aux intérêts du Carmel français, ne voulut-il pas conduire la Mère Anne de Jésus avec une vigueur à laquelle, depuis quelques années surtout, elle n'était pas accoutumée? La Mère Anne gardait dans sa cellule une statuette de l'enfant Jésus. C'était le don d'un saint religieux : c'était un souvenir de la terre natale ; elle y était fort attachée. M. de Bérulle, qui le savait, lui fit dire un jour de lui passer la statue par le tour. Elle s'exécuta, et ne la revit plus, M. de Bérulle, après l'avoir gardée quelque temps, ayant engagé la prieure à en faire don à un vénérable prêtre de Saint-Étienne qui venait de temps à autre, lorsque M. de Bérulle était absent, confesser les religieuses. Certes, ce n'était pas excéder les pouvoirs d'un supérieur et d'un directeur, mais c'était montrer trop clairement peut-être l'énergique résolution de ne pactiser jamais avec ses désirs [1].

Toutes ses sœurs ne partageaient pas au même degré

[1] Je n'aurais pas donné à ce fait une signification aussi sérieuse, si je



ses sentiments. Quoique attachée aux Pères de son Ordre, la Mère Anne de Saint-Barthélemy en parlait moins [1]. Elle comprenait mieux les Françaises et leurs supérieurs. Sa candeur, son accueil facile, son caractère liant lui avaient attiré et attaché tous les cœurs. Comblée de faveurs et de consolations intérieures durant le voyage [2], elle ne les avait pas vues, comme la Mère Anne, s'évanouir à la frontière de France. En paix au dedans, que lui étaient les luttes du dehors !

Mais c'était surtout dans la confiance sans bornes de la Mère Isabelle des Anges que M. de Bérulle trouvait une compensation aux réserves pénibles de la Mère Anne de Jésus, à l'impuissance plus pénible encore où il se sentait de la soulager. « La vaillante Espagnole », comme l'avaient surnommée les Français, charmés de son courage, était devenue dorénavant toute Française. Sa vénération pour M. de Bérulle remontait aux premiers moments de leur rencontre [3], et n'avait fait que s'accroître depuis lors. La charge de sous-prieure du monastère rendait leurs rapports d'autant plus fréquents que la Mère Anne de Jésus ne lui épargnait pas le travail. Toujours humble, toujours joyeuse, elle attirait à elle par une douceur qui, pour être pleine de charme, « n'avoit rien de fade, ni de mol, puis-

n'avais été frappé du soin qu'ont pris les Carmes, si sobres de détails sur tout ce qui concerne l'établissement des Carmélites en France, d'en conserver la mémoire. Voyez *Annales des Carmes déchaussés de France*, par le R. P. Louis de Sainte-Thérèse, liv. I, ch. VII, p. 44. La statue fut rendue à la Mère Anne de Jésus lorsqu'elle quitta la France.

[1] *Vie de la V. Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. IX, n. II, p. 627.

[2] *Autobiographie de la V. Mère Anne de Saint-Barthélemy*, trad. du R. P. Bouix, liv. III, ch. IV, p. 137.

[3] *La Vie de la V. Mère Isabelle des Anges*, ch. VIII, p. 84.

» que sa devise estoit : *brieueté de trauail, éternité de » repos*[1]. »

Les inévitables froissements que nous venons de signaler faisaient souffrir ceux qui en étaient personnellement victimes, mais non l'œuvre à laquelle ils s'étaient dévoués. Ces douleurs intimes, supportées de chaque côté avec patience, et dans la charité, n'étaient même point inutiles à son développement. Aux supérieurs et aux Mères elles révélaient une fois de plus ce qu'il en coûte de renoncement intérieur, de patiente énergie, de dévouement ignoré, méconnu même, pour gouverner les âmes[2].

[1] *Manuscrit de Bourges*, p. 116.

[2] On conserve aux Archives nationales (M. 216) quatre lettres originales de la Mère Anne de Jésus, non datées, et une de la Mère Béatrix de l'Incarnation, de 1610. Adressées à M. de Bérulle (car elles se trouvent parmi ses papiers, et sur les cinq, trois portent son nom), ces lettres, malgré leur obscurité, jettent un certain jour sur cette pénible situation.



CHAPITRE XIII.

VOYAGES ET FONDATIONS.

1605-1606.

Fondation de Pontoise, 15 janvier 1605. — La sœur Anne de Saint-Barthélemy est nommée prieure. — Départ de Paris. — Visite à l'abbaye de Maubuisson. — Sollicitude de M. de Bérulle pour le couvent de Pontoise. — Conversion du comte de Laval. — M. de Bérulle part pour Dijon. — Il se rend à Annecy auprès de saint François de Sales. — Il visite à Avignon le P. de Bus. — Prise d'habit de madame de Bérulle. — Inauguration des nouveaux bâtiments du grand couvent, 24 août. — M. de Bérulle part pour la fondation de Dijon. — La Mère Anne de Saint-Barthélemy prieure du monastère de l'Incarnation. — Profession de la Sœur Madeleine de Saint-Joseph, 12 novembre 1605, — de la Sœur Marie de Jésus (marquise de Bréauté). — Mademoiselle de Viole. — Fondation d'Amiens. — Nouveau voyage de M. de Bérulle à Dijon. — Il en ramène la Mère Isabelle des Anges, 17 mars 1606.

Cependant le nombre des postulantes augmentait chaque jour ; il devenait impossible de les recevoir, le couvent de l'Incarnation étant trop étroit. Sainte Thérèse, d'ailleurs, n'aimait pas les communautés nombreuses, et l'on voulait rester fidèle à son esprit. D'autre part, la Mère Anne de Jésus désirait vivement qu'un couvent de l'Ordre fût placé sous la protection de saint Joseph. Elle exposa donc aux supérieurs ces divers motifs. Ils accueillirent sa demande, et M. du Val, heureux de gratifier sa ville natale d'un si saint établissement, proposa aussitôt à madame Acarie de choisir Pontoise pour une seconde fondation. On eût voulu se rendre à ses désirs; mais la ville était petite, pauvre, sans ressources. A qui les religieuses pourraient-



elles se confesser? Qui viendrait leur donner des instructions? Et quel serait enfin le fondateur de la nouvelle maison [1]? Ainsi que M. de Bérulle, MM. Gallemant, de Brétigny, de Marillac et Dom Beaucousin, qu'on avait aussi consultés, hésitaient devant ces difficultés. Mais madame Acarie, présente aux délibérations, n'en paraissait pas touchée. On se rendit à son sentiment. La marquise de Bréauté, sur sa demande, accepta le titre de fondatrice, et offrit dix mille livres pour le nouveau monastère. Elle obtint de plus la protection de son beau-frère, M. d'Alincourt, alors gouverneur de Pontoise, et ses plus chaleureuses recommandations auprès de MM. de la Ville et de Mgr de Bourbon, archevêque de Rouen. M. du Val donna sa maison, dans laquelle M. Gallemant avait déjà formé une congrégation sur le modèle de celle de Sainte-Geneviève; et tandis que M. de Marillac allait s'installer à Pontoise afin de surveiller et de presser les travaux nécessaires pour les dispositions intérieures du nouveau couvent, on s'occupait activement à Paris du choix des religieuses. Les supérieurs, d'un mouvement unanime, désignèrent pour le priorat la Sœur Anne de Saint-Barthélemy. Ils connaissaient ses grandes vertus; ils avaient été à même d'apprécier « son caractère com- » plaisant et facile, conforme à l'humeur de la nation » françoise [2] ». Ils ne doutaient point qu'elle ne communiquât abondamment à ses sœurs l'esprit de sainte Thérèse qu'elle avait puisé en sa source. Mais ce choix ne laissait pas que d'être embarrassant. Anne de Saint-Barthélemy

[1] Boucher, liv. III, p. 41 et suiv.
[2] *Vie de la Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. VII, p. 617.

était sœur du voile blanc, et n'avait pu se résoudre à le quitter, quelque désir que lui en eût manifesté sainte Thérèse. Depuis sa mort, ses sentiments n'avaient point changé. Aussi avait-elle eu grand soin de tenir secrète une vision dans laquelle la séraphique Mère avait connu que son humble compagne serait un jour obligée de se rendre à ce qu'elle lui refusait alors [1]. Il fallait donc la déterminer à prendre le voile noir; il fallait en outre obtenir le consentement de la Mère Anne de Jésus.

La vénérable prieure opposa d'abord quelque résistance. « C'estoit », on le sait, « une femme peu amie des changements [2] »; mais soit par respect pour les sentiments de M. de Bérulle, qui affirmait que telle était la volonté du général des Carmes, soit à cause des anciens désirs de la B. Mère, dont elle avait été certainement instruite, elle y consentit.

Cette décision, prise à l'insu de la sœur Anne, fut pour elle un coup de foudre. Sans parler de l'extrême répugnance qu'elle y éprouvait, elle y voyait contraires toutes ses sœurs, excepté la Mère Éléonore de Saint-Bernard; et, par une délicatesse, enfin, digne de ce cœur si aimant, elle craignait de déplaire à sa sainte Mère en recevant de mains étrangères un honneur qu'elle avait si souvent refusé des siennes.

Sa douleur et ses perplexités émurent les supérieurs. On lui permit d'exposer ses hésitations au R. P. Coton. Il l'écouta, et lui promit ses prières et celles de la Com-

[1] *Manuscrit d'Autun*, p. 257. — *Manuscrit de Pontoise*, ch. XVI.
[2] *Vie de la V. Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. VII, p. 617-618.



pagnie; neuf jours après, il revint, lui affirmant qu'elle était obligée en conscience d'obéir. Elle-même, dans l'intervalle, avait appris de Notre-Seigneur que résister à M. de Bérulle et aux autres supérieurs serait lui résister à lui-même. Anne de Saint-Barthélemy reçut le voile noir[1]. Mais un autre sacrifice lui était réservé, bien plus redoutable à son humilité. Elle apprit le lendemain qu'elle était nommée prieure de la fondation de Pontoise. Prières, larmes, supplications, elle mit tout en œuvre; mais tout fut inutile, elle se dut soumettre.

Grâce à l'infatigable activité de M. de Marillac, en moins d'une semaine le nouveau couvent se trouvait prêt à recevoir les religieuses. La Mère Anne de Jésus, comme fondatrice de la réforme en France, y voulut installer elle-même la prieure. Elle choisit pour l'accompagner les Mères espagnoles Isabelle de Saint-Paul et Béatrix de la Conception, et deux novices du grand couvent, la courageuse et spirituelle madame Jourdain, devenue Sœur Louise de Jésus, et mademoiselle Deschamps, qui portait le nom de Sœur Aimée de Jésus.

On partit de Paris le 14 janvier 1605. M. de Bérulle avec MM. du Val et Gallemant; M. de Brétigny et M. Gautier; la princesse de Longueville et mademoiselle d'Estouteville; madame Acarie, accompagnée de ses trois filles, Marie, Marguerite et Geneviève; madame de Bérulle, qui employait à un si saint pèlerinage ses dernières heures passées dans le monde : tel était le cortége des vénérables Mères.

[1] *Autobiographie de la Mère Anne de Saint-Barthélemy*, liv. III, ch. IV, p. 138-139.



On alla coucher à Saint-Denis. Le lendemain, on se rendit « aux Martyrs », où les Mères communièrent, puis à la grande église, où de nouveau elles vénérèrent à loisir les reliques de saint Denys. Elles firent alors leurs adieux aux princesses qui retournaient à Paris, et remontèrent dans leurs carrosses.

A quelque distance de Pontoise, un petit événement survint, qui réjouit fort les voyageurs. Un « honnête » homme » du pays les attendait sur la route, sollicitant la charge de receveur du couvent, et s'appuyant, pour l'obtenir, sur la faveur d'un grand seigneur. A cette demande, madame Acarie se prit à rire. « Il faut » vraiment », dit-elle, « que les Carmélites aient déjà la » réputation d'être bien riches, pour que l'on poursuive » ainsi la recette de leurs terres et revenus ! » Et s'adressant à M. du Val : « Gardez-vous bien », ajouta-t-elle, « d'avoir en l'Ordre des receveurs, car ils coûtent plus à » entretenir que la moitié du couvent. » « L'honnête homme » fut remercié [1].

A un quart de lieue environ de Pontoise, dans une belle et riante situation, s'élevait un antique monument : l'abbaye de Maubuisson. On avait instamment prié la Mère Anne de Jésus de s'y arrêter ; elle y descendit donc pour quelques heures, elle et ses compagnes.

De l'Ordre et de la filiation de Cîteaux, le monastère, fondé en 1241 par Blanche de Castille, avait depuis longtemps oublié ses grandes traditions de ferveur et d'austé-

[1] *La Vie admirable de Sœur Marie de l'Incarnation*, par M. A. du Val, liv. I, ch. XI, p. 220.



rité [1], lorsque les Mères s'y arrêtèrent. L'abbesse alors en charge, Angélique d'Estrées [2], plus soucieuse de consacrer à ses plaisirs les vingt-cinq mille livres de rente que lui valait son abbaye [3] que d'y faire fleurir la régularité, y donnait elle-même ouvertement l'exemple des plus tristes désordres [4]. D'abord abbesse de Bertancourt, en Picardie, elle n'avait dû sa nomination qu'à la faveur d'une sœur trop fameuse, Gabrielle d'Estrées, qui, jusqu'à sa mort [5], résida fréquemment à Maubuisson. Elle y avait été ensevelie; et lorsque les saintes filles du Carmel entrèrent dans la chapelle, elles purent apercevoir dans le chœur, et non loin de la chaire de l'abbesse, la tombe où depuis sept ans reposait la malheureuse Gabrielle [6].

Dieu bénit cependant la condescendance des Mères espagnoles. Elles n'avaient pu séjourner quelques heures à Maubuisson sans laisser dans ces cloîtres profanés le parfum pénétrant et durable de leurs vertus. Leur seul aspect avait produit une si puissante impression sur trois religieuses, que, dès le lendemain, elles envoyaient solliciter à Pontoise la faveur d'entrer dans le nouveau Carmel.

Il était quatre heures du soir, on n'avait pas encore quitté Maubuisson, lorsqu'on y vit arriver en grande

[1] C'est à Maubuisson qu'Angélique Arnaud avait été admise à prononcer ses vœux, dès l'âge de neuf ans, en 1600. (SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, in-8°, t. I, liv. I, p. 84.)

[2] Fille d'Antoine, marquis de Cœuvres.

[3] *Diction. de la Martinière*, art. MAUBUISSON.

[4] C. Bentivoglio. Lettre chiffrée du 24 octobre 1619 sur la famille du marquis de Cœuvres, alors ambassadeur à Rome. C'était le frère de l'abbesse de Maubuisson.

[5] Survenue à Paris le 10 avril 1599.

[6] *Sepulta est in choro prope sedem abbatialem*. (*Gallia christiana*, t. VII, col. 935-936.)

pompe MM. les échevins et MM. de la justice de Pontoise, pressés de saluer les Mères, de les complimenter et de leur faire cortége.

Ainsi accompagnés, les voyageurs arrivèrent aux portes de la ville. M. de Rancé, grand vicaire, les y attendait à la tête du clergé. Les bourgeois et le peuple, animés d'une pieuse curiosité, remplissaient la rue; les carrosses ne pouvaient plus avancer. Il fallut descendre et achever le trajet à pied jusqu'au monastère, où on arriva comme en triomphe, au milieu des chants d'allégresse et des acclamations. Le clergé entra dans la chapelle intérieure, tandis que M. de Rancé, M. de Bérulle et les deux autres supérieurs introduisaient les Mères dans leur chœur.

Elles entonnèrent alors le « *Laudate Dominum, omnes gentes* » , et aussitôt après, le grand vicaire prit acte de leur arrivée au nom de Mgr de Bourbon, puis il leur témoigna sa joie, celle de tous, de les voir établies en leur ville; et, après avoir béni les religieuses et la maison, il se retira. Ainsi fut fondé le monastère de Saint-Joseph de Pontoise, le second du Carmel de France, le samedi 15 janvier 1605.

Le lendemain, M. de Bérulle avec MM. Gallemant et du Val, M. de Marillac et madame Acarie, se réunirent pour choisir, parmi les jeunes filles qui composaient la petite communauté formée à Pontoise, celles qu'on jugeait les plus dignes de recevoir le saint habit. Quatre fixèrent leur choix : mesdemoiselles Agnès de Lions, Nicolle Fournier, Nicolle Lefèvre, Françoise Charton [1]. Elles furent aussitôt agréées par les Mères espagnoles, et la cérémonie

[1] *Manuscrit de Pontoise* et *Chroniques de l'Ordre des Carmélites de France*, t. II, p. 126.



de la vêture fixée au lendemain. C'était le lundi 17 janvier, fête de saint Antoine. Après la grand'messe, que célébra M. du Val, et le sermon qu'il fit, les postulantes furent conduites par leurs parents à la porte conventuelle, puis introduites par les Mères dans le chœur intérieur. M. du Val, assisté de M. de Bérulle et de M. Gallemant, fit les cérémonies ordinaires, tandis que la Mère Anne de Jésus et la Mère Anne de Saint-Barthélemy revêtaient les quatre novices. Tous les assistants étaient pénétrés de la plus douce émotion, et rien n'égalait la joie des nouvelles filles de sainte Thérèse.

Quelle consolation pour M. de Bérulle de voir par quelles grâces, et on peut ajouter par quelles faveurs extraordinaires Dieu manifestait sa tendresse pour le Carmel! Leur ignorance de l'espagnol ne privait pas les ferventes novices d'entendre les discours que leur tenait dans cette langue la Mère Anne de Saint-Barthélemy, et une odeur céleste embaumant leur dortoir ne leur avait pas permis de douter que sainte Thérèse ne voulût, par ce gracieux symbole, leur révéler sa présence. M. de Bérulle, qui, dans une seconde fondation, due en grande partie à la générosité de M. du Val, s'était effacé pour lui en abandonner tous les honneurs, le laissa reconduire à Paris la Mère Anne de Jésus, la Sœur Aimée de Jésus et madame Acarie, et demeura quelques jours à Pontoise.

Le nouveau couvent gardait la Mère Anne de Saint-Barthélemy pour prieure, la Mère Isabelle de Saint-Paul pour sous-prieure, et pour maîtresse des novices, la Mère Béatrix de la Conception. C'était la première fois que la Mère Anne de Jésus consentait à se séparer de la Mère

Béatrix, la préférée de ses filles et de ses sœurs. Aussi, en acceptant ce sacrifice, ne faisait-elle « autre chose que de » se partager soy-mesme entre les deux couvents et s'en » retourner en façon qu'elle ne laissât pas de demeurer [1]. »

M. de Bérulle, resté à Pontoise afin d'assister les quatre nouvelles novices, consacrait de longues heures à les confesser et surtout à les instruire des usages et de l'esprit du Carmel. Il les exhortait à prendre confiance dans les Mères espagnoles, ne cessant de vanter leur « grande » charité et douceur [2] » et leurs admirables vertus. Après quelques jours, il revint à Paris, mais pour retourner à Pontoise dès le mois de février [3].

Les novices du nouveau couvent étaient vivement affligées du départ de la Mère Béatrix et de Sœur Louise de Jésus, que la Mère Anne rappelait à Paris. M. de Bérulle voulait les consoler, et ce lui était facile, puisqu'il leur annonçait en même temps l'arrivée de deux novices du grand couvent, dont il connaissait tous les mérites, Marie de la Trinité, autrefois mademoiselle d'Hannivel, et Catherine de Jésus-Christ, cette courageuse fille qui avait entrepris le voyage d'Espagne sous le nom de Rose Lesgu.

M. de Bérulle ramena donc à Paris la Mère Béatrix et Sœur Louise de Jésus; mais il n'abandonna pas ce couvent naissant. Bien qu'il mît en toutes ses démarches une sage réserve, Pontoise étant la patrie de M. du Val, et le pieux docteur ayant si largement contribué à la fondation, il y fit néanmoins, pendant toute cette année, de fréquents

[1] *Vie de la Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. IX, p. 626-627.
[2] *Fondations*, t. III, p. 16. (Manuscrit du grand couvent.)
[3] *Fondations*, t. II, p. 129. (Manuscrit du grand couvent.)

voyages, « assistant les nouvelles Carmélites avec une cha-
» rité qu'on ne peut dire [1]. »

Les soins que prodiguait M. de Bérulle à ces filles privilégiées de l'Église, bien loin d'épuiser son zèle, ne servaient qu'à l'exciter. On eût dit qu'au contact de ces âmes si brûlantes d'amour pour Jésus-Christ et si éclairées dans ses voies, son cœur s'embrasait et son intelligence s'illuminait de nouveaux feux. C'est ainsi que cette même année, et peu de temps après la fondation de Pontoise, il eut la joie de rendre à l'Église un de ses fils égarés, le comte de Laval.

Guy, vingtième du nom, comte de Laval et de Montfort, était fils de Paul de Coligny et d'Anne d'Aligre [2]. Son enfance avait été confiée aux soins d'un des plus fameux ministres de ce temps-là, Daniel Tilenus [3]. Quand il fut en âge de se marier, il fut recherché pour mademoiselle Marguerite de Rosny [4], alliance qui souriait tellement à Sully, qu'il dédaigna pour elle les avances des Rohan, dont M. et madame de Mornay s'étaient fait auprès de lui les intermédiaires.

Sur ces entrefaites, le comte de Laval était parti pour l'Italie; ses idées s'y modifièrent. M. du Plessis-Mornay en fut informé. Il lui écrivit lettres sur lettres. Le jeune comte,

[1] *Manuscrit de Pontoise*, ch. XVI, p. 149.

[2] Moréri, art. COLIGNY, col. 803, commet une erreur réfutée par son article même. Il fait mourir le 30 décembre 1601, en sa vingtième année, le comte de Laval, qu'il dit né le 6 mai 1585. C'est 1605 qu'il faut lire.

[3] Voyez son article dans Moréri. Il en est souvent question dans les Mémoires du temps et dans les lettres de du Plessis-Mornay.

[4] Marguerite de Rosny était née du second mariage de Sully avec Rachel de Cochefilet, fille de Jacques de Vancelas, elle-même nièce de M. du Plessis-Mornay. (*Mémoires de madame de Mornay*, t. II, p. 62-216). Édit. de la Société de l'Histoire de France.

qui avait commencé par se défendre « des bruis qui cou- » royent là-dessus[1] », voyant ses doutes sur la légitimité de la réforme persister et s'accroître, en convint. Il revint d'Italie « branlant en la religion ». Le Pape en informa le Roi. Henri IV, désireux de cette conversion, et sachant que Sully, pour complaire à ceux du parti, déclarait que M. de Laval n'aurait pas sa fille s'il changeait de religion, ne trouva rien de mieux que de lui donner pour gendre Henry, duc de Rohan. Par ce procédé habile, il entrait dans les vues du Pape, et « il astreignoit tant plus à son » service[2] » un des chefs, le plus considérable, du parti protestant, M. de Rohan. Le mariage fut conclu et le contrat signé le 7 février 1605.

Libre de tout engagement, le comte de Laval ne chercha plus qu'à s'éclairer. M. de Bérulle, qu'il fréquentait[3], lui proposa, au sujet de l'Église réformée, des objections qui le frappèrent. Il s'adressa à Tilenus pour obtenir une réponse, elle ne le satisfit point. Il se tourna vers M. du Plessis-Mornay, lui soumettant les doutes que M. de Bérulle avait fait naître en lui au sujet de l'enseignement des ministres, sur la pureté de la véritable Église, l'autorité des Saints Pères, la légitime mission des pasteurs[4]. Mornay répondit longuement à sa lettre, mais non à ses

[1] *Lettres et Mémoires de M. du Plessis*, t. III, p. 64. Lettre de M. de Laval à M. du Plessis du 9 septembre 1604.

[2] *Mémoires de Madame de Mornay*, 1869, t. II, p. 63.

[3] Il existe aux Archives nationales (M. 234-288. D. 1) une lettre autographe non datée du P. Coton à M. de Bérulle. Il lui dit : « Je vous re- » commande instamment M. de Favras trois fois la sepmaine et M. de Laval » quand vous le pourrez. » Sont-ce des prières que le P. Coton demande? ou bien aurait-il commencé l'instruction de M. de Laval?

[4] Lettre du 16 mars 1605.

difficultés. Il l'assurait qu'il trouverait dans ses livres la solution de tout ce qui l'embarrassait. Il l'exhortait surtout à se souvenir de ses aïeux qui avaient été les soutiens de la réforme, et à ne pas démentir les espérances que l'on avait fondées sur lui. La lettre était vive, madame de Mornay elle-même l'avoue. Elle blessa M. de Laval et M. Dandelot, son oncle, et on les accusa, l'un et l'autre, de l'avoir montrée au Roi et d'avoir ainsi cherché à l'indisposer contre M. de Mornay[1]. Quoi qu'il en soit, elle ne servit qu'à affermir davantage M. de Laval dans ses sentiments. Il demanda à M. de Bérulle d'achever son œuvre, et fit son abjuration devant M. l'évêque de Paris. Au sortir de l'évêché, M. de Laval, accompagné de M. Dandelot, son oncle, se rendit près de la place Maubert, au collége des Bernardins. M. de Bérulle devait y exorciser une possédée nommée Adrienne. Cette malheureuse l'avait déjà été par lui quelques semaines auparavant, à Amiens, où il était allé aussitôt après Pâques, sur la demande expresse de l'évêque, M. Geoffroy de la Marthonie. Tandis que M. de Bérulle exorcisait Adrienne dans l'église des Bernardins, le comte de Laval s'étant approché assez près de la possédée : « Retirez-vous », lui cria cette fille, » vous n'êtes plus des miens, puisque vous venez aujour-» d'hui même d'abjurer » ; ce qui le surprit d'autant plus, qu'il l'avait fait secrètement et sans témoins dans la salle de l'évêché[2]. M. de Laval devait aux instructions de M. de Bérulle d'avoir abjuré l'erreur, il voulut être préparé par

[1] *Mémoires de Madame de Mornay*, t. II, p. 64.
[2] F. Émond, *Mémoires manuscrits*. (Arch. nat., M. 233.)

lui à la pratique complète de la vérité. A l'extrémité du jardin des Tuileries et non loin de la porte Saint-Honoré, s'élevait alors un édifice dont les constructions, commencées par Henri III, se continuaient par ordre de Henri IV, c'était le monastère de Saint-Bernard [1]. Les Feuillants y menaient, sous la conduite de Dom François de Sainte-Madeleine, une vie vraiment angélique. M. de Bérulle s'y rendit avec M. de Laval. Les religieux leur donnèrent à chacun une cellule, où ils s'enfermèrent; M. de Bérulle, tandis que son disciple se préparait à accuser les péchés de toute sa vie, attirant sur lui, par ses prières et ses pénitences, la grâce qui purifie et qui transforme.

La conversion de M. de Laval fit beaucoup de bruit [2]. Les protestants ne surent pas cacher le dépit qu'elle leur causa. « En quittant la religion », écrivait madame de Mornay, « il a fait voir à l'œil à un chacun par ses procédures » que la desbauche de sa vie, qu'il n'eust pas continuée » telle parmi nous, le menoit là [3]. » S'il était nécessaire d'être si pur pour demeurer dans la réforme, et que M. de Laval le fût si peu, d'où vient que M. de Mornay se donnait tant de peines pour l'y retenir? Du reste, le courageux jeune homme ne devait point être exposé longtemps aux calomnies de ses anciens coreligionnaires; l'année où il revint à l'Église fut la dernière de sa vie. Blessé d'un coup d'arquebuse en combattant contre les Turcs, il mourut près de Vienne, le 30 décembre, après avoir

[1] Il était contigu à celui des Capucins, où M. de Bérulle s'était retiré pour se préparer à son ordination. (PIGANIOL DE LA FORCE, 1742, t. II, p. 364 et suiv.)

[2] Voyez *Journal de l'Estoile*, à cette date.

[3] *Mémoires de Madame de Mornay*, t. II, *loc. cit.*

reçu son Sauveur la veille et le jour même de sa mort. Il avait vingt ans!

Dès que M. de Bérulle eut reçu l'abjuration de M. de Laval, il se disposa à partir pour Dijon. Il était question d'y faire un nouvel établissement de Carmélites. Une veuve déjà avancée en âge, madame Jeanne Cheurie, fille d'un avocat au Parlement, avait chargé le Père recteur des Jésuites d'offrir à la Mère Anne de Jésus sa personne et sa maison, « en quoi consistoient tous ses biens [1] », afin d'établir dans sa patrie un monastère de l'Ordre. La Mère Anne de Jésus aimait à consulter Sœur Louise, dont elle appréciait le tact délicat et le fin jugement. Elle lui montra la lettre du recteur. « Ma Mère », lui répondit aussitôt Sœur Louise, « les vieilles dévotes en France sont » ordinairement entêtées, attachées à leur dévotion ; on » n'en fait rien qui vaille; ne m'en parlez point [2]. » La Mère Anne ne se laissa pas convaincre : les offres de madame Cheurie l'avaient charmée par leur pauvreté même. Elle y voyait un trait de ressemblance avec les fondations entreprises par sainte Thérèse en Espagne [3]. Les supérieurs ne voulurent point la contredire, et le nouvel établissement fut accepté.

Mais Messieurs de la ville et du Parlement opposaient des difficultés sérieuses. M. de Bérulle partit donc pour Dijon, afin d'en conférer avec les magistrats. Bien que les principaux de la ville et du Parlement n'ignorassent ni son nom ni son mérite, bien qu'il fût même parent

[1] *Manuscrit d'Autun*, p. 282.
[2] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. II, p. 814. Abrégé de la *Vie de la V. Mère Louise de Jésus* (madame Jourdain).
[3] *Vie de la V. Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. x, p. 635.

de plusieurs d'entre eux, « voulant tout oster en cette » œuvre aux moyens humains pour donner tout à la Pro- » vidence divine [1] », il prit autant de soin pour demeurer inconnu, qu'un autre en aurait pris pour se découvrir. Il présenta sa requête à la cour; puis, tandis qu'on en délibérait [2], il prit la poste et se dirigea vers la Savoie.

François de Sales, après avoir prêché le Carême à la Roche et tenu son synode [3], était rentré dans sa chère ville d'Annecy. C'était là que M. de Bérulle, répondant à une invitation déjà vieille de près de trois ans [4], venait chercher auprès du saint évêque la lumière, et l'entretenir de nouveau du grand sujet qui avait si souvent défrayé leurs conversations à Paris [5].

M. de Bérulle, en effet, ne se laissait point distraire, par les travaux que lui imposait la supériorité des Carmélites, de l'objet le plus cher de ses pensées. Il songeait toujours à cette congrégation de prêtres dont l'idée seule avait tant plu à saint François de Sales, dont chaque jour lui démontrait avec une évidence plus claire la pressante nécessité. Il venait essayer, par de nouveaux efforts, de faire agréer au saint évêque la direction de la petite communauté. Pour lui, il n'aspirait qu'à être le disciple d'un maître si vénéré.

M. de Genève ne pouvait accepter; il se sentait attaché

[1] Habert, liv. I, ch. xvi, p. 326.

[2] F. Émond, dans ses Mémoires manuscrits (Arch. nat., M. 233) le dit positivement, ce qui fixe la date du voyage de M. de Bérulle à Avignon.

[3] Il fut clos le mercredi de la deuxième semaine après Pâques, 28 avril 1605. (*Œuvres complètes de saint François de Sales*, éd. Vivès, t. VI, p. 208.)

[4] *Id. ibid.*, p. 101.

[5] Voyez plus haut, ch. ix.

à son diocèse par des liens trop étroits pour que son cœur eût le courage de les rompre. Et puis déjà, sans doute, il entrevoyait dans la lumière de Dieu une œuvre, grande aussi, et qui réclamerait tous ses soins. Depuis le 21 mai, il avait eu au château de Sales, avec la baronne de Chantal, des entretiens où, sans préciser, sans insister, il avait cependant soulevé un coin du voile qui lui dérobait encore l'avenir. « Oui, un jour », lui avait-il dit avec gravité, « vous viendrez à moi et je vous mettrai dans un total dé-» pouillement et nudité de tout pour Dieu. » Puis il avait défendu à madame de Chantal de l'interroger sur ce sujet[1]. Mais pour lui, qui connaissait mieux le sens de ses paroles, ne devait-il pas dès lors garder précieusement la liberté de son avenir?

M. de Bérulle quitta donc Annecy avec la joie d'avoir contemplé de près un grand saint, avec la douleur de n'avoir pu le conquérir à son œuvre. Repoussé de ce côté, il se tourna vers Avignon.

Il y était attiré par le désir de conférer avec un prêtre dont la réputation avait depuis longtemps dépassé les bornes du Comtat. Un instant entraîné par les séductions de Paris et de la Cour, César de Bus avait été bientôt terrassé par la grâce de Dieu. Cavaillon, sa ville natale, avait eu les prémisses de sa sainteté et de son zèle; Avignon jouissait de leur maturité. Il était venu s'y établir sur l'ordre de l'archevêque Taurusio, qui, jaloux de faire profiter son peuple des exemples et des prédications de l'homme de Dieu, lui avait donné, ainsi qu'à sa congré-

[1] *Hist. de sainte Chantal*, par l'abbé Bougaud, 1re éd., ch. VII, p. 177.



gation de la Doctrine chrétienne, le couvent de Saint-Jean-le-Vieux. C'est là que M. de Bérulle vint le demander. Deux fois il frappa inutilement à la porte. « S'estimant » indigne d'être visité d'un personnage d'une piété si émi» nente[1] », César refusait de le recevoir. Mais enfin son humilité fut vaincue par la persévérance de M. de Bérulle, et il donna ordre de le laisser entrer.

M. de Bérulle trouva assis en une chambre pauvre et nue un homme dans la vigueur de l'âge, dont l'âme ardente semblait passer tout entière en chacune de ses paroles, dont le corps exténué disait l'implacable guerre qu'en lui l'esprit avait déclarée à la chair. Dieu lui-même s'était plu, ce semble, à unir en César les souffrances et les anéantissements de l'immolation aux honneurs et aux joies du sacerdoce. Son œuvre de la Doctrine chrétienne avait été tournée en dérision, presque ruinée par ses ennemis; sa Société s'était divisée, et il avait perdu avec le P. Romillon quelques-uns de ses disciples les plus zélés. Éloigné depuis douze ans environ, par la perte de la vue, de la chapelle où il instruisait les petits enfants et de l'autel où il immolait son Dieu, il souffrait, peine plus cruelle que toutes les autres, et presque sans aucun relâche, la plus humiliante des épreuves intérieures. Et cependant M. de Bérulle trouva rayonnant de paix le visage de ce prêtre

[1] Le fait est rapporté par trois historiens du V. César de Bus. — Voyez la *Vie du R. P. César de Bus*, par P. L. Morat, religieux de la mesme Congrégation. Lyon, Claude Morillon, 1617, in-12, liv. VI, ch. XI, p. 413. — *La Vie du B. P. César de Bus, fondateur en France de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, divisée en cinq livres*, composée par le R. P. Jacques Bauvais, de la mesme Congrégation. A Paris, chez Sébastien Henri, 1645, in-4°, liv. IV, ch. IV, p. 209. — *L'Abrégé de la Vie de César de Bus*, en tête de ses « Instructions familières ». Lyon, 1635, in-12, t. I.

vraiment saint, tant l'amour lui rendait douce et facile la soumission aux plus sévères volontés de Dieu !

Encouragé par la bienveillance qui lui était témoignée, M. de Bérulle exposa aussitôt au vénérable César de Bus le motif de sa visite. Depuis plusieurs années déjà, il était poursuivi par le désir de voir s'établir dans l'Église une congrégation dont les membres, sous la dépendance des évêques, et sans autres vœux que ceux de la prêtrise, pratiqueraient les vertus de leur état, étudieraient les sciences sacrées, se livreraient à toutes les œuvres sacerdotales, l'éducation des jeunes clercs en particulier, et seraient liés à Jésus-Christ par une vue et un culte continuel de ses grandeurs. César de Bus ayant donné les plus grands éloges à un dessein si utile, M. de Bérulle lui exprima la douleur de ne trouver personne qui consentit à se mettre à la tête de la nouvelle congrégation. « Ce sera vous », lui repartit alors d'un air pénétré le vénérable prêtre, « ce » sera vous, et non un autre; telle est la volonté de » Dieu. Vous ne deuez pas vous roidir contre elle. » Puis, après avoir fait ressortir en quelques mots la conformité d'esprit qu'il trouvait entre sa propre Société et celle dont M. de Bérulle venait de lui montrer comme un premier crayon, « Cette conformité d'esprit me fait espérer », ajouta-t-il, « qu'il y aura entre ces deux congrégations » une parfaite union des cœurs, et que Jésus-Christ, qui » en est le principe et la fin, en sera aussi le lien. » Ils se dirent sur cela l'un à l'autre plusieurs choses obligeantes que la plus pure charité leur dictait. Après quoi, M. de Bérulle se retira, tout édifié de la sainteté du P. César,

et lui laissant en retour une très-haute idée de la sienne [1].

Il quitta donc Avignon comme il avait quitté Annecy. En apparence il avait échoué; en réalité il avait réussi. Ni François de Sales, ni César de Bus, n'avaient accepté l'autorité qu'il voulait remettre entre leurs mains. Mais, par cette humble démarche, il avait attiré sur lui-même et sur son œuvre ces grâces rares et excellentes que Dieu accorde à ceux-là seuls qui sont petits à leurs propres yeux. Il avait pu, en outre, apprendre de la bouche de saint François de Sales, avec plus d'étendue qu'à Paris, les règles et les usages de la sainte maison de Thonon. Il avait pu étudier sous César de Bus l'esprit et l'organisation de sa Société, et entendre de ce grand homme, sur l'Oratoire de saint Philippe de Néri, des détails qu'il tenait lui-même de Taurusio, son archevêque et son ami, membre de cette congrégation. Il revenait avec une expérience plus sûre, des lumières nouvelles, avec les encouragements et les bénédictions de deux saints. C'était un heureux voyage.

Il s'arrêta assez à Dijon pour s'assurer que l'affaire des Carmélites y était en bonne voie. Depuis le 20 juin, on avait la permission de l'évêque de Langres, Charles d'Escars [2]. La ville faisait quelques difficultés; M. de Bérulle, pour les lever, s'engagea à nourrir les douze premières

[1] Le P. Pierre du Mas, dans sa *Vie du V. César de Bus*, in-4°, liv. III, ch. XVI, raconte la conversation que le saint fondateur eut avec M. de Bérulle. La longueur de ce discours, l'absence d'autorités, car le P. du Mas n'en cite aucune, la crainte que cet entretien n'ait été arrangé après coup, m'a empêché de l'insérer ici. Je n'en cite que ce qui me paraît incontestable.

[2] *Gallia christiana*, t. IV, p. 637-638. Il n'y avait pas alors d'évêque à Dijon.

religieuses[1], jusqu'au moment où le monastère se trouverait en état de subsister par lui-même; et il partit pour Paris[2].

En récompense de tous les travaux qu'il avait entrepris pour le Carmel, le Carmel lui préparait une grande joie, mais achetée, comme toutes les joies des saints, au prix d'un grand sacrifice. La vie retirée, silencieuse que madame de Bérulle menait au milieu du monde, la disposait depuis longtemps déjà à une solitude plus profonde encore. Son intimité avec madame Acarie; ses fréquents rapports avec tant d'admirables femmes qui avaient cherché et trouvé leur bonheur dans le cloître; ce que son fils lui apprenait de leurs vertus et de leur vie; ce que surtout Dieu lui inspirait au cœur, la décidèrent à dire au monde un irrévocable adieu. Sa résolution prise, elle vint frapper à la porte du couvent de l'Incarnation. La porte s'ouvrit aussitôt devant elle. L'examen de sa vocation ne laissa aucun doute sur la réalité de l'appel de Dieu, et la cérémonie de sa vêture fut fixée à la veille de l'Assomption[3]. Ce fut une émouvante journée pour M. de Bérulle, que celle où il entendit sa mère demander humblement « la miséricorde de Dieu, la pauvreté de l'Ordre et la compagnie des Sœurs[4] »; où il la vit renoncer pour jamais aux

1 *Chroniques de l'Ordre des Carmélites,* t. II, p. 238.

2 La ville donna son consentement le 11 août 1605. Je dois l'indication précise de cette date à l'obligeance de M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, qui l'a relevée dans le Registre des délibérations de la chambre de ville de Dijon (Archives municipales de Dijon, B. 23, nº 115 ou 243, fº 92). Rien ne prouve que M. de Bérulle ait attendu ce consentement de la ville pour rentrer à Paris, où l'appelaient la vêture de madame de Bérulle et la prise de possession du grand couvent.

3 *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. I, p. 516.

4 *Manuel des offices divins à l'usage des Religieuses carmélites.* Poitiers, Oudin, 1870, II, p. 172.

vêtements séculiers et revêtir cet habit de sainte Thérèse, que, le premier, il avait montré à la France, et quittant le nom qu'elle lui avait donné, ne plus répondre qu'à celui de Marie des Anges! Le dernier lien qui attachait M. de Bérulle au monde était désormais brisé; un nouveau l'unissait au Carmel, dont les grilles dérobaient à ses regards, mais rendaient plus présente que jamais à son cœur, celle en qui il vénérait à la fois sa mère et l'épouse de Jésus-Christ. Il allait pouvoir lui rendre quelques-uns des biens qu'il en avait reçus, et se montrer, jusqu'à son dernier soupir, le père par la grâce, de celle dont il estimait à honneur d'être le fils par la nature.

Peu de jours après la prise d'habit de Sœur Marie des Anges, une cérémonie d'un autre genre attira un grand concours de peuple au couvent de l'Incarnation. Depuis près de deux ans on travaillait aux bâtiments du monastère. Ils venaient d'être terminés; les Mères pouvaient enfin quitter la maison du prieur, où elles habitaient provisoirement, et entrer dans le couvent dont M. de Bérulle, M. de Marillac et madame Acarie avaient surveillé avec tant de soin les plans et la construction. La Mère Anne de Jésus voulut que cette installation se fît avec solennité. Elle fut fixée au 24 août, fête de saint Barthélemy. C'était en ce même jour que, quarante-trois ans auparavant, sainte Thérèse avait commencé la réforme à Avila. Les Religieuses, conduites par M. du Val, se dirigèrent processionnellement vers leur nouvelle demeure. La Mère Anne de Jésus était vraiment heureuse. Elle retrouvait toutes les dispositions des couvents établis par sainte Thérèse elle-même; elle voyait que ses filles y jouiraient de toutes les

commodités que permet la règle, chose d'une haute importance à ses yeux ; sa charité lui faisant désirer pour ses sœurs celles qu'elle se refusait à elle-même, et son expérience lui ayant prouvé « qu'où celles-cy viennent à manquer, l'observance et la rigueur viennent aussi à défaillir ; » car, sous prétexte d'en chercher, on a coutume de se » relâcher, et rarement on prend la mesure si iuste qu'on » ne prenne quelque chose de plus [1] ».

La Mère Anne ne jouit pas longtemps de cette nouvelle et commode habitation. Grâce à M. de Bérulle, toutes les difficultés étaient aplanies à Dijon. Il était temps de choisir les religieuses et de les conduire à la nouvelle fondation. On décida que la Mère Anne de Jésus emmènerait avec elle la sous-prieure de Paris, sœur Isabelle des Anges, « et, pour son repos et compagnie, la Mère Béatrix de la » Conception, sans laquelle elle ne faisoit pas un seul pas [2] » ; puis, Sœur Marie de la Trinité (mademoiselle d'Hannivel), Marie de Saint-Albert, et deux jeunes postulantes.

Le lendemain de « la Notre-Dame de septembre », M. de Bérulle, avec M. Gallemant et M. du Val, nommèrent prieure à Paris Sœur Anne de Saint-Barthélemy « de » leur authorité, d'autant qu'il n'y avoit pas de religieuses » professes dans ledit monastère suffisamment pour faire » eslection [3] ». Anne de Jésus fit ses adieux à la commu-

[1] *Vie de la V. Mère Anne de Jésus,* liv. VI, ch. x, p. 633.— L'auteur des *Suppléments de l'Estoile* parle de cette translation avec un persiflage si grossier, que je ne transcris rien de ce passage. (Éd. Michaud, p. 386.) Dulaure ne manque pas de le citer.

[2] *Vie de la V. Mère Anne de Jésus,* liv. VI, ch. x, p. 636.

[3] *Les eslections et les visites de ce monastère de l'Incarnation de Notre-Seigneur, scis au fauxbourg Saint-Jacques, à Paris.* (Manuscrit du grand couvent auquel j'aurai souvent recours.)



nauté, et on se disposa au départ. Madame Acarie eût été heureuse d'assister à cette troisième fondation. M. Acarie n'y consentit pas. Quelques dames vinrent accompagner les religieuses, que conduisait M. de Bérulle, assisté de M. de Brétigny.

On s'arrêta à Troyes, ville si pleine de souvenirs pour M. de Bérulle. Les Mères espagnoles reçurent l'hospitalité dans l'abbaye de Notre-Dame. L'abbesse alors en charge était la sœur de M. le maréchal de Praslin[1], lequel lui avait confié une de ses filles, Claude de Choiseul, enfant de cinq ans, vouée de force aux dignités ecclésiastiques; c'est assez dire que dans cette abbaye, comme en tant d'autres, les saints canons n'étaient guère respectés. La Mère Anne de Jésus, à qui mademoiselle d'Hannivel servait d'interprète, parla avec une sainte liberté à l'abbesse des devoirs de sa charge, et la laissa animée du désir de réformer son couvent. Cet honneur était réservé à sa nièce Claude, qui, à la mort de sa tante, prit dans ses mains de quinze ans la crosse d'abbesse.

De Troyes, on se dirigea vers Clairvaux. La dévotion que la Mère Anne de Jésus professait pour saint Bernard l'attirait vers la gorge autrefois sauvage où « luy et ses » frères auoient mené la vie la plus rude et la plus pauure, » mais la plus diuine qu'on pourroit s'imaginer[2] ». « La

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites de France*, t. III, p. 420. Moréri ne parle pas de cette sœur du maréchal de Praslin; mais il donne l'année de la naissance de Claude de Choiseul, fille du maréchal, et d'Anne, sa sœur. Cette coadjutrice n'avait en 1605 que cinq ans. Quant à Anne, elle ne pouvait se trouver à Troyes en 1605, attendu qu'elle ne naquit qu'en 1607. (Moréri, art. Choiseul, éd. de 1759.)

[2] *Abrégé des Vies des principaux fondateurs*,... par le R. P. Estienne Binet, de la Comp. de Jésus, 2e édit. Paris, 1636, p. 160.



» vallée d'Absinthe » s'était transformée à sa voix en « la » claire et illustre vallée ». Une abbaye magnifique avait depuis longtemps remplacé le vieux et pauvre couvent; mais les restes en avaient été religieusement conservés. La Mère Anne put donc vénérer la cellule de saint Bernard, son oratoire et son jardin [1]; elle emporta même comme une relique un peu de la poussière de son lit. Puis elle reprit, consolée et confiante, le chemin de Dijon.

On y arriva le 20 septembre. La maison de madame Cheurie était petite, étroite, mal aérée : ce qui ravit la Mère Anne et ses sœurs, toujours avides de privations. Le grand vicaire les vint voir, leur donna sa bénédiction, et reçut le monastère au nom et avec la permission de M. l'évêque de Langres. Le lendemain, jour de saint Matthieu, la sainte messe fut célébrée solennellement, le Saint-Sacrement fut exposé, et le monastère dédié, selon le désir de la Prieure, à saint Joseph. Aussitôt la cérémonie terminée, M. de Bérulle quitta Dijon : Paris le réclamait.

Le départ des Mères espagnoles pour Dijon avait laissé la Mère Éléonore de Saint-Bernard seule à la tête du couvent de l'Incarnation. Ne pouvant se résoudre à gouverner, elle pressait les supérieurs de faire venir la Mère Anne de Saint-Barthélemy, demeurée à Pontoise, quoique élue prieure de Paris depuis plus d'un mois [2].

[1] *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du onzième au seizième siècle*, par Viollet-Leduc, t. I, p. 265.

[2] Les auteurs des *Chroniques* imprimées, t. I, p. 134, t. II, p. 131, ne semblent pas se souvenir que le gouvernement de la Mère Éléonore de Saint-Bernard n'était que provisoire, la Mère Anne de Saint-Barthélemy ayant été nommée prieure par les supérieurs dès le 9 septembre. Voyez les *Eslections et visites*, Manuscrit du grand couvent, cité plus haut, p. 405.

La Mère Anne, de son côté, en apprenant le dessein des supérieurs, en avait été d'abord profondément affectée. Les habitants de Pontoise l'entouraient de la plus touchante affection : ses sœurs lui paraissaient des anges. Le Divin Maître la comblait de faveurs ; aussi son monastère lui semblait-il un paradis. Quitter Pontoise c'était renoncer à tous ces biens. Un jour qu'elle était sous le coup de ces tristes pensées, elle fut saisie, c'était au réfectoire, d'un recueillement extraordinaire, et elle vit apparaître Notre-Seigneur. Il lui montra que bientôt les supérieurs l'emmèneraient à Paris, qu'elle devait s'y préparer, qu'elle allait au-devant de travaux et de mépris plus grands que les passés [1]. La perspective de la Croix ne pouvait qu'exciter ses désirs.

Peu de jours après, M. de Bérulle vint à Pontoise, accompagné de madame d'Autri, sa tante, et de M. Toribio, neveu de la Mère Anne, lequel étudiait alors à Paris [2]. Dès qu'il fut arrivé au monastère, il fit appeler au tour la Sœur Louise de Jésus, portière, et lui recommanda de ne pas ébruiter sa présence. Il prévint ensuite la Mère Anne de son prochain départ, et enjoignit aux religieuses qu'on ne pouvait se dispenser d'avertir, qu'elles eussent à garder le secret le plus absolu. A minuit donc, la Mère Anne de Saint-Barthélemy sortit de la clôture. On lui enleva son manteau blanc, on l'affubla du manteau de son neveu, et même de son chapeau. Ainsi travestie, elle fut conduite à

[1] *Autobiographie de la V. Mère Anne de Saint-Barthélemy*, trad. du P. Bouix, liv. III, ch. VII, p. 151.

[2] Les *Chroniques* appellent le neveu de la Mère Anne tantôt *Toribo* (t. I, p. 104), tantôt *Lorivau* (t. II, p. 132). Le P. Louis de Sainte-Thérèse le nomme *Toribien*. (*Annales des Carmes déchaussés de France*, liv. I, ch. VII, p. 44.)

pied à la voiture, qu'on avait tenue éloignée du couvent. C'était dans la nuit du 4 au 5 octobre[1] 1605.

Les Carmélites n'apprirent le départ de leur chère Mère que le matin, à l'heure de la messe. Qu'on juge de leur désespoir ! Il fut partagé par les habitants de la ville. Ils voulaient prendre les armes pour empêcher le départ. Peine inutile, la voiture qui emmenait la Mère Anne entrait à cette heure même dans Paris.

Si le monastère de Saint-Joseph était dans le deuil, celui de l'Incarnation fut dans la joie. Les novices, dont la Mère Anne devenait la maîtresse, quoique prieure de la maison[2], lui firent le plus filial accueil. Elle eut bientôt discerné parmi elles la plus remarquable et la plus sainte, Sœur Madeleine de Saint-Joseph.

M. de Bérulle, qui cultivait son âme avec la plus tendre sollicitude, ne pouvait se lasser d'admirer la grandeur des opérations de la grâce en elle, et sa fidélité à y répondre. Elle touchait au terme de son noviciat, et elle avait, dans cette seule année, fourni une longue carrière. Dieu, qui avait sur elle de si hauts desseins, n'avait rien négligé pour l'en rendre digne. Aux joies et aux lumières avaient succédé rapidement les ténèbres et les délaissements, et son corps avait, par ses douleurs, aggravé les tortures de son âme. Son courage n'avait pas faibli un instant : elle était mûre pour le sacrifice. La Mère Anne de Saint-Barthé-

[1] Les *Chroniques*, au t. I, p. 134, disent que le départ eut lieu le 8 octobre; et au t. II, p. 132, que ce fut dans la nuit du 5 octobre. Dans *la Vie et les Instructions de la V. Mère Anne de Saint-Barthélemy*, par un Solitaire du saint désert de Marlaigne, à Anvers, chez Pierre Parys, 1707, I[re] p., ch. XXVIII, p. 101, il est dit qu'un supérieur vint la querir le jour de saint François. Je m'arrête à cette date.

[2] *Autobiographie de la Mère Anne de Saint-Barthélemy*, liv. III, ch. VIII, p. 166.



lemy la prévint qu'elle était appelée à la profession. Quinze jours de la retraite la plus absolue devaient être sa dernière préparation.

A ce moment cette âme vraiment humble se prenant à penser aux abaissements du Verbe incarné, songea que peut-être elle les honorerait davantage, si, au lieu du voile noir, elle ne sollicitait que le voile blanc. Autrefois, lorsque se promenant dans la terre de Fonteines, elle rencontrait des pauvres et des bergers, elle enviait le sort de ces amis privilégiés de Jésus-Christ. Ne leur ressemblerait-elle pas davantage, si, simple sœur converse, elle embrassait pour toute sa vie un état de servitude? Elle s'en ouvrit à M. de Bérulle. Ce sage directeur savait bien qu'autres étaient les desseins de Dieu sur elle : il n'eut garde cependant de le lui témoigner. Pour donner une satisfaction à son humilité, et un grand exemple à ses sœurs, il l'autorisa à en faire la demande au chapitre. Ce n'était pas assez pour Sœur Madeleine. Elle prévoyait que, si son désir n'était soutenu par l'autorité de M. de Bérulle, sa prière ne serait pas agréée par les religieuses, et n'aurait d'autre effet que de lui attirer leur respect. Elle le supplia donc de ne pas l'obliger à s'adresser au chapitre, s'il ne voulait pas appuyer sa demande; sur son refus, elle se résigna à prendre le voile noir que lui présentait l'obéissance [1]. Ce fut le 12 novembre 1605 que Sœur Madeleine de Saint-Joseph, à genoux devant la Mère Anne de Saint-Barthélemy, et les mains jointes entre celles de la prieure, « fit » profession selon la règle primitive de l'Ordre dit du Mont-

[1] *La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, ch. xv, p. 77.

» Carmel, qui est sans mitigation et ce jusqu'à la mort. » Le lendemain, tandis que ses sœurs célébraient dans le poétique langage de l'Église les joies et les gloires de ses noces mystiques avec Jésus-Christ, à la voix du prêtre qui lui disait : « Viens, épouse du Christ », à celle de ses sœurs qui répondaient : « Reçois ta couronne », s'avançant vers la grille, elle offrit son front à ce voile objet de tous ses désirs. En la dérobant à tous les regards, n'était-il pas un signe, comme elle le disait fièrement elle-même, que désormais nul autre qu'un Dieu ne pouvait prétendre à son amour ! *Posuit signum in faciem meam, ut nullum præter eum amatorem admittam* [1].

Elle avait déjà éprouvé pendant sa retraite avec quelle générosité ce grand Dieu se donne aux âmes qui se livrent à lui. Les opérations divines avaient été si puissantes, que, la nature ne les pouvant souffrir, elle était contrainte de s'écrier comme saint François Xavier : « Assez, Seigneur, assez ! » Le jour de sa profession elle connut, à des marques non moins évidentes, la présence de Jésus-Christ son époux. Pendant qu'elle lisait au chœur le capitule des vêpres qui contient ces paroles : *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei* [2] *!* Dieu lui fit voir dans une grande lumière les raisons de la conduite qu'il avait tenue sur elle pendant son noviciat ; et lui découvrant l'avenir, il lui donna l'assurance qu'elle souffrirait beaucoup pour lui pendant sa vie, qu'elle serait délaissée des créatures, persécutée

[1] Voir ces admirables prières de la profession et de la prise de voile dans le *Manuel des offices divins à l'usage des Religieuses carmélites.* Poitiers, Oudin, 1870, IIe partie, ch. II, p. 181 et suiv.

[2] « O profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu ! » (Rom., XI, 33.)



même par celles qu'elle penserait avoir le plus étroitement obligées. Elle se soumit, et attendit avec une tranquille obéissance l'exécution de ces paroles. Un jour, cependant, qu'elle rendait compte de cette opération de Dieu en son âme à M. de Bérulle : « Mon Père », lui dit-elle avec une filiale douleur, je ne sais si vous ne me laisserez point » aussi. — Non, ma sœur, » lui répondit aussitôt M. de Bérulle, « cela ne sera jamais, Dieu aidant. » Il ne la trompait pas[1].

Le ciel se plaisait à resserrer les liens entre ces deux grandes âmes. M. de Bérulle, on se le rappelle, confessait et dirigeait les novices : la Sœur Madeleine de Saint-Joseph, par une exception contre laquelle seule elle protesta, en fut nommée la maîtresse, dès le lendemain même de sa profession. Tel avait été le sentiment de madame Acarie, si bon juge de ses talents et de ses grâces, et de M. du Val, qui disait de la nouvelle professe que « c'étoit un feu » caché sous la cendre et qui embraseroit beaucoup d'âmes » en l'amour de Dieu[2]. » La Mère Anne de Saint-Barthélemy avait même assuré à ce pieux docteur, comme le tenant de la très-sainte Vierge, que la Sœur Madeleine de Saint-Joseph avait beaucoup de grâces pour servir l'Ordre, et de grands talents pour conduire les âmes[3]. M. de Bérulle ne put que se réjouir en voyant qu'il n'y avait qu'une voix pour conférer une charge si importante à celle dont nul mieux que lui ne connaissait la haute intelligence et l'étonnante maturité.

[1] *Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, liv. I, ch. xv, p. 79.
[2] *Idem*, liv. I, ch. xiv, p. 71.
[3] *Id. ibid.*, ch. xvi, p. 81.

Peu de semaines après la profession de la Sœur Madeleine, celle de la Sœur Marie de Jésus en renouvela les joies pour M. de Bérulle. La marquise de Bréauté était une de ses plus chères filles, et la sainteté dont elle donnait déjà d'éclatants témoignages dépassait peut-être les espérances qu'elle lui avait dès l'abord inspirées. Elle avait trouvé dans sa liaison étroite avec la Sœur Madeleine de Saint-Joseph un nouvel aiguillon qui la stimulait dans sa course. Plus elle approchait de l'heure où elle se devait consacrer pour jamais à Jésus, plus elle sentait croître son désir. Elle fut cependant aussi visitée par l'épreuve. Tandis que la communauté et les supérieurs la regardaient comme un présent du ciel et un futur soutien de l'Ordre, elle, perdue dans la vue de sa misère et s'estimant indigne du titre d'épouse de Jésus, tremblait de ne point être admise à la profession [1].

Le 24 décembre dissipa ses terreurs et combla tous ses désirs. Ce jour l'entendit prononcer ses vœux. Elle eut pour compagne de son bonheur la fille du président Sevin, madame du Coudray. Par ses larges offrandes, cette aimable et charitable veuve avait puissamment aidé à la construction du monastère ; par sa générosité au service de Dieu, elle avait été l'édification du noviciat ; et déjà on pouvait prévoir qu'elle rendrait le nom de Sœur Marie de la Trinité un des plus justement vénérés du Carmel [2]. Paris allait bientôt la perdre, M. de Bérulle, d'accord avec les autres supérieurs, l'ayant désignée pour une nouvelle fondation.

[1] *Fondations*, t. II, p. 25. (Manuscrit.)
[2] *Chronique de l'Ordre des Carmélites*, t. IV, p. 528 et suiv.

Mademoiselle de Viole venait de voir enfin tomber devant sa persévérance les obstacles que sa famille opposait à son entrée en religion, mais avant d'offrir, joyeuse, ses vingt ans et son amour à son Sauveur, elle voulut lui faire l'oblation de ses biens. Sur sa prière, le président d'Endrezel et quelques autres de ses parents se rendirent chez M. Gallemant et chez M. de Bérulle, qui alors demeuraient dans une maison attenante au monastère de l'Incarnation. M. du Val s'y trouva. Le contrat fut passé en présence de mademoiselle de Viole. On posa pour condition que la somme de huit mille écus serait employée à la fondation d'un quatrième monastère, et que six mille livres de plus seraient retenues pour doter « une demoiselle sa suivante », qui fut reçue à l'abbaye de Montmartre [1].

Mais où faire la nouvelle fondation ? On parla d'Amiens. Les supérieurs hésitèrent. Prise par les Espagnols, reprise par Henri IV, Amiens sortait à peine de ses ruines. Le moment était-il bien choisi pour y envoyer des religieuses ? Ne serait-il pas plus sage de s'arrêter à Rouen ? On consulta madame Acarie ; elle se déclara pour Amiens. Ses raisons étaient solides : Mademoiselle de Viole, la fondatrice, professait une grande dévotion pour saint Jean-Baptiste, dont la ville s'honore de conserver le chef [2]. Il était juste de lui donner cette consolation. Les sujets ne man-

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. IV, p. 152.

[2] Ducange, qui était d'Amiens, publia en 1666 un *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste*, où il prouve l'authenticité de cette relique insigne. Du Pin donne l'analyse de ce Traité dans sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du dix-septième siècle*, Paris, 1708, t. III, p. 425. Voir aussi *Vies des saints*, d'Alban Butler et Godescard. Lille, 1845, t. IV, in-4°, note F.

quaient pas, car on savait que nombre de jeunes filles n'attendaient pour entrer en religion que l'établissement d'une maison d'un Ordre réformé. On pouvait compter sur la protection des autorités ecclésiastiques et civiles : la comtesse de Saint-Paul, belle-sœur de la duchesse de Longueville, promettait que l'établissement serait efficacement soutenu par son mari, gouverneur de la province ; et l'évêque, M. Geoffroy de la Marthonie, duquel M. de Bérulle était bien connu[1], désirait vivement la fondation. On se rendit aux raisons de madame Acarie.

Il restait à déterminer quelles Sœurs iraient à Amiens. L'honneur de la fondation revenait assez naturellement à la Mère Anne de Jésus ; mais soit que connaissant qu'elle ne resterait plus longtemps en France, elle préférât ne point quitter Dijon ; soit que les supérieurs eussent d'eux-mêmes arrêté leur choix, ce fut la Mère Isabelle des Anges que l'on établit prieure de la nouvelle fondation[2]. La Mère Anne de Saint-Barthélemy, en disant à M. de Bérulle ce que du reste il savait déjà, que la Mère Isabelle était bonne pour la France[3], avait peut-être coopéré à cette élection.

La Mère Isabelle était alors à Dijon, M. de Bérulle en reprit le chemin pour la troisième fois.

Le retour de la Mère Isabelle n'était pas l'unique objet de son voyage. Il n'avait jamais pensé que les Carmélites pussent s'établir définitivement dans la maison de mademoiselle Cheurin, et il lui tardait de leur en trouver une

[1] Voyez plus haut, ch. XIII, p. 395.
[2] *Vie de la V. Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. XIII, p. 659-660.
[3] *Autobiographie de la Mère Anne de Saint-Barthélemy*, liv. III, ch. VIII, p. 167.

moins insalubre et moins incommode. Non loin du monastère se trouvait un prieuré connu sous le titre de Saint-Lieu du petit Val des Choux, et relevant de l'Ordre de ce nom, alors fort dégénéré [1]. « Un ou deux religieux admi» nistroient le peu de biens qui leur estoit demeuré ; et » s'ils ne viuoient du seruice qu'ils rendoient, c'estoit » parce qu'il n'y auoit rien à seruir, ni la plus part de » l'an à manger : par quoy il estoit forcé qu'ils passassent » mal selon la chair et pour le moins guère bien selon » l'esprit. » La pensée vint à tous de transférer en ce lieu les Carmélites, et M. de Bérulle la partagea. Il recommanda donc cette affaire qui les touchait de si près aux filles de sainte Thérèse. Pour lui, il ne s'épargna aucune peine. Mais la volonté de Dieu n'était pas, paraît-il, qu'il réussit alors. Car « son pouvoir et crédit auprès du Roy, » encor qu'il fût des plus cogneus de toute la France, toute » l'aide de la noblesse et du parlement de Dijon, en vne » chose qui paroissoit très-facile, donnèrent de quatre » doigts plus bas et ne peurent atteindre au but d'aucune » conclusion en cette affaire [2]. » Si M. de Bérulle fut affligé

[1] Hélyot dit que l'Ordre du Val des Choux, qui eut pour fondateur un frère convers de la Chartreuse de Louvigny, au diocèse de Langres, nommé Viard, possédait trente prieurés, parmi lesquels on comptait celui du Saint-Lieu de Dijon. (*Histoire des Ordres religieux*, IV[e] part., ch. XXII, t. VI, p. 178-179.)

[2] *Vie de la Mère Anne de Jésus*, liv. VI, ch. XIII, p. 659. La Mère Anne, dit le P. Manrique, avait eu connaissance dans l'oraison que telle n'était pas la volonté de Dieu. — Batterel se fonde sur la procuration, en date du 4 juillet, que les habitants de Dijon donnèrent à M. de Bérulle à l'effet de conclure cette affaire, pour assigner à cette année 1606 la fondation de Dijon (*Mém. man.*), ce qui est une erreur. Et comme M. de Bérulle fit le voyage d'Annecy et d'Avignon au moment de la fondation de Dijon, il place ce voyage également en 1606. Ainsi qu'on l'a vu, la vraie date est 1605. La trame même du récit le prouvera au lecteur. La peste régnait à Paris

de voir le Carmel de Dijon si mal accommodé des biens temporels, combien il remercia Dieu des biens spirituels dont il le comblait! La ferveur des Mères espagnoles et des Françaises qui les avaient suivies de Paris ou que Dijon leur avait déjà offertes, était admirable. C'étaient un amour de la pauvreté, un esprit de pénitence, une soif de mortification, une union à Dieu qu'il se plaisait à reconnaître par les faveurs les plus signalées. La Mère Anne y puisait dans l'oraison des lumières où M. de Bérulle, à qui elle communiquait les secrets de son âme, retrouvait les plus hautes doctrines de saint Denys l'Aréopagite sur l'adorable Trinité [1].

Vainement la vertu se cache, elle finit toujours par se trahir. Bientôt il ne fut question dans la ville que des nouvelles religieuses. On venait chercher la paix dans leur pauvre chapelle, et, dans leur parloir, un rayon de cette lumière céleste qui s'échappait à travers leur grille. Un jour que M. de Bérulle, après avoir dit la messe, distribuait la communion, il aperçut parmi les fidèles qui s'approchaient de la table sainte une jeune femme qui, sous ses habits de veuve, avait un air si grand, si humble et si saint qu'il en fut vivement frappé. Rentré à la sacristie, il s'informa de son nom, et quand il eut appris qu'elle s'appelait la baronne de Chantal : « Le » cœur de cette dame, dit-il, est un autel où le feu de » l'amour divin ne s'esteint point, et se rendra si véhé» ment, qu'il ne consumera pas seulement le sacrifice,

en 1606, comment M. de Bérulle aurait-il choisi ce moment pour un si long voyage?

[1] *Manuscrit de Pontoise*, ch. xvii, p. 178, année 1606.

» mais l'autel mesme [1]. » Sœur Marie de la Trinité, déjà étroitement unie à madame de Chantal, confirma par les détails qu'elle lui donna la haute idée que Dieu lui avait inspirée de sa vertu. Elle lui fit même confidence sans doute des attraits que ressentait la jeune veuve pour le Carmel naissant. Mais M. de Bérulle, sachant sous quelle direction s'était placée la baronne de Chantal, n'eut garde de s'immiscer dans sa conduite [2].

M. de Bérulle cependant ne s'était pas laissé distraire du principal objet de son voyage, la fondation d'Amiens, et dès son arrivée, il avait annoncé à la Mère Isabelle des Anges que sur elle s'était arrêté le choix des supérieurs. C'était assurément lui demander un grand sacrifice que de la séparer de la Mère Anne de Jésus et de la Mère Béatrix, ses anciennes compagnes au couvent de Salamanque, et de briser ainsi le dernier lien qui la rattachait à sa patrie. Mais Dieu l'exigeait, elle n'hésita pas. D'ailleurs, dans sa providence délicate, il l'avait préparée lui-même à la séparation. Depuis quelque temps la Mère Anne de Jésus et la Mère Béatrix s'efforçaient de l'entraîner à leur suite en Flandre, où de nouvelles fondations leur étaient offertes par l'infante Isabelle-Claire-Eugénie; à toutes leurs instances, elle avait répondu courageusement que « Notre-Seigneur

[1] *La Vie de la V. Mère Jeanne-Françoise Frémiot,...* par messire Henry de Maupas du Tour, évesque et comte du Puy....... Paris, chez Siméon Piget, 1644, in-4°, Ire part., ch. xxiv, p. 95. — *Mémoires de la Mère de Chaugy sur la Vie et les vertus de sainte J. F. de Chantal,* édit. par l'abbé Boulanger, 3e édition. Paris, 1853, IIIe partie, ch. iii, p. 307. — *Histoire de sainte Chantal et des origines de la Visitation,* par l'abbé Bougaud. Paris, 1861, t. I, ch. x, p. 238.

[2] *Histoire de sainte Chantal,* par l'abbé Bougaud, 2e éd., t. I, ch. x, p. 266.



» et la Vierge lui avoient donné la France pour son par» tage, et qu'elle ne la quitteroit pas[1]. » Aussi M. de Bérulle la trouva-t-il prête à tout ce qu'il lui demandait. Elle fit donc à ses deux Sœurs des adieux d'autant plus émus qu'elle pensait bien ne plus les revoir qu'au ciel; et, accompagnée « de deux femmes séculières », elle se mit en route sous la conduite de M. de Bérulle.

A peine sortait-on de Dijon, qu'elle fut atteinte d'une violente dyssenterie. M. de Bérulle, affligé et inquiet, ne cessait de s'informer de ses nouvelles et faisait tout ce qui était en son pouvoir pour lui adoucir les fatigues du voyage. La Mère Isabelle en était profondément touchée; et elle aimait, longtemps après, à raconter toutes les charités qu'avait eues pour elle durant le voyage celui qu'elle regardait et aimait comme son vrai père en Jésus-Christ[2]. On fut quatre jours en chemin, et on arriva à Paris la veille du dimanche des Rameaux[3]. En se retrouvant au monastère de l'Incarnation, la Mère Isabelle ressentit une joie si vive que son mal la quitta.

La Mère Anne de Saint-Barthélemy, qui vénérait la vertu consommée de la prieure d'Amiens, voulut qu'elle donnât l'habit à deux jeunes postulantes. Cette vêture eut lieu le mercredi 5 avril. La Reine Marie de Médicis et Madame y assistèrent avec toute la Cour. A la fin de la cérémonie, mademoiselle de Longueville prit la Mère Isabelle par la main, et la conduisant à la Reine : « Madame, lui dit-elle, Votre

[1] *La Vie de la V. Mère Isabelle des Anges*. Paris, chez Pierre le Petit, 1658, ch. IX, p. 91 et suiv.

[2] *La Vie de la Mère Isabelle des Anges*, ch. X, p. 93.

[3] Ce devait être le 20 mars.

» Majesté peut bien découvrir ses pensées et ses sentiments » à la Mère Isabelle, c'est une grande servante de Dieu. » La Reine et les princesses l'embrassèrent alors « avec une grande tendresse », ce qui la remplit de confusion[1].

Le séjour de la Mère Isabelle au couvent de l'Incarnation causa une vraie joie et fut d'un réel secours à la Mère Anne de Saint-Barthélemy. Cette sainte prieure admirait le succès qu'obtenait toujours la Mère Isabelle; « elle avoit » saisi la manière de conduire », dit-elle, « et elle se mon- » troit pleine de douceur. C'est ce qu'exigent les âmes » en France, parce qu'elles sont dociles et portées à » la vertu. Ainsi on réussit mieux auprès d'elles par la » douceur que par toute autre voie, et pourvu qu'on le » fasse en bons termes, on peut leur montrer tous leurs » défauts[2]. » La Mère Anne de Saint-Barthélemy ne jouit pas longtemps de la présence de sa compagne, que la nouvelle fondation réclamait. La Mère Isabelle fit ses adieux à son cher couvent de l'Incarnation, et, accompagnée de M. Gallemant, de M. du Val et de madame Acarie, elle prit le chemin d'Amiens[3].

M. de Bérulle resta à Paris. Une cause aussi triste qu'imprévue rendit sa présence doublement précieuse aux religieuses du grand couvent.

[1] *Vie de la Mère Isabelle des Anges*, ch. x, p. 94-95.

[2] *Autobiographie de la V. Mère Anne de Saint-Barthélemy*, liv. III, ch. VIII, p. 167.

[3] On voit que la mémoire de la V. Mère Anne de Saint-Barthélemy l'a trompée, quand elle dit que la Mère Isabelle passa trois mois au grand couvent. Elle y arriva en effet vers le 20 mars et en partit dans les premiers jours de mai. L'auteur de sa *Vie* dit très-exactement qu'elle demeura à Paris plus de six semaines (ch. x, p. 95).

CHAPITRE XIV.

LE NOVICIAT DU GRAND COUVENT ET LE PRÉCEPTORAT DU DAUPHIN.

1606-1607.

La peste à Paris. — Dévouement de M. de Bérulle. — Les novices du grand couvent en 1606. — Sœur Anne du Saint-Sacrement. — Sœur Marguerite du Saint-Sacrement. — L'amitié dans le cloître. — Mademoiselle de Cossé-Brissac (Sœur Angélique de la Trinité). — Lettre de M. de Bérulle à Sœur Marie de la Trinité (mademoiselle d'Hannivel).— Départ de la Mère Anne de Jésus pour la Flandre, janvier 1607. — Estime de Henri IV pour M. de Bérulle. — Il songe à le nommer précepteur du Dauphin. — Répugnances de M. de Bérulle. — Mort de mademoiselle de Brissac. — M. de Bérulle refuse le préceptorat. — Son éloignement pour les dignités.

Les Parisiens s'étaient promis un joyeux été. On avait fixé au mois d'août le baptême solennel de « M. le Dau- » phin et de Mesdames ses sœurs [1] ». Déjà la duchesse de Mantoue, Éléonore de Médicis, sœur de la Reine, choisie pour marraine du Dauphin, était entrée à Paris; M. le cardinal de Joyeuse avait été reçu à la Cour avec tous les honneurs dus à un légat du Pape, appelé à tenir sur les fonts le royal enfant, au nom de Sa Sainteté; la cathédrale était remplie d'ouvriers occupés à dresser des estrades, à étendre les tapisseries. Bourgeois et petit peuple s'attendaient à force cavalcades, carrousels, ballets à cheval et largesses. Tout à coup, on apprit que les préparatifs

[1] *Mercure françois*, année 1606, f° 110.



étaient contremandés, que la Cour partait pour Fontainebleau, que Paris ne verrait ni baptême ni réjouissances. Une épidémie, qualifiée du nom de peste par la terreur publique, y multipliait les victimes[1].

La température avait été si pluvieuse et si froide, que « la Toussaint », disait-on, « se rencontroit cette année-» là en juillet[2] ». Les prédictions les plus sinistres agissant sur l'imagination du peuple, en même temps que le mauvais air sur sa santé, l'épidémie était devenue redoutable. Elle l'était d'autant plus, qu'il n'existait aucun établissement où l'on soignât exclusivement les pestiférés: on se bornait à leur réserver dans l'Hôtel-Dieu la grande salle du Légat[3]. Mais, outre que c'était placer un foyer de corruption au centre et au plus bas de la ville, les agrandissements de Paris depuis quelques années rendaient cette salle tout à fait insuffisante. On transporta donc les infortunés que la contagion avait atteints au logis de Voisin, dans le faubourg Saint-Marceau. Les malheureux y furent si maltraités, qu'ils désertèrent, dans l'espoir qu'un air plus pur leur serait profitable; ils se réfugièrent sur les hauteurs du faubourg Saint-Jacques, dressèrent des cabanes dans les champs, aux environs des Chartreux[4], et s'y établirent.

[1] Toute maladie contagieuse ou épidémique portait alors le nom de peste, comme le remarque M. Poirson, *Histoire de Henri IV*, liv. VII, ch. VIII, t. III, p. 686, note. — Voir aussi Delamarre, *Traité de la police*, liv. IV, titre XIII, ch. II, t. I, p. 616.

[2] L'Estoile, *Registre-journal de Henri IV*, éd. Michaud et Poujoulat, t. II, p. 402.

[3] Elle était ainsi nommée du chancelier Antoine du Prat, cardinal et légat en France, qui l'avait bâtie en 1535. (Dom Félibien, *Histoire de Paris*, liv. XXV, t. II, p. 1277). — *Mercure françois*, année 1607, p. 227, v°.

[4] L'Estoile, etc., p. 404.

Les Carmélites se trouvaient ainsi au centre même de la contagion, et exposées à tous les périls. Qu'on juge des angoisses paternelles de M. de Bérulle! La Providence, à la vérité, veillait sur elles, et ne permit pas qu'elles fussent atteintes; mais pour lui, qui ignorait l'avenir, quels tristes mois! Aussi une personne qui ne connaissait guère son cœur, lui ayant conseillé de chercher, comme tant d'autres, la sécurité dans la fuite : « Je suis le pas» teur des Carmélites », répondit-il, « et je dois donner » ma vie pour mes ouailles; si j'ai quelque chose du bon » Pasteur, je dois conserver mon troupeau qu'il m'a com» mis, de la mesme façon qu'il l'a gagné; et je ne puis » moins faire que de hazarder ma vie pour conserver des » âmes qu'il a acquises au prix de son sang[1] ». Et, vraiment, comment aurait-il abandonné le couvent de l'Incarnation, lui qui en cultivait le sol déjà si fécond et savait quelle moisson promettaient à tout l'Ordre les riches semailles du noviciat?

En 1606, douze novices se préparaient, sous la conduite de la Mère Madeleine de Saint-Joseph, aux joies de la profession. M. de Bérulle les confessait, les dirigeait, et apportait à un ministère si délicat et si grand toutes les lumières de sa foi, toutes les ressources de son expérience et les pures ardeurs de son zèle[2].

Quelle responsabilité, en effet, dans la direction de telles âmes! Après s'être prononcé sur leur vocation au

[1] HABERT, liv. II, ch. XVI, p. 281. BATTEREL, t. I, liv. I, n. 41, abrége la réponse, et l'abbé GOUJET, liv. I, p. 32, l'arrange. Ils ne citent ni l'un ni l'autre leurs autorités. La réponse telle que la donne Habert me semble très-conforme à l'esprit de M. de Bérulle.

[2] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. IV, p. 153.



Carmel, à lui d'étudier par quelles voies les menait le Saint-Esprit; à lui de leur en aplanir les difficultés, d'exciter leur charité, de modérer leur ardeur, d'éprouver leur humilité, de soutenir leur persévérance; à lui, avec un tact, une mesure, une onction, une vigueur dont la grâce seule a le secret, de donner à chacune ce que chacune réclamait, de ménager la faiblesse sans jamais satisfaire la nature, de tempérer la force par la suavité, et, tout en imposant l'obéissance, de respecter toujours la liberté des âmes et de Dieu. Elles le bénissaient, les ferventes novices, de leur avoir donné un tel guide, et le jour fixé pour leur direction était une fête à leur conscience. Derrière la grille se succédaient alors, et la sœur de la Mère Madeleine, Sœur Catherine du Saint-Esprit, qu'il fallait encourager sans cesse, tant était vive sa frayeur de voir sa santé opposer un obstacle invincible aux désirs de son cœur; et Sœur Marguerite de la Trinité, connue dans le monde sous le nom de mademoiselle Delabarre, et que M. de Bérulle voyait sollicitée déjà à la plus étroite union avec Jésus-Christ [1]; et Sœur Marie de Saint-Albert, pieuse fille, dont le voile blanc était la seule ambition, et qui portait avec une fidélité si exacte et si joyeuse le joug de son Sauveur [2]. Là, arrivait, mêlée aux autres religieuses, cette humble femme qui prenait à tâche d'enfouir ses vertus dans le silence; qui, avec l'ardeur d'une jeune fille, pliait aux plus rigoureuses exigences de la règle ses cinquante-cinq ans, et que, moins à la voix qu'à l'aspect radieux de

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. IV, p. 470 et suiv.

[2] *Id.*, *ibid.*, p. 536 et suiv.

son âme, M. de Bérulle reconnaissait pour sa mère [1]. Puis, c'était le tour de Sœur Marguerite de Saint-Joseph, qui venait, elle, confier au plus compatissant des Pères, les sécheresses, les dégoûts, les découragements dont était oppressé son cœur. Comment penser que Dieu payerait d'un tel retour les sacrifices qu'elle s'était imposés pour son amour! Quand la mort frappa son mari, M. de Chandon [2], elle avait vingt et un ans. Le monde s'empressait autour d'elle et ne cherchait qu'à faire oublier vite la douleur de son veuvage à une jeune femme en qui brillait tout ce qui l'attire. Mais elle l'avait méprisé. De Mâcon elle avait envoyé vers M. de Bérulle son beau-frère, gentilhomme recommandable, afin qu'ensemble ils conférassent de sa vocation. M. de Bérulle y avait cru, et, sur sa parole, laissant sa mère, sa sœur, le monde, elle était accourue à Paris. Mais, à peine entrée au grand couvent, au lieu des joies spirituelles qu'elle s'attendait, trop peut-être, à y savourer, l'épreuve avait fondu sur elle. M. de Bérulle ne s'en étonna point. Comme il ne doutait pas de sa vocation, il ne cessa de la soutenir dans cette voie obscure et rude, au terme de laquelle le Carmel ne lui apparaissait plus que comme un calvaire. Elle ne savait pas alors, qu'unie aux souffrances de son Sauveur, elle allait bientôt ressentir dans son âme renouvelée toutes les allégresses de la résurrection. Pour Sœur Gratienne de Saint-Michel, qui avait échangé le service de la Reine contre

[1] *Chron.*, t. I, p. 515, ou *Livre des fondations* (Manuscrit), t. II, p. 213.

[2] Les *Chroniques*, t. III, p. 222, appellent la Mère Marguerite *madame Chardon*. Mais M. Cousin a lu *de Chandon*, et je m'en rapporte plutôt à lui pour l'orthographe de ces anciens noms. (*La jeunesse de madame de Longueville*, Appendice, note du chap. 1er, 5e édit., p. 354.)

celui du Roi des rois, le couvent n'avait guère d'autre épreuve que de priver ses mains des abondantes aumônes qu'elle distribuait autrefois aux pauvres; et M. de Bérulle admirait une si grande jeunesse de cœur en un âge déjà avancé[1]. A côté de cette « aimable vieille », comme on l'appelait au Carmel, quelle admirable jeune fille que Sœur Marie de Saint-Jérôme, avec sa pureté angélique, son application continuelle à Dieu, ses élans incessants vers le ciel! Comme M. de Bérulle se félicitait que le grand couvent se fût ouvert devant elle, puisqu'à défaut de dot, elle y apportait toutes les richesses d'une âme vraiment pleine de Jésus-Christ[2]!

Mais si toutes les novices rivalisaient d'ardeur pour répondre aux soins de la Mère Madeleine et de M. de Bérulle, il en était deux cependant dont les dispositions rares attiraient plus spécialement leurs regards et ravissaient leur foi : c'étaient Sœur Anne et Sœur Marguerite du Saint-Sacrement.

Mademoiselle de Viole ne marchait pas, elle courait dans la voie de la perfection. C'était chose merveilleuse que la soif de pénitence et de mépris qui dévorait la noble et délicate jeune fille. Si on n'avait contenu la haine vigoureuse dont elle poursuivait sa chair, elle l'eût martyrisée, et si son grand et solide esprit avait été tenté autrefois de s'enorgueillir, il était maintenant bien maté. La Mère Madeleine, éclairée ainsi que M. de Bérulle sur le haut

[1] *Chroniques des Carmélites*, t. I, p. 526. « Lundi 20 avril, au Louvre, » le Dauphin va chez la Reine, qui partoit pour conduire mademoiselle » Straler, damoiselle flamande, et Gratienne, l'une de ses femmes de chambre, aux Carmelines, où elles s'alloient rendre. » (*Journal de J. Héroard*, t. I, p. 180.)

[2] *Fondations*, t. II, p. 227 (Manuscrit).

degré de perfection auquel était prédestinée mademoiselle de Viole, la mortifiait sans pitié; et Dieu, qui la voulait sainte, lui prouva par ses opérations mêmes qu'il la voulait d'abord crucifiée. Tant de travaux, de mortifications, de zèle pour l'oraison, n'arrêtèrent pas, en effet, le débordement des peines intérieures. Elles s'abattirent sur elle avec une étrange violence; mais appuyée sur la croix de Jésus-Christ, Anne du Saint-Sacrement n'en fut pas ébranlée : elle se réfugia en Celui-là même qui semblait la combattre, et, fortifiée par lui, elle sortit de la lutte plus joyeuse que jamais d'avoir tout retiré au monde, tout donné à son Dieu [1].

Unie à elle par les liens de la plus douce amitié, M. de Bérulle voyait sa chère fille, Marguerite du Saint-Sacrement, grandir et porter déjà les plus beaux fruits. Madame Acarie, toujours prudente, avait contenu longtemps les ardeurs de son enfant avant d'y répondre et de les satisfaire; mais enfin il lui avait paru que différer davantage serait résister à Dieu qui la trouvait déjà mûre pour le sacrifice, et elle était venue elle-même conduire sa chère victime à l'autel [2]. Au noviciat, Marguerite fit l'étonnement de la Mère Madeleine et de M. de Bérulle. Un esprit toujours maîtrisé et contenu; une maturité de jugement et de conduite surprenante; une âme qui, pour être perdue en Dieu, ne laissait pas que d'être toujours prête à servir ses sœurs; une obéissance aveugle et de chaque instant; une guerre implacable à ses membres innocents;

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. III, p. 153 et suiv.

[2] Le 15 septembre 1605. Marguerite avait quinze ans et demi; aussi dut-elle attendre pour la profession.

une habileté consommée à se faire passer pour imparfaite et à s'avilir dans l'estime de ses compagnes ; quelles qualités, quelles vertus chez une enfant de moins de dix-sept ans, en qui les grâces solides de l'esprit l'emportaient encore sur celles de la plus rare beauté[1] !

M. de Bérulle, à qui elle confiait tous les secrets de son âme, fut frappé de sa ressemblance intérieure avec la Sœur Anne du Saint-Sacrement. Chez mademoiselle Acarie et chez mademoiselle de Viole mêmes grâces du ciel, mêmes attraits. Une telle conformité n'était-elle point une marque des liens que Jésus-Christ s'était plu à former entre elles? M. de Bérulle le pensa, et fut le premier à encourager une amitié qui avait le Fils de Dieu pour auteur. A quelque temps de là, elles se sentirent pressées l'une et l'autre par un même désir, celui de faire une retraite et de prononcer leurs vœux lorsque les religieuses professes, selon la coutume de l'Ordre, renouvelleraient les leurs. M. de Bérulle, reconnaissant que ce mouvement venait de l'esprit de Dieu, leur accorda ce qu'elles sollicitaient.

Elles eurent donc le bonheur de se lier à Jésus-Christ par une profession secrète, mais irrévocable à leurs yeux, le jour de la Présentation de Notre-Dame, 21 novembre 1606. Il leur fallut attendre jusqu'à l'année suivante pour se donner ouvertement à Celui qui déjà possédait si complétement leurs âmes. Ce fut le 18 mars 1607 que la Mère Anne de Saint-Barthélemy reçut leurs vœux. A ce moment, il lui sembla que le ciel s'ouvrait au-dessus du

[1] Voyez sa *Vie* déjà citée, p. 38, 48.

chapitre; elle crut voir sainte Thérèse qui bénissait ses nouvelles filles et le Seigneur Jésus qui déposait des couronnes sur leur front. Dans sa joie naïve, elle voulut que la terre réalisât ce que le ciel venait de lui montrer, et elle orna leur voile noir de blanches couronnes. Quand Marguerite et Anne s'avancèrent avec leur diadème symbolique à la grille du parloir où s'étaient réunis leurs parents, on eût dit une apparition céleste, tant elles étaient radieuses de grâce, de beauté, d'innocence et de paix. Si quelque chose en ce grand jour pouvait augmenter leur bonheur, c'était assurément d'avoir été unies pour le goûter [1].

Touchant spectacle que celui d'une telle amitié dans le cloître! Preuve éloquente que chez ces aimables et héroïques religieuses, le détachement n'était point insensibilité, et que leur charité, pour être universelle, n'en connaissait pas moins, comme celle de leur Sauveur, de tendres et saintes préférences [2]! Mais aussi quelle amitié! comme elle était éloignée du secret égoïsme qui trop souvent usurpe un si beau nom! comme la jouissance d'admirer, en le laissant voir, les qualités d'une personne aimée, le cédait toujours au mâle bonheur de la servir! Chez Anne et Marguerite du Saint-Sacrement, l'amitié, bien loin de mettre un bandeau sur les yeux, déchirait celui qu'y avait placé la charité. Les défauts qu'elles n'auraient jamais consenti à regarder chez une compagne, elles les cherchaient dans une amie, pour les signaler, les

[1] Voyez *la Vie de la V. Mère Marguerite Acarie*, ch. v, p. 53.

[2] Voyez dans *les Moines d'Occident*, par le comte de Montalembert, le beau chapitre sur *le Bonheur dans le cloître*. (Introduction, ch. v, p. LXXXVIII).



combattre et les vaincre. Mais aussi leur bouche, que, devant toutes leurs Sœurs, l'humilité fermait, était ouverte par une intimité si pure. Elles ne se faisaient point scrupule de se confier mutuellement les secrets de leur amour pour le divin Époux, de s'avouer les tendresses dont il les prévenait. Elles célébraient ensemble les joies de leurs noces mystiques, les parfums de leur couronne, les fruits de leur union; elles cherchaient, avec une passion à la fois naïve et savante, de quels nouveaux attraits leur vertu pourrait s'embellir pour fixer irrévocablement sur elle le regard du Bien-Aimé. Ainsi leurs âmes s'épanchaient l'une dans l'autre; ainsi en de célestes confidences, s'enflammaient leurs cœurs, s'excitaient leurs désirs; et, se tenant par la main et s'animant de la voix et du regard, elles couraient ensemble à Jésus-Christ, sûres que leur amitié serait éternelle comme leur amour. Ce que sainte Thérèse était à la Mère Anne de Saint-Barthélemy, Sœur Béatrix de la Conception à la Mère Anne de Jésus, la Sœur Marie de Jésus à la Sœur Madeleine de Saint-Joseph, Anne du Saint-Sacrement l'était à Marguerite. Elles continuaient cette douce et rafraichissante tradition du Carmel. Comment M. de Bérulle aurait-il essayé de l'interrompre? Ne savait-il pas par sa propre expérience, par son ancienne et religieuse affection pour madame Acarie, par ses rapports plus récents, mais plus profonds encore avec la Sœur Madeleine, de quelles grâces Dieu bénit et comble l'union de deux âmes dont Jésus-Christ s'est fait l'indissoluble lien [1]?

[1] On conçoit, sans qu'il soit nécessaire d'insister, que l'amitié développée d'une manière trop exclusive et trop humaine serait la ruine de toute communauté, famille qui ne doit avoir qu'un cœur et qu'une âme.

Cette union, le noviciat en ressentait le premier tous les biens. M. de Bérulle, respectant dans madame Acarie et dans la Sœur Madeleine la diversité de leurs attraits, les laissait suivre en liberté la grâce dont elles étaient prévenues. Mais on voyait, on éprouvait que si les opérations étaient distinctes, l'esprit était vraiment un. C'est le témoignage que rendit un jour la Sœur Marguerite du Saint-Sacrement. La Mère Anne des Anges lui demandant si pendant son noviciat elle n'avait pas trouvé de différence dans cette triple conduite. « Il est vray, respon-» dit-elle, qu'il y en avoit en quelque manière. Nostre » sœur Marie de l'Incarnation estoit fort appliquée à faire » trauailler les âmes à mourir à leurs sens, à l'orgueil et » à la nature ; à l'égard de nostre mère Magdelaine, sa » grâce et son esprit intérieur faisoient entrer dans une » grande séparation de soy-mesme, et dans une mort à » toutes les choses de la terre. Pour nostre honoré Père » monsieur de Bérulle, sa conduite estoit de lier les âmes » à Jésus-Christ, à ses estats et à ses mystères. Je trouvois, » ajouta-t-elle, que ces trois sortes de conduites se rencon-» troient parfaitement bien pour m'aider à mon avance-» ment, et m'estoient très-utiles [1]. » Est-il étonnant que d'une pareille école soient sorties des disciples si parfaites de Jésus crucifié ?

Mais cette charité générale, on le comprend aussi, ne saurait être troublée par l'union plus étroite qu'établit entre deux âmes la ressemblance de leurs attraits, lorsqu'elle trouve en outre dans l'approbation des supérieurs une sauvegarde contre toutes les illusions.

[1] *La Vie de la V. Mère Marguerite Acarie, dite du Saint-Sacrement.* Paris, 1689, ch. v, p. 60. — En ce qui concerne la Mère Madeleine, on verra au chapitre suivant que « sa conduite » tendit rapidement à se rapprocher de celle de M. de Bérulle.



L'une des plus chères à M. de Bérulle était une jeune professe qui répandait autour d'elle le parfum des plus célestes vertus. Ses sœurs l'appelaient dans le cloître Angélique de la Trinité ; le monde l'avait connue sous le nom de mademoiselle de Brissac.

Elle était fille de ce Charles de Cossé, duc de Brissac, habile autant que brave, et qui, sur le pont-levis de la porte neuve de Paris abaissé par ses ordres devant Henri IV, en avait reçu à l'heure même le prix promis à un si grand service, le bâton de maréchal de France [1]. Dès sa plus tendre enfance, mademoiselle de Brissac s'était sentie attirée vers Dieu. Néanmoins ce fut l'arrivée à Paris des Carmélites qui lui révéla, dans toute son étendue, sa vocation. Elle s'en ouvrit à son père ; il lui répondit par ses larmes. Il adorait sa fille, et son ambition rêvait pour elle un établissement qui ne fût pas inutile à la grandeur de sa propre maison. Pour prouver à M. de Brissac qu'elle avait à jamais renoncé au monde, la généreuse enfant s'ingénia alors en mille manières à anéantir en elle ce qui d'ordinaire le charme davantage. Elle allait, le visage mouillé, s'exposer aux rayons brûlants du soleil, dans l'espoir de se défigurer. Le monde ne fuyait pas encore et le

[1] 22 mars 1594. — A ce moment, Lhuillier (de la famille de madame Acarie), lequel était prévôt des marchands, présentait les clefs de la ville. « Il faut rendre à César ce qui est à César », dit alors Brissac. « Il faut lui rendre et non pas lui vendre », repartit aussitôt Lhuillier. — Voyez Poirson, *Histoire de Henri IV*, liv. IV, ch. II, t. I, p. 538, 3e édit. — Moréri, au mot Cossé IV, Charles de Cossé, deuxième du nom, duc de Brissac, ne fait pas mention de sa fille Angélique. Comme le duc de Brissac se maria deux fois et qu'il n'eut pas d'enfant de son second lit, Angélique eut donc pour mère *Judith*, dame d'Acigné, et elle l'avait sans doute perdue lorsqu'elle entra au Carmel, car il n'est nullement parlé de sa mère dans les manuscrits que j'ai consultés.



maréchal résistait toujours. N'en pouvant plus, elle vint de nouveau trouver son père : « Monsieur, lui dit-elle, je me » rendrai si pénible au monde et si désagréable que vous- » même serez obligé de m'en chasser ; je n'entretiendrai » point ceux qui viendront me visiter ; je ne saluerai per- » sonne, et je ferai tant, puisqu'on ne veut pas que je quitte » le monde, que le monde me quittera. » Elle tint parole. Mais un si grand courage, pour n'excéder ni ne faiblir, réclamait une direction élevée et sûre : elle la trouva auprès de M. de Bérulle. Cependant le maréchal, qui était un homme de foi, frappé par la constance de sa fille, craignit de la disputer plus longtemps à Dieu. Il se décida à la remettre entre les mains de madame Acarie, non sans le secret espoir que la vie rude qu'on menait à la petite communauté de Sainte-Geneviève lasserait son courage et la lui rendrait. Il se trompa. Mademoiselle de Brissac était résolue à tous les sacrifices : aucun ne l'étonna, et l'expérience de la vie religieuse, bien loin de l'en éloigner, y attacha irrévocablement son cœur. Le maréchal voulut tenter un dernier effort : il réunit plusieurs docteurs, fit paraître sa fille devant eux, et la soumit à leur examen. A toutes leurs questions elle répondit avec tant de sagesse ; M. de Bérulle, son jeune guide, présent à la réunion, y plaida si énergiquement les intérêts de la grâce contre ceux de la nature, que tous se rendirent à son sentiment, et que M. de Brissac, s'avouant vaincu, abandonna à Dieu ses droits paternels. M. de Bérulle avait soutenu mademoiselle de Brissac dans la lutte contre le monde : il ne l'abandonna pas lors des derniers combats qu'elle eut à se livrer à elle-même. Comme elle se rendait au couvent,

terme, semblait-il, de tous ses désirs, elle sentit en un instant sa ferveur disparaître, la crainte et le dégoût l'envahir. Se tournant alors vers M. de Bérulle : « Mon Père, s'écriait-elle désolée, il me semble que ma ferveur est » passée ; je ne ressens plus que la faiblesse de la créature, » et je crains de fuir lâchement, lorsque je serai à la » porte de la maison de Dieu. » M. de Bérulle ne s'effraya pas d'une épreuve qu'il regardait comme un suprême et impuissant effort de Satan pour arracher à Jésus-Christ une âme si digne de lui. Il se contenta de répondre avec une gravité pénétrante : « Ma fille, Dieu y pourvoira », et il la fit entrer dans le monastère.

On vit bientôt quelle sagesse avait présidé à la décision de M. de Bérulle. A peine mademoiselle de Brissac avait-elle pris l'habit que déjà le ciel semblait l'envier à la terre. Les grâces les plus précieuses et les plus rares réjouissaient son cœur : l'intimité dans laquelle elle vivait avec Dieu avait quelque chose de ravissant. Son nom était vraiment la définition de sa vie et de ses œuvres : on le disait au Carmel, « elle est angélique ». Aussi suffisait-il de l'approcher pour reconnaître à sa parole, à son air, à toute sa personne, une de ces âmes choisies qui ne portent les rides d'aucun hiver, qu'un seul printemps suffit pour mûrir, et que Dieu, après les avoir montrées à la terre, se hâte de retirer en son sein [1].

Ce n'était plus seulement dans Paris et dans quelques villes de France que se répandait le bruit de la sainteté cachée derrière les murs du Carmel. La renommée en

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. I, p. 145.

avait dépassé nos frontières et la Flandre s'en était émue. On se rappelle que l'infante d'Espagne, Isabelle-Claire-Eugénie, gouvernante des Pays-Bas, avait écrit à M. de Brétigny son désir de faire fleurir en ses États une religion si réformée[1]. M. de Brétigny fit exprès le voyage de Bruxelles, conféra avec la princesse, lui promit des Carmélites, et revint en France pour tout préparer. Il n'y trouva, comme il s'en était flatté, aucun obstacle, ni de la part de la Mère Anne de Jésus, ni de la part des supérieurs. M. de Bérulle, M. Gallemant et M. du Val donnèrent à la Mère Anne toute permission d'emmener avec elle les religieuses qu'elle jugeait propres à la seconder, et à M. de Brétigny les pouvoirs nécessaires pour procéder à la fondation.

Toutes choses étant ainsi disposées, la Mère Anne fit venir de Pontoise Sœur Louise de Jésus (madame Jourdain), l'établit prieure, et, accompagnée de la Mère Béatrix de la Conception, son inséparable compagne, quitta pour toujours son cher couvent de Saint-Joseph de Dijon, où elle avait passé, comblée des grâces du ciel, un an et quatre mois. Pontoise la retint quatre jours seulement, et elle arriva à Paris dans l'octave de Noël, au plus rigoureux de l'hiver (1607).

Avec elle le couvent de l'Incarnation revoyait Sœur Marie de la Trinité (mademoiselle d'Hannivel). Cette grande religieuse avait eu, à Dijon, un moment de faiblesse, et M. de Bérulle, qui de loin comme de près veillait sur elle, ne l'avait pas toléré. Mademoiselle d'Hannivel avait des pa-

[1] *La Vie de M. de Brétigny*, par le P. de Beauvais, 1765, l. III, p. 292.



rents en Flandre, et elle aimait tendrement la Mère Anne de Jésus, double motif que M. de Brétigny faisait valoir pour l'obtenir; mais cependant elle ne pouvait se résoudre à quitter la conduite des supérieurs français, qui n'avaient aucune autorité sur les monastères de Flandre. Indécise, voyant, de quelque côté qu'elle se tournât, une véritable épreuve, Sœur Marie de la Trinité se laissa gagner par le découragement. M. de Bérulle prit aussitôt la plume et lui écrivit en ces termes : « Je désire que vous sachiez que » M. de Brétigny a fait grande instance pour que vous » fussiez nommée pour aller en Flandre avec la Mère Anne » de Jésus, à raison que du côté maternel vous êtes issue » de ce pays et que vous y avez actuellement un proche » parent qui le désire. Je l'ai entièrement diverti de cette » pensée, sur l'assurance que vous avez donnée. Cepen- » dant vous avez beaucoup à vous humilier devant Dieu » des faiblesses auxquelles vous vous trouvez ensevelie si » aisément et pour si peu de temps et de sujet, comme si » Notre-Seigneur vous devait quelque jour faire le même » reproche qu'à ses apôtres au jardin des Olives. « Ne » pouvez-vous veiller tant soit peu avec moi? » N'est-il » pas en tout lieu pour contenter et assouvir l'âme qui ne » cherche que lui? N'est-il pas encore présent en son hu- » manité par le Saint-Sacrement, à qui n'a d'autre appui » après Dieu, ni d'autre trésor que cette sainte et glorieuse » humanité qui est tout notre bien? Ne voyez-vous pas » d'autres âmes, plus faibles en apparence, qui portent le » même fardeau que vous sans succomber? Je vous dis » d'autant plus librement et assurément ces choses que je » sais l'heure de votre retour proche, car nous n'attendons

« que M. de Brétigny [1]. » Rendue à son premier monastère, Sœur Marie de la Trinité fit oublier bien vite à M. de Bérulle, par un redoublement de ferveur, les courts instants où la nature semblait l'avoir emporté sur la grâce.

Elle put s'édifier encore pendant quelques jours auprès d'Anne de Jésus; cette vénérable Mère voulut profiter de son passage au grand couvent pour en voir, en particulier, toutes les novices et toutes les professes. Ravie de leurs dispositions intérieures, elle en conçut une estime plus grande encore pour leur sage directrice, sœur Madeleine de Saint-Joseph. Aussi fit-elle tous ses efforts pour la décider à quitter Paris et à la suivre à Bruxelles. C'était lui demander le plus cruel des sacrifices, car c'était la séparer de son amie, madame Acarie, et de M. de Bérulle, son unique Père. La Sœur Madeleine cependant n'hésita pas, et elle répondit, en vraie Carmélite, qu'elle n'aurait d'autre volonté que celle de ses supérieurs. Les supérieurs n'y donnèrent pas leur consentement. La Mère Anne de Jésus revint à la charge, et, sans doute pour rendre l'exil supportable à la Sœur Madeleine, lui proposa de le faire partager à la Sœur Marie de Jésus. A cette proposition, la Mère Anne de Saint-Barthélemy, qui était prieure de l'Incarnation, répondit agréablement « que de luy oster » ces deux sujets, c'estoit luy oster la teste et le cœur de » sa maison [2]. »

Toute nouvelle tentative eût du reste été vaine. M. de Bérulle était décidé à ne pas céder, car il voyait dès lors

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. III, p. 421.

[2] *La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, liv. I, ch. XVIII, p. 102.



comment des circonstances toutes providentielles préparaient la jeune religieuse à une mission dont chaque jour elle se montrait plus capable et plus digne, celle d'être la vraie Mère du Carmel français.

La Mère Anne de Jésus partit après la fête des Rois. M. de Bérulle, qui avait été la chercher au fond de l'Espagne, tint à l'accompagner au moment où elle quittait la France pour ne plus la revoir. Ce fut à Amiens qu'il prit congé de la V. Mère, « non sans beaucoup de ressentiment pour le grand amour et respect qu'il luy portoit[1]. » Puis il lui donna ses patentes, à M. de Brétigny sa commission, et revint aussitôt à Paris, uniquement occupé de ses chères Carmélites. Mais à la Cour on songeait à lui pour des fonctions bien différentes.

Il y avait déjà plus de sept ans que M. de Bérulle était aumônier honoraire du Roi. Tous ses soins pour dissimuler son mérite n'avaient pu le dérober à l'œil perçant de Henri IV. Les rares talents de controversiste dont il avait fait preuve dans les conférences avec les plus fameux ministres ; la manière habile et modeste dont il s'était acquitté de sa mission en Espagne ; sa retenue, sa prudence, sa fermeté à la Cour, où il se tenait éloigné de toutes les intrigues ; la fuite des dignités, l'austérité des mœurs, un grand air ecclésiastique, tout cet ensemble qui, surtout chez un homme aussi jeune, révélait, avec un rare esprit de conduite, la variété des aptitudes et la solidité de la vertu, avait séduit le Roi. « Voyez-vous cet homme-là », dit-il une fois aux gentilshommes qui l'entouraient, en leur montrant M. de Bérulle », c'est un saint, il a encore

[1] *La Vie de la V. Mère Anne de Jesus*, liv. VIII, ch. 1, n° 3, p. 678.

» l'innocence de son baptême. » Il était rempli pour son jeune aumônier d'une affection qu'il ne cachait pas. Un jour qu'il se promenait dans une galerie, entre lui et le P. Coton, il les embrassa tous deux, en disant à haute voix : « Me voici entre mes deux meilleurs amis. » Puis il lui reprochait aimablement de se faire si rare : « Vous n'ai- » mez point ma Cour, lui répétait-il, vous n'y venez point, » si je ne vous mande ; vous êtes trop solitaire [1]. » Mais M. de Bérulle tenait bon et le Roi l'en estimait davantage. Aussi lorsqu'il fut question de donner un précepteur au Dauphin, qui entrait dans sa septième année, le Roi ne fit-il aucune difficulté d'accéder aux désirs de la Reine, qui songeait à lui. Il y était d'ailleurs vivement encouragé par le P. Coton, homme vraiment recommandable et dont l'amitié fidèle ne manqua jamais à M. de Bérulle. Il en était sollicité par le Pape Urbain VIII, parrain du jeune prince, qui avait ordonné à son Nonce Mgr Barberini de suivre vigoureusement cette affaire. Il y voyait un moyen, tout en servant ses intérêts les plus chers, d'honorer en la personne de leur neveu ses serviteurs MM. Séguier [2]. Tant de motifs réunis déterminèrent le Roi, et il fit prévenir M. de Bérulle des desseins qu'il avait sur lui.

Mais M. de Bérulle, à la première ouverture qui lui fut faite, ressentit pour le poste qu'on lui offrait une insurmontable répugnance. Quelque soin qu'il eût pris pour se garantir de l'air de la Cour, il savait quelle atmosphère on y respirait, et il ne pouvait se faire à la pensée d'y passer

[1] Batterel, *Mémoires manuscrits*, liv. I, n° 45.

[2] Du Verdier, *Cardinaux illustres*, p. 539. Lettre du P. Coton à M. de Bérulle, de Lyon, 8 août 1618, citée par Batterel, liv. I, n° 46.

les jeunes et fécondes années de son sacerdoce. Les fonctions de précepteur, en lui donnant accès dans l'intimité de la famille royale, l'auraient obligé, en effet, à voir de ses yeux des scandales dont il ne voulait même pas entendre le récit, à être témoin de scènes dont il aurait doublement souffert ; car le Roi, son bienfaiteur, ne pouvait y nier ses fautes, et la Reine, par ses violences, enlevait à sa juste indignation quelque chose de sa dignité [1]. Puis qu'eût-il dit, lui, le précepteur du fils légitime de Henri IV, du honteux pêle-mêle dans lequel le Roi entendait faire élever et vivre le fils de Marie de Médicis et les enfants de la duchesse de Beaufort et de la marquise de Verneuil ? Comment aurait-il pu tolérer que, par des plaisanteries incroyables et par les plus étranges propos, on développât chez le futur Roi de France, avec une curiosité malsaine, les plus tristes instincts? et comment d'autre part aurait-il pu lutter contre un courant si général, que les gens de bien composant la maison du Dauphin, M. de Monglat, mademoiselle de Ventelet, le docteur Héroard, s'y laissaient aller eux-mêmes, entraînés par les paroles et les manières du Roi, par la corruption de la Cour tout entière [2] ? Si au moins l'enfant royal avait laissé pressentir des goûts et des vertus qui eussent comme sollicité le dévouement d'un précepteur ! mais il n'en était rien. Tour à tour flatté et outragé ; souvent frappé et durement ; aujourd'hui appelé « valet » par son père, qui, demain, lui montrant le président Groulard et d'autres ma-

[1] *Histoire de France sous Louis XIII*, par A. Bazin, 2e éd., 1846, t. I, ch. III, p. 41. — M. Perrens est fort sévère pour Marie de Médicis. Voyez *les Mariages espagnols*. Paris, Didier, IIe partie, ch. I, p. 272 et suiv.

[2] *Journal de Jean Héroard*, t. I, au 2 mai 1608.

gistrats, lui disait : « Voyez-vous ces gens-là ? Vous les » commanderez après moi[1] », le Dauphin était dur, impérieux, renfermé ; il connaissait, chose étrange en un si bas âge, les fautes de son père ; il en souffrait, pas toujours en silence, souvent avec colère. Il était passionné pour le jeu, où il voulait toujours dominer et vaincre ; pour la table, où le Roi ne savait pas assez lui refuser le vin dont il était grand amateur. Le travail lui était insupportable et l'obéissance impossible : avec cela nulle apparence de piété, et jusqu'à la chapelle et pendant les cérémonies les plus saintes, des espiégleries que le Roi prenait au sérieux, et dont il s'affligeait[2].

Tel était alors le prince dont on voulait confier la conduite à M. de Bérulle. Et pour le hasardeux espoir de faire quelque bien à cet enfant, quels sacrifices ne lui demandait-on pas ? Il fallait dire adieu à la solitude et à ses livres, au moment où, mûr pour la lutte, il se sentait capable de porter aux réformés des coups plus assurés. Il devait, sinon se démettre de ses fonctions de supérieur des Carmélites, au moins renoncer aux voyages nécessités par les nouveaux établissements ; à la direction de ces âmes admirables qu'il avait jusque-là conduites dans les voies de Dieu ; aux études qu'exigeait leur perfection même, afin que la doctrine qu'il leur dispensait et qui était parfois si sublime, reposât toujours sur l'autorité de l'Écriture et des Pères. Ce projet enfin qu'il élaborait depuis si long-

[1] *Journal de Jean Héroard*, t. I, p. 194, au 26 juillet 1606.

[2] Voyez *le Journal de Jean Héroard*, passim. — *Louis XIII avant Richelieu*, par M. Rossignol (*Correspondant*, nouv. série, t. XLIII, p. 25 et suiv.) — *Le Roi chez la Reine*, par A. Baschet. H. Plon, 1866, 2e éd., IV, p. 46 et suiv.

temps, dans le silence et devant Dieu ; cette société des prêtres, dont madame Acarie et Dom Beaucousin, François de Sales et César de Bus lui avaient dit et affirmé qu'il était appelé à jeter les fondations et à prendre en main le gouvernement ; cette œuvre qui lui semblait à lui-même si désirable et si nécessaire, il devait l'abandonner !

Sous le coup de ces pensées, M. de Bérulle allait répondre par un refus aux propositions de la Cour. Le P. Coton, averti, mit tout en œuvre pour l'en dissuader. Il lui représenta qu'il s'exposait, par sa résistance, à manquer tout ensemble à ce qu'il devait à Dieu, au prince et à la patrie. Cette raison, exposée avec étendue, dite avec force, ébranla M. de Bérulle. Il demanda du temps pour y réfléchir sous les yeux de Dieu ; on le lui accorda. Ses réflexions ne servirent qu'à le rendre plus irrésolu. Il trembla de prendre un parti qui ne fût pas conforme à la volonté divine ; il redoubla de prières et de pénitences ; il s'adressa aux personnes de piété qu'il connaissait, afin d'obtenir du ciel la lumière. Sa foi fut exaucée [1].

La Sœur Angélique de la Trinité se mourait alors, et d'une maladie si cruelle qu'elle lui permit d'acquérir en quelques mois autant de mérites que par la plus longue et la plus sainte vie. Le P. Coton, qui vint la visiter [2], la Sœur Madeleine de Saint-Joseph, qui l'avait conduite pendant son noviciat [3], la Mère Anne de Saint-Barthélemy, à qui Notre-Seigneur avait fait connaître la perfection de la jeune professe [4], en étaient dans le ravissement. M. de Bérulle vint

[1] F. Émond, *Mémoires manuscrits.* (Arch. nat., M. 233.)
[2] *Vie du P. Coton*, par le P. de Beauvais, liv. IV, ch. v, p. 275.
[3] *Vie de la Mère Maydeleine de Saint-Joseph*, liv. I, ch. xvi, p. 87.
[4] *Autobiographie de la Mère Anne de Saint-Barthélemy*, liv. III,

la trouver. A lui, après Dieu, mademoiselle de Brissac devait le bonheur de sa vocation au Carmel, et par suite les joies dont elle surabondait sur sa couche de douleur, et lui savait de quelle âme innocente et pure le Carmel allait bientôt, en s'en séparant, enrichir le ciel même. Il vint donc à elle, plein de confiance ; il lui dit et les propositions de la Cour et ses répugnances, et finit en la suppliant de se souvenir de lui lorsqu'elle serait entrée dans la gloire, et de le soustraire à la faveur du prince. Sœur Angélique le lui promit. Peu de temps après, voyant approcher sa dernière heure, elle prit congé de ses Sœurs, comme si elle se disposait à partir pour un autre monastère. Puis, le cœur déjà dans le ciel, le sourire sur les lèvres, plus belle que le monde ne l'avait jamais admirée, elle rendit son âme à Jésus qui l'appelait. C'était le 16 février 1607.

M. de Bérulle était tout pénétré encore de cette fin, la plus douce qui se puisse ambitionner, lorsqu'il vint au monastère rendre les derniers devoirs à mademoiselle de Brissac. Or, pendant qu'il faisait la cérémonie de ses funérailles, il reçut de Sœur Angélique l'assurance que ce qu'il redoutait n'arriverait pas, et qu'il ne serait point nommé précepteur du Dauphin. En même temps, il ressentit dans son âme des effets si admirables, qu'il n'avait jamais rien éprouvé de si grand, et que pendant plusieurs jours il lui semblait être plutôt au ciel que sur la terre[1].

Tandis que la Sœur Angélique de la Trinité adressait du haut du ciel à M. de Bérulle une réponse si conforme à ses

ch. VIII, p. 169. — Voir aussi ce qui est dit de la Mère Anne de Jésus au sujet de mademoiselle de Brissac, dans l'*Histoire des Carmélites de Pontoise*, ch. VII, p. 179.

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. I, p. 147.



attraits, madame Acarie tenait sur la terre le même langage au P. Coton. Instruite de tous les efforts qu'il faisait pour décider M. de Bérulle, elle se contenta de lui dire : « Mon père, vous n'en viendrez pas à bout ; il est réservé » pour une autre chose [1] » ; c'est de l'Oratoire qu'elle entendait parler. La promesse de mademoiselle de Brissac et la prophétie de madame Acarie ne tardèrent pas à se réaliser. Au moment où on s'y attendait le moins, le Roi, peut-être fatigué par les délais de M. de Bérulle, donna pour précepteur à son fils Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux. Un tel choix n'était propre qu'à faire regretter plus vivement aux gens de bien le refus de M. de Bérulle. M. des Yveteaux, gentilhomme normand, avait beaucoup d'esprit, de lecture, un génie vif et facile, du goût et de l'amour pour la poésie française ; mais il aimait plus encore le plaisir et la bonne chère. La morale qu'il s'était faite ne gênait pas ses mœurs, et ses principes religieux étaient dignes de sa morale. Sa grande recommandation auprès du Roi, et ce n'en était pas une auprès de la Reine, était d'avoir été attaché à la maison de la duchesse de Beaufort et d'avoir élevé son fils M. de Vendôme. Quel maître pour lui confier l'éducation de l'héritier du trône [2] ! M. de Bérulle n'avait agi par aucune vue humaine, et le témoignage de sa conscience le consola du blâme de bien des gens. Celui qui aurait pu à plus juste titre être froissé

[1] *La Vie admirable de Sœur Marie de l'Incarnation,...* par M. André du Val, 3e éd., Paris, 1621, liv. II, ch. II, p. 459. — P. Coton, *Lettre manuscrite* du 8 août 1618 (citée plus haut). — Habert, liv. I, ch. XVII, p. 297.

[2] Goujet, *Vie manuscrite*, p. 36. — Moréri, art. Vauquelin. — Héroard, *Journal*, t. I, p. 386, place au 6 mars 1608 la première leçon de M. des Yveteaux.

de son refus, le Roi ne lui en témoigna aucun mécontentement, et ne tarda même pas à lui donner de nouvelles preuves de sa bienveillance : il lui proposa un évêché. Comme M. de Bérulle répondait par un nouveau refus, Henri lui dit gracieusement : « Vous ne voulez pas recevoir » de ma main ce que je vous offre ; eh bien ! je vous le » ferai commander par un plus grand maître que moi » ; il entendait parler du Pape. Mais la menace n'eut pas de suite, et M. de Bérulle en rendit grâces à Dieu. A quelque temps de là, cependant, le Roi revint encore à la charge, et le pressa si vivement, que, ne sachant pas comment se défendre, il lui dit avec une respectueuse fermeté : « Sire, » si Votre Majesté m'en presse davantage, je serai con» traint de sortir de son royaume. » Une réponse si nette eut l'effet qu'il en attendait ; le Roi ne lui reparla plus d'évêché. « J'ai fait ce que j'ai pu pour le tenter, disait-il » au duc de Bellegarde, je n'y ai pas réussi ; mais je pense » qu'il est l'unique qui résiste à de pareilles épreuves[1]. »

M. de Bérulle n'en craignait pas moins que sa fermeté ne vînt enfin à échouer contre quelque nouvel écueil. Pour s'en garantir, il crut devoir se lier par le vœu de n'accepter jamais aucun bénéfice. Il s'en ouvrit à quelques intimes amis, afin qu'ils ne pensassent plus à l'exposer à la tentation. Pour tous les autres, il tint le vœu secret, dans la crainte qu'on ne vît en cette action un blâme de ceux qui pensaient autrement, ou qui tenaient une conduite différente[2].

[1] GIBIEUF, *Mémoires manuscrits*. Il le tenait de l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, qui le savait lui-même du duc de Bellegarde. Ap. BATTEREL, *Mém. manuscrits*, liv. I, p. 44.

[2] GOUJET, *Vie manuscrite*, p. 34.

La sienne était fondée sur son amour pour la retraite et son ardent désir d'imiter celle de Jésus-Christ. Il brûlait d'envie d'être placé de la main de Dieu en quelque coin de la terre, obscur et abandonné, où, tout recueilli en lui, il pût passer ses jours sans voir les hommes et sans en être aperçu. Aussi avait-il une dévotion singulière aux saints qui ont honoré et imité la vie cachée du Fils de Dieu, et les suppliait-il de lui obtenir quelque participation à cette existence séparée du siècle et absorbée en Jésus-Christ[1].

Sa seconde raison pour fuir les dignités ecclésiastiques était la crainte de se perdre. Il était persuadé que plus elles sont saintes, plus aussi elles exposent au péril la sainteté de ceux qui les possèdent, car étant les premiers par l'autorité de leur caractère, ils doivent s'estimer les derniers par l'humilité de leurs sentiments, ce qui est extrêmement difficile et rare. Il pensait, en outre, que si c'est un larcin fait à Dieu de lui dérober « l'honneur des honneurs profanes, c'est un sacrilége de lui ravir l'honneur des honneurs sacrés » ; sacrilége qui n'est, hélas ! « que trop ordinaire », disait-il, « non-seulement à ceux qui n'ont point d'autre » vocation que celle de leur vanité, mais à ceux-là même » qui y sont appelés véritablement de Dieu[2]. »

M. de Bérulle avait raison de fuir la Cour. Ce n'est pas en ce terrain que se développent et mûrissent de tels sentiments ; mais s'il se croyait le devoir de fuir les honneurs, il ne se reconnaissait pas le droit de refuser les charges que lui confiait l'estime du Roi. M. de Brèves, ambassa-

[1] Batterel, liv. I, n. 44.
[2] Habert, liv. I, ch. x, p. 163.



deur à Constantinople, de retour de Jérusalem, avait donné avis à Henri IV de l'état déplorable où se trouvaient les églises du Saint-Sépulcre et de Bethléhem, et de l'extrême nécessité à laquelle étaient réduits les religieux qui en avaient la garde. Le cardinal du Perron, informé également par M. de Brèves de cette triste situation, en parla au Roi. Il en reçut l'ordre d'écrire à tous les archevêques et évêques du royaume afin qu'ils excitassent leurs diocésains à soutenir de leurs aumônes une œuvre si digne de leur foi. M. de Bérulle, que dans sa lettre circulaire en date du 1er mars 1608, M. du Perron appelait « un per-» sonnage d'une éminente doctrine et piété[1] », fut choisi, avec M. de Marillac, pour dépositaire des sommes que produirait cette quête[2], mission qu'il accepta avec joie. Elle lui permettait de venir en aide à cette terre où il eût été si heureux de vivre, et d'honorer par ses souffrances celles que le Fils de Dieu y a endurées pour notre amour[3].

[1] Cardinal DU PERRON, *Ambassades*, liv. III, p. 336.

[2] *Histoire de la chapelle des Rois de France, dédiée au Roi*, par M. l'abbé Archon. Paris, Nicolas Leclerc, 1704, in-4°, t. II, liv. III, p. 695.

[3] *Œuvres du P. de Bérulle*, édit. de 1657, lettre CXCIII, p. 270.

CHAPITRE XV.

LA PRIEURE DU GRAND COUVENT.

1608.

Fondation de Tours. — La Mère Madeleine de Saint-Joseph élue prieure du couvent de l'Incarnation, 20 avril 1608. — Importance de cette élection. — Vertus des Religieuses. — Pénitence, régularité, silence, obéissance, humilité, charité. — Grands exemples de la Mère Madeleine. — Son union à Jésus-Christ. — Dévotion du monastère au Verbe incarné. — Gouvernement de M. de Bérulle. — Jugement de madame Acarie.

Une nouvelle fondation réclama bientôt les soins de M. de Bérulle. La troisième fille de M. de Fonteines, entrée au couvent de l'Incarnation peu de temps après sa sœur, Madeleine de Saint-Joseph, s'y trouva bientôt accablée de si cruelles infirmités, qu'elle dut renoncer à faire profession; mais la peine qu'elle en ressentit fut si vive, que, malgré son père qui la rappelait auprès de lui, elle ne put se résigner à quitter la maison, et se réfugia dans le logis des tourières. Madame Acarie, émue de sa douleur, s'en entretint avec M. de Bérulle et les autres supérieurs, et leur soumit une pensée qu'une lumière particulière, peut-être, avait fait naître en elle. M. de Fonteines avait de grands biens, sa piété était connue; que ne l'engageait-on à fonder à Tours un couvent[1] où sa fille, reçue en qualité de bienfaitrice, pourrait contenter son attrait pour la vie religieuse, en profitant toutefois,

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. II, p. 396 et suiv.



grâce aux privilèges attachés à ce titre, de quelques adoucissements à une règle dont elle n'avait pu supporter les rigueurs? La proposition fut acceptée, et madame Acarie chargée de résoudre M. de Fonteines à y donner son consentement.

Elle partit pour Tours. Un premier effort demeura sans succès; puis ses prières obtinrent ce que n'avaient pu ses discours, et elle revint à Paris, après avoir promis que la Mère Anne de Saint-Barthélemy serait prieure de la nouvelle fondation. C'était l'unique condition qu'eût imposée M. de Fonteines. Les supérieurs approuvèrent l'engagement pris par madame Acarie. M. de Bérulle écrivit de sa main « l'obédience » qu'allait emporter la Mère Anne [1], et fixa son départ au 5 mai [2]. Pour lui, il ne la devait pas accompagner, une plus importante affaire réclamait sa présence. La Mère Anne de Saint-Barthélemy, en quittant Paris, laissait sans prieure le couvent de l'Incarnation, et une élection (dont la gravité n'échappait à aucun esprit) devenait dès lors nécessaire. La dispersion des Mères espagnoles, en effet, et, d'autre part, le génie national, qui chaque jour s'affirmait davantage, faisaient pressentir qu'une ère nouvelle était prête à s'ouvrir, et qu'à la prieure qui allait entrer en charge appartiendrait la gloire d'être la véritable fondatrice du Carmel français.

Aussi ne fut-ce pas sans une religieuse émotion que, le 20 avril 1608, dimanche du Bon Pasteur [3], après la messe

[1] On la conserve au monastère de Tours.

[2] *Chronique de Tours manuscrite*, p. 4.

[3] *La Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph, religieuse Carmélite déchaussée de la première règle selon la Réforme de Sainte Thérèse*, par un Prestre de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre-Seigneur. Nouvelle édition

conventuelle, les supérieurs s'assemblèrent dans l'église du couvent et les religieuses capitulantes dans le chœur. Tous récitèrent le *Veni Creator*, l'*Ave maris Stella*; puis, la grande grille ouverte, les supérieurs s'en approchèrent et recueillirent les suffrages. Ensuite ils se retirèrent, laissant les religieuses en prière. Une âme parmi elles, ignorante de ses propres grandeurs, élevait vers son Dieu d'ardentes supplications pour la nouvelle prieure; elle y mêlait les plaintes qu'arrachait à son humilité le poids du voile noir dont on avait chargé son front [1]. Et tandis qu'elle demeurait abîmée en ces sentiments, M. de Bérulle voyait, avec une joie profonde, qu'elle seule avait pu se méconnaître, et qu'un désir unanime l'appelait à ces fonctions, dont elle était d'autant plus digne qu'elle s'en tenait plus incapable. Peu d'instants s'écoulèrent; M. de Bérulle revint à la grande grille, et annonça que la Sœur Madeleine de Saint-Joseph était élue. La nouvelle prieure se prosterna la face contre terre, plus abaissée encore devant Dieu qu'elle ne le paraissait devant les hommes en cette humble attitude; et lorsqu'elle se releva, la cloche appelait au chœur les religieuses qui, n'ayant point le droit d'apporter leur suffrage, attendaient au dehors le résultat de l'élection. Les supérieurs, en leur présence, proclamèrent de nouveau la Sœur Madeleine, et lui remirent les clefs du monastère. Puis on entonna le *Te Deum;* pendant qu'on le chantait, la prieure vit toutes ses Sœurs passer lentement, une à une, s'age-

reveüe et augmentée. A Paris, chez Pierre le Petit, 1670, liv. I, ch. XIX, p. 105.

[1] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I, ch. XXVI.

nouiller devant elle et lui baiser la main; et lorsque ensuite elle-même les embrassa toutes, à l'émotion répandue sur leurs traits, elle put juger de la joie qui surabondait en leurs âmes.

En pouvait-il être autrement? Les plus anciennes Mères, qui avaient vécu chez madame Acarie dans l'intimité de mademoiselle de Fonteines, avaient apprécié, dès lors, l'étendue de son esprit et la générosité de son cœur. Les plus jeunes, qui venaient de traverser sous sa conduite les épreuves du noviciat, étaient encore sous le charme de ce mélange de virilité et de tendresse, d'élévation en Dieu et d'abaissement à ses propres regards, de cette incomparable douceur surtout, qui semblait le caractère propre de son gouvernement et lui assurait toujours la victoire [1].

Grâce signalée du ciel à toutes les époques, une telle élection était, à l'heure présente, un gage assuré des biens réservés à l'avenir. Ce que M. de Bérulle voyait avec évidence, toute la communauté le pressentait, confusément peut-être, mais sûrement. Elle avait reçu des religieuses espagnoles l'esprit de sainte Thérèse en sa pureté primitive; il était temps de l'adapter au génie français. Pour que l'arbre du Carmel transplanté sur notre sol portât tous ses fruits, il fallait à sa culture une main habituée à notre terre. La haute raison de la Mère Madeleine, sa connaissance de l'esprit français dont elle possédait toutes les qualités, son expérience du monde où elle avait vécu, des âmes qu'elle avait dirigées, des voies de Dieu dans lesquelles elle courait, sa jeunesse même, qui rendait son

[1] *Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, liv. I, ch. XVI-XIX, *passim*; — liv. II, ch. XX, p. 606 et suiv.

abord plus facile et donnait un nouvel attrait à sa gravité habituelle, tout concourait à inspirer aux Sœurs une confiance qui se traduisait par la plus naïve allégresse. Chez aucune, cependant, la joie n'était aussi profonde que dans le cœur de la sous-prieure, la Sœur Marie de Jésus[1]. C'est que nulle ne savait aussi assurément, et par les confidences mêmes de sa sainte amie, de quels trésors le Verbe incarné s'était plu à l'enrichir, dans quelle étroite union elle vivait avec lui. C'est que nulle ne pouvait aussi aisément prévoir avec quelle douce et irrésistible puissance la Mère Madeleine entraînerait toutes les Sœurs à sa suite dans les voies de la plus sublime perfection.

Les faits vinrent bientôt justifier de si chères espérances. A peine la nouvelle prieure fut-elle entrée en charge, que dans le monastère, déjà si fervent, se manifesta un merveilleux renouvellement[2]. Jamais on n'y avait vu régner une pénitence si rigoureuse, une régularité si sévère, un silence si absolu, une obéissance si exacte, une liberté si joyeuse. En passant devant la porte des cellules, la prieure pouvait entendre les coups réitérés dont ces victimes volontaires meurtrissaient leur chair innocente, et les anges du Carmel voyaient couler et recueillaient leur sang. Ni le temps du repos ni celui de la maladie n'arrachait de leur corps les instruments de pénitence dont elles l'affligeaient. Les courtes heures de sommeil accordées par la règle leur étaient un si dur esclavage, qu'elles obtenaient parfois de s'y dérober. A trois heures du matin, la Sœur Gratienne de Saint-Michel, cette ancienne femme de chambre de la Reine,

[1] Madame de Bréauté.
[2] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I, ch. XVIII, p. 103.

quittait sa cellule et se rendait au chœur[1]; elle y trouvait la Sœur Marie des Anges[2], la Sœur Marie de Saint-Jérôme[3], et la Sœur Marguerite du Saint-Sacrement qui y passaient des nuits entières. Quand la nature accablée ne pouvait plus soutenir les veilles auxquelles elle la condamnait, l'intrépide fille de madame Acarie, se suspendant aux grilles du chœur, domptait le sommeil par ce sublime effort, et allait ensuite, joyeuse, se prosterner aux pieds de son Dieu[4]. Toutes rivalisaient d'ardeur dans cette guerre implacable à leurs sens, et confondaient par leur zèle jusqu'à l'austérité même de M. de Bérulle[5].

La Mère Madeleine les animait par ses paroles, les enflammait par ses exemples. La nuit du jeudi au vendredi la trouvait chaque semaine prosternée dans la prière et la pénitence. La haire ne la quittait point; elle portait habituellement une ceinture hérissée de longues pointes de fer. Que de fois, armée d'une rigoureuse discipline, elle offrait à son Sauveur le tribut de son sang[6]! Le jeûne était pour son tempérament délicat la plus pénible des observances; mais elle ne pouvait se résoudre à céder en ce point aux révoltes de la nature; et afin d'exciter son courage et celui de ses Sœurs, elle rappelait agréablement la maxime des Mères espagnoles: qu'il « falloit encore jeûner trois

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. I, p. 526.

[2] Madame de Bérulle: *Chroniques*, liv. I, p. 516. — *Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, liv. II, ch. xxxviii.

[3] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. I, p. 520.

[4] *La Vie de la V. Mère Marguerite Acarie, dite du Saint-Sacrement.* Paris, Ant. Vuarin, 1689, ch. vi, p. 68.

[5] *La Vie admirable de Sœur Marie de l'Incarnation*, par M. A. du Val. Paris, 1621, liv. I, ch. xii, p. 242.

[6] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I. ch. xix, p. 109; — liv. II, ch. xxiii, p. 647.

» semaines après avoir pensé que l'on n'en pouvoit plus [1]. »

M. de Bérulle, trop initié à la science des saints pour ignorer l'efficacité de la pénitence et les récompenses promises à la mortification, bénissait Dieu de la générosité avec laquelle de jeunes femmes, de jeunes filles, faisaient revivre sous ses yeux, à l'aurore du dix-septième siècle, les effrayantes austérités dont les monastères de la Thébaïde avaient été autrefois les témoins. Mais il était trop éclairé pour ne point surveiller leur zèle et ne le pas soumettre, comme toutes choses, à la règle. Un jour, qu'il était venu voir la Mère Madeleine, elle ne put lui adresser une seule parole. Inquiet de cet accident, il en demanda la cause. Il fallut bien lui avouer que la prieure avait voulu, quoique malade, observer le jeûne dans toute sa sévérité. Il la désapprouva, exigea qu'elle contînt son zèle, mais dut se contenter d'une modération qui était en réalité une grande rigueur [2].

Ce n'était pas assez pour ces saintes filles de travailler, par ce sanglant asservissement de leur chair, à la délivrance de leur esprit, elles savaient que la nature peut trouver encore quelque satisfaction dans des pénitences qu'elle s'est elle-même imposées, et qu'une étroite régularité est à la fois plus douloureuse et plus féconde. Aussi leur exactitude était-elle admirable ; et lorsqu'au son de la cloche elles sortaient de leurs cellules ou des lieux réguliers où elles se trouvaient rassemblées, à leur aspect grave, recueilli, pénétré, à leur démarche à la fois « sans

[1] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I, ch. XII, p. 109.

[2] *Id.*, *ibid.*

» bruit et sans légèreté[1] », et qu'on eût dite détachée de la terre, il était facile de juger qu'elles vivaient « en la pré» sence de Dieu et de ses anges, comme hosties immolées » à l'honneur, au service et aux louanges de Jésus-Christ » Notre-Seigneur[2]. »

Le silence était sévèrement gardé. Au chœur, au réfectoire, au chapitre, en tous les lieux de communauté, on ne parlait jamais : dans l'absolue nécessité de se faire entendre, on recourait aux signes. C'était à qui pratiquerait plus parfaitement une vertu si excellente, dont la vertueuse mère de M. de Bérulle, la Sœur Marie des Anges, offrait le plus complet modèle[3]. Aussi pouvait-on dire dès lors, que « la face extérieure de la maison portoit silence par» tout, en tout temps, en tous lieux[4]. »

Persuadées que l'obéissance est l'âme de la vie religieuse, elles la pratiquaient avec une ardeur qui témoignait de leur joie de s'être rendues « esclaves envers » l'amour de Jésus-Christ[5] », et avec une simplicité qui obligeait les supérieurs à un grand discernement dans l'exercice de leur autorité. Sachant qu'on ne leur ordonnerait rien de contraire à la loi de Dieu, elles se seraient reproché d'examiner les ordres qu'elles recevaient[6]; et, plus d'une fois, la Mère Madeleine ayant oublié de faire lever des Sœurs qui s'étaient prosternées pour lui parler,

1 *Les Eslections et les Visites.* (Manuscrit du grand couvent, IIe visite.)
2 M. DE BÉRULLE, *OEuvres de piété*, CCIII, Obs. rel., art. XII.
3 *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. II, ch. XXXVIII.
4 *Les Eslections, etc.*, déjà cité.
5 *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I, ch. XLII.
6 BOSSUET, *Discours pour la vêture de mademoiselle de Bouillon*, édit. Vivès, t. XI, 1er point.

vit avec surprise qu'elles étaient demeurées en cette attitude des heures entières [1].

Faut-il s'en étonner? Ne trouvaient-elles point dans ce parfait exercice de l'obéissance l'épreuve la plus certaine, la plus complète satisfaction de leur humilité? Et cette vertu où tendaient tous leurs efforts n'en était-elle pas devenue le prix? Habituées, en effet, à ne se considérer qu'à la lumière de la vérité, elles avaient appris à connaître les infirmités de leur nature, et à ne se rien attribuer des œuvres admirables que la grâce accomplissait en elles. « Une âme ne sera jamais grande qu'autant qu'elle » sera anéantie par l'humilité [2] », leur répétait la Mère Madeleine; nulle ne le savait mieux qu'elle, mais toutes le comprenaient, et rien n'égalait leur mépris pour elles-mêmes, l'abandonnement de leur volonté propre. Aux officières de prendre soin de leur nourriture, de leur vêtement, de leur santé, de leur corps. Aux supérieurs de discerner en elles les mouvements de la nature d'avec ceux de la grâce, les sollicitations intéressées de l'amour-propre d'avec les chastes attraits de l'amour divin. A elles d'obéir, de se renoncer; à elles de voiler à tous les yeux, comme la Sœur Marguerite du Saint-Sacrement, les trésors d'une âme « réservée à Dieu », disait M. de Bérulle, « comme l'étoient ces saints dont les grâces ont été » à la fois si éminentes et si cachées [3] »; à elles de renoncer en silence, comme la Sœur Marie des Anges, aux droits

[1] Du Val, *la Vie de la B. Sœur Marie de l'Incarnation*, liv. I, ch. xii, p. 243.

[2] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. II, ch. xxi, p. 632.

[3] *La Vie de la Mère Marguerite du Saint-Sacrement*,... ch. v, p. 58.

inaliénables de la nature, aux soins plus particuliers et plus tendres d'un fils tel que M. de Bérulle[1]; à elles, enfin, de verser des larmes que l'amour plus encore que la pénitence faisait couler lorsque le matin, quittant leur pauvre couche et reprenant leur voile, elles s'estimaient trop indignes de le porter!

Qu'il était facile à la charité de lier entre eux des cœurs qui, désappropriés d'eux-mêmes, ne vivaient plus que d'une même vie! Leurs regards, tournés vers Jésus-Christ pour l'adorer, ou sur elles-mêmes pour se confondre, ne savaient point se fixer sur leurs Sœurs pour les juger; ou s'ils s'y arrêtaient, c'était pour admirer en leurs âmes des vertus dont elles se croyaient dépourvues, et consentir, joyeuses, par un détachement sublime, à n'obtenir que le plus bas degré dans la perfection dont elles poursuivaient avec passion la conquête, si telle était la volonté de Dieu.

Dans leurs récréations, toujours « sérieuses et ver- » tueuses », la plus aimable bienveillance réglait tous leurs discours, et leurs propos n'étaient qu'un reflet de cette charité mutuelle qui « soutient et édifie les maisons de » Dieu[2] ». Ces heures de délassement accordées à l'esprit n'étaient pour plusieurs, cependant, que le temps d'un douloureux sacrifice. Combien souvent la solitude eût eu pour elles plus d'attraits! La Sœur Anne du Saint-Sacrement[3] savait ce qu'il lui en avait coûté de renoncer aux longues heures qu'elle passait dans la grotte du monastère où Jésus-Christ lui était apparu sanglant et défiguré, pour

[1] *Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, liv. I, ch. XXXVIII, p. 242. — *Les Fondations*. (Manuscrit du grand couvent, t. I.)

[2] *Les Eslections et les Visites*. (Manuscrit du grand couvent, 1re visite.)

[3] Mademoiselle de Viole.

recevoir le titre et la charge de maîtresse des novices; mais ce qu'elle avait souffert, ce qu'elle souffrait encore, nul n'aurait pu le soupçonner, en la voyant calme et souriante au milieu de ses filles, se donnant tout à elles, et leur livrant sans réserve les trésors de sa charité.

Toutes ces vertus, auxquelles les religieuses avaient été initiées dès leur noviciat, brillaient en la Mère prieure d'un éclat qui en augmentait encore la beauté à leurs yeux. La Mère Madeleine, à peine en charge, avait senti grandir son courage avec ses désirs de la perfection. Devenue par sa dignité la première d'entre ses Sœurs, elle pensait que par ses manquements elle en était la dernière, et se traitait comme si elle l'eût été en effet. Les plus humbles offices avaient ses préférences; elle « balayoit ordinairement les salles d'exercice, lavoit les écuelles, portoit l'eau et le bois à la cuisine, assistoit les officières en ce qu'elles avoient à faire de plus pénible, travailloit au jardin[1] »; et, dans des occupations si fatigantes et si basses, ne révélait qu'imparfaitement encore l'humilité qui régnait en son cœur.

La douceur incomparable qui tempérait tous ses discours, l'invincible patience avec laquelle elle supportait les défauts des plus jeunes Sœurs, en étaient une marque plus certaine en même temps qu'un fruit de son ardente charité. Elle conduisait ses filles avec « tant de suavité, qu'elle changeoit leurs inclinations sans violence et leurs volontez sans contrainte[2]. » Rien ne lui résistait. Il est vrai qu'elle se faisait toute à toutes : compatissant avec une

[1] *Vie de la Mère Magdeleine*, l. I, ch. XIX, p. 111.
[2] *Vie de la Mère Magdeleine-Joseph*, liv. I, ch. XIX.



tendresse sans faiblesse à toutes leurs épreuves, excitant leur courage avec une énergie sans roideur, faisant, en toute circonstance, passer dans ses actes cette belle maxime qu'elle avait souvent sur les lèvres et que les supérieurs ne devraient jamais oublier : « Je respecte toutes les âmes ; je » n'en trouve point où je ne voye quelque chose de parti» culier que je ne suis pas digne d'avoir en moy-mesme[1]. » Encore qu'elle endurât à la tête de si violentes douleurs, que parler ou entendre parler lui devenait parfois une insupportable souffrance, son oreille était toujours prête à écouter ses Sœurs, ses lèvres à leur parler, tant elle leur avait livré son cœur! Notre-Seigneur, qu'elle priait sans cesse d'achever par sa grâce ce qu'elle avait commencé par ses soins, et à la gloire duquel elle rapportait toujours des œuvres entreprises sous son inspiration, lui accordait des forces proportionnées à ses travaux. Aussi, dans l'impossibilité d'unir, en une égale mesure, la contemplation à l'action, elle sacrifiait de préférence la dernière, comptant plus sur le secours de Dieu, obtenu dans la prière, que sur les efforts de son activité[2].

Une vertu si haute et si diverse en ses effets n'avait pourtant dans l'âme de la Mère Madeleine qu'un seul et même principe. Fille de M. de Bérulle par l'esprit autant que par le cœur, elle en avait appris à fixer uniquement ses regards sur l'adorable personne du Verbe incarné, et à ne puiser qu'en lui toutes les vertus chrétiennes, comme en leur « exemplaire et en leur source ». Ne connaissant point « d'autre voye pour aller à Dieu que le Sauveur du

[1] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. II, ch. xxi, p. 626.
[2] *Id.*, liv. I, ch. xix, p. 106.

» monde, ne sachant pas de plus grand saint que celuy » qui est le plus uny à Jésus-Christ », elle étudiait sans cesse ses paroles, contemplait sans relâche ses actions, demandant aux plus humbles, comme aux plus sublimes, l'enseignement et la grâce qu'elle était certaine d'y trouver, adorant « jusqu'aux plus petites particularitez de sa » vie, s'il y a », disait-elle, « quelque chose de petit en » Celuy qui est la grandeur mesme [1]. » Elle n'ignorait point, en effet, que toutes les actions extérieures, toutes les dispositions intérieures du Dieu-Homme, tirent de la personne du Verbe leur grandeur et leur efficacité. Aussi, que d'un vol sublime elle s'élevât au sein du Père pour y adorer les splendeurs du Verbe en son éternelle génération, ou que, prosternée sur la terre, elle contemplât ses anéantissements dans les obscurités de sa seconde naissance, là où une piété superficielle n'aurait fait que passer, elle découvrait d'insondables profondeurs et s'y plongeait tout entière; car, remontant des effets au principe, c'était toujours à une personne divine qu'elle offrait ses adorations. Mais parce que son amour recevait un continuel accroissement de ses lumières, et, par un juste retour, ne cessait d'en augmenter la vivacité, elle ne pouvait rester sur la rive et regarder de loin son Dieu. Elle le conjurait de combler par sa grâce l'abîme creusé par la nature. Elle soupirait pour qu'Il se livrât à elle, pour qu'Il l'unît à lui. « Seigneur », s'écriait-elle souvent, « vous avez pris » ma nature, prenez encore ma personne [2]. » Ce que l'esprit de Dieu lui avait révélé, M. de Bérulle le lui avait

[1] *Vie de la Mère Marguerite-Joseph*, liv. II, ch. XI, p. 509-513.
[2] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I, ch. XXIX, p. 172.

confirmé par ses discours. « L'homme », aimait-il à lui répéter, « ne peut estre sanctifié que hors de luy-mesme, » en Jésus-Christ. » Ce n'est point assez qu'il se regarde comme subordonné à Jésus-Christ, « il doit estre désap- » proprié de luy-mesme et approprié à Jésus, subsistant » en Jésus, enté en Jésus, vivant en Jésus, opérant en » Jésus, fructifiant en Jésus [1]. » Certaine de ne point errer, elle pouvait donc s'abandonner aux mouvements de l'esprit qui la pressait, et redire à son Sauveur : « Ouy, » prenez ma personne, afin qu'estant consommée en vous, » il n'y ait rien en moy qui ne soit plus à vous qu'à moy- » mesme [2] ! »

Cri de l'amour, et en même temps protestation d'une volonté qui acceptait joyeusement l'état auquel elle se savait dévouée par Dieu même. Dans le silence et les clartés de l'oraison, il lui avait été en effet montré, qu'à cette heure solennelle où le Verbe, entrant dans le monde, faisait à son Père une si complète oblation de tout son être, Il l'avait comprise dans son sacrifice et associée à ses dispositions. « Notre-Seigneur m'a fait voir », écrivait-elle à M. de Bérulle, « qu'Il m'a mise en l'estat de son immo- » lation... Il me semble que mon âme est entrée en » participation au sacrifice que l'âme de Jésus a fait » d'elle-mesme à Dieu [3]. » Et, chez elle, c'était un état expérimenté et aimé. Aussi ne se considérait-elle plus que comme une même victime avec Jésus-Christ.

Union ineffable, mais achetée, elle l'avouait elle-même,

[1] M. de Bérulle, *OEuvres de piété*, V, éd. de 1657, p. 494.
[2] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I, ch. xxix, p. 173.
[3] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I, ch. xxix, p. 174.

par d'étranges douleurs. Désappropriation qui imitait et honorait celle de la sainte humanité du Sauveur, séparée de sa propre subsistance pour ne subsister plus qu'en la personne du Verbe [1]. Mort et anéantissement qui, pour être mystiques, n'en étaient que plus déchirants. État, enfin, dont M. de Bérulle admirait la sublimité, mais dont il savait, comme la Mère Madeleine, les rigoureuses et crucifiantes conditions. Car si la grandeur des opérations de l'esprit de Dieu en cette sainte prieure avait frappé M. de Bérulle dès le premier jour; si, depuis lors, son regard en avait suivi le développement, sa main préparé le triomphe, son âme avait trouvé auprès de la sienne la joie profonde et trop rare de ne plus marcher isolée dans la voie où Dieu l'appelait. Sollicités par les mêmes attraits, éclairés des mêmes lumières, leur union, sous le souffle du même esprit, se resserrait chaque jour. Plus ils se rapprochaient de Dieu pour s'y perdre, plus ils se retrouvaient en lui. Et tous deux en recueillaient un singulier avantage : la Mère Madeleine y rencontrait un appui intelligent et ferme avec un inaltérable dévouement : M. de Bérulle l'intime consolation de voir le principe auquel il avait voué toute sa vie, vivifier, dominer tous les actes de cette femme admirable, et l'élever enfin jusqu'à une héroïque sainteté. Quelle éclatante confirmation à ses doctrines ! Quelle assurance que, dans les chastes délices de son commerce avec le Verbe, il n'était point le jouet d'une illusion !

Et l'étonnante ferveur, et l'ardente charité qui ré-

[1] M. de Bérulle, *Œuvres de piété*, CXXIX, éd. de 1657, p. 653.

gnaient au monastère de Notre-Dame des Champs n'avaient point d'autre source que cette même dévotion au Verbe incarné. De l'intelligence et du cœur de M. de Bérulle et de la Mère Madeleine, elle jaillissait, pure et puissante, elle se répandait dans les âmes, pour les féconder, avec cette force irrésistible qu'une direction profondément une peut seule donner à ses enseignements; et jamais unité ne se trouva plus parfaite que dans le gouvernement sous lequel vivait alors le couvent de l'Incarnation. En quelque lieu, en effet, qu'elle parlât à ses filles, de quel sujet les pouvait entretenir la prieure, sinon de ce Jésus qui « devait », disait-elle, « être toute leur » plénitude[1] »? Soit que le dimanche les Sœurs s'assemblassent au chapitre, soit que, dans la semaine, chacune vînt à son tour, à l'heure marquée par la règle, frapper à la cellule de la Mère prieure et y chercher ses directions, c'était le Verbe incarné qu'elle leur présentait toujours comme modèle des vertus à pratiquer, comme principe de la vie à recevoir, comme vie personnelle et unique vie à adorer. La récréation même n'eût pas été un repos pour les Carmélites de l'Incarnation, si elles eussent été privées de s'entretenir alors de Celui qui était toute leur joie. Groupées autour de la Mère Madeleine ou de la Mère sous-prieure, elles les poussaient avec une pieuse liberté à dévoiler les secrets de leurs âmes; et comme la Pensée substantielle du Père était leur seule pensée, sa Parole éternelle était leur unique discours.

Puis, la science et l'autorité de M. de Bérulle venaient

[1] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I, ch. XVI, p. 84.



confirmer la doctrine spirituelle de la Mère Madeleine. Qu'il s'adressât de la grille à toute la communauté rassemblée, ou qu'il lui écrivît afin d'éclaircir quelque point particulier des constitutions, d'exposer l'esprit général de l'Ordre, de dévoiler les mystères cachés sous les augustes cérémonies et la sainte succession des fêtes de l'Église; qu'il s'entretint au parloir avec la Mère Madeleine des intérêts du Carmel, des fondations nouvelles à accepter, des postulantes à recevoir, des traditions à conserver; ou que, dans la solitude du confessionnal, il s'appliquât uniquement à l'âme qui s'ouvrait sous son regard, afin d'y chercher les germes de la vie divine et de travailler à leur développement; sur ses lèvres, comme sur celles de la Mère Madeleine, on ne trouvait qu'un même nom : Jésus-Christ.

Non pas que l'un ou l'autre, assurément, osât prescrire des règles à l'action de Dieu et attenter à la liberté de ses opérations. La grandeur d'esprit de la Mère Madeleine la faisait ployer joyeusement « sous l'immensité du gouver- » nement divin[1] »; et M. de Bérulle aimait à répéter que « régir une âme, c'est régir un monde, et un monde qui » a plus de secrets et de diversitez..... que le monde que » nous voions[2] ». Mais ils savaient que tout ce que Dieu opère et accomplit dans les âmes se trouve ramassé et éminemment contenu en cette unité adorable qui est Jésus-Christ; que les voies, quelque diverses qu'elles semblent être, viennent de lui comme principe et retournent à lui comme fin, après avoir trouvé en lui seul leur moyen;

[1] *Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, liv. I, ch. XVI, p. 82.

[2] Le P. DE BÉRULLE, *Mémorial de quelques points servans à la direction des supérieurs*. Paris, chez Fiacre Dehors, 1632, in-32, p. 5.

que les âmes, en un mot, sont une « partie dont Jésus-» Christ est le tout [1] ». De là, la variété de leurs conseils et l'unité de leur doctrine; de là la simplicité de leur regard et la largeur de leur horizon.

Aussi bien suffisait-il de voir ces admirables femmes pour être convaincu de leur liberté. Elles couraient à Jésus-Christ sans entraves, le contemplant parfois avec l'amour savant des docteurs, l'embrassant toujours avec la tendresse confiante des épouses.

Et comme le cœur trouve dans le témoignage public de son amour, en même temps qu'un devoir accompli, un épanchement nécessaire des sentiments qui le tourmentent ou le ravissent tour à tour, elles aimaient le culte extérieur et s'y livraient avec une simplicité ordonnée et prudente. Tantôt prosternées dans quelque ermitage solitaire, aux pieds d'une image de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph ou de la Madeleine [2], elles sollicitaient une participation à l'amour pénitent, virginal et plus qu'angélique dont le cœur de ces grands saints a brûlé pour le Verbe incarné. Tantôt s'avançant deux à deux, précédées de la croix [3], elles faisaient retentir les cloîtres et le jardin du chant des litanies de la Vierge, et allaient à un oratoire honorer Jésus par leurs hommages à sa très-sainte Mère [4]. Celle-ci dédiait chaque jour de la semaine à un mystère de la vie du Sauveur [5] : celle-là, comme Sœur Marie de Saint-Jérôme, ne pouvait se lasser

[1] M. DE BÉRULLE, *OEuvres de piété*, V. édit. de 1657, p. 494.
[2] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. II, ch. XIV.
[3] *Id.*, liv. II, ch. XII.
[4] *Id.*, liv. II, ch. XIII.
[5] *Id.*, liv. I, ch. XL.

de répéter : « Et le Verbe s'est fait chair, et Il a habité » parmi nous [1]. » Les unes, à peine sorties du sommeil, demandaient à Jésus-Christ d'avoir en lui, pendant tout le jour, « la part que le Père Éternel avait voulu leur donner » et que le Fils même leur avait méritée ». Les autres, en se signant avec de l'eau bénite, adoraient les premières gouttes du sang répandu pour leur salut par le Verbe incarné [2]. Il en était que rien ne pouvait distraire de leur application à la personne du Sauveur. On eût dit qu'elles « partici- » paient déjà à la vigueur et à la stabilité avec lesquelles » le contemplent les bienheureux [3] ». Toutes, on peut le dire, fidèles à l'esprit de sainte Thérèse, et au nom du monastère qui les abritait, ne respiraient que Jésus-Christ.

Et tandis que la Mère Madeleine priait, gémissait, souffrait, pour obtenir à ses filles une dévotion profonde, une irrévocable et complète donation à leur Sauveur, M. de Bérulle, comprenant toutes les délicatesses de leur amour, encourageait leurs exercices, approuvait leurs heures de solitude, leurs processions en commun ; leur faisait part de ses lumières, et, pour diriger et soulager leur piété, cherchait dans les mystères de Jésus-Christ celui qui convenait aux attraits de chacune, afin qu'elle s'y appliquât et s'y mît d'esprit, de cœur, de vie. Mais, le plus souvent, ami de l'Époux, il attendait et se taisait ; il observait le travail de la grâce sans y rien mêler du sien ; et, regardant d'un œil ému les envahissements de la vie divine dans ces âmes confiées à ses soins, il en admirait la gran-

[1] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I, ch. XL, p. 262.
[2] *Id.*, liv. II, ch. XII, p. 522.
[3] *Id.*, liv. I, ch. LX, p. 262.

deur [1], mais en silence, et dérobait à leurs propres regards « les biens et les fruits cachés sous l'ombre des misères » qu'elles expérimentoient [2]. »

C'est ainsi qu'il défiait pour elles l'illusion qui ne fraye pas avec l'humilité. La plupart de ces grandes âmes passaient d'ailleurs par le creuset que la très-sainte âme du Sauveur a sanctifié en s'y soumettant la première. Elles étaient visitées par de fréquentes et cruelles épreuves. Et si parfois, dès cette terre, le nuage, se déchirant, laissait luire à leurs yeux ravis le soleil joyeux de la résurrection, c'est que, avec Jésus, elles avaient passé par la nuit de l'agonie, par les ténèbres du Calvaire et du tombeau [3]. Comme ses Sœurs, mais la première de toutes par sa générosité sans égale, la Mère Madeleine avait lutté dans le froid, l'obscurité, l'abandon. L'heure était venue où elle allait jouir, plus que toutes ses filles, des plus rares faveurs du ciel. Dès cette époque, en effet, elle fut élevée à un état très-saint et très-sublime où « elle n'étoit pas tant agissante que patissante les choses divines », comme parle saint Denys, et la main du Très-Haut opéra en elle des effets si admirables, qu'ils semblaient convenir plutôt à sa manière d'agir avec les purs esprits qu'avec une âme encore engagée dans la chair. « Il semble », disait-elle elle-même, « que mon âme ne soit presque plus en cette » vie, pour la grande séparation qu'elle a de tout ce qui » est créé et la familiarité et la présence continuelle de ce

[1] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I, ch. XVIII.

[2] M. DE BÉRULLE, *Brief discours de l'abnégation intérieure*, XI, p. 441, éd. de 1657.

[3] *Vie de la V. Mère Marguerite du Saint-Sacrement*, déjà citée, ch. XXIII, p. 328.

» qui est increé. » Et comme la Sœur Marie de Jésus, instruite de cet état, avait voulu apprendre de sa sainte amie ce qu'il fallait demander pour elle, « c'est qu'il me » rende à mes yeux et à ceux des autres la plus vile de ses » créatures, comme, en effet, je la suis », répondit-elle; puis elle ajouta ces paroles, qui confondaient dans une même charité ses frères et son Dieu : « Que l'on m'offre à » l'amour pur que Jésus-Christ porte aux âmes,.... à la » Sainte Vierge, à saint Joseph, à cause de son étroite » union avec elle et par elle avec le Fils de Dieu et le sien, » et de la conformité qu'il a eue aux pensées de Jésus-» Christ lorsqu'il estoit en la terre, sur le salut des » hommes [1]. »

Témoin de ces rares et adorables opérations de l'Esprit de Dieu, M. de Bérulle se demanda s'il ne devait point procurer à la Mère Madeleine une complète retraite, afin qu'elle pût, dans le silence et la fuite de toute créature, s'abandonner plus librement à toutes les volontés de son créateur. Dieu lui fit connaître que la place de la Mère Madeleine était au milieu de ses Sœurs, et M. de Bérulle eut la joie de laisser à la tête du premier monastère celle que Jésus-Christ lui-même rendait si digne d'y commander [2].

Tel était, en l'année 1608, le couvent de l'Incarnation. M. de Bérulle, pour y remplir plus facilement ses fonctions de supérieur, avait, depuis peu, fixé sa demeure non loin de Notre-Dame des Champs. C'était là qu'il venait chercher le calme et la solitude chère aux âmes intérieures, et dont sa retraite avait depuis longtemps perdu

[1] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. II, p. 696, 698.
[2] *Id.*, liv. II, ch. XXVII, p. 698.



le souvenir. De longues heures s'écoulaient alors, pour lui pleines de repos et de consolation, soit qu'il les passât avec la communauté, soit que, seul au parloir, il s'entretînt avec la prieure de ces grâces éminentes dont elle était comblée, et où elle ne trouvait jamais qu'un sujet de plus grand abaissement et de plus ardente ferveur. Et lorsque le soir, regagnant sa demeure, il emportait avec lui quelqu'un de ces ineffables secrets dont « la terre n'était » point digne », disait-il, le cœur ravi de joie des merveilles qu'il venait de voir et d'entendre, il pouvait répéter ces paroles que l'admiration avait un jour inspirées à madame Acarie : « Vrayment, je sors d'avec les anges, et » cette maison est un paradis en la terre [1]. »

[1] *Vie de la Mère Magdeleine*, liv. I, ch. XVIII, p. 105.

CHAPITRE XVI.

CONVERSIONS ET CONTROVERSES.

1608-1611.

Conversion de M. de Lésigny. — Apostasie de Claude Boucard. — Douleur de M. de Bérulle. — Lettre de saint François de Sales. — Conférence de Sézanne, en Brie. — Conversion de madame de Mazancourt. — Récit du P. Gontier et du ministre du Moulin. — M. de Bérulle publie son *Discours sur le sujet proposé en la rencontre du P. Gontier et du sieur du Moulin.* — Analyse de cet écrit. — Méthode de l'auteur et caractère de sa polémique. — Succès de ce livre. — Lettre du P. Coton. — Sentiment du cardinal du Perron. — Conférence à Troyes. — Visite de M. de Bérulle au sieur de l'Estoile. — Leur conversation. — Établissement des Ursulines. — L'Oratoire.

Par ses rares talents pour la controverse, M. de Bérulle s'était fait depuis longtemps déjà une place à part entre les plus habiles défenseurs de l'Église [1]. Mais à l'époque qui nous occupe, des conversions célèbres, des colloques victorieux avec les ministres en renom, des ouvrages d'une érudition solide, d'une dialectique pressante, d'une singulière élévation sur les matières qui divisaient les catholiques et les protestants, environnèrent d'un nouvel éclat le nom du jeune aumônier du Roi.

[1] Les historiens de M. de Bérulle rapportent plusieurs conversions opérées par ses soins, entre autres celles de M. de Bélins, gentilhomme de Saintonge; de M. de Vignoles, et de M. Berger, conseiller au Parlement. Ils ne donnent quelques détails que sur la première. L'impossibilité de leur assigner une date m'a empêché d'y faire allusion dans mon récit. (Voyez HABERT, liv. I, ch. IX, p. 151 et suiv.)



Une des conversions qui firent le plus de bruit alors fut celle de M. de Lésigny.

M. de Lésigny était un gentilhomme que M. de Longueville ne désavouait pas pour parent. Il avait plus de quatre-vingts ans, et comme « il n'ignoroit pas que la religion » où il vivoit n'estoit guères plus vieille que luy, il eut scru- » pule d'y mourir [1]. » M. Séguier, marquis d'O, dont il était aussi parent, et auquel il s'ouvrit de ses inquiétudes, l'engagea à s'éclairer, et lui proposa de ménager une conférence devant lui entre M. de Bérulle, son cousin germain, et un ministre calviniste dans lequel M. de Lésigny avait confiance. La conférence se tint chez le marquis ; on y annonça M. de Bérulle sous le nom de Vieil-Verger, qui était celui d'une terre de sa famille, de peur d'effaroucher le ministre par le nom d'un antagoniste que redoutaient grandement les protestants. Cet artifice ne réussit qu'à demi. Le ministre reconnut dans M. de Vieil-Verger M. de Bérulle. Déconcerté d'abord, il ne se remit un peu que pour se jeter dans des digressions aussi violentes qu'inutiles. Puis s'apercevant que M. de Bérulle qui avait naturellement la voix faible parlait assez bas, il cria le plus haut qu'il put, pour empêcher M. de Lésigny de l'entendre ; mais ce n'était pas répondre, et le bon vieillard ne s'y trompa pas. Le ministre dut se retirer confus. M. de Bérulle, faisant les honneurs d'un lieu et d'un champ dont il était demeuré le maitre, le reconduisit fort civilement jusqu'au bas du degré, l'embrassa, et lui dit en souriant : « Si i'avois vne épée au costé comme vous, peut estre

[1] HABERT, liv. I, ch. IX, p. 146 et suiv.

» voudriez-vous que nous allassions sur le pré, mais nous » n'en viendrons pas là. » Puis il revint trouver M. de Lésigny, qu'il acheva d'instruire, et qui, grâce à lui, termina sa longue carrière dans le sein de la véritable Église [1].

Ce n'était pas seulement de vive voix, c'était aussi par ses lettres que M. de Bérulle s'efforçait de ramener à la vérité ceux qui avaient eu le malheur de s'en éloigner, et il eut ainsi la joie de coopérer à la conversion d'un homme qui lui était cher à bien des titres. Il se nommait Claude Boucard, et était originaire de Verdun. Prêtre, docteur en théologie, attaché pendant quelques années à la Compagnie de Jésus, il avait enseigné la philosophie à M. de Bérulle au collége de Clermont. Sa jeunesse, son inexpérience, sa vanité, et des penchants plus bas encore, ne le rendaient que trop vulnérable. Passant à Bâle, il y trouva de nombreux partisans des nouvelles erreurs et se laissa séduire.

On ne peut exprimer la peine qu'en ressentit M. de Bérulle. Il ne se contenta pas de gémir devant Dieu, il fit tout ce qu'il put pour ouvrir les yeux à cet infortuné. Il lui écrivit les lettres les plus pressantes, et l'engagea, car il était en Suisse, à aller trouver saint François de Sales. En même temps il suppliait son illustre ami de s'employer à une œuvre si digne de son cœur et de son zèle. Sa prière fut entendue de l'apostat et du saint. Le 12 juin 1608, l'évêque de Genève s'étant rendu à Thonon, y trouva Claude Boucard et un autre ecclésiastique nommé Pierre Gilette, du diocèse de Nice, jeune comme lui, et comme

[1] Batterel, *Mémoires manuscrits*, liv. I, nº 48.



lui déserteur de la vraie foi. « Il les accosta si aimable-» ment, que ces deux pauvres brebis se jetèrent inconti-» nent dans les bras du bon pasteur [1]. » Il reçut leur abjuration trois jours après leur première entrevue, dans l'église de Notre-Dame de Thonon. La joie du saint évêque fut si grande, qu'écrivant sur ces entrefaites à la baronne de Chantal, il ne put lui céler cette heureuse nouvelle. « J'ay fait ces jours passés, lui mandait-il le 25 juin, » une course à Thonon pour recevoir des habiles hommes » ecclésiastiques qui s'estoyent mis entre les huguenots par » desbauche. Hélas! quelle cheute auoyent-ils faite! Ce m'a » esté une grande consolation de les voir revenir entre les » bras de l'Église avec la grande violence qu'ils se sont faite » pour cela. Hélas! ils estoyent religieux et l'un estoit » Jésuite [2]. La jeunesse et vaine gloire et la chair les » avoient emportés en cet abisme, contre leur propre con-» science. Le Jésuite surtout me racontant sa cheute me » faysoit grand pitié et d'autant plus de joye de sa con-» stance à revenir. O Dieu, quelle grâce ay-je reçue » d'auoir esté tant de temps, et si jeune et si chétif parmi » les hérétiques et si souuent inuité par les mesmes amor-» ces sans que jamais mon cœur ayt seulement voulu re-» garder ces infortunés et malheureux objets. Bénite soit

[1] Année sainte de la Visitation, au 12 juin, citée par le P. Sommervogel, *Études religieuses, historiques et littéraires,* par des Pères de la Compagnie de Jésus, XIIIe année, 4e série, t. I, p. 364. — *Vie de saint François de Sales,* par M. Hamon, 1854, t. I, liv. IV, p. 581.

[2] *Œuvres complètes de saint François de Sales,* éd. Vivès. Paris, 1859, t. XI, p. 374. L'original de cette lettre est conservé à la Bibliothèque d'Amiens. Dans les éditions antérieures on avait supprimé les mots : « *Il* » *estoient religieux et l'un estoit Jésuite...* » et plus loin : « *le Jésuite.* »

» la main débonnaire de mon Dieu, qu'il m'a tenu ferme » dans cet enclos. »

Mais François de Sales n'oubliait pas la part que M. de Bérulle, par ses prières et par ses lettres, avait eue à la conversion de Claude Boucard ; aussi, certain de lui causer une vive joie, s'empressa-t-il de lui annoncer son abjuration [1].

« Monsieur, je me retiens de vous escrire souvent par » le respect que ie doy à vos dignes et religieuses occupa- » tions, quoique ie désire tous-iours bien fort d'avoir » quelque place en vostre mémoire et dilection, particu- » lièrement pour le tems de vos oraysons et sacrifices. Mais » maintenant, vous aurez aggréable, je m'assure, que ie » vous divertisse un peu pour vous dire que le 15 du moys » passé, je receus l'abjuration de M. Claude Boucart de » Verdun et le remis dans le sein de la sainte Église pu- » bliquement en l'église de Notre-Dame de Thonon. Vous » devez vous en resiouir, parce que la pièce que nous avons » gaignée est importante ; mais spécialement parce que » vous aviez receu de luy l'instruction de la philosophie, » ainsy qu'il m'a dit, aussi vous avez beaucoup coopéré » par vos lettres à sa réduction à l'Église, et si vous m'avez

[1] Cette lettre est datée du 6 juillet 1606. Il peut paraître étonnant que saint François de Sales, qui annonça, dès le 25 juin, à sainte Chantal, la conversion de Claude Boucard, attende jusqu'au 6 juillet pour prévenir M. de Bérulle d'un fait qui l'intéressait si vivement. Mais il est à remarquer que dans l'original de cette lettre, après le mot « *Monsieur* », se trouve aussitôt n° 2, chiffre expliqué par cette phrase d'une autre lettre également inédite adressée aussi par saint François de Sales à M. de Bérulle : « J'ay » quelquefois dupliqué mes responses, de peur de manquer au devoir que » ie vous ay. » (*Études religieuses, etc.*, par des Pères de la Compagnie de Jésus, IV[e] série, t. I, p. 366.) On peut donc supposer qu'une première lettre avait précédé celle-ci.

» beaucoup obligé; l'asseurant que je le servirois en ce » dessein là. Dieu soit à jamais béni de la chaleur amou- » reuse duquel nul n'est esconduit ni caché. Le discours » que ce personnage m'a fait de sa cheute, et de la peyne » qu'il a eu à prendre les résolutions convenables pour son » redressement, me font dire du fond de mon âme : *Nisi* » *quia Dominus erat in nobis, nisi quia Dominus erat in* » *nobis*. J'ay de la consolation d'ouïr le résonnement » quoyque confus des biens qui se font à Paris par vostre » entremise et de ces autres serviteurs de Dieu que j'ho- » nore de tout mon cœur. S. D. N. soit touiours à Vostre » dextre, pour establir de plus en plus Vostre vie en son » saint amour, et je suis inviolablement,

» Monsieur,

» Votre serviteur bien humble. »

» Anneci le VI juillet 1608.

» Monsieur, je salue bien humblement mesdames vos » mère et tante et mademoiselle de Montberaut[1]. S'il vous » plaît de leur faire sçavoir je vous en aurai de l'obligation[2]. »

En cette circonstance, c'était surtout par ses prières que M. de Bérulle avait triomphé de l'hérésie; l'occasion se présenta bientôt de la confondre par sa parole

[1] Madame Acarie.

[2] Cette lettre, dont l'original appartient aux Religieuses de l'Enfant-Jésus, à Saint-Maur, a été publiée par le P. C. Sommervogel dans les *Études religieuses des Pères de la Compagnie de Jésus*, XIII[e] année, 4[e] série, t. I, p. 363. Le P. Batterel en a eu connaissance et l'a citée en partie, et avec des fautes de copie, liv. I, n° 51. Goujet la reproduit, d'après Batterel, liv. I, p. 39. La lettre porte pour suscription : « *A Monsieur de Bérulle, aumosnier de Sa Majesté.* »

dans une lutte publique contre un adversaire redoutable, Pierre du Moulin. Des études sérieuses en France et en Angleterre, le brillant de son esprit, les traits satiriques dont il accablait ses adversaires, son habileté à cacher ses défaites, l'audace avec laquelle, quoique souvent vaincu, il célébrait sans cesse ses victoires, l'avaient rendu « le » plus autorisé de son parti[1] ». Comme il ne cessait d'offrir le combat à tous les catholiques qui se voudraient mesurer avec lui, Henri IV, fatigué de ses déclamations, avait consenti à une conférence publique, et indiqué pour lieu de réunion Sézanne en Brie. Cette petite ville à l'aspect calme et heureux, avec les montagnes couvertes de vignes auxquelles elle s'appuie, et la petite rivière dans laquelle elle se mire, avait, depuis la réforme, perdu tout son repos. Ses épreuves n'avaient pu cependant la détacher du calvinisme ; un consistoire avait été établi dans ses murs, et du Moulin y était écouté comme un oracle[2]. M. de Bérulle s'y rendit donc avec le P. Gaspard de Séguiran, son ancien maître et son ami, religieux distingué par ses talents, sa piété, ses vertus[3] ; et M. de Marnay, vicaire général

[1] BOSSUET, *Avis aux Protestants sur l'Apocalypse*, LVIII, éd. Vivès, t. III, p. 107.

[2] *Notice historique et topographique sur la ville de Sézanne*, citée par Lascases : *Le Cardinal de Bérulle devant la Champagne, son pays*, ch. IV, p. 98.

[3] Le P. Batterel, confondant la conférence de Sézanne avec une autre qui eut lieu à Troyes l'année suivante, fait assister à la première le P. Jacquinot. Mais les actes de la conférence de Sézanne, conservés en partie aux Archives (M. 234), ne font mention que du P. Gaspard de Séguiran. Dans la partie du procès-verbal qui s'y trouve, M. de Bérulle n'est pas nommé ; mais le programme des questions qui durent être traitées dans une des séances s'y trouve écrit de sa main, et d'ailleurs tous ses historiens les Mémoires d'E. de Messa donnent sur la conduite qu'il y tint des détails précis qui ne permettent aucun doute.

du cardinal du Perron, qui n'était chargé que de faire observer le bon ordre dans la conférence. Du Moulin, soit qu'il se fût défié pour la première fois de ses propres forces, soit qu'il voulût rendre son triomphe plus assuré et plus célèbre, se présenta escorté de six ministres. Le sujet de la discussion fut proposé. Du Moulin parla le premier, et d'un ton plus propre à étourdir qu'à instruire les auditeurs. Ses tenants lui succédèrent, modelant leur argumentation et leur parole sur celle de leur chef. M. de Bérulle les laissa déclamer tant qu'ils voulurent, puis enfin, se levant à son tour, n'opposa que des raisons à leurs invectives. Du Moulin, irrité et inquiet, selon l'usage de ceux qui n'ont rien à répondre, se jeta alors dans les plus violentes personnalités. Si M. de Bérulle avait entrepris le voyage de Sézanne, s'il essayait de se mesurer contre lui, ce n'était pas pour avancer le règne de Dieu, mais bien pour pousser sa fortune. M. de Bérulle, à qui sa conscience ne reprochait rien de pareil, se mettait peu en peine de se justifier, et continuait son argumentation [1]. Mais M. de Marnay, outré de la persistance avec laquelle du Moulin répétait ses calomnies, se plaignit hautement devant l'assemblée que le ministre osât prêter des vues si basses à un saint prêtre, qui, tout récemment encore, le fait était notoire, venait de refuser un évêché, malgré toutes les instances du Roi. La modestie de M. de Bérulle souffrit de cette déclaration, mais elle ajouta encore à l'autorité de sa parole ; et du Moulin fut doublement confondu [2]. La lutte s'engagea de nouveau, et cette fois avec

[1] *Mémoires manuscrits* de F. Émond. (Arch. nat., M. 233.)
[2] Batterel, *Mémoires manuscrits*, liv. I, n° 52.

la plume, dès l'année suivante. La conversion de madame de Mazancourt en fut l'occasion.

Elle appartenait à une ancienne famille de Picardie et était fort attachée au calvinisme. Toutefois, ayant assisté aux entretiens de M. de Bérulle avec son frère M. de Séchelles et une dame de ses amies, elle fut frappée des arguments du jeune controversiste. L'exemple de son frère et de son amie, qui abjurèrent l'hérésie, acheva de l'ébranler ; elle désira conférer avec M. de Bérulle. Il s'y prêta avec joie. Les entretiens durèrent quelques jours ; l'article 31 de la confession de foi de Genève y fut examiné, discuté, convaincu de fausseté. Madame de Mazancourt semblait résolue à revenir à l'Église, lorsque ses sœurs, zélées calvinistes, et qui tremblaient qu'elle n'abjurât, la firent consentir à se rencontrer chez elles avec du Moulin. On prit jour pour le samedi 11 avril, « veille de Pâques fleuries ». Le Père Gontier, jésuite, fort aimé de Henri IV, quoiqu'il l'eût combattu lorsqu'il était calviniste, et qu'actuellement encore il condamnât avec une étonnante liberté le scandale de ses mœurs [1], s'y rendit « au refus de quelque » autre », dit-il; probablement de M. de Bérulle. Il y était accompagné par la baronne de Salignac. Le Père Gontier ayant prouvé, par la version même de Calvin, que dans la sainte Eucharistie il se fait une véritable oblation du sang que Jésus-Christ a répandu pour la rémission des péchés, et du Moulin n'ayant pu y répondre qu'en pré-

[1] Gontier ou Gontéry. Au sortir d'un sermon de ce Père, Henri IV disait à madame de Sainte-Beuve : « Sainte-Beuve, dites à votre confes- » seur qu'il m'épargne un peu, et que lorsqu'il aura quelques réprimandes » à me faire, il me les fasse à l'oreille. » BOUCHER, liv. III, p. 360, en note.

tendant que ces mots « qui est répandu » ne devaient pas s'entendre du présent, mais du futur, madame de Mazancourt n'en demanda pas davantage. Le samedi suivant, 18 avril, accompagnée de la baronne de Salignac et de plusieurs dames de sa connaissance, elle se rendit à Saint-Germain l'Auxerrois, et y fit publiquement son abjuration.

Du Moulin, hors de lui, fit imprimer aussitôt un manifeste intitulé : « Véritable narré de la conférence entre les » Seigneurs du Moulin et Gontier, secondé par madame » la baronne de Salignac, le samedi 11 avril 1609 », et le répandit à foison à la Cour et à la ville. Le Père Gontier y répondit dès le 22, par une lettre au Roi, où les faits étaient racontés avec clarté et précision, mais dont le début, assez étranger au sujet, dut faire sourire Henri IV. « Sire, lui disait l'excellent jésuite, les valets de cham- » bre du Roy Darius disputant en sa présence des quatre » choses du monde les plus fortes : des femmes, du vin, » des rois et de la vérité, ce prince iugea que l'aduis con- » cluant pour celle-cy estoit le meilleur. Le prix néan- » moins deuoit estre réservé à qui diroit que le Roy et la » vérité joints ensemble sont encore plus inexpugnables [1]. »

Cette heureuse alliance du Roi et de la vérité n'empêcha pas du Moulin de prendre de nouveau la plume. Et quelques jours seulement après la publication de la lettre du Père Gontier, il faisait imprimer une réplique que l'Estoile trouvait « fort piquante et bouffonne [2] ».

Du Moulin ne se bornait pas cependant à des bouffonneries ; il calomniait sans pudeur. A l'en croire, madame

[1] *Le Mercure françois*, année 1609, f° 335 v°.
[2] L'Estoile, t. II, p. 509, au jeudi 7 mai.



de Mazancourt était catholique depuis dix ans, et sa conversion, arrivée à l'issue de la conférence, « estoit une » feinte et supposition de l'Église Romaine. » C'était dépasser toute mesure : son libelle fut aussitôt supprimé par l'autorité publique[1]. Mais ce n'était pas assez : à ses arguments il fallait une réponse. M. de Bérulle se chargea de la donner. La Cour, où l'on savait son dessein, en attendait l'exécution avec une vive impatience. « Le petit ou» vrage que vous appelez sera grand comme i'espère », lui écrivait à la date du 23 mai son fidèle ami le Père Coton », et l'on l'attend icy avec curiosité. Je le présen» teroy à M. le chancelier et aux quatre secrétaires d'Es» tat : voire au Roy mesme et à la Reyne, comme de moy » et M. de Sully aussi[2]. » Huit jours après il revenait encore à la charge. « Nous attendons tous-iours vostre » traicté », lui mandait-il[3]. M. de Bérulle travaillait cependant sans relâche, et son livre vit bientôt le jour. Deux mois lui avaient suffi pour composer, écrire et publier son « discours sur le sujet proposé en la rencontre du Père » Gontier et du sieur du Moulin où il est traitté de la mis» sion des Pasteurs, du sacrifice de la Messe et de la pré» sence réelle du corps de Jésus-Christ en l'Eucharistie[4]. »

Cet ouvrage était de nature à satisfaire les esprits les plus difficiles, pour peu qu'ils eussent d'attention, de logique, d'impartialité. La triple thèse que M. de Bérulle s'était engagé à soutenir contre du Moulin était établie

[1] M. DE BÉRULLE, *OEuvres complètes*, in-fol., p. 79.
[2] Arch. nat., M. 234-588, D. I.
[3] *Ibid.*
[4] Paris, chez Rollin-Thierry, in-8°.

par lui avec une précision dans les termes, une suite dans le raisonnement, une force dans les preuves, qui devaient frapper et qui frappèrent le lecteur. La nécessité de « la Mission des pasteurs », reconnue par l'article 31 de la confession de Genève, est démontrée avec une abondance et une clarté qui ne laissent aucune issue à l'adversaire, contraint ou de produire des miracles qui témoignent de sa mission extraordinaire, ce qu'il ne peut, ou de mendier les titres d'une mission ordinaire à l'Église, qui les lui refuse. Le second discours, exposé aussi lumineux que profond de la doctrine catholique sur « le Sacrifice de la messe », montre ce sacrifice adorable rattaché à toute l'économie de la Religion par des liens si étroits, que contester sa vérité, c'est ébranler tout le christianisme. En son troisième traité, celui de « la Présence réelle », M. de Bérulle dénonce avec une juste indignation les insupportables licences des ministres dans l'interprétation des paroles du Seigneur, « Ceci est mon corps », et il leur oppose avec tant de force, de précision, les témoignages des Pères et l'autorité du simple bon sens, qu'ils ne peuvent rien répliquer. Dans tout cet ouvrage on sent l'homme maître de sa matière et de sa parole, sûr du terrain où il combat, capable de suivre ses adversaires dans les multiples et obscurs défilés de leur argumentation, ou de les attirer tout à coup en pleine lumière pour les acculer à un principe qu'ils ne sauraient éviter et contre lequel ils viennent se briser.

Mais ces trois discours ne révèlent pas seulement chez M. de Bérulle un esprit rompu à toutes les subtilités de la scholastique, et devant lequel aucun des sophismes de

l'hérésie ne saurait trouver grâce, ils témoignent surtout du long et intime commerce de leur auteur avec l'antiquité. Si M. de Bérulle s'était contenté de citer des extraits des saints docteurs à l'appui de ses thèses, il n'y aurait pas eu grand mérite, car il aurait pu recevoir ces citations de seconde main. Où il se montre vraiment le disciple des Pères et leur légitime héritier, c'est lorsqu'il les cite le moins. Alors, en effet, nourri de leur substance qui a passé jusqu'à la moelle de son esprit, il expose leurs plus belles conceptions, en semblant ne livrer que ses propres pensées. Sans nul goût, comme il l'écrivait à madame de Mazancourt, « pour ces combats de plume et de langue [1] », il étouffe dans le cercle étroit où la nécessité même de son argumentation le condamnait à lutter. Aussi, dès qu'il a conquis ce terrain, se hâte-t-il d'en sortir, et de chercher, comme il dit, « les raisons du conseil de Dieu [2] ». Il lui tarde d'élever ses adversaires à une vue plus complète et plus pacifique des vérités qui ravissent son cœur autant que sa raison. Plus il monte, plus son accent devient ému, son langage précis, sa parole pénétrante. On voit que sa pensée se meut à l'aise dans une atmosphère où elle a coutume de planer ; que là seulement elle se repose dans la contemplation de l'éternelle vérité. La mission des pasteurs ? il en cherchera la raison première jusque dans les adorables profondeurs de la génération du Verbe et des processions divines. Le sacrifice de la messe ? Il en montrera la place marquée de toute éternité dans l'ensemble du plan divin. La présence réelle de Notre-Sei-

[1] M. DE BÉRULLE, éd. de 1657, in-f°, lettre CXCI, p. 868.
[2] M. DE BÉRULLE, *Mission des pasteurs*, n. VII, p. 27.

gneur en la sainte Eucharistie? elle lui apparaîtra comme l'extension et le couronnement du mystère de l'Incarnation : le Fils de Dieu renouvelant avec nos personnes, au sacrement de l'autel, le mariage mystique qu'il a contracté avec notre nature au mystère de l'Incarnation.

Tout cela est dit avec une simplicité digne, dans une langue sobre et ferme, sans aucune de ces allusions à l'antiquité profane dont l'on chargeait encore l'attention du lecteur. M. de Bérulle prévient, du reste, qu'il n'emploiera pas de belles paroles, parce qu'il n'en a pas, et qu'il n'a point trouvé à propos d'en chercher, « iugeant, » selon le dire d'un ancien, qu'il n'y auoit rien si élo- » quent que la vérité ». Aussi y a-t-il dans tout ce petit ouvrage je ne sais quoi de grand qui saisit et donne à penser; mais surtout on sent courir à travers ces pages un souffle, une onction qui tempère, au moment où on s'y attend le moins, l'âpreté de la discussion, qui pénètre les plus belles pensées et leur donne cette force de persuasion dont la bonté seule peut enrichir la vérité. Ce n'est pas le travail d'un théologien qui, dans le triomphe de l'Église, n'oublie pas sa propre gloire, c'est le cri d'un apôtre qui, tout en vengeant son Dieu, veut sauver ses frères. De là ce mélange d'indignation contre l'hérésie et de tendresse compatissante pour l'hérétique, ce soin rare d'éviter tout ce qui pourrait froisser des âmes souvent plus malheureuses encore que coupables. « Comme aux sacrifices an- » ciens qui s'offroient pour la paix et concorde conjugale », dit-il, « on ostoit le fiel des hosties, ainsi aux labeurs qui » sont vouëz et consacrez à la paix et concorde de l'Es- » pouse de Dieu, c'est-à-dire de l'Église, on doit oster le

» fiel et l'amertume des contentions qui tendent non à » réunir les âmes, mais à partir les courages [1]. » Et il pratique ce touchant et évangélique conseil. Les rares jeux d'esprit que se permet M. de Bérulle, et qui sont du reste peu heureux, ne nuisent en rien à l'ensemble modéré et charitable de son livre, et l'ironie, qu'il manie fort habilement contre du Moulin dans le court et substantiel traité de « la Salutation angélique », publié dans ce même volume, ne franchit jamais les limites de la courtoisie, si souvent dépassées par son adversaire.

Tant de qualités diverses, appuyées par la réputation de l'auteur, assuraient à l'avance le succès du livre : il fut grand. Le 1er juillet 1609, le P. Coton lui écrivit de Fontainebleau : « J'ay présenté hier au soir votre véritable, » pieux, judicieux, docte, très-digne et consécutivement » utile labeur au Roy, qui l'agrea grandement, et soudain » le préta à M. le maréchal duc de Bouillon avec louange » à Dieu et à l'autheur, et à condition de le luy rendre : » Sa Maiesté luy promettant aussy que vous luy en enver- » riez un. M. le cardinal du Perron eut le second, afin » qu'il en pût rendre témoignage promptement. La Reyne » aura le sien tantôt. Tout le monde le dévore d'affection » et en recherche la lecture à veue derobée; d'où et d'ail- » leurs, je vois que le doigt de Dieu y est comme sa main » accompagne vos autres entreprises pour sa gloire [2]. » Le cardinal du Perron n'en jugea pas moins avantageusement que le P. Coton; il déclara que « c'étoit ainsi qu'il falloit » écrire contre les ennemis de la religion, joignant la dé-

[1] M. de Bérulle, *Mission des pasteurs*, n. VII, p. 27.
[2] Ap. Batterel, *Mémoires man.*, t. I, liv. I. n. 54.



» votion avec la doctrine, et élevant à Dieu les cœurs des » fidèles en même temps que l'on confondoit et que l'on » terrassoit ceux des hérétiques [1] ». Le Roi, qui désirait tout ensemble le triomphe de l'Église et la modération vis-à-vis de ses anciens coreligionnaires, se réjouissait du succès de M. de Bérulle. Il lui donna à l'heure même une preuve de sa satisfaction, en lui confiant une mission délicate. « Le Roy », lui écrivit le P. Coton, « vous a » nommé, avec le R. P. de Saint-Louys, pour vne confé» rence contre certains ministres de Champaigne, s'ils ne » fuient la lice comme à Paris et icy le sieur Gigort, mi» nistre à Montpellier, après une défaite dont vous oïrez » parler [2]. » M. de Bérulle obéit, et, en compagnie du P. Barthélemy Jacquinot, il se rendit à Troyes.

Cette ville, malgré le zèle des catholiques, avait grandement souffert de la réforme, et le calvinisme y comptait de si nombreux adeptes, que la rue Moyenne était sur-

[1] HABERT, liv. I, ch. IX, p. 152.

[2] Ce billet, dont la copie existe aux Archives nationales, M. 234-288, D. I, est daté de Fontainebleau. « La deuxième, du Saint-Esprit, 1609 », c'est-à-dire le 1er juillet 1609. Du reste, il ne peut y avoir aucun doute sur la date. Le P. Coton y parle du mariage de mademoiselle de Mercœur qui « se doit conclure aujourd'hui ou demain ». Or, c'est en juillet 1609 que César, duc de Vendôme, épousa Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur. En outre, l'Estoile parle de la discussion avec Gigort à l'année 1609. (Édit. Michaud et Poujoulat, p. 467-522.) Ce billet ne peut donc se rapporter à la conférence de Sézanne, comme l'a pensé à tort le P. Batterel, puisqu'elle eut lieu en septembre 1608, mais bien à celle de Troyes, dont parlent aussi les biographes de M. de Bérulle. « Le R. P. de Saint-Louys », comme l'appelle ici le P. Coton, est évidemment le Père Recteur de la maison professe des Jésuites. Or, en 1609, c'était le P. Barthélemy Jacquinot, qu'il ne faut pas confondre avec le P. Jean Jacquinot, Jésuite aussi, également originaire de Dijon et auteur d'un fort beau livre, *la Gloire de saint Joseph*. Jean Jacquinot n'entra dans la Compagnie qu'en 1623. (Voyez PAPILLON, *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, cité par Moréri.)

nommée « la petite Genève[1] ». M. René de Breslay, qui en était évêque depuis 1604[2], ne négligeait rien pour faire refleurir dans son diocèse la foi et la piété. Comme il était conseiller et aumônier du Roi, il avait assurément connu M. de Bérulle; et ce fut lui, sans doute, qui le sollicita d'accepter le combat. La conférence eut lieu, et le ministre en sortit tellement confus qu'il n'osa plus depuis lors reparaître en public.

Des travaux si multipliés et un attrait croissant pour la vie solitaire avaient depuis longtemps contraint M. de Bérulle à renoncer aux visites. Ses parents, même les plus proches, ne le voyaient que fort rarement, et en des circonstances où, au défaut de son cœur, la charité seule lui en eût fait un devoir. Le 31 janvier, cependant, il vint frapper à la porte d'un cousin éloigné, bien connu dans Paris, mais dont jusqu'alors il avait complétement négligé le commerce. On le nommait Pierre de l'Estoile.

Étrange personnage que ce sieur de l'Estoile! Par ses alliances avec les Molé et les Séguier, dont il était cousin, par ses connaissances et la vivacité de son esprit, il eût pu se pousser heureusement dans le monde, et acquérir dans la magistrature une position des plus honorables; mais il aurait fallu s'inspirer de principes solides, régler sa langue et son humeur caustique, discipliner ses goûts de collectionneur qui l'entraînaient à de folles dépenses; et ce courage lui manqua. L'Estoile n'était, à proprement parler, ni un savant, ni un littérateur, ni un antiquaire, ni un historien, pas même un moraliste, un théologien

[1] Las Cazas, *le Cardinal de Bérulle*, ch. iv, p. 96.
[2] *Annuaire du Clergé*. Troyes, 1841, p. 142 (par M. l'abbé Coffinet).

encore moins, quoiqu'il s'intéressât à toutes ces choses, en causât et en écrivit : c'était un curieux. Médailles et éditions rares, volumes venus de Leipzig, et « pasquilz » criés dans les rues de Paris, estampes satiriques et sonnets licencieux, il collectionnait tout. Il donnait de l'argent, dont il n'avait guère, à un pauvre homme qui venait chaque matin lui raconter les histoires de la ville; à la nouvelle d'un rassemblement populaire ou de quelque crime horrible, il allait se mêler dans les groupes, en recueillant tous les bruits; puis, le soir, il consignait sur ses registres, à côté des plus grands événements de la Ligue, et presque avec les mêmes détails, le récit d'un incendie dans sa cuisine, ou de quelque assassinat dans sa rue. De son temps, l'Église catholique et la monarchie avaient semblé près de sombrer dans l'abîme creusé en France par le calvinisme et les factions. Il n'avait donné son argent, son dévouement, son sang à aucune cause. Il s'était borné à regarder, à écouter, à se compromettre sans profit et sans gloire, dans l'unique désir d'avoir quelque nouvelle à inscrire dans son journal. Il était resté un curieux. Cette disposition l'avait poussé vers la réforme. Il se cabrait contre une autorité qui aurait voulu régler son avidité de tout savoir; et, s'élevant rarement aux principes, il confondait les abus avec l'institution qu'ils déparent, et eût ruiné l'Église pour la mieux réformer. Puis, il était mécontent de son sort, à l'étroit dans son domestique, aigri par des revers de fortune dont il était le premier auteur. Avec cela, un incontestable talent d'écrivain, parfois une véritable éloquence, de généreuses indignations, de la probité, et malgré ses doutes et ses



obscurités, un fonds sincère de religion. Tel était le parent soupçonneux et rebelle que M. de Bérulle venait chercher jusque dans le sanctuaire où s'abritait son indépendance [1].

L'Estoile n'eut pas de peine à percer l'honnête prétexte dont son jeune cousin avait couvert sa visite, et il ne crut pas que le « désir de voir ses livres et sa librairie, dont on » lui avoit fait beaucoup d'estat », fût le principal objet de sa démarche. Il savait quelle réputation lui avait faite dans le public la liberté de ses discours. Aussi, se laissant emporter dès l'abord à la vivacité de sa nature, attaqua-t-il violemment « les superstitieux et les ignorants qui » tiennent pour suspects et mal sentans de la foy tous » ceux qui n'adhèrent aux abus de l'Église Romaine et en » demandent et affectent la réformation, rejettant toutes » erreurs et traditions, quelque beau lustre et apparence » de sainteté qu'elles aient contraires à la parole de » Dieu ». Et s'avançant plus peut-être qu'il n'eût fait s'il s'était possédé : « Je suis de ce nombre, ajouta-t-il, et » serois bien marry d'estre jamais autre, ne m'estimant » moins chrétien et catholique pour cela ».

Il y avait bien des choses mêlées et confondues dans cette déclaration. M. de Bérulle, toujours maître de sa pensée et de sa parole, essaya de le ramener au grand principe de l'infaillibilité de l'Église : mais vainement l'Estoile l'accusait de prendre ainsi la défense des abus des hommes, tandis qu'il ne faisait que soutenir l'institution de Dieu. Et lorsque M. de Bérulle répondait à ses

[1] Voyez la Notice placée en tête du *Journal de l'Estoile*, dans la collection Michaud et Poujoulat.



objections par des raisons qu'il ne pouvait réfuter, il s'en tirait en pensant que « c'estoient arguments si subtils, » qu'un grand théologien, et il ne l'estoit pas, se fust » trouvé bien empesché d'y répondre ». N'avait-il pas d'ailleurs pour lui la vérité, qui est supérieure à toute la théologie?

M. de Bérulle vit bien quelle peine il y aurait à gagner un esprit si prévenu. L'Estoile et lui, cependant, se quittèrent en se faisant de grandes démonstrations d'amitié, et se promettant mutuellement de se revoir et souvent. La promesse était-elle bien sincère de la part de l'Estoile? Il est permis d'en douter. Sur son registre, où il écrivit le récit de sa conversation, après avoir avoué de M. de Bérulle qu'il est « homme docte, doux, vif et sub- » til en dispute », il ajoute : « et fort persuasif, si en sub- » tilité on retrouvoit la vérité ». Il l'accuse d'enseigner que l'Église ne peut errer, et ce, sans « aucune distinction » et exception là où est l'abus », ce qui est manifestement faux; et il finit par cette phrase qui prouve qu'il n'avait certes pas lu sa réponse à du Moulin : « que sa théologie » est proprement de nos Jésuites ou Judaïques d'aujour- » d'hui, *qui Dei cultum cæremoniarum larvis tegunt, et* » *pompâ magis ostentant quam rebus exprimunt*[1]. »

Bien d'autres exemples que celui de l'Estoile avaient appris depuis longtemps à M. de Bérulle à quels périls sont exposés, au milieu d'une société où l'on a la liberté de tout penser et de tout dire, ceux qu'une solide instruction, des habitudes vraiment chrétiennes, n'ont pas for-

[1] L'Estoile, *Registre-journal de Henry IV*, 1610, collection Michaud et Poujoulat, 2e série, t. I, 2e partie.



tifiés à l'avance contre les assauts de l'erreur et de l'irréligion. Aussi était-ce peu à ses yeux d'arracher à l'hérésie les âmes qu'elle avait séduites, si l'on ne tenait pas en garde les jeunes générations contre ses piéges, si une instruction dispensée avec sagesse et mesure ne leur forgeait des armes bien trempées pour les combats de l'avenir. C'est ce que tentaient à cette époque madame Acarie et sa pieuse cousine, madame de Sainte-Beuve, par l'établissement des Ursulines. Comment M. de Bérulle ne s'y serait-il point intéressé? Son concours même et son consentement étaient d'ailleurs nécessaires. On se rappelle que, de l'hôtel de madame Acarie, la petite Congrégation de Sainte-Geneviève avait été transférée auprès de l'église de ce nom. Or, depuis 1607, le noviciat des Carmélites étant complétement établi, la Congrégation était devenue inutile, et l'avis de M. de Bérulle et des autres supérieurs avait été de la supprimer. Cependant, comme elle renfermait de pieuses filles qui, sans être appelées à la vie contemplative du Carmel, éprouvaient pour la religion de sérieux attraits, on résolut de les employer à l'éducation. L'hôtel de Saint-André, tout près du monastère de l'Incarnation, était vacant, on les y installa; ce n'était pas le plus difficile : il s'agissait de les former elles-mêmes à une vie, à un travail tout nouveau. Les Ursulines venaient de s'établir en Provence; on leur demanda un secours que leur charité accorda. La Mère Françoise de Bermont, avec quelques Sœurs, se rendit à Paris, et, par ses enseignements, ses travaux, ses exemples, elle eut bientôt initié des âmes remplies de bonne volonté à leur grave et délicate mission. Telle fut l'origine de cette communauté, qui,

recommandée d'abord par les noms de M. de Marillac, de madame Acarie, de madame de Sainte-Beuve, le fut bientôt plus efficacement encore par les immenses services qu'elle rendit à la jeunesse [1].

La Mère Françoise de Bermont avait été conduite à Paris par le P. de Bermont et le P. de Retz, l'un et l'autre disciples du P. Romillon. M. de Bérulle les vit et conçut aussitôt pour leur Compagnie, et surtout pour leurs personnes, une affection, une estime que ne purent refroidir les tristes procédés dont usait envers lui leur compagnon, le P. Vigier [2]. Un moment il se demanda si par eux ne pourrait pas s'établir enfin cette société de prêtres à laquelle il songeait sans cesse, dont il cherchait les éléments dans l'Oratoire de Rome comme dans les Compagnies déjà établies en France [3], et dont chaque jour lui montrait, avec une évidence croissante, la nécessité. Hélas! la confusion que faisait l'Estoile entre l'institution divine et les abus humains qui la déparent, n'était point particulière à son caustique parent. M. de Bérulle savait que les peuples n'auraient pas été séduits par les faux apôtres de la réforme, si trop de scandales ne leur avaient inspiré la haine et le mépris du vrai clergé. Le plus puissant moyen de rattacher à l'Église ses fils dont la foi

[1] Hélyot, *Histoire des Ordres religieux,* IIIe p., ch. xxi, t. IV, p. 157. — Boucher, liv. III, p. 359 et suiv.

[2] Lettre de M. de Bérulle au P. Romillon, de l'Oratoire, à Aix, du 5 février 1611. (Archives nat., M. 228.) Voyez aussi le chapitre Ier du tome II de cette Histoire.

[3] Lettre de Dom Sans de Sainte-Catherine à M. de Bérulle, de Rome, 13 novembre 1609. (Archives nat., M. 233.)

chancelait, de lui ramener ceux qui avaient renié ses croyances, c'était donc, aux yeux de M. de Bérulle, de montrer enfin le sacerdoce catholique rehaussant par ses vertus et par sa science l'autorité dont il est investi. L'heure approchait où Dieu allait exaucer sa prière et couronner sa persévérance.

CHAPITRE XVII.

LE CARMEL DE FRANCE EN 1611.

Fondation de Rouen. — Fondation de Bordeaux. — La Mère Isabelle des Anges au couvent de l'Incarnation. — Lettre de M. de Bérulle à Sœur Louise de Jésus. — Fondation de Châlon. — Arrivée à Paris des Pères Carmes déchaussés. — Leur déclaration à M. de Marillac. — Départ de la Mère Anne de Saint-Barthélemy pour la Flandre. — Le grand couvent. — Nouvelles Religieuses. — Sœur Geneviève de Saint-Bernard. — Sœur Marie de Jésus. — Sœur Marie de Saint-Joseph. — Sœur Marguerite de Saint-Élie. — Sœur Catherine de Jésus. — Second priorat de la Mère Madeleine de Saint-Joseph. — Influence du Carmel sur la société, — de M. de Bérulle sur le Carmel.

Les études qu'imposaient à M. de Bérulle les ouvrages de controverse, les longues heures qu'il consacrait à instruire les calvinistes ébranlés par ses discours et séduits par sa vertu ; la vue de l'Oratoire, chaque jour plus distincte au regard de son esprit ; les œuvres multipliées qui absorbaient ses journées au point de lui interdire les correspondances les plus consolantes, et de lui attirer les plaintes affectueuses de François de Sales [1], rien ne pouvait le distraire des soins qu'il prodiguait à ses chères Carmélites. Là était son œuvre par excellence ; là, le premier et le plus doux labeur de sa vie.

Mais aussi quelle récompense à ses peines, que les bénédictions répandues à flots sur le Carmel de France ! Quelle joie dans la vue de ses continuels accroissements ! Chaque année, quelque ville nouvelle ouvrait ses portes aux

[1] *Œuvres de saint François de Sales*, éd. Vivès, t. VII, p. 165.

filles de sainte Thérèse. En 1609, Rouen les appela. M. de Brétigny et son cousin le président de Bouville faisaient les frais de la fondation[1]; l'archevêque, qui était alors le cardinal de Joyeuse, s'efforçait, par ses bons offices, de faire oublier à M. de Bérulle les soucis qu'il lui avait causés lors de la cession du prieuré de Notre-Dame des Champs[2]. Toutes les difficultés semblaient aplanies à l'avance. On savait la piété de Rouen, et la seule vue des flèches de ses trente paroisses et de ses innombrables couvents[3], se détachant sur les fonds bleuâtres des collines qui l'enserrent et se reflétant dans les eaux tremblantes de la Seine, aurait suffi pour donner bon espoir aux pieux négociateurs. Aussi M. de Bérulle, d'accord avec les autres supérieurs, accepta sans hésiter le nouvel établissement, et désigna pour prieure la Mère Isabelle des Anges. La composition et l'impression de ses discours contre le ministre du Moulin le retenant à Paris[4], il n'eut pas la consolation d'accompagner à Rouen M. du Val et madame Acarie. Ce fut seulement par leurs lettres qu'il apprit les difficultés imprévues suscitées par le Parlement, et la victoire définitive des Religieuses, 10 juin 1609[5].

A peine le couvent de Rouen était-il fondé, qu'à l'extrémité du royaume une autre ville sollicitait l'honneur de donner dans son enceinte asile aux Carmélites. C'était Bordeaux, traversé secrètement, sept ans auparavant, par

[1] *Vie de M. de Brétigny*, liv. III, p. 299.
[2] Voyez ch. IX, p. 265.
[3] *Dictionnaire de la Martinière*, t. V, p. 170, art. *Rouen*.
[4] Voyez plus haut, ch. XVI, p. 480.
[5] *Choniques de l'Ordre des Carmélites*, t. II, p. 405 et suiv. — BOUCHER, liv. III, p. 352 et suiv.

les Mères espagnoles et par M. de Bérulle qui les escortait. Au Parlement de Guienne, siégeait alors un premier président d'une vertu admirable, M. Antoine de Gourgues [1]. Par sa femme, qui était Séguier, il se trouvait allié à M. de Bérulle. Il s'adressa donc au jeune supérieur, et lui exprima ses désirs. Tout semblait sourire au nouvel établissement. Dans une province aussi chrétienne que la Guienne, un couvent devait se recruter facilement : la ville était riche, et la protection des personnes les plus influentes de la société lui était assurée par l'intérêt seul que prenait à la fondation un des principaux membres du Parlement. L'archevêque, M. d'Escoubleau de Sourdis, prélat d'ailleurs respectable, était connu par la mobilité fantasque de son caractère, mais nul ne pouvait s'attendre à rencontrer en lui un contradicteur. M. de Bérulle répondit au président qu'il acceptait ses offres, et rappela de Rouen la Mère Isabelle des Anges, pour lui confier la fondation du nouveau monastère de Saint-Joseph.

Cette grande religieuse prit sa route par Paris. Il lui était doux, avant de s'en éloigner pour des années peut-être, de revoir le couvent de l'Incarnation. Sa chapelle, ses cellules, ses cloîtres silencieux, tout y touchait son cœur ; mais il était attiré surtout par les âmes admirables qui l'habitaient. Initiées par elle à la vie intérieure, les Mères du grand couvent prodiguèrent à la Mère Isabelle les témoignages de la plus tendre et de la plus respectueuse déférence. La Mère Madeleine refusa d'exercer en sa présence les fonctions de prieure, et la contraignit à en

[1] Voyez *le Premier Président de Gourgues et le duc d'Épernon*, par Louis de Villepreux. Paris, Cotillon, 1870, in-8°.



accepter l'autorité pendant les quinze jours que le premier monastère eut la joie de la posséder. Si la fille de prédilection de M. de Bérulle rendait un si bel hommage à la sainteté de la Mère Isabelle, sa mère, sœur Marie des Anges, lui témoignait, d'une autre manière, une égale vénération. Lorsque le soir, après le chant des matines, la Mère Isabelle faisait la visite des cellules, elle trouvait agenouillée à la porte de la sienne la vénérable Marie des Anges, qui attendait, dans cette posture humiliée, sa bénédiction. De cette époque data entre ces deux grandes âmes « une si étroite amitié et une liaison si par» ticulière en Notre-Seigneur, qu'elle a duré toute leur » vie [1]. »

Chaque fondation était pour M. de Bérulle l'occasion d'un redoublement de travail : il choisissait avec un soin infini dans les différents monastères les sujets qu'il jugeait les plus propres à l'établissement projeté : il veillait à ne point froisser les familles par des déplacements trop pénibles. Dispositions intérieures des religieuses, détails minutieux concernant le temporel, rien ne lui échappait. Cette sollicitude élevée et clairvoyante éclate bien à chaque ligne de la lettre qu'il écrivit, à propos de la fondation de Bordeaux, à Sœur Louise de Jésus, alors prieure de Dijon [2] :

« La paix de Nostre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous.

» Nous vous enuoyons vne obéissance pour Sœur Fran» çoise de la Croix et vne autre que vous choisirés du cou-

[1] *Vie de la Mère Isabelle des Anges*, ch. XII, p. 114.

[2] Cette lettre autographe, inédite, est conservée chez les Mères Carmélites de Beaune, auxquelles j'en dois la communication.



» uent pour uenir auec elle a Paris e aller a la fondation
» de Bordeaux dont M. Gallemant vous a parlé. Nous lais-
» sons à vous de la choisir, e a cet effet nous auons laissé le
» nom en blanc dans lobeïssance, que vous remplirés s'il
» vous plaist ou plustôt vous ferez remplir par M. Bence.
» Nous excluons du nombre de celles que vous pouués
» choisir Sœur Catherine de Jésus-Christ, appellée au
» monde *Légu :* car une sienne Sœur est desia destinée pour
» cette fondation, e il nest pas a propos denuoyer de ces
» Sœurs ensemble. Nous excluons aussi celles de Dijon, car
» leurs parens ne sont pas faciles a consentir a ces missions,
» e il ne les faut pas indisposer pour ce suiet. Nous laissons
» aussi en blanc le nom de celle qui doit accompagner les
» religieuses au voyage. Vous les choisirés s'il vous plaist
» telles que vous scaués qu'il conuient; nous eussions désiré
» e nommé cette honneste veuue qui est mère de sœur Anne
» de Saint-Barthelemy : mais ne sachant pas si sa commo-
» dité ou santé le permettroit, nous auons laissé le nom en
» blanc. Il seroit a propos que vous nous aduertissiés promp-
» tement de leur partement et du chemin quelles tiendront.
» e que la prœsente receue vous les faciés partir aussitost
» e que celle que vous adioindrés a sœur Françoise de la
» Croix eust de lusaige et experience en la *regularité* e
» mesme en *linteriorité* sil se peut, affin quelle puisse seruir
» en quelque chose aus nouices. M. Gallemant auoit pensé
» ou a celle de Beaune ou a la veuue de Cosne. Vous consi-
» dererés le tout sil vous plaist. Car e luy e nous auons iugé
» plus expédient de vous en laisser le choix. Je désirerois
» auoir vn mémoire de ce qui est arriué en la maladie e mort
» de Sœur Anne de Jésus, car iestois absent de Paris lorsque

» vous en aués escrit : Je vous prie de faire que *Sœur Térèse* » *de Jésus* qui est maintenant sous-prieure mescrive de fois » a dautre e de *son interieur* e de la maison durant votre » maladie, e dauoir soing de recommander a Dieu la santé » de madame Acarie, qui ne peut reuenir en convalescence. » Jay plusieurs suiets qui mobligent de recourir a Dieu pour » receuoir ses miséricordes. Je vous prie de les demander » soigneusement pour moy en vos oraisons et saintes com- » munions.

» De Paris ce 6 octobre 1610.

» Par vostre très-affectionné en Nostre-Seigneur » Jésus-Christ,

» De Bérulle [1]. »

Et il ajoutait un postcriptum qui rappelle les charmants détails que nous a laissés sainte Thérèse de ses voyages à travers l'Espagne.

« Vous scaues lexaction avec laquelle les religieuses de » cet Ordre doiuent cheminer en voyage e vous prie lenchar- » ger fort a M. Bence e a Sœur Françoise : hormis les diman- » ches et les festes nous penserons a propos que pour » moins sortir e estre moins visitées, elles nentendissent » point la messe, sil ny auoit quelque facilité et commodité » particulière. »

Cette Sœur Louise de Jésus, à qui la lettre que l'on vient de lire était adressée, et pour laquelle M. de Bérulle

[1] Au dos : *A Sœur Loyse de Jésus, prieure du monastère des religieuses Carmélites de Dijon, à Dijon.* — Les mots en italique sont soulignés dans l'original.



avait toujours professé une si haute estime, ne devait pas rester longtemps à Dijon.

A Châlons vivait alors une jeune femme que la vénération publique avait surnommée « la sainte », mademoiselle Françoise Longuet, veuve de messire Robert de Pontoux de Latour de Lux, gentilhomme de M. le prince de Condé. Ayant pensé qu'une des œuvres les plus agréables à Dieu qu'elle pût faire était de travailler à un établissement de Carmélites, elle s'adressa aux supérieurs et leur offrit sa propre maison pour la transformer en couvent ; ils acceptèrent, et la fondation fut décidée [1].

Sœur Louise de Jésus, M. de Bérulle ne l'ignorait pas, sortait à peine d'une grave maladie. La vie lui était devenue à charge ; et gémissant sous le poids d'infidélités qu'elle ne mesurait que d'après son humilité, elle avait demandé à Dieu, avec l'Apôtre, qu'il la délivrât de ce corps de mort. Dieu lui avait répondu, comme à Paul, par la promesse de sa grâce, jointe à de longs travaux et à d'intimes souffrances [2]. Peu de temps après, elle recevait l'ordre de partir pour Châlons. Les difficultés qu'elle y rencontra ne surprirent pas sa prudence et n'ébranlèrent pas son courage : elle en triompha, et les nouvelles que reçut M. de Bérulle du nouveau monastère de Saint-Joseph augmentèrent encore son estime et sa confiance pour la Mère Louise de Jésus (27 décembre 1610).

Tandis que sous le ferme et prudent gouvernement des supérieurs français, le Carmel prenait de jour en jour de nouveaux accroissements, il était sourdement menacé de

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. II, p. 519.
[2] *Idem*, t. II, p. 519.

perdre cette autorité tutélaire. Déjà se formait contre elle un orage qui, conjuré alors, devait bientôt reparaître et éclater terrible.

On se rappelle que lorsque Clément VIII avait donné MM. Gallemant, Duval et de Bérulle pour supérieurs au Carmel de France, il en avait nommé visiteur le commissaire général des Carmes réformés d'Espagne, et, parce que ces religieux n'étaient pas encore établis en France, et en attendant qu'ils s'y établissent, le général des Chartreux. Celui-ci, d'après l'avis du chapitre de son Ordre, ayant décliné la commission, Paul V, par un bref en date du 9 septembre 1606, avait donné pouvoir à son Nonce en France de choisir un visiteur des Carmélites entre deux sujets qui lui seraient présentés chaque année par les supérieurs des religieuses. D'après cette disposition, qui devait durer jusqu'à révocation, M. Gallemant, qui était premier supérieur de l'Ordre, en avait été nommé visiteur [1]. Il en exerçait les fonctions avec son zèle et sa sagesse ordinaires, lorsqu'on vint apprendre à M. de Bérulle une nouvelle bien propre à le faire réfléchir. On avait vu à Paris deux Pères Carmes déchaussés, de la Congrégation de Saint-Élie; ils arrivaient de Rome et étaient descendus dans une hôtellerie du quartier Saint-Jacques, rue de la Harpe, à l'enseigne de la Croix de fer. Bientôt on sut que l'un s'appelait Denis de la Mère de Dieu, l'autre Bernard de Saint-Joseph, tous deux Français et de grande maison.

[1] *Vie de la B. Sœur Marie de l'Incarnation*,... par J. B. A. Boucher, liv. III, p. 230, note K. Voir surtout *De l'érection et institution de l'Ordre des Religieuses du Mont-Carmel*, par messire Michel de Marillac, conseiller du Roy en son conseil d'Estat. Paris, E. Martin, MDCXXII. — On trouvera aux Pièces justificatives la traduction du Bref de Paul V.



Le P. Denis, originaire de Périgord, appartenait à la famille de Macanan, branche de celle de Palagonde ; le P. Bernard, natif du Quercy, tenait aux Vaillac et était neveu du duc d'Uzès. Par leur parenté ils étaient sûrs de trouver aide et protection à la Cour et auprès de la Reine Marguerite, qui, sur la recommandation de son chevalier d'honneur, le comte de Fontaine-Chalandray, oncle et parrain du P. Bernard, assista avec libéralité les deux Religieux[1]. Bientôt ils quittèrent leur hôtellerie, et, après avoir passé quelque temps chez les Mathurins, vinrent s'installer chez Dom Laurent Bernard, supérieur du collége de Cluny, dont ils édifièrent tous les religieux par leur régularité, leur austérité, leur esprit d'oraison. Ils ne négligeaient cependant aucune des démarches nécessaires pour obtenir l'autorisation de fonder à Paris un couvent de leur Ordre. Le Nonce, Mgr Robert Ubaldini et le cardinal de Joyeuse les soutenaient puissamment.

La nouvelle de l'arrivée des PP. Carmes à Paris, de leur intention de s'y établir, causa une vive émotion au grand couvent. On y savait en effet que, par un bref de Paul V, en date de 1610, les PP. Carmes, auxquels Clément VIII, par sa Bulle du 13 novembre 1600, avait interdit le gouvernement des religieuses, le seul couvent de Gênes excepté[2], étaient autorisés maintenant à prendre la supériorité des Carmélites de Flandre. Il est bien vrai que le même Pape Paul V, dans son bref du 9 septembre 1606,

[1] *Annales des Carmes deschaussés de France*, par le R. P. Lovis de Sainte-Thérèse. Paris, 1666, in-fol., liv. I, ch. v, p. 40 et suiv.

[2] Ces Pères s'étaient détachés de la Congrégation d'Espagne pour en former une en Italie sous le nom de Saint-Élie. C'est dans la Bulle par laquelle il les érigeait en Congrégation séparée que Clément VIII avait mis la clause que je rapporte concernant les Religieuses.

avait déclaré que le visiteur des Carmélites serait nommé sur la présentation des supérieurs, « quand même les » Carmes s'établiraient dans le royaume ». Mais cette disposition, on le savait, était révocable, et on se répétait que si les Carmes étaient si empressés à s'établir à Paris, c'était sans doute avec le secret dessein de revendiquer pour leur Ordre le gouvernement des Carmélites de France. Dans leur anxiété, les Mères du premier monastère eurent recours à un ami toujours prêt à leur venir en aide, M. de Marillac. Il entra dans leurs vues et leur promit de tout éclaircir.

Le 2 février 1611, jour de la Chandeleur, M. de Marillac se rendit au collége de Cluny. Il y trouva, avec le P. Denis de la Mère de Dieu et le P. Bernard de Saint-Joseph, le P. Clément de Sainte-Marie, qui se disposait à partir pour la Flandre, et aussitôt, sans déguiser sa mission sous aucun prétexte, il leur demanda nettement, au nom des Religieuses du couvent de l'Incarnation, s'ils prétendaient réellement à la direction de leur monastère. A une question si précise et si ferme, les Religieux se récrièrent. Ils n'avaient jamais eu, assuraient-ils, une telle prétention ; et la pensée qu'on leur prêtait était si peu conforme à celle de leurs supérieurs, qu'ils en avaient reçu la défense formelle de s'arrêter seulement le temps de dire un *Pater* et un *Ave* dans l'église des Carmélites françaises[1]. On ne pouvait désirer, ce semble, une réponse plus explicite et meilleure. Pour M. de Marillac ce n'était pas assez. Il connaissait les hommes ; il n'ignorait pas de

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. I, p. 152. Voyez aussi *Histoire manuscrite des Carmélites de Pontoise*, p. 284.

quelles variations, de quels oublis vraiment étranges sont capables les plus honnêtes ; aussi demanda-t-il aux Carmes une déclaration par écrit. Ils y consentirent, et le P. Denis de la Mère de Dieu prit une plume et traça les lignes suivantes : « Déclarons aux Religieuses Carmélites de la ville » de Paris, tant pour elles que pour les monastères du » même Ordre en ce royaume, que la poursuite que nous » faisons dans l'établissement dudit Ordre et fondation en » ladite ville est sans aucune prétention du gouvernement » et conduite desdits monastères et religieuses, et que nous » n'avons aucune charge ni intention de nous y ingérer, et » au contraire avons charge du Père général de ne nous » ingérer et n'en accepter aucune conduite ni gouverne- » ment, en tant que besoin seroit y renonçons [1]. » Le P. Denis remit la déclaration à M. de Marillac, et ne parut en aucune sorte blessé de sa démarche ni de sa demande. Néanmoins les supérieurs des Carmélites ne tardèrent pas à être de la part des amis des PP. Carmes l'objet des plus pénibles insinuations. Comme la Cour tardait à leur accorder des lettres patentes, puis le Parlement à les enregistrer, on ne manqua pas de répandre dans le public que les supérieurs français s'intriguaient pour les faire échouer dans leur poursuite [2] : accusation qui tombait d'abord sur M. de Bérulle, bien en Cour au su de tous, et dont la famille était si puissante dans la robe. Il laissa dire. Ne voyait-il pas d'ailleurs les desseins de Dieu sur le Carmel

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. I, p. 153. *De l'érection et institution*, etc., par M. de Marillac.

[2] *Histoire manuscrite des Carmélites de Pontoise*, p. 284. — *La Vie de Saint-Jean de la Croix*, par le P. Dosithée de Saint-Alexis, in-4°, t. II, liv. X, ch. XVII, p. 318.



français s'accuser avec une précision toujours croissante?

L'arrivée des Pères Carmes à Paris avait permis à quelques personnes de nourrir un espoir que leur déclaration à M. de Marillac fit complétement évanouir. La Mère Anne de Saint-Barthélemy en particulier se réjouissait de voir approcher la fin de son priorat à Tours. Aussitôt déchargée de la supériorité, elle reviendrait au grand couvent, pensait-elle, et là il lui serait donné de voir enfin les Pères de son Ordre, de conférer librement avec eux. Lorsqu'elle eut appris qu'il fallait renoncer à un rêve depuis longtemps caressé, elle tourna incontinent ses regards du côté de la Flandre; sa chère compagne Éléonore de Saint-Bernard l'y appelait, soutenue par les Carmes espagnols, et en même temps sollicitait secrètement du Père général une patente qui enjoignît à Anne de Saint-Barthélemy de se rendre en Flandre[1]. Les supérieurs français firent tout ce qui leur était possible pour parer le coup ; ils n'y réussirent pas. Ils essayèrent ensuite de gagner la Mère Anne par le raisonnement; ils échouèrent. Nourrie dans l'obéissance aux religieux de l'Ordre, elle voulait, disait-elle, y mourir, et elle se sentait encouragée par de divines inspirations. M. de Bérulle tenta un dernier effort. Il venait d'entendre[2] sa confession générale : « J'ai une patente qui vous oblige à vous rendre en

[1] *Vie de M. de Brétigny.*

[2] *Les Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. I, p. 403, ne nomment pas M. de Bérulle; elles disent : « Un supérieur qui savait un peu l'espagnol. » Or M. de Bérulle le savait. Il est possible que M. du Val le sût aussi, mais il ne pouvait confesser à cause de sa surdité. S'il s'agissait de M. Gallemant, on aurait employé de préférence le mot de visiteur. Pourquoi n'ajouterais-je pas que cet acte de vigueur est bien dans le caractère de M. de Bérulle?

» Flandre, lui dit-il, mais vous avez promis d'accomplir » en ceci l'obéissance. » Elle en convint. Alors il l'envoya pour dix jours en retraite, avec défense de parler à personne sans sa permission. Par deux fois, il la fit demander pour savoir si, dans la solitude, Dieu ne l'avait pas inspirée différemment. Ses attraits demeurèrent les mêmes et sa résolution inébranlable. M. de Bérulle comprit qu'il fallait céder, et il la laissa partir le lendemain de la fête de sainte Thérèse, 16 octobre 1611. Le départ de la Mère Anne de Saint-Barthélemy, à l'heure où il advint, était plutôt une peine qu'un malheur. Il est vrai qu'avec une sainteté en tout comparable à celle de la Mère Anne de Jésus, elle avait mieux compris les Françaises, et celles-ci s'étaient volontiers laissé prendre à la douceur et à l'aménité de son caractère. Mais si, sur quelques points, elle différait assez d'avec la Mère Anne de Jésus pour que ces divergences partageassent même leurs admirateurs [1], elles se rencontraient dans un même désir, et elles ne l'avaient jamais celé, celui d'être gouvernées par les Carmes ; désir dont la réalisation ne pouvait manquer de troubler l'unité des esprits, d'introduire des divisions dans l'Ordre, d'y

[1] Il existe aux Archives nationales un fragment manuscrit d'une *Histoire de la Congrégation de Saint-Élie*, par le P. Isidore de Saint-Joseph. C'est le récit en latin de la fondation du Carmel de France. Le P. de Bérulle y est appelé : « *Virum sanctitatis laude præcellentem.* » (Lib. I, c. XXIX.) A ce manuscrit est jointe une note dans laquelle les Mères Carmélites de Bruxelles se plaignent de ce que le P. Isidore de Saint-Joseph élève la Mère Anne de Saint-Barthélemy au-dessus de la Mère Anne de Jésus. On trouvera aux Pièces justificatives (nº VI) une lettre de la Mère Anne de Jésus à M. de Bérulle, qui prouve qu'elle ne partageait pas en effet tous les sentiments de la Mère Anne de Saint-Barthélemy. — Dans le même carton se trouve une copie de la déposition de la Mère Madeleine de Saint-Joseph dans la cause de la Mère Anne de Jésus. Elle est courte et assez froide. (Archives nationales, L. 1048.)



amoindrir l'autorité, si nécessaire, des supérieurs ; d'enlever au Carmel français l'originalité déjà puissante qui, en lui, se mariait si heureusement au respect pour la tradition. Avec la Mère Anne de Saint-Barthélemy s'éloignait la seule religieuse qui songeât alors à modifier le régime du Carmel. Des Espagnoles, il ne restait plus en France que la Mère Isabelle des Anges, qui devait y mourir, après y avoir vécu dans une sainteté admirable et dans la plus joyeuse soumission aux supérieurs français[1].

Ainsi profondément enté sur le vieil arbre du Carmel qui, dans le sol d'Avila et sous la main de Thérèse, avait tout à coup repris jeunesse et fécondité, le rejeton poussé sur la terre de France était, après sept ans de culture, plein d'une séve si puissante qu'il pouvait s'étendre sans tuteur, et porter les plus beaux fruits. On le vit clairement alors. Quatre mois avant le départ pour la Flandre de la Mère Anne de Saint-Barthélemy, le grand couvent avait dû procéder à de nouvelles élections. Or, quoiqu'à cette époque sept couvents sortis du monastère de l'Incarnation, comme autant de tiges d'un tronc commun, lui eussent enlevé des religieuses d'un haut mérite, que la Sœur Louise de Jésus (madame Jourdain) et Sœur Marie de la Trinité (mademoiselle d'Hannivel) en fussent absentes[2], les élections du 30 mai ne préposèrent à la tête que des femmes en qui la sainteté de la vie était égalée par la force de l'intelligence. Quelle prieure en effet que la Mère Madeleine de Saint-Joseph, continuée alors dans sa charge !

[1] On en trouve les continuels témoignages dans sa *Vie* déjà citée.

[2] Sœur Louise de Jésus était alors prieure de Dijon et Sœur Marie de la Trinité prieure de Pontoise. (*Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. II, p. 141.)

Quelle sous-prieure que son amie, la Mère Marie de Jésus (de Bréauté) ! et pour dépositaires, Sœur Marie des Anges et Sœur Anne du Saint-Sacrement : toutes filles, et l'une mère en même temps, de M. de Bérulle ; toutes formées sous son regard, et par ses soins[1] !

Aussi bien, quel aspect en 1611 que celui du couvent de l'Incarnation ! Souvent déjà nous en avons franchi l'enceinte ; comment ne pas y rentrer encore ? De nouveaux et saints visages vont se montrer à nous, et ceux que nous connaissons déjà essayeraient vainement de dissimuler la perfection croissante qui leur donne un si céleste éclat.

Aux côtés de Sœur Marguerite du Saint-Sacrement, dont chaque jour a été signalé par une victoire sur elle-même, se pressent maintenant deux jeunes professes qui la vénèrent comme une mère et la chérissent comme une sœur, et certes elles en ont le droit, car Marie de Jésus et Geneviève de Saint-Bernard sont filles comme elle de madame Acarie.

Geneviève s'était toujours sentie poussée vers le cloître par une force dont elle n'avait jamais cherché à se défendre, mais le Carmel ne lui était pas apparu d'abord comme le lieu de son repos. Retirée, silencieuse, elle aspirait à une vie de solitude et de travail : la règle de Saint-Bernard ne répondrait-elle pas mieux que toute autre à ses attraits ? Elle le pensa un instant, mais bientôt tous ses désirs se tournèrent vers le Carmel, et elle combla de joie son admirable mère en sollicitant d'elle la permission d'y entrer. Dans le cloître, Sœur Geneviève de Saint-Ber-

[1] *Les Eslections et les Visites...* (Manuscrit du grand couvent.)



nard (elle ajouta à son nom de baptême celui de ce grand saint, en souvenir sans doute de ses premiers attraits) tint tout ce que promettaient son sang, son éducation, l'innocence de ses premières années ; elle devint bientôt pour toutes l'exemple d'une simplicité, d'une obéissance, que ne pouvait assez admirer M. de Bérulle[1].

Marie de Jésus lui réservait d'aussi douces consolations que Geneviève. Mais quelle physionomie différente que celle de ces deux sœurs ! Geneviève était entrée calme et souriante dans le cloître ; Marie, victorieuse, mais brisée. Rompre les liens délicats, nombreux et chéris qui la retenaient au monde ; fixer les incertitudes de son esprit et dominer les révoltes de son cœur en face du plus complet des sacrifices, avait été pour cette nature sincère, aimable, jalouse de son indépendance, une lutte longue et acharnée. Elle triompha ; et M. de Bérulle, qui avait toujours cru à sa vocation, vit avec joie « la partiale fille » de saint François de Sales[2], humble, charitable, attentive aux touches les plus délicates de la grâce, s'avancer d'un pas résolu et infatigable dans les voies de la sainteté.

Non loin d'elle, fille aussi de madame Acarie, qui venait de la conquérir à Dieu et au Carmel, Sœur Marie de Saint-Joseph, avec une étonnante générosité, offrait un cœur déchiré et un corps malade au Maître qui lui accordait en échange les dons les plus précieux. Bien inattendu avait été celui de son appel au Carmel. Marie-Sylvie de la Rochefoucauld, sœur du cardinal, avait passé sa jeunesse à la Cour de Marie de Médicis. Elle en était

[1] Voyez sa *Vie* (*Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. IV, p. 6).
[2] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. III, p. 184.

sortie avec une réputation intacte, mais avec des habitudes déplorables de recherche et de luxe. Mariée de bonne heure à M. de Rochechouart de Chandenier, elle l'avait perdu au bout de peu d'années; cette première douleur ne l'avait pas changée, et son existence s'écoulait, comme tant d'autres, exempte de vices et de vertus. C'est alors que Dieu frappa un second coup, et il fut terrible : le 9 mars 1608 mademoiselle de Chandenier mourait; et sa fin fut si prompte que, sans l'assistance miraculeuse de madame Acarie, elle expirait avant d'avoir reçu les sacrements. Madame de Chandenier adora la main qui la frappait; elle ouvrit les yeux sur l'inutilité de sa vie, et, détachée d'un monde où tout lui rappelait la perte de sa chère fille, elle vint, conduite par madame Acarie, se mettre entre les mains de la Mère Madeleine, qui lui ouvrit le noviciat (7 août 1610). Rien dans la vie du cloître ne put lasser son courage. A quarante-neuf ans, elle sut se plier à toutes les exigences de la règle. Rien n'était touchant comme de voir l'entrain avec lequel elle servait à la cuisine, ou travaillait au jardin. Elle était si heureuse de souffrir et de s'humilier[1] !

Souffrir par amour pour Jésus-Christ, n'était-ce pas, du reste, la devise que répétaient, sans se lasser, et que réalisaient dans leur vie, toutes les Sœurs du grand couvent? Quelle pénitence que celle qui formait comme le tissu de l'existence entière de Sœur Anne de l'Assomption, malgré les révoltes de sa nature qu'épouvantait la douleur[2] !

[1] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. I, p. 532. — BOUCHER, liv. II, p. 195.

[2] *Vie de la R. Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, liv. I, ch. XXXVIII, p. 249. — *Chroniques*, t. I, p. 530-531.



Quelles privations que celles auxquelles se condamnait, avec une persévérance implacable, Sœur Marguerite de Saint-Élie! Silence que la charité seule pouvait vaincre, veilles prolongées, haine contre sa chair poussée jusqu'à ne vivre que de pain durant tout le Carême, jusqu'à refuser obstinément à ses membres l'approche du feu une seule fois pendant les rigueurs du grand hiver, voilà quelques-uns des traits auxquels M. de Bérulle reconnaissait l'esprit de Dieu en Sœur Marguerite de Saint-Élie [1]. C'étaient l'humilité, l'amour de la vie cachée et inconnue, le culte des observances régulières qu'il voyait briller surtout en Sœur Marie de Saint-Barthélemy. Elle ne cessait de demander deux choses à Notre-Seigneur, le conjurant de ne les lui refuser pas : l'une, de pouvoir toujours servir ses Sœurs et de ne leur donner jamais la peine de la servir; l'autre, de mourir dans l'étroite observance de sa règle. Vœux touchants, qui devaient être exaucés [2].

Parmi toutes les religieuses dont la profession était récente, nulle cependant n'était pour M. de Bérulle l'objet d'une aussi profonde vénération qu'une jeune fille originaire de Bordeaux, et qui avait pris en entrant au Carmel le nom de Sœur Catherine de Jésus. D'une naissance modeste, elle avait été prévenue dès le berceau de grâces si éminentes, que les Pères Feuillants en avaient été frappés et lui avaient ménagé une place aux Feuillantines de Toulouse. Un empêchement survint, et bientôt M. de Gourgue, qui s'intéressait à elle, obtint par son cousin,

[1] *Vie de la R. Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, liv. I, ch. XXXVIII, p. 248.
[2] *Idem*, ch. XX, p. 119.

M. de Bérulle, son entrée au grand couvent. Le jeune supérieur n'eut pas besoin d'un long examen pour reconnaître de « quelle perle » (ce sont ses expressions) Bordeaux venait de se priver. Aussi tint-il à bénédiction particulière de s'occuper de son âme et de la diriger dans ses voies. Grand et consolant ministère, car, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, « sa pureté estoit angélique, son élévation continuelle, son innocence admirable, sa souffrance divine, son humilité très-profonde, sa foy très-vive, sa charité très-ardente, et son dégagement du monde et d'elle-même très-pur et très-parfait. » Victorieuse de Satan qui tenta de traverser les desseins de Dieu sur elle, appelée à une union de tous les instants avec l'Époux, elle ne semblait plus habiter la terre, tant ses pensées et ses désirs l'attiraient déjà aux cieux[1].

La plus grande et la plus sainte de toutes ces religieuses, cependant, demeurait toujours celle que les votes unanimes du couvent de l'Incarnation venaient, pour la seconde fois, de placer à sa tête. Le premier priorat de la Mère Madeleine n'avait pas seulement, en effet, révélé en elle des trésors de sagesse, de force, de douceur, les qualités si multiples, en un mot, que réclame le gouvernement des âmes ; il avait montré que par ses vertus et ses actes elle précédait celles qu'elle ne cessait d'exciter au désir de la plus haute perfection. Aussi, lorsque ses Sœurs lui imposèrent de nouveau le fardeau de la supériorité, ne vit-elle dans leur choix qu'une obligation plus

[1] *La Vie de Sœur Catherine de Jésus,... avec un recueil de ses lettres et pieux escrits. Par le commandement de la Reyne Mère du Roy.* — Paris, Fiacre Dehors, 1628, in-8°. Lettre à la Reyne, n° 12.



étroite encore à les servir; que la perspective d'un compte plus rigoureux à rendre à Jésus-Christ; que la joie aussi et l'honneur de pouvoir mieux lui témoigner son amour en travaillant sans relâche à former des cœurs dignes de lui. Elle le conjura de lui accorder son esprit, et d'être lui-même le directeur de toutes les âmes dont elle était la supérieure[1]. Et sachant que Notre-Seigneur n'a rien de plus agréable que d'être honoré en sa Mère, elle se tourna vers elle, avec un redoublement de foi, d'amour, de filial abandon. Des faveurs extraordinaires récompensèrent sans tarder une entrée en charge si sainte. La Vierge l'honora pendant une année d'une présence intérieure et presque continuelle, et Notre-Seigneur daigna lui révéler combien ce couvent de l'Incarnation lui était cher, et quelle abondance de grâces il préparait aux religieuses qui s'y consacreraient à son service[1]. De si hautes faveurs n'étaient point nécessaires pour enflammer le cœur de la Mère Madeleine. Mais on conçoit de quelles lumières s'y éclaira son expérience, et quelle vigueur y puisa son courage.

Une autre vue, il est permis de le croire, la soutenait encore et excitait les ardeurs de son zèle. En des jours où l'Église de France, pansant ses plaies et reformant ses rangs, portait déjà des coups terribles à l'hérésie et à la corruption trop longtemps triomphantes, la Mère Madeleine ne pouvait ignorer de quels secours lui étaient les couvents du Carmel, cette milice aguerrie comme une vieille troupe, grâce à ses antiques traditions, pleine cependant de jeunesse et de séve, grâce à la nouveauté de sa réforme et à la plénitude de l'esprit qui l'animait. Elle sa-

[1] Dans sa *Vie*, ch. xx, p. 113.

vait, l'humble prieure, le prix de la pénitence, l'efficacité de la prière, les récompenses promises à la mortification; elle savait ce qu'un membre de Jésus-Christ, uni à son chef, peut épancher dans les autres membres de son corps mystique de grâce et de vie : longues veilles, soupirs enflammés, larmes répandues à torrent au pied de la croix, macérations effrayantes, existence journalière de ses Sœurs en un mot; elle savait ce que la France leur devait de lumières pour voir la vérité, de force pour la faire triompher, et elle tressaillait à la pensée que, des couvents du Carmel, une vie surnaturelle et divine commençait déjà à se répandre dans la société et à la féconder.

Il ne faudrait pas croire cependant que le Carmel n'ait agi sur la société contemporaine que par cette voie souveraine, mais cachée. Elles avaient laissé trop de traces de leur passage dans le monde, ces grandes et aimables religieuses, pour qu'il les oubliât si vite. Il sentait trop d'instinct le besoin qu'il avait d'elles pour ne pas essayer de les ressaisir; et les moyens ne lui manquaient pas. Quelque rigoureuse, en effet, que fût la clôture, il fallait bien que la porte s'ouvrît devant la Reine, et la Reine n'entrait pas seule[1] : des dames d'honneur l'accompagnaient toujours. Le réfectoire et sa rigoureuse abstinence, les cellules et leur austère nudité, sur les murs des sentences qui ne parlent que de pénitence, de mort, d'éternité; dans

[1] M. de Marillac avait prévu, dès 1604, ce rôle du Carmel. Dans une lettre autographe en date du 22 février 1604, adressée à M. de Bérulle, alors en Espagne, et où il insiste sur la nécessité de bien choisir les Religieuses espagnoles, il dit : « Vous sçavez quels esprits il faut pour les esprits des nostres qui vaquent à la deuotion; quels esprits pour les mondains..... car celles qui viendront auront à parler au Roy, à la Royne, et tout le monde les voudra venir voir. » (Arch. nat., M. 216, 72.)

les cloitres, des religieuses, toujours en silence, les seules heures de récréation exceptées, s'avançant gravement, sans bruit, le regard fixé sur l'Époux invisible qui possédait leur cœur; quelle étrange vision pour des jeunes femmes esclaves de leurs caprices et du monde, et qui, trop souvent, disciples, sans le savoir peut-être, de Montaigne, et vivant, comme lui d'une vie toute naturelle, n'accordaient à la Religion que ce que la bienséance ne leur permettait pas de lui refuser [1]! Et lorsque, sur l'ordre de la prieure, se détachant du groupe de ses compagnes, quelque religieuse s'approchait humblement, et que, soulevant son long voile noir, elle montrait à la Reine, amaigris, peut-être, mais transfigurés, les traits que la Cour avait admirés en une Charlotte de Sancy, une Anne de Viole, une Marie d'Hannivel, on comprend ce que devaient ressentir des femmes qui, encore esclaves du monde, découvraient « une vie si sereine et si libre, libre » de la souveraine liberté [2] », chez celles qui l'avaient sacrifié. Ainsi, par les mains de ces humbles religieuses, l'Évangile, dans toute la sévérité de ses maximes et l'étendue de ses conseils, était dressé au milieu de la société, et la société s'habituait à ce spectacle; la raillerie expirait sur ses lèvres; l'admiration, l'émotion, de généreux désirs prenaient place dans son cœur. Les âmes mondaines s'inclinaient devant la doctrine du sacrifice, en la voyant pratiquer par des femmes dont la haute rai-

[1] Voyez ce que M. Sainte-Beuve, dans ses *Portraits* de Montaigne, dit de son influence sur la société d'alors.

[2] *Les Moines d'Occident*, par le comte de Montalembert. Introduction, LXXXI, 1re édit.



son et l'incorruptible sincérité leur étaient connues. Elles sentaient diminuer leur crainte en découvrant les joies austères, mais incomparables que les épouses de Jésus-Christ goûtaient au pied de la croix.

Qu'on ne l'oublie pas, en outre, quel que fût l'éloignement des Carmélites pour tout commerce avec le monde, quelle que fût l'aversion que leur inspirât M. de Bérulle pour le parloir[1], malgré leur culte pour le silence, nécessité était de le rompre lorsque la charité ou l'obéissance les y contraignaient. Or, à la Reine et à ses dames, il fallait répondre; il fallait, à la grille, gagner les parents des jeunes filles au cœur desquelles Dieu avait parlé. Et si, avec ce tact délicat que développe l'éducation, mais que la charité seule achève, elles savaient éviter ce qui pouvait froisser ou décourager des âmes encore bien nouvelles, elles ne leur dissimulaient pas cependant les véritables maximes du christianisme. Toutes, sans doute, ne profitaient pas aussitôt de ces graves et pénétrantes instructions. Lorsque Sœur Catherine de Jésus s'adressant à une des jeunes et brillantes suivantes de la Reine, lui disait : « Que vous sert-il, Madame, d'être belle aux yeux de » vous-même et de ne l'être pas aux yeux de la divine Ma» jesté[2]? » elle n'était peut-être pas immédiatement comprise. Néanmoins, la semence était jetée et tôt ou tard elle portait ses fruits. Aussi, lorsque venait pour ces femmes, entraînées par l'âge et le plaisir, l'heure des

[1] Voyez *les Eslections et les Visites* (Manuscrit du grand couvent), et au t. II de cette Histoire, le chapitre intitulé : *le P. de Bérulle visiteur des Carmélites.*

[2] *La Vie de sœur Catherine de Jésus, etc.* Paris, Fiacre Dehors, 1628, in-12, p. 27.



désenchantements, des amertumes secrètes, des douleurs d'autant plus cuisantes qu'on n'ose découvrir à personne sa blessure, elles se rappelaient tout à coup qu'elles avaient un refuge, la pénitence; des guides, les Carmélites. Elles venaient, elles, pauvres pécheresses, confier l'histoire, souvent trop agitée, de leur vie, à ces amies du cloître. Elles se disaient, pour s'enhardir, que ces anges de la solitude avaient autrefois, peut-être, laissé quelques plumes de leurs ailes aux buissons du monde, ou que, du moins, sachant pourquoi elles le fuyaient, elles ne s'étonnaient point des désastres de celles qui y étaient restées.

Il y avait d'ailleurs chez les filles de sainte Thérèse et de M. de Bérulle, à côté d'élans célestes, d'un zèle généreux et hardi, d'un détachement héroïque, je ne sais quoi de raisonnable, d'ordonné; une charité intelligente et suave, qui rassurait ceux que des vertus si hautes auraient pu effrayer ou décourager. Des affections de la terre, elles avaient sacrifié toutes les joies; elles en avaient conservé ce qui en est l'essence, ce qui en fait souvent la croix secrète : le don désintéressé. Famille, amis, patrie, elles avaient en apparence tout quitté; en réalité elles avaient tout emporté avec elles, et, au pied du Saint-Sacrement, elles s'immolaient chaque jour pour leurs parents, pour les âmes qu'elles avaient aimées, pour le royaume de France, pour son Roi, dont l'assassinat avait consterné leur cœur comme celui de tous les Français[1]. Les femmes qui venaient frap-

[1] J'en trouve une preuve touchante dans l'*Histoire des Carmélites de Pontoise*, manuscrite, à la page 283 : « Le iour de l'assassinat du roy « Henry IV, sœur Jaqueline de Saint-Joseph se sentit si pressée de prier



per à la porte du grand couvent, y trouvaient donc des religieuses mortes au monde, vivantes cependant à toutes les nobles choses qui font vibrer la raison et le cœur. Séduites par une vertu si haute, des idées si larges, tant de liberté d'esprit et d'aimable enjouement, elles accouraient de plus en plus nombreuses[1]; et au sortir du monastère, elles se sentaient décidées à lutter contre elles-mêmes, à donner à Dieu la victoire.

C'est ainsi que le Carmel travaillait doucement dans l'ombre, mais profondément, à enraciner Jésus-Christ dans les cœurs. Il ne s'adressait pas à la foule, mais à des âmes préparées par la douleur ou poussées par la charité, toujours prévenues par des grâces de choix. Par elles, par ce groupe restreint qui, dans la noblesse, dans la magistrature et même dans la finance, fréquentait ses couvents, le Carmel opérait une grande œuvre. Il faisait prévaloir la

« pour ce prince, qu'il lui fallut quitter tout ce qu'elle faisoit et aller de- » vant le très-saint Sacrement pour demander instamment son salut, et l'on » remarqua que ce fut le mesme iour et à la mesme heure que ce prince » fut tué à Paris dans son carrosse. » — Voyez aussi, dans la *Vie de la Mère Magdeleine de Saint-Joseph*, le beau chapitre intitulé : « Comme Dieu donna la Mère Magdeleine pour esclave à ses peuples. » (Liv. I, ch. XLII, p. 280 et suiv.)

[1] Madame de Sévigné écrit le 22 novembre 1688 à la comtesse de Grignan : « Je veux vous dire que je fis deviner l'autre jour à la Mère prieure » votre occupation présente après celle du procès. Vous croyez bien qu'elle » se rendit. C'est, lui dis-je, ma Mère, puisqu'il ne faut rien vous cacher, » qu'elle fait une compagnie de chevau-légers. Je ne sais quel ton elle » trouva à cette confidence; mais elle fit un éclat de rire si naturel et si » spirituel, que toute notre tristesse en fut embarrassée. Je n'oubliai point » de conter votre estime pour tout le saint couvent. Cette Mère sait bien » mener la parole. » — En 1688, la prieure du grand couvent était Agnès de Jésus-Maria (voyez *la Jeunesse de madame de Longueville,* appendice, p. 348), Mademoiselle Judith de Bellefonds, dont l'entrée au Carmel fut bénie par M. de Bérulle l'année même de sa mort, et dont Bossuet célébra les vertus dans une lettre admirable. (Voyez éd. Vivès, t. XXVIII, p. 484.) La tradition, on le voit, se continuait.



vraie morale de l'Évangile; et, avec elle, on voyait apparaître peu à peu dans les salons une politesse, dans les mœurs une douceur, dans les conversations une décence, ignorées des âges précédents, mais répandues maintenant par des femmes chrétiennes qui de leurs entretiens avec les Carmélites rapportaient le respect de soi et des autres, une dignité sans roideur, et ce langage retenu et choisi, autrefois l'honneur de la société française [1].

Cette influence salutaire, les Carmélites l'exerçaient partout, en province comme à Paris. Du moment où elles s'étaient établies dans une ville, aussitôt leur monastère devenait un centre où couraient naturellement les âmes, tant c'était un foyer d'où rayonnait la charité. On le vit si bien à Dijon, que saint François de Sales dut s'armer de son autorité pour modérer les ardeurs de la baronne de Chantal et de la présidente Brûlart [2]. La petite ville de Pontoise était si fière de son couvent de Carmélites, qu'elle avait failli prendre les armes pour garder sa prieure [3]. A Amiens, le clergé et la noblesse affluaient au monastère. A Tours, les calvinistes, après avoir essayé de tout contre elles, ne pouvaient s'empêcher de dire que « ces Théré» siennes les feroient catholiques malgré eux [4] ». Ainsi, sept ans à peine après l'établissement de l'Ordre de la Sainte Vierge en France, il y était déjà si connu et si vénéré, que les calvinistes s'unissaient aux catholiques pour

[1] Il y avait beaucoup à faire. Voyez SAINTE-BEUVE, *les Lundis*, t. VII, 3e édit., p. 450-451. — M. COUSIN, *la Jeunesse de madame de Longueville*, ch. II, 5e édit., p. 121 et suiv.

[2] Lettre de saint François de Sales à sainte Chantal, du 30 novembre 1605. *OEuvres complètes*, éd. Vivès, lettre XXIX, t. X, p. 132.

[3] Voyez plus haut, ch. XIII.

[4] *Chroniques de l'Ordre des Carmélites*, t. II, p. 399.

lui rendre leurs hommages, et que les gens du monde, comme ceux du peuple, sollicitaient les prières des Carmélites et subissaient leur influence sans murmurer.

La gloire d'un si bel ouvrage appartenait à M. de Bérulle, et les contemporains ne s'y trompèrent pas. Sans lui, ils le savaient, l'Espagne gardait, avec un soin jaloux, dans l'ombre de ses cloîtres, les héritières de l'esprit de sainte Thérèse; et la France, réduite à une copie lointaine, aurait pu posséder une image du Carmel, mais n'aurait jamais été initiée à sa vie. Sans lui, les religieuses espagnoles, si saintes, si élevées en Dieu, mais poussées par le génie absolu de leur nation à tenir peu de compte de la différence des caractères et des pays, auraient essayé une œuvre dont les racines eussent été peu profondes et les fruits peu abondants. Si maintenant, tant de jeunes filles appartenant aux premières familles du royaume en obtenaient, sans trop de luttes, la permission de s'enfermer dans le cloître, l'honneur en revenait le plus souvent à M. de Bérulle, auquel ses rapports avec la cour, ses alliances, ses talents et surtout la notoriété de sa vertu, avaient créé une situation exceptionnelle.

N'était-ce pas lui, surtout, qui prodiguait à ces saintes filles tous les soins que réclamaient leurs âmes? Sans doute il n'était pas seul, et, à l'en croire, MM. Gallemant, du Val, de Brétigny, avaient de tout autres droits que lui à la reconnaissance de l'Ordre. En toute circonstance, il se mettait au-dessous d'eux, refusant même de donner l'habit, pour leur abandonner cette consolation. Mais ni M. de Brétigny, retenu par les fondations de Flandre, ni M. Gallemant, absorbé par sa cure d'Aumale

et par ses fonctions de visiteur, ni M. du Val, que se disputaient la Sorbonne et le collége de France, et qu'entravait sa surdité, ne pouvaient prendre sur le monastère de l'Incarnation l'influence décisive qui devait donner à tout le Carmel de France son esprit propre et sa physionomie. Ce rôle, nous l'avons vu, la Providence le réservait à M. de Bérulle, et déjà il l'exerçait pleinement. Les discussions avec les ministres, les ouvrages de controverse, sont des épisodes dans sa vie. Sa vie, elle-même, c'est le Carmel, avec ses mille sollicitudes, ses craintes, ses douces joies et un travail secret, profond, absorbant. Il se donne aux âmes, estimant qu'il se doit à chacune comme si elle était seule au monde[1]. Pour elles, il prie, il fait prier, il souffre, il pleure, il attend la grâce et la sollicite avec les cris que la charité seule sait pousser. Il est Père, Père par la tendresse et le dévouement, mais aussi et surtout Père par la doctrine et la sainteté.

Si une telle charge était lourde, l'honneur et le profit étaient grands. M. de Bérulle estimait à son prix la gloire de veiller sur les épouses de son Sauveur[2]; il expérimentait chaque jour les biens inappréciables qui découlent d'un si saint ministère. Dans les adversités auxquelles tout homme doit s'attendre; dans les épreuves intérieures dont sont visités tous les saints, quelle force de pouvoir se dire : les vierges du Carmel intercèdent et prient pour moi! Et nul ne savait comme lui, qui lisait dans leurs cœurs, quel était leur pouvoir sur le cœur de Jésus-Christ. Si ja-

[1] Voyez son *Mémorial pour la direction des supérieurs.*

[2] M. DE BÉRULLE, *OEuvres.* Lettres XIII et XIV aux religieuses Carmélites. (Éd. Migne, col. 1366 et suiv.)

mais cependant la défaillance avait pu approcher de son âme, il n'aurait eu, ce semble, pour la terrasser, qu'à jeter un regard sur les admirables religieuses auxquelles il consacrait sa vie. L'exemple est si puissant, et lorsqu'il monte de l'enfant à son père, il remue avec une force si irrésistible toutes les fibres de l'âme, depuis les plus tendres jusqu'aux plus fières! Appelé à pousser ses filles vers les âpres sommets de la perfection; obligé d'exiger d'elles des renoncements héroïques; travaillant de ses propres mains à anéantir en elles la nature pour assurer le triomphe de la grâce, c'eût été pour lui, loyal et généreux comme il l'était, la plus amère des douleurs, de demeurer en arrière, tandis qu'elles s'élançaient, joyeuses, vers le but difficile qu'il leur montrait. Et cependant, sans la victorieuse impulsion d'une grâce intérieure, tant de secours du dehors n'eussent abouti qu'à de stériles désirs; mais Dieu veillait sur lui. Ces touches de l'esprit, cette charité aussi ardente qu'ordonnée, ces états mystérieux d'union au Verbe incarné, ces envahissements adorables de sa vie, tous ces dons qu'il admirait dans les Carmélites, il les expérimentait en lui-même. Par une grâce rare, et qui jetait une vive clarté sur sa vocation, le père et les filles marchaient non-seulement de concert dans la sainteté, mais s'y avançaient par le même chemin. Leur illustre prieure voyait de plus en plus ses voies se confondre avec celles de M. de Bérulle. Leurs esprits semblaient se pénétrer mutuellement, et on eût dit, parfois, qu'elle était la mère de son âme, sans qu'il cessât jamais d'être le père de la sienne [1].

[1] Voyez la Déposition du R. P. Gibieuf (Manuscrit du grand couvent).



Or, tandis que de si grandes choses s'accomplissaient en lui, et que, transpirant de son âme au dehors, sa sainteté lui attirait déjà la vénération publique, tandis que le Carmel le saluait comme son Père, et que, dans un prochain avenir, l'Oratoire se préparait à lui donner le même titre, M. de Bérulle n'avait pas trente-six ans !

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

LISTE DES MANUSCRITS QUI ONT SERVI POUR LA COMPOSITION DE CETTE HISTOIRE. (Introduction, p. 61.)

Je ne donne ici l'indication que des pièces manuscrites et de celles seulement que j'ai consultées pour ce volume. C'est pourquoi je ne dis rien des Archives du ministère des affaires étrangères.

I. ARCHIVES DE L'ORATOIRE. Les RR. Pères de l'Oratoire ont en leur possession plusieurs manuscrits très-précieux, dont un double existe soit aux Archives nationales, soit à la Bibliothèque nationale. Le R. P. Pétetot, général de l'Oratoire, afin de faciliter mon travail, a bien voulu me confier les volumes suivants :

A. *Première partie des Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la congrégation de l'Oratoire. Mémoires pour une nouvelle vie du cardinal de Bérulle, où il est parlé assez amplement de la naissance et du progrès de la congrégation*, 1752, deux volumes in-4°. L'auteur est le P. Batterel, de l'Oratoire. Je le désigne par ces mots : BATTEREL. *Mémoires manuscrits.*

B. *Vie de M. le cardinal de Bérulle, instituteur, fondateur, et premier supérieur général de la congrégation de l'Oratoire en France*, 1756, un volume in-folio. L'auteur est l'abbé Goujet : GOUJET.

C. *La vie du cardinal de Bérulle, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre-Seigneur, par le R. Louis Lerat, prêtre de l'Oratoire* : LERAT.

II. ARCHIVES DES RR. MÈRES CARMÉLITES.

A. MONASTÈRE DE L'INCARNATION, A PARIS :

1° *Les eslections et les visites de ce monastère de l'Incarnation de Nostre-Seigneur, scis au fauxbourg Sainct-Jacques, à Paris*, in-4° : Les Eslections, etc.



2° *Les lettres autographes de M. de Bérulle à madame Acarie*, dont il est parlé au chapitre x.

3° *La vie de M. André du Val, prêtre, docteur de Sorbonne, professeur royal en théologie, doyen de la Faculté, et l'un des trois premiers supérieurs de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel de la Réforme de Sainte-Thérèse en France, par Robert du Val, son neveu, docteur de Sorbonne et professeur royal de théologie*, grand in-8°.

4° *Fondations des Carmélites de la Réforme de Sainte-Thérèse en France*, in-4° : Fondations.

5° *Recueil des lettres-circulaires des Religieuses Carmélites décédées dans ce premier monastère de l'Incarnation à Paris, depuis 1604 jusqu'en 1866*, in-4° moderne, t. I.

6° *Une relation manuscrite du voyage d'Espagne par M. Navet* : M. Navet, relation man.

B. Monastère de Pontoise. *Histoire générale du monastère de Saint-Joseph des Carmélites de la ville de Pontoyse, fondé le 16e jour de janvier 1605 par les Rév. Mères espagnoles, et de toutes les choses les plus mémorables qui y sont arrivées depuis jusqu'en l'an 1680* : Manuscrit de Pontoise.

C. Monastère de Bourges. Un volume intitulé *Requeil* (sic) *de ce que nous avons pu trouver des commencements de l'Ordre des Carmélites en France* : Manuscrit de Bourges.

D. Monastère d'Autun. Un volume in-4° intitulé : *Origine de l'établissement de l'Ordre du Mont-Carmel, sous la réforme de Sainte-Thérèse en France*. Je le cite sous le nom de : Manuscrit d'Autun.

E. Monastère de Tours. *Chronique de la communauté des Religieuses Carmélites de Tours*, petit in-folio moderne.

F. Monastère de Besançon. Une lettre de M. de Bérulle relative au voyage d'Espagne.

III. Archives nationales.

A. Le fonds de l'Oratoire est extrêmement riche.

J'ai compulsé avec d'autant plus de soin les cartons et registres qui le composent, que le classement n'en est pas rigoureux et que des documents importants se trouvent souvent dans des séries où ils ne s'annoncent pas par l'intitulé général de la matière. Les pièces les plus précieuses en ce qui concerne le présent volume sont :



1° *La vie manuscrite du cardinal de Bérulle, par le Rév. P. Hervé, prêtre de l'Oratoire* (M. 220.) Je l'indique par ces mots : Hervé, *Vie manuscrite*.

2° Un cahier en tête duquel est écrit : *Cette relation est de la Rév. Mère Marguerite du Saint-Sacrement, prieure du couvent des Carmélites de la Sainte Mère de Dieu, en la rue Chappon, à Paris, et seconde fille de Mademoiselle Acarie, N. B. H. S. Marie de l'Incarnation,* avec attestation de M. Raoul, prêtre, au nom de Mgr Alphonse d'Elbène, évêque d'Orléans, du 4 avril 1661. (M. 233.) Je l'indique par ces mots : *Mémoires manuscrits de la Mère Marguerite du Saint-Sacrement.*

3° Jesus Maria. *Petit recueil de la vie de ce très-grand serviteur de Dieu, M. le cardinal de Bérulle.* A la fin se trouve la déclaration des Carmélites d'Orléans que ce petit écrit *est de la propre main de la R. Mère Marie de Jésus, fille de Mademoiselle Acarie, nommée en religion Sœur Marie de l'Incarnation,* avec les mêmes attestations que ci-dessus. (M. 233.) : *Mém. man. de la Mère Marie de Jésus.*

4° Les Mémoires manuscrits de F. Emond (Edmond de Messa), de Sœur Marie de Saint-Jérôme, de la Mère Marie du Saint-Sacrement, prieure de Xaintes, de M. Louytre. (M. 233.)

5° Un manuscrit de quelques pages in-4°, intitulé : *Extrait de quelques particularités concernant la vie de Mgr le cardinal de Bérulle, que le sieur de Bérulle, maître des requêtes, a cy-devant apris de M. de Bérulle, conseiller d'Estat, son père.* (M. 233.)

6° Les oraisons funèbres de M. de Bérulle, par M. de Cospéan et le F. Edme Martin.

B. J'ai également compulsé tous les cartons concernant les Carmélites : je n'y ai guère trouvé que quelques actes de donation, des copies de brefs et de bulles. — J'en ai donné toujours l'origine en note.

Pour toute cette série de documents, on trouvera ces mots : Archives nationales.

Cet énoncé général et le soin que j'ai mis de citer au fur et à mesure mes sources, permettra au lecteur studieux de me contrôler aisément.



N° II. — Généalogie de M. de Bérulle (chapitre Ier, p. 73).

Amaury de BÉRULLE, chevalier, qui vivait en 1339.

Thibaut Ier de BÉRULLE, chevalier (sous Charles V).

Jean Ier de BÉRULLE, dit de la BORDE, écuyer[1] (1440).

Jean II de BÉRULLE (en 1478), épouse BONNE DE NUITS-SUR-ARMANÇON.

- Thibaut II de BÉRULLE, seigneur de Bailly et de la Garenne, épouse Marthe de BARBEROT et Silvine de CACQUERAY.
- Claude de BÉRULLE.
- Thomasse de BÉRULLE.

ENFANTS DE MARTHE DE BARBEROT.

- Jean de BÉRULLE, écuyer, mort avant 1557.
- Jacques de BÉRULLE, écuyer, seigneur de Bailly, Vieil-Verger, Tourny, Sérilly, épouse Anne de PONNARD de SAUVAGE.
- Clériadus de BÉRULLE, écuyer.
- Robert de BÉRULLE, écuyer.

ENFANTS DE SILVINE DE CACQUERAY.

- Pierre de BÉRULLE, écuyer.
- Barbe de BÉRULLE.
- Thomasse de BÉRULLE.

Enfants de Jacques de Bérulle :

- Galéas de BÉRULLE, chevalier, seigneur de Vieil-Verger, Sérilly, Tourny, etc., baron de Céant-en-Othe ; l'un des cent gentilshommes de la maison du Roy ; épouse, le 9 septembre 1540, LOUISE DE NEUFVIS ou NEUFVY.
- Jeanne de BÉRULLE.
- Étiennette de BÉRULLE.
- Esmée de BÉRULLE.
- Guillemette de BÉRULLE.

Enfants de Galéas de Bérulle :

- Claude de BÉRULLE, chevalier, seigneur de Vieil-Verger, Sérilly, Tourny, Cudot et Fay ; baron de Céant-en-Othe, conseiller de la Cour, épouse Louise SÉGUIER.
- Anne de BÉRULLE.

Enfants de Claude de Bérulle :

- PIERRE DE BÉRULLE, *cardinal.*
- Jean III de BÉRULLE.
- Louise de BÉRULLE.
- Marie de BÉRULLE.

Les armes sont : De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même.

[1] Le Laboureur, dans ses additions aux *Mémoires de Michel de Castelnau*, t. III, p. 245, dit que le plus ancien des ancêtres du cardinal de Bérulle qu'il trouve est Jean de Bérulle, qui vivait en 1440. — M. de Courcelles s'appuie sur l'autorité du *Cabinet de l'Ordre du Saint Esprit* (*Mélanges*, vol. 346) pour remonter jusqu'à Amauri de Bérulle, en 1339. — Voyez *Histoire générale et héraldique des Pairs de France*,... par M. le chevalier de Courcelles. Paris, 1828, in-4°, t. IX.

Nº III.

BULLE DE FONDATION DES CARMÉLITES (chapitre IX, p. 289.)

« Clément, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

« Pour perpétuelle mémoire. Établi sur le siége suprême de l'Église « militante et dans la plénitude de l'autorité apostolique par la très- « grande bonté de notre Rédempteur, Nous apportons tous nos soins « à ce que les monastères et autres lieux réguliers du dévot sexe « féminin puissent, en tout lieu, pour l'accroissement de la religion et « du culte divin, et aussi pour le salut des âmes, se propager, être « pourvus de revenus annuels suffisants au support de leurs charges : « à ce que confiés aux soins et au gouvernement d'hommes distingués, « ils soient bien dirigés; que des vierges prudentes, que des femmes « de bien, méprisant les attraits de ce siècle infortuné, puissent, sous « la clôture établie et la discipline de l'observance régulière, rendre à « notre Rédempteur un perpétuel service, et par là produire des fleurs « d'honneur, des fruits d'honnêteté, et mériter l'éternelle béatitude. « Aussi favorisons-nous, avec l'affection d'un bon père, les vœux de « toutes les personnes, de celles surtout qui brillent par l'éclat de leur « naissance, et qui emploient bénévolement leurs biens pour un tel « usage, et Nous interposons favorablement ce qui est de notre charge « pastorale, selon qu'après avoir comme il convient examiné les qua- « lités des personnes et des lieux, Nous le jugeons expédient et salu- « taire dans le Seigneur.

« 1. Or, dernièrement, au nom de notre chère fille en Jésus-Christ, « noble dame Catherine d'Orléans, princesse de Longueville, une « requête Nous a été présentée, laquelle nous exposait, qu'étant de la « race des rois de France, et non mariée, poussée d'un pieux zèle de « dévotion et désirant échanger, par un heureux commerce, les biens « terrestres contre les célestes, et les passagers contre les éternels, à la « louange et à la gloire du Dieu tout-puissant, pour l'accroissement de la « foi et religion catholique, de l'ordre de la très-glorieuse toujours vierge « mère de Dieu, Marie du Mont-Carmel, des œuvres pieuses et du culte « divin, principalement pour l'avantage spirituel de nombreuses et hon- « nêtes jeunes filles et veuves, qui, méprisant les attraits trompeurs « du siècle, en pureté de cœur, en humilité d'esprit, désirent servir le « Très-Haut, sous le doux joug de la religion, offrir intact le lis de leur « virginité à Celui qui est le roi et l'époux immaculé des saintes vier- « ges, et s'unir à lui par un vœu solennel, elle désirerait fonder « dans la ville de Paris ou dans ses faubourgs, avec les biens et « ressources qui lui ont été bénignement départis par le Seigneur, dis-

» tributeur de tous les biens, un monastère réformé de religieuses,
» vivant sous la règle primitive de l'Ordre susdit et la constitution
» dernièrement réformée pieusement en mieux par Thérèse de Jésus et
» approuvée, et lui assigner en dot pour ce commencement et pour la
» nourriture et entretien à perpétuité de quinze religieuses, des revenus
» annuels et perpétuels de deux mille quatre cents livres tournois, ce
» qui fait environ sept cents ducats d'or de la chambre, en propriétés
» et biens immeubles, et faire à ses frais toutes les autres dépenses né-
» cessaires et opportunes pour cette pieuse fondation et institution, pour
» son progrès et conservation; et afin que cela réussisse plus heureu-
» sement, par le conseil et soin de nos chers fils Jacques Gallemant et
» André du Val, prêtres du diocèse de Rouen, et de Pierre de Bérulle,
» prêtre du diocèse de Paris, lesquels, à savoir, Jacques et André, sont
» docteurs en théologie de la société du collége de Sorbonne, établi
» en ladite ville, et ledit André, prédicateur de la parole de Dieu et
» professeur du Roi en l'université de Paris, et Pierre, aumônier ordi-
» naire et conseiller de Notre très-cher fils en Jésus-Christ, Henri, roi
» très-chrétien des Français, et professeur de théologie; tous remar-
» quables par leur réputation de doctrine, l'intégrité de leur vie, leur
» connaissance de l'observance régulière, et peuvent, comme ils en
» ont l'intention, si cette charge leur est confiée, faire, établir et
» ordonner bien des choses utiles et profitables à l'établissement et
» progrès, au gouvernement et administration dudit monastère. Nous
» ayant été représenté que le prieuré dit de Notre-Dame des Champs,
» de l'Ordre de Saint-Benoît, situé au faubourg Saint-Jacques de ladite
» ville, et dépendant du monastère appelé de Marmoutier, dudit ordre
» de Saint-Benoît, situé proche et hors des murs de Tours, lequel Notre
» cher fils François Choisnin, clerc, par concession apostolique, tient
» en commende pour sa vie, et que l'église de ce prieuré, par l'avan-
» tage de sa situation et des édifices, aussi bien que des jardins et des
» terres adjacentes convenables et propres à la construction, création
» et usage dudit monastère : que le collége aussi appelé de Mar-
» moutier, fondé au quartier de Sorbonne de ladite ville, dans lequel
» les religieux du monastère de Marmoutier ont accoutumé de se
» livrer à l'étude surtout des saintes lettres, est assez étendu et
» spacieux pour que le prieur ou commendataire qui vivra alors, et le
» couvent dudit prieuré, puissent y être commodément transférés, y
» être reçus et y résider : que si cette translation se faisait, et que dans
» ladite église, et dans l'emplacement, bâtiments, jardins et terrains
» susdits, le monastère des religieuses susdites était érigé à perpétuité
» et institué, et ce qui sera dit plus bas concédé et ordonné, il serait
» ainsi pourvu avantageusement non-seulement à l'accroissement du



» culte divin, mais encore à la propagation dudit Ordre de Notre-Dame
» du Mont-Carmel, et la consolation de beaucoup de fidèles ; c'est
» pourquoi, au Nom de ladite princesse Catherine, on Nous a très-
» humblement supplié de vouloir bien, par la bonté apostolique, Nous
» montrer favorable à sa requête et y pourvoir avantageusement.

» 2° Nous donc, qui depuis longtemps avons voulu entre autres
» choses que ceux qui demandent l'union de bénéfices ecclésiastiques
» à d'autres fussent tenus d'exprimer leur vraie valeur annuelle selon
» la commune estimation, celle également du bénéfice auquel on
» demanderait qu'un autre fût uni, et que toujours dans ces unions
» on donnât commission aux parties, appelant les intéressés, et que
» les mêmes règles fussent observées dans toutes les suppressions et
» concessions à perpétuité, démembrements et applications de toutes
» sortes de fruits et biens ecclésiastiques : du consentement exprès
» de notre bien-aimé fils François, du titre de Saint-Pierre aux liens,
» prêtre-cardinal de Joyeuse, lequel tient ou commande ledit mo-
» nastère de Marmoutier, par concession et dispense apostolique,
» et dudit François Choisnin), par Nos autres lettres, avons trans-
» féré à perpétuité de ce prieuré au collége de Marmoutier et à sa
» chapelle, sous certaine manière et forme alors exprimées, le nom,
» titre et dénomination du prieur et prieuré susdit, et ledit Fran-
» çois Choisnin, ainsi que le prieur ou commendataire qui sera
» par après, et le couvent dudit prieuré avec le nombre accou-
» tumé de ses religieux et les charges qui leur incombent en quelque
» sorte que ce soit, et les privilèges, prérogatives, grâces, proprié-
» tés, droits, rentes, décimes, revenus, profits, casuels, émoluments,
» et toutes les autres choses et biens à eux appartenant, où qu'ils
» soient et de quelque part qu'ils proviennent, avec tous les meubles
» sacrés et profanes, excepté seulement les bâtiments ecclésiastiques,
» les situations, jardins, terres et choses adjacentes susdites, ainsi
» qu'une certaine maison située vis-à-vis dudit prieuré, de l'autre
» côté de la rue et le jardin d'icelle maison, ainsi qu'il est plus ample-
» ment contenu dans lesdites lettres : absolvant aujourd'hui ladite
» princesse Catherine, à l'effet de ces présentes seulement, et la
» réputant absoute, de toute excommunication, suspension, interdit
» et autres sentences ecclésiastiques, censures et peines portées par
» le droit ou par les hommes, pour occasion ou cause que ce soit, au
» cas qu'elle fût liée en quelque façon que ce soit, et tenant pour
» exprimée en ces présentes la vraie valeur annuelle des édifices,
» constructions, terres, maison et jardins susdits, inclinant à ladite
» requête de l'autorité apostolique par la force des présentes, Nous
» supprimons et éteignons à perpétuité dans ledit prieuré et église

» d'icelui, l'Ordre de Saint-Benoît et tout son état, nature, essence » et dépendances.

» 3° Et pour la construction, érection et usage dudit monastère de » religieuses, du consentement desdits François, cardinal, et François » Choisnin, Nous concédons et assignons à perpétuité l'église, édifice, » emplacement, jardins et terres adjacentes dudit prieuré, avec la » maison et le jardin susdits, sauvegardant cependant et réservant » l'habitation de ladite maison et de sondit jardin audit François » Choisnin, lequel sa vie durant pourra avoir ladite maison et son » jardin, la tenir, habiter, louer, en jouir et profiter librement et » licitement, sans aucun empêchement de la part de ladite abbesse » ou prieure et religieuses susdites ou de quelque personne que ce » soit, voulant qu'à sa mort l'usufruit soit aussitôt consolidé avec la » propriété, et que ladite maison et jardin d'icelle, vienne et appar- » tienne au monastère érigé par les présentes, à la charge de payer » comme rente annuelle par ladite abbesse ou prieure et couvent » dudit monastère audit collége de Marmoutier, trois cents livres » chaque année, aux époques fixées pour ce par les parties, laquelle » rente pourra être rachetée et éteinte quand on le voudra pour la » somme de cinq mille quatre cents livres tournois. En sorte toutefois » que dans l'éventualité du rachat de ladite rente, le prix d'icelle » soit en même temps réellement et par effet employé aussitôt aux autres » biens, immeubles, rentes ou autres revenus annuels et perpétuels, » pour ledit collége de Marmoutier, ou, si cela ne se peut faire alors, » qu'il soit déposé à quelque église, changeur ou marchand honnête » et solvable, choisi du consentement des parties, lequel prix n'en » pourra être retiré sans l'autorisation de l'Ordinaire du lieu, comme » délégué du Siége Apostolique, et à l'effet d'être employé ainsi qu'il » a été dit ci-dessus, auquel cas le monastère érigé par les présentes » demeurera entièrement libre et déchargé du payement et versement » de ladite rente, de toute autre obligation, quelle qu'elle soit, » vis-à-vis dudit monastère ou collége de Marmoutier, à raison de » l'église, emplacement, édifices, jardins, terrains et choses susdites.

» 4° Donnons permission et faculté à ladite princesse Catherine, » de faire construire ou édifier en cette église, dans les édifices, » jardins et terrains et en leur emplacement, sol et lieux adjacents, » un monastère de religieuses réformées, avec l'église et chapelle » actuelles dudit prieuré ou autre, et le cloître, dortoir, réfectoire, » cimetière, cours, jardins, vergers, greniers et autres offices et pièces » nécessaires et commodes.

» 5° Et après que ledit monastère aura été ainsi construit et muni » de la clôture due et convenable, et suffisamment pourvu de



» meubles sacrés et profanes, et autres choses nécessaires pour le » culte divin et usage des religieuses qui doivent y être introduites, » et que ladite princesse Catherine y aura donné et assigné à per- » pétuité, réellement et avec effet, un revenu annuel de deux mille » quatre cents livres, garanti par des propriétés en fonds et biens » immeubles, Nous l'érigeons et instituons semblablement à per- » pétuité, et sans préjudicier à aucun, en monastère de religieuses » dudit Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, sous la règle primi- » tive, réformée et revue comme il a été dit, sous l'invocation qui » semblera bonne à ladite princesse Catherine, et qu'elle choisira, et » sous les gouvernement, régime et administration des susdits Jacques, » André et Pierre, dont le premier devra être chef ou à la tête, et les » deux autres comme assistants leur vie durant, et, en cas de retraite » ou de décès, sous le gouvernement de trois autres prêtres connus » pour leur intégrité de vie et de mœurs, et qui seront élus comme » on le verra plus bas : pour usage et habitation perpétuelle d'une » abbesse ou prieure et de quatorze religieuses seulement pour le » commencement, mais d'un plus grand nombre lorsque le monastère » aura plus de ressources et de facultés ; lesquelles religieuses devront » prendre l'habit qu'ont accoutumé de porter les religieuses des » autres monastères du même Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, » sous ladite règle réformée, et après l'an de probation expiré, faire la » profession selon la coutume, et garder autant que faire se pourra la » clôture perpétuelle, et les rites, mœurs, coutumes et institutions » régulières dudit Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et règle » réformée d'icelui, et s'acquitter des louanges et offices divins.

» 6° Pareillement, Nous appliquons et approprions à perpétuité, » dès à présent comme pour lors, et dès lors comme à présent, » audit monastère ainsi érigé et institué, pour sa dot convenable, » et pour le commode entretien de son abbesse ou de la prieure » et religieuses, et pour supporter les charges qui leur incombent, » les revenus annuels de deux mille quatre cents livres, ainsi que » tous et chacun des autres propriétés, biens, rentes, revenus, » droits et émoluments qui pourront être départis, donnés, lé- » gués, et après qu'ils l'auront été en aumônes ou autrement, en » quelque façon et quelque manière que ce soit, tant par ladite prin- » cesse Catherine que par quelques autres personnes que ce soit, à » perpétuité ou à temps pour l'augmentation des biens et revenus du » monastère érigé par les présentes, et en vue et considération de » ladite abbesse et religieuses, ou de quelqu'une d'elles ; en sorte » qu'il soit permis à l'abbesse ou prieure et couvent du monastère » érigé par les présentes, et aux recteurs et administrateurs alors en

» charge, de prendre librement de leur propre autorité possession » corporelle, réelle et actuelle de toutes les choses susdites et de » leurs droits et appartenances quels qu'ils soient, par eux ou par » quelqu'un ou quelques-uns, au nom de ce même monastère érigé » par les présentes, et, l'ayant prise, la retenir à perpétuité ; per- » cevoir aussi, exiger, lever, recouvrer, louer, affermer les fruits, » revenus, récoltes, droits, casuels et émoluments quelconques en » provenant, et les convertir à l'usage commun de ce monastère érigé » par les présentes, et de l'abbesse ou prieure et religieuses alors » existantes, sans qu'il soit aucunement nécessaire d'en demander la » permission à l'Ordinaire ou à quelque autre que ce soit.

» 7° En outre, nous établissons ledit monastère érigé par les pré- » sentes chef de tous les autres monastères du même Ordre et réfor- » mation qui seront érigés à l'avenir au royaume de France, lesquels » en devront dépendre comme membres.

» 8° Nous exemptons et affranchissons complétement au spirituel » et au temporel, et entièrement à perpétuité, tant le monastère » érigé par ces présentes que l'abbesse, couvent, religieuses, recteurs, » officiers, ministres, serviteurs et personnes alors existantes, aussi » bien que les propriétés et tous les biens, meubles et immeubles, » présents et futurs, de quelque qualité, quantité, genre, espèce et » nature qu'ils soient, et où qu'ils soient, de toute juridiction, cor- » rection, visite, seigneurie, supériorité, sujétion et puissance de » l'évêque de Paris alors existant, ou de son official, ou vicaire général » au spirituel, aussi bien que des protecteurs ou ministres généraux » ou provinciaux, et autres prélats et supérieurs de l'ordre des frères » dits mitigés dudit Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et les » prenons sous la protection inviolable et conservation de Saint-Pierre, » de Notre Siége et du Pontife romain pour lors existant.

» 9° Et le soumettons et assujettissons à la visite, correction, » obéissance et totale juridiction, dans lesdites choses spirituelles, du » commissaire général de l'Ordre des Frères dits déchaussés ou réfor- » més de Notre-Dame du Mont-Carmel, alors en charge, et jusqu'à » ce que ladite règle réformée soit reçue et introduite au royaume de » France, où ne se trouve encore aucun monastère d'hommes où » Dieu soit servi sous cette règle, au prieur général de l'Ordre des » Chartreux, alors existant, Ordre qui, depuis son premier établis- » sement, est demeuré plus fermement et constamment dans sa règle, » et qui, par l'observation du silence et de la solitude, paraît très- » conforme à la règle primitive dudit Ordre de Notre-Dame du Mont- » Carmel, avec pouvoir de visiter ledit monastère érigé par les pré- » sentes, par lui ou par un autre religieux de son Ordre propre pour

» cette charge, et spécialement nommé et député par lui, au moins » une fois dans l'année, et toutes les fois qu'il en sera requis par les » recteurs et gouverneurs dudit monastère alors en charge, et en se » tenant attaché aux décrets des saints canons et des conciles géné- » raux et aux institutions de la susdite règle, le réformer dans le chef » et les membres, enlever tout abus, rétablir et réintégrer l'obser- » vance et discipline régulières, toutes les fois qu'elles seront déchues » ou énervées, et faire exécuter les autres choses nécessaires que » d'ordinaire il fait et peut faire dans la visite des monastères de son » Ordre établis dans les provinces de Picardie, de Flandre et » ailleurs.

» 10° Et aussi Nous le soumettons et assujettissons aux soins, » gouvernement, régime et administration desdits Jacques, André et » Pierre, et, au cas où ils se retireraient ou décéderaient, des autres » qui pour cette charge seront élus comme il est dit ci-après, lesquels » pourront et devront gouverner et administrer ledit monastère et les » propriétés et biens, meubles et immeubles, fruits, revenus, rap- » ports, droits, choses, actions, offrandes et aumônes d'icelui, sauf » toutefois en tout ce qui est dit ci-dessus la juridiction de l'évêque » de Paris alors existant, dans les cas où les évêques, comme délégués » dudit Saint-Siége, par l'autorité desdits conciles, et surtout de celui » de Trente, exercent la juridiction sur les monastères, quelque » exempts qu'ils soient, surtout relativement à la clôture.

» 11° En outre, Nous donnons pleine, libre, entière et absolue » permission, pouvoir et autorité auxdits Jacques, André et Pierre de » faire et de publier tous les statuts, ordonnances, chapitres et décrets » pour le soin, régime, gouvernement, direction et administration dudit » monastère érigé par les présentes, et des personnes, choses et » biens spirituels et temporels d'icelui ; pour la réception des reli- » gieuses, leur admission, nombre, âge, qualité, nourriture, vête- » ment, instruction, direction, discipline, manière et forme de la » récitation des divins offices, des prières, oraisons, et autres suf- » frages, et autres choses utiles et nécessaires, mais permises et » honnêtes, et non opposées aux saints canons et décrets dudit con- » cile de Trente, et des autres saints conciles, et aussi dudit Ordre et » règle réformée, et aux constitutions apostoliques ; de les changer, » corriger, modérer et réformer en mieux, et d'en faire tout à fait » d'autres toutes les fois que, pour la qualité des choses et des temps, » ou autre raison, il leur paraîtra expédient : les donner à ladite » prieure ou abbesse, couvent, religieuses et autres personnes alors » existantes dudit monastère érigé par les présentes, pour les obser- » ver et les accomplir fermement et inviolablement, et sous les

» peines qui seront par elles infligées, en sorte que, sans la per-
» mission desdits Jacques, André et Pierre, elles ne puissent être
» augmentées ou diminuées en quoi que ce soit, pourvu toutefois
» que toutes les choses susdites soient d'abord approuvées et confir-
» mées par ledit Saint-Siége ou par le général des Frères Carmes
» déchaussés de la susdite réforme de ladite Thérèse, ou par l'Or-
» dinaire comme délégué du même Siége Apostolique, et qu'elles ne
» puissent auparavant avoir force de constitution.

» 12° Et aussi pour l'heureuse direction et l'instruction dans les
» rites, mœurs, discipline et institution régulière des religieuses des-
» tinées à entrer dans le monastère érigé par les présentes, auto-
» risons à tirer, pour une fois seulement, de quelque monastère que
» ce soit, quatre religieuses au plus du même Ordre de Notre-Dame
» du Mont-Carmel (s'il se peut commodément, sinon d'un autre
» Ordre qui se rapproche le plus de ladite règle), professes et renom-
» mées pour l'intégrité de leur vie et leur connaissance de la disci-
» pline régulière, s'y portant de leur bonne volonté, et avec la per-
» mission et l'assentiment de leurs supérieurs, et de les amener audit
» monastère érigé par les présentes, de telle sorte qu'elles puissent
» et doivent s'y transporter et y demeurer si bon leur semble, et si
» elles sont d'un autre Ordre, se conformer à l'habit et aux institutions
» régulières de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de ladite
» règle réformée de cet Ordre; leur donner les offices et charges
» d'abbesse ou prieure et autres, et s'il paraît ainsi expédient, les y
» confirmer et continuer au delà du temps fixé pour l'exercice
» desdites charges : et si lesdites religieuses tirées d'ailleurs et ame-
» nées dans le monastère érigé par les présentes, pour l'instruction
» et direction des religieuses dudit couvent, venant à mourir ou à se
» retirer, il ne se trouvait pas de religieuses ayant l'âge requis pour
» lesdites charges (comme il est fort possible que cela arrive en ce
» commencement d'institution), substituer et subroger en la place de
» celles qui seront décédées ou retirées, d'autres religieuses dudit
» monastère érigé par les présentes, bien qu'elles n'aient pas l'âge
» requis par les saints canons, le concile de Trente et les autres
» conciles susdits, pourvu qu'elles aient fait profession, aient vécu
» avec éloge, et soient âgées de plus de vingt-cinq ans, leur donner
» les offices et charges d'abbesse ou prieure, et autres du même
» monastère, et même le temps fixé pour lesdites charges étant fini,
» les y confirmer selon les constitutions dudit Ordre de Notre-Dame
» du Mont-Carmel, jusqu'à ce qu'il s'y trouve d'autres religieuses
» capables, ou qu'ils jugent devoir agir autrement.

» 13° Députer et révoquer selon leur libre volonté, et substituer,

» en la place de ceux qui seront révoqués ou décédés, les économes, » officiers et ministres du même monastère érigé par les présentes, » lesquels seront tenus de rendre compte de leur gestion et administration une fois par an, et toutes les fois qu'ils en seront requis, à » l'abbesse, au couvent et aux administrateurs susdits et autres » personnes députées pour cet objet.

» 14° Et pourvu qu'ils soient approuvés par l'Ordinaire pour » entendre les confessions, entendre en confession ladite abbesse » ou prieure et les religieuses susdites, et les absoudre de tous » leurs péchés, crimes, excès et délits, quelque graves et énormes qu'ils soient, dont elles se seront confessées de bouche et » seront contrites de cœur, leur enjoignant la pénitence salutaire » selon la gravité de la faute (excepté pour les cas contenus dans les » lettres que l'on a coutume de lire le jeudi saint); leur administrer » les sacrements de l'Église et leur prêcher la parole de Dieu ; les » pourvoir de chapelains et confesseurs convenables, même séculiers, » mais approuvés par l'ordinaire du lieu, pouvant être renvoyés et » révoqués à leur volonté, lesquels pourront célébrer la messe et » autres divins offices en l'église ou chapelle du monastère érigé par » les présentes; et servir en toutes choses saintes, entendre pareillement en confession et absoudre lesdites abbesse ou prieure et » religieuses, et leur administrer les sacrements : de même les pourvoir d'un bon prédicateur de la parole de Dieu, qui sera approuvé » du même Ordinaire, qui les instruira dans la voie du Seigneur, avec » grand zèle et soin, par des avertissements spirituels, des enseignements et conseils salutaires.

» 15° Entrer au dedans de l'enclos du même monastère érigé par » les présentes, avec autres hommes d'intégrité et d'honneur » reconnus, en tel nombre que besoin sera, dans les cas nécessaires seulement et permis par le concile de Trente, par le droit » ou les constitutions de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel » et la règle d'icelui, et par la permission du Nonce du Saint-Siége » résidant en ces quartiers, ou, en son absence, de l'Ordinaire dudit » lieu, comme délégué du même Siége Apostolique.

» 16° Dispenser l'abbesse ou prieure et les religieuses qui, par » faiblesse de santé ou mauvaise habitude de corps, ne pourraient » supporter le jeûne ou l'abstinence de la chair et des laitages, ou » l'observance des rites et institutions dudit Ordre de Notre-Dame du » Mont-Carmel, ou, autrement, selon que l'occasion, la qualité et » nécessité des choses et la condition du temps l'exigera; aussi » relâcher lesdites observances et institutions, et pareillement accorder » la permission à ladite abbesse ou prieure alors en charge, de

» dispenser et relâcher, selon l'infirmité, la maladie ou incommodité
» desdites religieuses, d'après les formes des constitutions susdites.

17° Et de faire, gérer, exercer, décerner et procurer toutes et
» chacunes des autres choses que les Ordinaires des lieux, comme délé-
» gués dudit Siége Apostolique, et les généraux et autres supérieurs
» de quelque Ordre que ce soit, peuvent et pourront à l'avenir de
» droit et de coutume, ou par privilége ou autrement, en quelque
» manière que ce soit, faire, gérer, exercer, décerner et procurer dans
» les monastères de religieuses qui leur sont soumis; et particuliè-
» rement ce que peut le commissaire général des Frères Carmes
» réformés ou déchaussés, et ce qu'il pourrait s'il était envoyé ou
» venait en France, et en ladite ville de Paris, pour l'érection et in-
» stitution de ce monastère ou d'un autre semblable de religieuses.

» 18° Et toutes fois qu'il arrivera que l'un desdits Jacques, André et
» Pierre se retire du gouvernement ou décède, élire en sa place un
» autre personnage de bonne vie, élevé au sacerdoce, lequel sera admis
» du consentement dudit Nonce ou de l'Ordinaire, comme délégué du
» susdit Siége Apostolique ou du commissaire général ou autre supé-
» rieur des Frères Carmes réformés, appelés déchaussés de la réforme
» susdite et non autrement, et tiendra le troisième et dernier rang
» entre eux, jusqu'à ce qu'un autre y soit appelé de nouveau, et aura
» pareil pouvoir et faculté qu'eux, en toutes les choses susdites, tant
» qu'ils vivront et que chacun d'eux vivra seulement; ce qui devra
» se faire dans le semestre suivant immédiatement le décès ou retraite
» du susdit; autrement, et ce temps écoulé, l'élection sera dévolue
» audit Nonce : aussi bien que, étendre, amplifier, attribuer, limiter
» et restreindre les facultés à eux concédées par ces présentes en tout
» ou partie, entières ou limitées à leur volonté, à perpétuité ou à
» temps, tant à ceux qui se trouveront avoir ledit régime ou gou-
» vernement au temps du décès du dernier survivant desdits Jacques,
» André et Pierre, qu'à tous et chacun de ceux qui seront ensuite,
» et à perpétuité, élus pour le même régime et gouvernement, selon
» que, par l'usage et expérience familière, ils connaîtront être plus
» expédient, selon Dieu, pour ledit monastère érigé par les présentes,
» et pour les personnes d'icelui; à l'exception seulement de la faculté d'é-
» lire les recteurs, de laquelle leurs successeurs audit régime ou gouver-
» nement, de quelque manière que ce soit, pourront en tout temps,
» la circonstance l'exigeant ainsi, user pleinement et librement, sans
» absolument aucune limitation, à condition cependant que ce soit
» toujours dans le semestre, à compter comme il a été dit; faute de
» quoi l'élection sera semblablement dévolue audit Nonce, observant
» toujours le degré et les qualités requises dans les personnes qui

» seront élues, et avec le consentement pour leur admission dudit » Nonce ou de l'Ordinaire comme délégué dudit Siége Apostolique, » ou du commissaire général ou d'un autre supérieur desdits Frères » Carmes réformés.

» 19° En outre, permettons à ladite princesse Catherine, qu'étant » accompagnée d'une dame, femme de bien, avancée en âge, ou » d'une demoiselle, en tenue modeste, elle puisse, sans aucun scru- » pule, entrer dans ledit monastère érigé par les présentes, toutes » les fois qu'il lui plaira, du consentement, cependant, et volonté » des recteurs, abbesse ou prieure et religieuses d'icelui, et parler, » converser avec lesdites abbesse ou prieure et religieuses, y prendre » son repos et y coucher tant qu'elle sera dans le célibat seulement.

» 20° Accordons pareillement au même monastère érigé par les » présentes, et à son abbesse ou prieure, couvent, religieuses et » personnes alors existantes, église ou chapelle d'icelui, et aux fidèles » qui la visiteront, la faculté d'user, jouir, posséder et tenir librement » et licitement, en quelque manière que ce soit, à l'avenir, en tout » et partout, sans absolument aucune différence, pareillement et » principalement chacun et tous les priviléges, immunités, libertés, » exemptions, facultés, prérogatives, préférences, prééminences, » faveurs, concessions, indults, indulgences, et autres grâces tant » spirituelles que temporelles, concédées et à concéder par après, » généralement ou particulièrement, même par voie de simple com- » munication ou autrement, de quelque manière que ce soit, aux » autres monastères, lieux et églises de religieuses de ladite réforme, » et à leurs abbesses ou prieures, religieuses et personnes et fidèles » visitant les mêmes églises, et desquelles lesdits monastères et fidèles » par droit, usage, coutume, privilége, ou de quelque autre manière, » usent, jouissent, qu'ils possèdent et tiennent, ou desquels ils » peuvent, en quelque manière que ce soit, user ou jouir.

» 21° Nous décrétons que les présentes lettres ne peuvent jamais, » en aucun temps, pour quelque chef ou quelque cause, si juridique » qu'elle soit, être notées de subreption, ou abreption, ou vice de » nullité, ou de quelque défaut de notre intention ou autre quelconque, » ou être attaquées, rétractées, annulées, invalidées, mises en juge- » ment ou controverse ; ou que contre elles on puisse obtenir quelque » remède de droit, de grâce ou de fait, et qu'elles ne soient com- » prises ni confondues sous aucune révocation, suspension, limitation, » modification, dérogation de semblables ou dissemblables grâces ou » autres contraires dispositions même faites et concédées par nous » et nos successeurs, les Pontifes romains alors vivants, et ledit » Siége Apostolique, sous quelques teneurs et formes, et quelques

» clauses que ce soit, même *de proprio motu* et de science certaine ; » et de la plénitude de la puissance apostolique ; mais qu'elles en » soient toujours exceptées, et autant de fois qu'elles seront données, » aussi souvent elles seront restituées en leur premier état, et plei- » nement renouvelées, et de nouveau concédées, même sous date » postérieure, choisie en quelque temps que ce soit, par les recteurs, » gouverneurs, et l'abbesse ou prieure et couvent dudit monastère » érigé par les présentes, et qu'elles soient valables et efficaces. Et » qu'il soit ainsi jugé et défini par tous juges ordinaires ou délégués, » et même les auditeurs des causes du palais apostolique, et les car- » dinaux de la sainte Église Romaine, même étant légats *à latere*, » vice-légats et nonces dudit Siége Apostolique, enlevant à eux et à » chacun d'eux la faculté et autorité de juger et interpréter autrement, » déclarant nul et de nul effet tout ce qui pourra être sur ce sujet » attenté de contraire, sciemment ou par ignorance, par qui que ce » soit et de quelque autorité qu'il jouisse ; nonobstant notre volonté » et autres choses susdites, les constitutions et ordonnances de ne » concéder des indulgences *ad instar*, et le concile de Latran, le » dernier célébré, défendant de faire des unions perpétuelles, sinon » dans les cas permis par le droit et les autres constitutions aposto- » liques, spéciales ou générales, et faites dans des conciles pro- » vinciaux, synodaux, et conciles généraux, nonobstant aussi la » fondation dudit prieuré de Notre-Dame, les statuts et coutumes » de lui et du monastère et collége de Marmoutier, et du même » Ordre, même fortifiés par serment, confirmation apostolique ou » quelconque autre chose propre à leur donner force, et les privi- » léges, indults et lettres apostoliques concédées, approuvées, » renouvelées à eux et à leurs supérieurs, couvents et personnes, » sous quelques teneurs et formes, et avec quelques dérogatoires » de dérogatoires que ce soit, et autres clauses plus efficaces et » insolites, même irritantes, et autres décrets, en quelque sorte que » ce soit, même par plusieurs fois réitérées. A toutes lesquelles choses, » pour cette fois seulement, nous dérogeons spécialement et expressé- » ment, et à toutes choses contraires, tenant ce qui y est contenu » pour suffisamment exprimé par ces présentes, comme si elles y » étaient insérées de mot à mot sans la moindre omission, et en gardant » la forme portée par elle, bien qu'autrement, pour y déroger suffi- » samment, il fût besoin d'en faire mention spéciale, spécifique, » expresse, individuelle, et de mot à mot d'elles et de leur teneur » entière, et non par clauses générales ayant la même valeur, ou » quelque autre expression, ou qu'il fallût garder quelque autre forme » particulière, ces choses ou autres demeurant en leur force.



« 22° Enfin, pour augmenter la dévotion des fidèles, et pour le » salut des âmes, confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant, » et l'autorité de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul, de ladite » autorité apostolique, Nous accordons, par la teneur des présentes, » indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés à l'abbesse » ou prieure, aux religieuses et personnes de ce monastère, érigé par » les présentes, et à tous et chacun les autres fidèles qui, vraiment » pénitents et confessés et ayant fait la sainte communion, visiteront » dévotement l'église ou chapelle du monastère érigé par les pré- » sentes, le jour auquel les religieuses y seront introduites pour la » première fois et y célébreront l'office divin; et ensuite chaque » année, à perpétuité, le jour de l'Annonciation de la bienheureuse » Vierge Marie, et aux fêtes des saints sous l'invocation desquels sont » le monastère érigé par les présentes, son église ou chapelle, depuis » les premières vêpres jusqu'au coucher du soleil desdits jours, et là » prieront pieusement pour l'heureux état de Nous et du Pontife » romain alors existant, pour l'exaltation de ladite Église Romaine, » pour la conservation de la paix et concorde entre les princes » chrétiens ou autrement, selon que le suggérera la dévotion d'un » chacun.

« 23° Qu'il ne soit donc permis à personne d'enfreindre, ou, par » une hardiesse téméraire, de s'opposer à ladite page de notre abso- » lution, suppression, extinction, concession, assignation, don, érec- » tion, institution, application, appropriation, constitution, exemption, » soumission, assujettissement, attribution, indult, décret, déro- » gation et donation. Et si quelqu'un présume de l'entreprendre, » qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout-puissant et de » ses bienheureux apôtres Pierre et Paul.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre- » Seigneur mil six cent trois, le treize des Ides de novembre, de notre » pontificat l'an douzième. Et au dos : L'an de l'incarnation de Notre- » Seigneur mil six cent trois, le sixième jour de janvier, ledit illustris- » sime et révérendissime seigneur François, cardinal, par sa cédule, » et François Choisnin, par Jean Boterel, son procureur, ont respec- » tivement consenti à la concession, assignation et expédition desdites » lettres. »

N° IV.

LETTRE DU P. COTON (chap. x, p. 293).

Arch. nat. M 234.
Pièce originale.

Ego infrascriptus fidem facio omnibus e Societate nostra has inspecturis perillustrem virum DD. Petrum de Berule cogitantem Hispanias ob insigne pietatis opus, eum esse cui non Societas modo nostra, sed Christiana etiam respublica multum omnino debeat in Domino. Cumque tantæ virtutis, ingenii, prudentiæ ac nobilitatis viro par testimonium reddi non possit, hoc saltem devinctissimæ illi Societatis nostræ indicium homini qui nullum facit de nobis ubivis gentium bene merendi finem dari debuit, eo magis quod non nisi per obedientiam (quæ ejus pietas atque animi demissio est) illud admittere voluit, ut a nostris omnibus pro solita charitate tanquam unus e nostris excipiatur. Datum Lutetiæ Parisiorum nono februarii 1604.

PETRUS COTONUS, Societatis Jesu.

Je, soussigné, certifie à tous les membres de notre Société qui verront les présentes, que le seigneur de Bérulle, personnage très-illustre, qui entreprend le voyage d'Espagne pour une œuvre insigne de piété, est un homme auquel non-seulement notre Compagnie, mais toute la société chrétienne doit infiniment dans le Seigneur. Aussi, quoi qu'il ne soit pas possible de rendre un témoignage digne de lui à un personnage d'une si grande vertu, intelligence, prudence et noblesse, à un ami qui ne cesse en tout lieu de nous faire du bien, notre Société lui doit-elle cette preuve de son attachement, qu'il soit reçu par tous les nôtres comme un des nôtres ; d'autant plus qu'il ne s'est résolu à ce voyage que par une obéissance, marque de sa piété et de son abnégation.

Fait à Paris, le 9 février 1604.

PIERRE COTON, de la Société de Jésus.

N° V.

RÉPONSE A UNE ACCUSATION DU R. P. CARAYON CONTRE M. DE BÉRULLE (Chap. X, p. 308).

« Un des panégyristes du grand Oratorien a fait un volume portant » pour titre : *Le Cardinal de Bérulle devant la Champagne son* » *pays*. En tête de cet ouvrage, rempli de bonnes intentions, l'au- » teur a reproduit un portrait digne d'être étudié. Cette gravure nous » montre la tête de Bérulle parfaitement conforme au type moral dé- » crit par Richelieu. En considérant cette tête, cette figure, on croit » se rappeler l'avoir rencontrée dans quelque maison de santé. C'est » un de ces visages que les faiseurs de caricatures ne manquent jamais » de prêter aux dévots. Notre but n'est pas de justifier Bérulle outre » mesure, en le donnant pour une sorte de niais; nous nous bornons » à donner le défaut manifeste de son jugement comme atténuation » de ses faits et gestes[1]. »

C'est en ces termes qu'un prêtre, un religieux, le R. P. Carayon, de la Compagnie de Jésus, parle d'un prêtre, d'un cardinal, du fondateur d'une Société approuvée par le Saint-Siége, et cela, l'année même où l'Oratoire, érigé canoniquement par le Souverain Pontife, est rattaché par la suprême autorité de l'Église à la fondation de M. de Bérulle.

Je ne m'arrêterai pas à relever toutes les imputations contenues dans cette notice, ni à examiner la valeur, en cette circonstance, du témoignage de Richelieu. J'y viendrai en un autre temps. Ce que je dois à mes lecteurs, c'est de réfuter des accusations fausses ayant trait à des faits contenus dans le présent volume. Ces accusations les voici :

« L'absolution motivée de Richelieu revient à dire que la tête de » Bérulle n'était pas très-forte, et c'est sa meilleure justification. Cette » faiblesse de jugement allait si loin, qu'elle seule peut expliquer cer- » tains passages de ses lettres. Nous parlons de ses lettres autographes » et, jusqu'à ce jour, conservées en mains sûres. Donnons un spécimen » de la simplicité du *bonhomme*. Bérulle venait de se rendre en Espagne » pour obtenir, au profit de la France, quelques Carmélites de la réforme » de sainte Thérèse. Le but était excellent, mais le succès difficile.

[1] *Histoire des Jésuites de Paris*, pendant trois années (1624 à 1626), écrite par le P. François Garasse, de la Compagnie de Jésus, et publiée par le P. Auguste Carayon, de la même Compagnie. Paris, Lécureux, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 3, 1864, p. 14.



« Pour l'obtenir Bérulle mit tout en œuvre, même l'amitié des Jé-
» suites, dont il se trouva bien. La négociation fut longue et labo-
» rieuse. Dans une lettre datée de Valladolid, 20 mai 1604, Bérulle
» raconte avec une naïveté étourdissante comment il se joue du gé-
» néral des Carmes et comment il s'y prend pour l'amener à ses fins,
» par un Bref sans valeur, et dont il parvient à lui dérober la vue. Ce
» Bref, ajoute Bérulle, *je l'avais retiré de chez le Nonce, sous le*
» *prétexte de le bailler à son abbréviateur : mais en réalité, de*
» *peur qu'il* (*le général*) *ne glosât dessus — le bon Père n'en put*
» *avoir la vue bien que je l'eusse dans ma pochette... Car n'estait*
» *expédient qu'il vît la faiblesse de notre Bref, qui ne parle que*
» *du Portugal... Ce coup est rude pour un général d'Ordre, dans*
» *l'Espagne, sur un différend tel que le nôtre... sans Bref valable,*
» *et eux en ayant un autre Bref ès mains.* Ce Bref invalidait
» celui que Bérulle tenait caché *dans sa pochette*. Le 7 août 1604,
» Bérulle écrivait encore de Valladolid à madame Acarie : J'eusse
» bien désiré que mademoiselle de Longueville eust escrit à M. l'ambas-
» sadeur le priant de continuer sa faveur jusqu'au bout avec pas-
» sion, etc... *J'en eusse aussi bien désiré une à M. le Nonce, car*
» *je n'ai pu lui en contrefaire une à cause qu'il en a eu aupara-*
» *vant de la main même de mademoiselle de Longueville.* — Cette
» lettre où Bérulle regrette de n'avoir pu faire un faux en contrefai-
» sant l'écriture de mademoiselle de Longueville, comment la qua-
» lifier et comment la justifier, si ce n'est à l'aide de circonstances
» atténuantes alléguées par Richelieu?.... »

Je remarque d'abord que le P. Carayon parle des *lettres autographes* (de M. de Bérulle) *et jusqu'à ce jour conservées en mains sûres*. J'ai dit dans mon livre qu'il existe à ma connaissance cinq lettres autographes de M. de Bérulle relatives au voyage d'Espagne. Le P. Carayon n'en connaît que deux, ce qui est très-permis ; ce qui l'est moins, c'est de laisser supposer par ces mots « *conservées en* » *mains sûres* », qu'elles sont gardées en réserve par des ennemis du Cardinal. Or, ces lettres, dont je possède une copie collationnée par moi sur l'original, sont en mains très-sûres en effet, mais aussi très-respectueuses ; celles des filles du cardinal de Bérulle, des RR. MM. Carmélites du monastère de l'Incarnation à Paris. Mais passons.

Le R. P. Carayon formule deux accusations contre M. de Bérulle. La première, c'est de s'être joué du général des Carmes par un Bref sans valeur, et dont il parvint à lui dérober la vue ; la seconde, c'est d'avoir exprimé le regret de ne pouvoir *contrefaire* une lettre de mademoiselle de Longueville.

A cette double accusation, une réponse générale d'abord. Les let-



tres incriminées sont adressées à madame Acarie, qui, après avoir déterminé M. de Bérulle au voyage d'Espagne, suivait de près toute la négociation. Or, madame Acarie a-t-elle, oui ou non, cessé ses relations avec M. de Bérulle après avoir reçu ces lettres? A-t-elle, oui ou non, en 1608, c'est-à-dire quatre ans après cette correspondance, déclaré au R. P. Coton, de la Compagnie de Jésus, que M. de Bérulle était appelé de Dieu à fonder une Société qui manquait à l'Église? A-t-elle continué, oui ou non, de le consulter et de lui écrire sur les secrets les plus intimes de son âme, comme en fait foi sa lettre de l'année 1615[1]? Le P. Carayon ne peut ignorer ce qu'il faut répondre. Donc, de deux choses l'une : ou madame Acarie manquait de lumière pour discerner ce qui est honnête de ce qui ne l'est pas : ou bien, voyant que le procédé de M. de Bérulle était malhonnête, elle a néanmoins continué à chercher un conseil pour sa conscience, un directeur pour les Carmélites, un réformateur pour le clergé, en un homme qui, au jugement du P. Carayon, fut un fourbe et regretta de n'avoir pu être un faussaire. Et alors, comment qualifier la conduite de cette femme admirable que l'Église a élevée sur ses autels?

J'arrive au détail. Commençons par la première accusation : celle de fourberie.

Il y a chez le P. Carayon une telle préoccupation d'esprit, que ses citations s'en ressentent. Le lecteur trouvera bon que je l'en rende juge par le seul énoncé des textes :

Texte du manuscrit.	*Texte donné par le P. Carayon.*
« Il n'estoit expédient quil veist la foiblesse de notre Bref qui ne parle que de Portugal, ny les closes de nos Bulles qui contrarient à beaucoup de leurs desseins..... Ce bon Père demeura trois jours arresté en cette position, e nous autant à ne luy rien monstrer bien que ieusse l'une e l'autre pièce dans ma pochette, car iavois retiré le Bref du Nonce sous prétexte de le bailler à son abbréviateur, mais en effect à ce qu'il ne glosast plus dessus. »	« Je l'avais retiré de chez le Nonce sous le prétexte de le donner à son abbréviateur : mais en réalité de peur qu'il (le général) ne glosât dessus. Ce bon Père n'en put avoir la vue, bien que je l'eusse dans ma pochette.... Car n'estoit expédient qu'il vist la faiblesse de notre Bref qui ne parle que du Portugal. »

[1] BOUCHER, *Vie de la B. Mère de l'Incarnation*, in-8°, Appendice, p. 517.

De cette lecture comparée il résulte :

1° Que le P. Carayon, qui souligne comme s'il citait textuellement, n'observe même pas l'orthographe du temps, ce qui a son importance, lorsque l'on s'empare de l'écrit d'un homme pour le condamner ;

2° Que le P. Carayon change arbitrairement l'ordre des phrases, et enlève ainsi toute valeur à la pièce qu'il cite ;

3° Que le P. Carayon supprime un membre de phrase qui modifie le sens général de la proposition. En disant qu'il était expédient que le général ne vît pas la faiblesse du Bref, et en ajoutant : « *ny les closes de nos Bulles qui contrarient à beaucoup de leurs desseins* », M. de Bérulle laisse clairement entendre que si le Bref était faible pour les Français, les Bulles, au contraire, leur étaient favorables ;

4° Ce n'est pas tout. Après ces mots qu'il a déplacés : *la faiblesse de notre Bref qui ne parle que de Portugal*, on lit dans la version du P. Carayon : « Ce coup est rude pour un Général d'Ordre, dans l'Espagne, sur un différend tel que le nôtre... sans bref valable, et eux en ayant un autre Bref ès mains. Ce Bref invalidait celui que M. de Bérulle tenait dans sa *pochette*, » ajoute le P. Carayon. C'est pour arriver à ce trait final de la *pochette*, que le P. Carayon non-seulement a bouleversé tout l'ordre de la première phrase, mais encore, par une étrange distraction, a mêlé ensemble deux lettres écrites à deux mois et demi de distance ; la phrase « ce coup est rude » qui paraît à l'œil le développement de la phrase précédente, ne se trouve pas, en effet, dans la lettre du 20 mai, mais dans celle du 7 août. Du reste, dans le P. Carayon, la phrase citée n'a aucun sens. En quoi est-ce un *coup si rude* pour le général des Carmes, de ne pas voir le Bref que M. de Bérulle a *dans sa pochette?* Au lieu qu'il est facile de concevoir que c'en fut un fort rude que d'être excommunié et déposé. Voici la phrase de M. de Bérulle, telle qu'elle est conservée en *mains sûres*, comme le dit le P. Carayon.

« Il (le Nonce) y a apporté le dernier remède, e q̃ ie vous supplie dire a peu de personnes, qui est de luy enuoyer par personne exprès, excommunication maieure e déposition d'office à faute de liurer à l'heure mesme au porteur les obédiences. Ce coup est rude à un général d'ordre dans l'Hespagne, sur un différend tel q̃ le nostre (c'est-à-dire dont le droit e l'importance ne peut paroistre ce quelle est aux yeux d'autres q̃ de nous), celui de deliurer plus tost celle-cy que celle-là : sans bref vallable, et eux ayant un autre Bref en mains et beaucoup de faueur icy e nous sans appuy e faueur q̃ celle qu'il plaist à la Sainte Vierge donner à notre cause ». (Lettre du 7 août). Quel



rapport entre tout ceci et cette *pochette* où le P. Carayon trouve tant de choses?

Ce qui m'étonne, je l'avoue, c'est que le P. Carayon ne se soit pas aperçu 1° que le Nonce d'Espagne, ayant vu le Bref en question, serait coupable, tout comme M. de Bérulle, d'avoir trompé les Carmes, si M. de Bérulle avait, à l'aide dudit Bref, joué le général, comme le raconte le P. Carayon; 2° que si M. de Bérulle avait trompé grossièrement le P. général, comme le P. Carayon le suppose, une ruse si méprisable eût bientôt été découverte : le Nonce à Paris et la Cour de Rome, bien loin de la sanctionner, l'auraient flétrie, et les Carmes, qui, plus tard, n'ont pas ménagé M. de Bérulle, n'auraient pas manqué de s'en prévaloir.

Donc, l'accusation de fourberie est dénuée de tout fondement. Celle de faux est-elle plus sérieuse?

Je rappelle le texte de M. de Bérulle tel que le cite le P. Carayon : « J'eusse bien désiré que mademoiselle de Longueville eust écrit à M. l'ambassadeur, le priant de continuer sa faveur jusqu'au bout auec passion, etc... J'en eusse aussi bien désiré une à M. le Nonce, car je n'ai pu lui en contrefaire à cause qu'il en a eu auparavant de la main même de mademoiselle de Longueville. »

C'est à madame Acarie que M. de Bérulle s'adresse encore pour lui confier sa vive contrariété de n'avoir pu faire ce que le P. Carayon appelle *un faux*. C'est même à mademoiselle de Longueville qu'il exprime, à vrai dire, ses doléances. Car il ne pouvait douter que madame Acarie ne communiquât à la princesse les lettres qu'elle recevait d'Espagne, et il semble l'y avoir encouragée par ces mots datés du 3 avril 1604 : « I'ay escrit deux fois à mademoiselle de Longueville. Ie vous supplie luy tesmoigner à ce quelle ne pense que ie moublie tant de mon deuoir enuers elle e de luy rendre compte de cette affaire que Dieu a miz en son cœur si auant. » (Arch. nation., M. 216, n° 73, liasse G.) M. de Bérulle croit donc avoir fait une action fort innocente. Aussi le P. Carayon trouve-t-il que c'est « une » naïveté étourdissante » de sa part d'en parler si bonnement.

J'ose croire qu'un lecteur impartial ne partagera pas l'avis du P. Carayon. On n'a pas toujours donné à l'originalité d'une écriture, à l'*autographe,* l'importance qu'on y attache aujourd'hui. Les souverains, autrefois, avaient souvent auprès d'eux un secrétaire qu'on nommait *de la main,* parce que sa charge ne consistait pas seulement à écrire sous la dictée ou sur l'ordre du prince, mais à imiter, à *contrefaire* en un mot, les caractères mêmes de son écriture. Cet usage était habituel. Henri IV avait délégué son écriture à Dupin; Louis XIII et Louis XIV, dont le secrétaire de la main se nommait

Rose, déléguèrent même leur signature ; Louis XVIII, enfin, remit cette coutume en vigueur, et confia la charge de secrétaire de la main à un nommé Besson. Les grands seigneurs avaient la même habitude. Le possesseur d'un des plus beaux cabinets d'autographes de notre temps, M. Feuillet de Conches, consulté par moi à ce sujet, après m'avoir cité ces faits et plusieurs autres, m'écrit qu'il ne finirait pas, s'il recherchait tous les exemples qui pourraient m'être donnés; et il conclut qu'une personne un peu experte en matière d'écriture n'aurait jamais porté contre M. de Bérulle l'accusation que lui intente le P. Carayon.

Tout se réduit donc à ceci. Mademoiselle de Longueville songeant aux difficultés de la négociation et à celles de la correspondance, avait donné à M. de Bérulle soit des *blancs-seings*, soit même l'autorisation d'écrire et de signer en son nom : confiance qui ne peut étonner, quand on songe à la réputation dont jouissait le jeune aumônier du Roi, et dont fait foi la lettre que le P. Coton, de la Compagnie de Jésus, écrivait à ses confrères d'Espagne : *Eum esse cui non Societas modo nostra, sed Christiana etiam res publica multum debeat in Domino ;* et le reste du même ton : autorisation dont M. de Bérulle pouvait user sans que sa conscience y fût intéressée, puisque c'était une coutume acceptée de son temps, surtout dans le monde de la Cour et des affaires. Le Nonce ayant déjà reçu des lettres de l'écriture même de mademoiselle de Longueville, et M. de Bérulle ne sachant pas l'imiter, *la contrefaire,* il ne put user de la permission qu'il avait reçue, et en exprima son regret à madame Acarie.

Fort de la double accusation qu'il a intentée à M. de Bérulle, le P. Carayon se croit en droit de conclure que sa correspondance autographe « offre des textes comme Pascal n'a pu en avoir sans les fabriquer à plaisir, pour sa comédie des Provinciales ». Le P. Carayon, mieux informé, reviendra certainement sur son jugement. Il regrettera alors d'avoir comparé à celui que Chateaubriant appelle *un calomniateur de génie,* un homme que les Papes ont honoré de la pourpre, que saint François de Sales a eu pour ami, saint Vincent de Paul pour directeur, la bienheureuse Marie de l'Incarnation et la Mère Madeleine de Saint-Joseph pour confident et pour conseil, et qui, après avoir trouvé pendant sa vie, dans le P. Coton, un zélé défenseur, devait avoir pour admirateur après sa mort, un des plus grands hommes qu'ait produits la Compagnie de Jésus : le R. P. Surin.



N° VI.

BREF DU PAPE PAUL V.

Arch. nat., M 216, n° 1.
Traduction.

Paul pape V. Vénérable frère, salut et notre bénédiction apostolique. Notre prédécesseur d'heureuse mémoire le Pape Clément VIII ayant jadis exempté de la juridiction et de l'autorité de l'Ordinaire du lieu, et soumis immédiatement au Siége Apostolique, et à la visite et correction du commissaire général de l'Ordre des Frères Carmes déchaussés, le monastère des religieuses de l'Ordre des Carmélites déchaussées, qui venait de s'élever dans la cité de Paris, ses abbesse ou prieure et communauté; comme à cette époque ledit Ordre des Frères Carmes déchaussés n'avait point encore été institué au royaume de France (et à ce qu'on rapporte il ne l'est point encore aujourd'hui), ledit Clément Notre prédécesseur voulut que jusques à ce que ledit Ordre fut introduit dans ledit royaume, le susdit monastère fût soumis à la visite et correction du général de l'Ordre des Chartreux et administré par les trois personnes dénommées dans les lettres apostoliques expédiées sur l'érection du susdit monastère, ainsi qu'il est plus à plein contenu dans ces lettres. Et ayant appris que le susdit général de l'Ordre des Chartreux, en vertu d'un décret rendu dans le chapitre général dudit Ordre, avait récusé toute charge de ce genre : Nous, voulant pourvoir selon nos devoirs de pasteur à ce que le susdit monastère ne souffre aucun tort spirituel, et ayant pleine confiance dans le Seigneur en votre prudence, bonne foi et intégrité, Nous vous ordonnons de choisir tous les trois ans, jusqu'au jour où autre mandement vous sera donné par Nous et le Siége Apostolique, même au cas où lesdits Frères Carmes déchaussés établiraient aujourd'hui ou à l'avenir d'autres couvents soit à Paris, soit dans les autres cités ou lieux du royaume de France, de choisir, disons nous, un prêtre séculier, d'un âge mûr, recommandable par sa vie et sa probité, sur deux qui seront présentés à votre choix par les susdits administrateurs pour visiter ledit monastère et les autres monastères de Carmélites déchaussées érigés ou à ériger dans ledit royaume de France, et ce prêtre une fois nommé, de le révoquer à votre gré dans les trois ans, et ces trois ans finis de le confirmer pour trois autres années, mais non outre, et vous en donnons pouvoir par notre autorité apostolique, et par

35.

la même autorité nous vous en accordons faculté et puissance. Et audit visiteur par vous député comme ci-dessus, nous donnons pouvoir de visiter ledit monastère et tous ceux de l'Ordre des Carmélites déchaussées qui s'élèvent aujourd'hui et s'élèveront à l'avenir dans tout le royaume de France, leurs supérieures, abbesses, prieures, religieuses et autres personnes y vivant, de les corriger tant pour l'esprit que pour le corps, de les réformer, de rechercher la vie de chacune, ses rites, mœurs et discipline; de changer, réformer, corriger, amender, révoquer et constituer à nouveau, en s'en tenant à la doctrine évangélique et apostolique, aux décrets des sacrés canons et des conciles généraux, à la tradition des saints Pères et à l'institut régulier dudit Ordre, tout ce qu'il saura avoir besoin de changement, correction, réformation, amendement, révocation, rénovation ou même de nouvelle et entière promulgation; de confirmer les établissements non contraires aux sacrés canons, aux décrets du concile de Trente et à l'institut régulier dudit Ordre, d'extirper tous les abus; de restituer par les moyens convenables partout où elles tomberaient en désuétude les bonnes et louables institutions, et avant tout le culte divin, la discipline monastique et l'observance régulière; de ramener lesdites religieuses et les autres personnes susdites à la forme d'une clôture régulière, à une manière de vivre due et honnête; de punir et châtier conformément aux sanctions canoniques et à l'institut régulier dudit Ordre celles qu'il aurait trouvées en faute; tous les faits plus graves qu'il aurait constatés, de les coucher par écrit et de nous les faire parvenir avec diligence; et toutes les rebelles et désobéissantes aux susdites choses, de les réduire par les censures et par les peines ecclésiastiques et par les autres remèdes convenables de droit et de fait, sans admettre d'appel, et même en observant les formes légitimes d'aggraver par plusieurs fois les censures et les peines; d'appliquer l'interdit ecclésiastique, et même, si besoin est, d'invoquer le secours du bras séculier; et même de faire et exécuter toutes les choses qui concernent la visite et la réforme, nécessaires et convenables pour maintenir la prospérité desdits monastères et de leurs religieuses. Nous lui en donnons pouvoir et puissance par l'autorité susdite et la teneur des présentes et Nous lui accordons semblable faculté. Nonobstant les susdites constitutions, les constitutions des Apôtres, les constitutions générales et spéciales promulguées dans les conciles synodaux, provinciaux et généraux, les ordonnances, les statuts et coutumes desdits monastères et dudit Ordre, même confirmées par le serment, la confirmation apostolique ou toute autre force, les priviléges accordés, et les lettres apostoliques données aux dits Ordres et monastères, à leurs supérieurs, abbesses, prieures



et religieuses et à tous autres, sous quelque forme et teneur, même avec les dérogatoires des dérogatoires et autres clauses plus efficaces et insolites et d'annulation, et aux autres décrets concédés, confirmés et approuvés d'une façon quelconque à l'encontre des présentes. Auxquelles et à chacune d'elles par la teneur des présentes les ayant pour exprimé et inséré textuellement, leur laissant d'ailleurs toute leur force, Nous dérogeons spécialement et expressément pour cette fois seulement, et à toutes autres choses contraires. Donné à Rome, à Saint-Marc, sous l'anneau du Pécheur, le 9e septembre, l'an 2e de Notre pontificat 1606. Ainsi signé Scipio Cobellutius. Et la suscription est telle : A notre vénérable frère Maphei, archevêque de Nazareth, Nonce du Siége Apostolique auprès de notre très-cher fils en Dieu Henri, roi de France très-chrétien, et à ceux qui lui succéderont à l'avenir.

Nº VII.

LETTRES DE LA V. MÈRE ANNE DE JÉSUS ET DE LA MÈRE BÉATRIX DE L'INCARNATION[1].

I[2].

Ihs, M.ª

N.ro S.r dé á V. m. tan cumplida salud como le supplicamos, q.e nos tiene con harto cuydado su indisposicion, y estando la hoy en la misa, sintiendo reparé en el Dotor, y me parecio tan bueno como V. m. dice, y q.e podrá bien hacer lo q.e se me ordena en este papel, aunq.e es ya venido el S.r Dotor Qelman, será bueno q.e comience él mañana sabado, porq.e algunas vezes ayude á V. m., pues como se han de recebir mas novicias, habrá mas pecados. Dios nos libre dellos, y g.e á V. m., q.e para otras cosas q.e importan deseo verle presto en esta su casa; y ahora no me atrevo a cansar mas ni á escribir de mi mala letra.

De V. m.

Sudita

Ana de Jesus.

Jésus, Maria.

Notre-Seigneur vous donne une aussi complète santé que nous l'en supplions. Votre indisposition nous préoccupe beaucoup; et tandis que vous étiez ce matin à la messe, je remarquai que le docteur[3] est en bonne santé comme Votre Seigneurie me le dit; et il pourra faire fort bien ce qui est ordonné dans la lettre, quoique le docteur Gallemant soit déjà venu. Il sera bon qu'il commence[4] demain samedi, de la sorte il pourra venir en aide à Votre Seigneurie. Car, comme il y a un plus grand nombre de novices à recevoir, il y aura plus de péchés[5]. Dieu nous en délivre et garde Votre Seigneurie, dont j'ai besoin pour des choses importantes. Je désire vous voir le plus tôt possible en cette votre maison. Maintenant, je n'ose pas vous importuner davantage en vous écrivant de ma méchante écriture.

Votre servante,

Ana de Jésus.

[1] Les originaux de ces cinq lettres se trouvent dans les papiers de M. de Berulle conservés aux Archives nationales (carton M. 216).

[2] Sans suscription, mais évidemment à M. de Berulle, fin de 1604.

[3] M. du Val.

[4] Sans doute à confesser.

[5] A entendre.

II[1].

Ihs. M.ª

N.ro S.r, que es verdadera salud, se la dé á V. m. tan cumplida como se lo suplicamos, q.e me ha dado pena saber tiene V. m. mayor calentura. Lo mismo le ha sucedido á la M.e supriora despues de haberla faltado, y coje la tan flaca esta recayda, q.e me hace lastima y ver q.e ayer no se pudo levantar, siendo tan gran dia el del Santisimo Sacramento. Deseo saber si quiere V. m. se celebre como lo tenemos en n.ra orden de costumbre. q.e es tiniendole todos ocho dias descubierto desde las seys de la mañana hasta las siete o las ocho de la tarde, haciendo en estas horas todo el oficio diurno cantado y recado publicamente q.e le goce el pueblo; digo que q̄n.o encierran á Su Mag.ad á la tarde, ya están dichos los maytines, y en toda la octava, no se admite visita ni entre nosotras ay hora de recreacion por asistir en el coro, y cada dia procuramos tener sermon. El q.e ayer nos hizo el P.e Coton fue admirable; ya contentamos aquella S.a q.e traya consigo : dice desea ver n.ra regla y constituciones : yo la respondi q.e V. m. se las mostraria, que ya que veo acierto tan poco en cuanto hago, pienso en lo q.e se ofreçiere remitirme á los prelados. Sea la V. m. muchos años y g.e nos le Dios como deseo.

De V. m.

Sudita

ANA DE JESUS.

Jésus, Maria.

Notre-Seigneur, qui est la véritable santé, veuille la donner à Votre Seigneurie, aussi complète que nous l'en supplions. J'ai été fort peinée de vous savoir repris par une plus forte fievre. La même chose est arrivée à la Mère sous-prieure après l'avoir quittée, et cette rechute l'a trouvée si faible que cela me fait pitié à voir. Hier, elle ne put même pas se lever, quoi que ce fût une si grande fête, le jour du Très-Saint-Sacrement. Je voudrais savoir si vous voulez que cette fête se célèbre suivant la coutume que nous avons dans notre Ordre, laquelle est de tenir le Saint-Sacrement exposé pendant les huit jours, depuis six heures du matin jusqu'à sept ou huit heures du soir, faisant pendant ce

[1] Cette lettre fut écrite en 1605, la mère Anne de Jésus n'ayant passé à Paris que cette seule fête du Saint-Sacrement. En 1604, elle était encore en Espagne, et en 1606 elle était prieure de Dijon.

temps l'office du jour, avec chants et prières publiques, afin que le peuple en puisse jouir. Je dis que lorsque l'on rentrera le Très-Saint-Sacrement le soir, les matines sont déjà dites; et que pendant toute l'octave il n'y a pas non plus, chez nous, de récréations, afin que l'on puisse être au chœur et dire l'office, et nous tâchons d'avoir tous les jours un sermon. Celui d'hier, prêché par le P. Coton, fut admirable, et nous avons contenté la dame qu'il amena avec lui. Elle désirait voir notre règle et nos constitutions. Je lui ai répondu que Votre Seigneurie les lui montrerait; car, m'apercevant que je ne fais pas bien les choses comme il faut, je pense devoir renvoyer aux supérieurs tout ce qui s'offrira. Je désire que Votre Seigneurie le soit pour bien des années, et que Dieu vous garde comme je le désire.

De Votre Seigneurie,

La servante,

Ana de Jésus.

III.

Ihs. M.a

El Espiritu S.to dé á V. m. todos sus dones y la salud y fortaleza q.e puede con su gracia, yo deseo tenerla para acertar en lo que deseo.

No sé si á de querer Su Mag.td sea en Francia, pues V. m. y el S.r Dotor du Vale me hallan tan inutil para ella, y asi pienso me corre obligacion de hacer lo q.e X.po N.o S.r manda q.e donde nos recivieren estemos, y donde no, no, q.e bien sabia Su divina Mag.td se nos habian de ofrecer semejantes cosas, y decir yo se diese cuenta al Sumo Pontifice desta novedad q.e era menester se hiciese en Francia; no era falta de o.d q.e son mucha: á desde el principio de marco, lo tengo escrito á Roma, y me han respondido de allá qe con piedad miraran el caso, y le resolverán, supuesto q.e estamos en estos reynos; y si el Papa no se huviera muerto, estuviera declarado: mas con brevedad lo declarará el q.e hoy es; y la M.e Ana de San Bartolomé no ha tenido ocasion hasta ahora para saber lo q.e monta el hacer o deshacer una regla o constitucion, porque quatro o cinco años q.e n.ra santa Madre antes q.e muriese la trajo consigo, no era para q.e hiciese los negocios, sino para que la vistiese y desnudase y ayudase á escribir algunas cartas, porq.e tenia su R.a un braço quebrado; y las q.e eran del coro no podian asistir tanto, y la M.e supriora aunq.e se crió con prelada muy s.ta, no es estuvo jamas obligada a resolver ningun caso: yo por mis pecados he lo estado desde

q.e entré en la Orden, aun antes q.e profesase, y despues no ha sido posible escusarme por haber mas de treinta años q.e han querido sea prelada en diferentes fundaciones; en estas no debe convenir haga mas de haber sido causa de q.e se comiencen. Dios las perfecione y g.e á V. m. como todas se lo suplicamos.

Ana de Jesus.

A Monsieur

Monsieur de Berulle.

Jésus, Marie.

L'Esprit-Saint veuille donner à Votre Seigneurie tous ses dons, la santé et la force, comme il le peut faire par sa grâce. Je désire la posséder, pour atteindre à ce que je dois faire.

Je ne sais si la Divine Majesté veut que je sois en France, puisque Votre Seigneurie et M. du Val me trouvent si inutile pour elle : je pense donc être dans l'obligation de faire ce que commande Jésus-Christ Notre-Seigneur, à savoir : que là où l'on nous reçoit nous demeurions, et où non, non. La Divine Majesté savait bien qu'on devait nous faire bien des difficultés, et pour moi, je dis qu'on devait rendre compte au Souverain Pontife de cette innovation, qu'il était nécessaire de faire en France. Ce n'était pas faute d'autorisation que l'on eût. Dès le commencement de mars, j'en ai écrit à Rome, et on m'a répondu de là qu'on voyait avec pitié notre affaire, et qu'on la résoudrait, supposé que nous demeurions en ce royaume. Si le Pape n'était pas mort, il en eût fait la déclaration ; mais celui qui y est aujourd'hui le déclarera bientôt[1]. La Mère Anne de Saint-Barthélemy n'a pas eu occasion de savoir jusqu'ici ce qu'il faut de peine pour faire ou défaire une règle ou des constitutions ; car, durant les quatre ou cinq ans que notre sainte Mère, avant sa mort, l'a gardée près d'elle, ce n'était point pour faire les affaires, mais seulement pour l'habiller et la déshabiller et l'aider à écrire quelques lettres, parce que Sa Révérence avait un bras cassé, et celles qui étaient du chœur ne pouvaient l'assister autant, et la Mère supérieure[2] quoique formée par une prieure si sainte, ne se trouva jamais dans l'obligation de résoudre aucune difficulté. Moi, pour mes péchés, j'y ai été obligée dès que j'entrai

[1] Clément VIII était mort le 3 mars. Il est difficile de savoir si par le Pape actuellement présent, la Mère Anne entend Léon XI, qui ne régna que vingt-sept jours, ou Paul V, élu le 16 mai 1605. Néanmoins le ton de la lettre me semble indiquer plutôt la fin de 1605.

[2] Anne de S. Barthélemy était alors prieure.



dans l'Ordre, et même avant que je fisse profession ; et depuis, il n'a pas été possible de m'excuser, car il y a plus de trente ans qu'on a voulu que je fusse prieure en diverses fondations. Dans celles-ci, je dois convenir que je n'ai rien fait de plus que de les commencer. Dieu les perfectionne et accorde à Votre Seigneurie toutes les grâces que nous lui souhaitons.

ANA DE JÉSUS.

A monsieur de Bérulle.

IV.

Jhs. M.^{a}. Joseph

Esten en su compañia de V. m., y el Espiritu S.^{to} aumente la caridad, para q^{e} á mi mela haga tan cumplida como viene en este papel. Por amor de N.^{ro} S.^{r} suplico á V. m. no me le mande quemar, sino guardar para memoria de las misericordias q.^{e} Dios me hace en Francia, pues en ella he hallado la hospitalidad q.^{e} toda mi vida he deseado. Bendito sea Dios q.^{e} no hace cosa en balde, y siempre cumple los deseos q.^{e} dá á las almas. La mia ama entrañablemente á V. m., y ahora veo claro q.^{e} se la debo, pues tiniendo esa informacion de mi general me trajo acá ; diferente es lo q.^{e} cada dia el me escribe, y lo q.^{e} yo sabia allá de mi Orden ; esta es del cielo, q.^{e} en la tierra no hay cosa q.^{e} la merezca ; y lo q.^{e} yo escribí al capítulo de la Cartuja fue muy en servicio de V. m., y conformando con el deseo q.^{e} me mostro de q.^{e} ellos aceptasen la visita ; y si di la carta, fué porq^{e} me dijo q.^{e} escribia el aquel dia, y aquí dejé copia de lo q.^{e} en ella decia de mano de la que escribe esta, y así me huelgo q.^{e} la haya visto V. m. Por amor de Dios, procure su salud y poder venir ádonde deveras me enseñe y haga acertar lo q.^{e} debo hacer, q.^{e} bien sabe Dios lo deseo. Su Magestad nos g.^{e} á V. m. con la santidad q.^{e} le suplica esta su indigna subdita.

ANA DE JESUS.

Jésus, Marie, Joseph

Soient en la compagnie de Votre Seigneurie, et que l'Esprit-Saint augmente en vous la charité et me l'accorde aussi complete que je le demande dans cette lettre. Je supplie Votre Seigneurie pour l'amour de Notre-Seigneur de ne point exiger que je la brûle, mais de me permettre de la conserver en souvenir des miséricordes que Dieu me fait en

France, puisque j'y ai trouvé l'hospitalité que j'ai désirée toute ma vie. Dieu soit béni! Il ne fait rien inutilement et remplit toujours les désirs qu'il donne aux âmes. La mienne aime sincèrement Votre Seigneurie; et maintenant je vois clairement que je vous le dois, puisque ayant reçu information de mon général qui m'a fait venir ici[1], ce qu'il m'écrit chaque jour diffère de ce que je savais là-bas de mon Ordre. Cela vient du ciel; sur la terre je n'ai rien qui le mérite. Ce que j'écrivis au chapitre des Chartreux fut pour le service de Votre Seigneurie, me conformant au désir que vous m'aviez manifesté qu'ils acceptassent de faire la visite[2]; et si je donnai la lettre, c'est parce qu'il me dit qu'il écrivait lui-même ce jour-là, et je laissai copie ici de ce que je lui disais, écrit de la même main que celle-ci. Je me réjouis fort que Votre Seigneurie l'ait vue. Pour l'amour de Dieu, soignez votre santé, afin de pouvoir venir ici m'enseigner ce que je dois faire. Dieu sait si je le désire. Que Sa Majesté accorde à Votre Seigneurie la sainteté que demande pour vous votre indigne servante.

ANA DE JÉSUS.

V.

Jhs. M.ª

La gracia y amor de N.tro S.r Jesuchristo se aumente en el alma de V. m. padre y S.r myo, y de todos los bienes que yo deseo y pido á Su Mag.d que siempre tengo á V. m. muy presente en mys probres oraciones, pidiendole dé á V. m. el premio de la caridad que hace ala n.ra peregrina, y por decir mejor peregrina de Jesuchristo, pues por su amor lo es; confio en su misericordia le á de ayudar, pues su deseo es de buscar en todo la mayor honra y gloria de Dios, que aunq.e como hermana siento su ausencia, dame gran consuelo ver el buen animo que Dios le ha dado para perseverar en lo que abrace por su amor. Como V. m. ha visto, sentido estos dias al verla alejar tanto de V. m. que es aquien tiene por tan verdadero padre, y el ir sin la compañia de la Madre Maria de la Trinidad, hecho de ver, Padre y señor mio, que la trata Dios como a fuerte, quitandola los consuelos de la tierra; confio en Su Mag.d que la ha de premiar los que por su amor ha dejado, y que á de ser una verdadera imitadora de n.tra s.ta Ma-

[1] 1606, comme l'indique la note ci-dessous.
[2] Il s'agit évidemment du chapitre des Chartreux qui n'accepta pas la charge de la visite des Carmélites. Cette lettre est donc antérieure au 9 septembre 1606, date du bref de Paul V modifiant la bulle de Clément VIII.

dre Teresa de Jhs. Que si no fuera h.ª, pudiera decir á V. m. hartas cosas bien particulares suyas. Déla Dios su divina gracia, para que con ella persevere hasta la fin, pues todo lo que es bueno es de Su Mag.ᵈ, que de n.ᵗʳᵃ parte ninguna cosa tenemos. Lo que pido á V. m. es que aunque se haya alejado de V. m. no se aparte para que V. m. deje de hacerla la caridad que siempre, y de consolarla y animarla con sus santos consejos, como quien está en lugar de Dios, escribiéndola algunas veces, que aunque V. m. esté tan ocupado por esta obra de caridad, dará N.ᵗʳᵒ S.ʳ buen suceso en los demas negocios. Yo me he consolada de que sea cosa de V. m. tan cercana la fundadora de Burdas que sabe Dios muy bien premiar lo que por él se hace, que á V. m. en esta vida dá oleyente[1] por V. m. que Su Mag.ᵈ promete. Y asi eso ya a de dar á V. m., pagando lo que en esta habrá trabajado y trabaja. No tengo que ofrecer me de nuevo por hija y sierva de V. m. que sabe que lo soy muy de veras, solo suplicarle me haga V. m. de mandar responder á esta, avisandome de su salud y de lo que hubiere sabido de mi h.ª y á quien llevo en lugar de la M.ᵉ Maria de la Trinidad, que estoy con cuidado que escribieron las Madres de Flandes habia estado mi hermana muy mala, y hasta tener aviso de V. m. y suyo quedo con mucha pena, y por entender la m.ᵈ que V. m. me hace, me atrevo á pedir esto. Ya habrá dicho á V. m. el señor Don Juan como las Madres de Flandes se quieren venir á España; ordene Dios lo que mas conviene para su mayor honra y gloria. Yo creo que la n.ᵗʳᵃ hermana entretanto que N.ᵗʳᵒ Señor se quisiere servir della, no dejará de trabajar en lo comenzado con lo que la puedo ayudar que es con mis probres oraciones, lo hago siempre en las de V. m., y en sus santos sacrificios pido por amor de Dios que V. m. se acuerde de mi. Su Mag.ᵈ guarde á V. m. con mucho aumento de su divina gracia, como se lo suplico. En este convento de San Joseph de descalzas Carmelitas de Salamanca, y de diciembre 14 de 1610.

Hija y sierva de V. m.

Beatriz de la Encarnacion.

A Don Pedro de Berule. Guarde el Señor muchos años. En Paris.

[1] Ainsi à l'original.



Jésus, Marie [1].

La grâce et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ s'augmentent en votre âme, mon père et mon seigneur; qu'il vous comble de tous les biens que je vous souhaite et demande à Sa Majesté divine. Vous êtes sans cesse présent dans mes pauvres prières; je demande à Dieu de vous récompenser de la charité que vous fîtes à notre pèlerine, ou pour mieux dire pèlerine de Jésus-Christ, puisqu'elle l'est devenue pour son amour. J'ai toute confiance en la miséricorde de Notre-Seigneur qu'il lui sera en aide, puisque son désir est de chercher en tout la plus grande gloire et l'honneur de Dieu. Bien que, en tant que ma sœur, je souffre de son absence, j'éprouve une grande consolation à voir le bon courage que Dieu lui a donné pour persévérer dans la voie où elle s'est engagée pour l'amour de lui. Comme vous l'avez vu, j'ai souffert pendant ces premiers jours en la voyant s'éloigner tant de vous, qu'elle regarde comme son véritable père, et partir sans la compagnie de la Mère Marie de la Trinité. Cela m'oblige à reconnaître, mon père et mon seigneur, que Dieu la traite comme une âme forte, la sevrant des consolations de la terre. J'ai confiance que Sa Majesté divine la récompensera d'avoir tout abandonné pour son amour et fera d'elle une vraie imitatrice de notre sainte Mère Thérèse de Jésus. Si elle ne m'était sœur, je pourrais dire à Votre Seigneurie bien des choses particulières la concernant. Que Dieu lui donne sa divine grâce pour qu'elle persévère jusqu'à la fin, puisque tout ce qu'il y a de bon en nous vient de Sa Majesté, et que par nous-mêmes nous ne possédons rien. Ce que je vous demande, mon père, c'est que, bien qu'éloignée de vous, elle n'en soit pas séparée, et que vous ne laissiez de lui faire la charité que vous lui faisiez toujours, c'est-à-dire de la consoler et de l'encourager par vos saints conseils, comme lui tenant la place de Dieu, et lui écrivant quelquefois. Quoique vous soyez très-occupé, je ne doute pas qu'en échange de cette œuvre de charité, Notre-Seigneur vous donne bon succès en les autres affaires.

Je suis consolée de savoir que c'est une affaire vôtre et proche de la fondatrice de Bordeaux. Dieu sait bien récompenser ce qui se fait pour lui, et dès cette vie, comme le promet Sa Majesté divine à ceux qui travaillent pour elle, et c'est ainsi qu'elle vous payera de ce que vous avez fait et de ce que vous ferez encore.

Il n'est pas nécessaire que je vous dise de nouveau, mon père,

[1] La Mère Béatrix de l'Incarnation, qui écrivit cette lettre, était la sœur de la Mère Isabelle des Anges. On peut juger des sentiments de cette dernière pour M. de Berulle par ceux qu'exprime sa sœur.



combien je suis votre fille et votre servante, car vous savez si je le suis de cœur; seulement je veux vous supplier de me faire la charité de me répondre à cette lettre, me donnant des nouvelles de votre santé, et me mandant ce que vous aurez su de ma sœur, et qui a remplacé la Mère Marie de la Trinité. Je suis en souci, car les Mères de Flandre ont écrit que ma sœur avait été fort malade, et jusqu'à ce que par vous et par elle j'en aie des nouvelles, je serai fort en peine. Aussi, afin d'obtenir la grâce que vous me fassiez cette charité, me suis-je enhardie à vous écrire pour vous faire cette demande. Vous aurez déjà su par le sieur Don Juan que les Mères de Flandre désirent revenir en Espagne. Que Dieu en décide suivant ce qui devra lui procurer plus de gloire et d'honneur. Je crois que notre sœur, pendant que Notre-Seigneur désirera se servir d'elle, ne laissera pas de travailler à ce qu'elle a commencé. Je l'aiderai par le seul moyen qui soit en mon pouvoir, par mes pauvres prières. Je demande pour l'amour de Dieu à Votre Seigneurie de se souvenir de moi en ses prières et saints sacrifices. Que Dieu vous garde, mon père, et augmente en vous sa divine grace, comme je l'en supplie en ce couvent de Saint-Joseph des Carmélites déchaussées de Salamanque, le 14 décembre de 1610.

Fille et servante de Votre Seigneurie,

BÉATRIX DE L'INCARNATION.

A don Pedro de Bérulle, que Dieu garde longues années. Paris.

Il était difficile de rétablir le texte de ces cinq lettres, dont l'écriture est mauvaise et surchargée d'abréviations et de fautes d'orthographe; il était plus difficile encore de les faire passer dans notre langue. Le traducteur, dont l'amitié m'a si souvent aidé dans mon travail, me permettra de lui exprimer ici toute ma gratitude.



TABLE DES MATIÈRES.



CHAPITRE QUATRIÈME.

L'ORDINATION. 1599.

CHAPITRE CINQUIÈME.

DISCUSSION AVEC LE DOCTEUR MARESCOT. 1599.

CHAPITRE SIXIÈME.

M. DE BÉRULLE A LA COUR ET CHEZ LES PÈRES JÉSUITES. 1599-1600.



CHAPITRE DIXIÈME.

VOYAGE EN ESPAGNE. 1604.

CHAPITRE ONZIÈME.

RETOUR D'ESPAGNE. 1604.

CHAPITRE DOUZIÈME.

LE MONASTÈRE DE L'INCARNATION. 1604.



CHAPITRE TREIZIÈME.

VOYAGES ET FONDATIONS. 1605-1606.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

LE NOVICIAT DU GRAND COUVENT ET LE PRÉCEPTORAT DU DAUPHIN. 1606-1607.

CHAPITRE QUINZIÈME.

LA PRIEURE DU GRAND COUVENT. 1608.

CHAPITRE SEIZIÈME.

CONVERSIONS ET CONTROVERSES. 1608-1611.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

LE CARMEL DE FRANCE EN 1611.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE DES GRAVURES.



ERRATA.

Ch. III, p. 120, 3e ligne en remontant, *au lieu de :* la juste indignation du Roi, *lisez :* l'indignation du Roi.

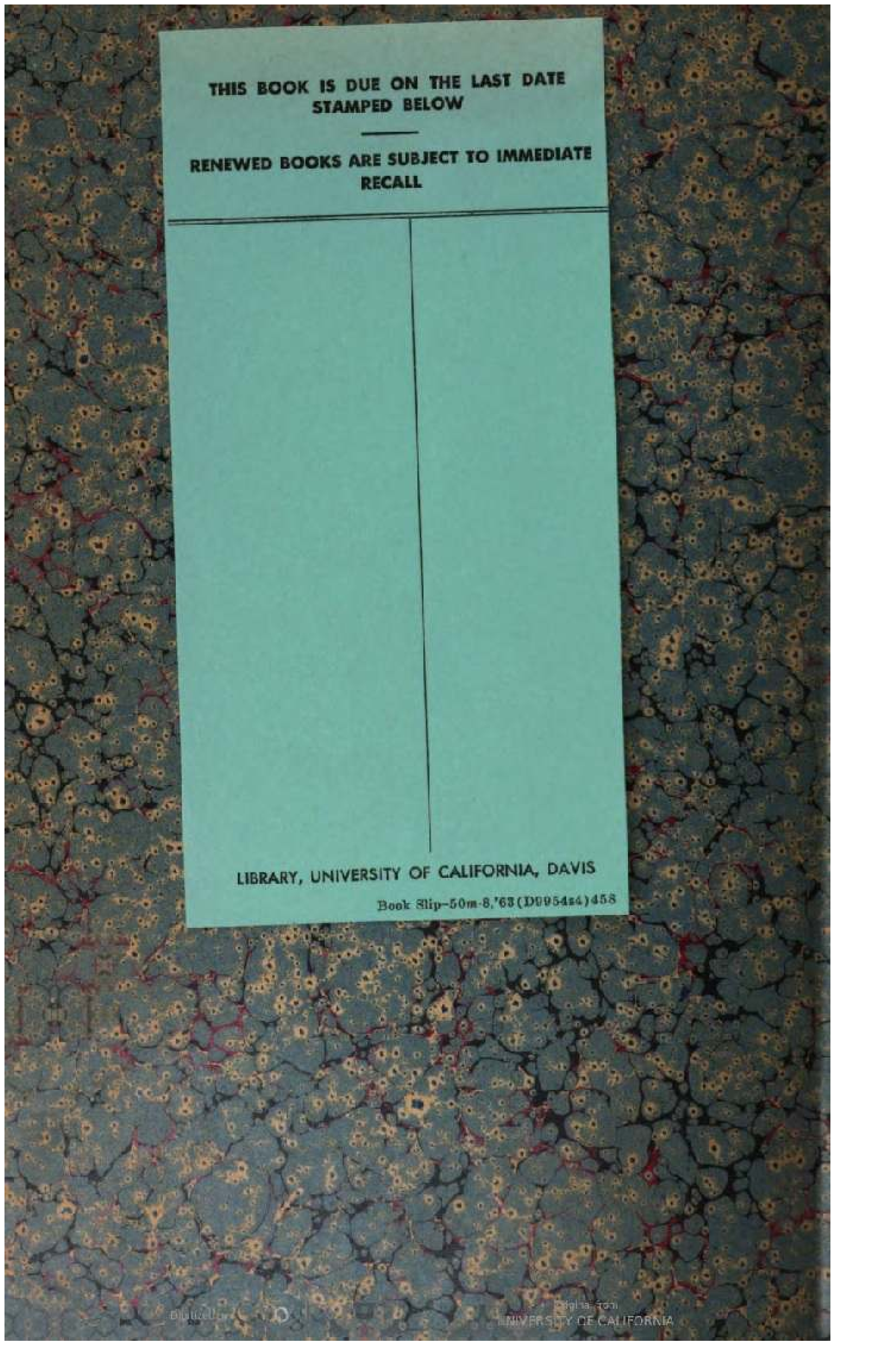
Ch. V, p. 181, note 2, 3e ligne en remontant, *au lieu de :* le P. Rabin, *lisez :* le P. Leprévost.

Ch. IX, p. 265, ligne 12, et dans la suite du chapitre, *au lieu de :* Marmoutiers, *lisez :* Marmoutier.

Ch. XI, p. 351, note 2, *au lieu de :* io son, *lisez :* yo soy.

Idem, p. 352, 3e ligne en remontant, *au lieu de :* le comte de Grammont, *lisez :* Gramont.




THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW
RENEWED BOOKS ARE SUBJECT TO IMMEDIATE
RECALL
LIBRARY, UNIVERSITY OF CALIFORNIA, DAVIS
Book Slip-50m-8,'63(D9954s4)458

